
Princeton University Library
32101 064257098


Library of


VET TES EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Viget


Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1893

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

QUELQUES EXPÉRIENCES

A PROPOS

DE LA SURÉBULLITION

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Les procédés de Donny et de Dufour, pour produire une forte surébullition de l'eau ne sont pas commodes à utiliser dans les cours ; et on ne tire pas en général tout le parti possible de l'expérience de Franklin. Voici quelques dispositions, faciles à réaliser, qui donnent les effets les plus satisfaisants.

Un ballon à long col, d'un demi-litre environ de capacité, renferme de l'eau que l'on fait bouillir. Sur l'ouverture est maintenu un bouchon en caoutchouc qui laisse découler par jet légèrement comprimé, la vapeur entraînant l'air intérieur. Au bout d'un certain temps, on éloigne le ballon du feu, en enfonçant fortement le bouchon qui gardera indéfiniment le vide. L'appareil, ainsi préparé, peut servir aussi souvent

qu'on le voudra ; il suffira pour une expérience de le laisser séjourner au préalable dans l'eau bouillante.

Abandonné à lui-même, par refroidissement spontané, le liquide ne sera le siège d'aucune surébullition un peu notable à cause de la facilité de vaporisation superficielle. Les choses se passeront d'une manière différente si l'on peut diminuer cette vaporisation et, mieux encore, la supprimer entièrement. On réalisera ce dernier cas en ajoutant au liquide, avant la fermeture du ballon, une petite quantité de paraffine ou de spermacéti. Ces substances, à une température peu élevée, s'étendent en une couche huileuse sur la surface libre de l'eau sans se combiner avec elle.

Avec la paraffine se manifestent des soubresauts presque continus; avec le spermacéti, au contraire, on obtient après des repos plus ou moins prolongés, projection violente du liquide dans le col; il peut même arriver que le ballon lui-même se soulève assez haut pour se casser en retombant. Cette différence d'effets se rattache simplement à une différence de tension superficielle.

Avec la paraffine et le spermacéti, lorsque la température a baissé de manière à amener la solidification, on voit se produire des grumeaux spongieux flottants et soulevés dans tous les sens par une ébullition qui s'effectue alors suivant les conditions essentielles de la cloche Gernez, et se continue jusqu'à un refroidissement presque complet.

Nous avons dit que les ballons, une fois formés pouvaient servir indéfiniment, à la condition de les tenir un certain temps immergés dans l'eau bouillante ; il

n'est pas indifférent d'insister sur la manière dont les choses vont se passer pendant l'action prolongée de la chaleur. Chauffons le bain d'eau dans lequel nous aurons plongé le ballon et son col ; l'effet de la chaleur étant uniforme, on ne devra remarquer aucune vaporisation intérieure, même quand la paraffine ou le spermacéti seront fondus. Si on sort le ballon du bain porté à 100°, on constate bientôt une ébullition en masse, résultant de l'énergie du refroidissement. Le transport du liquide introduit contre les parois inférieures, de l'air qui va faire se continuer l'ébullition avec le caractère propre que nous lui avons attribué plus haut.

Si on laisse, au contraire, le col du ballon en dehors du bain, pendant la chauffe, on voit se produire, dès une température peu élevée, des soubresauts assez violents dont l'action, au point de vue de la diffusion pariétale des particules d'air, est tout à fait de même ordre.

Ainsi, dans ce mode particulier d'ébullition, par suite même de sa violence, l'introduction de l'air nécessaire pour sa production devient une conséquence normale du phénomène lui-même. Il n'y a donc pas lieu de se préoccuper outre mesure de l'état des parois internes du ballon au début, et point n'est besoin d'insister sur les lavages minutieux auxquels il faut recourir pour les autres procédés de surébullition.

Relativement à l'adhérence, dans les milieux même raréfiés de l'air pour les parois, on peut citer les expériences suivantes :

1° Si l'on retourne un marteau d'eau un peu rapi-

dement, on constate que, malgré l'état de saturation intérieur, de l'air reste adhérent aux parois ; cet air se dégage en partie par chocs, analogues à ceux qui sont nécessaires pour mettre en état le marteau d'eau chantant ;

2° Dans un ballon à long col, plaçons de l'eau et de la poussière de verre ; maintenons une ébullition prolongée, de manière à bien chasser l'air en contact avec les particules solides, puis fermons par le procédé ordinaire. Si nous plongeons dans de l'eau bouillante la partie inférieure du ballon préalablement refroidi, nous constaterons une ébullition continue des plus vives avec projection violente capable d'amener une rupture. Malgré de nombreux essais, malgré un contact de plusieurs mois du verre et de l'eau, l'expérience réussit toujours aussi bien. Il suffit, en effet, d'un seul soubresaut pour introduire les éléments gazeux nécessaires.

Nous allons appliquer ces résultats à un autre procédé de surébullition. On peut obtenir des soubresauts avec des ballons à long col renfermant de l'eau à surface nue, à la condition d'élever le niveau du liquide jusqu'à la naissance du col. On diminue ainsi et la vaporisation superficielle et les mouvements intestins du liquide tendant à ramener en haut les parties les plus chaudes. Un soubresaut, comme dans l'expérience précédente, suffira pour introduire les éléments gazeux nécessaires à la continuation du phénomène.

On peut prendre aussi un grand marteau d'eau (hauteur, 60^{c}; diamètre, 3^{c}) rempli d'eau au tiers. On

chauffe ce marteau dans l'appareil qui sert à déterminer le point 100 du thermomètre. Les soubresauts se produisent très bien et assez longtemps, mais l'appareil a été surtout disposé pour montrer l'effet sur l'ébullition des ébranlements vibratoires. Lorsque, par suite du refroidissement, toute vaporisation brusque a cessé, il suffit, pour la faire réapparaître, de choquer avec une tige de verre les parois du tube. Au point même du choc, ou souvent au point opposé, apparaissent quelques bulles qui vont grossissant jusqu'au niveau libre. Au bout d'un certain temps, un nouveau choc sera efficace, et l'action persiste au même endroit un grand nombre de fois.

On n'a pas, semble-t-il, besoin de la présence d'éléments gazeux pour expliquer l'ébullition dans ces circonstances. Les parois du tube vibrant d'une manière indépendante du liquide inclus, il se forme en certaines régions un vide temporaire éminemment propre à la vaporisation, et la bulle de vapeur formée devient l'origine de l'ébullition constatée. Je ferai remarquer, à propos de cette manière de voir, que l'effet est d'autant mieux marqué que le son du choc est plus musical, ce qui se rattache à l'existence de parties dilatées nettement définies (1).

L'effet du choc est sensible aussi dans l'ébullition au moyen des ballons, et la présence d'éléments

(1) M. Gernez a déjà attiré l'attention sur l'action des vibrations provoquées par frottement interne sur les parois des vases renfermant, soit des liquides en surébullition, soit surtout des dissolutions sursaturées de gaz.



aériens ne nuira pas à l'action des dilatations subites accompagnant les vibrations. — L'expérience suivante est des plus frappantes à répéter devant un auditoire :

Prenons un ballon à spermacéti dans lequel la couche huileuse soit un peu épaisse (1/2 centimètre environ) ; grâce à l'excès de pression superficielle, on pourra maintenir le liquide, sans trace d'ébullition, jusqu'au complet refroidissement. Dans l'intervalle, et avant la solidification du spermacéti, une demi-heure même après la sortie du bain d'échauffement, si l'on vient à choquer les parois avec un agitateur en verre, on obtiendra un transport très violent de toute la masse liquide vers les régions supérieures.

Surébullition des dissolutions salines saturées.

Les quantités de chaleur mises en jeu peuvent augmenter beaucoup, en se servant, dans les expériences précédentes, au lieu d'eau pure, d'eau chargée à saturation d'une substance saline. Il est vrai que la tension de la vapeur étant diminuée dans des proportions considérables, l'effet du vide est atténué. D'un autre côté, on peut espérer diminuer beaucoup la quantité d'air résiduelle dissoute, puisque, avant la fermeture, le liquide subit une température bien supérieure à 100°.

Les résultats fort nets, comme nous allons voir, ne laissent entrevoir aucune particularité essentielle en relation avec la séparation du sel et de son dis-

solvant. Ils démontrent simplement l'impossibilité d'obtenir de l'eau sans air dissous.

Prenons pour exemple un sel anhydre, le bichromate de potasse. Une dissolution concentrée est chauffée à l'ébullition dans un matras que l'on ferme comme je l'ai indiqué. Par refroidissement, le liquide donne quelques soubresauts, puis vient la cristallisation, accompagnée d'une assez forte ébullition qui se prolonge jusqu'à un abaissement considérable de la température. De même que dans l'ébullition normale, les bulles de vapeur partent de points privilégiés et se forment toujours de la partie inférieure de cristaux agglomérés, de manière à produire comme des cloches Gernez. La cristallisation qui se produit sur les parois et tout près du niveau libre n'est accompagnée, malgré la diminution de pression, d'aucun phénomène semblable. On peut remarquer, du reste, que le liquide n'est pas homogène et que, malgré le mouvement provoqué par le dégagement des bulles, les couches inférieures ont une teinte beaucoup plus foncée, ce qui tient sans doute à leur état de saturation. Cet état de saturation a pour corollaire une température plus élevée, de telle sorte que nous réalisons ici les conditions essentielles d'ébullition étudiées dans la première partie, les couches liquides supérieures apportant une résistance à la vaporisation normale superficielle.

Quelle est la cause de l'ébullition? Il suffit, pour s'expliquer la formation des bulles, d'admettre que l'air n'est pas chassé complètement du liquide même par une ébullition prolongée à haute température, et

qu'au moment de la cristallisation, par suite du fait mécanique de la séparation du dissolvant et d'une partie du corps dissous, aussi bien que de la chaleur qui l'accompagne, de l'air résiduel, même en très petite quantité, puisse se dégager. Ce dégagement ne pourra se produire utilement qu'au voisinage d'une cavité prête à le recevoir, et pourra bien ne pas avoir lieu lorsque la température moins élevée favorisera la solubilité dans le liquide ambiant; en un mot, et comme le montre la formation pariétale de cristaux, il n'est pas une condition essentielle de la cristallisation.

On pourrait, dans le cas du bichromate de potasse, invoquer une production possible d'oxygène remplissant le rôle de l'air; mais on ne s'expliquerait pas alors pourquoi tous les sels, du plus au moins, donnent les mêmes phénomènes généraux, comme nous allons le montrer en indiquant pour chacun les particularités les plus intéressantes. On conçoit, du reste, que des différences doivent se produire en rapport avec les quantités de chaleur mises en jeu, la densité des dissolutions, leur fluidité et aussi la tension maximum des vapeurs qu'elles émettent.

Dissolutions sursaturées. — Les dissolutions sursaturées de sulfate de soude, d'hyposulfite de soude, d'acétate de soude que l'on peut faire cristalliser en refroidissant la partie inférieure du ballon maintenu renversé, ne donnent lieu à aucun phénomène d'ébullition. La cristallisation se propage à la manière ordinaire et le dégagement subit de chaleur ne produit

aucune vaporisation sensible. Dans ces circonstances, la pression est sans doute trop grande, et puis l'état sirupeux de la liqueur supérieure et la compacité de la pâte formée par la cristallisation s'opposent sans doute à toute manifestation du phénomène.

Remarquons d'une manière générale que la formule bien connue $v' = \frac{v\ H}{H\text{-}F}$

prend ici la forme : $v' = v \frac{F + a}{F + a - F'}$

F et F' représentant les tensions maxima à l'extérieur et à l'intérieur.

a la pression résultant du très petit excès d'air resté dans le ballon, plus celle due à la hauteur de dissolution au-dessus du niveau considéré.

F et F' ici ne sont pas grands, puisqu'il s'agit de dissolutions salines (1), de telle sorte que *a* n'est pas négligeable devant ces quantités. Il pourra donc se faire que l'on n'ait pas satisfaite la relation $F + a - F' = o$ caractéristique de l'ébullition.

Comme les sels précédents, l'alun par sursaturation ne donne aucun effet ; nous verrons, au contraire, plus loin, que c'est, dans les conditions normales, une des substances les plus actives.

Azotate d'ammoniaque. — L'azotate d'ammoniaque malgré l'énorme quantité de chaleur mise en jeu par la cristallisation, ne donne que de très faibles mou-

(1) Sans doute que pour les dissolutions sursaturées, les valeurs de F et de F' sont tout à fait du même ordre que *a*.



vements d'ébullition. Ils deviennent un peu plus forts si on recouvre de spermacéti la surface libre, mais sans valoir à beaucoup près ceux que l'on obtient avec d'autres substances. La dissolution est très sirupeuse et sans doute les tensions maxima sont peu élevées. On pourrait redouter ici comme pour le bichromate un dégagement de gaz (protoxyde d'azote); on voit qu'il ne s'en produit pas.

Azotates de potasse et de soude. — Ces deux sels donnent des résultats satisfaisants, soit qu'on laisse les surfaces nues, soit qu'on les recouvre de spermacéti. Le premier fonctionne mieux que le second, surtout dans le dernier cas.

Azotate de plomb. — Ce sel, relativement peu soluble, ne donne presque rien.

Sulfate de zinc. — Ne bout pas d'une manière satisfaisante, dissolution sirupeuse, attaque le verre au bout de quelque temps et décompose le spermacéti.

Sulfate de cuivre. — Bout, soit nu, soit recouvert, mais moins bien que le bichromate de potasse.

Sulfate de fer. — Donne, mais peu; sa cristallisation est trop lente à se former.

Bromure de potassium. — Ce sel est comme inerte et ne donne rien.

Phosphate de soude. — Même remarque que pour le

sel précédent, en notant cependant ici l'état sirupeux de la dissolution.

Alun. — Le cas de l'alun en saturation a déjà été traité ; mais nous avons à examiner en outre deux cas relatifs à cette substance : celui où la cristallisation ordinaire se produit et celui où se forme par refroidissement une masse amorphe et pâteuse.

Dans les conditions ordinaires, l'alun donne une ébullition très régulière et d'intensité comparable à celle du bichromate de potasse. Lorsque le refroidissement amène la formation d'un dépôt non cristallin, on ne constate plus alors l'existence de bulles de vapeur. Précisons un peu mieux les particularités de la solidification dans l'un et l'autre cas. Pour mieux les mettre en évidence, nous opérerons dans un petit tube en forme de marteau d'eau, renfermant du liquide et une proportion convenable de sel, et que l'on chauffe, soit entièrement, soit partiellement dans une éprouvette à pied recevant un courant de vapeur.

Si nous produisons la dissolution complète du sel, nous obtiendrons par refroidissement, après un ou deux soubresauts assez violents, une solidification pâteuse, très lente, sans vaporisation sensible.

Faisons redissoudre, après retour à la température ordinaire, une partie seulement du dépôt amorphe, et nous obtiendrons alors formation de cristaux octaédriques, avec une vive ébullition qui se prolonge un assez long temps. On constate facilement dans ce cas un dégagement très considérable de chaleur, et on peut vérifier sans peine l'existence de centres actifs de

formation des vapeurs, qui doit nous faire admettre, comme cause du phénomène, l'air résiduel et non telle ou telle circonstance de la cristallisation même.

Chlorure de sodium.— Bout un peu, mais pas longtemps, ce qui s'explique facilement par la faible différence de solubilité, même pour des excès de température considérables.

Chlorure de potassium. — Bout comme le bichromate de potasse, mais est susceptible aussi de produire de violents soubresauts. Ce dernier effet est dû à la structure même de la substance qui se présente, comme le sel suivant, en petits cristaux.

Chlorhydrate d'ammoniaque. — Ce sel est des plus remarquables, relativement aux phénomènes que nous étudions.

Il ne donne, au début du refroidissement, que des effets médiocres, et cristallise en partie sans laisser prévoir ce qu'il produira ensuite. Au bout d'un certain temps, on voit la surface libre se recouvrir d'aiguilles qui tombent peu à peu au fond ; à partir de ce moment se manifestent, assez espacées, des ébullitions violentes avec projection, jusque vers les parties supérieures, du mélange du liquide et du sel. Le calme le plus complet règne dans l'intervalle des ébullitions, dont la durée peut atteindre un quart d'heure. L'action d'un choc peut se prévoir facilement, d'après ce que nous avons dit de l'effet des ébranlements vibratoires. En un mot, les choses se passent comme si le liquide, très

favorable à l'ébullition, était recouvert d'une couche de spermacéti.

On peut invoquer, à l'occasion de ce rapprochement, l'existence d'une couche superficielle cristalline qui s'oppose sans doute à la vaporisation superficielle ; mais la cause principale de l'ébullition avec sa violence réside sans doute d'abord, pour le premier transport, dans l'air entraîné par les cristaux d'abord flottants, pour les autres, dans l'air retenu dans le transport précédent par les aiguilles cristallines.

La vérification de cette manière de voir résulte des expériences suivantes, démontrant l'une directement l'entraînement de l'air dans les conditions fixées, l'autre, qu'il n'y a pas à faire intervenir une vaporisation du chlorhydrate d'ammoniaque qui fournirait l'élément gazeux nécessaire.

Acide oxalique. — L'acide oxalique, pris comme substance dissoute, donne comme le chlorhydrate d'ammoniaque des cristaux superficiels, tombant dans les parties inférieures. L'ébullition est cependant des plus médiocres, sans doute à cause des quantités de chaleur mises en jeu ; mais, et c'est là-dessus que je veux attirer l'attention, provoquons dans le milieu un soubresaut par secousse directe, et nous verrons la plupart des cristaux retombés ou flottants conserver adhérente à leur partie supérieure une petite bulle d'air très nette. Avec le chlorhydrate, la bulle n'est pas visible, mais l'air entraîné et maintenu adhérent n'en existe pas moins.

Iode. — La solubilité de l'iode dans l'eau augmente

beaucoup avec la température, et l'on pouvait espérer voir quelque particularité se produire au moment de la solidification par suite de la facilité avec laquelle ce corps se vaporise. On n'obtient avec cette substance qu'une surébullition des plus médiocres.

Naphtaline. — J'indiquerai enfin, en terminant, une expérience dans laquelle l'air intervient en quelque sorte à priori, et où les choses se passent d'une façon bien déterminée et identique à celle constatée dans les différents cas examinés. La naphtaline a la propriété de dissoudre, fondue, une certaine quantité d'air, qu'elle abandonne ensuite lors de la solidification. Mettons dans un marteau d'eau une certaine quantité de cette substance et élevons la température de manière à en amener la fusion. Le liquide ainsi formé occupera la partie inférieure du vase, et nous verrons pendant le refroidissement de grosses bulles de naphtaline soulevées par une certaine quantité d'air visible à la partie supérieure, puis au moment de la solidification une vive ébullition se manifester, tout à fait analogue à celle constatée à propos de la cristallisation de l'alun.

CONCLUSIONS.

La surébullition de l'eau peut se produire dans des conditions satisfaisantes en modifiant légèrement l'expérience de Franklin. — Je recommanderai surtout l'emploi du ballon à spermacéti, produisant de violents soubresauts, soit spontanés, soit provoqués par l'ébranlement vibratoire des parois.

L'examen de la surébullition des dissolutions salines saturées, ne nous a révélé aucune particularité essentielle en relation avec la nature même de la substance dissoute. Nous avons établi simplement la généralité de la loi de l'ébullition au sujet de la nécessité d'une bulle de gaz pour la formation de la vapeur. Bien des sels pouvaient être examinés encore, mais nous avons expérimenté sur les plus importants anhydres ou hydratés sans rencontrer aucune remarque propre à encourager des recherches plus prolongées.

Les dissolutions sursaturées ne donnent lieu à aucun phénomène de surébullition.

Les expériences les plus intéressantes se produisent avec le bichromate de potasse, l'alun, l'azotate de potasse et surtout le chlorhydrate d'ammoniaque.

EXPÉRIENCES

Faites sur le supplicié Tardieu

A L'INSTITUT PHYSIOLOGIQUE DE CAEN (1)

Relation de M. le D[r] FAYEL,

Membre titulaire.

Jean (Henri-Pierre) dit Tardieu, né le 11 mars 1867, à Marvejols (Lozère), avait subi cinq condamnations avant d'être détenu à la prison de Beaulieu. Il y purgeait une peine de 5 ans de réclusion, quand il frappa d'un coup de poinçon l'un des gardiens de l'établissement.

Condamné à mort le 4 mai, il a été exécuté à Caen le 21 juillet 1892.

Tardieu espérait être gracié et pendant ses deux premiers mois de cellule, en compagnie d'un autre

(1) Cette relation a été envoyée à l'Académie de Médecine et a été l'objet d'un rapport de M. Laborde, qui est commenté plus loin par M. le D[r] Fayel.

condamné à mort qui a vu sa peine commuée, il affectait une profonde indifférence. Mais, à partir du 14 juillet, ne voyant rien venir, il fut pris d'une peur affreuse de la mort. Cependant il a montré un certain courage pendant la toilette.

Réveillé à 3 heures 45', il descendait du fourgon de l'exécuteur à 4 heures 25'. Très pâle, les lèvres décolorées et les yeux démesurément ouverts, il s'avance le corps renversé en arrière, soutenu, ou plutôt porté, par le bourreau et ses aides qui le poussent sur la bascule.

Il est exactement 4 heures 26' 30" quand sa tête est tranchée et tombe en avant de la guillotine. La face est horriblement contracturée et le tronc fait deux brusques soubresauts pendant que deux énormes jets de sang s'échappent des carotides.

Lo corps est immédiatement jeté dans un cercueil ; un aide y dépose la tête qui a repris un aspect de tranquillité parfaite, et le tout est hissé dans le fourgon, où prennent place, avec M. Gallier, vétérinaire, trois de nos élèves, MM. Degrenne, Hébert et Mazier, qui étaient restés au pied de l'échafaud, avec leur camarade M. Maruitte, pour me donner les détails de l'exécution et qui avaient pour mission pendant le trajet : de déshabiller le cadavre, d'examiner les reflexes, de surveiller les battements du cœur.

Le fourgon arrive à l'Institut physiologique à 4 heures 37', c'est-à-dire 10 minutes et demie après l'exécution ; et à 4 heures 38', le corps et la tête étant déposés sur les tables de l'amphithéâtre, les expériences commencent en présence des élèves de l'École, aux-

quels se sont joints des Médecins, des Professeurs et deux Chirurgiens du 5e de ligne.

J'avais espéré que MM. Laborde et Gley, qui avaient accepté, pourraient prendre la direction du travail, ainsi qu'ils l'avaient fait, il y a sept ans, lors de l'exécution de Heurtevent. Mais, devant ignorer jusqu'au dernier moment si le corps du supplicié ne serait pas réclamé, ou si Tardieu allant au supplice ne défendrait pas son transport à l'amphithéâtre, j'avais cru devoir éviter à MM. Laborde et Gley un déplacement qui pouvait être inutile.

Je m'en repens, car la science y aurait certes gagné. Aussi ne saurais-je trop, en son nom, protester contre cette liberté accordée au condamné de soustraire son corps à des investigations utiles, tandis que, au nom de la loi, sa victime est portée à la morgue, envers et contre tous, pour être soumise à la dissection des médecins légistes.

En attendant que cela change, je tiens à remercier de leur bon vouloir le Parquet et la Préfecture, et je suis particulièrement reconnaissant à M. le Maire de Caen, de n'avoir pas imposé, comme à Paris et ailleurs, un simulacre d'inhumation.

En l'absence de nos maîtres de Paris, j'avais donc avec M. le docteur Vigot, Professeur suppléant et Chef des travaux, dont le concours m'a été précieux et auquel je dois la plus grande part des résultats obtenus, établi d'avance le programme ainsi que le plan des expériences que nous devions faire ; et, tout ayant été ainsi convenu et préparé, chaque élève ayant son rôle à remplir bien déterminé, elles ont été faites sans aucun incident.

Avant de les exposer, il me paraît utile de consigner ce qu'avaient observé nos trois élèves pendant le trajet de l'échafaud à l'amphithéâtre.

Dès 4 heures 29' le reflexe oculaire, qui s'était montré à peine sensible, avait complètement disparu.

Le reflexe rotulien, plus marqué, cessait à 4 heures 30'.

Le reflexe cubital, bien mieux accusé, durait jusqu'à 4 heures 32'.

Quant au cœur, ses battements, très faibles dès le début, étaient allés très vite en décroissant et n'étaient que difficilement perçus au bout de six minutes. On pouvait les croire abolis quand le cadavre a été tiré du cercueil. Cependant à l'instant où il venait d'être déposé sur la table de dissection, j'ai très manifestement senti un battement.

C'était le dernier, car le drapeau planté aussitôt dans le cœur n'a pas oscillé et les tracés obtenus sur le tambour enregistreur avec l'explorateur de Marey ont été absolument rectilignes. C'est en vain que j'ai tenté la respiration artificielle avec la canule et le soufflet, je n'ai rien obtenu. L'oreille appliquée sur la poitrine n'a perçu aucun bruit cardiaque.

Le cœur n'a donc battu que 11 minutes 1/2 après l'exécution ; mais un phénomène curieux avait été observé par nos élèves pendant le trajet. En coupant les vêtements de Tardieu, ils s'aperçurent que la verge était en érection complète. Cet état ne disparut qu'une minute environ avant l'arrivée à l'amphithéâtre.

Averti de ce fait et aussitôt après avoir planté le drapeau dans le cœur, j'essayai l'action d'une pile au manganèse sur la section supérieure de la moelle et

sur la racine de la verge. Je n'obtins rien qu'un léger frémissement dans la peau du scrotum et je n'insistai pas, ne voulant rien changer à l'ordre projeté pour nos expériences.

Elles venaient de commencer sur la tête, où pendant que M. Vigot faisait la *trépanation du côté droit*, M. Lecourt, mon prosecteur, aidé de M. Lihou, poussait dans la carotide gauche une injection d'eau chauffée à 38°, dont le but était de réchauffer, pour ainsi dire, la substance cérébrale. La face devint très manifestement rosée, sans qu'il s'y produisît le moindre mouvement, puis reprit sa coloration cadavérique. A ce moment le reflexe pupillaire restait totalement aboli et les yeux très brillants se montraient entr'ouverts avec les pupilles toujours démesurément dilatées. J'ai bien regretté depuis de n'avoir pas songé à faire photographier les rétines par un de nos élèves.

Ce ne fut qu'à 4 heures 47' que nous pûmes opérer sur le cerveau à travers l'orifice obtenu par la trépanation, qu'avaient rendue pénible et longue l'épaisseur et la dureté des os du crâne.

Dans ce but nous avions relié une pile de bichromate au chariot de Du Bois Raymond, muni de deux bobines seulement (celles à fil fin et à fil moyen), et attaché les réophores aux deux bornes de l'excitateur simple de Verdin. Inutile d'ajouter que le bon fonctionnement de l'ensemble, comme, du reste, celui des autres appareils électriques, avait été assuré et vérifié par un de mes chefs de laboratoire, M. Celos. Je tiens à l'en remercier.

Donc, à 4 heures 47, les deux pointes de l'excitateur sont portées au *contact* de la substance corticale.

La face, qui a conservé son impassibilité absolue et repris sa couleur cadavérique, semble tout d'abord insensible à cet *attouchement* et il s'écoule un temps appréciable, que nous évaluons à un tiers de seconde, avant qu'aucun mouvement se produise.

Mais alors, une violente contraction se fait dans tout le COTÉ DROIT de la face. Elle commence par le masseter puis atteint les muscles labiaux ; la bouche s'entr'ouvre légèrement, la commissure *droite* se tord en s'élevant et en se portant en arrière, enfin l'aile du nez se dilate, s'élève et se porte en dehors. Il en résulte une *grimace affreuse* de toute la partie *inférieure et moyenne* de la face à *droite*, tandis que la partie supérieure paraît tranquille. C'est à peine, en effet, si l'on aperçoit une légère contraction du frontal. Le sphincter des paupières ne bouge pas plus que le sourcillier ; les yeux restent demi-ouverts, les pupilles brillantes et toujours dilatées, sans réaction aucune à la projection d'une flamme vive ou au contact du doigt.

Cette grimace persiste avec la même apparence tant que nous laissons passer le courant et elle est si saisissante, elle nous paraît tellement instructive, que nous hésitons quelques secondes à la faire cesser, en soulevant l'excitateur. A ce moment en effet tout rentre dans l'ordre *et le côté droit reprend l'aspect du* **COTÉ GAUCHE QUI, LUI, EST DEMEURÉ IMPASSIBLE.**

Nous remettons alors l'excitateur *au contact de l'écorce cérébrale* et aussitôt les contractions recommencent. Le résultat est toujours aussi frappant et il offre quelques particularités que chacun des assistants a pu noter et qui s'expliquent en se rappelant que

nous cherchions à ne pas toujours toucher les mêmes points. Ainsi, ce n'était plus le masseter qui entrait le premier en jeu ; tantôt c'étaient les muscles labiaux ; tantôt les nazaux ; une fois ça a été ceux de la houppe du menton avec renversement en dehors de la lèvre inférieure ; mais, constamment, survenait très vite la contraction du masseter avec une série de petites secousses se succédant très rapidement et aboutissant à une contracture définitive, analogue à celle des autres muscles. Et à ce propos, je dois mentionner un fait dont je n'ai pas été témoin, mais que mon prosecteur, M. Lecourt, m'a dit avoir observé à l'instant où la tête, qu'il venait de tirer du cercueil, a touché la table. A ce moment il a été frappé de voir ces petites secousses du masseter, mais qui ne furent suivies d'aucune contraction ni aucun autre mouvement de la face.

Quoi qu'il en soit, nous avons à *huit reprises* différentes répété l'action de l'excitateur et *toujours avec le même succès* bien que l'intensité du phénomène allât en décroissant. Seulement il nous est impossible de dire à quel point précis, en haut ou en bas, en avant ou en arrière de la surface mise à nu dans l'espace de un centimètre et demi de diamètre, correspondaient les différences dans les contractions résultant *de son simple attouchement.*

Ce que nous pouvons affirmer, et avec nous les nombreux témoins de l'expérience, c'est que ce *simple attouchement* a suffi pour amener des contractions pendant une *minute dix secondes.*

N'obtenant plus rien alors, nous avons *légèrement* enfoncé les pointes de l'excitateur dans la substance

corticale et aussitôt les mouvements du côté *droit* de la face ont reparu, aussi forts, aussi nets et aussi complets que tout à l'heure, seulement ils n'ont duré que *quarante secondes*.

Par contre, ils se sont montrés peut-être plus *analysables*. Ainsi, dans les six piqûres que nous avons faites, non seulement nous avons eu, chaque fois, des contractions plus ou moins accentuées du frontal et une fois même celle du sourcilier, mais, surtout il a été facile de constater que. d'une façon générale, les divers groupes musculaires fonctionnaient moins confusément.

Etait-ce parce que nous touchions alternativement des points mieux délimités, sans que nous puissions, plus que précédemment, indiquer leur siège précis? C'est probable. En tous cas, les piqûres étaient *très superficielles* et chaque contraction, très visiblement partielle dans un temps naturellement très court, tantôt précédait, tantôt suivait celle d'un groupe voisin et se produisait avec une instantanéité et une énergie bien plus considérable que sous l'influence du simple attouchement de l'écorce cérébrale.

Je suis convaincu que si ces expériences avaient pu être faites en plein soleil, il m'eût été possible, par des photographies instantanées, d'en rendre indiscutables les différentes phases que nous sommes réduits à décrire.

J'ai dit qu'au bout de 40 secondes, la *septième* piqûre resta sans aucun effet. Il en fut de même d'une huitième faite *plus profondément*.

Nous introduisons alors dans le circuit la troisième bobine à fil gros, mais inutilement, car nous ne ramenons *aucun mouvement dans la face*.

A ce moment, 4 heures 48' 55", nous remplaçons l'excitateur par le pinceau électrique que nous actionnons avec la machine de Clarke et, pendant 12 secondes encore, on assiste *à la reproduction exacte* des phénomènes précédents, avec cette différence toutefois, et qui a été très remarquée, que les contractions se font en masse, sans qu'il soit possible d'y distinguer aucune succession. C'est une contracture instantanée et violente de *tout le côté droit* de la face, y compris cette fois le frontal et le sourcilier, mais toujours avec persistance de l'état impassible des paupières demi-closes, sur une pupille brillante dilatée et insensible. Neuf fois de suite, l'attouchement par le pinceau produit les *mêmes effets*, sans diminution bien sensible d'intensité. Puis tout cesse *brusquement*. La montre dit 4 heures 49' 7", chiffre inscrit par M. Deslandes avec son exactitude ordinaire.

Pendant tout le temps qu'ont duré ces expériences, le CÔTÉ GAUCHE *de la face est resté* ABSOLUMENT IMMOBILE, et quand elles *ont pris fin* il paraît *un peu* tendu et comme *légèrement* gonflé.

C'est alors que M. Vigot met rapidement à nu le nerf facial du côté droit, à sa sortie du crâne, et que nous l'excitons à l'aide de réophores actionnés par une pile au bichromate. Nous obtenons la contraction énergique des muscles de la face, chaque fois que nous touchons le nerf. Mais cette contraction n'est pas celle de tout à l'heure et ce n'est plus la grimace affreuse que produisait l'attouchement du cerveau, sa piqûre ou sa faradisation. C'est une contraction physiologique.

Par contre, le phénomène persiste bien plus longtemps, puisque à 4 heures 55' il était presque aussi net qu'au début, lorsque nous cherchons à le produire *du côté gauche* en électrisant le nerf à travers la peau : ce qui nous donne un résultat bien moins saisissant, car c'est par de *très légères contractions* que les muscles de ce côté répondent à l'électrisation. Seulement ces dernières durent encore, quand à 4 heures 58' celles du côté droit ont cessé ; et elles survivent pendant au moins une minute que nous les avons provoquées, avant de passer à nos expériences sur le tronc. Si j'insiste sur ce point c'est qu'il aura bientôt une importance que nous étions loin de prévoir au moment où nous avons interrompu l'électrisation *du côté gauche* de la face, une minute après, *je le répète*, que nous n'obtenions plus rien en galvanisant le facial du côté droit, *car à ce moment les deux côtés de la face étaient symétriques*, le côté gauche, cependant, conservant *un peu* de la boursouflure signalée plus haut.

Il est 5 heures quand nous commençons nos recherches sur le tronc en nous servant, tour à tour, de la pile au bichromate et de l'appareil de Clarke.

Tout d'abord nous faisons passer un courant par la tige du drapeau resté implanté dans le cœur. Aucun mouvement ne se produit et les tracés enregistrés sur le tambour demeurent rectilignes. Il en est de même quand nous électrisons isolément ou simultanément les pneumogastriques.

Tout autre est l'action galvanique sur le larynx qui apparaît béant et dont l'orifice supérieur affleure la section opérée par le couperet. On aperçoit très nette-

ment les cordes vocales inférieures, bien écartées, et délimitant un triangle isocèle parfait, avec la glotte arythénoïdienne de forme quadrangulaire en arrière. Les cordes vocales supérieures sont à peine distinctes.

Nous électrisons directement chacune des cordes vocales inférieures et aussitôt une contracture brusque s'opère dans la corde touchée. Quand elles le sont toutes les deux à la fois, il survient un accollement intime de leurs bords, mais sans occlusion bien appréciable de la glotte interarythénoïdienne et sans modification aucune de la portion sus-glottique. Nous électrisons alors les pneumogastriques. L'excitation isolée d'un de ces nerfs amène aussitôt une contraction intense de la corde vocale inférieure, correspondant au côté touché, sa congénère demeurant immobile.

Dès qu'on excite les deux nerfs simultanément, les deux cordes vocales inférieures se tendent brusquement et s'affrontent exactement par leurs bords internes. La fermeture de la glotte est complète et les cartilages arythénoïdes se touchent dans toute leur étendue.

En même temps les ventricules se gonflent en poussant en dedans et en haut les deux cordes vocales supérieures qui viennent alors faire saillie à la partie supérieure du larynx. Ce phénomène de la dilatation des ventricules est saisissant et, très certainement, apparaît avant l'accollement complet des cordes vocales inférieures. Quand on interrompt le courant, les cordes vocales inférieures reviennent très brusquement à leur position première, mais la dilatation des ventricules ne cesse que d'une façon relativement assez

lente, tandis que les cordes vocales supérieures se dissimulent beaucoup plus vite.

Un autre phéuomène est encore très remarqué : c'est la forme que prennent les cordes vocales inférieures au moment où la glotte se ferme. Tant que celle-ci est ouverte, elles ont l'aspect d'une membrane horizontale paraissant épaisse à la base et mince sur les bords. Au moment de leur contraction, elles prennent la forme d'un long fuseau, épais et arrondi. Cette transformation est pour le moins aussi appréciable que leur contraction proprement dite, surtout lorsque nous excitons les pneumo-gastriques avec l'appareil de Clarke.

L'expérience répétée huit ou neuf fois a toujours donné les mêmes résultats.

A 5 heures 6', nous *touchons* la moelle, au niveau de sa section, avec l'excitateur de Verdin, actionné par la pile au bi-chromate. Il se produit un mouvement assez lent d'inspiration qui va un peu en augmentant, tant que le courant passe. Il est remplacé par une expiration brusque quand on interrompt le courant. Dans ces deux temps, la glotte reste béante et il ne se produit aucun bruit.

Nous *piquons* alors la moelle avec les pointes de l'excitateur. Immédiatement survient une inspiration brusque, suivie d'une aussi brusque expiration, les deux toujours aphones, dès que les pointes sont retirées.

Nous recommençons l'expérience, en l'interrompant autant que possible par des temps égaux, et nous assistons aux phénomènes très curieux d'une respira-

tion rythmée, pendant les deux minutes que dure notre expérimentation. A volonté nous allongeons ou racourcissons l'un ou l'autre de ces deux temps de respiration artificielle, mais nous *ne saurions dire* si les pointes de l'excitateur piquaient exclusivement la substance blanche ou la substance grise. Les notes prises pendant l'expérience étant muettes sur ce point, je ne puis être affirmatif, bien qu'étant certain d'avoir, à deux reprises, piqué la substance grise : malheureusement notre excitateur n'étant pas à pointes variables, j'ai pu, en même temps, piquer un peu la substance blanche.

L'expérience suivante est plus nette. Me servant de l'appareil de Clarke, j'ai fait appliquer par M. Lecourt, un des pôles sur la partie postero-supérieure de la colonne vertébrale, tandis que l'éponge mouillée était apposée au creux épigastrique. Nous avons vu alors se renouveler le phénomène de la respiration à chaque interruption du courant, avec ce détail très précis : que le soulèvement du thorax commençait, à sa base, par une contraction énergique du diaphragme, accompagnée d'une dilatation manifeste des trois diamètres de la poitrine, avec dépression notable de la paroi abdominale.

Il était 5 heures 18' quand nous passâmes aux expériences sur la contractibilité musculaire du tronc en faisant usage de la machine de Clarke.

Nous obtenons alors les mouvements les plus variés, selon que nous appliquons les électrodes sur tel ou tel groupe de muscles, faisant à notre guise contracter les fléchisseurs ou les extensieurs. Les mouvements

ne sont pas moins précis, quand nous excitons un muscle en particulier, comme le couturier ou le biceps, par exemple. Ce qui frappe spécialement, c'est la rapidité et l'énergie considérable de ces contractures, surtout quand les électrodes sont appliqués en deux points éloignés l'un de l'autre. Ainsi, lorsque les points de contact sont au niveau du cou et du mollet, le corps s'incurve en avant, en arrière ou sur le côté, au gré de l'opérateur. Touche-t-on les deux deltoïdes en même temps, les deux bras bondissent, pour ainsi dire, en dehors, tandis que l'excitation simultanée des adducteurs des deux cuisses amène brutalement l'entrecroisement des jambes.

Et cet état persiste longtemps. Car, à 6 heures 30, et bien que la température du corps se fût notablement abaissée, des élèves obtenaient sous nos yeux des résultats presqu'aussi marqués, en continuant à électriser les membres, pendant que nous procédions aux recherches suivantes, après avoir ouvert le ventre.

L'excitation superficielle de l'intestin n'amena aucun mouvement péristaltique appréciable, en quelque point que nous l'ayons tentée, même en enfonçant les pointes dans ses parois. Rien non plus ne change dans son aspect, qui présente une décoloration très marquée, lorsque nous électrisons les deux pneumo-gastriques au cou.

Le résultat est également négatif quand nous cherchons à faire contracter le canal cholédoque.

Rien enfin sur la vessie, qui est en état de repletion moyenne et qui ne laisse échapper aucune goutte d'urine.

Pour répondre au désir que m'en avait manifesté M. le Professeur Gley, je fais inciser l'estomac et l'intestin, après avoir constaté que le papier de tournesol bleu, appliqué sur le pancréas, n'a pas changé de couleur.

L'estomac nous apparaît vide d'aliments ; les plis en sont très saillants ; la coloration de la muqueuse est très rosée, assez différente de celle du cerveau, à laquelle on l'a souvent comparée; ses parois sont franchement acides et dégagent une forte odeur alcoolique.

Voici à ce sujet la note qu'a bien voulu me remettre M. le professeur Catois :

« Le dernier repas pris par Tardieu, la veille au soir de son exécution, se composait de haricots assaisonnés au saindoux, avec de l'eau et une tisane amère pour boisson. Avant d'aller à l'échafaud, Tardieu avait pris, en deux fois, un verre du rhum et fumé deux cigarettes ».

Le duodénum est également vide. La couleur de ses parois est gris jaunâtre et la réaction en est acide, mais bien moins que celle de l'estomac. Il ne s'en dégage aucune odeur.

L'intestin est alors sectionné de cinquante en cinquante centimètres. Dans chaque tronçon nous constatons une réaction acide, sensiblement pareille à celle du duodénum.

Cette acidité ne diminue manifestement, tout en persistant encore très nettement, qu'à l'approche de la valvule iléo-cœcale, au niveau de laquelle elle cesse totalement, après avoir presque disparu dans les cinquante derniers centimètres qui la précèdent.

Il en est de même des matières trouvées dans l'intestin et qui, peu abondantes partout, ne s'y montrent sous forme de bouillie brunâtre, qu'à environ 3m50 du pylore. Jusqu'à ce point elles avaient une coloration jaune brun clair, comme les parois intestinales dont elles ont également la réaction acide.

A *7 heures 1/4*, toutes ces opérations étant terminées et notre programme se trouvant épuisé, nous faisons cette dernière constatation, que la tête a, à peine, taché la table qui la supporte et que du côté du tronc il s'est écoulé très peu de sang. Nous remarquons également que dans le cercueil, la sciure de bois en est assez peu imbibée et que la couverture de laine, sur laquelle reposait le cadavre, n'offrait pas de bien larges maculatures.

La tête est alors portée dans une salle voisine pour y être moulée et pendant qu'on procède aux préparatifs de cette opération, M. Degrenne en prend la photographie dont le cliché, développé immédiatement, accuse une ressemblance parfaite, mais avec un mauvais éclairage, tenant à ce que le *côté gauche* de la face était *trop dans l'ombre*. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'à ce moment nous avons noté ce détail qui nous frappa : *ce côté gauche n'est* PLUS TENDU NI GONFLÉ *comme tout à l'heure et a repris, sans* DIFFÉRENCE APPRÉCIABLE, *l'aspect flasque et uni du côté droit*. Or, lorsque trois jours après, nous examinâmes le plâtre sorti du moule, nous fûmes très surpris de l'aspect, si caractéristique, de paralysie faciale qu'il présentait et qui *contrastait si fort* avec celui de la tête avant le moulage.

Pour expliquer ce phénomène imprévu, et si nettement accusé sur la photographie de la *tête moulée,* nous pensâmes que la *contracture* des muscles de la face à *gauche* avait été occasionnée par la chaleur du plâtre agissant sur des muscles non fatigués, comme ceux de droite, par les excitations de la pile *sur le facial* mis à nu de ce côté.

Il nous faut reconnaître que cette explication n'est pas suffisante; car, si le moulage a pu accentuer et compléter le phénomène, celui-ci existait déjà et avait débuté avant l'application du plâtre. En effet, l'épreuve ci-jointe du cliché de M. Degrenne prouve qu'il y avait déjà une *légère contracture* de la face *à gauche*, lorsque la photographie a été prise. Quoi qu'il en soit, *cette contracture du côté gauche, vraiment imperceptible, près de deux heures après* la cessation des effets produits par l'excitation de la substance corticale *à droite* et qui prend un développement considérable plus d'une heure et demie après que l'excitation directe du *facial droit* ne produit plus rien, cette contraction, dis-je, nous a paru devoir être signalée avec soin. Les deux photographies ci-jointes ont pour but d'en rendre la démonstration évidente.

Avant d'ouvrir le crâne, nous en avons mesuré les différents diamètres à l'aide d'un fil. Voici ce que nous avons trouvé :

Ligne fronto-occipitale 36c. — Ligne circonférencielle 61c.

Ligne bi-auriculaire 40c 1/2.

J'y joins les chiffres indiqués sur la carte de renseignements anthropométriques de Tardieu, et qui sont pris avec le compas :

Tête : Longueur, 19c 1 ; Largeur, 17c 1. — Oreille droite : Longueur, 6c 6 — gauche : Largeur, 3c 5.

Et, pour en finir avec l'aspect extérieur, je copie ces autres détails sur la même carte, obligeamment mise à ma disposition ; leur connaissance n'est pas sans intérêt :

Taille, 1m 66 — Envergure, 1m 66 — Buste, 0m 89 7 — Corpulence forte, barbe et cheveux châtain foncé. — Front : inclinaison droite ; Hauteur moyenne ; Largeur large — Nez : assez prononcé ; dos ondulé ; base relevée — Bouche : grande — Menton : large.

Je dois ajouter que, au-dessous du nez, *à gauche*, il existe une plaie triangulaire assez profonde et saignante. Elle est le résultat d'un choc de la tête sur le sol ou contre un des montants de la guillotine. Enfin, la peau du cou, fuyant sous le couperet, forme un vaste lambeau triangulaire, assez large pour recouvrir presque entièrement toute l'étendue de la section, qui a rasé la partie supérieure de la troisième vertèbre cervicale.

Pour ouvrir le crâne, nous avons appliqué le trait de scie à 15 millimètres au-dessous de la circonférence inférieure du trou du trépan ; cela nous a conduit sur la portion horizontale de la scissure de Sylvius.

Puis, avant d'enlever le cerveau, nous avons pris l'épreuve photographique ci-jointe, qui nous montre le point sur lequel ont porté nos expériences. Il y est, en effet, indiqué par une ligne noirâtre transversale, produite sur le cliché par un petit plumasseau de fil, que nous avions couché sur le sommet d'une *boursouflure* de la substance corticale, existant au centre de

la couronne du trépan. Cette boursouflure formait une saillie oblongue d'un centimètre et demi, d'une coloration blanchâtre qui tranchait sur celle des circonvolutions voisines, et s'élevait de trois millimètres au-dessus d'elles.

Est-elle le résultat des électrisations faites à son niveau et, spécialement, de la faradisation opérée en dernier lieu avec le pinceau électrique, je ne saurais le dire; ce que je sais, c'est que *nous n'y avons trouvé aucune trace de nos piqûres avec les pointes de l'excitateur*. En tous cas, et quelle qu'en soit l'origine, cette saillie sert de point de repère indiscutable pour préciser le siège de la localisation cérébrale que nous avons mise en jeu. Et c'est d'autant plus heureux que, par une malchance inouïe, nous n'avons pu conserver le cerveau.

En effet, la photographie étant prise, nous avons extrait le cerveau de la boîte crânienne avec le cervelet et le bulbe.

Le tout pesait 1570 gr. et était d'une mollesse extrême que nous attribuâmes à l'action de notre injection d'eau chaude, quand, en même temps, nous remarquâmes avec quelle facilité nous décollions la dure-mère de la base du crâne. Nous mîmes le tout dans l'alcool. Le lendemain, le cerveau s'était affaissé dans le bocal et nous fûmes surpris de la mauvaise odeur qu'il exhalait; cependant nous ne pouvions supposer que, 48 heures après, il serait en pourriture et qu'il nous faudrait le jeter.

Aujourd'hui donc, la photographie que j'en ai tirée est précieuse, puisqu'elle permet de contrôler les

observations faites par nous sur le cerveau encore contenu dans la boîte crânienne.

Elles se trouvent consignées en ces termes dans nos notes d'autopsie :

Cerveau volumineux, décoloré. — Côtés symétriques. — Plis nombreux, Anfractuosités profondes, surtout en arrière. — Scissure de Rolando assez bien marquée, n'atteint pas la scissure interhémisphérique. — Pariétale ascendante peu prononcée. — Etroitesse des deux premières circonvolutions frontales. — Développement considérable de la troisième frontale droite, qui est limitée en arrière et comme repoussée en haut par la *boursouflure* sur laquelle reposent nos brins de fil. Cette boursouflure représente un cône ovoïde, à sommet tronqué, dont la base fait corps avec la frontale ascendante. — Plus rapprochée de la scissure de Sylvius que de la scissure interhémisphérique, cette saillie est nettement tranchée en bas, à son contact avec le pied de la troisième frontale, de même en arrière, avec la scissure de Rolando. Elle se termine au contraire en pente douce vers le pied de la deuxième avec laquelle elle se confond et qui présente une ébauche de dédoublement postérieur. *Remarque importante :* le pied de la troisième frontale est divisé très nettement en deux parties par un sillon très accusé à son point de départ touchant la scissure de Rolando et venant mourir au voisinage du cap très développé de cette troisième frontale.

Ici, s'arrêtent nos notes, que nous pensions bien compléter par un examen ultérieur moins superficiel de la masse encéphalique. Quelqu'écourtées qu'elles soient, elles cadrent avec ce que nous repré-

sente la photographie, sauf sur deux points. Je veux parler : 1° de la sinuosité de la frontale ascendante, dont nous n'avons pas noté l'existence et qui, sur l'épreuve, se présente sous forme d'un S beaucoup plus prononcé que nous ne l'avions remarqué ; 2° de l'espèce de petit promontoire auquel semble se heurter la division de la troisième frontale et qui, très certainement, est un résultat d'un coup de lumière.

A part cela, nous nous croyons en droit de conclure que la région électrisée par nous, dans une étendue d'un centimètre et demi, répond à *la partie moyenne* de la frontale ascendante et que si elle s'avance jusqu'à la deuxième frontale, celle-ci n'est pas, comme le pensaient Carville et Duret, le siège véritable des mouvements inférieurs de la face. Cette localisation appartient spécialement, sinon exclusivement, à la frontale ascendante.

Reste à préciser ses rapports avec les parois du crâne. Mais, avant, je crois bon d'ajouter que de l'enquête minutieuse à laquelle je me suis livré, pour savoir de quel bras se servait Tardieu dans son travail ordinaire, il résulte que c'était *du bras droit.* Nous l'ignorions et nous ne nous en étions pas préoccupés, quand M. Vigot et moi nous avons décidé de faire, *à droite*, la trépanation dont on voit très bien le siège sur la photographie du crâne, que j'ai prise aux deux tiers de sa grandeur naturelle, ainsi que sur celle que j'ai superposée à la boursouflure du cerveau.

Les fils que j'ai placés sur le crâne pourraient à la rigueur suffire pour établir le siège de cette trépanation, mais, ayant le crâne lui-même, il nous paraît préférable d'y mesurer nos distances, les voici :

Le trou de trépan mesure exactement $1^c\ 9^m 1/2$ de diamètre.

De son centre au sommet de l'apophyse orbitaire externe, le compas donne $6^c\ 2^m$ en ligne oblique.

La perpendiculaire abaissée du centre de ce trou sur une ligne horizontalement menée de l'apophyse orbitaire externe à l'apophyse occipitale inférieure, mesure 5 cent. Cette perpendiculaire rencontre la ligne circulaire horizontale à 4 cent. de l'apophyse orbitaire.

Du centre du trou, au bord supérieur de l'arcade zygomatique, la perpendiculaire donne $7^c\ 1/2$, et la ligne oblique, menée du pied de cette perpendiculaire à l'apophyse orbitaire, donne $4_c\ 1/2$.

Enfin, l'épaisseur de la rondelle enlevée est de 7^m. Elle eût été probablement plus grande si nous avions trépané à gauche ; car, de ce côté, la paroi crânienne est sensiblement plus épaisse.

Nous n'avons plus, pour finir, qu'à décrire rapidement les détails de l'autopsie du corps de Tardieu, ou plutôt de sa poitrine ; car le tronc et les membres ne nous ont offert rien de particulier, et tout se résume à ceci : partout une grande abondance de graisse sous la peau, et une musculature très développée, dont a bénéficié M. Morel pour disséquer les pièces qui lui ont valu le titre de Prosecteur.

A la partie inférieure droite de la poitrine, on constate la présence de cicatrices produites par une application de cinq ventouses. Je n'ai pu trouver à quelle date elle remonte. Je le regrette au point de vue des théories de la tuberculose succédant à la pleurésie. En effet, de ce côté, l'ouverture du thorax nous présente

une adhérence totale des plèves. Il n'y a pas l'ombre d'une cavité. En aucun endroit on n'en trouve de trace. Pour enlever les poumons, on laisse des morceaux de ce viscère aux côtes ou au diaphragme. A gauche, au contraire, les quelques adhérences pleurales que l'on rencontre disséminées çà et là, se détachent facilement.

Ces particularités ont été très bien mises en relief par M. Vigot, qui, précisément, avait à préparer les médiastins pour le concours de Chef des travaux anatomiques qu'il vient de subir avec beaucoup de succès. Je lui dois également la description suivante des anomalies qu'il a rencontrées et qu'il a montrées au jury dont je faisais partie.

La grande azigos vient s'ouvrir à la partie inférieure de la veine cave supérieure, un peu au-dessous, un centimètre environ, de son embouchure dans l'oreillette.

En disséquant les organes du médiastin postérieur, on constate un diverticulum de l'œsophage. Il siège sur la face antérieure et s'avance au-dessous de la bifurcation de la trachée vers la base du cœur. Son volume est celui du petit doigt.

Bien que ces détails puissent paraître un peu en dehors de la relation des expériences physiologiques faites par M. Vigot et moi, j'ai cru qu'il n'était pas inutile de les consigner, en terminant.

EXAMEN CRITIQUE

du rapport lu à l'Académie de médecine de Paris par le **Dr LABORDE**, *au sujet des expériences faites sur le supplicié Tardieu et relatées ci-dessus* (pages 18 et suivantes).

MON CHER MAITRE ET AMI,

Vous ne doutez pas. je suppose, de l'attention et de l'intérêt avec lesquels j'ai lu le rapport que vous venez de faire à l'Académie de Médecine au sujet de « ma relation des expériences sur le supplicié Tardieu ». Permettez-moi de vous remercier très vivement des éloges que vous m'y adressez à moi et à mes collaborateurs. On ne saurait vraiment être plus gracieux. Aussi, n'est-ce pas sans une certaine crainte d'être accusé d'ingratitude, que je me décide à vous soumettre les quelques réflexions qui suivent. Leur importance me fait espérer que vous me les pardonnerez.

Tout d'abord je me demande où vous avez pu relever dans « ce modèle de narration circonstanciée et consciencieuse » les erreurs *d'interprétation*, les *déductions* erronées dont vous parlez.

Je n'y ai, en effet, risqué aucune *déduction*, aucune *interprétation*. J'y ai tout simplement raconté ce que j'ai vu avec tous ceux qui m'entouraient, m'efforçant de noter

avec soin les particularités et les résultats de mes expériences, de préciser, autant que possible, la façon dont j'opérais et la région sur laquelle j'opérais. Mais rien de plus ; et si, par hasard, dans mon récit, il se rencontre une réflexion à propos d'un détail, cette réflexion n'a absolument rien qui ressemble à une interprétation ou à une déduction du phénomène qui me l'a suggérée.

Combien cependant il eût été tentant d'insister sur le fait capital des réactions motrices, obtenues *du côté droit*, c'est-à-dire du côté même où la galvanisation était opérée sur la substance cérébrale, et d'en discuter la valeur au point de vue doctrinal « des effets directs et des effets croisés ». Je m'en suis bien gardé, voulant à tout prix rester dans mon rôle de narrateur. *Ne sutor ultra crepidam !*

Ainsi, lorsque je parle de l'excitation galvanique de la moelle épinière et que je décris les mouvements respiratoires parfaitement rythmés qui en résultent, je n'émets aucune opinion, — quoique vous m'en prêtiez la pensée — sur « un effet possible de l'influence du centre myélitique ». Je me contente de dire comment et pourquoi je suis dans l'impossibilité d'affirmer si j'ai piqué « isolément ou non » la substance grise.

De même, à propos de mes expériences sur la glotte, lorsque j'énumère les résultats provoqués par la galvanisation des pneumogastriques, je ne m'occupe pas plus de rechercher s'ils sont dus ou « non à des effets de propaga-« tion et de transmission directe aux muscles tenseurs des « cordes vocales, que je n'invoque l'excitabilité propre « de ces nerfs après un temps plus ou moins long » — Vous la niez ; d'Arsonval et Brown-Sequard l'admettent, moi je garde « de Conrart le silence prudent ».

Enfin, lorsque à l'autopsie de Tardieu, je constate que ma couronne de trépan correspond à la *partie moyenne* — et non pas, comme vous me le faites dire, à la partie *moyenne*

et inférieure de la frontale ascendante : — et, lorsque j'ajoute qu'elle est *plus rapprochée* de la scissure de Sylvius que de la scissure interhémisphérique — et non pas « *au voisinage* de la scissure de Sylvius », ainsi que vous le dites encore — en y ajoutant cette réflexion : « elle est par « conséquent assez loin vers la région basilaire », comme c'est l'excitation de cette partie *moyenne* qui a produit dans la face des mouvements analogues à ceux que Carville et Duret ont localisés dans la « 2e frontale », si je me permets de faire remarquer la *différence*, où voyez-vous, cher maître, que j'en aie tiré « grâce à une interprétation erronée « d'effets moteurs directs dont la prépondérance nous au- « rait exclusivement frappés », une *déduction* « qui ne saurait être tenue pour légitime ».

Relisez en effet ma relation. Je défie qu'on y trouve un passage où j'aie abordé ou même effleuré la question de savoir « si les courants électriques, cette arme à double « tranchant qui est apte à produire des effets discordants « — j'ai saisi l'apologue — ont agi dans le sens d'une exci- « tation véritable des propriétés fonctionnelles des éléments « nerveux ou s'il s'agissait d'une action à distance, par pro- « pagation et transmission du courant ».

Par contre il n'est pas malaisé de comprendre comment et *pourquoi* votre esprit a glissé sur la pente facile qui conduisait à supposer, voire même à admettre ces velléités d'interprétation que vous me prêtez un peu trop généreusement ; c'est bien simple, et comme l'a dit le poète :

« L'esprit pense aisément ce que le cœur désire. »

Je vous envoie la narration d'expériences faites devant soixante témoins. Il s'y trouve — ce n'est pas ma faute — un fait « tellement *paradoxal*, tellement en *contradiction* « formelle avec une des notions classiques les plus avérées

« de la physiologie cérébrale *avec les résultats de vos pro-* « *pres expériences sur les cerveaux de suppliciés* » que vous pensez de suite à une « erreur typographique » de ma part; car, m'écrivez-vous « si elle n'existe pas, et à moins d'une « exception qui supposerait une anomalie morphologique, « il y a dans vos résultats *une condition qui m'échappe* et « qui demande, au moins pour moi, à être révélée ».

Je vous réponds aussitôt : « Il n'y a pas erreur ; ce que « j'ai décrit, je le maintiens » et dans une très longue lettre je vous réédite les principaux détails de notre observation, espérant que *ce supplément d'instruction très explicite* vous aidera à trouver « la condition qui vous échappe ». Mais si dans cette lettre vous avez rencontré cette phrase que vous citez « j'en accepte avec mes collaborateurs toutes les « responsabilités de déduction physiologique », cela ne prouve pas que j'en fasse pour mon compte et surtout qu'il y en ait dans ma narration.

Mais, comme il est à prévoir que certains physiologistes pourront trouver « dans les résultats des nouvelles expé- « riences de vos confrères de Caen, une pleine justification « des critiques de Vulpian à propos de vos expériences sur « Gamahut et Gagny, vous me prenez à partie et malgré « votre déférence pour l'autorité, la science, le talent d'ob- « servation » de votre serviteur, vous en faites un *champion* de leurs doctrines, pour les combattre à nouveau *sur son dos* et les déclarer erronées.

C'est ce qu'on appelait jadis, en rhétorique, faire une « PROLEPSE », et le mot ne saurait vous blesser, mon cher Maître, puisqu'on l'a appliqué à l'auteur fameux du discours « pro domo suâ ».

Reste à savoir si vos adversaires admettront l'explication que vous donnez, en ces termes, des observations faites par moi.

« Les contractions des muscles faciaux à droite sont dues

« à l'action *directe* par passage ou transport sous-jacent, « soit des *noyaux moteurs* de la base de l'encephale (noyau « masticateur, facial inférieur), soit des faisceaux muscu- « laires eux-mêmes. Elles ont été prédominantes, mais le « côté gauche n'est pas resté *complètement inactif et impas-* « *sible*, puisqu'il est expressément noté dans la relation « que le côté gauche de la face a D'ABORD paru *tendu* et « comme *gonflé* Ce point est pour nous d'une haute im- « portance. »

Il l'est si bien que, un peu plus loin, vous le rappelez comme suit: « Je crois avoir montré par le *texte même* « de la relation très soignée de ces expériences qu'en « même temps qu'il y avait des *effets moteurs directs*, effets « prépondérants qui, pour ce motif, ont exclusivement « frappé et fixé l'attention des observateurs, il s'est pro- « duit à un certain degré, mais suffisant pour le révéler « surtout sur le moulage et *les photographies*, des effets « *moteurs croisés*, et ceux-là seuls méritent d'être retenus « comme fait démonstratif et physiologique. »

Suis-je de votre avis? N'en suis-je pas? Vous n'ignorez pas qu'un vrai Normand ne dit jamais ni oui ni non. En revanche, il passe pour aimer la chicane. Or, puisque c'est de ce que j'ai *expressément noté* dans ma relation que vous tirez vos arguments, permettez-moi de rechercher si, dans la reproduction que vous faites de son texte, il ne s'est pas glissé quelques petites erreurs qui en changent *légèrement* le sens.

« Traduttore traditore », dit un proverbe italien. Dieu me garde de vous l'appliquer. Laissez-moi seulement, et vous serez le premier à en reconnaître l'importance, réta- blir ce qui, dans votre rapport si instructif et si bien fait, me paraît imparfaitement ou incomplètement reproduit.

Prenons, par exemple, votre résumé de ma première expérience *par simple attouchement.*

Peu importe, j'en conviens, que vous écriviez « *trois fois* » quand c'est bien « *huit fois* » que nous avons obtenu des résultats positifs ; peu importe que vous disiez que l'effet s'est épuisé « au bout de 10 minutes 10 secondes » quand j'ai écrit « au bout de 1 minute et 10 secondes ».

Que vous ne vous soyez pas attardé à rappeler ce que j'ai noté pendant ce laps de temps, à propos des particularités des contractions musculaires, de leurs différents modes de succession et de la façon dont elles décroissaient, je ne vous le reprocherai pas davantage, bien que ce simple rappel eût prouvé le soin avec lequel nous observions les moindres détails. Au besoin même je vous pardonne cette variante : « Le côté droit de la face grimace dans toute la région *inférieure* » alors que dans le texte il y a : « dans toute la partie *inférieure et moyenne* ».

Mais je vous en veux d'avoir totalement laissé de côté ce qui se rapporte à la constatation faite par nous au moment où, après notre premier attouchement nous avons soulevé l'excitateur : « A ce moment, tout rentre dans l'ordre et le « côté droit reprend l'aspect du côté gauche qui *lui* est demeuré IMPASSIBLE ». Il me semble que cette *impassibilité* du côté gauche méritait une petite mention de votre part, surtout quand, passant en revue les effets différents des huit autres attouchements, selon qu'ils portent sur tel ou tel point de la substance corticale, j'ajoute : « Le résultat de ces attouchements est toujours aussi frappant. »

Passons à la 2[e] expérience : Vous dites : « on *enfonce* alors « les *électrodes* et les effets sont à la fois *plus* intenses et « *plus* nets... Cela se conçoit facilement, on est ici en *pleine* « excitation de la substance blanche. »

Qu'on y soit ou non, voici ce que j'ai écrit :

« N'obtenant plus rien par le simple attouchement, nous enfonçons *légèrement les pointes de l'excitateur* dans la substance corticale... »

Il faut que j'aie bien envie d'ergoter, direz-vous, pour relever si minime oubli d'un adverbe.

Pardon. Car d'abord ce *légèrement* explique cette remarque de moi à propos de l'examen du cerveau : « Nous « n'y avons trouvé aucune trace de nos piqûres avec les « pointes de l'excitateur ». Ensuite et surtout, il vous aurait probablement fait réfléchir avant d'écrire un peu plus loin : « L'intensité de l'excitation à la *pince* électrique actionnée « avec l'appareil relativement puissant de Clarke a amené « *ainsi que le constate l'expérimentateur* la DESTRUCTION « partielle de la substance nerveuse touchée ».

D'abord je ne me suis pas servi de *pince*, mais de pinceau électrique, soit dit en passant. Puis, qu'entendez-vous par cette *destruction partielle* ? J'ai constaté au centre de la couronne de trépan « une petite saillie oblongue d'un « cent. 1/2, d'une coloration blanchâtre tranchant sur celle « des circonvolutions voisines et s'élevant de 3 millimètres « au-dessus d'elles, » j'ai même ajouté ceci : « Est-elle le « résultat des électrisations faites à son niveau et spécialement de la faradisation opérée en dernier lieu avec le « pinceau électrique ? Je ne saurais le dire », mais je n'ai pas parlé de *destruction de tissu*.

En tout cas pourquoi, en résumant cette 2e expérience, omettez-vous ce qui précisément, au point de vue des mouvements de la face droite, augmente sa valeur. Cela n'eût guère allongé votre rapport de dire comment et en quoi ces piqûres *très superficielles* — *scripta manent* et cela accentue mon *légèrement* — amenaient des mouvements *plus analysables*.

Qu'importent, en effet, trois ou quatre lignes quand on consacre deux grandes pages à la question, très intéressante sans doute, mais un peu « à côté » du prétendu droit qu'ont les suppliciés de se réclamer. Assurément, je vous remercie d'y appuyer, par un argument auquel je n'ai pas

songé ; *la religiosité* « l'éloquent plaidoyer » que je viens de publier à propos de l'exécution de Ruffin. » Mais, je vous remercierais davantage si vous aviez été moins laconique à propos de certains passages de ma Relation, quitte à applaudir la magistrale leçon que vous faites ensuite *ex cathredra* sur le « danger d'erreur qui réside dans la na- « ture du moyen ou de l'excitant mis en œuvre pour provo- « quer les effets cherchés dans des expériences telles que « celles dont il s'agit. »

Car, en supposant, et c'est probable, que vous n'ayez pas attaché assez d'importance à cette *individualisation* des contractions musculaires pour en relater les détails — *bien curieux* cependant, au point de vue de la docilité que mettaient les muscles à se contracter isolément et alternativement selon le point de l'écorce cérébrale légèrement piqué, — la simple mention de ces détails quelle qu'en dût être l'interprétation, aurait, pour le moins, justifié l'éloge que vous voulez bien faire de « la relation très soignée de nos expériences ; et elle m'autoriserait à vous dire en ce moment :

Croyez-vous franchement que si, au cours de ces six piqûres, dont je faisais remarquer chaque fois le résultat, à haute voix, je ne me serais pas aperçu de quelque mouvement dans le *côté gauche*, ou qu'un des collègues placé de ce côté ne me l'eût pas fait remarquer. Croyez-vous qu'après avoir lu et relu attentivement avec moi le récit, que j'ai écrit, le soir même des expériences, ils eussent laissé passer ces mots qui reviennent après chaque expérience : « Pendant tout le temps de sa durée, le *côté gauche* de la face est resté *absolument immobile ?* » Non, vraiment ; et notre attention n'était pas absorbée, comme vous le dites, « par les effets beaucoup plus intenses dont le côté droit « était le siège ».

J'arrive, maintenant, à votre résumé de ma troisième expérience :

Vous dites « à 4 h. 48'55" (40 secondes environ après le « début de l'expérience), on remplace l'excitation simple « par le pinceau électrique actionné avec la machine de « Clarke. On obtient jusqu'à 4 h. 49'9" des contractions vio « lentes, toujours *à droite*. — Puis tout cesse. »

Ici encore, mon texte est plus explicite ; permettez-moi de le rééditer. Ce ne sera pas long, et peut-être y a-t-il intérêt à le faire.

« Pendant 12 secondes encore, on assiste à la *reproduc-* « *tion exacte* des phénomènes précédents, avec cette diffé- « rence toutefois, et *qui a été remarquée,* que les contrac- « tions se font en masse, sans qu'il soit possible d'y distin- « guer aucune succession. C'est une contraction instantanée « et violente de *tout* le côté droit de la face, y compris « cette fois le frontal et le sourcilier. *Neuf* fois de suite, « l'*attouchement* par le *pinceau* produit les mêmes effets, « sans diminution bien sensible d'intensité. Puis, tout « cesse brusquement. »

Voyons, maintenant, en quels termes vous achevez votre résumé :

« Le côté gauche de la face est resté *impassible* pen- « dant les excitations. Cependant *à la fin*, il paraît *tendu* « et *gonflé*. Il n'est pas indifférent de relever cette « particularité dans la relation des expérimentateurs ».

Or, voici ce qu'il y a textuellement dans ma relation. « Pendant tout le temps qu'ont duré ces expériences, le « *côté gauche* de la face est resté *absolument immobile* et « quand elles ont pris fin, il paraît *un peu* tendu et « comme *légèrement* gonflé ».

Un peu plus, un peu moins, direz-vous, peu importe !

Eh ! que si, mon cher Maître ; car cette *tension* est telle- ment importante pour vous, que c'est sur son existence que vous vous appuyez pour démontrer que « le côté gauche « n'est pas resté complètement inactif et impassible » et

« déclarez aussitôt que cette tension est le résultat d'une « contraction ou d'une contracture. »

Si donc, pour vous, il n'est pas indifférent de relever cette particularité dans la relation des expérimentateurs, il n'est pas indifférent que cette particularité soit relevée, telle qu'elle a été constatée, et reproduite dans les termes où elle a été décrite.

Que, à la rigueur, en lisant votre texte, on attribue *uniquement* à la troisième expérience le résultat des excitations dont vous parlez, c'est-à-dire l'immobilité du côté gauche, tandis que, d'après le mien, cette immobilité a été remarquée *pendant tout le temps* qu'ont duré les expériences, l'inconvénient, tout réel qu'il soit, n'est pas très grave.

Il le devient un peu plus si, grâce à la disposition de votre phrase, on peut supposer que les mots « *à la fin* » substitués à ceux-ci : « *quand toutes les expériences ont pris fin* » se rapportent à cette même et unique expérience.

Il le devient absolument quand vous supprimez mes deux adverbes ; un *peu* et *légèrement*.

Certes, mon cher Maître, pour qui a l'honneur de vous connaître, il ne saurait venir à l'esprit que cette suppression soit intentionnelle. De même, quand, à la page suivante de votre rapport, vous écrivez que de « *l'aveu même* « *des expérimentateurs*, le côté gauche de la face a D'ABORD paru tendu », il est évident que c'est un *lapsus calami* et personne ne verra dans ce malencontreux « d'abord » mis au lieu de « à la fin » autre chose qu'une erreur typographique.

Car, je suis heureux de le répéter, votre probité scientifique défie tout soupçon. Mais, laissez-moi tenir à ma prose et à mes adverbes.

Je rétablis donc ma phrase : « Quand les expériences *ont pris fin*, le côté gauche de la face a paru *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé* ».

Et alors, avant de rechercher si cet aspect est le résultat « d'une contraction et d'une contracture » il est bien permis de se demander si cet aspect un peu tendu et comme légèrement gonflé, — qui va si vite disparaître — n'existait pas déjà à l'instant où nos expériences ont commencé.

D'où vient-il que vous ne l'ayez pas noté ? m'objecterez-vous ?

De ce que, mon cher Maître, à ce moment, nous ne pouvions voir le côté gauche appliqué aussitôt et maintenu aussi immobile que possible sur un paillasson, pour nous permettre de trépaner à droite. Donc, *adhuc sub judice lis est.*

Mais après, direz-vous, vous avez dû redresser la tête, puisque vous constatez à chaque expérience que le côté gauche est resté immobile, et par conséquent cette tension aurait dû vous frapper si elle les avait précédés.

Cette fois, l'argument porte, et je n'en conteste même pas la valeur ! Seulement, si je suis réduit à avouer que nous n'avons pas remarqué cette légère tension, dont l'insignifiance excuserait à la rigueur notre inattention, et si, par conséquent, je ne puis affirmer son existence avant toute excitation de l'écorce cérébrale à droite, je puis l'expliquer, je crois, à la fin de nos expériences, par un mécanisme assez simple.

Veuillez vous rappeler, en effet, ce passage de ma relation : « Ce ne fut qu'à 4 h 47 que nous pûmes opérer sur le cerveau, à travers l'orifice obtenu par la trépanation qu'avait rendue pénible et longue l'épaisseur et la dureté des os du crâne. »

Serait-il donc impossible que pendant cette trépanation laborieuse, les frottements inévitables et plus ou moins rudes que le côté gauche a fatalement subis contre le paillasson, sur lequel il était fortement pressé par les mains de deux aides, n'aient pas déterminé cet aspect *un peu*

tendu et comme *légèrement* gonflé qui ne nous a frappé qu'au moment où nos expériences ont pris fin.

Puis, je vous demande la permission de remettre sous vos yeux une toute petite constatation que j'ai décrite en ces termes, presqu'à la fin de ma relation, à la suite des mesures anthropométriques prises sur Tardieu, et qui vous a probablement échappé.

« Je dois ajouter qu'au-dessous du nez, il existe une « plaie triangulaire assez profonde et saignante ; elle est le « résultat d'un choc de la tête sur le sol ou contre un des « montants de la guillotine. »

Eh bien, je me pose cette simple question — *si non evere, bene trovato.* — Pourquoi sous l'influence de ce choc brutal, survenant à l'instant même où la tête est séparée du tronc et est encore vivante, le côté de la face atteint, c'est-à-dire le *côté gauche*, ne se serait-il pas *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé ?* Cela se voit tous les jours à la suite d'un coup moins violent sur la joue ou la mâchoire.

Ces explications qu'un de vos grands amis m'a déclaré être plus que possibles, vous font bondir ; et, pour vous, la tension du côté gauche, si minime soit-elle « est le résultat d'une contraction ou d'une contracture », *car*, vous hâtez-vous d'ajouter : elle a duré un temps assez long après les explorations »

Soit ! mais ce *car* m'intrigue. On peut en effet se demander à quoi il se rapporte. Est-ce à la contraction ? Est-ce à la tension ?

S'il s'agit de la tension, relisons ce qui est consigné dans mon mémoire :

« A 4 h. 49' 7", le côté gauche, resté absolument immo- « bile, — *bis repetita placent* — pendant tout le temps « qu'ont duré les expériences, a paru un *peu tendu* et « comme *légèrement gonflé.*

« A 4 h. 58', c'est-à-dire au bout de 7' 07" qu'ont duré

« nos excitations sur le facial, les deux côtés de la face « étant symétriques, le côté gauche ne conserve *plus qu'un* « *peu* de la boursouflure signalée plus haut. »

Puis, nous ne nous en occupons plus jusqu'au moment où à 7 h. 15', nous avons noté ce détail qui nous frappe : « le côté gauche de la face *n'est plus tendu et gonflé* comme « tout à l'heure et a repris, sans différence appréciable, « l'aspect *flasque et uni du côté droit.* »

D'où, pour un simple mortel comme moi, il est permis de conclure, en parodiant un aphorisme célèbre : « sublato signo tollitur effectus. »

Erreur ! direz-vous. Je n'ai pas voulu parler de la tension, mais de la contracture, dont cette tension était le résultat, et c'est à elle que se rapporte ce membre de phrase « *car* elle a duré un temps assez long après les explorations ». Et, si *l'aspect tendu* de la face, ce premier indice révélateur d'une contracture « qui implique la réalité de réactions motrices dans le côté gauche de la face » a diminué, puis a disparu, il ne s'ensuit pas que la contracture ne lui ait pas survécu « elle a été révélée d'une manière frappante par le moulage et *la* photographie de la face *ci joints.* »

Très bien. Mais ici, encore, ainsi qu'on dit au Palais : DISTINGUO ! car, s'il n'y a qu'un moulage, il y a deux photographies, l'une prise *avant*, et l'autre prise *après*. Or, cette dernière ne dit rien autre que ce que dit le moule, dont elle est la reproduction fidèle. Par conséquent, ce ne doit pas être celle que vous avez fait circuler devant vos honorables collègues de l'Académie.

Voyons donc ce que dit l'autre, celle qui montre *si clairement* selon vous que le phénomène « de contracture existait déjà, et avait « débuté » avant l'application du plâtre. »

J'en suis désolé, mon cher Maitre, mais cette photographie — que je m'engage à envoyer à qui me la demandera

— ne montre pas le phénomène aussi *clairement* que vous l'affirmez. Il faut même, si l'on n'est pas prévenu, la regarder avec soin pour l'y découvrir. Moi-même, en constatant sa ressemblance parfaite, je n'avais été frappé que de son mauvais éclairage et ce n'est qu'en trouvant, trois jours après, sur le plâtre sorti du moule « l'aspect si ca- « ractéristique de paralysie faciale qu'il présentait et qui « contrastait si fort avec celui de la tête avant le moulage », que je remarquai sur la photographie de M. Degrenne, la *légère* contracture en question.

Quoi qu'il en soit, me répondrez-vous, cette contraction, légère ou non, existe sur la photographie de M. Degrenne. Donc, elle n'est pas l'effet accidentel du moulage.

Ceci est indéniable et moi-même ai pris soin de le noter. Seulement, je me demande où vous voyez que cette contraction a été « *persistante.* » Si, en effet, j'avais pris cette photographie quelques minutes auparavant, c'est-à-dire à l'instant où nous avons porté la tête dans la salle de moulage, qu'aurait-elle donné ? Rien autre chose que ce que nous avons constaté à ce moment et qui nous a frappé : « que, le côté gauche de la face *n'est plus tendu et gonflé* « comme tout à l'heure, et qu'il a repris sans différence « appréciable *l'aspect flasque et uni du coté droit.* »

Donc, lorsque vous dites que « cette contraction a été *persistante* », vous vous basez, non sur un fait, mais sur un raisonnement semblable à celui qui vous a fait, tout à l'heure, attribuer à cette même contraction l'aspect *un peu tendu* et comme *légèrement gonflé* du côté gauche de la face. Car, de preuve, vous n'en apportez aucune.

Eh bien, à votre raisonnement, purement hypothétique, j'ai à opposer le simple énoncé des circonstances dans lesquelles cette photographie révélatrice a été prise. Mais, auparavant, je dois rappeler toute une série d'expériences qui méritaient peut-être de votre part une mention *un peu moins* laconique que celle-ci :

« Le tronc du nerf facial étant alors mis à nu, à la sortie « du crâne, on l'électrise et il se produit de véritables « contractions physiologiques des muscles de la face ani- « més par le nerf, et non plus l'horrible grimace de tout « à l'heure à la suite de l'excitation cérébrale ».

En effet vous auriez pu dire que « le nerf facial *mis à nu* » était celui du *côté droit*, et que si les résultats de son électrisation ont persisté jusqu'à 4 h. 58, tandis que ceux produits par l'attouchement, la piqûre ou la faradisation du cerveau avaient cessé brusquement à 4 h. 49, ils n'en ont pas moins cessé et d'une *façon irrévocable* à ce moment précis.

Vous auriez pu surtout mentionner l'électrisation du *côté gauche* de la face et ajouter que « cette électrisation « *faite à travers la peau* a donné de très légères contrac- « tures qui *durent encore*, quand à 4 h. 58, celles du côté « droit ont cessé et *qu'elles survivent* pendant au moins « une minute que nous les avons provoquées avant de « passer à nos expériences sur le tronc ».

Auraient-elles survécu plus longtemps si nous avions continué à les provoquer ?

Je ne le sais pas plus que vous, et j'ignore, comme vous, si l'injection d'eau chaude lancée dans la *carotide gauche*, pendant que M. Vigot faisait la trépanation du *côté droit*, n'a pas été pour quelque chose dans cette différence de survie entre les deux côtés de la face.

Vous semblez plaisanter cette injection, parce que j'ai dit qu'elle était faite « dans le but de réchauffer, pour ainsi dire, la substance cérébrale ». Quel est donc votre but en injectant du sang défibriné de bœuf—qui ne réussit pas toujours, vous devez vous en souvenir. — En tout cas, pourquoi m'avez vous écrit ceci : « Il est un autre petit « renseignement que j'ai à vous demander. Avez-vous « injecté de l'eau simple ou *salée* ». C'est donc que cette

injection avait pour vous quelqu'intérêt. Eh bien, permettez-moi de supposer que, sans être *salée*, elle a pu avoir sur le *côté gauche*, plus spécialement irrigué peut-être à cause de sa position déclive sur la table, une influence relative à la persistance de vie nerveuse latente dans le *côté gauche*, et par suite à la possibilité de contraction des muscles correspondants.

Ce qui est certain, c'est ceci : que, pendant un certain temps, le *côté gauche* de la face, qui, pendant toute la durée des expériences sur le cerveau, est resté *absolument immobile*, possède la faculté de se contracter sous l'influence d'une excitation galvanique superficielle et qu'il la conserve plus ou moins longtemps alors que le *côté droit* ne répond plus à l'action directe de la pile sur son nerf facial mis à nu.

En présence de ce fait, si je conclus que cette faculté, bien *persistante* cette fois, dans le côté gauche, s'est conservée un temps indéterminé, qu'elle existait encore lorsque nous avons porté la tête dans la salle de moulage, qu'aurez-vous à m'objecter ?

Ma conclusion a pour le moins autant de valeur que votre raisonnement, et elle a le mérite de pouvoir expliquer comment la *légère contracture* des muscles de la face à gauche, que rien n'indiquait l'instant d'auparavant, a pu se produire, grâce aux circonstances dans lesquelles cette transformation s'est opérée.

C'est le moment de les rappeler. La tête qui, depuis plus de deux heures, n'a pas été touchée, est enlevée de son support, — le fameux paillasson aux aspérités dangereuses, — puis transportée dans une salle voisine, et pendant qu'on procède aux préparatifs du moulage, M. Degrenne en prend la photographie.

Qui dit que ce transport n'ait pas occasionné quelque chose d'analogue à ce que M. Lecourt, mon prosecteur, a

observé à l'instant où la tête, qu'il venait de tirer du cercueil, a touché la table. « A ce moment, dit-il, j'ai été frappé de voir de petites secousses dans le masseter ». Dans cette supposition, on aurait là une *genèse* très admissible de la transformation qui s'est faite pendant qu'on procède aux préparatifs du moulage et pendant que M. Degrenne dispose son appareil de photographie.

Ce qui est certain, c'est qu'il s'est écoulé un certain temps entre le transport et l'application du plâtre ; temps pendant lequel, *horresco referens*, je n'ai pas pris garde à ce que les élèves faisaient de cette tête, dont le rôle pour moi était fini; temps assez long, il faut le reconnaître, pour permettre à M. Degrenne de préparer sa plaque, de charger son châssis, de disposer la tête à sa guise sur la table, de la photographier et de développer son cliché.

Et si je disais, ce qui est absolument vrai, qu'avant cette photographie dont j'ai envoyé l'épreuve, il en avait été pris une autre, dont, à cause du temps de pose trop court, les détails ne me parurent pas assez satisfaisants, on conviendra que toutes ces manipulations, sans parler des opérations préliminaires faites dans l'intervalle par le mouleur, ont pu et dû être un excitant de la *faculté de contraction* qu'avait gardée le *côté gauche* après que celle du côté droit était anéantie.

Riez si vous voulez de cette explication, je vous le pardonne, mon cher Maître. Mais rappelez-vous que

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ».

Ce qui profiterait à votre thèse, si elle était admissible, et avouez que mon explication n'est, sous une forme un peu différente, que la reproduction de la vôtre, lorsque vous attribuez cette *singulière* contraction à « *un effet croisé* ».

Car, croisé ou non, cet effet entraîne aussi bien l'idée d'une possibilité latente de contraction musculaire qui se réveille sous une influence donnée, que celle d'une contraction persistante, d'essence cérébrale, sans aucun signe extérieur pendant plus de deux heures et apparaissant sans aucune excitation nouvelle. Par contre, dans la mienne exclusivement, on peut comprendre comment le côté gauche de la face, *flasque et uni comme le côté droit* à 7 h. 1/2, peut, à 8 heures, sous l'influence de causes diverses et bien déterminées, présenter tout à coup la *légère* contracture que révèle la photographie.

Et dans la mienne, encore, quand on examine le plâtre sorti du moule trois jours après, on comprend mieux « l'aspect caractéristique de paralysie faciale contrastant « si fort avec celui de la tête avant le moulage », parce que là, il y a eu une continuation directe d'une excitation véritable par une nouvelle excitation plus puissante, tandis que si la contracture révélée par la photographie est « le résul- « tat — *à intermittence* — des excitations multipliées de « la substance de l'hémisphère cérébral droit »; elle doit rester indépendante de toute action extérieure ; car on ne s'explique pas un effet *croisé* qui, près de trois heures après la cessation de sa cause, devenu invisible au bout de quelques minutes, réapparaît sans qu'on sache pourquoi et s'exagère sous l'influence d'une application de plâtre.

Il est vrai que frappés tout d'abord de *cet aspect*, et pour expliquer ce *phénomène imprévu, si nettement accusé par la photographie de la tête moulée*, nous pensâmes que la contracture des « muscles de la face à gauche avait été « occasionnée par la chaleur du plâtre agissant sur des « muscles *non fatigués...* »

Vous le rappelez avec raison ; mais pourquoi votre imprimeur a-t-il remplacé par des points cette fin de la phrase que vous citez textuellement : « muscles non fatigués

comme ceux de droite par « les excitations de la pile sur le facial mis à nu de ce côté. »

Je lui en veux, car cette suppression nuit *légèrement* à la façon dont *je me ravise* bien vite en ces termes :

« Il nous faut reconnaître que cette explication n'est pas « suffisante, car si le moulage a pu *accentuer et compléter* « le phénomène, celui-ci *existait déjà* et avait débuté « avant l'application du plâtre, En effet, l'épreuve ci-jointe « du cliché de M. Degrenne prouve qu'il y avait déjà une « *légère* contracture de la face à gauche, lorsque la photo- « graphie a été prise. Quoi qu'il en soit, cette contracture « du côté gauche *vraiment imperceptible* près de deux « heures après la cessation des effets produits par l'excita- « tion de la substance corticale *à droite*, et qui prend un « développement considérable, plus d'une heure et demie « après que *l'excitation du facial à droite ne produit plus « rien*, cette contraction, dis-je, nous a paru devoir être « signalée avec soin. »

En écrivant ces lignes, j'étais loin de croire que j'aurais à en commenter le sens aussi longuement.

Maintenant que c'est fait, veuillez remarquer, mon cher Maître, que toute ma discussion se réduit « à la seule interprétation d'une toute *légère* contracture du *côté gauche* de la face » et ne porte nullement atteinte à la théorie que vous m'exposez ainsi dans une de vos lettres : « Soyez-en « bien persuadé, mon cher ami, dans les choses cérébrales, « le croisement est de mise nécessaire et en tant que mani- « festation d'ordre physiologique, *pas de croisement, pas « de fonctionnement* au sens propre du mot. »

Bien que cela me rappelle un peu, — sauf votre respect, comme on dit en Normandie, — une phrase que m'écrivait, il y a quelque temps, un professeur de physique d'un de nos grands lycées, à propos de ma discussion sur mon procédé de *photomicographie sans mise au point préalable*,

« un fait ne peut jamais être contraire à la théorie », votre affirmation ne saurait lui être assimilée et je suis tout prêt à admettre que « le résultat, en apparence exceptionnel « et paradoxal mis en évidence, comme fait d'observation, « par vos savants collègues de l'Ecole de Caen, provient « uniquement du déterminisme expérimental qui a pro- « cédé à sa production. » Mais, et je ne suis pas le seul, je me refuse à admettre comme *preuve* l'interprétation que vous donnez de l'aspect un *peu* tendu et comme *légèrement* gonflé du côté gauche de la face « dont la contraction plus ou moins tardive, mais réelle », a été certainement provoquée selon vous « par mes taquineries persistantes de « l'hémisphère droit ».

Vous m'avez écrit un jour que vous en vouliez fortement au côté droit de Tardieu, « ce diable de côté droit qui a « fait des siennes dans les excitations et s'est permis de « mettre ainsi le désaccord entre nous ». Moi, je suis tenté de le bénir, puisqu'il m'a procuré l'honneur de discuter avec un savant tel que vous.

J'aurais même peut-être encore à examiner quelques points de votre rapport et — entre autres — celui où rappelant « vos expériences faites à Caen (et non à Paris s. v. p.) sur le cerveau d'Heurtevent », vous dites très élégamment que « les résultats quoique négatifs n'ont pas été « contradictoires. »

Mais j'ai hâte de finir, car j'ai trop abusé de la permission que vous m'avez octroyée « d'user de toutes mes défenses « *unguibus et rostro* », et je termine en vous priant de me croire, mon cher Maître, comme toujours, l'admirateur passionné de vos brillantes recherches, et d'accepter la cordiale poignée de main que vous offre votre humble serviteur et ami.

Dr Ch. FAYEL.

Caen, 5 août 1893.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

BOSSUET

LETTRES ET PIÈCES INÉDITES OU PEU CONNUES

RECUEILLIES PAR

M. Armand GASTÉ,

Secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
de Caen.



Lors de la dispersion des papiers de M. A. Floquet (1890), nous avons racheté du principal acquéreur un certain nombre d'autographes de Bossuet et beaucoup de copies de lettres et de pièces inédites ou peu connues du grand évêque de Meaux, copies faites par M. Floquet lui-même sur les autographes qu'on avait bien voulu lui communiquer.

Ce sont, — jointes à quelques-unes rencontrées par nous, — ces lettres et pièces inédites, ou à peu près inédites, puisqu'on ne les trouve pas dans les dernières éditions des *Œuvres complètes* de Bossuet, que nous avons cru devoir réunir ici. Les futurs éditeurs de Bossuet sauront les replacer à l'endroit et à la date convenables ; notre seul mérite aura été d'avoir re-

cueilli ces fragments pour les sauver de l'oubli. *Colligo fragmenta, ne pereant.*

Nous n'avons pas la prétention de croire que cette publication ajoute quoi que ce soit à la « *gloire littéraire* » de Bossuet, si tant est que Bossuet se soit jamais préoccupé de ce qu'on appelle la « gloire littéraire ». Pour ceux qui ont sinon lu, du moins parcouru avec quelque attention toutes les œuvres de Bossuet, et qui savent que Bossuet n'est pas tout entier (loin s'en faut) dans ses *Oraisons funèbres*, ses grands *Sermons*, son *Discours sur l'Histoire universelle*, et son *Histoire des Variations,* nous pensons qu'ils nous sauront gré d'avoir publié ces documents inédits ou rassemblé des pièces peu connues et dispersées dans des publications qu'on ne se procure que très difficilement (1).

(1) Le savant éditeur des *Œuvres oratoires de Bossuet*, nous avons nommé M. l'abbé Le Barq, a bien voulu revoir nos manuscrits et nous fournir quelques précieuses indications que nous nous sommes empressé de joindre aux notes qui accompagnent les documents publiés par nous. — Nous sommes heureux de le remercier ici de son obligeance.

Nous ne donnons pas, bien que nous en ayons une copie fort exacte, faite par M. Floquet, la *Thèse mineure* soutenue par Bossuet au collège de Navarre, le 5 juillet 1651, cette thèse ayant été publiée dans les *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires* des PP. Jésuites, année 1869, t. XXII, p. 910 et suiv. — Dans la même Revue (1875, t. XXXIII, p. 447 et suiv.) on trouvera un article du P. Sommervogel (*Lettres inédites de Bossuet*) où sont insérées 68 lettres adressées à Mme de Beringhen, abbesse de Farmoutiers. Une vingtaine de ces lettres étaient encore inédites à cette date. Les autres renferment des variantes assez importantes

LETTRES ET PIÈCES INÉDITES (OU PEU CONNUES) DE BOSSUET

[*A Monsieur Roussel, procureur en Parlement, à Toul.*]

Metz, ce 7 novembre 1658.

Monsieur,

Je vous supplie de prendre la peine de jetter l'œil sur les papiers cy joints et de m'envoïer au plus tost un relief d'appel de certaine sentence rendue par les gens d'Auci portant défense. S'il y a quelque difficulté sous mon nom, à cause que l'appel doit être relevé immédiatement à vie, vous pouvez mettre *Messieurs de la Cathédrale joints*. Ils y ont *intérêt parce que c'est pour maintenir les droits d'une dignité de leur église;* mais ce sera moy qui fera les frais et à cette condition je suis assuré de leur agrément.

Néanmoins si cela se peut sans les y mesler, vous le ferez ainsi s'il vous plaist. J'atens reponse de vous au plus tost et suis,

Monsieur,

Vostre tres humble serviteur.

BOSSUET,
Gr. Archid. de Metz.

(*Au dos*) A Monsieur, Monsieur Roussel, procureur en Parlement, à Toul (1).

(1) La copie de cette lettre, envoyée à M. Floquet le 30 mai

—

[Metz. Doyenné de Gassicourt.— *Mémoire autographe de Bossuet au chancelier Séguier, en 1664 ou 1665.* — Mss. Bibl. Roy. Lettres au chancelier Séguier, nº 1041. Année 1659. — Inédit] (1).

Depuis quatre ans, on conteste à l'abbé Bossuet le

1859, par M. Edouard Sauer, archiviste de Metz, était accompagnée de la lettre suivante :

PRÉFECTURE
de la
Moselle.
—
ARCHIVES
départementales
et
communales
et
Bibliothèque administrative.

Metz, le 30 mai 1859.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une lettre de Bossuet, que vous n'avez pas vue lors de votre séjour ici. C'est une copie littérale avec les *ratures.* J'y ai ajouté le fac-simile de la signature, afin de ne pas vous laisser de doute sur l'authenticité de cette pièce.

Vous voyez, Monsieur, que l'Archiviste de la Moselle a conservé un bon souvenir de vous et qu'il ne vous a pas oublié, comme vous en aviez la crainte.

Agréez, Monsieur, l'hommage de ma respectueuse considération.

Édouard SAUER.

M. Floquet cite un fragment de cette lettre dans ses *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, fº 373.

(1) Cette note est de M. A. Floquet, qui a corrigé en *1664 ou 1665* la date 1659 qu'il avait mise d'abord.

Consulter pour cette affaire : A. Floquet, *Études sur la vie de*

Prieuré de Gassicourt, qu'il a de feu Monsieur le Cardinal, par toutes sortes de chicanes.

Ce procès, depuis le dit temps, est lié au Grand Conseil entre toutes les parties; la recréance adjugée au dit Bossuet, qui est en possession. Le procès présentement est sur le bureau depuis près de quinze jours.

Les religieux, parties du dit Bossuet, et ceux auxquels ils prêtent leur nom, qui sont gens de crédit en matière de chicanes, ont obtenu au Conseil privé des défenses de passer outre, sur certaines parentés imaginaires, l'arrêt rendu au rapport de M. de Verthamond.

Depuis, par autre arrêt rendu au rapport de M. d'Aubray, sur les offres du dit Bossuet de consentir dès à présent la nullité de l'arrêt du Grand Conseil, en cas que les dites parentés se trouvent véritables, les parties ont été renvoyées au dit Grand Conseil.

Monseigneur le Chancelier est supplié de vouloir arrester le cours des chicanes qu'on prépare et maintenir le dernier arrêt, afin que le dit Bossuet, vexé depuis si longtemps, puisse reprendre et continuer avec plus de liberté ses occupations ordinaires.

BOSSUET.

[*A M. Conrart*] (1).

A St-Germain, 15 mai 1671.

Plusieurs de mes amis, de l'Académie, m'ont témoi-

Bossuet, t. II, p. 102 et suiv. ; et surtout, Ernest Jovy : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes et Pierre du Laurens. — Un factum inédit contre Bossuet*. Vitry-le-François, 1891.

(1) Cette lettre a été communiquée à M. Floquet par M. de Viel-Castel.

Cette première rédaction, soumise, sans aucun doute, à Con-

gné, Monsieur, qu'ils souhaitoient de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon. J'ai répondu avec toute l'estime que je dois à une compagnie si célèbre, et je n'ai pas manqué de leur témoigner combien je me tiens honoré de cette pensée. Je sais, Monsieur, qu'on vous en a parlé et je sais aussi combien vous avez répondu obligeamment pour moi. Mais la considération particulière que tout le corps a pour vous et l'amitié dont vous m'honorez ne me permettent pas de laisser aller plus avant cette affaire sans moi-même vous donner avis de ce qui se passe. Je fais plus, je vous demande le vôtre ; et sans mes attachemens j'irois vous ouvrir mon cœur sur ce sujet. Le fonds est que je respecte cette compagnie, et que je ne veux point vous taire que ceux qui ont pensé à moi en cette occasion m'ont obligé. Au reste, vous verrez mieux que personne ce qui se peut faire et ce que je puis faire moi-même. Ainsi vous me marquerez au juste jusqu'où cette proposition peut aller.

Recevez, en attendant, Monsieur, avec mes remer-

rart, ne fut pas connue de l'Académie. Bossuet, quelques jours après (le 22 mai), adressa à Conrart la lettre qui commence ainsi : « Plusieurs de mes amis de la cour, qui sont aussi de l'Académie, etc. »

Comme le fait justement remarquer M. Floquet, qui a publié pour la première fois la *première rédaction* (*Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 161, note 2), Conrart « avait dû y souhaiter des changemens, reconnus en effet nécessaires. »

On peut se demander pourquoi M. Lachat a appelé Conrart, M. Conquart ? (XXVI, 136, et à la table). Naturellement les éditeurs qui ont suivi M. Lachat ont copié religieusement cette faute bizarre.

cimens très sincères, l'assurance que je vous donne que je suis autant que jamais votre très humble serviteur.

J. BÉNIGNE, Év. de Condom.

—

[*Lettre au P. Bouhours*] (1).

A St-Germain, 14 décembre 1671.

Ce qui m'a obligé, mon Révérend Père, à vous faire présenter mon petit Traité, c'est l'estime particulière que je fais de vostre personne. Je m'estois bien atendu qu'un Religieux si zélé loueroit le dessein d'un ouvrage si nécessaire, et je n'ai pas douté non plus que la doctrine ne fust approuvée par un Théologien aussi éclairé que vous. Mais qu'un homme dont la plume est si correcte et si délicate, bien loin d'estre rebuté par la simplicité de mon style, luy donne autant de louanges que vous faites, je n'aurois osé l'espérer. Je dois cette approbation en partie à ce jugement exquis qui vous fait si bien distinguer les caractères qui sont propres à chaque matière, et en partie à vostre bonté qui vous a fait excuser mes défauts. J'en suis fort touché, je vous en assure, et vous me verrez toute ma vie très sincèrement,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très acquis serviteur.

J. BÉNIGNE, Év. de Condom.

(1) M. Floquet ne dit pas où il a copié cette lettre. En tête de sa copie, on lit seulement : « A réintégrer dans le dossier des inédits. »

—

[*A. Colbert*] (1).

(11 septembre 1673).

Monsieur,

Le pauvre Martin, pour qui j'ai eu l'honneur de vous solliciter tant de fois, et à qui vous avez fait tant de grâces, va vous supplier très humblement de lui accorder le délai que vous me fites la grâce de me faire espérer à St-Germain la dernière fois que vous y futes. Ce délai, Monsieur, est d'autant plus juste que le jugement de son affaire n'a été empêché que parce que sa partie a refusé de produire, quoique cela fût ordonné à la poursuite de Martin par un arrêt contradictoire. Ainsi il a encore recours à vous, et je vous supplie très humblement de lui être favorable.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

A Versailles, 11 septembre 1673.

J. Bénigne, A. Év. de Condom.

—

[*A M. Droüas de Velogny*] (2).

A St-Germain, 21 mai 1675.

J'ai reçu, Monsieur mon cousin, deux de vos lettres, de Velogny, dont la première reçue est du 5 mars, et la

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Lettre *inédite* de Bossuet. Lettres à Colbert, t. LXV, p. 600. »

(2) [*Notes de M. Floquet*]. « Envoyé par M. Jes Maulbon d'Arbaumont.

« Jacques Bossuet, aïeul paternel du grand Bossuet, et père

seconde, qui m'a été rendue aujourd'hui, est du 30 avril. En même temps, j'ai écrit la lettre pour M. de Clairvaux, que je vous envoie, et dont je souhaite un bon succès. Je vous supplie de me le mander, afin que je remercie ce prélat, et que je lui témoigne qu'en toute manière je m'intéresse à ce qui touche mon cousin votre frère et toute la famille. J'ai reçu, il y a longtemps, une lettre de Mr mon oncle sur le même sujet, et je vous avoue qu'ayant alors quelques affaires qui m'occupoient, celle-ci m'échappa durant quelque temps de la mémoire. Je crus ensuite qu'il n'étoit plus temps d'écrire, et je songeois à demander pardon à mon oncle de ma négligence. Votre lettre est venue très à propos pour me tirer de cette peine. Je vous supplie de faire mes excuses sur ce retardement, et de faire qu'il ne soit pas imputé à peu de respect. Pour ce qui est de vous, Monsieur mon cousin, vous savez l'affection que j'ai pour votre personne et combien je chérirois les occasions de vous servir. C'est une inclination que j'ai dès l'enfance, et que tout ce qui s'est passé entre deux n'a pu rallentir. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir quelque moyen de la satisfaire.

Je suis très parfaitement à vous.

J. Bénigne, A. E. de Condom.

de Bénigne, avait de plus deux filles : 1° Jeanne, qu'épousa Zacharie Droüas, écuyer, sieur de la Plante; 2° Anne, qu'épousa Antoine Droüas (frère du précédent), écuyer, sieur de Velogny.

« Elles étaient, disons-nous, sœurs de Bénigne, et conséquemment tantes d'Antoine Bossuet et de Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. »

—

[*Au Maréchal de Luxembourg*] (1).

—

[*Au R. P. de la Tour, général de l'Oratoire*] (2).

St-Germain, 16 avril 1678.

Mon Reverend Père,

Il n'y a rien, dans l'affaire dont vous m'avez fait

(1) Nous insérons cette lettre, en note, à sa date, en nous demandant si elle n'est pas un peu suspecte.

[*Au Maréchal de Luxembourg*] (*).

St-Germain, 17 juin 1676.

Je n'ai point oublié, Monsieur, que vous avez agréé que j'eusse l'honneur de vous écrire, et je songeois à le faire simplement pour m'entretenir avec vous; mais j'ai été ravi que la retraite précipitée des Allemands me donne un si agréable sujet de m'acquitter envers vous d'un devoir qui m'est si cher. Ce qui a précédé cette retraite vous est si glorieux qu'il n'est pas possible d'être à vous autant que je suis sans en avoir une joie extrême. Il est beau de vous voir si dignement soutenir l'affaire la plus regardée de toute l'Europe. Je prie Dieu qu'il vous donne toutes les grâces nécessaires pour continuer ce que vous avez commencé, et je vous supplie de croire que je suis avec respect et un attachement sincère.

J. B., A. Ev. de Condom.

(*) [*Note de M. Floquet*] « *Les Révélations indiscrètes du XVIII*e *siècle*, par Auguis, 1814, in-18, 562 p., p. 369. — Daniel, sous l'année 1676, ne nomme seulement pas le maréchal de Luxembourg. »

(2) [*Notes de M. Floquet.*] « Inédit. — Archiv. Empire. —

l'honneur de m'écrire, qui regarde ni votre personne, ni votre Congrégation. J'ai vu ce matin le P. Simon. J'ai peur qu'il n'ait pas assez vu la conséquence de la doctrine qu'il a enseignée. Il faudra procéder à nouvel examen, et ce ne sera pas moi qui m'en chargerai, car il faut beaucoup de loisir pour discuter tout un livre aussi gros et aussi plein de difficultés que celui-là. Je le parcourrai pourtant et j'en dirai mon avis à l'auteur. Pour la Congrégation, mon Révérend Père, vous savez combien je la respecte, avec quel zèle j'en embrasse tous les intérêts. En votre particulier, je suis avec respect et reconnoissance,

Mon Reverend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Benigne, A. E. de Condom.

—

[*A l'abbé Le Bourg des Alleurs, nommé aumônier par quartier de la Dauphine*] (1).

A St-Germain, 27 mars 1680.

Monsieur,

Le Roi m'a commandé de vous faire savoir qu'il vous avoit retenu pour être un des aumôniers de Ma-

Oratoire. — Carton M. 192. — Lettre autogr. — Relative à l'*Histoire critique du Vieux Testament*, par le P. R. Simon. » — M. A. Floquet a cité deux lignes de cette lettre *inédite* dans son *Bossuet précepteur du Dauphin*, p. 409. — Lettre publiée par M. A. Bernus, dans sa *Thèse sur Richard Simon*, Lausanne, 1869, p. 130.

(1) [*Notes de M. Floquet.*] « Inédit. — L'abbé Le Bourg des Alleurs prêta serment entre les mains de Bossuet à St-Germain-en-Laye, le 2 avril de la même année. »

dame la Dauphine, et qu'il vous avoit donné le premier quartier, qui est celui de Janvier. Ce qui vous doit le plus satisfaire, ce sont les marques d'estime dont sa Majesté a accompagné cette grâce. Quand vos sermons vous le permettront, vous pourrez venir remercier Sa Majesté et vous présenter à Madame la Dauphine, à qui je serai bien aise de faire connoître votre mérite. Je me réjouis d'avoir occasion de vous rendre quelque service dans la suite : je le ferai d'aussi bon cœur que je suis, avec estime,

Monsieur,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

J. Benigne, A. E. de Condom.

[*A Innocent XI*] (1).

Ad summum Pontificem Innocentium XI,

En ego ab episcopali officio, gravibus de causis, sede Apostolica approbante, pridem abstractus, atque ad pastorale munus nullo meo merito revocatus, ejusdem Sanctæ Sedis gratiam atque auctoritatem expecto. Me namque necopinantem (Beatissimæ Paternitati vestræ mentiri non licet) Rex Maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit, ipsa vicinitate (sic enim tanto regi testari placuit) provocatus, ne a Serenissimo

(1) [*Notes de M. Floquet.*] — « Demande de remise des Annates ; hommage du *Discours sur l'Histoire Universelle.* — Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français, 1822, tome II. »

Delphino totus avellerer, atque ab ecclesia mutuo acceptum eidem ecclesiæ reddidit, exiguum sane munus, nisi me, Pontifex vere sanctissime, apostolicæ gubernationis vestræ (ut cum Patribus Chalcedonensibus loquar) vadio inhærentem vestris quoque orationibus adjuvetis.

Ludentem me facit vestræ Sanctitatis universali Galliæ totique adeo orbi nota benignitas, atque in me quoque tot pontificiis Brevibus consignata testificatio benevolentiæ singularis, qua tanti Pontificis bonitate confisus summâ animi demissione remissionem Annatæ supplex postulo. Honorificum sane munus totique Ecclesiæ documento futurum quam paterne Vestra Sanctitas complectatur publicis muneribus apud Reges cum aliqua diligentiæ laude functos, rebusque ecclesiasticis summo studio incumbentes.

Ibit cum hac mea supplicatione, B. P. ad Vestræ Sanctitatis pedes pridem a me compositus, at nuper in lucem editus liber, pars haud exigua operum quæ ad Serenissimi Delphini informationem a me confecta Vestra Sanctitas immortali jam præconio consecravit. Sequentur alia posthac opuscula, quibus sanctissimam Sedis Apostolicæ majestatem atque eminentissimum principatum quo sua ecclesiæ universæ constat auctoritas, adversus obloquentes quosque pro virili parte propugnaturus, in immensum gloriabor, si a Vestra Sanctitate mea studia comprobentur. Quæ sane omnia me totum vobis, B. P., et Cathedræ Petri subjecta volo. Hæc enim est Petra qua me meaque omnia niti toto pectore cupiam, continuisque a Deo suppliciis efflagito, uti tantum Pontificem quo nullus a Petro, fidei propa-

gandæ, tuendæ disciplinæ, ornandæ ecclesiæ totique Christianitati adversus insurgentes hostes propugnandæ atque muniendæ vixit utilior, diutissime nobis servet incolumem. Hæc voveo, hæc precor, vestræque Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem expecto.

Beatissime Pater,
Vestræ Sanctitatis,
Devotissimus etc[a].

J. B., Ep. Condom.

In palatio Versaliensi, 12 maii 1681.

—

[*A M. de Nesmond, évêque de Bayeux*].

A Meaux, 13 avril 1683.

Je vous envoye, Monseigneur, la présentation à la cure de Bernières (1) pour celui que vous m'avez indiqué. Je suis ravi de me reposer sur vostre choix. Il ne me reste qu'à vous renouveller les asseurances de mes très humbles respects et de l'attachement avec lequel je suis, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. Benigne, E. de Meaux.

(1) Bossuet, prieur commendataire de St-Étienne du Plessis-Grimoult (au diocèse de Bayeux), avait le droit de nommer à trente-neuf bénéfices.

[*A Madame Romaine Monguillon, veuve de M. Nicolas Macé, officier de Monsieur*] (1).

A Meaux, vendredi 4 juin 1683.

Madame, avant que de vous rendre une dernière réponse sur la sœur Foulon, dont vous désirez avec raison d'estre déchargée, j'ay voulu entendre moy

(1) [*Note de M. Floquet.*] « L'original de cette lettre sera déposé dans la Bibliothèque de Coulommiers, M. Ludovic de Maussion en ayant fait don à cet établissement. »

[*Note de M. L. de Maussion, adressée à M. Floquet.*] « La lettre de Mgr J. B. Bossuet, évêque de Meaux, du 4 juin 1683, a été trouvée par moi en 1837, en faisant une revue des vieux titres de famille.

Elle se trouvait dans l'acte sur parchemin du 7 février 1681, devant J. B. Guyot et D. Dejean, notaires au Châtelet de Paris.

Cet acte est une donation faite par Mme R. Monguillon, veuve de M. Nicolas Macé, nos ancêtres maternels, et avait pour but de former une communauté de filles charitables, qui fussent capables d'instruire les jeunes filles de la Ferté-Gaucher gratuitement et d'une manière toute chrétienne.

J'ai fait don de cette lettre à la ville de Coulommiers, pour y être exposée dans la Bibliothèque. »

Lud. de MAUSSION.

[*Note de M. Durocher, bibliothécaire de Coulommiers, adressée à M. Armand Gasté, le 2 juillet 1890.*] « Je ne m'étais jamais préoccupé de savoir si la lettre de Bossuet, donnée à notre bibliothèque par M. de Maussion, ancien maire de Coulommiers (décédé en 1874), avait été publiée. Des recherches faites, et des renseignements que j'ai pu obtenir, il résulterait que cette lettre a paru dans la *Revue des Sociétés Savantes*, en 1862. »

mesme nos sœurs de Créci, ce que je n'ai pu faire qu'hier seulement, car je vous avoüe que je n'aime point à trop forcer l'obéissance, surtout sans entendre les raisons qu'on peut opposer aux miennes.

Voicy donc, à présent, une résolution dont je crois que vous serez satisfaite. Nous mettrons la sœur Foulon à Créci, et comme sa place y étoit remplie par la sœur Grandrémi, il faudra envoyer la sœur Grandrémi à La Ferté Gaucher, si cela ne vous deplaist pas. Pour la sœur Moreau, nous y aviserons avec le temps, et il a fallu commencer par le plus pressé, qui estoit de placer la sœur Foulon. Vous sçavez les conditions que vous avez vous mesme proposées, qui est qu'elle seroit dans le novitiat autant qu'on jugeroit à propos, et qu'on s'en deferoit aussitôt qu'elle ne seroit pas aussi obéissante qu'elle nous le promet. Au surplus, si peu qu'elle se conduise bien, j'en prendrai soin de bon cœur pour l'amour de vous. Vous pouvez me l'envoyer quand il vous plaira, afin de recevoir avec les instructions nécessaires son obedience pour Créci.

Je serai ici jusqu'à mécredi, et mécredi à Germigny jusqu'à la feste du St-Sacrement. Le dimanche de la Trinité je passerai la journée entière jusqu'au soir à Créci, où la sœur Foulon pourra se rendre, si les choses sont disposées de son côté. Je suis très aise de finir cette affaire à vostre satisfaction. Tout le reste se fera de mesme. Je vous prie aussi de rendre vos bonnes grâces à la sœur Bertin, et à vostre maison, où vous serez toujours regardée et révérée comme la mère, et une mère charitable. Travaillons à la mettre sur le bon pied en toutes manières, et rendons-la utile au

public, afin que Dieu y soit glorifié et que l'œuvre que vous avez faite soit consommée. Je suis, avec toute l'estime possible,

Madame, vostre très affectionné serviteur,

† J. BENIGNE, Ev. de Meaux.

[Fragment d'une lettre, écrite par Bossuet, *à Mademoiselle d'Albert de Luynes (Marie-Louise)*, religieuse à Jouarre, depuis prieure bénédictine de Torcy] (1).

(1er mai 1685).

« ...Interrogés ces malheureux esclaves du plaisir et du siècle ; si vous en trouvés quelqu'un qui ait de la sincérité, qu'il parle et qu'il nous dise : si le monde a jamais tenu ce qu'il a promis, si les misérables plaisirs qu'il promet approchent des peines et des maux qu'il procure ; qu'il dise si ces amusemens du siècle, ces viles écosses dont se nourrissoit l'enfant prodigue, cette nourriture des animaux immondes, peut rassasier un cœur capable des pures et saintes délices que le Père céleste prépare à ses enfans ? »—« Aimés donc le plaisir, Mademoiselle, je vous le dis avec St. Augustin, cherchés-le puisque vous l'aimés, mais cherchés-le donc où il est. Cherchés cette paix, cette douceur que le Saint-Esprit répand et qui surpasse toutes nos pensées et

(1) *Provenance :* Catalogue Saffroy, libraire, au Pré-Saint-Gervais (Seine). — Cat. 12, n° 16533 : Lettre d'un secrétaire, inédite. Copie du temps, 1er mai 1685... 10 p. 1/4, in-8°. Prix : 40 fr.

toutes nos espérances; cherchés cette joye que goustent les enfans de Dieu dans le secret de leur cœur, lorsqu'ils ne veulent plus goûter que Dieu seul. » Que sera-ce donc, Mademoiselle, si menant une vie molle et contraire au Christianisme, nous sommes plongés dans cet estang de souffre et de feu, que St. Jean vit dans l'Apocalypse? »

—

[*A M. Payen, lieutenant général au bailliage de Meaux*] (1).

(Le jour des Cendres 1686).

Monsieur,

J'ai présenté votre placet (2) à M. le controlleur general et à M. de Seignelay. Le premier m'a dit que le Roy etoit bien disposé pour vous. J'en ay assuré l'autre

(1) Extrait des mss. de Nicolas Payen, écuyer, sieur de Fercourt, lieutenant général au bailliage de Meaux. — Ces mss. provenant de la collection de M. A. Floquet, ont été, grâce à nos soins, achetés (mai 1890) par la Bibliothèque publique de la ville de Meaux (A. G.). — Voir notre Mémoire : *Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux.* Caen, 1890.

(2) Voici le *placet au roy,* présenté par Bossuet :

Sire, Nicolas Payen escuyer lieutenant-g^{nal} de Meaux remontre tres humblement à Votre Majesté que en lannée 1684 il a plû à V. M. le nommer et commettre pour assister aux consistoires de ceux de la R. P. R., qui ont leurs exercices à Nanteuil, à la Ferté soubs Jouarre et Alisy; qu'il s'est toujours trouvé ausditz consistoires nonobstant la distance des lieux, la rigoureuse saison de l'hyver, et la depence qu'il etoit obligé de faire, et a informé exactement M. de Seignelay de tout ce

qui devoit etre chargé du raport. Mais il m'a dit que le Roy a cause des conséquences avoit generalement refusé tous les placets qui avoient pour motif le service des officiers semblable a celui que vous avés rendu, et que si Sa Majesté avoit la bonne volonté dont je lassurois il ne falloit pas la rendre inutile en se fondant sur des raisons deja souvent rejettées, mais en trouver d'autres plus plausibles auquel cas il serviroit volontiers. En aprofondissant ces choses jay trouvé quil avoit raison, et si jay le deplaisir de navoir pas reussi jay du moins la satisfaction de navoir rien oublié, et je ne suis pas sans esperance de reussir mieux une autre fois ; je le souhaite avec passion et d'avoir quelque occasion de vous temoigner lestime sincere et toute la cordialité avec laquel (*sic*) je suis

Monsieur,

Votre tres humble serviteur

J. Benigne, E. de Meaux.

A Versailles, ce jour des Cendres 1686 (1).

qui s'est fait par lesd. de la R. P. R., à la conversion desquels il n'a pas peu contribué, apres avoir fait demolir leurs temples.

A ces causes, Sire, il plaise à V. M. ordonner aud. sieur Payen quelque gratification pour reconnoissance de ses services. Il continura ses prieres pour la prospérité et la santé de Votre Majesté.

Presenté au mois de feb^r 1686.

(1) Nous n'avons pas l'original de la lettre de Bossuet ; nous la donnons telle que N. Payen l'a transcrite sur son registre.



—

[*Au Revérendissime Père Général de l'Oratoire*] (1).

Germigny, 22 avril 1686.

Mon Révérend Père,

Je ne puis assez vous remercier de m'avoir donné, pour la Mission de Claye, d'aussi honnestes gents que ceux que vous m'avez donné. Ils ont attiré le respect de tout le monde et mesme des malheureux convertis; et s'ils ne les ont pas encore réduits, ils ont jeté dans leur cœur des semences qui, avec le temps, auront

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Archiv. Empire. Oratoire, Carton M. 192.—Lettre autogr. de Bossuet au P. de Ste Marthe. »

A la lettre de Bossuet, M. Floquet a joint la lettre que le P. Aveillon écrivait au P. Général, pendant la mission dont il était chargé.

Claye, 13 mars 1686.

La grâce de N. S. J. C. soit en nous.

Je voudrais bien, mon R. P., estre en estat de vous rendre plus souvent compte de ce que nous faisons, et de vous renouveler en même temps mes très humbles obéissances. Le travail augmentera de plus en plus, mais, pour le fruit, il ne paroît pas encore à l'égard des prétendus convertis. Ils sont le plus mal disposés du monde. Nous avons commencé des conférences particulières; nous en attendons le fruit de la miséricorde de Dieu, que je vous supplie de bien prier pour cela. Je rends compte de tout à Mgneur de Meaux qui m'a fait l'honneur de me mander que l'indisposition du Roy l'empesche de venir si tost

leur fruit, s'il plaît à Dieu. Je suis ravi d'avoir fait connoissance avec le Père Aveillon, qui est un homme d'une sagesse et d'une capacité extraordinaire. Nous aurons souvent besoin d'un secours semblable, et quand j'aurai l'honneur de vous voir, je vous en entretiendrai. J'ai voulu amener ici le P. du Pollet et les autres Pères, pour y prendre un peu de repos, et je vous assure qu'après un aussi grand travail ils méritent bien que vous leur en donniez. Je suis avec une estime et une considération particulière,

Mon Révérend Père,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(De la main de Bossuet). Au Révérendissime Père, le Révérendissime Père Général de l'Oratoire,

A la maison de St-Honoré,

A Paris.

[*A Madame d'Albert*] (1).

A Versailles, 20 nov. 1691.

Je viens, ma fille, de recevoir vostre lettre du 19 avec les paquets inclus. J'ay fait partir en mesme temps celuy de Me de Harlay après l'avoir fermé. Je n'ay rien adjousté; elle ne l'aura qu'après demain. Mon

(1) L'autographe de cette lettre se trouve dans la collection Duputel, à la Bibliothèque publique de Rouen, où nous l'avons copié, au mois de juillet 1891 (A. G.).

exemplaire que je destinois aux filles de Ste-Marie ne pouvant plus y arriver qu'après la feste, rien ne presse : vous le garderez tant qu'il vous plaira. J'admire la diligence : j'en remercie nos chères sœurs et en particulier ma sœur de la Guillaumie. Ecrivez (1) moy sans hésiter cette pensée que vous ne voulez me dire que par mon ordre. J'ay répondu à tous vos doutes. C'est pour vous plus tost que pour moy que je vous defens de repeter. Je salue Me vostre sœur de tout mon cœur (2). Mon entretien avec Me n'a pas plus opéré que les autres ; mais ce n'est pas là que je mets ma confiance, et soit qu'elle retourne, soit qu'elle demeure en ce pais, j'espère établir une conduite uniforme et certaine. Dieu soit avec vous.

† J. Bénigne, E. de Meaux.

Je remercie aussi Me de Rodon et je suis bien aise que vous en soyez contente.

(Pour Madame d'Albert).

(1) M. l'abbé Guillaume (*Lettres de piété et de dévotion*, p. 250, n° 47) n'a publié qu'une partie de cette lettre, depuis *Ecrivez moy* jusqu'à la fin. — Voir : Lachat, XXVIII, 49 (également incomplète).

(2) Dans l'autographe, la fin de la lettre, depuis *mon entretien*, a été barrée.

[*Au P. Marc de la Nativité*] fragment (1).

(1691).

Le serviteur de Dieu s'en est donc allé en paix; j'ai été bien inspiré de l'aller voir avant mon départ; et en lui disant le dernier adieu, j'ai reçu les dernières marques de son amitié et les derniers conseils de sa prudence consommée. C'étoit un homme qui ne travailloit qu'à s'unir à Dieu et à y unir tous ceux qui l'approchoient. Ce fruit étoit mûr pour le Ciel.

[*A M. d'Hozier*] (2).

(15 avril 1693).

Monsieur,

Madame de Croisi m'a mandé que vous aviez esté

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — Lettre non imprimée dans les œuvres de Bossuet.— 1691, Mort du P. René de St-Albert, carme du couvent des Billettes à Paris. Il était allié aux premières familles de Bretagne et remplit les emplois les plus importants dans son ordre. Il excellait dans la direction des consciences, et son discernement dans une occasion délicate lui procura la connaissance de Bossuet, qui depuis ce moment lui donna des marques d'une estime particulière. – Bossuet, apprenant la mort de ce religieux, décédé vers novembre 1691, écrivait au P. Marc de la Nativité, prieur des Carmes des Billettes, la lettre ci-dessus. — Ce fragment de lettre de Bossuet est dans le *Mercure galant* de décembre 1691; on ne le trouve pas dans les œuvres du Prélat.— Picot le rapporte dans son *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le XVII[e] siècle*, 1824, in-8°, t. II, p. 583.

(2) Cette lettre a été copiée au mois de mai 1850, par M. Paulin

content des preuves de Mlle de Croisy et que vous aviez apporté toutes les facilitez possibles à son affaire. Je me suis obligé, Monsieur, de vous en faire mes remercimens et de vous dire que vous avez obligé une famille où je voy depuis fort longtemps autant de nécessité que de vertu. Je suis bien aise d'avoir occasion de [vous] asseurer de l'estime particulière avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

† J. Bénigne, E. de Meaux.

A Versailles, 15 avr. 1693.

A Monsieur Monsieur d'Hosier.

—

[*A un Ministre du Roi*] (1).

A Germigny, 4 juin 1693.

Monsieur,

Un gentilhomme anglois, nommé M. de Nelson, me prie de demander un passeport pour le frère de sa

Paris pour M. Floquet. Dans le billet qu'il adresse à M. Floquet, M. P. Paris ne lui dit pas où il a trouvé la lettre autographe de Bossuet.

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Autographe inédit.—A M. Berger. » Réponse du Ministre à Bossuet.

Mgneur, j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du passeport pour le beau-frère du sr Nelson. Le Roi s'est toujours expliqué que son intention estoit de n'accorder de passeport qu'aux Anglois convertis, ou au moins

femme, qui est d'une qualité distinguée, et qui s'est convertie entre mes mains il y a dix ans. Ce frère s'appelle M. Georges de Bertheley. Ce qui luy donne le désir de venir en France, c'est, Monsieur, que les médecins luy ont dit que l'air de ce pays estoit absolument nécessaire pour le rétablissement de sa santé. M. et Mme de Nelson sont personnes sans artifice et dans leur fond très affectionnées aux interests du Roy d'Angleterre. Ainsy, Monsieur, je ne vois aucune raison de leur refuser ce qu'ils demandent.

Je suis avec un respect sincère,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

J. Bénigne, E. de Meaux.

—

[*A Madame l'Abbesse de Faremonstier*] (1).

A Meaux, 22 oct. 1693.

Je n'eus pas plustost reçeu, Madame, la lettre où vous me mandiez vos sentimens sur le sujet de Mlle de

à ceux que le Roi d'Angleterre réclameroit comme estant de ses sujets. Ainsy, à moins que celuy dont on vous escrit ne justifie de l'une ou de l'autre de ces conditions, je ne puis faire ce que vous proposez pour lui sans ordre exprès du Roy.

Je suis plus que personne du monde,

Mgneur,

(1) (*Note de M. Floquet.*) « Inédit. Lettre autographe de Bossuet. — Point de signature. — Bibliothèque du Louvre. Mss. Lettres autographes de Louis XIV, etc. Un vol. in-fol. F. 328, fol. 127. »

la Valière, que je fis sçavoir à Mme sa tante le juste embaras où vous estiez et que je la préparai à la retirer. Elle s'y dispose, et tout ce qui me fasche, c'est qu'il ne luy reste rien à espérer par les voyes douces après que tous vos soins et toute vostre sagesse a esté renduë inutile. Je pensois partir demain pour aller à Coulommiers, et de là chez vous. Je me vois encore arresté par une affaire indispensable. Ce n'est pourtant qu'un delay, et j'ay trop de désir de vous voir pour m'en priver.

A Madame l'Abbesse de Faremonstier, à Faremonstier.

—

[*A* :.....] (1).

A Faremonstier, 24 nov. 1693.

Vous me proposez deux affaires par vostre lettre du 23. Celle qui regarde la léproserie de Mitri ne peut estre terminée qu'après avoir ouï les raisons de ceux qui se sont opposez à vos prétentions. Je serai demain à Meaux, s'il plaist à Dieu, où je pourrai les apprendre. Je serai mesme obligé de m'approcher de vos quartiers, où on pourra vous joindre avec M. le curé de Mitri et prendre le parti le plus convenable.

Pour l'affaire de la pension, vos raisons ne sont pas à mépriser; mais je ne sçay si elles seront assez décisives contre une dispense du Roy et vostre consen-

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. M. Monmerqué. Communiqué le dimanche 14 avril 1844. »

tement. C'est ce que je laisse à examiner à ceux que vous chargerez de vostre cause. Quant à moy, je suis pour vous, et très opposé à la pension que M. Lerminière a obtenue sur une cure qu'il n'a jamais servie, ni eu dessein de servir. Voilà une lettre que vous pouvez présenter à M. le Lieutenant civil. Je suis à vous, Monsieur, de bien bon cœur.

† J. BENIGNE, E. de Meaux.

(Au-dessous est écrit : Paraphé suivant l'intention de Jean-François Bossuet. De ce jour 3 de juin 1694. De la Reynie. Bossuet).

—

[*A l'Abbesse de Faremonstier*] (1).

A Paris, 13 janvier 1694.

J'ay, Madame, trouvé ici en y arrivant de Versailles, vostre lettre du 9. M. Bontemps m'a fait voir celles que Madame de St-Louis luy a écrites et à Madame sa mère. J'ay conseillé de répondre qu'il en faut venir aux effets, et n'attendre aucune ressource ni soutien qu'à vous contenter. On me fera voir les réponses et rien n'y manquera : on ne peut pas estre mieux disposez qu'ils le sont. J'ay fait connoistre les raisons de vostre

(1) [*Note de M. Floquet.*] « Lettre autographe de Bossuet à l'Abbesse de Faremonstier.— Pas de signature.— Bibliothèque du Louvre. Vol. in-f°, intitulé *Lettres autographes de Louis XIV*, etc., F. 328, p. 127. »

conduite, et tout a esté pris comme il devoit. La petite affaire que je croyois vous avoir faite n'a rien esté.

Venons à M[lle] de la Vallière. Vous la pouvez asseurer que je ne relascherai rien de mon ordonnance. Je ne dirai pas que je ne l'aye eu un peu en veüe dans la conjoncture où je l'ay faite; mais vous sçavez bien que nous en avions parlé souvent. La mesme chose s'observera à Jouarre. Je verrai demain, sans manquer, s'il plaist à Dieu, Madame de la Vallière la Carmélite, et je n'oublierai rien pour mettre une prompte fin à cette affaire.

M[lle] de la Vallière n'a pas sçeu profiter du bonheur que je luy avois procuré d'estre avec vous. Il n'y a plus de remède, et si elle veut véritablement conserver sa réputation, elle n'a qu'à obéir et à se laisser conduire; sinon elle éprouvera que nous ne nous étonnons pas pour le bruit. Je luy souhaite plus de docilité dans sa sortie qu'elle n'a eu de raison de la conduite qu'elle a tenüe à son entrée. Si elle avoit pris de meilleurs conseils, nous eussions esté en estat, vous et moy, de luy rendre d'utiles services, ce que j'aurois fait volontiers, sans la connoistre, pour l'amour du nom qu'elle porte.

Je parleray volontiers à la Reyne d'Angleterre de M[lle] de Kinnoulle. Elle se rendra à vos sentimens. Il me semble, Madame, que vous ferez bien de m'envoyer une lettre pour cette Princesse. Quant à Madame de la Vieuville, je l'ay laissée, comme je devois, la maistresse de son secret.

—

[*A Madame du Mans, religieuse de l'abbaye de Jouarre, à La Ferté-sous-Jouarre*] (1).

A Meaux, 10 mars 1694.

Il est vrai qu'on a pris les moyens nécessaires pour asseurer la pension de ma sœur Cornuau. Me de Miramion entre en tout, autant qu'on le pouvoit espérer et au-delà. Je suis d'avis qu'on s'en tienne aux asseurances verbales que Me de J. (2) poura donner. Vous pouvez luy dire sur ce sujet là ce qu'elle souhaitera, sans me commettre en rien. Voilà, ma fille, ce que je puis dire sur ce sujet là. Je prie N. S. qu'il soit avec vous.

Vous pouvez dire ce que je vous mande sur les seuretés, mais non pas rien demander en mon nom.

† J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*A l'abbé Nicaise*] (1).

Marly, 27 juillet 1694.

Monsieur,

Je repasse agréablement dans mon esprit l'amitié dont vous m'avez toujours honoré, et j'y ai une par-

(1) Lettre *autographe*. Collection Ad Gasté.

(2) Mme de Jouarre.

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Lettres à l'abbé Nicaise. MM. B. R. Suppl. fr. no 1958. A. — Inédite. »

faite confiance. C'est ce qui m'oblige à recourir à vous pour deux livres qu'on m'a asseûré qu'on pourroit trouver à Genève, où je sçay que vous avez correspondance. L'un est un livre intitulé: *Tractatus theologico canonicus* sur la puissance du Pape et des Conciles. Le second est le livre du P. Général des Jésuites, *De la Probabilité*. Si vous pouvez, Monsieur, avoir ces deux livres pour moy, nous concerterons après des moyens de les faire passer à Paris. Je vous supplie de vouloir bien m'écrire ce que l'on peut espérer, et de me croire toujours avec une estime parfaite,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur,

J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*Au Cardinal Spada*] (1).

17 mars 1697.

Monseigneur ,

Dans la liberté que je prends de mettre aux pieds de S. S. mon ouvrage pour la défense des Decrets du Saint-Siège contre les Quiétistes (2), je supplie hum-

(1) [*Notes de M. Floquet*] « *Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français*, in-8°, t. II, 1822. » — (Cette lettre est annoncée dans la lettre de Bossuet à son neveu, du 11 mars 1697. Voir Lachat, XXIX, 62).

(2) Voir la lettre de Bossuet au Pape, et la réponse de S. S. dans l'Édit. de Versailles, t. XXVII, p. 47 et suiv.—La lettre de Bossuet est du 17 mars 1697; la réponse du Pape est du 6 mai suivant.

blement V. E. de procurer à mon neveu l'audience pour s'acquitter de ce devoir envers Notre Saint-Père le Pape. J'espère aussi que V. E. fera valoir par ses offices mes bonnes et respectueuses intentions. Protégé par un si grand ministre, qui nous a déjà fait l'honneur de nous témoigner tant de bonté, à mon neveu et à moi, je présente ce petit ouvrage avec confiance (1), et je finis par les assurances d'estre, toute ma vie, avec respect,

Monseigneur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BENIGNE, évêque de Meaux.

[*A Madame du Mans*] (2).

A Paris, 14 mai 1697.

Je voi bien, ma fille, que ma réponse à la peine de cette personne devoit vous estre envoyée plustost. Je l'ay oublié, et j'en dis humblement ma coulpe. Mon intention [est] de diviser en trois fois ce jeusne au pain

(1) L'*Instruction sur les États d'oraison*. — L'audience fut accordée et se passa très honorablement. Voy. Édit. de Versailles, t. XL, p. 289 et 305.

(2) [*Notes de M. Floquet.*] « Lettre autographe. Collection de M. Genty de Bussy, 52, rue Grenelle-St-Germain, 12 janvier 1845. »

[Sur le dos, de la main de l'abbé le Dieu, « A Madame, Madame du Mans, religieuse de l'abbaye de Jouarre, à la Ferté-sous-Jouarre ».]

et à l'eau ; et si la chose est encore en entier, je le réduis à ce terme.

Ce n'est que demain que je vais à Torci pour donner le lendemain l'habit à ma sœur de St-Benigne-Cornuau.

Je prie N. S. qu'il soit avec vous.

† J. BENIGNE, Ev de Meaux.

[Mde du Mans.]

—

[*A l'abbé de Cordemoy*] (1).

Meaux, ce 29 septembre 1697.

J'ai lu, Monsieur, avec attention votre ouvrage contre les Sociniens sur l'*Eternité des peines de l'Enfer*. Il est docte, clair et correct, et sera utile au public. C'est le témoignage que j'en rendrai toujours avec joie. Je suis, Monsieur, vostre très humble serviteur,

J. B., Ev. de Meaux.

(1) [*Notes de M. Floquet.*] « Lettre de Bossuet, qui n'est pas dans ses œuvres. — Lettre à l'abbé de Cordemoy, qui lui avait envoyé en ms. son livre : l'*Éternité des Peines contre les Sociniens*. Paris, Coignard, 1697. In-12. Achevé d'imprimer le 20 novembre 1697.

Cette lettre est imprimée en tête du livre, avec une Approbation de Guillaume du Plessis de la Brunetière, évêque de Saintes, très honorable pour l'ouvrage. »

—

[*Au Cardinal Spada, secrétaire d'État*] (1).

A Fontainebleau, le 10 novembre 1698.

Monseigneur,

J'ai vu entre les mains de Monseigneur le Nonce la lettre très obligeante par laquelle V. E. daigne justifier l'abbé Bossuet sur le bruit qu'on avoit voulu répandre qu'il avoit demandé quelque délai dans l'affaire de M. de Cambrai, V. E. s'expliqua si nettement et si obligeamment sur ce sujet-là, que nous ne saurions assez, Monseigneur, vous en marquer de reconnoissance. Monseigneur le Nonce a profité de la connoissance que V. E. lui donnoit de la manière du monde la plus obligeante auprès du Roi : c'est un heureux effet de l'impression que V. E. lui avoit donnée : je lui en dois et je lui en fais, Monseigneur, de très humbles remercîments. L'abbé Bossuet aura l'honneur de se présenter à V. E. pour les lui faire en particulier, et il ne me reste qu'à vous assûrer du respect et de la reconnoissance sincère avec laquelle je suis,

Monseigneur,

De V. E. le très humble et très obéissant serviteur,

J. Benigne, Ev. de Meaux.

(1) [*Note de M. Floquet.*] « Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles, in-8°, t. II, 1822. — Lettre regrettée par les éditeurs de Versailles, t. XLII, p. 14. »

—

[*Au cardinal Spada, secrétaire d'Etat*] (1).

Meaux, 22 avril 1699.

Je ne sais pas où commencer les très humbles et très respectueuses reconnoissances de tous les bons traitements que mon neveu a reçus de vous pendant son séjour à Rome. Il en reviendra tout pénétré ; et si j'ose, Monseigneur, vous supplier encore de vouloir bien favoriser l'humble demande que je souhaite qu'il ait l'honneur de faire à Sa Sainteté pour l'indult de son abbaye, ce qui me le fait désirer avec tant d'ardeur, c'est, Monseigneur, l'avantage qu'il lui donnera de pourvoir de meilleurs sujets des Bénéfices vacants. Si j'osois, je témoignerois à V. E. la grande reconnoissance que lui doit l'Eglise, et non seulement celle de France, mais encore l'Eglise universelle, de la dernière décision si essentielle et si importante. Je pousserai même plus loin ma respectueuse liberté ; et si j'osois, Monseigneur, supplier V. E. de déposer aux pieds de S. S. ma reconnoissance profonde sur le grand

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — « Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles français, in-8°, t. II (1822).—Deux objets: *Quiétisme*. Louanges de la décision de Rome. Remercîments à Spada de la part qu'a prise ce cardinal aux travaux qui ont amené la décision du Saint-Siége.

Abbé Bossuet. Indult pour l'abbaye de Savigny. Mention de cette affaire, édit. Le Bel, XLII. 399, 400, 420, 524. — Cet indult aurait donné à l'abbé Bossuet le droit de nommer aux Bénéfices qui dépendaient de son abbaye de Savigny. »

ouvrage qu'elle vient de faire, qui rendra son pontificat, avec les autres merveilles dont il est rempli, éternellement mémorable. V. E. ne doit pas douter qu'on ne rende ici à la constitution de S. S. tout le respect et toute l'obéissance qu'on lui doit, en observant en même temps toute la douceur qu'on sait qui lui est agréable. Nul homme, Monseigneur, ne fera des vœux plus sincères que les miens pour la conservation d'un si grand et d'un si bon Pape : on ne sera jamais avec un respect plus véritable,

Monseigneur,

De V. E.

Le très humble et très obéissant serviteur,

J. BENIGNE, Ev. de Meaux.

[*A Monsieur Dodart, docteur en médecine*] (1).

A Germigny, 19 juillet 1699.

Je vous suis obligé, Monsieur, de vostre lettre du 13, que je n'ay reçeüe qu'avant hier; elle me dirigera dans la prise des eaux. Il me semble que tout s'achemine bien, et je conviens qu'il ne faut pas laisser passer la saison sans en profiter pour faire tout le possible. Je n'ay peu nommer des deux compétiteurs celuy dont on m'a parlé en dernier lieu, puisque je ne le connoissois pas. Pour M. Collin, je croy bien l'avoir nommé, mais en passant seulement, et sans

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. — Bibliothèque de Troyes, copié, à Troyes, 12 août 1845. »

qu'on y ait peu faire attention, parce qu'on ne parla de cette affaire que par un discours fort vague. Il est bon, à toutes fins, que vous preniez la peine de m'informer de ce que vous jugerez nécessaire. Je suis, Monsieur, toujours très parfaitement à vous, et très reconnoissant de vostre amitié.

† J. BENIGNE, E. de Meaux.

—

[*Lettre de Phélipeaux à Bossuet*] (1).

3 janvier 1700.

Le sieur de la Roque (2) *qui avoit esté enfermé au château d'Angers pour avoir fait une Préface à un mauvais livre, fut mis en liberté l'année passée, à condition de rester dans la ville d'Angers jusques à nouvel ordre, ce qui fut fait après que mon père vous eût consulté par ordre du Roi sur son sujet. Ce mesme homme demande à présent la liberté entière de se retirer où il trouvera à propos. Je vous prie de prendre la peine de me mander quel est vostre sentiment à cet égard, afin qu'en rendant compte au Roi de sa lettre, je*

(1) [*Notes de M. Floquet*]. « Inédit. — Mél. Clairembault, vol. 612, p. 3. »

(2) Lisez : *De Larroque*. C'est Daniel de Larroque, fils du célèbre ministre de ce nom. Il avait abjuré en France, où il revint après quelque séjour en Hollande, à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes. Ayant composé en 1693 la préface d'un ouvrage satirique, dans lequel on reprochait au gouvernement de n'avoir pris aucune mesure pour prévenir la famine qui désolait la France, il fut arrêté et conduit au château d'Angers, où il resta enfermé cinq ans.

Biographie, art *Larroque* (Daniel.)

puisse en mesme temps dire à S. M. ce que j'auray appris de vous. Je suis, etc.

—

24 juillet 1700.

[*A M. de Nelson*].

M. Floquet a tiré la lettre suivante de Bossuet, lettre non insérée dans ses œuvres, du *Dictionnaire* de Chauffepié, article Bull (George), remarque H.

George Bull publia, en 1694, à Oxford, un ouvrage intitulé : *Judicium Ecclesiæ Catholicæ trium priorum seculorum de necessitate credendi quod Dominus noster Jesus Christus sit verus Deus, assertum contra M. Simonem Episcopium* (?), *aliosque*. Quelque temps après que cet ouvrage eut paru, M. Nelson l'envoya à M. Bossuet, évêque de Meaux, qui, avec les autres prélats de France, en fit remercier l'auteur. M. de Meaux écrivit à M. Nelson une lettre, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 24 juillet 1700, dans laquelle il lui dit que :

« ..... L'ouvrage du Dr Bull est admirable et que la matière qu'il traite ne pouvait être expliquée avec plus d'érudition et avec plus de jugement. C'est ce dont je vous prie de l'informer, et d'y joindre en même temps les sincères remercîments de tout le clergé de France, du service qu'il rend à l'Église catholique en défendant si bien ses décisions sur la nécessité de croire la divinité du fils de Dieu. Permettez-moi de

l'informer qu'il y a une chose qui m'étonne, c'est qu'un si grand homme qui parle si avantageusement de l'Église, du salut qu'on ne peut obtenir qu'en étant uni à elle, et de l'assistance infaillible du St-Esprit dans le Concile de Nicée, qui établit la même assistance pour toutes les autres assemblées dans la même Église, peut demeurer un moment sans la reconnoître, etc., ou plutôt qu'il daigne me dire, à moi qui suis un défenseur zélé de la doctrine qu'il prêche, ce qu'il entend par le terme d'Église catholique. Est-ce l'Eglise de Rome et ceux qui y adhèrent ? Est-ce l'Église d'Angleterre ? Est-ce une troupe confuse de sociétés séparées les unes des autres ? Et comment peuvent-elles être ce royaume de Christ, qui n'est point divisé contre soi-même, et qui ne périra jamais ? Ce seroit une grande satisfaction pour moi de recevoir quelque réponse sur ce sujet, qui expliquât le sentiment d'un auteur d'un si grand poids. »

Le Dr Bull répondit aux questions proposées dans cette lettre de l'Évêque de Meaux ; mais Nelson, au moment même où lui parvenait la réponse de Bull, reçut la nouvelle de la mort de Bossuet, ce qui mit fin à la discussion. La réponse de Bull a été imprimée sous ce titre : « *Les corruptions de l'Église de Rome dans le gouvernement ecclésiastique, dans la règle de la foi et dans la forme du culte divin, pour servir de réponse aux questions de l'évêque de Meaux.* » Il en parut une deuxième édition à Londres, en 1707, in-24.

—

[*A*.....] (1).

Vendredi matin (1700).

Je vous renvoie, mon cher Seigneur, la censure des Docteurs ; vous aurez demain avant midy, s'il plaist à Dieu, la qualification comme je l'ay faite. La seconde thèse *sur la Contrition* est plus délicate. Je vous envoyerai la manière dont je l'ay tournée, dimanche au soir, à vostre arrivée à Versailles. Pour vous dire un mot de mon sentiment, je trouve, en effet, que la Thèse *allend* (2) combat le péché philosophique, mais très imparfaitement, sans y parler ny de l'attention actuelle, ni des autres circonstances intolérables de cette erreur.

Je suis asseuré que les propositions en question ont déjà esté censurées dans le livre de l'*Apologie*. Du reste la distinction de M. Pirot est très bonne, et il en faut profiter ; mais elle n'affoiblit point les qualifications *docteint* (3), et il ne faut que les tourner pour les rendre plus fortes et y adjouster la note d'*erronées*.

(1) [*Notes de M. Floquet*]. — « Assemblée de 1700. — Inédit. — Copié sur l'autographe, appartenant à M. le Cte d'Hunolstein, ce 3 août 1844, à Metz. — Inédit. — Relatif à des thèses des Jésuites. — Sa place serait au tom. XXXVIII, 82-91, avec les lettres des 6 avril et 7 juin 1700.

D'Argentré, collect. Judiciorum, t. II, p. 412. »

(2) *Sic*, copie de M. Floquet.

(3) *Sic*, id. — Ces deux mots sont-ils des mots cryptographiques ? Bossuet, surtout dans ses lettres sur le *Quiétisme*, s'est souvent servi d'une écriture cachée.

Je prie Dieu qu'il vous illumine pour démesler les artifices de ceux qui ne travaillent, par des chemins détournez, qu'à donner de spécieux prétextes à l'erreur, et que plus il vous élève et continuera à vous élever sur le chandelier, plus il vous rende humble et docile à sa vérité. Je suis en luy, mon cher Seigneur, tout à vous et avec le respect que je dois.

† J. Benigne, E. de Meaux.

—

[*Projet de réponse de Bossuet au Pape*].

Voici ce que M. Floquet a écrit en tête de ce *Projet* de réponse de Bossuet au Pape :

« Rome, t. 421 f. 392, 414 à 419 inclusivement.— Onze feuillets in-4°. — Différend entre Mr archevêque d'Aix et les Réguliers et religieuses de son Diocèse.

Mr (1) archevêque d'Aix, ayant entrepris de faire la visite dans plusieurs monastères d'hommes et de femmes à Aix, les Religieux et les Religieuses interjetèrent appel au Saint-Siège de l'acte de visite de l'archevêque. C'était le cas d'un appel comme d'abus, si le Parlement d'Aix y eût pris garde ; mais il avait fermé les yeux, et bientôt arriva un bref de Clément XI, par lequel le Pape, au lieu de nommer des commissaires en France pour procéder sur ce différend, déclara qu'il allait lui-même juger l'affaire.

Le bref est du 14 juin 1701.

(1) Il s'agit de Daniel de Cosnac, nommé en 1687, intronisé en 1693, et mort en 1708.

Le 11 juillet, il fut remis à l'archevêque d'Aix.

Le gouvernement et les évêques pensèrent qu'il convenait que l'archevêque protestât contre le bref par une lettre au Pape, conçue en termes forts et mesurés tout ensemble.

Bossuet consulté rédigea un projet de réponse qu'il adressa, écrit de sa main, au Prélat. Nous le transcrivons d'après *l'autographe* qui est sous nos yeux. »

Août 1701.

Très Saint Père,

J'ai receu avec une profonde vénération le Bref du 14 juin, qu'il a plu à V. S. de me faire rendre par son Nonce. J'y ai vu deux choses, l'une, que V. S. déclare qu'elle veut prendre connoissance par elle-même de l'appel interjeté par certains Religieux et Religieuses, de mon Interdit du   et d'une excommunication par moi prononcée le   , l'autre, qu'en effet, V. S. entre déjà en connoissance de cette affaire, en suspendant l'Interdit pour quatre mois.

C'est avec une peine extrême, Très Saint Père, que je me sens obligé de demander à V. B. la permission de lui représenter avec un profond respect que ces deux choses se trouvent contraires à la disposition expresse des Concordats, dans le titre *de Causis*. Ce chapitre y fut inséré pour régler les appellations qui traduisoient les affaires à la Cour de Rome des pays les plus éloignés. V. S. sait mieux que moi qu'elles avoient donné lieu au Décret du Concile de Bâle, solennellement accepté par toute l'Église de France, aux termes de

la Pragmatique Sanction, même titre : *de Causis.* Et, sans ici renouveler les contentions survenues sur ce sujet, j'ose très humblement supplier V. S. de daigner seulement observer qu'on trouva si peu de difficulté sur cet article qu'il fut transcrit de mot à mot, dans les mêmes Concordats.

Je ne dois pas taire à V. S. Très saint Père, qu'il ne m'est pas libre de me départir de cette disposition, qui, dès son institution, et par ses termes exprès a toujours été regardée *comme un contrat et obligation* mutuelle et inviolable entre les Papes et le Saint Siège apostolique d'une part, et les Rois et le royaume de France de l'autre. La pratique en a suivi la décision ; et depuis ce temps, il n'y eut jamais ni le moindre incident sur ce point, ni aucun exemple du contraire. Si donc je m'en éloignois, non seulement T. S. P. mes confrères les Archevêques et Évêques se soulèveroient contre moi, mais encore les Parlements, à qui le Roi a confié son autorité sur cette sorte d'affaires, seroient obligés par le devoir de leurs charges de venir d'office à mon secours, et de m'empêcher dans cette action, d'autant plus que, par l'expresse disposition du Concordat, ces mêmes Concordats y ont été portés *pour y être acceptés, publiés et enregistrés, comme les autres Ordonnances des Rois*, ce qui les en rend les exécuteurs, autant qu'il appartient à leur ministère.

Je souhaite de n'avoir besoin d'autre secours, T.S.P., que de celui de votre équité et de votre bonté paternelle. Ç'a toujours été l'esprit de l'Église que les affaires survenantes fussent terminées dans les lieux où elles arrivent, et parce qu'elles peuvent mieux y être

connues, et parce qu'il n'est pas juste de distraire par la multiplicité de tant de procès la sollicitude de toutes les Églises dans la chaire de Saint-Pierre, ni les soins des évêques particuliers parmi les difficultés d'un ministère si redoutable.

Les Religieux, qui sont astreints comme les évêques à ces lois sacrées du Royaume, sont inexcusables de surprendre V. S. et de commettre une autorité qui doit être révérée de toute la terre. Leur conduite a été si peu raisonnable, que les Servites, et quelques autres à qui je n'ai pas touché, se sont joints à la plainte, comme le porte le bref de V. S., ce qui montre un dessein formé des Religieux de troubler la paix de nos diocèses par la protection qu'ils espèrent contre les évêques à Rome où ils sont toujours.

Mais nous espérons, très Saint Père, qu'un pape si saint et si éclairé s'attachera à maintenir l'ancienne discipline, à protéger les évêques qui sont par leur caractère les principaux coopérateurs de vos fonctions apostoliques, et à gouverner les Églises par les règles qui y sont reçues de tout temps. C'est ce qui rendra votre Pontificat aussi mémorable dans la suite que les commencements en ont été merveilleux.

Pour moi, Très Saint Père, quand il plaira à V. S. de commettre des juges *in partibus*, de la qualité requise par les canons dont vous êtes le défenseur, comme il a toujours été pratiqué, et que les appelants m'auront fait signifier votre décret dans les formes judiciaires, j'y obéirai avec joie, soumission et exactitude ; et il me sera aisé de faire voir que je n'ai rien entrepris par passion, à Dieu ne plaise, et sans une

extrême nécessité, ni rien qui cause du trouble ou scandale dans mon diocèse, comme on l'a voulu insinuer à V. S.; mais que j'ai agi, au contraire, avec toute la modération que trente-cinq ans d'épiscopat m'ont apprise, selon les règles que les saints Canons et les Constitutions que vos prédécesseurs nous ont données.

Il ne me reste qu'à supplier V. S. d'écouter avec des oreilles paternelles mon humble et inévitable défense, et prosterné à ses pieds sacrés d'y attendre avec une profonde humilité sa bénédiction apostolique. »

---

11 Jet 1701. Ordre du Roi à Le Bret, intendant à Aix, de veiller à ce que sous prétexte du bref, les Religieux et Religieuses ne fassent rien en contravention à l'Interdit décerné par l'Archevêque.

Le Pape demeurant sans agir et sans répondre, le Roi envoya ordre au Parlement de faire son devoir et de faire reconnaître l'autorité de l'Archevêque.

—

[*Au R. P. de la Tour, général de l'Oratoire*] (1).

Jouarre, 19 avril 1702.

Mon Reverend Pere,

Je suis rempli de consolation; ma joie est surabondante. Notre mission étoit vraiment de l'ordre de

(1) [*Note de M. Floquet*] « Archiv. Empire. Oratoire. Carton M. 192. Lettre autographe de Bossuet. » — Les trois lettres, au P. de la Tour et au P. de Sainte-Marthe (*voir plus haut*) ont été publiées par le P. Ingold, de l'Oratoire, dans une plaquette intitulée : *Bossuet à Juilly*, Paris, Poussielgue, 1883.

Dieu, parce que la tentation a précédé et que tout s'est tourné à bien. Nos chers Pères ont fait au delà de ce qu'on pouvoit attendre. Les Religieuses sont contentes : vous voyez combien je le suis. Il ne me reste qu'à vous remercier du bon choix que vous avez fait des sujets ; c'est pour moi une obligation de toute la vie. Je suis, avec la sincérité qui vous est connue,

Mon R. P., votre, etc.

† J. BENIGNE, Ev. de Meaux.

Vos Pères vous diront tout ce qu'a fait Madame l'Abbesse pour concourir à l'œuvre de Dieu. Comme elle est très contente, on ne sauroit l'être trop d'elle, et je le dis sans flatter ni exagérer.

—

[*A Monseigneur.....*] (1)

Meaux, 1 juin 1702.

On a tiré le peu de reliques que je vous ai promises, Monseigneur, du lieu où je les tenois en réserve. Je vous les porterai moy mesme après l'octave du Saint-Sacrement. C'est, Monseigneur, de la poussière des chair et ossemens de St-Fiacre, et un lambeau de taffetas où le saint corps a esté longtemps enveloppé.

Je suis avec respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. BENIGNE, E. de Meaux.

(1) Copié par M. Floquet, mais sans indication de provenance.

—

[*Au Cardinal de Noailles*] (1)

Je voy, Monseigneur, avec joye V. E. presque entièrement sortie des travaux de l'Assemblée, et je me réjouis qu'elle y ait agi et parlé, à son ordinaire, avec dignité et piété, n'ayant point de plus grande joie que de voir croistre une réputation où toute l'Eglise, et en particulier celle de France a tant d'intérêt.

Permettez moy de vous donner avis, Monseigneur, qu'il court dans Paris, fort secrettement, deux petits écrits de M. l'archevesque de Cambray, dont l'un, qui a pour titre : *De l'excellence de Dieu*, peut donner lieu au renouvellement de toutes les dangereuses maximes et illusions de la fausse contemplation. Il me semble qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de se mettre en queste, fort secrettement et sans en faire semblant, de ces deux ouvrages. J'ay fait de mon costé ce que je puis, mais sans paroistre, de peur de faire qu'on se précautionne et qu'on se resserre davantage, et je ne doute pas que V. E. qui sçait l'importance de déterrer ces ouvrages clandestins, ne s'y applique avec l'application et la dextérité que la chose mérite.

Je reçoi, en écrivant cette lettre, vos excellentes harangues d'un style vraiment saint et épiscopal, et j'en ressens une joye extrême.

(1) [*Notes de M. Floquet*]. « Inédit. Lettre de Bossuet, du 5 juin 1702, au C[al] de Noailles.—Est du fond des Jacobins St-Honoré. Mss. Bibl. royale, n° 33. – Devrait être au tome XXXVIII, entre la page 328 et la page 329. – Copiée par moi sur l'*autographe* de Bossuet, 5 mars 1844. »

En présupposant, Monseigneur, que M. Pirot aura trouvé le moment de faire voir à V. E. une longue lettre que je luy avois écrite par rapport à vous (1), j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui est venu depuis à ma connaissance. Je vois que M. Bourret persiste toujours à maintenir la traduction qu'il a approuvée, ce qui m'étonne au delà de tout ce que je puis dire. Mais comme on adjouste néantmoins qu'on est disposé à satisfaire tout le monde, je prends la liberté de supplier V. E. de considérer deux choses essentielles : la première, la nécessité de faire non seulement tous les cartons qu'il faudra, comme si le livre estoit à imprimer, mais encore d'exiger que les corrections soient relevées et données au public. La raison est que le livre s'est débité chez les étrangers tel qu'il est, de quoy j'ay la preuve en main ; de sorte que le public sera induit à erreur si on ne marque expressément toutes les fautes qui auront esté corrigées.

La seconde chose que je propose à V. E. c'est qu'il luy plaise de demeurer ferme à vouloir que l'auteur satisfasse l'Eglise sur toutes les erreurs dont il a rempli ses Critiques scandaleuses, sans quoy il n'est pas possible de souffrir la publication de sa version, parce qu'en le corrigeant sur ce dernier ouvrage sans parler des autres, c'est ouvertement les laisser autorisez, pour toutes les raisons que j'ay exposées dans ma lettre à M. Pirot.

Pour peu qu'on presse l'auteur dans une chose si

(1) Cette lettre, du 23 mai 1702, est au tome XXXVIII, p. 323 et suiv. (*Note de M. Floquet*).

juste, il y viendra ; et s'il refusoit, on auroit droit d'arrester sa téméraire et ignorante version. Au surplus, Monseigneur, si V. E. me fait l'honneur de m'appeler au conseil qu'elle tiendra sur cette affaire, je l'asseure, par l'attention que j'ay eue à ces sortes de critiques epuis vingt ans, que je fermeray la bouche, Dieu aidant, à tous les contredisans, estant prest à donner au jour les démonstrations les plus convainquantes.

J'ay sçeu de bon lieu, Monseigneur, la continuation des bontez particulières de V. E. Ce qui me donne une joie parfaite et un courage invincible à travailler pour la vérité et pour l'Église. Je ne dy rien de mon respect et de mon obéissance.

† J. Benigne, E. de Meaux.

A Meaux, 5 juin 1702

Je croy bien savoir que M. Simon, qui doit à tout le monde, assigne le payement sur le débit du nouveau livre, c'est-à-dire aux dépens de la vérité : c'est un homme très artificieux et très adroit et le plus capable qui soit au monde à en faire accroire.

—

[*A M. Payen, lieutenant général de Meaux*] (1).

A Versailles, 22 décembre 1702. (2)

Jay veu Monsieur votre lettre à M. de Montmort, votre frere, et j'ai veu aussi la reponse quil vous fait. Comme tous deux vous vous raportés a ma descision, il faut Monsieur que je la trouve ou je l'ai cherchée dès le commencement, cest à dire dans la volonté de Dieu. Nous avons crû d'abord tous ensemble et d'un commun accord que dans la conjoncture ou se trouvait Mr votre fils, et avec les lumières que Dieu lui avait don-

(1) Voir notre mémoire : *Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux, pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux*. Caen, 1890.(Nous donnons cette lettre avec l'orthographe de Nic. Payen).

(2) Cf. *Journ. de l'abbé Le Dieu* (I, 1) :

« 1703, samedi 1er septembre, M. de Meaux s'est déclaré devant nous tous et en présence de M. le Curé de Versailles, qu'il a obtenu du Roi, pour M. de Montmort, deuxième fils de M. le lieutenant général de Meaux, maître d'hôtel du roi, de se retirer de son service ; son dessein pris avec M. de Meaux est de se faire ecclésiastique, et de s'y préparer avec son ami particulier M. de Breviande, qui vient aussi de quitter l'épée, et à qui M. le cardinal de Noailles a donné un canonicat de Notre-Dame sur la démission de son frère. Cette union des deux dévots se fait par la participation même de M. le cardinal de Noailles qui se charge de l'ordination de M. de Montmort sur les dimissoires de M. de Meaux ; mais M. de Meaux prétend bien se conserver le droit de le rappeler dans son diocèse. M. le cardinal de Noailles a donné la tonsure à M. de Montmort à la fin de ce mois de septembre, à Paris.

nées, la cour ni sa charge n'étoient pas chose dont sa conscience put s'accomoder ; dès là la retraite est inevitable. Vous avés jugé, vous mème et Dieu vous la mis tres fortement dans le cœur q'une communauté étoit necessaire pour soutenir ce dessein, et nous avons jugé celle de l'Oratoire la plus convenable pour ne pas dire la seule. Ce sont toutes choses déjà décidées auquelles (*sic*) vous vous etes soumis, l'execution n'a eté differée que par des empechemens survenus, lesquels se trouvent a present levés par la disposition de la divine Providence, que nous reste-t-il a faire que d'en revenir aux dispositions deja prises avec Dieu sur lesquelles nous ne pouvons varier sans lui déplaire ? Rentrés donc Monsieur dans cet esprit si chrestien ou je vous ai veu, avec plus d'admiration que je ne vous en témoignois, et que j'ai regardé comme un don très particulier de la grace que vous ne deves pas laisser s'écouler, mais consomer votre sacrifice, aydés à M. Payen a faire le sien, j'y prends la part que je dois, et je vous assure, Monsieur, que ce n'est pas sans etre atendri que je vous en propose lexecution comme un devoir indispensable. Ne vous affligés point, on trouve avec Dieu et dans l'accomplissement de ses volontés des consolations qui n'entrent point dans le cœur de l'homme. Les desseins que vous aviés sur ce cher fils etoient en effet approuvés de tout le monde, et pleins de sagesse, mais maintenent il faut céder à une sagesse plus haute et sacrifier les sentimens de la nature a son autheur. J'attendrai votre dernière réponse avant que de parler à M. le Prince et au Roy même. Assurés vous, Monsieur, que ce dernier acte achevera de

m'unir à vous de la manière la plus intime et que je suis plus que je ne puis vous le dire, Monsieur, votre tres humble serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

[*A M.* ....] (1)

A Paris, 21 janvier 1704.

Monsieur,

J'ay fort connu M. de la Motte, ministre converty (de Normandie, si je ne me trompe), qui a embrassé la foi catholique longtemps avant les grands changements des huguenots, et qui, depuis, a beaucoup servi dans les conversions, ce qui lui a mérité toutes sortes de bons traitemens, et mesme une grosse pension tant du Roy que du clergé. Nous le croyions gentilhomme, et il vivoit noblement.

Je sçay aussi qu'il est mort il y a plusieurs années, et qu'il a laissé deux filles qu'il avoit pris soin de bien élever en toutes manières et dans la foi catholique. Il avoit mesme fort bien marié l'aisnée, mais des accidents survenus ont rendu ses affaires fort mauvaises. Je n'en sçay pas davantage, Monsieur, et ne les connois point du tout. Mais, si vous leur ordonnez de me voir, je les examinerai de plus près et je tâcherai de me mettre en état de vous donner une information plus exacte de leur conduite, selon qu'il vous a plu de

(1) [*Notes de M. Floquet*] « Inédit. Signé par Bossuet, mais écrit par un secrétaire. — Pas d'adresse. — A M. Berger. »

me l'ordonner. Je suis, avec un respect sincère, Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

LETTRES SANS DATE.

[*A la Mère Le Picart, supérieure du Monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux*] (1).

Le monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux étant sur le point d'élire une *supérieure triennale*, la Mère Le Picart (2) avait écrit à Bossuet, le

(1) [*Note de M. Floquet*]. « Inédit. »

(2) Françoise-Elisabeth Le Picart de Bigenet, née à Paris en 1620, d'une famille très noble et très ancienne. — En 1634, elle prit l'habit dans le monastère de la Visitation de Meaux, où depuis l'âge de dix ans elle était pensionnaire. Elle fut souvent élue *supérieure triennale* de cette communauté, et l'était encore le 28 novembre 1705, jour où elle y mourut dans la 85e année de son âge et dans la 69e de sa profession religieuse. Sa piété, sa bonté, sa capacité, son savoir et les plus exquises vertus lui avaient mérité, tant dans la maison de Meaux qu'au loin, le respect et l'affection de tous. Bossuet qui, pendant vingt-deux ans, eut à Meaux de fréquentes relations avec elle, disait souvent : « Je n'ai connu au monde qu'une Mère Le Picart. Il avait en cette religieuse une confiance absolue, et s'ouvrit à elle en bien des rencontres, tant de vive voix que par écrit. Il lui avait adressé un grand nombre de lettres que par humilité sans doute elle brûla, au très grand regret de la communauté. Celle que nous donnons ici a seule échappé à la

priant instamment de permettre qu'elle ne fût point sur la liste des Religieuses de la Maison, entre lesquelles devait être choisie la supérieure. Le Prélat fit la réponse qui suit :

J'ai lu et relu, ma Fille, la lettre que vous m'avez écrite ; et bien que j'aie eu le cœur pénétré de vos gémissemens et de vos peines, je n'ai pas cru que je dûsse acquiescer à vos désirs. Ainsi, j'ai accordé à vos sœurs ce qu'elles m'ont demandé avec tant d'instance, c'est-à-dire la liberté de vous remettre sur le *Catalogue.* Et croyez, ma Fille, que ce n'est pas tant à leurs désirs que j'ai cédé, en cette occasion, que c'est au S. Esprit même, qui les a formés dans leurs cœurs, et au besoin de la maison, tel que je le reconnois. La communauté a besoin d'une supérieure qui la connoisse ; et si Dieu fait tomber l'élection sur vous, vous n'aurez qu'à baisser la tête. Prenez en pénitence l'ordre que vous en recevrez de Jésus-Christ même par mon ministère. Victime de la charité, achevez votre vie dans le service de vos sœurs. Celui qui vous y aura

destruction, la pieuse supérieure l'ayant, peu avant sa mort, confiée à un ecclésiastique, qui, après qu'elle eut rendu le dernier soupir, la fit connaître aux religieuses. Elle fut imprimée dans la *Circulaire funèbre* adressée, le 1er juin 1706, par la maison de la Visitation de Meaux aux autres communautés du même ordre pour leur annoncer la mort de la regrettée supérieure et solliciter leurs prières C'est un imprimé de 26 pages in-4°. Nous donnons, telle qu'elle est dans l'imprimé, cette lettre de Bossuet, ignorée jusqu'à ce jour de tous les éditeurs des Œuvres de l'Evêque de Meaux. (*Note de M. Floquet*).

appelée vous donnera la force de porter ce fardeau. Je le partagerai avec vous et je vous aiderai à le soutenir. Je suis de tout mon cœur, ma Fille, etc.

—

[*A*.....] (1).

Jeudi matin.

Voilà, mon très cher Seigneur, ce que je croy qu'on peut envoyer à nostre très cher Prélat, et il me paraît qu'il faut attendre sa réponse avant que de passer outre pour luy répondre plus précisément sur ses articles et ne le rebuter pas par les nostres.

La reponse doit estre aisée et doit venir prontement.

Je loue infiniment le désir de le gaigner et de le convertir, pourveu qu'en mesme temps il vous plaise comme vous faites estre attentif à éviter l'amusement et la perte du temps. A vous avec respect et attachement comme vous sçavez, mon cher Seigneur.

† J. Benigne, E. de Meaux.

(1) L'*autographe* de cette lettre m'a été obligeamment communiqué par M. le comte d'Osseville, à Caen, au mois de janvier 1891. (A. G.)

— Cette lettre était sans aucun doute adressée à l'archevêque de Paris, M. de Noailles. — Le « très cher Prélat » à sauver n'est autre que Fénelon, au début de l'affaire du Quiétisme. (Renseignement communiqué par M. l'abbé Lebarq.)

PIÈCES INÉDITES

[*Ecrit de Bossuet au Cardinal de Noailles*]

[*Notes de M. Floquet*]. « Archives de l'Empire, sect. hist., M. 825 — 23 février 1863. — Ecrit de Bossuet au Cardinal de Noailles. — Modifications proposées sur le projet d'une censure qu'allait prononcer cet Archevêque contre des propositions avancées dans une thèse (*sur le Péché, sur le Libre Arbitre*) soutenue au collège de Louis-le-Grand, le 14 décembre 1699.

Le cardinal de Noailles ayant désiré connaître le sentiment de Bossuet sur ces doctrines et sur ce que l'autorité ecclésiastique avait à faire, l'évêque de Meaux adressa son avis au cardinal, 4 p. in-4°, corrigées de sa main.

1° Il expose et apprécie les opinions soutenues le 14 déc. 1699, et montre en quoi elles lui paraissent répréhensibles et mériter que l'Archevêque les censure. Il en propose les qualifications (*hactenus latine*).

2° Puis il continue :

« J'espère, mon cher Seigneur, que vous trouverez comme moy qu'il n'y a rien de plus important, dans la conjoncture présente (où l'on tâche d'établir qu'il faut être janséniste ou moliniste) que de venger l'école de St-Thomas de l'erreur énorme de faire Dieu auteur du péché, et d'ôter absolument au libre arbitre la faculté *ad alteram partem contradictionis*. Cela me paraît de la dernière importance. Vous savez néanmoins que je soumets mes lumières aux vôtres, et par la connoissance que j'en ai, et par la confiance que Dieu assiste ceux qui sont en place et bénit leur application.

La saine doctrine de St-Augustin et de St-Bernard

est, premièrement, que les péchés où l'on tombe par nécessité, en conséquence de la désertion et en punition des péchés précédents, sont vrais péchés ;

2° Qu'il ne laisse pas d'être véritable que Dieu ne refuse jamais tout secours absolument en cette vie au pécheur, quelqu'endurci qu'il soit, et qu'on doit toujours lui dire que Dieu le veut encore sauver, et qu'il est lui-même le seul auteur de sa perte ;

3° Que ces deux doctrines sont très compatibles et que c'est mal à propos qu'on les oppose ;

4° Que ces deux Pères (St-Augustin et St-Bernard) et notamment le premier, lorsqu'ils admettent comme véritable que le péché inévitable n'est pas péché, y mettent toujours l'exception du péché qui est tellement péché qu'il est encore peine du péché ;

5° Que, malgré la nécessité de pécher, où l'on tombe, comme on vient de le voir, la liberté de contradiction demeure toujours par le libre choix entre les péchés, à peu près comme dans les péchés véniels.

Si vous *m'ordonnez* de vous rapporter les passages de ces deux saints, je crois le pouvoir faire en peu de jours, aidé de vos ordres et de vos prières.

Pour exposer toute ma pensée, je crois qu'il faut faire la censure en latin, et la faire, en même temps, traduire et publier en français.

J'espère que vous serez content du tour que j'aurai à vous proposer sur la thèse de *l'Attrition*.

† J. Benigne, E. de Meaux.

[*Note finale de M. Floquet*]. « Evidemment un projet de censure de la thèse dénoncée a été, par ordre de l'Archevêque, envoyé et soumis à Bossuet, qui, en partie, l'approuve, et propose, sur le reste, des modifications. »

HYMNE (*inédite*) DE BOSSUET

EN L'HONNEUR DE SAINT BARTHÉLEMY, PATRON DE LA PAROISSE DE GERMIGNY (1).

In festo Sancti Bartholomæi Apostoli, Ecclesiæ Germiniaci episcopi patroni.

Hymnus

AD UTRASQUE VESPERAS ET LAUDES.

Christe prolatum Patris ore Verbum,
Ecce per terras tua verba currunt.
Carceres nulli tenuere, nulla
Vincula tardant.

Jam coloratos penetravit Indos,
Tanta Romano procul orbe regna :
Huc crucem vexit cruce victor ipsa
Bartholomæus.

Ille fallacem Sophiam refellit :
Sprevit et turbam male temperantem,
Et necem promptos petiisse frustra
Pectore firmo.

Prædicat Christum : laniata membra
Prodigunt testem fidei cruorem;

(1) [*Note de M. Floquet*]. « M. Villenave, 16 juin 1845. » (c. à d. transcrit, le 16 juin 1845, sur la pièce originale ou sur la copie communiquée par M. Villenave.)

Clamat avulsa cute vulnus unum
Cæsaque cervix.

Nunc ades, Christi venerande præco,
Te canunt agri, nemus omne, colles :
Pronùs inclinat tibi verticosos
Matrona fluctus.

Laudibus cives celebrant superni
Te, Deus simplex, pariterque trine,
Supplices et nos veniam precamur :
Parce redemptis. — *Amen.*

Canebat Illustrissimus ac Reverendissimus Jacobus Benignus Bossuet, Episcopus Meldensis, ipso die festo Beati Bartholomæi, in Ecclesia Germiniaci, 23 Augusti anno Domini 1684, jussitque posthac a clero et populo ibidem decantari.

Au mois de septembre 1845, M. Floquet écrivit à M. le curé de Germigny, pour savoir si l'on chantait encore dans sa paroisse l'hymne composée par Bossuet en l'honneur de saint Barthélemy. Voici la lettre que l'abbé Vernière, curé desservant de Germigny, répondit à M. Floquet le 3 septembre 1845 :

Germigny-l'Evêque, le 3 septembre 1845.

Monsieur,

Je regrette de ne pouvoir donner une réponse satisfaisante à votre demande. L'hymne composée par Bossuet en l'honneur de saint Barthélemy n'a point été conservée dans ma paroisse. On n'a même de cela aucun souvenir.

Je regrette, Monsieur, de ne m'être point trouvé hier à la maison, et je vous offre mes salutations respectueuses.

Votre humble serviteur,

VERNIÈRE, curé dt.

Monsieur, Monsieur Floquet, correspondant de l'Institut, bureau restant. Meaux (Seine-et-Marne) (1).

(1) Nous donnons donc cette pièce sous toutes réserves. (A. G.)

FRAMERY

LITTÉRATEUR - MUSICIEN

(1745-1810)

Par M. Jules CARLEZ,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

S'être montré de quelque utilité aux arts et à la littérature, les avoir cultivés avec amour et servis avec fruit, voilà qui peut consoler de n'avoir été ni un grand écrivain, ni un grand artiste. Cette consolation, le littérateur-musicien Framery a pu la goûter au déclin de sa carrière. Avait-il jamais rêvé la célébrité? Oui, sans doute, car c'est ainsi que commence l'histoire de tous ceux qui se sont voués aux travaux de l'esprit. La célébrité demeura pour lui une faveur inconnue; au moins sut-il sortir promptement de l'obscurité et se créer une situation enviable. Le nom de Framery n'est point de ceux qui s'imposent à la connaissance de tout musicien; mais il n'est point possible de l'ignorer, pour peu que l'on ait pénétré dans l'histoire musicale de notre pays, pendant les trente dernières années du

XVIIIe siècle. En mainte circonstance, en effet, on le rencontre, ce nom, associé parfois à des événements d'une certaine importance. Tout à la fois librettiste, journaliste, écrivain didactique, et même compositeur, Framery prend une part active au mouvement musical de cette époque, intéressante à tant de titres. Acteur secondaire, confiné le plus souvent à l'arrière-plan, il se garde bien d'assister en spectateur oisif au déroulement des faits. Et quand, plus tard, les honneurs académiques viendront l'atteindre, il y trouvera l'occasion de nouveaux labeurs, dont la continuité aura maintenu, jusqu'au bout, l'heureux accord entre les diverses phases d'une vie consacrée au travail.

I.

Nicolas-Étienne Framery naquit à Rouen, le 25 mars 1745. Ses parents habitaient la paroisse Saint-Cande-le-Jeune, au centre de la ville, dans le voisinage de la cathédrale. Le père exerçait la profession d'orfèvre-bijoutier. Loin de préparer son fils à lui succéder un jour, il lui fit donner une instruction soignée. Commencées à Rouen, les études du jeune Framery se continuèrent à Paris, d'abord au collège Mazarin, puis dans celui du Plessis, où il obtint de brillants succès. Ses professeurs l'avaient surnommé : *le grand écolier*, surnom qui ne s'appliquait nullement à la stature de Framery, car il était demeuré de petite taille, mais qu'expliquaient parfaitement ses qualités laborieuses et son intelligence ouverte.

Dès ce temps-là, le besoin de produire se montrait impérieux chez lui ; sans rien négliger de ses travaux scolaires, il se livrait à des essais littéraires non prévus au programme des études. Il n'avait pas encore quitté les bancs du collège qu'il présenta à la Comédie-Italienne, dans les premiers mois de 1763, une pièce en un acte, intitulée : *La Nouvelle Ève*. Cette pièce fut reçue et répétée; mais la police, fort ombrageuse alors, dut juger l'ouvrage dangereux, à un titre quelconque, car elle en interdit la représentation.

L'auteur des *Mémoires secrets*, Louis Bachaumont, qui eut vent de cette tentative dramatique d'un écolier de dix-huit ans, s'empressa de consigner le fait dans son journal. Il semble, d'après la note qu'il consacre à Framery, que ce qui indisposa surtout l'autorité, ce fut ce titre : *la Nouvelle Ève*, choisi par l'auteur ; car il dit : « On lui a conseillé de substituer le titre de *Pandore* ». Vraiment, s'il ne fallait que cela pour satisfaire M. le Lieutenant de police, le jeune Framery eut bien tort de ne pas suivre le conseil qui lui était donné. D'ailleurs, Bachaumont devait connaître la pièce autrement que par ouï-dire, car il déclare qu' « il y a de jolies choses », et trouve que l'auteur « promet du talent dans un âge aussi faible » ; et il termine son article en disant : « Il était à craindre que la police ne lui fit beaucoup d'accrocs, comme cela vient d'arriver ». Ce qui fait croire décidément qu'il y avait matière à censurer dans l'ouvrage même.

Peu de temps après, Framery ayant terminé ses humanités, sortit du collège. En dehors des connaissances littéraires et scientifiques qu'il y avait acquises,

il avait encore trouvé le moyen de satisfaire au goût qui le portait vers l'étude de la musique ; en pratique, comme en théorie, il s'était approprié les notions élémentaires de l'art qui devait être, par la suite, le principal objet de ses travaux.

Ce fut néanmoins la littérature qui l'occupa tout d'abord. Un poète fort en vogue dans ce temps-là, et dont les vers sont bien oubliés aujourd'hui, Dorat, ayant fait imprimer, en 1764, une nouvelle héroïde, *Zeïla*, dans laquelle il chantait les malheurs d'une jeune orientale, abandonnée par Valcourt, officier français, à qui elle avait sauvé la vie, et dont elle s'était éprise, Framery, touché de cette infortune, s'avisa d'écrire une réponse en vers au poëme de Dorat. L'opuscule tomba sous les yeux de Grimm, le sévère aristarque, qui crut pouvoir lui faire les honneurs de sa *Correspondance* :

« Un jeune poète, dit-il, vient de faire imprimer la *Réponse de Valcourt à Zeïla*, dans laquelle Valcourt se repent, et revient à sa maîtresse, plus amoureux que jamais. Il est vrai qu'il écrit de Paris, et que Zéïla est dans un sérail de Constantinople, ce qui ne rendra pas le raccommodement aussi facile que le poète le croit. Toute cette situation est fausse, et par conséquent, sans intérêt. Je n'aimais pas la *Lettre de Zeïla*, j'aime encore moins la *Réponse de Valcourt*. L'auteur nous apprend, dans la préface, qu'il n'a que dix-neuf ans ; qu'il tâche donc d'en avoir vingt-cinq, et de mieux faire » (1).

(1) Grimm; *Correspondance*, t. III, 15 juin 1764.

Si Framery eut connaissance de cet article, le trait aiguisé qui lui était décoché dut blesser passablement son amour-propre. On est sensible aux critiques à vingt ans. Peut-être, après tout, ne fut-il pas fâché de voir que le correspondant des souverains du Nord, ce juge si difficile à contenter, avait daigné s'occuper de lui.

Cependant, il ne perdait pas de vue la pièce qu'il avait fait admettre à la Comédie-Italienne, et sur laquelle la police avait mis son *veto*. Il la retoucha et lui donna la forme d'une comédie à ariettes. La musique en fut écrite par un amateur distingué, le chevalier d'Herbain, capitaine au régiment de Tournaisis. D'Herbain n'en était pas à son coup d'essai : un intermède et quelques opéras représentés, l'un à Rome, les autres à Bastia, où il était en garnison, lui avaient préparé l'accès de l'Académie royale de Musique. Il y donna, en 1756, un opéra en un acte : *Célimène*. Enfin, la Comédie-Italienne avait déjà joué de lui, en 1763, les *Deux talents*, œuvre médiocre, à la vérité, si l'on s'en rapporte à l'épigramme suivante :

Quelle musique plus aride
Et quel poëme plus commun !
Pauvre d'Herbain ! pauvre Bastide ! (1)
Vos *Deux Talents* n'en font pas un.

D'Herbain réussit beaucoup mieux dans l'ouvrage qu'il présenta au public, en collaboration avec Fra-

(1) Nom de l'auteur de la pièce.

mery, et qui parut pour la première fois, à la Comédie-Italienne, le 14 juin 1764, sous le titre : *Nanette et Lucas, ou la Paysanne curieuse*. Dans son *Histoire de l'Opéra-bouffon*, Constant d'Orville enregistre en ces termes l'accueil fait aux deux auteurs :

« Le public, toujours prévenu en faveur des premiers efforts qu'on fait pour lui plaire, a accordé quelques applaudissements à cette pièce, dont le sujet est assez simple. »

Ces lignes s'adressent à Framery. Voici maintenant pour le compositeur :

« Plusieurs morceaux de musique, répandus dans ce drame, ont été justement applaudis, et font désirer que l'amateur qui a bien voulu contribuer souvent aux plaisirs des connaisseurs, veuille ne pas quitter une carrière qu'il parcourt avec succès » (1).

Après avoir livré au public, qui peut-être ne les lut guère, quelques ouvrages de littérature légère : *les Trois Nations*, recueil de contes (2) ; *le Passé, le Présent et l'Avenir* (3), Framery revint au Théâtre-Italien avec une adaptation, comme nous dirions aujourd'hui, d'une pièce à vaudevilles de Vadé, *Nicaise* (4), qu'il avait transformée en opéra-comique. Ce *Nicaise*, ainsi arrangé, fut représenté le 15 juillet 1767 ; il ne plut que médiocrement : « C'est s'abuser étrangement, dit Constant d'Orville, que de croire rendre plus saillants

(1) Constant d'Orville, *Histoire de l'Opéra-bouffon*, t. II.
(2) Paris, 1765, 2 vol. in-12.
(3) Paris, 1766, in-12.
(4) Joué à la foire Saint-Germain en 1756.

nos opéras-comiques, en substituant des ariettes aux vaudevilles. On fait disparaître les grâces du naïf, pour ne mettre à leur place que des mots et des sons, qui parlent bien rarement au cœur et à l'esprit » (1).

Ce langage d'un pur littérateur nous étonnerait volontiers, habitués que nous sommes, aujourd'hui, à voir pratiquer, au profit de l'art musical dramatique, de larges emprunts au répertoire du théâtre littéraire. Mais il ne faut pas oublier qu'alors, cette pratique était encore toute nouvelle.

Les ariettes de *Nicaise* avaient été composées par Félix Bambini, le fils de l'*impresario* qui amena à Paris, en 1752, cette troupe italienne dont les représentations firent naître la fameuse querelle des bouffons. A cette époque-là, c'était une sorte d'enfant prodige, qui excitait l'admiration de Jean-Jacques Rousseau, par son talent d'accompagnateur au clavecin (2). La suite de sa carrière ne répondit que médiocrement à ces prémisses.

En 1768, Framery fit un essai dont il eut lieu d'être satisfait. Jusque-là, il n'avait abordé le théâtre que comme auteur; il voulut se produire aussi comme compositeur. Mais ce ne fut pas le grand public qui fut appelé à juger de sa tentative; et il se contenta tout d'abord de faire entendre son œuvre sur un théâtre de société. Très éprise d'art dramatique et de musique, la duchesse de Villeroy donnait fréquemment, chez elle, le concert et la comédie; sœur du duc d'Aumont, pre-

(1) *Histoire du Théâtre-Bouffon*, t. II.

(2) Voir la *Lettre sur la musique française*.

mier gentilhomme de la Chambre, il lui était facile de se procurer les artistes dont elle avait besoin pour ses représentations. Ce fut chez cette grande dame que Framery fit jouer, pour la première fois, *la Sorcière par hasard*, opéra-comique en deux actes, dont il avait écrit les paroles et la musique. Les invités de la duchesse firent bon accueil à l'ouvrage, que nous retrouverons plus tard, transplanté sur une autre scène.

Ce fut, je crois, vers ce temps-là, que Framery fut nommé surintendant de la musique du comte d'Artois. Une sinécure, évidemment ; mais on sait que, sous l'ancien régime, les artistes, comme les gens de lettres, avaient tout intérêt à se créer un protecteur, c'est-à-dire à se placer sous le patronage d'un personnage influent, qui puisse les aider de son crédit, et souvent même de sa bourse. En entrant dans la maison d'un prince royal, Framery dut susciter quelques jalousies : il n'avait pas vingt-cinq ans, et il manquait de titres sérieux à la faveur que lui octroyait le futur roi Charles X. Que de musiciens, plus connus que lui, auraient accepté volontiers cette surintendance qui lui était si gratuitement échue !...

Framery prit part, en 1769, au concours ouvert par l'Académie des Palinods de Rouen, et obtint le deuxième prix de l'ode française, pour une pièce de vers intitulée : *La pureté de l'âme*. « Ce sujet moral, dit Vincent Guilbert, dans ses *Mémoires biographiques* (1), était peu susceptible de mouvements lyriques, et l'ode couronnée est très faible. » Le succès obtenu par Framery

(1) Rouen, 1812, 2 vol. in-8°.

n'était donc que relatif; il dut le satisfaire quand même, mais sans l'engager à persévérer dans la composition poétique. Son tempérament littéraire se prêtait mieux à des travaux d'ordre positif: enseigner, vulgariser, écrire dans un but d'utilité, et non par un entraînement de l'imagination, telle allait être la règle de conduite de cet écrivain laborieux.

II.

A partir de 1770, Framery semble se vouer presque exclusivement aux intérêts de l'art musical ; les travaux purement littéraires ne l'occuperont plus que de loin en loin (1). S'inspirant de la *Veuve du Malabar*, de Lemierre, il écrivit le livret d'un opéra-comique, qu'il intitula *l'Indienne*, et il confia le soin d'en composer la musique à Jean Cifolelli, musicien italien, qui habitait Paris depuis cinq ou six ans. Cet ouvrage fut reçu à la Comédie-Italienne, qui l'inscrivit au programme des représentations qu'elle devait donner à Fontainebleau, où la Cour avait l'habitude de séjourner durant la saison d'automne. *L'Indienne* vint à la scène

(1) Il publia, cette année-là, les *Mémoires du marquis de Saint-Forlaix*, traduits de l'anglais de mistress Brooke. Il entreprit plus tard, en collaboration avec Charles-Joseph Panckoucke, deux autres traductions, celles de la *Jérusalem délivrée*, du Tasse, et de *Roland furieux*, de l'Arioste. La première parut en 1785, et la seconde en 1787. Le texte italien se trouve fidèlement reproduit, dans ces traductions; mais on leur reproche le manque de verve et de coloris.

le 31 octobre 1770, et fut assez mal accueillie. Cependant, comme la petite partition de Cifolelli n'était pas sans mérite, la pièce ne tomba pas tout à fait à plat, et elle put être représentée plusieurs fois. Ce fut là une faveur que Framery dut uniquement au talent de son collaborateur musical.

Ce petit événement artistique et littéraire fournit à Grimm une seconde occasion de dauber le pauvre Framery :

« Le sujet de *l'Indienne*, écrit-il à la date du 1er décembre, qu'il fallait appeler tout simplement *la petite Veuve du Malabar*, pouvait fournir l'idée d'une pièce très gaie et très plaisante, si l'auteur avait eu quelque ressource dans l'esprit... mais le grand-prêtre et la jeune veuve de M. Framery, ensemble leurs esclaves guèbres, sont de la plus belle insipidité et de la plus insigne platitude. Ils ont été complètement sifflés à la première représentation ; cependant, à la faveur de quelques airs de M. Cifolelli, la pièce a été jouée trois ou quatre fois. Je crois que ce Framery fait le *Journal de Musique*, qui est une très mauvaise rapsodie, et qui pourrait être intéressant pour ce pays-ci, s'il était bien fait. »

Le « Journal de musique » dont il est question ici (1) avait été fondé au commencement de 1770, par un sieur A..r. de B..., dont la personnalité n'a jamais été bien établie. Les premiers numéros, peu intéressants d'ailleurs, parurent à des intervalles assez irréguliers,

(1) Il avait pour titre : *Journal de musique historique, théorique et pratique.*

jusqu'au mois de mai, où Framery prit la direction de cette feuille. La périodicité en devint dès lors assurée, et en même temps, le journal fut rédigé avec plus de soin et plus de compétence. On en put juger dès ce numéro de mai 1770, dans lequel Framery fit paraître une étude fort intéressante sur les progrès récents de la musique française. Il y caractérisait surtout avec une remarquable sûreté de jugement le talent de Philidor, signalait l'étonnement du public à l'apparition de *Blaise le Savetier,* un des premiers opéras de ce compositeur, déterminait avec sagacité ce qui, dans cette musique, offrait un caractère de nouveauté, faisait ingénieusement ressortir enfin la valeur expressive des innovations mélodiques, harmoniques et orchestrales réalisées par Philidor, qu'il considérait comme un musicien de science et de goût.

Plus d'une fois, par la suite, Framery sut intéresser ses lecteurs, en les entretenant de la musique et des musiciens et en leur rendant compte des productions nouvelles. Il eut même l'ingénieuse idée de joindre à ses articles de critique des citations des passages saillants des opéras qu'il analysait. Il utilisait pour cela le système de notation chiffrée de Jean-Jacques Rousseau, légèrement modifié.

En dépit du dédain professé par Grimm, à l'égard de cette « très mauvaise rapsodie », le *Journal de Musique* répondait donc aux promesses faites par son nouveau rédacteur, lorsqu'il en avait assumé l'entreprise. Malheureusement, et malgré le patronage accordé à cette feuille par la jeune dauphine, Marie-Antoinette, le public se montrait peu disposé à en favoriser l'exis-

tence; les abonnements se maintenaient à un chiffre insuffisant. Après le numéro d'avril 1771, le journal cessa de paraître. Plus dévoué que jamais aux intérêts de l'art musical, Framery allait dépenser son activité sur un autre terrain.

III.

La musique française était alors à la veille d'une transformation importante. Transformation désirée par tous les amateurs fervents, par ceux, du moins, que n'aveuglait point l'esprit de routine, et qui savaient reconnaître que la vieille tragédie lyrique avait fait son temps, et qu'il n'en fallait plus rien attendre. Rajeunie, quarante ans auparavant, par Rameau, qui lui avait donné une vigueur, un souffle qu'elle ne connaissait point encore, elle avait atteint, bien définitivement cette fois, l'âge sénile; il était temps pour elle de céder la place aux produits d'un art nouveau.

Mais que serait cette musique nouvelle? Et quel en allait être le messie? Ces questions, qui intéressaient tout spécialement les habitués de l'Opéra, apportaient un redoublement d'intérêt à l'apparition de tout ouvrage nouveau, surtout s'il émanait d'un musicien débutant lui-même sur cette grande scène. Plus d'un souhaitait, en bon patriote, que le signal de cette révolution musicale fût donné par un de nos compositeurs nationaux. Ceux qui formaient ce désir avaient applaudi naguère à l'apparition d'*Ernelinde*, de Philidor, comme ils applaudirent bientôt après *l'Union*

de l'Amour et des Arts, ce ballet héroïque, avec la musique duquel Floquet fit naître des espérances, qu'il ne sut pas réaliser par la suite.

D'autres, au contraire, n'attendaient que d'une main étrangère le renouvellement de l'opéra français. Les efforts de quelques-uns allaient hâter la venue de Gluck, auquel, trois ans plus tard, d'autres viendraient opposer Piccinni. Alors s'ouvrirait la lutte mémorable et féconde d'où notre musique dramatique sortirait transformée, rayonnante de jeunesse et de puissance.

Plus éclectique dans ses goûts et dans ses opinions, Framery suivait avec intérêt les travaux de nos musiciens, et se livrait avec un égal plaisir à l'étude de la musique italienne. Que de richesses il y découvrait, et qui manquaient à la musique française !...

Entre tant de maîtres dont les ouvrages alimentaient alors les théâtres de l'Italie et de l'Allemagne, un surtout avait conquis ses préférences : c'était Sacchini. Il aurait pu choisir plus mal. Gaspard Sacchini avait été, au conservatoire de Santo-Onofrio, à Naples, un des meilleurs élèves de Durante. Ce célèbre maître le proposa plus d'une fois pour modèle à ses condisciples, parmi lesquels figuraient Piccinni et Guglielmi. Et il leur marquait en termes enthousiastes sa confiance en l'avenir du jeune musicien, confiance que celui-ci s'empressa de justifier. En 1775, alors qu'il venait de dépasser la quarantaine, Sacchini comptait à son actif cinquante opéras environ, joués avec succès sur les principaux théâtres d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre. Sans doute, tout n'était pas de première marque dans ce volumineux ensemble de partitions ; mais que

de trésors mélodiques il renfermait! Et de quelle plume souple et fortement trempée cette musique était écrite! La fécondité, la facilité mélodique, d'autres les avaient possédées avant lui; mais bien peu avaient fait, en même temps, une telle dépense de charme, d'élégance, de noblesse et de savoir.

Séduit par les attraits de cette musique, Framery résolut de la faire connaître en France. Il choisit, parmi les ouvrages de Sacchini, un opéra semi-bouffon, *l'Isola d'amore*, représenté d'origine à Rome, en 1766, et il le transcrivit pour la scène française. Il plaça sous les airs et les morceaux d'ensemble une traduction assez libre du texte italien; et quant aux récitatifs, il y substitua un dialogue en prose. L'ouvrage ayant pris ainsi la forme d'un opéra-comique en deux actes, reçut pour titre : *la Colonie*. Il fut accepté sans difficulté par les Comédiens italiens, lesquels s'empressèrent de le mettre à l'étude. Au cours des répétitions, une crainte vint à surgir : la pièce manquait d'intérêt et risquait de compromettre le succès de la musique. L'on convint de prévenir adroitement le public sur ce point.

La première représentation de *la Colonie* eut lieu le 16 août 1775. Le rédacteur des *Mémoires secrets* enregistra cet événement dans les termes suivants : « La pièce de *la Colonie* a été jouée hier aux Italiens. Arlequin est venu faire avant un petit compliment au public en lazzis, à sa manière, et comme il est fort aimé, il a été gracieusement accueilli. Le résultat de cette arlequinade était d'insinuer aux spectateurs que la pièce avait besoin de leur indulgence, mais que la

musique les dédommagerait de la médiocrité de la première... » Et le chroniqueur ajoute : « Tout ce qu'il a dit s'est trouvé très juste. Le drame est triste et médiocre, mais la musique, quoique monotone en beaucoup d'endroits, relativement aux situations de la pièce, point assez variées, a paru d'une abondance, d'une richesse dans les accompagnements, et surtout délicieuse, malgré le savant qui y règne. Il y a entre autres choses, un quatuor de la plus grande beauté » (1).

Sous sa forme incorrecte, cette appréciation ne manque pas de justesse. Mais il y a plus d'enthousiasme dans les lignes que La Harpe consacre au nouvel ouvrage, dans sa *Correspondance littéraire :* « On vient de donner aux Italiens, écrit-il, *la Colonie*, traduction d'un opéra-comique de Sacchini, l'un des premiers compositeurs de l'Europe. S'il m'est permis de rendre compte de ce que j'ai éprouvé, j'avoue que jamais musique ne m'a fait autant de plaisir ; jamais je n'ai senti si vivement la magie de cet art ; c'est toute l'expression de Gluck, avec bien plus de richesse et de mélodie. Il y a surtout un air d'une amante abandonnée : *Oui, je pars au désespoir*, qu'on ne peut entendre qu'avec transport... » (2). « Quant aux paroles de *la Colonie,* dit La Harpe en terminant cet article élogieux, c'est un mauvais canevas italien, une fable sans vraisemblance et sans conduite... » C'est probablement pour cela qu'il s'abstient de nommer le traducteur.

(1) *Mémoires secrets*, t. VIII.
(2) *Correspondance littéraire,* Ier vol., lettre xxx.

Framery n'en avait pas moins atteint son but ; les artistes de la Comédie-Italienne, Julien, Narbonne, M[lle] Lefèvre, et surtout M[lle] Colombe, chargée du rôle de Bélinde, s'étaient réellement dististingués dans l'interprétation de l'ouvrage ; si la pièce ne divertissait personne, la musique, en revanche, semblait plaire au plus grand nombre (1) ; on écoutait avec satisfaction cette succession de morceaux développés avec aisance, et faisant tour à tour la part à la note gracieuse, à l'accent pathétique, ou à l'élément comique. C'etait là un succès pour la musique italienne, secret objet des préférences de Framery ; et enfin, Sacchini, son compositeur favori, commençait à n'être plus un inconnu pour le public parisien (2).

Et ce qui dut pleinement réjouir notre auteur, ce fut de voir *la Colonie* tenir la scène avec persistance, continuer à faire recette, et atteindre finalement un nombre considérable de représentations. Laborde, qui publiait à quelques années de là son *Essai sur la mu-*

(1) Voici, à cet égard, l'opinion du *Mercure :* « La musique, qui est de Sacchini, célèbre compositeur italien, est délicieuse ; le chant en est toujours agréable, l'expression toujours vraie, l'accompagnement toujours piquant et pittoresque ». (*Mercure de France*, septembre 1775).

(2) « Lorsque je présentai l'*Olympiade* à l'Opéra, une personne attachée à ce théâtre me demanda qui était ce M. Sacchini, s'il avait quelque talent, s'il avait déjà fait quelque chose » (Lettre de Framery à l'auteur du *Mercure*, 28 octobre 1786). L'ignorance du questionneur se comprenait d'autant moins qu'on chantait assez souvent, en ce temps-là, de la musique de Sacchini, au Concert Spirituel.

sique ancienne et moderne, y disait ceci, à propos de Framery : « Nous lui devons *la Colonie*, un des plus jolis ouvrages en ce genre, et qui attire toujours l'affluence des spectateurs, quoiqu'il ait été représenté plus de deux cents fois » (1).

Il était naturel dès lors que les administrateurs de l'Académie royale de musique (2) songeassent à ouvrir l'accès de cette grande scène au compositeur qui venait de se révéler si brillamment à la Comédie-Italienne. Ils demandèrent donc à Framery de faire pour eux ce qu'il avait fait pour ce théâtre, c'est-à-dire d'entreprendre un nouveau travail, portant cette fois sur un opéra sérieux de Sacchini. Framery fixa son choix sur *l'Olympiade* de Métastase, qui, par deux fois, à Rome et à Milan, avait été mise en musique par l'artiste italien; et il se mit immédiatement à la besogne.

Mais bientôt il dut l'interrompre. Les directeurs de l'Opéra venaient de modifier leur projet; il s'agissait maintenant d'attirer Sacchini à Paris, et d'obtenir qu'il écrivît un ouvrage nouveau, à l'intention de notre grande scène lyrique. La présence de Gluck n'avait pas nui, tant s'en faut, au succès d'*Iphigénie en Aulide* et d'*Orphée*. La lutte ardente que l'apparition de ces ouvrages avait fait naître entre les amis du compositeur allemand et les partisans, soit de l'ancienne école française, soit de la musique italienne, avait grande-

(1) T. IV, p. 133.

(2) Ce théâtre était dirigé alors par les sept commissaires du roi: Papillon de la Ferté, de la Touche, Hébert, Des Entelles, Bourboulon, Maréchal et Buffault.

ment servi les intérêts pécuniaires du théâtre. L'introduction d'un nouveau champion dans la lice pouvait amener une semblable aubaine. On s'occupait déjà de négocier la venue de Piccinni; si Sacchini, qui habitait alors l'Angleterre, pouvait se décider, de son côté, à traverser la Manche, une ère de prospérité allait s'ouvrir pour l'Opéra.

La requête adressée par les directeurs au ministre de la maison du roi, Amelot, à l'effet d'obtenir une subvention pour le maestro, avait été agréée. On décida d'envoyer Framery auprès de Sacchini, pour lui transmettre les propositions de l'administration de l'Opéra, et traiter avec lui des conditions de son engagement. Framery accepta cette mission avec empressement, et partit aussitôt pour Londres. Mais sa démarche devait être vaine. Il en a raconté lui-même le résultat :

« Sacchini, dit-il, reçut très bien mes premières propositions; mais bientôt, égaré par les conseils des gens qui l'entouraient, et à qui, par bonté de caractère, il accordait souvent une confiance trop aveugle, il refusa obstinément, fit à son tour des demandes qui n'étaient pas acceptables, et j'entrevis par la suite qu'il n'avait pas même compris ce qu'on exigeait de lui. Quelque zèle que je misse au succès de cette affaire, il me fut impossible de vaincre les obstacles qu'on y opposa, ni la défiance qu'on lui avait inspirée ! » (1).

Rentré en France, Framery reprit sa traduction de *l'Olympiade*. Cette année-là, Gluck avait fait repré-

(1) *Mercure de France*, 28 octobre 1786. *Lettre au rédacteur sur la mort de M. Sacchini.*

senter *Alceste*, sans succès tout d'abord ; l'ouvrage, en effet, ne devait être compris qu'à la longue, et il ne put conquérir définitivement les faveurs du public que plusieurs mois après la première représentation. Ce quasi échec avait comblé d'aise les ennemis de Gluck, et provoqué de leur part un redoublement de satires et d'épigrammes. Il fallut bien leur répondre, du camp adverse. L'abbé Arnaud fit paraître un pamphlet, sous forme de dialogue, intitulé : *La soirée perdue à l'Opéra*. Or, dans cet écrit, Sacchini était formellement accusé d'avoir introduit dans son *Olympiade* un air appartenant à l'*Alceste* de Gluck. Saisi d'indignation devant le reproche de plagiat adressé à son compositeur favori, Framery se mit en devoir de le défendre. Il écrivit à cet effet, au rédacteur du *Mercure*, une lettre qui parut dans la livraison de septembre 1776 : « N'est-il pas vrai, Monsieur, s'écriait-il, que quand on accuse si ouvertement un homme comme M. Sacchini, de plagiat envers un homme comme M. Gluck, il faut être bien sûr de son fait? » Et après avoir raconté dans quelles circonstances l'air *Se cerca, se dice*, composé par Sacchini, en 1773, à Londres, sur la demande du chanteur Millico, était venu à la connaissance de Gluck, il insinuait clairement que le plagiaire, ici, c'était le maître allemand, et Sacchini, le compositeur volé.

La réponse à ce renvoi d'accusation vint de Gluck lui-même ; les abonnés du *Mercure* purent la lire dans le numéro de novembre. « Il y a dans le *Mercure de France* du mois de septembre 1776, disait-il, une lettre d'un certain sieur Framery, au sujet de M. Sacchini,

lequel serait fort à plaindre s'il avait besoin d'un tel défenseur pour soutenir sa réputation. » Il continuait en démontrant l'inexactitude de certaines allégations contenues dans la lettre de Framery, et en justifiant par quelques explications les emprunts que Sacchini avait cru pouvoir faire à la partition d'*Alceste*. La courtoisie avec laquelle il s'exprimait, à l'égard de son confrère d'Italie, ne faisait que mieux ressortir le dédain dont il venait d'accabler le pauvre Framery : « M Sacchini, génie comme il l'est, et plein de belles idées, n'a pas besoin de piller les autres ; mais il a été assez complaisant envers le chanteur pour emprunter ces passages, où le chanteur croyait qu'il brillerait le plus. La réputation de M. Sacchini est établie depuis longtemps ; elle n'a nullement besoin d'être sauvée... »

Framery comprit sans doute qu'il avait agi en ami trop zélé et maladroit, car il ne répliqua pas, et le débat en resta là. Il ne tint nul compte, d'ailleurs, de la critique que Gluck, en terminant sa lettre, avait cru devoir faire de ses traductions d'opéras italiens. Sur ce point, ses idées étaient bien arrêtées, et il se souciait peu des objections qu'elles pouvaient soulever. C'est ce qu'il déclarait lui-même, d'une façon très nette et très précise, dans le dernier paragraphe de la lettre qui lui avait valu, de la part de Gluck, une réponse si mordante :

« Si M. Gluck est le héros de l'Anonyme (1), M. Sacchini est le mien ; c'est à moi de prendre sa

(1) Suard, auteur des « Lettres de l'Anonyme de Vaugirard aux auteurs du *Journal de Paris* ».

défense, quand il n'est pas à portée de la prendre lui-même ; sa gloire me coûte assez pour continuer à la soutenir. J'y ai sacrifié mes veilles et le peu de prétention que j'aurais pu avoir au mérite littéraire dans *la Colonie :* le sacrifice que je fais aujourd'hui dans *l'Olympiade* à tous égards. On ne peut se faire une idée de la difficulté du travail que j'ai entrepris ; et quand cette difficulté sera vaincue, j'aurai tout fait pour la réputation de M. Sacchini, et rien pour la mienne. J'essuierai toujours des reproches, surtout à l'égard du style, parce que toute la peine que j'ai prise d'ailleurs sera comptée pour rien. Mais je m'en consolerai en comptant pour beaucoup le plaisir d'avoir fait entendre de véritable musique sur notre grand théâtre. »

Cette citation m'a paru utile à faire, car elle enlève toute valeur aux critiques dédaigneuses que Framery eut à essuyer, de la part d'écrivains qui jugeaient ses traductions tout comme s'il s'agissait d'œuvres absolument personnelles, et sans se préoccuper aucunement du but artistique et tout désintéressé qu'il poursuivait. Avec quel bon sens il appréciait lui-même ses travaux en ce genre, et combien peu il s'illusionnait sur les applaudissements qu'ils lui vaudraient, c'est ce que disent clairement les lignes que l'on vient de lire.

Framery réussit à mener à bonne fin le travail qu'attendait de lui l'Académie royale de musique, travail long et délicat, car il lui avait fallu, non seulement traduire le drame de Métastase, mais encore ajuster sa traduction sur des morceaux empruntés aux différentes partitions d'*Olympiade*, que Sacchini avait

composées, tant en Italie qu'en Angleterre. L'*Olympiade* française était donc moins un opéra homogène qu'une sorte de pastiche, bien que la musique en soit due à un seul et unique compositeur.

A peine Framery eut-il livré son ouvrage à l'administration de l'Opéra, qui le lui avait commandé, qu'il put constater combien le personnel du théâtre se montrait peu disposé à seconder ses vues. L'œuvre dut être retouchée en certains passages, et même abrégée; en outre, quelques acteurs, Larrivée entre autres, refusèrent le rôle qui leur était échu. Néanmoins, l'ouvrage fut mis à l'étude; mais les artistes ne le répétaient qu'avec une sorte de répugnance, et ne se gênaient même pas pour tourner en ridicule la musique de Sacchini. La pression exercée par les Gluckistes se montrait là dans toute son évidence ; il entrait dans leurs desseins de fermer l'accès de l'Opéra à tout compositeur pouvant y contrebalancer le succès de Gluck; s'il leur fallait s'attendre à y subir prochainement la présence de Piccinni, au moins s'opposaient-ils pour le moment à ce que la musique de Sacchini pénétrât dans le sanctuaire dont ils semblaient s'être attribué la garde. Satisfaction leur fut bientôt donnée : dégoûté du mauvais vouloir qu'il rencontrait à l'Opéra, Framery déclara qu'il renonçait à y faire représenter l'*Olympiade*.

On fit alors courir le bruit que cet ouvrage avait été refusé à cause du peu de valeur de la musique. « Je ne pûs me résoudre, écrivait Framery à quelques années de là, à laisser subsister une opinion si désavantageuse à l'homme que j'aimais. J'immolai mon amour-propre

à l'amour que j'avais pour ses talents, au soin de sa réputation ; et, quoique bien persuadé qu'en donnant cet ouvrage aux Italiens, ce sujet, qui ne leur convenait nullement, y figurerait mal ; que le ton héroïque, étranger à la plupart des acteurs de ce théâtre, y semblerait déplacé ; que les ballets, les décorations, le spectacle n'y auraient pas la magnificence convenable ; que les chœurs ni l'orchestre n'y seraient pas assez nombreux ; enfin que la faiblesse du style et les vices de contexture, masquées ailleurs par mille accessoires, y paraîtraient à découvert, et y seraient jugés bien plus sévèrement, je fis néanmoins cette tentative, bien sûr de voir applaudie et justifiée cette musique calomniée dans l'obscurité... » (1).

Cette attente ne fut pas trompée. La Comédie-Italienne, qui avait accueilli avec empressement ce nouvel ouvrage de l'auteur de *la Colonie*, dépensa tous ses efforts pour lui assurer une interprétation convenable, et faire oublier en même temps les conditions d'infériorité dans lesquelles elle se trouvait, vis-à-vis de l'Opéra (2). La première représentation eut lieu le 2 octobre 1777. Ce fut, cette fois, un des chanteurs, Michu, qui vint réclamer l'indulgence du public. Point n'était besoin de cette précaution oratoire ; les artistes, Clairval, Julien, Michu ; Mmes Trial et Colombe, c'est-à-dire, la tête de la troupe, se surpassèrent dans l'exécution de la musique de Sacchini ; cette musique elle-

(1) *Lettre au rédacteur du Mercure sur la mort de M. Sacchini.*

(2) Framery avait dû remanier considérablement son travail et faire quelques suppressions. Les récitatifs avaient été remplacés par un dialogue parlé.

même, sauf quelques voix discordantes, rallia tous les suffrages. Le succès fut donc tel que l'avait désiré Framery, heureux de voir la musique de Sacchini réhabilitée devant l'opinion publique.

C'était là toute la satisfaction que le pauvre librettiste devait ressentir en cette circonstance ; car, ainsi qu'il l'avait prévu, la critique se montra peu indulgente à l'égard de son travail personnel. On trouva que le parodiste « avait absolument gâté l'ouvrage de Métastase » (1). La plupart des journalistes s'abstinrent de le nommer dans leurs comptes-rendus de la pièce. L'*Esprit des Journaux* fut plus équitable ; après avoir reconnu qu'on apercevait, dans le poëme de l'*Olympiade*, « une multitude de fautes contre le langage, d'inversions barbares, de locutions burlesques, de vers plats avec prétention », le chroniqueur ajoutait :

« On doit cependant de la reconnaissance à M. Framery, pour l'ardeur qu'il témoigne à nous faire connaître des chefs-d'œuvre de musique qui seraient perdus pour nous, s'ils n'étaient pas représentés sur nos théâtres. Nous connaissons les difficultés infinies de son travail, et quelque reproche qu'on lui puisse faire, les amateurs lui sauront gré des peines qu'il se donne » (2).

Le parti gluckiste n'avait pu voir sans dépit le succès obtenu par l'*Olympiade*. Alors que le public parisien venait d'accueillir avec froideur l'*Armide* de Gluck, représentée quelques jours auparavant, voilà qu'il se

(1) Mémoires secrets, 3 octobre 1777.

(2) L'*Esprit des Journaux*, décembre 1777.

passionnait pour la musique de Sacchini ; le contraste était par trop choquant. Assurément, dans le premier cas, le public avait eu tort, ce qu'il ne tarda pas, du reste, à reconnaître. Il n'en était pas moins libre d'écouter avec plaisir l'opéra de Sacchini ; mais tel n'était point l'avis des amis de Gluck. Ils savaient que certains amateurs comparant l'un à l'autre les deux opéras, avaient adjugé la supériorité à l'œuvre du maître italien. Ils se hâtèrent donc d'intriguer, dans le but de faire cesser ce qu'ils n'étaient pas loin d'appeler un scandale. Théâtre privilégié, s'il en fut jamais, l'Académie royale de musique était alors, vis-à-vis de la Comédie-Italienne, dans la situation d'un suzerain à l'égard de son vassal. Où l'un pouvait marcher, fort des droits que lui avait concédés le bon plaisir du roi, le second risquait de rencontrer à chaque instant des entraves. L'administration de l'Opéra exhuma donc certaine clause qui défendait à la Comédie-Italienne de représenter des ouvrages renfermant des chœurs, et faisant paraître plus de sept chanteurs en scène. Le ministre fit droit à sa requête en prononçant l'interdiction des représentations de l'*Olympiade*. L'ouvrage avait été joué quatre fois.

Cet acte d'autorité souleva un tolle général ; et comme on savait qui l'avait provoqué, Gluck et ses amis se trouvèrent enveloppés dans la désapprobation qui se manifestait de toutes parts. « Cette indignité, dit le rédacteur des *Mémoires secrets*, révolte tout Paris. L'injustice est d'autant plus criante, que ce drame lyrique n'a été adopté par le dernier spectacle que lorsque les directeurs du théâtre lyrique, après

l'avoir fait mettre à l'étude et répéter, l'ont abandonné, de peur de déplaire au chevalier Gluck et aux gluckistes » (1).

Framery ne voulut pas rester passif en cette occurence; il avait des connaissances en haut lieu, il y fit appel, et par leur intervention l'*Olympiade* prit place au répertoire des spectacles de la cour, à Fontainebleau. Elle y fut représentée le 17 octobre. Le livret de Framery parut le même jour, précédé d'une dédicace à la duchesse de Fronsac, dont les bons offices avaient surtout contribué à venger l'*Olympiade* de l'interdit qui pesait sur elle. Cet interdit, d'ailleurs, ne se prolongea pas trop; dès le 15 janvier 1778, l'opéra de Sacchini reparaissait à la Comédie-Italienne: « On a remarqué, disent les *Mémoires secrets*, d'heureux changements dans le poëme, qui ont fait valoir davantage la musique. On ne doute plus que cet ouvrage n'ait le même succès que *la Colonie* » (2). Hélas! deux ans plus tard, le nouvelliste anonyme chantait une autre gamme. L'*Olympiade*, après avoir quitté pendant un certain temps le répertoire, venait d'effectuer une seconde reprise; de nouveaux changements avaient été introduits dans la musique et dans le poëme, dont le 3e acte avait été refait en entier. Cette fois, le succès fut médiocre; l'opéra avait perdu son unité d'ensemble, et ne laissait plus voir que des beautés isolées et sans lien: « Ces airs brillants chatouillent l'oreille sans intéresser le cœur » (3), telle est la conclu-

(1) *Mémoires secrets*, t. X, 12 octobre 1777.
(2) id. t. XI, 19 janvier 1778.
(3) id t. XV, 30 avril 1780.

sion de l'écrivain, inconscient peut-être de la transformation que la musique de Gluck venait d'opérer dans le goût du public.

IV

En 1776, Framery avait proposé à l'administration de l'Opéra d'engager pendant la durée des vacances théâtrales, c'est-à-dire pendant les mois de juillet, août et septembre, la troupe italienne qui venait de terminer la saison de Londres. Son but, en faisant cette proposition, était moins de procurer de nouveaux éléments de distraction au public, que d'offrir aux musiciens français, compositeurs et chanteurs, des sujets d'étude et de comparaison, dont ils pussent tirer profit, pour la plus grande gloire de l'art national. Cette proposition ne fut pas adoptée. Deux ans après, De Vismes du Valgay, le nouveau directeur de l'Opéra, répondait en quelque sorte à la pensée de Framery, en engageant une troupe de bouffons. Ils débutèrent le 11 juin 1778, et occupèrent pendant quinze mois environ la scène où Piccinni venait de faire une première apparition avec *Roland*, et où Gluck allait bientôt produire son chef-d'œuvre : *Iphigénie en Tauride*. Trois des opéras-bouffes que les chanteurs italiens firent entendre : *le Due Contesse*, de Paisiello, *la Frascatana*, du même compositeur, et *Il Geloso in cimento*, d'Anfossi, furent traduits, ou « parodiés » par Framery.

Le livret des *Deux Comtesses* parut dès l'année 1778, à Amsterdam ; la publication de la partition n'eut lieu que sept ans après. Dans ce laps de temps, l'opéra

avait été représenté à Versailles, devant le roi et la reine, et ensuite sur quelques scènes de la province. Sous la musique de *la Frascatana*, Framery avait écrit une pièce nouvelle, dont le sujet était emprunté à un épisode du *Diable amoureux*, de Cazotte. *L'Infante de Zamora* (tel en était le titre), eut également les honneurs d'une représentation au théâtre de la Cour ; après quoi elle fit son tour de France, et fut jouée avec succès à Strasbourg, à Rouen, à Caen, à Brest, à Bordeaux, à Toulouse, à Marseille et dans quelques autres villes, avant d'aborder Paris. Elle parut au théâtre Feydeau, qu'on appelait alors le théâtre de Monsieur, le 22 juin 1789, et ne reçut qu'un froid accueil. Montée avec plus de soin, elle retrouva, au mois d'octobre suivant, le succès qui l'avait suivie partout. La partition avait été publiée en 1782. *Le Jaloux à l'épreuve* fut joué, comme les précédents, à Versailles et en province ; je ne crois pas que cette version française de l'opéra-bouffe d'Anfossi ait été entendue à Paris.

Il faut remarquer qu'aucune de ces adaptations d'opéras-bouffes ne fut représentée à la Comédie-Italienne, où les ouvrages de Framery avaient toujours trouvé, comme on a pu le voir, un facile accueil. Ce théâtre, en effet, n'aurait pu entreprendre de les mettre en scène sans enfreindre la défense qui lui avait été faite de jouer des traductions d'opéras étrangers. C'est là un nouvel exemple de la domination exercée par l'Académie royale de musique sur la scène où florissaient alors, pour le plus grand plaisir du public, Grétry, Monsigny et Philidor.

En revanche, c'était pour les théâtres de province, plus libres dans leurs allures, un précieux avantage que cet apport, à leur répertoire, d'opéras empruntés à l'école italienne. Les sympathies du public pour cette musique leur valaient d'abondantes recettes ; il y avait plaisir et profit de côté et d'autre. Aussi n'est-on pas surpris de voir, en juin 1781, la directrice du théâtre de Strasbourg, M[lle] de la Haye, inviter ses confrères à s'entendre entre eux pour voter, en faveur de Framery, un subside qui puisse lui permettre de s'occuper exclusivement de traductions, dans l'intérêt des théâtres de province.

Cette démarche demeura, bien entendu, sans résultat ; d'ailleurs, de nouveaux événements vinrent détourner Framery de ce genre de travaux.

Las du séjour de Londres, où les succès des premières années avaient fait place pour lui à des tribulations de toute nature, Sacchini avait fini par se rendre aux sollicitations de Framery. Il arriva à Paris en juillet 1781, et sans causer une grande sensation, le monde musical et littéraire ne s'occupant alors que de Gluck et de Piccinni. Il se fit présenter à la Cour et y fut accueilli de la manière la plus flatteuse par la reine et par l'empereur Joseph II, qui faisait alors son second voyage en France. Il eut l'honneur d'assister, assis auprès des souverains, à une représentation d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, à Trianon. Conseillée par son frère, et aussi par le plaisir qu'elle-même avait goûté à l'audition des opéras de Sacchini, Marie-Antoinette entreprit de le retenir en France. Elle chargea le ministre de la maison du roi de négocier à cet effet

avec le maestro. Après de longs pourparlers auxquels prit part l'intendant des Menus-Plaisirs, Papillon de la Ferté, il fut convenu que Sacchini écrirait trois ouvrages pour l'Académie royale de Musique et qu'il recevrait dix mille francs pour chacun (1).

Craignant d'échouer en débutant sur la scène française, dont les exigences ne lui étaient encore qu'imparfaitement connues, s'il écrivait une partition entièrement nouvelle, Sacchini jugea qu'il serait préférable pour lui de présenter tout d'abord un de ses anciens ouvrages, retouché et adapté à un livret français. L'*Armida* qu'il avait fait représenter à Milan, en 1772, lui parut convenir. Framery se souvint alors d'un ancien opéra de l'abbé Pellegrin, mis en musique par Desmarets, lequel avait été joué en 1722, mais sans succès : *Renaud ou la suite d'Armide*. L'intimité de rapports entre les deux sujets et l'identité des principaux personnages permettaient l'appropriation que l'on se proposait de faire. Le soin de rajeunir le poëme de Pellegrin fut confié à Lebœuf, poète obscur et médiocre. Framery se chargea de parodier les principaux airs sur la musique de l'*Armida ;* Sacchini n'eut guère qu'à composer quelques airs nouveaux et quelques scènes ajoutées au poëme primitif.

Un ouvrage bâti de la sorte ne pouvait constituer

(1) Voir, pour tout ce qui concerne le séjour de Sacchini en France, un livre très intéressant de M. Adolphe Jullien, où le récit complet des faits s'appuie sur des documents authentiques: *La Cour et l'Opéra sous Louis XV;* Paris, Didier et Cie, 1878, in-12.

un chef-d'œuvre. Le comité de lecture de l'Opéra fit quelques difficultés pour le recevoir; de basses intrigues se nouèrent contre le compositeur, et il fallut l'intervention de la reine pour permettre à l'ouvrage de Sacchini d'aborder la scène. La première représentation en eut lieu le 28 février 1783; ce ne fut pas précisément un succès; l'opéra n'aurait pas tardé à sombrer, si, dès la quatrième soirée, Mme Saint-Huberty n'eût remplacé Mlle Levasseur dans le rôle d'Armide, et donné un relief, jusqu'alors inaperçu, aux beautés que renfermait cette musique (1).

Le 3 septembre de la même année, *la Sorcière par hasard*, cet opéra-comique dont Framery était tout à la fois l'auteur et le compositeur, et qu'il avait produit jadis chez la duchesse de Villeroy, fit son apparition à la Comédie-Italienne. Le *Mercure de France* en donna l'appréciation suivante: « La musique est agréable; elle est, ainsi que les paroles, d'un amateur qui a fait une étude particulière des partitions italiennes, et qui paraît avoir bien profité de ses études. On peut l'engager à moins étendre ses motifs, à ne pas donner à son expression une intention qui devient quelquefois vague à force d'être nuancée. Nous lui donnons ce conseil avec d'autant plus de plaisir que sa musique présente des morceaux très bien écrits, de la vérité, de la grâce, de la mélodie et de la gaîté, et c'est encore une raison pour l'inviter à donner à son style une

(1) C'est dans le *Renaud* de Sacchini que se trouve l'air: *Barbare amour, tyran des cœurs*, un des plus beaux, un des plus expressifs de l'ancien répertoire.

marche moins uniforme, et à ses motifs une variété plus marquée » (1).

Ce jugement est assez exact, j'ai pu m'en convaincre en lisant la partition de Framery. J'y ai remarqué quelques airs, agréables comme mélodie, et d'une bonne facture, deux ou trois duos, ou trios, traités suivant les exigences de la situation, ou la nature des personnages ; puis encore, le final du 1er acte, bien scénique dans ses développements. En somme, dans cet unique opéra qu'on a de lui, Framery a montré de l'acquis, du savoir-faire, tout autant qu'un musicien de profession. On ne pouvait s'attendre à ce qu'il y fît preuve d'originalité ; l'influence des maîtres italiens, de Sacchini surtout, est visible, dans le style comme dans les idées, et l'on excuse jusqu'à un certain point l'erreur de ceux qui attribuèrent cette musique à l'auteur de *l'Olympiade*.

Ce fut, en effet, ce qui arriva lors des répétitions. Certains amateurs, qui ignoraient l'origine de l'ouvrage, ou qui ne se rappelaient plus qu'un théâtre privé en avait eu jadis la primeur, crurent reconnaître la pensée et la main de Sacchini, dans cette musique qu'ils applaudirent avec confiance. Cette opinion erronée se répandit et contribua au succès de la première représentation. Mais lorsque l'on sut que Framery était bel et bien l'auteur de la musique de *la Sorcière*, les mêmes gens qui avaient applaudi cette musique vinrent la dénigrer ; et, pour se venger de leur bévue, ils firent du tapage à tel point que cette pièce, qui

(1) *Mercure de France*, 20 septembre 1783.

certainement en valait bien une autre, dut bientôt disparaître de la scène.

Heureusement pour Framery, il ne manquait pas d'amis dévoués et en mesure de le consoler de cette infortune. Approuvés en ceci par Sacchini, dont notre compositeur malheureux pouvait se dire l'ami et l'élève (1), ils prirent l'initiative de la publication de sa partition. Dès la fin de 1783, *la Sorcière par hasard* fut entre les mains des amateurs, qui purent se convaincre de l'injustice de la cabale dont Framery avait été victime (2).

En 1780, cinq ans après l'apparition du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, Paisiello, alors établi en Russie, avait écrit et fait représenter à Saint-Pétersbourg un opéra-bouffe inspiré de cette aimable et spirituelle comédie. La partition de Paisiello ne parvint en France que trois ans plus tard ; on désira l'entendre à la Cour, et comme on manquait de chanteurs italiens pour exécuter l'ouvrage sous sa forme originale, on chargea Framery de traduire le texte italien des airs et des morceaux d'ensemble, le récitatif devant faire place à la prose de Beaumarchais. Framery se mit à l'œuvre et fut prêt dès le mois d'août 1783.

(1) Framery dit lui-même, dans l'« Avertissement » placé en tête de sa partition, qu'il avait reçu des conseils de Sacchini.

(2) L'ouvrage fut publié, en format in-4°, chez Houbaut. Le titre porte : *La Sorcière par hasard*, *opéra comique en vers, mêlé de musique*, etc. Dans une note qui précède le premier morceau, il est dit que l'auteur ayant été d'avis de refaire l'ouverture, on l'a supprimée, et que l'on peut y substituer un morceau de symphonie analogue.

L'ouvrage devait être joué à Fontainebleau, en automne; mais des circonstances particulières en empêchèrent la représentation.

Le traducteur se vit sur le point de perdre tout le bénéfice de son travail ; un de ses confrères en littérature dramatique, Moline, venait d'entreprendre à son tour la traduction d'*Il Barbiere di Siviglia*, mais cette fois avec récitatifs, car il destinait son travail à l'Opéra; il avait même réussi à l'y faire admettre. Mais la Comédie-Française vint s'opposer à ce que cette version musicale de l'œuvre de Beaumarchais parût sur ce théâtre, et le livret de Moline rentra dans les cartons pour n'en plus sortir.

Plus heureux, Framery vit enfin représenter son adaptation française du *Barbier* de Paisiello, le 14 septembre 1784, à Trianon, et le 28 octobre suivant, au palais de Versailles. Le roi et la reine assistaient à ces deux représentations, qui avaient été préparées avec soin. L'exécution était confiée aux artistes de la Comédie-Italienne ; les répétitions avaient eu lieu sous la direction de Beaumarchais, en ce qui concernait le dialogue et la mise en scène ; Framery surveillait, de son côté, l'étude de la partition.

Le rédacteur des *Mémoires secrets*, qui faisait cause commune avec les ennemis de Beaumarchais, donne à entendre que le *Barbier* de Paisiello n'avait guère plu à la Cour (1), ce qui doit manquer d'exactitude, car

(1) « Le sieur de Beaumarchais, désespéré que son *Barbier de Séville*, mis en musique par le fameux Paësiello, n ait pas été mieux accueilli à la cour, et n'ait pu, depuis six mois, être joué, soit à l'Opéra, soit à la Comédie-Italienne, comme il l'au-

autrement, on s'en serait tenu à la première audition, et l'ouvrage ne serait pas allé de Trianon à Versailles. Il est possible, après tout, que la partition de Paisiello ait souffert, dans l'esprit de certains courtisans, de la mauvaise humeur que soulevait en eux l'œuvre hardie de Beaumarchais. Mais il y avait quelqu'un à la cour qui pensait tout autrement : ce quelqu'un, c'était Marie-Antoinette ; c'était elle qui avait commandé à Framery la traduction de l'opéra italien ; c'était elle qui, en s'offrant personnellement le plaisir d'entendre l'œuvre de Paisiello, avait procuré à Beaumarchais la satisfaction de voir les fils de sa pensée, Figaro, Almaviva, Bartholo, Basile, Rosine, figurer sur les théâtres de la Cour ; n'était-ce pas elle aussi qui, l'année suivante, allait tenter de dédommager l'auteur du *Barbier de Séville* de la honte que lui avait causée son emprisonnement à Saint-Lazare, en jouant elle-même, à côté du comte d'Artois, le rôle de Rosine dans la célèbre comédie ?

Framery fit graver par souscription la partition française du *Barbier* de Paisiello, et en offrit la dédicace à la reine (1). Il prit part en ce temps-là au

rait désiré, propose aujourd'hui la tournure de le faire exécuter sur le théâtre des Menus, et d'en abandonner le profit pour un don de bienfaisance. Quelle générosité ! Quelle belle âme ! Le moyen de lui résister ! » (*Mémoires secrets*, t. XVIII, 5 février 1785).

(1) *Il Barbiere di Siviglia* fut représenté au théâtre Feydeau, en 1789, par une troupe italienne, sous la direction de Viotti. Chacun sait que malgré ses attraits, la charmante partition de Paisiello dut s'effacer, plus tard, devant le rayonnant chef-d'œuvre de Rossini.

concours ouvert pour la deuxième fois, sur le désir du roi Louis XVI, et en vertu de l'arrêt du Conseil, rendu le 3 janvier 1784, dans le but d'encourager les auteurs de poëmes d'opéras. Les pièces envoyées à ce concours étaient soumises au jugement d'une commission dont les membres appartenaient à l'Académie française et étaient nommés par le roi. Deux prix, l'un de 1,500 liv., et l'autre de 500 liv., devaient récompenser les tragédies lyriques classées au premier et au second rang.

Le résultat du concours fut proclamé au mois d'avril 1787 ; le jury avait décidé qu'aucun des poëmes envoyés ne méritait le premier prix dans sa totalité ; mais il proposait au ministre de récompenser les deux poëmes les plus méritants, l'un d'une somme de 1.200 liv., et l'autre de 800 liv. Ce fut la *Médée* envoyée par Framery qui obtint ce premier prix, ainsi réduit, tandis que le second prix, accru de 300 liv., était décerné à l'*Arvire et Evelina* de Guillard.

Framery s'était inspiré, pour la composition de son poëme, d'une tragédie anglaise de Glover. Sacchini avait été, dès le premier moment, le compositeur de son choix ; malheureusement, il mourut avant que le jugement ne fût rendu. Il laissait presque achevée la partition d'*Arvire et Evelina*, dont les dernières scènes furent composées par Rey, chef d'orchestre de l'Opéra. Guillard put donc voir représenter son œuvre, qui parut à la scène le 29 avril 1788. Moins heureux, Framery dut, après une démarche infructueuse auprès de Piccinni, garder en portefeuille son poëme de *Médée* (1) ;

(1) Framery mit lui-même en musique quelques fragments de ce poëme. Ces morceaux sont demeurés inédits.

il vit jouer au théâtre Feydeau, en 1797, la *Médée* d'Hoffmann, mise en musique par Cherubini; et ce ne fut que douze ans après, c'est-à-dire le 14 avril 1809, que son poëme fut reçu, à l'unanimité, par le comité de lecture de l'Opéra. Mais hélas! lui-même vint à mourir, et le manuscrit finit par tomber dans l'oubli (1).

Nous sommes près d'avoir épuisé tout ce qui, dans la carrière de Framery, concerne l'auteur dramatique, ou plutôt le librettiste; nous allons le suivre maintenant dans ses travaux de journaliste et d'écrivain didactique.

V

Après la disparition du journal de musique dont il était devenu le rédacteur principal, Framery avait dû se contenter, lorsqu'il éprouvait le besoin d'exprimer publiquement son opinion sur quelque fait d'actualité, de faire insérer un article, sous forme de lettre, dans quelqu'une des rares gazettes qui composaient la presse parisienne de ce temps-là. C'est ainsi qu'il s'adressa plusieurs fois au *Mercure;* il y fit, notamment, en termes émus, l'éloge de Sacchini, qui venait de mourir avant d'avoir pu assister à la représentation d'*Œdipe à Colone*, son chef-d'œuvre (2).

(1) Framery avait présenté à l'Opéra, en 1786, un autre poëme, *Alcine*, qui ne fut pas utilisé.

(2) *Mercure de France*, 28 octobre 1786. Cette notice a été reproduite dans le *Journal encyclopédique* du 15 décembre 1786.

Je dois signaler également un article de Framery sur la *Poétique de la musique,* du comte de Lacépède, dont la première édition parut en 1785 : il y donne un précis fort exact de l'histoire de la musique dramatique française, et il se livre ensuite à une critique judicieuse de l'ouvrage du célèbre naturaliste, dilettante à ses heures, comme l'on sait (1).

Framery ne tarda pas à être attaché d'une façon régulière à la rédaction du *Mercure.* En 1789, il était chargé des articles concernant l'Opéra, le théâtre de Monsieur (Feydeau) et le Concert spirituel. Par la suite, ses attributions s'étendirent, et il eut à rendre compte des pièces nouvelles et des faits notables accomplis dans les théâtres de tout genre. Il ne cessa jamais d'apporter, dans ses appréciations, tout le soin et toute l'impartialité désirables ; auteurs et acteurs eurent en lui un juge aussi probe que compétent.

Je ne saurais ranger parmi les bons ouvrages de Framery son *Musicien pratique*, traduction du livre d'Azopardi, intitulé : *Il musico pratico* (1786). Entreprendre de vulgariser ce médiocre traité de contrepoint, c'était déjà une idée assez malheureuse ; en donner une traduction fautive, et l'accompagner de notes puériles, c'était mettre le comble à l'erreur commise (2).

(1) *Mercure de France*, 2 avril 1785.

(2) Deux éditions améliorées de cet ouvrage ont été données depuis, l'une par Choron, en 1824, et l'autre par son gendre, Nicou-Choron, en 1836. Choron a reproduit, en outre, une partie du même travail dans son *Manuel de musique*, 2e partie, tome Ier.

Mentionnons en passant le *Calendrier musical universel, contenant l'indication des cérémonies d'église en musique, les découvertes et les anecdotes de l'année, la notice des pièces en musique représentées à Paris, Versailles, Saint-Cloud, sur différents théâtres de l'Europe, etc.* Ce petit annuaire ne parut que deux fois, en 1788 et 1789.

Un travail important occupait alors notre écrivain. Charles Joseph Pankoucke venait d'entreprendre la publication, suivant un plan par lui conçu, d'un vaste corps d'ouvrages auquel il avait donné le nom d'*Encyclopédie méthodique*. Il s'agissait de créer une série de dictionnaires spéciaux, devant constituer, dans leur ensemble, une encyclopédie par ordre de matières, à l'inverse de la grande « Encyclopédie » de Diderot et d'Alembert, où les matières de toute sorte se trouvent exposées et confondues dans un même volume, suivant l'ordre alphabétique.

Pour la réalisation de ce projet, Panckoucke s'était assuré le concours d'écrivains appartenant à toutes les spécialités à traiter. La rédaction générale du *Dictionnaire de musique* fut confiée tout d'abord à Suard et à l'abbé Arnaud ; mais ce dernier étant venu à mourir, son collaborateur s'adjoignit Framery, qu'il chargea spécialement de la partie technique de l'art musical. L'ouvrage était en cours d'impression lorsque Suard se retira à son tour, laissant à Framery la direction du travail, pour l'achèvement duquel on était loin d'avoir réuni tous les matériaux nécessaires. Framery s'associa Ginguené, qui prit à son compte les articles concernant l'histoire de la musique ; enfin,

dans le courant de 1791, la plus grande partie du premier volume put être livrée au public (1).

Cet ouvrage a été l'objet de vives critiques, justifiées à certains égards ; on y a blâmé la lourdeur d'érudition, la diffusion et le manque d'unité. Il était difficile qu'il en fût autrement, étant donné le plan tracé par les auteurs principaux. Il avait été entendu, dès le premier moment, que le « Dictionnaire de musique » de J.-J. Rousseau servirait de base à cette nouvelle publication ; on en reproduisit donc scrupuleusement tous les articles, en faisant suivre d'une critique plus ou moins étendue ceux qui semblaient devoir être réfutés (2) ; autour de ce fonds vinrent se grouper les matériaux fournis personnellement par Framery et Ginguené, et ceux qu'avaient laissés l'abbé Arnaud et Suard ; on y joignit des articles très savants, et souvent fort longs, de l'abbé Feytou, de Castilhon, Hullmandel, etc., et l'on alla jusqu'à reproduire des extraits d'ouvrages publiés, tels que la *Théorie des Beaux-Arts*, de Sulzer, les *Éléments de littérature*, de Marmontel, et autres.

Demander à une compilation de ce genre l'unité de doctrines et l'utilité pratique, eût été peine perdue. Comment se reconnaître au milieu de ce fatras d'opinions? Quel fruit y avait-il à recueillir de la lecture d'articles traitant du même objet, et se réfutant les uns

(1) L'impression se trouva arrêtée au milieu des articles relatifs au mot GAMME.

(2) Voir entre autres les articles *Accompagnement*, *Air*, *Cadence*, *Copiste*, et surtout *Cantabile*, où l'article de Rousseau, qui a neuf lignes, est critiqué en quatre colonnes.



les autres ? Je n'en citerai qu'un seul exemple : au mot *Fondamental*, on trouve successivement : 1° l'article extrait du dictionnaire de Rousseau ; 2° une longue dissertation écrite par d'Alembert pour la première Encyclopédie ; 3° la réfutation, par Framery, et morceau par morceau, de cette même dissertation ; 4° des observations de l'abbé Feytou sur l'article de d'Alembert ; 5° un article très court de Castillon ; 6° un nouvel et interminable exposé théorique de l'abbé Feytou. Trente-neuf pages in-4° à deux colonnes sont ainsi consacrées à l'explication du terme : *fondamental*, et cela, on peut le dire, sans profit réel pour le lecteur qui aura pu s'armer d'assez de patience pour aller chercher là un enseignement.

C'était pourtant un livre pratique, un livre vraiment utile, que Framery avait entendu faire. Ses bonnes intentions se trouvent démontrées par la multiplicité des renvois qui établissent la corrélation entre les différents articles. Mais la méthode employée était mauvaise ; aussi peut-on dire que, pris dans son ensemble, et selon le but que se proposaient les auteurs, l'ouvrage ne vaut rien. Il n'en faut pas moins faire un choix parmi les éléments qui le composent et reconnaître qu'il en est, dans le nombre, dont la lecture présente encore aujourd'hui un véritable intérêt. Tels sont, par exemple, les articles historiques de Ginguené sur le contrepoint, sur la musique dramatique, et sur les progrès de l'art musical dans les diverses contrées d'Europe.

En ce qui concerne Framery, on doit constater, dans ses articles techniques, la clarté des définitions et

l'exactitude des renseignements. Il faut lire surtout ce qu'il a écrit sur la prosodie, sur l'union de la musique avec les paroles (1), sur les matières du domaine de l'esthétique et de l'expression musicale (2). Ces sujets, traités par lui en parfaite connaissance de cause, ont donné lieu à d'excellents articles, qui ont au moins le mérite d'éclairer le lecteur, sans lui apporter la fatigue.

L'impression du dictionnaire de musique de l'*Encyclopédie méthodique*, interrompue, comme je l'ai dit, en 1791, avant l'achèvement du premier volume, ne fut reprise que vers la fin de 1813. A cette époque, Framery avait cessé de vivre ; la rédaction générale de l'ouvrage, dont Ginguené devait rester chargé, échut en définitive à Jérôme de Momigny, auteur d'un *Cours complet d'harmonie et de composition*, en trois volumes. Esprit systématique et paradoxal, Momigny trouvait là une excellente occasion d'exposer ses théories subversives et ses vues personnelles sur les diverses parties de l'art ; il n'eut garde de la laisser perdre. Le second volume du Dictionnaire, bien inférieur au premier, émane presque entièrement de ce théoricien ; en dehors de ses élucubrations, on n'y trouve guère que les articles empruntés à J.-J. Rousseau et les dissertations érudites de Ginguené. Le nom de Framery ne figure plus qu'au frontispice du volume et dans l'article *Opéra*, où l'ancien rédacteur en chef du dictionnaire est pris plusieurs fois à partie par son successeur.

(1) V. *Césure*, *couper*, *couplet*, *dactyle*, *décousu*, etc.

(2) V. *Accompagnement figuré*, *âme*, *bouffon* (*opéra*), *caractère*, etc.

VI

La propriété littéraire et artistique, aujourd'hui bien définie, légalement reconnue, et sévèrement réglementée, ne fut longtemps qu'un mythe, une chose illusoire. Tel auteur, qui voyait les comédiens réaliser de grosses recettes avec la pièce qu'il leur avait cédée à forfait, ne parvenait qu'à grand'peine à encaisser la modeste part de bénéfices que lui accordait le traité conclu. Il pouvait lui arriver, en compensation, de participer aux encouragements que le roi voulait bien accorder aux auteurs et compositeurs dramatiques ; mais cette faveur enviée n'atteignait qu'un petit nombre, et laissait subsister bien des mécontentements.

On sait quelle campagne active mena Beaumarchais, pour obtenir une réglementation sérieuse des droits des auteurs sur le produit de leurs ouvrages. L'arrêt du conseil, en date du 9 décembre 1780, finit par lui donner gain de cause : mais il s'en fallut de beaucoup que les prescriptions de cet arrêt reçussent une exécution ponctuelle. Avec la Révolution, les choses allaient se passer autrement.

Le 13 janvier 1791, l'Assemblée nationale entendit la lecture d'un rapport présenté par Chapelier au nom du comité de constitution, sur la pétition que les auteurs dramatiques lui avaient adressée. Après une discussion à laquelle prirent part Mirabeau, l'abbé Maury, Folleville, Robespierre, etc., l'assemblée adopta le projet de décret établissant la liberté pour tout citoyen d'élever un théâtre public, ouvert à tous les genres, et

contenant, d'autre part, la reconnaissance et la réglementation des droits d'auteurs.

Les auteurs et compositeurs dramatiques se réunirent quelques jours après, dans un local dépendant de l'ancien hôtel du Trésor royal, situé rue Saint-Honoré. Là, ils s'entretinrent des moyens à adopter pour le recouvrement et la répartition des droits qui leur étaient enfin reconnus ; Framery, qui avait été un des promoteurs de cette assemblée, prit une part active à la discussion ; librettiste expérimenté, journaliste influent, sa voix devait faire autorité, et cela d'autant plus qu'il venait de publier, sur l'organisation des théâtres de Paris, un volume d'environ 300 pages, dans lequel les questions à l'ordre du jour étaient traitées avec une sagacité remarquable (1). Framery réussit à faire adopter le plan qu'il avait proposé, et qui consistait dans l'établissement, à Paris, d'un bureau central, chargé de correspondre avec les différentes troupes dramatiques de France, d'opérer le recouvrement des droits, et d'en effectuer le versement aux auteurs et compositeurs.

Le choix de l'agent général auquel devait être confiée la gestion de ce bureau ne pouvait faire de doute : Framery fut désigné par un vote unanime, et les

(1) *De l'organisation des spectacles de Paris, ou Essai sur leur forme actuelle, sur les moyens de l'améliorer par rapport au public et aux acteurs ; dans lequel on discute les droits respectifs de tous ceux qui concourent à leur existence, et où l'on trouve les principales questions relatives à ce sujet. Ouvrage utile dans les circonstances présentes et dédié à la municipalité.* Paris, Buisson, 1790, in-8°.



membres de la réunion lui déléguèrent leurs pouvoirs par une procuration spéciale, passée par-devant Me Rouen, notaire à Paris (1). Framery déploya le plus grand zèle dans l'accomplissement du mandat qui lui était confié; il dut même, dans les premiers temps, faire une certaine dépense d'énergie, et agir avec rigueur vis-à-vis des directeurs récalcitrants, qui essayaient de se passer de son autorisation pour jouer un ouvrage, ou bien usaient de supercherie pour éviter de payer les droits. Et il faut ajouter que ses confrères, dont il demeura le mandataire jusqu'à son dernier jour, n'eurent jamais qu'à se louer de sa probité et de sa diligence.

De même que l'Assemblée constituante, la Convention sut parfois faire trève aux graves débats qui l'agitaient, pour travailler en faveur des arts et des artistes. Framery dut saluer avec joie le décret du 18 brumaire an II (8 novembre 1793), ordonnant la formation d'un *Institut national de musique*, première appellation donnée au Conservatoire de Paris. Cette question de l'enseignement musical officiel l'intéressait fort; il en avait fait l'objet d'un mémoire publié en 1784, alors que venait de s'établir l'École royale de chant et de déclamation (2). Il était revenu sur ce sujet, dans l'*Encyclopédie méthodique*, à l'article CONSERVATOIRE,

(1) Framery établit son agence dans son domicile, au nº 127 de la rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la rue de Chabanais.

(2) Quérard (*La France littéraire*) s'est trompé en faisant remonter à 1775 la publication de ce mémoire.

où, pour la seconde fois, il avait exposé ses idées personnelles sur la constitution et le régime d'une grande école de musique. Celle que venait de créer le gouvernement de la République ne répondait peut-être pas, de tout point, au programme formulé par Framery ; mais il lui était aisé de reconnaître qu'il y avait là, quoi qu'il en soit, une institution d'avenir.

Aussi éprouva-t-il une réelle satisfaction lorsqu'on lui fit l'honneur de l'associer aux travaux qui avaient pour but de doter le Conservatoire des ouvrages d'enseignement qui lui étaient nécessaires. Framery fut appelé à faire partie de la commission nommée en l'an IX, à l'effet de procéder au choix d'un traité d'harmonie, pour servir à l'enseignement dans le Conservatoire. Il y siégea à côté de Gossec, de Méhul, de Cherubini, de Lesueur et autres maîtres éminents. Les travaux de cette commission aboutirent à l'adoption du traité rédigé par Catel. L'ouvrage ayant été publié l'année suivante, Cherubini en fit l'éloge dans un article très détaillé qui parut au *Moniteur universel* (1). Il y donnait, en note, les noms de ses collègues de la commission, et formulait ainsi les titres de Framery : « homme de lettres, versé, comme eux, dans la théorie musicale » (2).

(1) N° du 16 pluviôse, an X.

(2) Lors de la fête donnée au Conservatoire, le 4 août 1801, pour la pose de la première pierre de la bibliothèque, un *Hymne à Apollon* fut chanté après le discours prononcé par Chaptal, ministre de l'intérieur. Les paroles de cet hymne étaient de Framery, qui les avait adaptées à un chœur d'*Echo et Narcisse*, de Gluck.

Bien que chargé de travaux et d'occupations multiples, Framery n'avait point dit un adieu définitif au théâtre ; plus d'une fois encore il allait tailler sa plume de librettiste. En 1795, l'Opéra songea à reprendre *Tarare*, l'œuvre romantique et originale de Beaumarchais et Salieri. La première reprise de cet ouvrage, en 1790, avait été fructueuse, d'autant plus que l'auteur avait su piquer la curiosité du public en ajoutant à son œuvre une sorte d'épilogue approprié aux circonstances politiques du moment. En 1795, il y avait autre chose à faire ; mais on ne pouvait compter sur Beaumarchais, alors réfugié à Hambourg, et porté sur la liste des émigrés. Il était opposé d'ailleurs à cette reprise de *Tarare*, et il l'avait fait signifier à l'administration de l'Opéra. On passa outre, et à défaut de l'auteur, ce fut Framery que l'on chargea d'approprier le livret de *Tarare* au goût du jour. Il s'acquitta de ce soin de façon à contenter le plus grand nombre, sinon tout le monde ; il donna une forte teinte révolutionnaire au dénouement de la pièce, et il profita de l'occasion pour débarrasser l'opéra d'un prologue qui lui semblait faire longueur, ce en quoi il encourut le blâme de Beaumarchais (1).

L'année suivante, Framery faisait jouer, au théâtre Montansier, une comédie lyrique en trois actes : *La*

(1) En 1802, sous le Consulat, il y eut une nouvelle reprise de *Tarare ;* cette fois encore, l'ouvrage dut être remanié dans le sens commandé par la situation politique de la France. Cette troisième transformation du poëme de Beaumarchais fut-elle l'œuvre de Framery ? Le fait est possible, mais je n'oserais l'affirmer.

Tourterelle ou les Enfants dans les bois. Cet ouvrage, dont le compositeur liégeois Antoine Gresnich avait écrit la musique, n'obtint qu'un demi-succès.

VII

J'ai signalé, plus haut, comme ayant conservé tout leur intérêt, les articles de Framery dans l'*Encyclopédie méthodique*, sur la prosodie musicale, sur l'application des paroles à la musique, et sur l'esthétique de l'opéra. Ces sujets lui plaisaient (1) ; il les avait longuement étudiés, au cours de ses travaux dramatiques ; aussi les traitait-il en maître expert et compétent. C'est ce que prouve encore la brochure intitulée : *Avis aux poètes lyriques*, ou *De la nécessité du rhythme et de la césure dans les hymnes ou odes destinées à la musique* (2). Framery y démontre combien il serait avantageux pour l'art musical que les poètes lyriques s'asservissent à l'uniformité des césures et à la quantité rythmique des syllabes. Cet intéressant et judicieux travail a été reproduit presque en entier par Choron, dans son *Manuel de musique* (3).

Une nouvelle et précieuse occasion d'émettre ses idées sur ces questions, d'une importance égale pour la musique et la poésie, s'offrit pour Framery, lorsque la

(1) V. dans le *Mercure* du 30 avril et du 28 mai 1785 des lettres de Framery et du marquis de Chastellux, auteur d'un *Essai sur l'union de la poésie et de la musique*.

(2) Paris, 1796, in-8°.

(3) 3e partie, t. III.

classe de littérature et beaux-arts de l'Institut national de France eut mis au concours le sujet suivant : « Analyser les rapports qui existent entre la musique et la déclamation ; — déterminer les moyens d'appliquer la déclamation à la musique, sans nuire à la mélodie » (1). Sans hésiter, notre écrivain entra en lice, et le mémoire par lui rédigé obtint le prix, lequel lui fut décerné en séance publique, le 15 nivôse an X (5 janvier 1802). Le *Discours* (2) de Framery est remarquable tout à la fois par la justesse des idées émises, par la méthode qui préside à leur exposition, et enfin, par l'heureux choix des citations qui viennent à l'appui de la démonstration, toujours claire et logique. A l'inverse du P. André, de Bailleux, de Lacépède, et autres esthéticiens du XVIIIe siècle, lesquels ont complètement erré sur ce chapitre, tout en y semant à profusion les fleurs de rhétorique, Framery établit tout d'abord que la musique n'est ni un langage, ni un art d'imitation. Si elle partage avec les autres arts l'avantage de réveiller des souvenirs, elle a de plus qu'eux sa puissance physique ; elle agit ainsi tout à la fois sur les sens et sur l'imagination. L'auteur démontre alors les caractères particuliers de la déclamation et ceux de la mélodie, les rapports et les dissemblances entre l'une et l'autre, et les lois qui les régissent respectivement.

(1) Ce sujet de prix fut proposé et adopté dans la séance publique du 15 germinal an VIII.

(2) *Discours qui a remporté le prix de musique et de déclamation proposé par la classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut*, etc., etc.; Paris, Pougens, 1802, in-8°.

L'examen de la seconde partie de la question le conduira à poser et faire suivre des développements et justifications nécessaires, les principes dont voici le résumé :

« Le but principal de la musique étant d'exciter des sensations, et ses moyens consistant spécialement dans la mélodie, c'est donc la mélodie qui doit être la plus scrupuleusement ménagée. C'est à cette partie que les plus grands sacrifices doivent être faits, loin d'en exiger d'aussi considérables.

« La déclamation doit abandonner aux volontés, même aux caprices de la mélodie, l'exactitude rigoureuse de ses accents, et dans certains cas, avec des précautions connues de tout compositeur, quelques-uns de ses droits sur la durée des syllabes.

« En retour, la mélodie doit se conformer avec une soumission entière, aux lois de la déclamation sur la prosodie (sauf les cas exceptés), et sur le ton convenable à chaque personnage, en combinant le caractère, l'état, l'âge, le sexe et la situation dans laquelle il est placé ; en s'attachant, dans les cas d'opposition absolue, à la situation, qu'on doit toujours regarder comme condition principale. »

Ces principes, j'en conviens, ne sont pas de tout point conformes à ceux qui régissent aujourd'hui la composition dramatique ; on en trouve cependant l'application entière dans tous les opéras éclos en France, durant les trois premiers quarts de ce siècle, pour le plus grand honneur de l'école française, et pour le plus grand plaisir des amis de la musique au théâtre.

Lauréat de l'Institut, Framery allait bientôt appartenir lui-même à ce corps savant. Le 30 juillet 1803, la quatrième classe (littérature et beaux-arts) l'élut en qualité de membre correspondant. Ses longs travaux, son dévouement infatigable aux intérêts de l'art musical, trouvèrent là une juste récompense. Au point de vue de la notoriété acquise, il lui était facile d'ailleurs de soutenir la comparaison avec Moreau, Blaze, Mauduit-Larive, ou Bonnet-Beauval, ces illustres inconnus, qui, lors de la deuxième organisation de l'Institut (1), avaient été inscrits sur la liste des correspondants nationaux, pour la musique.

Cette place de membre correspondant ne fut pas pour lui une sinécure ; les trois membres titulaires de la section de musique, Grétry, Gossec et Méhul (2), s'empressèrent de lui confier toute la besogne qui leur incombait. « L'âge avancé des deux premiers, écrit Choron, et les occupations du troisième ne permettant point à ces artistes honorables de s'occuper des travaux académiques, on s'était décidé à charger de toute cette partie du travail un correspondant distingué par ses connaissances en ce genre. Ce correspondant jouissait de quelques avantages qui lui offraient le dédommagement de ses soins ; il était chargé de la

(1) L'arrêté des Consuls, réorganisant l'Institut en quatre classes, est daté du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Le 8 du même mois, un second arrêté fixait la composition des quatre classes. L'élection de Framery vint compléter le nombre de correspondants désigné par le premier arrêté.

(2) La 5e section de la 4e classe de l'Institut comprenait, en outre, les comédiens Monvel et Grandmesnil.

rédaction du dictionnaire, prenait part à toutes les délibérations, et était en quelque sorte regardé comme un membre honoraire, et traité avec les mêmes égards » (1).

Mis ainsi sur le même pied que les académiciens titulaires, Framery eut à rédiger de nombreux rapports, à rassembler les matériaux nécessaires à la composition du dictionnaire des Beaux-Arts, et à les mettre en œuvre. Autant de travaux à ajouter à ceux qui le sollicitaient d'autre part. Membre de la Société philotechnique, du Lycée des Arts (2) et de la Société d'émulation d'Abbeville, il ne négligeait jamais l'occasion d'une communication à faire à ces associations. C'est ainsi qu'en 1800 il avait écrit, pour la Société philotechnique, une notice sur le compositeur Della-Maria, prématurément enlevé au théâtre lyrique, qui lui était redevable de quelques ouvrages charmants.

(1) *Motifs d'éligibilité présentés par un des candidats pour la place vacante à l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut royal de France, section de composition musicale ;* Paris, Ducessois, in-8°. — Ce fut Choron qui succéda à Framery comme membre correspondant de l'Institut.

(2) Le Lycée des Arts, fondé à Paris en 1792, offrait tout à la fois le caractère d'une société savante et d'un cercle littéraire. Il avait organisé tout un ensemble de cours publics et de conférences, dont étaient chargés les savants et les littérateurs les plus distingués de ce temps. Le Lycée donnait également des fêtes de toute sorte, concerts, « essais de musique », bals, etc. Il occupait une partie du Palais-Royal, appelé alors Palais-Égalité. Les abonnés trouvaient là des salles de conversation, de lecture, et une bibliothèque. Diverses sociétés de Paris tenaient leurs séances au Lycée des Arts.

Pour compléter l'hommage rendu à la mémoire de ce musicien, Framery entreprit la publication par souscription d'un opéra-comique laissé par lui inachevé : *la Fausse duègne*. L'ouvrage fut terminé par Blangini, et la dédicace en fut offerte au Premier Consul, qui l'accepta (1).

Après le grand succès de *la Vestale* (1807), Framery fit paraître au *Journal Encyclopédique* un « Éloge de Spontini ». En 1809, année de la mort d'Haydn, la classe des Beaux-Arts de l'Institut le chargea d'acquitter le tribut de regrets dû par elle au célèbre compositeur, qu'elle comptait au nombre de ses membres correspondants. La notice de Framery sur Haydn, lue dans une des séances de la classe, parut en 1810 (2). Ce fut sa dernière publication.

Fatigué, usé par son activité constante, par ses travaux multiples, il s'éteignit le 26 novembre de cette même année, à l'âge de soixante-cinq ans.

Le *Moniteur universel* lui consacra, quelques jours après, l'article nécrologique que voici : « La classe des Beaux-Arts de l'Institut vient de perdre l'un de ses membres correspondants, M. Framery. Il possédait à un dégré éminent la science de la théorie musicale ;

(1) Dans ses *Souvenirs*, Blangini dit que dans la partition de Della-Maria, la musique des deux derniers actes manquait totalement. Il eut donc à composer lui-même les deux tiers de l'ouvrage, et l'on s'explique dès lors qu'il semble considérer *la Fausse duègue* comme ayant été son opéra de début à Paris.

(2) *Notice sur Joseph Haydn, contenant quelques particularités de sa vie privée, relatives à sa personne ou à ses ouvrages.* Paris, Barba, 1810, in-8°.

de nombreux articles insérés dans l'*Encyclopédie*, des mémoires lus à la classe de l'Institut lui méritent cet éloge ; il a eu le bonheur de faire connaitre Sacchini à la France, en traduisant très bien, sous le titre de *la Colonie*, le célèbre opéra de *l'Isola abandonata*, qui avait eu un si brillant succès en Italie, qui en eut un prodigieux à Paris, et qui fit à cette époque une sorte de révolution dans l'art musical. Son dernier opuscule fut une notice sur Haydn, où le génie de ce grand compositeur est dignement apprécié » (1).

VIII

L'auteur de l'article que l'on vient de lire, en énumérant les principaux titres de Framery à la reconnaissance des amis de la musique, s'est bien gardé d'oublier celui-ci : « Il a eu, dit-il, le bonheur de faire connaître Sacchini à la France. » C'est, en effet, grâce à ses efforts que la musique de ce compositeur a pénétré chez nous, s'y est fait apprécier et aimer comme elle le méritait ; c'est, on peut le dire, l'initiative prise par Framery qui a valu à l'école française trois opéras remarquables, en tête desquels il faut placer *Œdipe à Colone*, une œuvre absolument hors de pair, pour la distinction du style et la beauté de l'expression.

(1) *Moniteur universel* du 30 novembre 1810. Le *Mercure de France* annonce en quelques lignes, dans sa livraison du 1er décembre, la mort de son ancien collaborateur.

Framery a laissé plusieurs manuscrits sur la musique et les musiciens, entre autres une notice sur le violoniste Gaviniès.

Là ne se sont point bornés, nous le savons, les services rendus par Framery à l'art musical. Nous l'avons vu enseigner, tour à tour, par le précepte et par l'exemple, les lois de la prosodie, démontrer dans quelles conditions s'opère favorablement l'union des vers et de la musique. Faiblement doué sous le rapport de l'imagination, il ne pouvait, comme auteur dramatique, aspirer aux succès ; c'est pourquoi il se voua à une tâche plus ingrate : celle du traducteur ; ses parodies d'opéras italiens furent accueillies avec faveur, et prirent une place importante au répertoire de nos théâtres.

Il fut un des premiers journalistes français, le premier peut-être, qui ait su faire de la critique musicale; aux observations banales qui suivaient ordinairement l'analyse littéraire d'un opéra, il substitua des appréciations basées sur un examen sérieux et compétent de la partition.

Il travailla à vulgariser la technique de l'art ; il l'enrichit de démonstrations aussi nettes que judicieuses, et se montra, à quelques égards, le précurseur de nos théoriciens modernes (1). Comme esthéticien, il professa d'excellentes doctrines, en parfait accord avec l'esprit et les tendances de l'art français.

Les spéculations intellectuelles n'étouffaient pas

(1) Voir, par exemple, les observations sur quelques irrégularités rhythmiques, consignées dens le *Discours qui a remporté le prix de musique et de déclamation*, pages 2 et 3 des exemples de musique. Ces observations peuvent être rapprochées de celles auxquelles s'est livré M. Mathis Lussy, dans son ouvrage sur *le Rythme musical* (Paris, Heugel, 1883).

chez lui le souci des intérêts matériels ; mais c'est bien moins pour lui que pour les autres qu'il travaillait, lorsqu'il créa, sur des bases par lui conçues, l'agence pour le recouvrement des droits d'auteurs, agence qu'est venue remplacer plus tard la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

En étudiant Framery comme journaliste, on arrive aisément à se représenter ce que fut l'homme ; la nature même de sa critique nous révèle ses mœurs douces, son caractère droit et conciliant. Il put se tromper parfois, s'attirer de piquantes semonces; je doute qu'il se soit créé des inimitiés bien profondes. La paix de son intérieur répondait à l'estime dont il était environné. L'absence d'enfants fut probablement le seul regret sérieux qui ait jamais été éprouvé dans son ménage.

« Homme sage et de beaucoup de mérite », c'est ainsi que le secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-Arts de l'Institut, Joachim Le Breton, qualifiait Framery quelques jours après sa mort (1). Le littérateur-musicien auquel s'adressait cet éloge méritait bien une notice biographique plus détaillée, plus complète que celles dont il a été l'objet jusqu'à ce jour. Je suis loin de prétendre qu'avec celle-ci tout aura été dit sur son compte ; n'aurais-je fait que combler provisoirement la lacune que je viens de signaler, je ne regretterais ni le temps, ni les soins que j'ai donnés à l'exposé de cette laborieuse carrière.

(1) *Notice sur Haydn* (note).

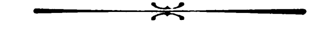
LE CONTRE-AMIRAL

BARON HAMELIN (1)

1768-1839

Par M. Charles BRÉARD,

Membre correspondant.



A Honfleur, sur une place voisine de l'ancien havre des passagers, à peu de distance de la porte de Caen, une table de marbre commémorative indique la maison où Jacques-Félix-Emmanuel Hamelin naquit le 13 octobre 1768. Ce marbre a été placé le 20 septembre 1841 par les soins et aux frais d'un particulier. On a ainsi rendu un juste hommage à l'un des marins les plus importants et les meilleurs que la Normandie ait produits. Si ce vaillant et intelligent officier général a été laissé au second rang, il y a lieu d'en marquer

(1) Enseigne de vaisseau le 1er juillet 1793. Lieutenant de vaisseau le 3 septembre 1794. Capitaine de frégate le 14 novembre 1796. Capitaine de vaisseau le 15 septembre 1803. Contre-amiral le 15 septembre 1811. Major général à Toulon en 1818. Grand officier de la Légion d'honneur le 23 août 1823. Baron de l'Empire le 19 juillet 1811.

son étonnement ; s'il est moins connu que d'autres marins de l'époque, il est tout aussi digne de l'être. On en jugera par la biographie que nous lui consacrons et que nous avons rédigée d'après les archives du ministère de la marine.

Emmanuel Hamelin était fils de Jean-Baptiste Hamelin et de Françoise-Marie-Catherine Duval. Les documents municipaux attestent l'ancienneté de sa race qui a donné de nombreux sujets à la marine du commerce. Ainsi, sa famille est inscrite dès l'année 1457 sur les registres des confréries qui ont existé sur la paroisse Notre-Dame de Honfleur : on y lit les noms de Guillaume Hamelin l'ancien et de Guillaume Hamelin le jeune. A l'époque postérieure, sous les règnes de Henri II et de Charles IX, les Hamelin siègeaient dans les assemblées communales en qualité de syndics, d'échevins et de conseillers : tels étaient Pierre Hamelin, Michel Hamelin et Henri Hamelin, bourgeois de Honfleur. Il y a donc plus de quatre siècles que le nom d'Hamelin apparaît pour la première fois.

Vers l'année 1776, le père du contre-amiral Hamelin avait acheté un office de chirurgien-barbier du roi ; son brevet est du 23 juin 1776 ; il y est qualifié de greffier en la communauté des maîtres en chirurgie. L'acquisition d'une modeste propriété voisine de la forêt de Touque lui avait permis d'arrondir son nom et de s'appeler Hamelin des Essarts. Mais il faut croire que son fils se montra de bonne heure fatigué de la préparation des simples dans l'officine paternelle, car après avoir suivi quelques études sans trop d'intérêt il se fit marin faute de mieux. Un voisin, le capitaine

Bouté, le prit à son bord, l'initia aux pratiques de la navigation, et comme à cette époque le commerce de la traite florissait, il le conduisit aux comptoirs de la côte d'Angola durant cinq années. Entre temps il navigua au cabotage sur les côtes de Normandie et de Bretagne avec le capitaine Julienne, issu d'une vieille souche honfleuraise. C'est peut-être à ses premiers voyages dans la Manche qu'il faut attribuer le désir qu'il manifesta plus tard d'obtenir un commandement dans cette mer et les succès qu'il y obtint.

Passé matelot-timonier sur le *Triton* en 1788, son mérite personnel, ses goûts sérieux, son port grave, sa figure énergique et méditative, sa raison déjà mûre ne tardèrent pas à attirer l'attention de ses supérieurs. Le commandant Motard (1) qui montait le *Triton* et qui devait à ses actions d'éclat l'insigne faveur d'avoir reçu une commission d'officier, l'appela à l'honneur de donner des leçons de navigation théorique aux volontaires, aux élèves de la marine et aux pilotins de son âge placés sur le même vaisseau et subordonnés au maître d'équipage, au maître pilote et au maître canonnier. Il se trouvait ainsi, grâce à la protection du commandant, en mesure de briguer un emploi de sous-lieutenant de vaisseau ou d'obtenir le commandement d'un navire du commerce s'il préférait la carrière de la marine marchande. L'altération de sa santé fut un obstacle à la réalisation de ses espérances. Pourvu d'un congé qui se prolongea plus d'une année, Hamelin revint à la maison paternelle, puis il reprit

(1) François Motard, capitaine de vaisseau en 1792.

lés voyages à la Côte d'Or et au Cap Français, sur les navires la *Jeune Mina*, l'*Aimable Dorothée* et sur l'*Éléonore*. L'expédition qu'il fit avec ce dernier bâtiment négrier, du 2 avril 1791 au 11 juillet 1792, fut la dernière qui le conduisit aux marchés d'esclaves de la côte d'Afrique.

Vers la fin de l'année 1792, Hamelin quitta le rude apprentissage auquel il venait d'être soumis ; il s'embarqua de nouveau sur les vaisseaux de l'Etat. Peut-être alors céda-t-il moins au désir de poursuivre sa carrière qu'aux ordres du ministre, au moment où la République recrutait une armée de matelots pour ses deux flottes de la Méditerranée et de la Manche. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons Hamelin timonier sur le vaisseau l'*Entreprenant* commandé par son compatriote le capitaine Thirat et mouillé sur la rade de Brest.

Il est inutile de rappeler ici les événements qui amenèrent la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande le 1er février 1793. Il suffit de savoir qu'au milieu de la conjuration générale concertée contre la France et qu'aux premiers bruits de guerre une escadre avait été rassemblée à Brest ; l'*Entreprenant* en faisait partie. Ce fut sur ce vaisseau, où il figurait en premier lieu dans les rangs subalternes puis dans l'état-major en qualité d'enseigne, qu'il assista au bombardement d'Oneille, à l'expédition de Naples, au siège de Cagliari et à l'occupation de Toulon par les Anglais. C'était là le commencement d'une terrible lutte de plus de vingt ans et le moment d'événements plus terribles encore. C'est l'époque où

l'émigration laissait presque tous les vaisseaux sans officiers, où les dilapidations privaient les escadres de munitions et de vivres, où pour la marine l'anarchie était universelle. Pendant ses croisières de Brest à Toulon et son séjour sur les côtes de la Sardaigne, Hamelin put voir ce qu'étaient les nouveaux états-majors et, comme il avait connu les anciens, les juger. Il fit également connaissance avec les procédés rigoureux de la Convention, trop encline à voir des traîtres là où il n'y avait que des officiers malheureux ou inexpérimentés. A son retour à Brest, au mois d'octobre 1793, Hamelin fut jeté en prison ainsi que les autres officiers de l'*Entreprenant*. Les représentants du peuple entendaient leur demander compte de leur conduite dans le port de Toulon.

La détention d'Hamelin ne dura que quelques jours; il embarqua sur la frégate la *Proserpine* armée pour une croisière dans l'Océan. En quelques semaines cette frégate captura un grand nombre de bâtiments ennemis et s'empara de la frégate hollandaise la *Vigilante*. Au mois de mai, elle était ralliée à la flotte sortie de Brest avec l'ordre de croiser pour attendre le convoi d'Amérique. Hamelin prit part ainsi aux combats des 28 et 29 mai et 1er juin 1794, connus sous le nom de bataille du 13 prairial, combats livrés par l'armée navale de l'Océan sous les ordres de Villaret-Joyeuse. Durant cette action, « une des plus mémorables dont l'Océan ait été le témoin », Hamelin était chargé des signaux sur le vaisseau-amiral la *Montagne*, à bord duquel se trouvait le représentant Jean-Bon-Saint-André. On sait que dans le combat du 13, la ligne

française ayant été coupée, la *Montagne* fut enveloppée par six vaisseaux anglais dont elle parvint à se faire abandonner après avoir ouvert contre eux un feu terrible. Au même combat se rattache le souvenir de la glorieuse défense du vaisseau le *Vengeur* (1).

Devenu lieutenant de vaisseau le 3 septembre 1794, Hamelin passa sur la *Minerve* et se distingua aux combats livrés par l'escadre du contre-amiral Martin aux vaisseaux de l'amiral Hotham. Sur la même frégate, il prit part à la capture du *Berwick* de quatre-vingt-deux canons (2), lequel à l'approche des bâtiments français avait tenté inutilement de se jeter à la côte le long du cap Corse et avait finalement amené son pavillon après avoir été chassé et fortement endommagé par la frégate l'*Alceste* (3). Dans cette action, Hamelin reçut une grave blessure qui l'éloigna du service pour quelque temps. Aussitôt guéri, il reçut l'ordre d'embarquer sur la prise, c'est-à-dire sur le *Berwick* déjà pourvu d'un état-major et d'un équipage français et incorporé dans l'escadre aux ordres du

(1) Voir sur la bataille du 13 prairial le récit du commandant Troude (*Batailles Navales*, t. II, p. 328).

(2) Le *Berwick* fut pris par l'*Alceste* que commandait le lieutenant de vaisseau La Joille. A la suite de cette prise, pour récompenser l'intrépidité du commandant français et l'habileté de son équipage, le lieutenant La Joille fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

(3) Arch. de la marine, campagnes, procès-verbal du 7 mars 1795.

contre-amiral Richery. Cette escadre était destinée à une expédition contre les colonies anglaises (1).

Elle était mouillée sur la rade de Toulon lorsque parvint à l'amiral l'ordre de mettre sous voiles pour rallier la division Thévenard et opérer de conserve dans la mer des Antilles. Les instructions du Directoire exécutif traçaient le plan d'une double opération. La première consistait à attaquer les Anglais dans les parages de la Jamaïque et à dévaster cette île : « Il faut que cette colonie, écrivait le ministre, ne soit plus écrite sur le catalogue des colonies à sucre ». L'autre opération, à en croire les mêmes instructions, devait être aussi énergique. Il s'agissait de détruire les pêcheries de Terre-Neuve, « et d'effacer cette île du nombre des possessions anglaises (2) ».

De telles résolutions témoignaient de plus d'emportement que de raison. Les correspondances ministérielles de ce temps, lesquelles nous introduisent dans les côtés secrets des événements, nous montrent une marine en pleine décadence. Nos équipages n'étaient pas plus en mesure de dévaster les colonies anglaises que de lutter malgré leur bravoure contre les escadres de lord Howe, de l'amiral Hotham et de Nelson.

Mais la grande question du moment était de combattre sur mer l'Angleterre. Le Directoire n'écoutait

(1) Voici sa composition : la *Victoire*, vaisseau de 86 canons ; le *Jupiter*, le *Barras*, le *Berwick*, la *Révolution*, le *Duquesne*, vaisseaux de 74 canons, et les frégates la *Félicité*, l'*Embuscade* et la *Friponne*.

(2) Arch. de la marine, campagnes, 1796.

en cela que son désir, loin de mesurer ses forces, loin de se rendre compte du désordre qui existait sur nos vaisseaux ; d'ailleurs, le résultat des expéditions hardies conçues alors fut décisif.

Forte de cinq vaisseaux, trois frégates, deux corvettes et un aviso, la division Richery exécuta sans tarder l'ordre de prendre la mer. Elle mit sous voiles, quitta Toulon, longea les côtes d'Espagne sous prétexte de capturer les croiseurs ennemis et vint mouiller en rade de Cadix au lieu de gouverner vers Brest où elle était impatiemment attendue. On était au mois de février 1796, et malgré les pressantes sollicitations du ministre, le contre-amiral Richery n'avait point songé à quitter son mouillage au mois de mai suivant quoiqu'il eût l'ordre de se rendre aux Iles sous le Vent (1). Sa conduite restée sans explications pendant quelques mois fit naître des soupçons, excita le mécontentement du Directoire, nécessita de nouvelles résolutions et força le gouvernement d'abandonner le projet d'une expédition aux Antilles. On dut s'en tenir à une campagne contre la station et les établissements de Terre-Neuve (2).

Les vaisseaux le *Jupiter*, le *Pégase*, la *Victoire,* la *Révolution*, le *Berwick*, les frégates la *Félicité*, l'*Embuscade* et le *Tartu* sortirent de Brest au mois d'août

(1) Parmi les contrariétés et les embarras que rencontra le contre-amiral Richery sur la rade de Cadix, il faut noter une insurrection générale des équipages de sa division.

(2) Arch. de la Marine, campagnes, 1796. Rapport du 14 messidor.



1796. Cettè division, placée sous les ordres du contre-amiral Richery, fit voile vers Terre-Neuve. Nous avons dit qu'Hamelin était embarqué sur le *Berwick* en qualité de lieutenant de vaisseau. Le 18 fructidor an IV (4 septembre 1796), elle entra dans la baie de Bull sans y trouver d'obstacles. Lorsque le commandant en chef y eut laissé tomber l'ancre, il débarqua une centaine d'hommes qui s'avancèrent l'arme au bras vers les magasins et les sécheries. L'établissement contenait deux cents maisons environ ; elles furent brûlées ainsi que les magasins, quatre bâtiments pontés et cinquante à soixante bateaux de pêche (1). Richery songea ensuite à se rendre à l'île Saint-Pierre afin d'avoir achevé son expédition avant l'hiver. Le 2 vendémiaire (24 septembre) il occupa avec sa division les rades de cette île, descendit à terre et annonça aux habitants que leurs habitations allaient être détruites. La population de Saint-Pierre n'était alors que de quarante personnes ; les établissements consistaient en cinq grands échafauds couverts de morue, vingt-cinq maisons et cinq magasins. Sur la rade et dans les anses il se trouvait sept goëlettes et une vingtaine de pêcheurs. Richery ne perdit pas de temps ; le 4 vendémiaire, le feu fut mis partout, tant aux maisons qu'aux goëlettes et aux bâtiments (2). Ainsi l'expédition se trouvait terminée ; d'autres résultats devaient signaler son retour en Europe.

(1) Arch. de la marine, campagnes, 1796.

(2) Procès-verbal du 26 septembre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

La division française avait mis à la voile aussitôt que la dernière maison de l'île Saint-Pierre avait été réduite en cendres. En traversant l'Océan, elle se portait vers les côtes d'Espagne afin d'y établir une croisière, lorsqu'à cinquante-cinq lieues à l'ouest du cap Saint-Vincent, elle fit rencontre d'un convoi de trente à quarante voiles qu'escortait le vaisseau le *Censeur* de soixante-quatorze canons. L'amiral signala aussitôt à ses vaisseaux de chasser, et il prit avec le *Jupiter* la tête de la ligne. Mais pendant qu'il était rejeté un peu en dehors de sa route, le combat s'engagea entre le *Berwick* et le *Censeur* embarrassé dans sa marche par le convoi qu'il traînait à sa suite. Après un combat assez vif, le *Censeur* et son convoi furent capturés ; tout l'honneur de l'action revenait au lieutenant Hamelin (1). Pour le récompenser de son habileté et de sa bravoure, le Directoire le nomma capitaine de frégate.

De retour de ses croisières, la division Richery arrivait à Rochefort le 5 novembre 1796 ; de là elle devait gagner Brest où elle jeta l'ancre le 13 décembre suivant. Dans les premiers jours de ce mois, Hamelin avait embarqué comme second capitaine sur le vaisseau la *Révolution*, placé dans la première division de l'escadre en armement et destiné à effectuer le projet d'expédition sur l'Irlande.

Ce projet était dû à Hoche « qui voyant, dit M. Thiers, les grands théâtres de la guerre occupés par Bonaparte, Moreau et Jourdan, brûlait de s'en ouvrir un en Irlande.

(1) Lettres du contre-amiral Richery datées de Cadix. Arch. de la Marine, campagnes, 1796.

Il s'était lié beaucoup avec l'amiral Truguet, ministre de la marine, et ministre à grandes vues. Ils s'étaient promis tous deux de donner une haute importance à la marine et de faire de grandes choses » (1). L'escadre devait transporter vingt mille hommes en Irlande ; Hoche avait choisi la légion des Francs, les 24e, 27e, 81e et 94e demi-brigades d'infanterie, sept escadrons de cavalerie, une brigade étrangère et de l'artillerie (2). Avec ces forces, le général ne doutait pas qu'il ne s'emparât de l'île, quoique toutes les côtes en eussent été couvertes de troupes.

Dès cet instant, tous les préparatifs de l'armement furent faits : le ministre mettait toutes ses espérances d'une paix glorieuse dans le succès de l'expédition et dans ceux de la marine (3). Mais la mésintelligence allumée entre Hoche et l'amiral Villaret-Joyeuse s'opposait au prompt départ de l'escadre. Pour couper court aux lenteurs qui en résultaient, on remplaça Villaret-Joyeuse par Morard de Galles. Voici la lettre confidentielle écrite au général Hoche en cette circonstance :

« Le Directoire exécutif voulant enfin, mon cher général, mettre un terme aux délais et aux entraves que le découragement et la pusillanimité ne cessent d'opposer à la glorieuse expédition qui vous est confiée, et ne voulant pas exposer les braves troupes que

(1) *Hist. de la Révolution française*, t. VIII, 391.

(2) Lettre de Hoche, 12 novembre 1796. Arch. de la Marine campagnes.

(3) Lettre de Truguet au général Hoche, 30 octobre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

vous commandez aux malheurs inévitables qui résulteraient nécessairement du deffaut de zèle et d'audace et surtout du découragement de la part des officiers de mer chargés de les conduire au milieu des périls qu'il faut tantôt éviter et tantôt braver, vient d'aretter que le vice-amiral Morard de Galles, si connu par son expérience, son courage et son dévouement aux intérêts de la République, prendra le commandement des forces navales actuellement réunies à Brest, et qu'il sera chargé d'exécuter la mission qui était confiée au général Villaret. Comme il est essentiel pour le succès d'une opération également délicate et audacieuse qu'un amiral soit secondé par des hommes dignes de toutte sa confiance, le Directoire a nommé le citoyen Bruix chef de division, major général de l'armée. Il a également envoyé à ce vice-amiral des ordres de commandement en blanc pour nommer les capitaines de vaisseau et de frégate qu'il croira dignes de deffendre courageusement son pavillon-amiral sans jamais l'abandonner... Enfin, mon cher général, je ne vois plus rien qui puisse ralentir ou entraver votre courage et le prompt départ de l'expédition qui est l'objet de tout l'intérêt du gouvernement, puisque de son succès dépend l'humiliation et la ruine de notre implacable ennemy et une paix glorieuse » (1).

Le 15 décembre, l'escadre fut en état de mettre à la voile ; elle sortit de Brest se dirigeant vers la baie de Bantry, point des côtes d'Irlande qui offrait trois mouillages où l'armée pouvait se mettre à l'abri des

(1) 5 novembre 1796. Arch. de la Marine, campagnes.

coups de vent et s'embosser de manière à ne pouvoir être ni doublée, ni tournée par des forces supérieures. Mais après quelques jours d'une navigation heureuse, nos vaisseaux furent assaillis par une tempête Le 6 nivôse (26 décembre), la *Révolution,* que montait Hamelin, fut chassée d'Irlande par un coup de vent qui lui fit perdre une de ses ancres et ses câbles. Le 9 (29 décembre), ce vaisseau rencontra le *Scévola*, coulant bas d'eau et faisant des signaux de détresse. Malgré le mauvais temps et une mer affreuse, on put sauver l'équipage. Mais le commandant de la *Révolution* ayant à son bord plus de deux mille deux cents hommes réduits à la demi-ration, et craignant de manquer de vivres, se décida à retourner en France. La *Révolution* mouilla sur la rade de l'île d'Aix, le 25 nivôse (14 janvier 1797), extrêmement délabrée (1). En même temps, arrivaient sur la même rade, à bord de la *Fraternité*, les généraux Morard de Galles et Hoche.

Tel fut le sort de l'armée navale destinée à envahir l'Irlande : des quarante-cinq bâtiments qui transportaient les troupes (2), deux furent engloutis, quatre se jetèrent à la côte et sept furent pris. En racontant l'issue funeste de cette expédition, durant laquelle la flotte dispersée par le mauvais temps ne parvint ni à se réunir ni à rejoindre ses chefs, un bon juge en ces matières, M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, as-

(1) Arch. de la Marine, campagnes 1796-1797.

(2) Dix-sept vaisseaux, un vaisseau rasé, treize frégates, cinq corvettes et sept flûtes.

sure que nous aurions certainement débarqué en Irlande si la flotte eût été mieux exercée, si les bâtiments eussent été habitués à plus d'activité (1) ; c'est-à-dire, en d'autres termes, que la pratique des manœuvres, ainsi que l'instruction, faisait défaut, tant dans les états-majors que parmi les équipages. La catastrophe d'Aboukir, survenue l'année suivante, fit voir de nouveau que l'on était loin d'avoir pu remplacer les compagnons du comte d'Estaing et de Suffren.

Ici nous nous apercevons que nous avons perdu un peu de vue notre marin ; nous y revenons. Mais la période de trois années qui suit n'étant point la plus intéressante, il suffira d'en résumer les faits principaux.

Au mois d'août 1797, un ordre du ministre appela Hamelin au commandement de la frégate la *Fraternité*. On lui confia un service de croisières sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne, service fastidieux, mais qui n'était pas exempt de dangers. Pendant plus d'un an, il escorta les bâtiments de commerce de Bordeaux à Nantes et de Rochefort à Brest, croisa à l'embouchure de la Loire, dans l'Iroise et au large de la rade de Bertheaume. A la même époque, on mit en pratique un singulier système, duquel on ne pouvait évidemment pas espérer la restauration de la marine ; il semblerait qu'on renonçât alors à tout espoir de combattre victorieusement l'Angleterre. Nos guerres maritimes étaient sans doute douloureuses, mais était-ce là un motif pour désespérer de nos marins ? Il y a donc lieu de s'étonner des dispositions qui furent prises et qui, faute

(1) *Guerres maritimes*, t. I, p. 145 à la note.

de prévoyance, de patience et de sagesse, ne pouvaient tendre qu'à désorganiser la flotte. Tel fut l'ordre de concéder au commerce des frégates tout armées pour faire la course. En conformité de cet ordre, la *Fraternité*, que montait Hamelin, fut mise à la disposition d'un négociant de Nantes ; son commandant, auquel répugnait le métier de corsaire, refusa d'en conserver le commandement. Après ce refus, au mois de novembre 1797, il passa sur la *Précieuse*. L'année suivante, nous le trouvons sur la flûte le *Cormoran*, mouillée devant Saint-Malo.

Les instructions du contre-amiral Lacrosse lui prescrivaient de veiller aux exercices des équipages, d'entreprendre de fréquentes croisières, de poursuivre les bâtiments légers qui infestaient nos côtes et dont la confiance était incroyable. On avait vu une goëlette anglaise capturer des barques de pêche à deux portées de canon des jetées de Honfleur ; sur la rade du Havre, à portée de voix des stationnaires, tantôt deux, tantôt quatre frégates, mouillaient l'ancre et s'y établissaient dans la plus parfaite sécurité (1).

Les succès de ces frégates, s'ils témoignaient de la hardiesse des Anglais en leurs desseins, accusaient aussi notre impuissance. Nos croiseurs n'avaient pu protéger les bâtiments de commerce, garantir les côtes, secourir les corsaires qui couraient les chances d'une navigation périlleuse. De même que les autres ports de la Manche, Honfleur avait profité des encou-

(1) Arch. de la Marine, service général. Lettre du 2 vendémiaire an VIII.

ragements accordés par le Gouvernement, et il avait armé en course un certain nombre de navires. L'*Actif*, le *Benjamin*, le *Chauvelin*, le *Coureur*, l'*Élisabeth*, étaient autant des corsaires qui furent capturés au mois de mai 1794. Le malheureux sort réservé à leurs équipages n'avait pas arrêté l'ardeur des autres capitaines qui ne trouvaient que trop de facilité, d'ailleurs, pour recruter les matelots. C'est ainsi que l'on vit, les années suivantes, sortir du port les corsaires : l'*Appocrate*, de 14 canons et de 70 hommes, le *Furet*, le *Cartouche*, le *Mandrin*, l'*Hirondelle*, l'*Épervier*, le *Petit-Diable*, pris le 23 novembre 1799, le *Linx* et la *Justine-Adélaïde* qui eurent le même sort (1). « La protection que le Gouvernement accordait à ces armements irréguliers, dit l'amiral Jurien de la Gravière, fut le coup de grâce de notre marine : elle remplit les pontons anglais de nos meilleurs matelots, de telle sorte que la grande difficulté, sous la République, était moins d'armer un navire que de lui trouver un équipage, et pendant que les corsaires avaient des équipages d'élite, nos frégates s'armaient avec des bateliers, qui de leur vie n'avaient vu la mer : à défaut de marins véritables, on prenait des marins de rivière (2). »

Dans ce moment, à l'embouchure de la Seine, la prise successive de ces corsaires n'était pas le fait le plus fâcheux que l'on eût à déplorer. C'était un jeu d'enfant pour l'ennemi que de couler bas ou d'amariner

(1) Arch. de la Marine. Bâtiments armés en course.

(2) *Souvenirs d'un amiral*, p. 10, 11 et 14.

de petits bâtiments dont quelques-uns n'étaient armés que de pierriers. Mais la lutte sur d'autres points, pour être plus sérieuse, était marquée par des revers plus cruels. Au mois de mai 1798, le port du Havre était étroitement bloqué ; les navires de guerre mouillés sur la rade ou amarrés dans les bassins n'osaient mettre sous voiles, avertis des moyens de l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Cependant, le 29 mai, sur l'ordre du ministre, la frégate la *Confiante* et la corvette le *Vésuve*, avaient pris la mer espérant, en l'absence des croiseurs, pouvoir réussir à gagner Cherbourg sans être arrêtées dans leur traversée. Malheureusement contre l'attente des capitaines, à la hauteur de Dives, la *Confiante* s'était trouvée en vue de trois bâtiments anglais. Aussitôt elle revire, porte toute la voile possible et prend chasse. Elle est vigoureusement poursuivie par les bâtiments. La nuit n'arrête point leur action. A la pointe du jour, ils sont en avant d'elle et le combat s'engage contre un vaisseau rasé et une frégate. La *Confiante* le soutient courageusement pendant cinq heures, puis elle vient coulant bas s'échouer sous le fort de Beuzeval. L'équipage se jette à la mer et se retire à terre malgré ce qu'on peut faire pour l'en empêcher. Le lendemain, à l'heure de la pleine mer, l'ennemi s'approche de la frégate, s'assure qu'elle est abandonnée, monte à bord et y met le feu (1). La côte fut bientôt couverte des débris de l'une des frégates les plus rapides qui aient été construites au Havre.

C'était, on le voit, une nécessité tous les jours plus

(1) Arch. de la Marine, campagnes, 1798.

pressante, d'assurer à notre pavillon la libre navigation sur les côtes de la Manche. Hamelin, comme nous l'avons dit, fut employé à cette mission pendant trois années, soit en qualité de commandant du *Cormoran* et du bateau canonnier nº 19, soit comme second sur le vaisseau le *Formidable*. Moins heureux que son compatriote Motard, qui, dans le même moment prenait part à l'expédition d'Egypte, Hamelin restait attaché à des fonctions pénibles, mais sans éclat; il avait eu d'obscurs débuts; les commandements qui lui étaient confiés ne semblaient pas de nature à illustrer son nom.

Pour sortir du service auquel il était attaché sur la rade de Saint-Malo, emploi équivalent, disait-il, à un brevet de vie, il demanda un nouveau poste. « Une grande expédition se prépare à La Hougue, écrivit-il au ministre, l'audace sera nécessaire aux chefs des bateaux. Veuillez me donner l'ordre d'aller y exposer ma vie et comptez que si un bateau descend à terre avant ma mort, ce sera celui que vous m'aurez confié. Je brûle du désir de combattre (1). » La lettre resta sans réponse, mais une autre citation permettra d'apprécier les sentiments flatteurs dont il était l'objet. « Hamelin, disait le capitaine de vaisseau Lamoise, s'est toujours comporté d'une manière digne des plus grands éloges; il s'est signalé par son zèle, son activité, ses soins à maintenir la discipline; il réunit les talents et les connaissances qui caractérisent le bon officier. » Et le chef de division Willaumez ajoutait : « J'ai jugé

(1) Lettre du 13 prairial an VI.

par moi-même que ses services et ses talents lui donnent les plus grands droits à ce qu'il désire. En faisant droit à ma sollicitation, vous aurez un capitaine sur lequel le gouvernement pourra compter (1). »

Ce que désirait Hamelin, c'était de servir l'État d'une manière plus conforme à son zèle et à sa bravoure. Ce fut au moment où il désespérait peut-être d'y pouvoir parvenir, que l'avenir s'ouvrit devant lui et qu'il se félicita de se voir à portée d'agir plus activement.

En 1796, le capitaine Nicolas Baudin avait été autorisé, par arrêté du Directoire, en date du 13 messidor, à prendre le commandement d'un navire, pour aller chercher à la Trinité espagnole, des plantes exotiques et des objets d'histoire naturelle dont il se proposait de faire hommage au Muséum. La flûte la *Belle-Angélique* avait été en conséquence armée au Havre et mise sous voiles, le 9 vendémiaire (30 septembre). A la suite d'événements malheureux éprouvés à la mer, ce navire avait relâché à Ténériffe où il avait été désarmé et vendu. Le capitaine Baudin l'avait remplacé par la flûte la *Balance* qui en changeant de fortune avait changé de nom et était devenue la *Belle-Angélique*. C'est sur ce dernier bâtiment que le chef de l'expédition avait continué sa mission. Il était de retour en France au mois de juin 1798, et débarquait à Fécamp, n'ayant pu entrer dans le port du Havre, que bloquaient des frégates anglaises (2).

(1) Lettre du 25 messidor an VIII.

(2) Arch. de la Marine. Expéditions scientifiques, 1798; service

L'heureux succès du voyage du capitaine Baudin avait inspiré au ministre le plan d'une plus grande expédition. Son intention était de mettre à profit l'expérience et les talents de ce marin et de lui confier la direction d'un nouveau voyage. Il s'agissait de tirer parti de la campagne d'exploration projetée pour introduire en France des végétaux inconnus propres à la nourriture, à la médecine et aux arts, ainsi que des animaux qui pourraient peupler les basses-cours et les pâturages.

Comme on parlait beaucoup de cette entreprise, Antoine de Jussieu s'en fit le champion ; résolu à la soutenir, il profita de toute occasion pour y gagner le Directoire. Ayant appris que sur sa demande Humboldt avait accepté avec joie de faire partie du voyage, il jugea qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour s'assurer le concours précieux du savant allemand. « Nous vous prions, écrivait-il, de hâter une décision et de prévenir par ce moyen la désertion de sujets que nous remplacerions difficilement, de ce nombre est M. Humboldt, scavant prussien, qui se proposait d'aller dans le Levant avec un naturaliste français et ses amis pour faire des observations physiques et des recherches, et qui est muni d'une quantité considérable d'instruments propres aux observations... Convaincu de l'utilité dont il serait dans la nouvelle expédition, nous l'avions engagé à s'embarquer sur le vaisseau du capitaine Baudin, et il avait accepté avec

général, 1797 et 1798. — *Annales maritimes et coloniales*, an VII, p. 226.

transport cette invitation. S'il y a un retard, nous le perdrons, parce qu'il va suivre sa première destination et qu'il craint de perdre une occasion sûre et prochaine de transport en Afrique (1). »

Diverses circonstances s'opposèrent à l'exécution du plan conçu par le ministre et par la commission du Muséum. Jussieu, qui l'avait embrassé avec ardeur et qui s'y était attaché, on pourrait dire avec patriotisme, chercha de nouveau des raisons d'intervenir. Il voulait, disait-il, enrichir la France de productions nouvelles, et rien n'était plus propre à servir son dessein. « Nous voici maintenant arrivés à cette époque où tous les travaux recommencent, disait-il dans une lettre du 3 mars 1799, où la nature invite ceux qui l'étudient à recommencer leurs excursions savantes. C'est le moment de mettre à la voile pour aller recueillir au loin les objets qui doivent servir à peupler nos forests, nos jardins et nos prairies, pour commencer d'abord les recherches depuis la rivière de La Plata jusqu'à la pointe de l'Amérique, et se mettre en état de doubler cette pointe ou de traverser les détroits dans six mois, c'est-à-dire à l'entrée de la belle saison dans ces parages. Une pareille entreprise ne peut qu'honorer une grande nation qui doit montrer l'étendue de ses vües et de ses ressources » (2).

L'expédition, au reste, était décidée; l'une des deux corvettes qui devait l'entreprendre était déjà en arme-

(1) Arch. de la Marine. Lettre de Jussieu, sans date (vendémiaire an VII).

(2) Arch. de la Marine.

ment au Havre : c'était le *Naturaliste*, de 400 tonneaux et de 12 canons de 8, lancée des chantiers de ce port le 12 septembre 1795; mais l'autre corvette, le *Géographe*, était encore en construction sur les mêmes chantiers; elle devait porter 24 canons de 12.

Sur ces entrefaites, aux instructions par lesquelles Jussieu préparait le voyage de circumnavigation du capitaine Baudin, vinrent se joindre les conseils de Bernardin de Saint-Pierre. L'auteur des *Etudes de la Nature* s'intéressait à l'entreprise ; il avait fait adopter par la classe des sciences morales et politiques diverses mesures destinées à en accroître l'intérêt. Elles étaient fort simples. Il voulait que l'expédition servît à étudier les courants de l'Océan, et dans ce but il conseillait d'abandonner de temps en temps aux flots une bouteille vide contenant la date du jour avec indication de la latitude et de la longitude. A ce propos il rappelait qu'une bouteille jetée dans la baie de Biscaye le 12 août 1786 avait été recueillie par des pêcheurs d'Arromanches le 9 mai 1787, à deux lieues de ce village ; et qu'une seconde bouteille abandonnée à la mer le 15 juin 1797 vers le 44° de latitude nord et le 4° de longitude vint attérir parmi les rochers du cap Prior ; elle contenait des lettres à son adresse. Enfin une troisième bouteille jetée au nord de l'île de France, avait été portée jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Il n'était pas douteux disait-il, que les routes parcourues par ces trois bouteilles déterminent la direction et en partie la vitesse des courants.

En poursuivant ses instructions, Bernardin de Saint-Pierre ajoutait quelques observations sur l'hygiène des

marins. Dans une navigation autour du monde qui avait précédé celle qu'Hamelin et Baudin allaient entreprendre, Bougainville n'avait perdu que sept hommes sur trois-cent sept ; tandis que dans un voyage que lui, Bernardin de Saint-Pierre, avait fait à l'île de France, lequel n'avait duré que quatre mois et onze jours, on en avait perdu dix sur cent vingt. Suivant lui plusieurs causes physiques et morales, avaient concouru à la destruction de l'équipage. D'abord le manque d'eau, la mauvaise qualité des salaisons dans lesquelles on avait trouvé un pied de cheval avec son fer. Ensuite des causes morales ; la tristesse, le désœuvrement, l'ennui avaient contribué à développer le scorbut. « On ne parlait aux matelots qu'avec dureté. Ils s'asseyaient tristement sur l'avant ou sous le vent, le long de la chaloupe, les uns à côté des autres sans se parler. Un simple biniou aurait suffi pour les tirer de leur léthargie. La musique et la danse ont l'influence la plus puissante sur les Français, mais surtout sur les mélancoliques matelots auxquels elles rappellent en pleine mer les ressouvenirs et les amusements de la patrie. Un capitaine de vaisseau de compagnie parti de Lorient trois semaines après nous, arriva à l'Ile de France trois semaines avant nous sans avoir eu un seul malade. Il avait maintenu ses matelots en santé et en gaieté, en les faisant danser tout le long de la route au son du biniou. Je conclus qu'il importe à la santé des équipages du capitaine Baudin qu'il y ait quelques joueurs d'instruments à bord de ses vaisseaux (1) ». On

(1) Archives de la Marine. Expéditions scientifiques.

le voit, le biniou paraissait à l'auteur des *Etudes sur la nature* préférable à toute une pharmacie. Mais on pense bien que la classe de l'Institut ne se borna pas à ces deux grandes découvertes : la bouteille vide pour parvenir à connaître les divers courants de l'Océan et le biniou pour préserver des atteintes du scorbut ; elle comptait Fleurieu et Bougainville parmi ses membres (1).

En même temps que le ministre de la marine demandait à l'Institut ses instructions, il procédait au choix des officiers. Nous avons dit que le chef de l'expédition était Nicolas Baudin, officier de grande expérience et plein de fermeté ; il montait le *Géographe*. Hamelin avait obtenu le commandement de la corvette le *Naturaliste* (2) ; il le devait aux preuves d'activité et de savoir qu'il avait montrées. « Le compte avantageux que j'ai rendu au Premier Consul de vos talens et de votre expérience, lui avait écrit le ministre, a déterminé son choix. Je suis convaincu d'avance que vous justifierez ce témoignage de la confiance du gouvernement (3). »

(1) *Une Académie sous le Directoire.*

(2) Avec Hamelin se trouvaient sur le *Naturaliste* d'autres marins de Honfleur : Jules-Louis Davout, Jules-Alexandre Lajoie, Louis-Joseph Haranger, Charles-Félix Marie et Pierre Durand, les deux premiers officiers de timonerie, et les autres matelots.

Sur le *Géographe*, Pierre-André Morin, aspirant de 1re classe, Joseph-François Vivien, Jean-Philippe Exmelin et Louis Thouret, matelots ; tous les quatre étaient du quartier de Honfleur.

(3) Lettre du 19 thermidor an VIII (6 août 1800).

Avant de rappeler les détails recueillis dans les journaux de navigation du chef de l'expédition, il importe de connaître le plan qui avait été réglé. La commission chargée par l'Institut de surveiller les préparatifs du voyage, avait arrêté son choix sur l'Australie ou Nouvelle-Hollande, terre encore neuve pour les Européens. De cette grande île on ne connaissait que la côte orientale explorée par Cook, en 1770, depuis le 10e jusqu'au 38e degré de latitude sud, la côte sud du Van-Diemen qu'on avait pendant longtemps supposé être une partie de la Nouvelle-Hollande, tandis qu'elle en est séparée par un détroit assez large, la moitié de la côte méridionale qui avait été vue par d'Entrecasteaux et la côte sud-ouest reconnue particulièrement par les Hollandais. Il restait donc à reconnaître la moitié de la côte du sud, une partie de la côte sud-ouest, depuis la pointe sud de la terre de Leuwin, jusqu'à l'île Rottnest et toute la côte du nord-ouest. L'exploration de ces diverses parties de l'Australie devait former le principal objet du voyage du *Géographe* et du *Naturaliste*. En outre, l'expédition devait visiter l'intérieur de la terre de Van-Diemen, suivre la côte sud de l'Australie, reconnaître l'île de Rottnest, la rivière des Cignes, rechercher les ports, les mouillages, les rivières, se rendre à Timor pour se ravitailler, et de là reprendre la route de la côte de Diemen. Pour rendre son retour plus utile, elle était tenue de longer la côte de la Nouvelle-Guinée, encore très peu connue et sur la situation de laquelle les Anglais qui l'avaient relevée cinq ou six années auparavant, n'avaient encore rien publié.

Lorsque le commandant en chef eut reçu ses instructions, que les ingénieurs, zoologistes, minéralogistes, botanistes, jardiniers et peintres eurent été répartis sur les deux corvettes, Nicolas Baudin appareilla du Havre le 19 octobre 1800 ; le *Géographe* et le *Naturaliste* poussés par un vent de nord-est assez frais gagnèrent rapidement l'Océan. Une vingtaine de jours plus tard les deux bâtiments arrivèrent aux Canaries, où ils séjournèrent quelques jours pour remplacer l'eau et les vivres, avant de continuer leur route vers le sud. Le 15 mars 1801, ils atteignirent l'île de France et y relâchèrent pendant quarante jours. Le 25 avril, l'ancre fut levée et les deux corvettes prirent la route de l'Australie. Elles attérirent sur la terre de Leuwin le 7 prairial an IX (27 mai 1801).

Les opérations de reconnaissance commencèrent aussitôt. Comme le récit de ces opérations forme un volumineux ouvrage orné de cartes et de dessins coloriés d'un grand intérêt (1), notre intention ne peut être de suivre nos explorateurs au jour le jour en reproduisant les informations fournies par Péron. Aussi n'insisterons-nous pas sur le côté scientifique du voyage, bien qu'il ait été très instructif, mais par cela même il s'adresse spécialement aux géographes et aux naturalistes.

Du 27 mai au 22 août 1801, le capitaine Baudin, dont nous suivrons les journaux, employa quatre-vingt-sept jours dans la reconnaissance de la côte occidentale de

(1) *Voyages aux Terres Australes* publié en 1807 par le naturaliste Péron.

la Nouvelle-Hollande, et d'une partie de la côte septentrionale, environ cinq cents lieues de côtes. Un peu au nord de la pointe occidentale de la terre de Leuwin, il visita une grande baie, par le 33° degré 55 minutes de latitude australe ; il la nomma *Baie du Géographe*. Il en fit reconnaître plusieurs anses, dans l'une desquelles sa chaloupe fut perdue. Le pays n'offrait aucunes ressources ; les botanistes y avaient seulement recueilli quelques plantes inconnues en Europe. De là, le *Géographe* remonta seul la côte au Nord jusqu'à la baie des Chiens-Marins, dans laquelle il passa seize jours. Cette baie était assez bien connue pour ne point mériter un séjour aussi prolongé. De ce point, en suivant la direction de la côte, tantôt à vue, tantôt hors de vue, jusqu'à la partie qui est opposée à l'île de Timor, la navigation du *Géographe* n'offrit aucune particularité qui doive être remarquée (1).

Dès les premiers jours de juin 1801, la corvette le *Naturaliste* s'était trouvée séparée du commandant de l'expédition, et ce n'avait été que le 2e jour complémentaire (19 septembre 1801) qu'elle l'avait rejoint à Timor. Durant cette séparation, Hamelin avait visité la terre d'Edels et la terre d'Endracht. Après en avoir examiné les côtes, noté les écueils et les endroits propices pour jeter l'ancre, il avait envoyé l'un de ses enseignes, François Heyrisson, tenter de pénétrer dans le pays. On apercevait de la fumée qui s'élevait de différents points du rivage ; les collines étaient couvertes de b oiset plusieurs naturels apparaissaient sur une petite

(1) Lettre de Fleurieu au Ministre de la Marine.

éminence assemblés autour de cases éparses formant sans doute un de leurs villages. L'enseigne Heyrisson avait exploré la baie où était ancré le *Naturaliste* et il avait reconnu, disait-il, une belle rivière qui devait traverser toute la Nouvelle-Hollande. Mais Hamelin jugea que cette rivière n'était autre chose qu'une lagune peu considérable dont l'ouverture était fermée par une espèce de palissade, ouvrage de naturels pour empêcher la sortie des poissons. L'art avec lequel cet ouvrage était disposé, les espaces cultivés près de la côte, l'abondance des gros arbres qui couronnaient les collines, en un mot l'aspect séduisant de la région firent désirer au commandant Hamelin d'entrer en relations avec les habitants. Il fit donc équiper deux embarcations, lesquelles sous son commandement se dirigèrent vers le rivage avec le dessein de descendre à terre les officiers et les naturalistes. L'un des savants témoin de l'entrevue qui suivit, le minéralogiste Depuch, l'a rapportée en ces termes :

« Sans entrer dans les diverses circonstances qui ont précédé notre entrevue avec les habitants de ce quartier, dit-il, nous cheminions le long d'un des bords de cette rivière prétendue, lorsque des cris répétés et aigus nous ayant fait porter nos regards sur le bord opposé que nous suivions, on aperçut plusieurs naturels qui sembloient nous regarder avec curiosité. Le capitaine Hamelin, dans le canot duquel nous avions passé, fit porter sur eux, mais nous fûmes bientôt arrêtés par le manque d'eau. Les naturels, en nous observant, parcouroient le rivage en tous sens, et leurs cris étaient devenus plus multipliés et plus

brusques, ce qui n'annonçoit pas des dispositions favorables. Cependant, d'après l'impossibilité de nous en approcher avec le canot, plusieurs de nous obtinrent le consentement de M. Hamelin pour traverser à gué la distance qui nous séparait du rivage des naturels. Mais en approchant ils s'enfoncèrent dans les forêts. Deux d'entre nous se dirigèrent vers l'endroit du bois où ils étoient entrés et les autres les suivirent à peu de distance.

« A peine nous fûmes-nous un peu avancés qu'on entendit de nouveau leurs voix ; ils sembloient s'appeler entre eux et leurs cris étoient très multipliés. Le mot *vélou, vélou* qu'ils ont répété souvent est celui que nous avons le mieux distingué ainsi que les aboiements d'un chien auquel il nous sembla qu'on imposoit silence. Pour faire connoître que nos intentions n'étoient point hostiles, nous déposâmes dans les lieux les plus apparents différents objets propres à fixer leur attention et nous nous retirâmes un peu à l'écart pour leur donner la facilité de venir les examiner ou les prendre. Nous ne tardâmes pas à voir paroître plusieurs naturels, armés chacun de deux sagaies et d'une espèce de massue dentelée et amaincie sur les bords, mais au lieu de se diriger vers les présents que nous leur offrions, ils s'avancèrent à grands pas de notre côté cherchant à nous couper la retraite. Heureusement que nous avions encore le temps de prévenir cet inconvénient. Néanmoins ils nous serrèrent de si près que nous étant réunis nous fûmes obligés de les tenir en joue. Leurs cris, leurs agitations et leurs menaces nous firent connoître qu'ils ignoroient la supériorité de

nos armes et nous fûmes bien aise de les voir s'arrêter afin de n'être pas obligés d'en faire usage.

« Comme tous leurs gestes sembloient nous inviter à retourner sur nos pas et que même ils nous indiquoient le passage par où nous étions venus, nous prîmes ce dernier parti.

« Parvenus à l'endroit où nous avions pris terre et toujours suivis par les naturels auxquels notre conduite paroissoit avoir inspiré du courage, nous entrâmes dans l'eau jusqu'à la ceinture ayant l'intention de gagner l'autre bord de la rivière que nous savions guéable. Les naturels nous y suivirent, et c'est alors qu'ils nous ont le plus approchés.

« Notre sûreté, depuis longtemps compromise, exigeoit que nous en imposassions à ces hommes insensés et devenus furieux, car leurs gestes et leur agitation, accompagnés de cris plus bruyants, sembloient annoncer le moment du combat. M. Hamelin, qui, dans son canot, avoit observé tous les mouvements qui avoient eu lieu de part et d'autre, s'avança en toute diligence vers nous, afin d'en imposer davantage par un plus grand nombre et les obliger à la retraite en protégeant notre embarquement. Cette démarche eut l'effet qu'on en devoit attendre, et les naturels s'arrêtèrent sans cesser néanmoins de nous crier *mouye*, *mouye*, et nous indiquer le chemin que nous devions prendre pour nous en retourner. Comme il paroissoit qu'il n'y avoit plus à craindre d'être dans la nécessité de combattre, nous déposâmes nos armes pour commencer de nouveaux signes d'amitié et leur montrer les présents que nous leur destinions. Tout fut inutile,

ils ne montrèrent pas plus de confiance pour les uns que de curiosité pour les autres.

« Après nous être assez longtemps considérés réciproquement, un d'eux, — et il nous sembla que c'étoit le plus jeune et par conséquent le plus téméraire, — s'avança tout proche de nous et, prenant une attitude guerrière, plaça derrière son dos sa massue et une de ses sagaies, brandissant ensuite l'autre de la main droite avec toute la souplesse et la force dont il étoit capable, il nous fixa avec autant d'assurance que de dédain et sembloit nous inviter à un combat particulier. Ses camarades parurent d'abord inquiets de sa démarche, mais comme on ne lui répondit qu'en lui offrant quelques présents, ils semblèrent l'approuver et finirent même par l'applaudir. Nous lui criâmes à plusieurs fois *tayo, tayo*, qu'il répéta parfaitement bien, et, se tournant vers ses compagnons, il les prononça de nouveau, ce qui les fit tous rire aux éclats. On prononça ensuite plusieurs mots françois qu'ils répétèrent également en se regardant, comme s'ils eussent cherché à deviner ce qu'on vouloit leur dire. Les mots qu'ils prononcèrent le mieux furent *oui*, *non*, *viens ici*, etc. Quelqu'un de nous leur ayant crié *poura*, mot malabar qui veut dire allez-vous-en, laissez-nous, ils ne semblèrent pas l'avoir mieux compris que les autres.

« Cependant l'homme au défi occupant toujours le même poste, sans rien perdre de son attitude guerrière, nous tentâmes un dernier moyen de réunion et de conciliation. Un de nous s'avança de quelques pas et revint ensuite pour quitter ses armes et retourna alors

vers lui un rameau vert de chaque main en criant *tayo*, *tayo*, mot si connu des nations qui habitent la mer du sud. Tous ces mouvements furent attentivement examinés mais ils ne produisirent d'autre effet que de décider celui qui s'étoit si bien montré à se rallier à ses compagnons, et quand il les eut rejoint les menaces recommencèrent de nouveau.

« Enfin ne voyant aucune apparence de pouvoir communiquer amicalement avec eux nous déposâmes à terre de nouveaux miroirs, de la rasade, etc., et leur firent signe que nous allions nous retirer, ce qu'effectivement nous exécutâmes. La curiosité décida celui qui nous avoit défié et un autre très reconnoissable par la couleur rouge de ses cheveux et de sa barbe à s'avancer mais non pas sans précaution. Ils ramassèrent les objets qu'on leur avoit laissés et notamment un beau mouchoir de poche ; après les avoir considérés tout fut remis à la même place. Le naturel au poil rouge en se regardant dans un miroir le retourna promptement et ne voyant plus rien le déposa de même.

« Le capitaine Hamelin leur ayant montré une tabatière rouge, cet aspect excita en eux un mouvement de surprise bien sensible et qu'ils manifestèrent par une exclamation. Il la jetta ensuite à celui qui s'étoit le plus avancé et nous nous reculâmes un peu pour lui donner la facilité de la ramasser. A peine l'eut-il un peu examiné qu'il la laissa tomber et soit que le présent ne fût pas agréable ou que la vue du noir qui était peint dessus lui déplût, les cris et les gestes menaçants redoublèrent et furent imités par tous les autres. Convaincu qu'il étoit impossible de pouvoir

gagner leur confiance, nous leur fîmes le signe de se retirer et nous approchâmes de notre embarcation (1) ».

Hamelin n'eut qu'à s'applaudir de cette détermination, car bien qu'il eût cherché par tous les moyens en son pouvoir à gagner l'amitié des naturels, un plus long séjour à terre aurait infailliblement amené quelque malheur. Voyant infructueuses ses diverses tentatives pour entrer en relations commerciales avec les indigènes, le commandant du *Naturaliste* commença les préparatifs du départ et remit à la voile pour gagner Timor, lieu du rendez-vous auquel était déjà parvenu le *Géographe*.

Après une relâche de plusieurs mois à Timor, les corvettes reprirent la mer, gouvernèrent vers le cap sud-ouest de la terre de Van-Diemen et entrèrent, le 13 janvier 1802, dans le détroit traversé pour la première fois par d'Entrecasteaux dix années auparavant et à l'entrée duquel Furneaux et Cook avaient mouillé. Des embarcations furent expédiées pour explorer les contours des magnifiques rades qui s'offraient à la vue des équipages, pour reconnaître les mouillages et s'efforcer de communiquer avec les indigènes.

Les premiers naturels qui furent aperçus ne se firent pas prier pour s'approcher, recevoir des présents et se prêter aux différentes attitudes qu'on leur fit prendre, afin de les dessiner. Ils conversèrent plus de trois heures par signes, sans manifester ni crainte ni projets hostiles. Mais, au moment où nos marins se

(1) Journal du capitaine Baudin, daté de Timor, 13 vendémiaire, an IX, arch. de la Marine.

dirigeaient vers leurs canots, ils les assaillirent d'une grêle de pierres. On ne put les tenir à distance qu'en les mettant en joue. Toutefois, les dispositions hostiles des insulaires ne se renouvelèrent pas, et les matelots ne tardèrent pas à être reçus avec cordialité.

En effet, deux hommes, sans armes apparentes, accompagnèrent le commandant Hamelin, qui se rendit au-devant d'eux le lendemain. La confiance fut si promptement établie qu'ils ne firent aucune difficulté d'échanger leurs armes contre des boutons de métal et de venir aider les matelots à jeter la seine. De tous les présents qui leur furent faits, les bouteilles parurent être celui qui leur fut le plus agréable. Ils avaient une parfaite connaissance des armes à feu et paraissaient en redouter singulièrement les effets. Nicolas Baudin nous les a peints d'une hauteur médiocre, assez mal faits, les yeux petits, la peau brun clair, enduite d'huile de poisson et d'ocre rouge, les cheveux laineux, peu épais, frisés et courts. Il a examiné leur tatouage, mais il n'a pu s'expliquer comment ils s'y prenaient « pour que les marques qu'ils s'imprimaient sur le corps fussent relevées en bosses très saillantes. » Leurs femmes n'étaient ni jolies ni bien faites; leurs pirogues étaient formées de trois faisceaux d'écorces d'arbres; leurs enfants, gais et doux, se plaisaient dans la société des matelots; quant au costume des deux sexes, il consistait en une peau de kangourou jetée sur les épaules. Au demeurant, sauf quelques réserves sans importance, Nicolas Baudin a témoigné d'un sentiment favorable aux naturels des rives du canal d'Entrecasteaux et de l'île Maria.

La campagne d'exploration se continua sur la côte orientale de la terre de Diemen, dans les détroits de Banks et de Bass, en longeant les côtes tantôt arides et sablonneuses, tantôt boisées et abondamment pourvues d'eau, visitant les baies, relevant les fonds, explorant les petits archipels d'îles et d'ilots semés sur la route. C'est ainsi que le *Géographe* et le *Naturaliste* atteignirent le port Jackson au mois de juin 1802 après avoir fait une ample moisson de plantes inconnues, d'animaux rares, de cailloux aiguisés, de coquillages, d'armes, de plumes, d'insectes et d'échantillons de bois.

Depuis le départ des deux corvettes, plus de deux années s'étaient écoulées ; le temps avait été bien mis à profit par les commandants et leurs compagnons les naturalistes. Dans la crainte que les collections ne fussent perdues pour le Muséum en les conservant un plus long temps, le chef de l'expédition se décida à renvoyer le *Naturaliste* en France et à confier au capitaine Hamelin le transport des plantes vivantes et des animaux qui avaient été rassemblés. Le départ de cette corvette étant arrêté, Nicolas Baudin fit l'acquisition d'un petit bâtiment de trente tonneaux auquel il donna le nom de *Camarina*, « analogue au bois dont il étoit construit » ; le commandement en fut confié au lieutenant de Freycinet.

Quant au commandant Hamelin, il dut sans plus tarder se disposer à faire voile vers la France. On lui donna commission de rapporter les objets recueillis par l'expédition, et de rendre compte au gouvernement des découvertes géographiques mises en lumière sur une région jusqu'alors imparfaitement connue.

« Vous n'ignorez pas, lui écrivit Nicolas Baudin, que c'est à regret que je me sépare de vous, mais de quelque manière que j'aie pu considérer l'utilité de votre présence pour la suite de la campagne, la nécessité de votre retour pour le transport de tous les objets que nous avons recueillis m'a paru si indispensable que je n'ai point hésité à me charger seul de ce qui reste à faire, afin d'être sans inquiétude sur le sort de votre bâtiment et de tout ce qu'il contient. D'après ce qui vous reste à faire pour le succès de la mission que vous avez à remplir, je me suis convaincu qu'il est absolument nécessaire que vous vous rendiez au Havre et par la route la plus courte, celle que font ordinairement les bâtimens anglois partant du Port Jackson ne m'a pas parue la meilleure et je regarde comme un préjugé sans fondement raisonnable l'habitude qu'ils ont pris d'aller doubler le cap Horn pour venir ensuite reconnoître le cap de Bonne-Espérance. Avant que le détroit de Bass ne fût connu, cette route pouvoit être plus avantageuse qu'une autre, mais il n'en est pas de même aujourd'hui et surtout dans la saison où nous entrons. La facilité que j'ai trouvé dans la variété des vents pour me porter au Nord et à l'Ouest, après avoir traversé les détroits de Banck et de Bass qui séparent la Nouvelle-Hollande de la terre de Diemen et des Isles Furneaux me fait espérer que vous ne serez pas moins favorisé que je l'ai été moi-même lorsque j'ai fait cette route pour la première fois, et je ne doute pas que le second essay que nous en allons faire ne décide pour la suite les navigateurs à suivre une direction qui diminuera

d'un tiers le chemin qu'ils ont à faire avant de se rendre dans les parages du cap de Bonne-Espérance..... Au départ du port Jackson, nous ferons route ensemble pour traverser le détroit de Bass, mais quand nous l'aurons passé, vous suivrez celle qui vous est particulière. Personne ne désire plus que moi que votre navigation soit prompte, heureuse et exempte de tout événement fâcheux. Votre arrivée au Havre, si tout ce que vous y portez arrive à bon port, sera un des plus beaux moments de votre vie, et quand j'en serai informé, il ne me restera à désirer que d'avoir le même bonheur » (1).

Hamelin se disposa donc à faire route pour la France. Il laissa le capitaine Baudin, le 18 frimaire (2), sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, continuer sa campagne accompagné par la petite goëlette qu'il avait fait construire. Hamelin relâcha à l'île de France; y resta huit jours pour réparer des avaries; et en étant reparti le 21 pluviose (3), il se trouvait, le 5 prairial (4) dans les eaux de l'Angleterre, lorsque des navires de guerre l'arrêtèrent et le conduisirent à Portsmouth.

Un rapport adressé au ministre par Hamelin, le 18 prairial an XI (7 juin 1803), fait connaître les détails de la mésaventure.

(1) Lettre au capitaine Hamelin, du port Jackson, le 26 brumaire an XI (Arch. de la Marine : Expéditions scientifiques).

(2) 9 décembre 1802.

(3) 10 février 1803.

(4) 25 mai 1803.

« Le 6 prairial (26 mai), dit-il, j'ai été visité par la frégate anglaise la *Minerve*, capitaine Bullene, qui, connoissant bien que j'étois porteur de passeports de son gouvernement, et quoique j'eus depuis très longtemps pavillon parlementaire à la tête du mât de mizaine, m'a tiré deux coups de canon en plein bois, en me répétant sans cesse d'amener mon pavillon, malgré que je lui aie fait toutes les remontrances possibles et que je lui aie dit en françois et en anglois que j'étois porteur de passeports de son gouvernement, et que j'étois en retour de l'expédition de découvertes aux ordres du capitaine de vaisseau Baudin, que j'allois mettre mon canot à la mer pour lui envoyer mes passeports. Malgré toutes ces remontrances et quoique mon canot fut allé à son bord, il continua toujours de tirer à boulet sur nous pour nous faire amener notre pavillon. A la demande de mon état-major, j'ai donné ordre à l'enseigne Moreau d'amener le pavillon, désirant conserver mon équipage et étant parlementaire en paix avec toutes les nations. De suite, la frégate la *Minerve* a mis son canot à la mer avec un lieutenant et deux midchipmen qui sont venus à bord pour prendre le commandement du navire. Ensuite, elle nous a envoyé un grelin et elle nous a pris à la remorque jusqu'à l'entrée de la rade de Spithead, et le lieutenant a continué de nous entrer jusque dans le port de Portsmouth » (1).

Deux jours de suite, Hamelin se vit refuser d'être conduit devant l'amiral anglais. Il écrivit aussitôt au

(1) Arch. de la Marine, expéditions scientifiques.

chargé d'affaires à Londres. Mais pendant le temps que la réponse mit à lui parvenir, et les délais que demanda un jugement de l'amirauté par lequel il fut déclaré de mauvaise prise, les officiers anglais avaient visité le *Naturaliste*, fait ouvrir une caisse qui contenait des madrépores et ne s'étaient retirés que devant les représentations d'autres officiers venus à bord de la corvette. Enfin, ayant pu obtenir ses passeports, Hamelin quitta la rade de Spithead, et le 6 juin 1803, il entrait dans le port du Havre.

Il avait à bord trois prisonniers, un espagnol indien embarqué à Botany-Bay, des animaux vivants pour le Muséum national, savoir : 2 cignes noirs, 4 casoars, 3 ombacks, 2 tortues à long col, 2 pigeons, 2 chiens indigènes et un bélier à quatre cornes. Il rapportait en outre pour le parc de la Malmaison 2 gazelles de l'Inde, 2 cailles et 2 autres oiseaux rares.

Ainsi finit la longue campagne d'exploration du *Naturaliste*, pendant laquelle le commandant Hamelin s'était distingué par les plus remarquables qualités. « Tout ce que je pourrois vous dire de lui, écrivait le capitaine Baudin, ne vous donneroit qu'une faible idée de son mérite comme marin et de ses qualités sociales (1). » La récompense due à ses efforts et à son zèle ne se fit pas longtemps attendre. Hamelin reçut le brevet de capitaine de vaisseau au mois de septembre 1803.

Il débarqua en France à l'heure où, pour le malheur de deux nations, la paix d'Amiens venait d'être brus-

(1) Lettre du 4 floréal an IX. (Arch. de la Marine.)

quement rompue par l'Angleterre, et où Napoléon préparait à Boulogne la réunion de la flottille que Nelson n'avait pu incendier. Au mois d'octobre 1804, Hamelin fut appelé à concourir à la réussite de l'entreprise que mûrissait l'Empereur, en conduisant du Havre à Boulogne plus de huit cents bâtiments, malgré les croisières anglaises. Pendant neuf mois, la lutte s'engagea sourde et violente entre lui et l'ennemi, qui songeait à détruire les forces françaises avant leur concentration à Boulogne, nous en suivrons les péripéties (1).

Le 17 janvier 1805, Hamelin reçoit l'ordre de convoyer quarante-sept bâtiments. Son pavillon flottait à bord de la corvette la *Foudre*. Il part du Havre par une journée de brume, alors qu'il était informé que les deux frégates qui bloquaient le port s'étaient écartées de plusieurs lieues. Mais le 29 il est rejoint par la division anglaise à la hauteur d'Étaples et un des bâtiments du convoi tombe au pouvoir de l'ennemi après s'être battu pendant trois quarts d'heure.

Le 31 mars de la même année, il effectua un second départ du Havre avec quarante et un bâtiments. Le 10 juin suivant, il mit de nouveau à la voile avec vingt-neuf bâtiments. Mais, dès qu'il eut appareillé de la rade du Havre avec la division sous ses ordres, il fut suivi par une frégate, la *Chiffonne*, capitaine Charles Adam, un fort pingre, un brick et un cutter anglais, qui le joignirent sous Saint-Adrien et l'y atta-

(1) Les détails qui suivent sont empruntés à la correspondance d'Hamelin. (Arch. de la Marine, campagnes 1805 et 1806.)

quèrent. Le combat s'engagea, il devint si opiniâtre que l'ennemi fut obligé deux fois de reprendre le large. Le convoi poursuivit sa route en bon ordre et en ligne très serrée ; mais quoiqu'on eût diminué de voile, pour que les transports pussent suivre également la division, deux des bâtiments restèrent à l'arrière, et on fut obligé de les remorquer. L'ennemi, qui ne s'était éloigné le matin que pour réparer des avaries, revint vers une heure et demie attaquer la queue de la ligne, défendue par le lieutenant de vaisseau Roquebert (1) et l'enseigne de vaisseau Girette. L'engagement se renouvela et à une si petite distance, que l'on fut obligé de recourir à la mousqueterie. Son feu bien dirigé contraignit les Anglais de lâcher prise une troisième fois et de prendre le large après un engagement de deux heures. La flottille put mouiller sur la rade de Fécamp.

L'ennemi fut extrêmement maltraité dans cette journée; de notre côté, on compta quatre hommes tués et vingt-deux blessés. Au nombre des premiers se trouvait l'enseigne Pierre Girette, du Havre, qui mourut à l'hôpital de Fécamp des suites de ses blessures, et parmi les autres un aide-timonier, Pierre-Louis Le Roy, de Honfleur, qui avait eu la cuisse gauche fracturée.

Le voyage suivant qui eut lieu à la fin du mois de juillet 1805 fut signalé par un nouveau combat dont les ordres du jour de la flottille rendirent compte. Pour

(1) Par décret du 16 messidor an XIII, il fut promu au grade de capitaine de frégate en considération de la manœuvre brillante et courageuse dans la journée du 21 prairial.

éviter l'attaque des croiseurs, contraint de relâcher à Fécamp, Hamelin était sorti de ce port le 23 juillet avec une division de vingt-neuf bâtiments. Au moment de son appareillage, il y avait à une lieue des jetées une frégate, deux corvettes et un cutter anglais qui se disposaient à fondre sur le convoi et qui voulurent intercepter le passage. Mais le commandant avait pris toutes les dispositions pour soutenir un engagement. Quoiqu'il ventât grand frais, le feu commença à portée de fusil ; la mousqueterie et l'artillerie des corvettes la *Foudre* et l'*Audacieuse* furent servies avec tant d'avantage que la frégate ennemie eut bientôt sa corne d'artimon coupée, et qu'elle tenta de se virer de dessous la volée de ces deux bâtiments afin de donner ensuite sur les canonnières dont elle espérait que le feu serait moins vif en raison de la force du vent. Cette manœuvre n'ayant pas réussi, le combat continua dans le même ordre et trois chaloupes ayant mis le cap sur l'ennemi en battant en chasse, les avaries que reçut la frégate la forcèrent à regagner le large promptement ; elle fut imitée par les trois autres navires anglais. Cette première action avait duré deux heures, de sept heures à neuf heures du matin. A dix heures, l'ennemi revint canonner la division française qui continuait sa route. Ce second engagement ne fut ni moins vif ni moins long que le premier. La corvette montée par le commodore eut la tête de son grand mât de hune coupée, son grand mât endommagé et, se trouvant vigoureusement serrée par le feu, elle fut obligée de chercher son salut dans la fuite (1).

(1) Ordre du jour du 7 thermidor, an XIII.

Les différents combats soutenus par Hamelin lui méritèrent les félicitations du ministre. « Il est glorieux pour vous, lui écrivit le duc Decrès, d'avoir forcé deux fois l'ennemi à s'éloigner, et il ne m'a point échappé qu'en me rendant compte du courage que les officiers, les équipages et les garnisons ont montré, vous aviez gardé le silence sur vos services personnels. Je suis bien persuadé cependant que le succès de ces affaires est dû en partie à l'exemple que vous avez donné et aux manœuvres que vous avez commandées (1) ».

Après dix-huit voyages effectués presque tous en vue et souvent sous le feu de l'ennemi, Hamelin mit son pavillon à bord d'une frégate mouillée sur la rade du Havre. Il avait la mission de défendre ce port. « Je l'ai préservé de l'effet d'un bombardement, écrivit-il, dès que j'ai été appelé à l'honneur de prendre sur la rade une position forte et imposante que j'ai gardée vingt-neuf jours sans me mettre au lit (2) ».

A Boulogne, après la réunion de la flottille, il fut successivement chargé du commandement du 7e équipage de marins, de la direction des signaux de l'armée et enfin du commandement de l'aile gauche de débarquement.

Forcé de renoncer à une attaque directe contre l'Angleterre et d'abandonner ses projets de descente après la destruction presque complète de la flotte française à Trafalgar (3), Napoléon « détourna ses yeux du seul

(1) Lettre du 28 prairial an XIII (17 juin 1805.)

(2) Arch. de la marine, (personnel).

(3) Cinq marins d'Honfleur furent tués ou blessés à Trafalgar :

champ de bataille où la fortune lui eût été infidèle (1)». A compter de ce moment, qui marque le terme des grandes guerres maritimes, les officiers d'élite saisirent la première occasion de s'acheminer vers l'Inde, où les corsaires se trouvaient engagés dans de périlleuses expéditions. Hamelin n'hésita pas à solliciter un commandement pour ces mers lointaines.

Deux frégates étaient en construction au Havre depuis le mois de décembre 1805, c'étaient la *Vénus* et la *Junon*. Il obtint le commandement de la première, mise à l'eau le 5 avril 1806 et forte de 28 canons et de 320 hommes d'équipage ; il s'y embarqua le 18 juillet suivant.

Mais l'armement des frégates, le recrutement des équipages, le mauvais état du port du Havre dont le chenal, encombré de vase et de cailloux, était impraticable (2), et par-dessus tout les croisières ennemies, devaient retarder pendant plus de deux années la sortie des bâtiments. Du mois de juillet 1806 au mois de novembre 1808, la *Vénus* et la *Junon* demeurèrent bloquées pour ainsi dire à l'embouchure de la Seine, malgré les ordres pressants du ministre. « Je ne vois aucun motif, écrivait le duc Decrès au capitaine

Charles Harenger, matelot sur le *Redoutable ;* Jean-Baptiste Bruman, 2e chef de timonerie sur le *Fougueux ;* Benjamin Lepelletier, quartier-maître sur l'*Aigle;* Louis Le Mer, quartier-maître sur l'*Aigle ;* Léonard Lépine, matelot sur l'*Argonaute*. Arch. de la Marine, campagnes 1806.

(1) Jurien de la Gravière, *Guerres maritimes*, II, 255.

(2) Arch. de la Marine. Lettre du capitaine Rousseau, commandant la *Junon*, 27 février 1808.

Hamelin, qui puisse vous empêcher de sortir ; l'Empereur attend avec impatience la nouvelle de l'appareillage des deux frégates, et tous vos soins doivent tendre à accélérer ce moment (1) ». A ces instances Hamelin répondait qu'il ne pouvait sortir du Havre sans combattre et il demandait l'autorisation de se faire accompagner par les fortes canonnières l'*Etna* et la *Brûlante*. « Tant que vous maintiendrez votre ordre de ne sortir qu'autant qu'il y aura de grandes probabilités d'atteindre ma destination sans combattre, ajoutait-il, j'ai peu d'espérance d'appareillage (2) ». Il disait encore au ministre : « Si Votre Excellence consent à ce que nous sortions, l'ennemi en vue, je peux l'assurer qu'heureux de trouver l'occasion de sacrifier nos vies pour le service de S. M. Impériale et Royale et pour la gloire de son pavillon, nous nous battrons jusqu'à extinction et finirons au pis-aller par nous jetter à la côte, si l'impérieuse nécessité nous y contraint (3) ».

Hamelin avait étudié son terrain, et, loin de se faire des illusions sur la situation, il voyait bien, et il l'écrivait au duc Decrès, qu'il ne fallait pas se flatter de rencontrer un concours de circonstances favorables : « le vent, la grande mer et l'absence de l'ennemi sont trois choses extrêmement difficiles à réunir (4). »

Sur ces entrefaites survint un décret (25 mai 1808),

(1) Lettre du mois de mars 1807.

(2) Lettres des 12 février, 25 février, 27 mars, 8 août et 30 septembre 1807 (Arch. de la Marine, campagnes).

(3) Lettre du 28 avril 1808 (Arch. de la Marine, campagnes).

(4) Lettre du 30 avril 1808.

qui ordonna pour la protection du cabotage et la surveillance de la pêche, la création de huit divisions de bâtiments garde-côtes. Les dispositions de ce décret étaient les suivantes : chaque division devait être composée de neuf péniches et commandée par un lieutenant de vaisseau pour la mer, et par un chef de bataillon pour la terre. Le chef de bataillon avait sous ses ordres trois compagnies d'infanterie composées chacune de 70 hommes ; chaque compagnie était divisée en trois escouades et chaque escouade, forte de 23 hommes, formait la garnison de chaque péniche.

La 7e division devait se réunir au Havre et être sous les ordres de l'officier de marine qui commandait la rade.

En ce qui concernait leurs obligations, il avait été réglé que les bâtiments garde-côtes devaient se porter partout où ils savaient que l'ennemi envoyait des péniches : à cet effet, chaque division devait former une police sur les principaux points des côtes confiées à sa protection. Il leur était enjoint de se tenir constamment, quand ils n'étaient pas en course, auprès du vaisseau amiral de la rade dont ils dépendaient et de ne pas aller en course isolément, mais toujours trois ensemble.

La division du Havre se composait d'un détachement du bataillon de Neufchâtel, et le commandant Hamelin reçut l'ordre de le recevoir à bord de la *Vénus*, afin que les hommes fussent plus rapidement répartis sur les neuf bâtiments garde-côtes à armer et qu'ils s'accoutumassent davantage au service de la marine militaire.

Au moyen de cette division de bâtiments légers, il devait être facile à Hamelin d'éclairer les mouvements de l'ennemi en faisant appareiller les péniches réunies sous son pavillon, et en appareillant personnellement pour surprendre les bâtiments anglais et protéger les côtes et les convois (1).

Tout en tenant compte de ces instructions, Hamelin n'en persistait pas moins dans sa volonté. Au ministre qui lui avait reproché ses lenteurs, il demanda de nouveau l'autorisation de gagner Cherbourg coûte que coûte ; il y avait trop longtemps, pensait-il, qu'il était tenu en échec, il lui fallait une nouvelle réponse. Au mois d'août 1808, elle lui parvint telle qu'il la désirait. « Je vous accorde la latitude que vous désirez pour la sortie des frégates la *Vénus* et la *Junon*, lui écrivit le duc Decrès, et vous êtes libre de tenter cette sortie lorsque vous croirez pouvoir réussir (2). » Trois jours plus tard, le 21 août, il sortait du Havre à neuf heures du soir, mettait en défaut la station ennemie, qui avait prétendu s'opposer à son passage, et entrait dans le port de Cherbourg le lendemain à dix heures du matin, sous le feu d'une division anglaise (3).

(1) Lettre du 31 mai 1808. (Arch. de la Marine.)

(2) Lettre du 18 août 1808.

(3) Le ministre de la marine au capitaine Hamelin : « Vous avez profité avec la célérité la plus satisfaisante de l'autorisation que je vous ai adressée le 18, et c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai appris que, parti du Havre le 21 à neuf heures du soir avec les frégates de S. M. la *Vénus* et la *Junon*, vous étiez arrivé le 22 à 10 heures du matin sur la rade de Cherbourg. » Arch. de la Marine, 29 août 1808.

La *Vénus* y resta plus d'un mois à l'ancre sans que son commandant connût la mission qui lui était réservée. Par une première lettre du 12 octobre 1808, le ministre l'informa des dispositions qui avaient été prises relativement aux cinq bâtiments réunis à Cherbourg : la *Vénus*, l'*Amphitrite*, la *Junon*, le *Cygne* et le *Papillon*. Trois d'entre eux devaient se rendre aux Antilles, la *Junon* était destinée pour une autre colonie, quant à la *Vénus*, elle devait se rendre à l'île de France. « Les difficultés attachées au passage de la Manche, disait le ministre, me font désirer qu'aucun de ces bâtiments n'appareille avant le mois de novembre, époque à laquelle les nuits plus longues et les brumes pourront faciliter cette manœuvre. Votre zèle connu, votre expérience, ma confiance dans votre prudence qui ne vous laissera rien compromettre et dans votre activité qui vous fera profiter des circonstances favorables, me persuadent que je ne puis confier cette affaire à de meilleures mains. Vous devrez donc décider leur départ lorsqu'ils seront chargés. » Quelque temps auparavant, Hamelin avait écrit « qu'il était paré, fût-ce pour aller au bout du monde et pour dix ans » (1). On l'y envoyait.

Le 10 novembre 1808, il mit sous voiles et il put, avec son convoi (2), gagner l'Océan sans être poursuivi ; il dut se féliciter de la rapidité avec laquelle il avait exécuté ce mouvement, car deux vaisseaux enne-

(1) Lettre du 2 septembre 1808 (Arch. de la Marine, Campagnes).

(2) Il sortit de Cherbourg avec trois frégates et deux corvettes.



mis louvoyaient au large des côtes de Bretagne et devant Brest. Sa sortie du Havre et son départ de Cherbourg à travers les croiseurs qui bloquaient ces deux ports sont des traits de résolution et d'audace qui peignent le caractère même du contre-amiral Hamelin.

Une fois en pleine mer, il ouvrit le pli cacheté qui devait lui révéler sa destination. Ce pli contenait une lettre datée du 12 octobre précédent, l'informant que l'Empereur avait décidé que la station de l'Ile-de-France serait renforcée de quelques frégates. Déjà Duperré y avait été envoyé avec la *Bellone* et y avait débarqué les munitions dont il était porteur. « En arrivant à l'île de France, disait le ministre, vous serez sous les ordres du commandant de la station, laquelle est supérieurement commandée par le capitaine-général Decaen. Je n'ai pas besoin de vous recommander de chercher dans cette traversée de faire le plus de tort que vous pourrez au commerce de l'ennemi, car c'est un des objets essentiels de votre expédition. Vous devez vous attacher, pendant tout son cours, à être de la plus grande utilité aux colonies orientales.... Vous êtes appelé, M. le commandant, à partager l'honneur de contribuer à la conservation des colonies par l'activité et le succès du service que vous y remplirez » (1).

Après avoir pris et brûlé sur son chemin quatre navires de commerce, le *Hiram*, l'*Albion*, la *Victima* et le *Triomphe de la Paix*, Hamelin arrive sans autre incident à l'île de France le 20 mars 1809. Le mois suivant, il appareille pour une croisière de six mois

(1) Archives de la Marine.

avec deux frégates, la *Vénus* et la *Manche*, une goëlette, la *Créole*, et le brick l'*Entreprenant*. Après avoir touché à l'île Bourbon, où il était chargé de conduire des troupes, Hamelin se dirige vers Madagascar. Il y apparaît au moment où les naturels sont prêts à égorger les négociants européens (23 mai 1808). Il a le bonheur, par un débarquement de 360 marins et par un combat opiniâtre, de sauver la vie de tous les traitants établis à Foulpoint. De là il fait route pour le détroit de Malacca et séjourne à l'entrée de ce passage pendant un mois ; en vue des îles Nicobar, il capture le brick anglais l'*Orient*, puis en parcourant le golfe de Bengale, il combat seul et prend successivement trois vaisseaux de la Compagnie des Indes : le *Charlestown*, l'*United-Kingdom* et le *Windham*, venant de Londres, chargés de cargaisons évaluées à 200,000 livres sterling (1). Depuis huit mois que la division Hamelin tenait la mer, elle avait en outre capturé le brick anglais l'*Anna* et les trois-mâts le *Samson* et le *Friendschip*. Enfin, sa croisière se termine par une action plus brillante encore. Il attaque, prend et détruit le riche établissement de Topanobay, défendu par des forts qu'il fait sauter. Hamelin revient à l'île de France avec ses prises, répare à la hâte ses avaries et est prêt à reprendre la mer, lorsque l'île Bourbon, attaquée par une division anglaise forte de dix-neuf voiles et de 6,000 hommes de débarquement, tombe au pouvoir de l'ennemi le 9 juillet 1810. Son bras et son

(1) Lettre du général Decaen, 3 janvier 1810 (Arch. de la Marine, colonies).

épée étaient devenus nécessaires à la défense de Port-Louis et il allait faire tout ce qui dépendait de lui pour conserver cet établissement.

Comme nous l'avons dit, l'île Bourbon était prise; dans la nuit du 13 au 14 août 1810, le capitaine Willouyhby avait débarqué des frégates anglaises en croisière 250 soldats de marine qui s'étaient rendus maîtres de l'îlot de la Passe en l'attaquant à la faveur d'un orage. Mais le 20 août, la division Duperré, composée des frégate la *Bellone* et la *Minerve*, de la corvette le *Victor* et des vaisseaux de compagnie le *Ceylan* et le *Windham* récemment capturés, était en vue de l'Ile-de-France et elle allait faire payer cher son succès au pavillon anglais. En effet, trois frégates ennemies, la *Magicienne* le *Syrius* et l'*Iphigénie* croisaient alors avec sécurité devant le port Napoléon et elles ne se doutaient guère de la rentrée de notre division. Une quatrième frégate, la *Néréide*, était mouillée à quelque distance. Le 21 août, le *Windham* en cherchant à mouiller dans la rivière Noire fut attaqué et repris par le *Syrius*, auquel vinrent aussitôt se joindre les trois autres frégates dans le but d'atteindre le port Impérial et d'y écraser la division française.

Le général Decaen avait prévu leurs intentions, et l'ordre de les suivre et de les combattre était déjà donné à Hamelin, qui avait sous ses ordres les frégates la *Vénus*, la *Manche*, l'*Astrée* et la corvette l'*Entreprenant* (1). Seize heures après la réception de cet ordre, il mettait sous voiles.

(1) Le général Decaen écrivait à Hamelin, le 23 août 1810 : « Si votre division peut se trouver demain en position d'en-

Pendant ce temps, le 23 août, le combat s'était engagé dès cinq heures du matin entre la division Duperré, embossée au fond de la baie, en avant de l'île aux Singes, dans la position la plus favorable, et les frégates anglaises. L'action était des plus vives. La *Bellone*, commandée par Duperré, répondait seule au feu de quatre bâtiments ennemis, dont deux, quoique échoués, lui présentaient le travers et la combattaient avec fureur. Le lendemain, le combat s'engageait de nouveau, et lorsque la division Hamelin, repoussée par les courants et par les vents contraires depuis sa sortie de Port-Napoléon, parut le 27 août devant le port Impérial, la frégate anglaise l'*Iphigénie* restait seule en état de continuer la lutte : la *Néréide* avait été prise, la *Magicienne* et le *Syrius* avaient été incendiés (1).

A peine sur le théâtre de l'action, dans laquelle Duperré avait été atteint d'un coup de mitraille et mis hors de combat, Hamelin adressa au commandant de l'*Iphigénie* la sommation qui suit :

« A bord de la *Vénus*, le 27 août 1810.

« Jacques-Félix-Emmanuel Hamelin, officier de la

trer dans le port impérial, vous dirigerez rapidement 2 frégates sur les ennemis, qui ne peuvent faire que peu de résistance après la manière dont ils ont été reçus par les capitaines Duperré et Bouvet..... » (Papiers du général Decaen).

(1) Ce fait d'armes, l'un des plus glorieux de la marine, est connu sous le nom de *combat du Grand-Port* (île de France). Voy. l'intéressant récit qui en a été publié dans les *Annales Maritimes*, t. I, p. 626-629 (1840).

Légion d'Honneur, capitaine de vaisseau commandant la frégate de S. M. I. et R. la *Vénus* et ses forces navales en ces mers ;

« A M. le commandant pour S. M. Britannique du fort de l'Isle de la Passe et de la frégate l'*Iphigénie*.

« Monsieur,

« Pour ne pas augmenter la perte en hommes que vous avez faite sans espoir de succès pour le service du roi votre maître, je vous engage à vous rendre à discrétion, si non, avec les quatre bâtiments sous mes ordres, je vais m'embosser et vous y réduire indubitablement.

« J'ai l'honneur, etc.

« E. HAMELIN » (1).

Le commodore Lambert céda et se rendit. En conséquence Hamelin envoya son lieutenant en pied Ducrest de Villeneuve prendre possession de *l'Iphigénie* et de l'île de la Passe. Il reçut en cette occasion les félicitations du général Decaen, à qui il répondit « que toutes les félicitations étaient dues à M. Duperré, dont le zèle, les talents, le courage éclairé et la brillante conduite lui avaient préparé ce léger succès » (2).

(1) Arch. de la Marine, colonies.

(2) Lettres d'Hamelin, août et septembre 1810. Archives de la Marine, colonies.

Voici la lettre que le général Decaen écrivit au commandant Duperré à la suite du combat du Grand-Port ; nous la croyons inédite :

A l'époque où nous sommes arrivés, le combat du Grand-Port marque dans les fastes de la marine la

« 3 septembre 1810.

« J'ay reçu ce matin avec un nouveau plaisir un petit mot que le Dr Chapotin m'a adressé pour m'annoncer ses espérances de votre prompt rétablissement. Croyez, mon cher capitaine, que personne plus que moi ne désire vous voir bientôt réuni à la famille de braves que vous avez immortalisés par vos brillants exploits. Si je n'avais qu'à suivre l'impulsion de mon cœur pour vous donner des témoignages plus apparens de ma reconnaissance particulière et de celle de tous les Français qui habitent cette isle, je serais au comble du bonheur. Je ne puis dans ce moment être dédomagé de cette contrariété que j'éprouve que par l'espérance bien fondée que notre auguste souverain Napoléon le Grand vous comblera de ses grâces par des récompenses dignes des éminens services que vous avez rendus en combattant si glorieusement pour l'honneur de ses armes et salut de sa colonie de l'Isle de France. » — Papiers du général Decaen, t. 74, fol. 103.

Les papiers du général Decaen forment une collection de 148 volumes conservés à la bibliothèque municipale de Caen. Pour l'époque qui nous occupe on y trouve (tome 10) le mémorial de la vie militaire du lieutenant général Decaen depuis son départ de France ; (tome 11) des rapports sur la croisière du contre-amiral Linois ; (tome 15) trois lettres de Robert Surcouf; (tomes 52 et 53) de nombreuses pièces relatives à la prise de Saint-Paul en 1809 ; (tome 56) un rapport sur la reddition de l'Ile de France et le texte de la capitulation, 3 décembre 1810 ; (tomes 74, 75, 76, 77) la correspondance du général Decaen avec les officiers supérieurs de la marine ; (tome 89, fol. 177) la correspondance du capitaine de vaisseau Motard en 1806, 1807 et 1808, à laquelle sont joints des extraits de son Journal de bord ; (tomes 90 et 91) nombreuses lettres de Duperré, de Bouvet et d'Hamelin relatives aux croisières dans les eaux de l'Ile de France.

fin des campagnes dans les mers de l'Inde. La frégate la *Vénus* y avait joué un rôle superbe ; ce fut ce bâtiment qui, engagé seul contre deux frégates et deux corvettes anglaises, y soutint le dernier combat.

Le 17 septembre 1810, expédié du port Napoléon pour chasser une frégate ennemie qui croisait entre l'île de France et l'île Bonaparte, le capitaine Hamelin poursuivit ce bâtiment pendant douze heures et l'atteignit, le 18, à une heure du matin. Il commença l'attaque à portée de fusil.

La frégate anglaise, après un combat de cinq heures, vaincue autant par l'habileté que par la bravoure du commandant français, amena son pavillon. Elle fut amarinée par un officier de l'état-major de la *Vénus*. C'était le *Ceylan*, armé de 40 canons de 18, portant 360 marins et 100 soldats ; il avait à son bord un général anglais, son état-major et la caisse de l'armée.

Dans la même journée du 18 septembre, le capitaine Hamelin eut connaissance d'une division ennemie composée d'une frégate et de deux corvettes, auxquelles vint ensuite se joindre un vaisseau de compagnie.

La frégate la *Vénus* avait été désemparée dans l'engagement qu'elle venait de soutenir, et il manquait quatre-vingts hommes au compte de son équipage. Cependant le capitaine Hamelin, voulant donner à la corvette le *Victor* chargée de remorquer sa prise, le *Ceylan*, le temps de la mettre en sûreté, accepta un combat inégal d'où sa frégate sortit brisée et foudroyée. Pendant trois heures, Hamelin ne cessa de faire feu de toutes ses batteries ; il déploya toutes les ressources du talent et du courage; mais contraint de

céder à des forces très supérieures il se rendit, ne laissant au commodore Rowley qu'un bâtiment éventré par les boulets, qu'un débris informe prêt à s'engloutir (1).

Alors allait s'ouvrir une dernière lutte pour la défense de l'île de France contre les formidables armements qui se préparaient dans les divers ports de l'Inde anglaise. Pour se disposer à la soutenir, il y avait différentes mesures à prendre. Renforcer la garnison, débarquer les équipages et en former des compagnies, armer les forts et en confier le commandement aux officiers de vaisseaux, pourvoir aux approvisionnements et créer en quelques semaines une ligne de bastions et de fortins, un système de défense propre à résister à un débarquement, tels furent les moyens mis à l'œuvre par le gouverneur général. Mais la garnison et les marins cherchèrent en vain à défendre l'île de France en résistant aux nombreuses troupes que les Anglais y portèrent. La colonie capitula le 3 décembre 1810 ; on obtint qu'officiers, soldats, marins, personnel administratif seraient renvoyés en France, libres, aux frais du gouvernement anglais.

Hamelin était rentré en France au printemps de 1811 (2). Après avoir été fait officier de la Légion

(1) Arch. de la Marine ; Rapport à l'empereur. — Voyez aussi une lettre du général Decaen au ministre de la marine, 26 septembre 1810. — Papiers du général Decaen, t. 55, fol. 208.

(2) Avant de quitter l'île de France, il adressa au gouverneur général la lettre suivante :

« St-Paul, le 10 octobre 1810.

« Mon Général. Je pars le cœur navré de la perte de la belle

d'honneur en 1804, commandeur en 1810, il fut créé baron de l'Empire le 19 juillet 1811 (1), et un décret signé à Compiègne le 15 septembre de la même année le nomma contre-amiral. Quelques jours plus tard, le 23 septembre, il prenait le commandement d'une escadre dans l'Escaut. On le retrouve à Brest en 1813 commandant en chef l'escadre de Bretagne, composée de six vaisseaux, neuf frégates et quatre corvettes ; il avait arboré son pavillon sur l'*Eylau* puis sur le *Marengo*.

La nomination du contre-amiral Hamelin au commandement de l'escadre fut un honneur décerné à une glorieuse carrière, elle fut un plus grand service rendu à la discipline, dit l'amiral Jurien de la Gravière. « Je me sentis heureux, ajoute cet officier général, de me trouver sous les ordres d'un chef dont la loyauté m'était depuis longtemps connue, et qui devait, dans le cours de son commandement, m'en donner à diverses reprises les plus honorables preuves (2). »

« Si pendant de longues années on avait négligé d'exercer nos équipages, continue M. Jurien de la Gra-

frégate de S. M. Imp. et Roy. la *Vénus* et de cesser de sitôt de servir sous les ordres d'un chef aussi brave, aussi propre à commander le respect et à inspirer la confiance que vous... » — Papiers du g^al Decaen, t. 57, fol. 123.

(1) Armoiries du baron Hamelin. Ecu : *aux 1 et 4 d'argent à un cygne de sable ; aux 2 et 3 d'azur à une ancre d'or.*

Un décret du 26 octobre 1864 autorisa Emmanuel-Jean-Baptiste Hamelin, capitaine de frégate (démissionnaire en 1865) à porter le titre de baron conféré sous le premier empire à son grand-oncle paternel.

(2) *Souvenirs d'un Amiral*, t. II, 166.

vière, il faut convenir que depuis 1810 c'était un système entièrement contraire qui avait prévalu. Jamais on n'avait déployé plus d'activité que notre nouvel amiral. Nos marins, qui l'adoraient, l'avaient surnommé *Tourmentin.* Nous manœuvrions du matin jusqu'au soir. Chaque jour, on changeait ou les vergues ou les voiles ; on dépassait les mâts de hune, et on les repassait aussitôt ; puis à l'instant même on appareillait, poussant quelquefois une bordée jusqu'en dehors de la baie de Bertheaume. On en était venu à ne plus tenir compte ni du vent ni du courant. Rien n'était, disait-on, impossible en marine. Tous les vaisseaux partaient à la fois, comme une volée de perdreaux, sans laisser à ceux qui étaient mouillés le plus en dehors le temps de faire place aux autres ; tous revenaient prendre leurs amarres avec un aplomb magistral. Les Anglais, à coup sûr, n'auraient pas mieux fait, et je doute que nos beaux vaisseaux d'aujourd'hui eussent pu nous primer. C'était un spectacle réjouissant pour l'œil d'un chef, et il y avait là de quoi le pénétrer de confiance. Du reste, s'il fut jamais un homme d'honneur et de résolution, c'était bien celui-là. Bref, concis, sans emphase, il rêvait secrètement au moyen d'employer d'une manière utile au service de son pays cette escadre qu'il avait mis tous ses soins à former (1). »

Hamelin poursuivait ainsi le désir secret de chasser des côtes de Bretagne les escadres anglaises. S'il ne les éloigna pas de la baie d'Audierne, c'est parce que le

(1) *Souvenirs d'un amiral,* t. II, p. 167.

gouvernement lui en refusa l'autorisation (1). En revanche, il les chassa très souvent de l'Iroise. Mais l'occasion de rendre à notre pavillon quelque lustre se trouva manquée ; Hamelin ne s'en consola jamais (2).

Bientôt se succédèrent les revers ; les événements se précipitèrent. Poussés par l'Angleterre et par les émigrés français, les alliés franchirent le Rhin (1er janvier 1814) et après de nombreux combats arrivèrent sous les murs de Paris, qui capitula le 31 mars.

Trois mois plus tard, l'escadre de Brest reçut la visite du duc d'Angoulême. Le 26 juin, le grand amiral de France arriva dans ce port où il fut reçu par le contre-amiral Bouvet, préfet maritime, au milieu des acclamations, salué par l'artillerie des remparts et par celle de la garde nationale rangée en batterie sur la place Bourbon. Le lendemain, après avoir passé en revue les gardes du pavillon, visité l'arsenal au bruit du canon des batteries et du château, parcouru le magasin général et vu les chantiers de construction, le duc d'Angoulême s'embarqua et se rendit en rade à bord du vaisseau-commandant le *Marengo* (3). Ce fut le contre-amiral Hamelin qui le reçut au bas de l'escalier et lui adressa un court compliment. Le vaisseau fit un appareillage, mit toutes voiles dehors et, accompagné des corvettes l'*Eclair*, la *Diligente* et le *Messa-*

(1) Lettre d'Hamelin, 5 janvier 1831. Arch. de la Marine, personnel.

(2) *Souvenirs d'un Amiral*, t. II, p. 170.

(3) Vaisseau de 74 canons, construit à Lorient sur le plan de de M. Sané et mis à l'eau le 12 octobre 1810.

ger, louvoya entre l'escadre et Mingau. Le duc d'Angoulême dîna à bord du vaisseau-amiral et voulut bien admettre à sa table le contre-amiral Hamelin, à qui il envoya, le lendemain, le cordon de Saint-Louis (1).

Dans ce même moment, la dissolution de l'escadre de Brest fut prononcée, à raison des dispositions arrêtées par le roi pour la reprise de possession des colonies françaises. Le commandement d'Hamelin prit ainsi fin. « Si votre commandement cesse, lui écrivit le ministre, les officiers et les marins qui ont servi sous vos ordres n'oublieront jamais les exemples et les leçons utiles qu'ils ont reçus de vous. Vous savez que dès que le Roi fut de retour en France, je m'empressai de lui faire connaître la distinction de vos services, et, à ma grande satisfaction, ils ont fixé récemment d'une manière très flatteuse l'attention de S. A. R. M. l'Amiral de France (2) ».

Le contre-amiral Hamelin ne rentra en activité qu'en 1818 ; une ordonnance du 8 mars le nomma major général de la marine au port de Toulon. Son zèle pour le service, son impartialité et son dévouement furent alors récompensés de nouveau. Louis XVIII le nomma grand officier de la Légion d'honneur (23 août 1820), et en 1822, lui donna le commandement des forces navales de la Méditerranée.

Avec la gracieuse dépêche l'investissant de ce commandement, Hamelin reçut l'ordre d'appareiller de

(1) Arch. de la Marine, campagnes et service général. Lettres des 15 avril, 30 mai, 20 et 29 juin 1814.

(2) Lettre du 18 juillet 1814. Arch. de la Marine.

Toulon. Il sortit donc ayant sous ses ordres le *Colosse* (1), les frégates la *Guerrière* et la *Thétis*, et la corvette l'*Echo*. Se conformant aux instructions du ministre, il se montra successivement devant Savone, Gênes, la Corse, Naples, Palerme, Cagliari, Tunis, Bône, Alger et Lisbonne ; sa division mouillait sur la rade de Brest le 24 septembre 1822, après cinquante-sept jours de mer (2).

Déjà cependant on prévoyait le cas d'une guerre avec l'Angleterre, à la suite des discussions auxquelles donnait lieu l'état politique de l'Espagne. Déjà les journaux étrangers avaient annoncé que le cabinet de Saint-James paraissait disposé à prendre l'île de Cuba sous sa protection, afin de la préserver des révolutions intérieures qui auraient tendu à la soustraire à la domination espagnole. On parlait même d'une escadre partie des portes de la Grande-Bretagne pour effectuer cette prise de possession temporaire.

Quoiqu'aucun avis officiel ne fût parvenu à ce sujet au gouvernement, le ministre de la marine donna à Hamelin l'ordre de se rendre à la Martinique avec le vaisseau le *Colosse* et la frégate la *Jeanne-d'Arc*, et de se porter à l'entrée du golfe du Mexique et dans les parages de Cuba, où les pirates exerçaient le plus de déprédations (3).

(1) Vaisseau de 74 canons, construit à Toulon en 1812 sur le plan de M Sané. Le contre-amiral baron Hamelin porta son pavillon sur ce vaisseau le 18 juillet 1822.

(2) Archives de la Marine, Campagnes, 1822.

(3) Lettre du ministre de la marine, 19 novembre 1822.

Tandis qu'Hamelin préparait son départ, un contre-ordre lui fut expédié. Quelques mois après, les hostilités étant commencées entre les troupes françaises et « les hommes armés par le gouvernement des Cortès d'Espagne », l'ordre lui parvint d'étendre ses croisières depuis Cadix jusqu'à Brest et d'empêcher les communications de l'Angleterre avec la péninsule, lorsque les bâtiments sous ses ordres bloqueraient effectivement un port espagnol. Toutefois, sa conduite envers les officiers anglais devait être franche et amicale, « l'Angleterre ayant annoncé l'intention positive de garder la plus stricte neutralité dans la guerre actuelle » (1).

Dès les premiers jours de sa croisière, le contre-amiral Hamelin se trouvant en face de circonstances très délicates, agit avec une décision et un tact qui lui méritèrent les félicitations du ministre. « Je veux encore vous dire, mon cher général, que je suis extrêmement satisfait de votre activité et du zèle que vous déployez pour le service du Roi » (2). Il fut l'objet de nouveaux compliments lorsqu'au mois de juin 1823, ayant reçu devant la Corogne l'ordre de former le blocus de Cadix, il tint ce port aussi étroitement bloqué que possible, eu égard au petit nombre de bâtiments à sa disposition. Hamelin aurait, devant ce port, reçu le prix de ses fatigues et de son zèle, si, par malheur, une frégate anglaise, aidée par la force du vent, ne fut parvenue à forcer le blocus. Cet événe-

(1) Lettre du ministre de la marine, 22 avril 1823.
(2) Lettre du 27 mai 1823.

ment attira au contre-amiral les reproches du gouvernement, et, plus tard, ceux du duc d'Angoulême. Affligé d'un blâme qu'il jugeait immérité, affaibli par des fatigues journalières, au point de craindre de ne plus pouvoir exercer son commandement, Hamelin sollicita son remplacement, « sentant bien, dit-il, qu'en remettant sa démission, il allait perdre ses droits aux faveurs et à l'avancement immédiat qu'il voyait répandre avec profusion dans l'armée de terre. Il crut néanmoins devoir faire ce sacrifice au bien du service » (1).

Le sacrifice était complet, car ce fut en vain que, pendant dix années, Hamelin sollicita le grade de vice-amiral ; il perdit ainsi le fruit de ses longs et loyaux services, pour avoir eu le tort, disait-il tristement au comte de Rigny, de ne pas vouloir consentir à flatter Mgr le duc d'Angoulême. Depuis ce moment, il ne reprit point de l'activité ; n'aspirant qu'à la retraite, il se retira dans une propriété qu'il possédait aux environs de Paris, à Franconville. C'est là que le trouva la révolution de Juillet. Rentré en grâce auprès du nouveau gouvernement, le contre-amiral Hamelin fut nommé directeur du dépôt des cartes et plans de la marine le 25 juillet 1833. Il conserva ces fonctions pendant six années, et au moment où sa verte vieillesse faisait espérer à ses amis de le conserver encore longtemps, il fut enlevé, à la suite d'une courte maladie, le 23 avril 1839 (2).

(1) Lettre du 5 janvier 1831.

(2) Le contre-amiral Hamelin est décédé à Paris, rue de l'Université, n° 35.

A la nouvelle de sa mort, ses collègues se réunirent dans l'expression des mêmes sentiments de douleur et de regret. Cette affliction, qui s'adressait autant à la valeur du marin qu'au caractère de l'homme privé, trouva un éloquent interprète dans l'amiral Duperré. Ce ne fut pas sans émotion que le rude et énergique officier général, l'intrépide commandant de *la Bellone*, traça en quelques lignes, dans la lettre qui suit, l'éloge du contre-amiral Hamelin :

Paris, le 23 avril 1839 (1).

Monsieur le Ministre,

La marine vient de perdre une de ses illustrations. Le contre-amiral baron Hamelin, mon brave et ancien compagnon d'armes dans les mers de l'Inde, vient de finir comme il avait vécu : pauvre, mais honoré. Il ne laisse pas même à sa veuve infortunée les moyens de pourvoir aux frais des derniers devoirs à lui rendre. Cette cruelle idée a fait le tourment des derniers instants de cette vie si souvent sacrifiée à son pays. C'est donc à lui, c'est au département d'y pourvoir, comme il l'a déjà fait en d'autres circonstances. La marine entière, dont je me rends ici l'organe, et confiante dans les sentiments du Roi et de ses ministres pour la mémoire d'un de ses plus honorables serviteurs, vient vous prier d'être son interprète auprès de Sa Majesté pour obtenir une dernière grâce, celle qu'il soit pourvu

(1) Archives de la Marine, Personnel.

aux frais de l'État à l'enterrement d'une de ses illustrations maritimes.

Agréez, etc.

Amiral DUPERRÉ.

Se rendant au vœu de l'amiral et reconnaissant des services rendus par Hamelin, le roi Louis-Philippe accorda trois mille francs. Notre compatriote fit son entrée dans le champ du repos entouré des anciens officiers de la *Vénus* et suivi par un grand nombre de ses chers matelots de Normandie. Là, il reçut les adieux touchants de ses frères d'armes et le juste tribut d'éloges dû au digne émule des Tréhouart, des Duperré, des Bouvet, des Lhermite et des Surcouf dans les mers de l'Inde.

Pour honorer la mémoire de leur ami et de leur concitoyen, les conseillers municipaux de sa ville natale décidèrent que la place sur laquelle est située la maison où le contre-amiral naquit, porterait à l'avenir le nom d'Hamelin. Un autre honneur posthume lui était réservé : le buste d'Hamelin fut placé à Versailles dans la galerie de nos illustrations nationales.

De son union avec Marie-Catherine Anthoine, née à Châteaudun, le 21 février 1775, et morte à Paris le 9 août 1859, le contre-amiral Hamelin n'eut point d'enfants. Il avait reporté son affection sur un neveu à qui il ménagea l'entrée de la carrière dans laquelle ce dernier, grâce aux circonstances politiques, devait atteindre les plus hauts grades. C'était Ferdinand-Alphonse Hamelin, né à Pont-l'Évêque, le 2 septembre 1796, mort amiral de France, grand chancelier

de la Légion d'honneur, après avoir été ministre de la marine, inhumé dans le caveau de l'hôtel des Invalides en 1864 (1). Le nom de cet officier général reste intimement lié à l'expédition de Crimée et au commandement de l'escadre de la Mer-Noire, mais ses services ne peuvent être mis en parallèle avec les brillantes actions de guerre de son oncle, encore moins avec les faits d'armes des illustres capitaines qui, à une époque fatale mais glorieuse, promenèrent avec honneur le pavillon tricolore sur toutes les mers.

La famille Hamelin est encore de nos jours dignement représentée dans la marine française par M. Emmanuel-Auguste Hamelin, capitaine de vaisseau à Cherbourg, arrière-neveu du contre-amiral.

(1) L'amiral ministre de la marine a laissé deux fils : 1° Emmanuel-Jean-Baptiste Hamelin, né à Toulon, le 29 novembre 1830, capitaine de frégate en 1862, démissionnaire en 1865 et nommé percepteur à Paris ; 2° Frédéric-Alphonse Hamelin, né à Toulon, le 10 février 1833, enseigne de vaisseau en 1854, démissionnaire en 1858 et nommé conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

VUES
POLITIQUES ET SOCIALES
DE PASCAL

Par M. J. DENIS,
Membre titulaire.

D'autres peuvent avoir la prétention de nous apprendre à vivre, parce que la vie leur paraît être quelque chose pour elle-même et par elle-même ; la morale de Pascal se réduit à nous apprendre à mourir. Comme tout désir qui nous attache aux créatures n'est qu'une conséquence de la corruption originelle, il s'ensuit que le bien consiste pour nous, non dans le développement de notre nature et de la vie, mais, autant que possible, dans le retranchement de la vie et dans l'extirpation de tout ce que la nature a mis en nous. De là une existence d'austérités, d'humiliations, de mortifications, et, pour tout dire en un mot, d'anéantissement, qui nous prépare à la charité ou à l'amour unique et exclusif de Dieu, la jalousie de ce

souverain être nous défendant tout attachement à ce qui n'est point lui.

Je ne m'arrêterai pas à cette doctrine de mort dont j'ai assez et trop parlé au sujet de St-Cyran. Ce que je me propose surtout de développer, c'est la doctrine politique que Pascal y rattache tout en laissant échapper par beaucoup d'endroits une fierté et un esprit d'indépendance, qui paraît assez mal d'accord avec l'humilité janséniste. Mais je dois auparavant relever dans certains passages de Pascal ce qu'il y avait d'intolérant, d'exclusif, d'insociable, d'inhumain dans la secte que Pascal avait embrassée. Passons sur la lettre fanatique et farouche qu'il écrivit, au nom de trois docteurs de Port-Royal, sur le mariage projeté de sa nièce Jacqueline, sœur de Marguerite Périer, la miraculée : c'est un fait trop particulier. En général, Pascal plaint les incrédules ou plutôt se fait violence pour les plaindre : tant leur extravagance lui paraît monstrueuse. Mais il n'est, comme le remarque E. Havet, que dur et sec pour les infidèles (hérétiques, musulmans, juifs et païens, s'il en reste). Il met les Turcs et leurs corréligionnaires au ban de l'humanité. « C'est une plaisante chose à considérer, écrit-il, qu'il y a des gens dans le monde, qui, ayant renoncé à toutes les lois de Dieu et de la nature, s'en font à eux-mêmes, par exemple, les soldats de Mahomet, les voleurs, les hérétiques » (1). Les musulmans et les hérétiques sur la même ligne que les

(1) *Pensées,* art. VI, 49. Voyez encore même livre : « Ne voyons-nous pas vivre et mourir les *bêtes* comme les hommes

voleurs ! Pascal *jansénise* ici et gâte une remarque de Platon. Telle est, selon l'auteur de la *République*, la nécessité de la justice que ceux mêmes qui se mettent hors la loi, comme les brigands, sont encore obligés d'observer entre eux l'équité : sans quoi leur société ne saurait subsister. Cela, loin de lui sembler extraordinaire et plaisant, lui paraît au contraire nécessaire et tout naturel ; et surtout il ne mêle pas à cette observation si juste d'odieux préjugés confessionnels et populaires. C'est encore à des préjugés de cette sorte que Pascal obéit lorsqu'il écrit à plusieurs reprises, avec une sorte de plaisir cruel : « C'est une chose étonnante et digne d'une étrange attention que de voir le peuple juif subsister durant tant d'années et de les voir toujours misérables, étant nécessaire pour la preuve de Jésus-Christ et qu'ils subsistent pour le prouver et qu'ils soient misérables, puisqu'ils l'ont crucifié ; et quoiqu'il soit contraire d'être misérable et de subsister, il subsiste néanmoins toujours malgré sa misère » (1).

Cette intolérance, cette inhumanité, Pascal les reportait jusque dans le passé. Le livre de Lamothe Le

et les *Turcs* comme les chrétiens », et dans les Provinciales : « Sont-ce des religieux et des prêtres qui parlent de cette sorte? Sont-ce des chrétiens? Sont-ce des *Turcs*? Sont-ce des hommes? Sont-ce des *démons*? » Let. 14.

(1) XIX, 4. — Il faut espérer que nos anti-sémites n'effaceront pas de nos institutions et de nos codes la loi qui fait le plus d'honneur à la France de 89, celle qui a réintégré les Juifs dans la grande famille humaine, en dépit des subtiles argumentations théologiques de Pascal.

Vayer sur les vertus des païens avait amené une réponse d'Arnauld, et sans aller aussi loin que certains fous furieux de nos jours, qui, au nom de la religion, prétendaient exterminer de nos écoles les classiques de la Grèce et de Rome, les jansénistes soutenaient mordicus que les païens, fussent-ils des Aristide et des Socrate, des Caton et des Marc-Aurèle, n'avaient eu que des vertus fausses : ce qui ne les empêchait pas de faire expliquer et admirer dans leurs écoles les beautés et le grand sens de ces pauvres damnés. Il faut voir l'embarras du bon Tillemont et du bon Rollin, lorsqu'ils rencontrent dans leurs histoires un Titus ou un Trajan ou tout autre « de ces grands personnages » qui ont paru à Montaigne et qui paraissent à tout homme sensé « si pleins de suffisance et de vertu. » Ils ne peuvent, comme hommes, s'empêcher de les admirer avec une respectueuse sympathie ; mais en bons jansénistes, ils les fourrent tout droit en enfer, en déplorant naïvement qu'ils n'aient pas été chrétiens. Pascal, lui, ne fait pas tant de façons ; il ne sent ni intérêt ni sympathie pour les hommes de l'antiquité et pour leurs belles actions. « Les exemples des morts glorieuses des Lacédémoniens ou autres, déclare t-il nettement, ne nous touchent guère ; car qu'est-ce que cela nous apporte ? Mais l'exemple de la mort des martyrs nous touche. Car ce sont nos membres. Nous avons un lien commun avec eux. Leur résolution peut former la nôtre, non seulement par l'exemple, mais parce qu'elle a peut-être mérité la nôtre. Il n'est rien de cela aux exemples des païens. Nous n'avons pas de liaison avec eux, comme on ne devient pas riche pour

voir un étranger qui l'est, mais bien pour voir son père ou son mari qui le soit » (1).

Heureusement les hommes purement hommes ne sont pas si difficiles et si dédaigneux ; et aux étroites pensées que nous venons de lire, ils préféreront toujours, et feront bien de préférer cette belle et humaine maxime, quoiqu'elle soit d'un païen et même d'un poète comique :

Homo sum ; humani nihil a me alienum puto.

Voilà ce que c'est que de mettre tout dans un dogme et, ajoutons, dans un dogme de sectaire. On dédaigne, on méprise, lorsqu'on ne hait pas, tout ce qui n'est point de sa petite communion. On oublie qu'on est homme et même citoyen avant d'être janséniste, et qu'il n'est pas mauvais de prendre des leçons de liberté, de patriotisme et même d'humanité auprès de ces païens, dont les vertus, après tout, n'étaient pas plus fausses que celles des chrétiens. Ne pouvaient-ils donc pas, comme les martyrs, se dévouer à une sainte cause, à une grande idée ? Il est vrai que Pascal n'était guère citoyen que de sa cellule de Port-Royal, et qu'avec ses idées sur le droit, il ne pouvait se sentir animé d'un bien vif patriotisme ni d'un amour bien profond pour des intérêts qui ont aussi leur légitimité.

Ces vues si exclusives et, il faut bien le dire, parfois si fantasques sur l'humanité n'étaient pas de nature à tempérer le pessimisme à la fois personnel e janséniste

(1) XXIV, 22.

niste que Pascal a porté dans ses considérations politiques; si elles ne les ont pas faites, elles y ont beaucoup contribué, et c'est pourquoi je les ai rappelées ici comme préliminaires de sa politique. J'entre maintenant sans plus de détour dans mon principal sujet.

Sur quoi reposent les principes sociaux ? Sur ce qui leur paraît le plus opposé. Professant que le *moi* est partout et toujours haïssable, que chaque *moi* veut se faire le centre de tout comme s'il était Dieu, et que, par conséquent, les différents *moi*, en prétendant être chacun le centre de tout, seront bientôt et nécessairement aux prises, Pascal ne pouvait guère admettre d'autre droit que celui de la force, consacré par le temps et par l'habitude (1).

Il sait bien ce qu'on peut répondre et ce qui avait été déjà répondu à « cette nuée de difficultés » qui reviennent à une seule, la diversité et contrariété des coutumes et des lois positives : c'est que la justice n'est pas dans ces lois et coutumes, mais qu'elle « réside dans les lois naturelles, connues en tout pays, et qu'à la base de toute législation il y a une sorte de décalogue qui peut être sans doute plus ou moins bien interprété, mais qui suffit pour corriger les erreurs réelles de la loi écrite. Mais cette opinion, réplique Pascal, (les dogmatiques) « la soutiendraient opiniâtrement, si la témérité du hasard qui a semé les lois humaines en avait rencontré au moins une qui fût universelle ; mais la plaisanterie est telle que le caprice des hommes s'est si bien diversifié qu'il n'y en a pas. Le larcin,

(1) VI, 20 — VI, 37.

l'inceste, le meurtre des enfants et des pères, tout a eu sa place entre les actions vertueuses. »

Mais la justice? Absolument, il n'y a point de justice pour les descendants corrompus et dégradés d'Adam, ou bien ils ne savent ce qu'elle est. Rien ne semble plus plaisant à Pascal que d'entendre parler des droits naturels. Nos principes naturels ne sont que nos principes accoutumés ; ils diffèrent selon les pays, et avec eux ce que nous appelons faussement justice. Parfois Pascal ne nie pas absolument qu'il y ait des lois naturelles, quoique nous les ignorions ou qu'elles soient singulièrement obscurcies par « notre belle raison corrompue. » Mais le plus souvent il met en doute qu'il y en ait jamais eu. « Les pères craignent que l'amour des enfants ne s'efface. Quelle est donc cette nature sujette à être effacée. La coutume est une seconde nature qui détruit la première. Pourquoi la coutume n'est-elle pas naturelle (c'est-à-dire conforme à la nature)? J'ai bien peur que cette nature ne soit elle-même une première coutume, comme la coutume est une seconde nature » (1). Puis Pascal répète, en les résumant et en leur donnant plus de précision et de vivacité, toutes les objections de Montaigne contre la réalité de la justice, objections que Montaigne lui-même avait empruntées aux compilations indigestes de Sextus-Empiricus. Certainement, dit-il, si l'homme connaissait la justice, il n'aurait pas établi cette maxime, la plus générale de toutes, qu'il faut obéir aux lois de son pays. C'est donc la coutume,

(1) III, 13.

ou si on l'aime mieux, l'opinion née de l'imagination et fortifiée par l'habitude, qui fait respecter les lois; et alors l'empire des lois est doux et volontaire. Car l'opinion est la reine du monde, dont la force n'est que le tyran (1).

Mais l'opinion elle-même a son principe dans la force (2). C'est, ou la violence de quelques-uns, ou la pluralité qui a d'abord établi les lois, c'est-à-dire la force dans les deux cas. Il n'y a aucun doute sur la pensée de Pascal. « Pourquoi suit-on la pluralité, dit-il? Est-ce à cause qu'ils ont plus de raison? Non, mais plus de force » (3). Et ailleurs : « Summum jus, summa injuria. La pluralité est la meilleure voie, parce qu'elle est visible et qu'elle a la force pour se faire obéir : cependant c'est l'avis des moins habiles » (4). Comme si la majorité ne contenait pas aussi les plus habiles et qu'ils n'eussent aucune influence sur la décision générale. Je dis plus : la majorité, sans être absolument ni juste ni raisonnable, peut bien être, selon la pensée d'Aristote, plus raisonnable et plus juste que les plus habiles, et, par exemple, ce ne sont point les poètes ni les peintres de profession qui jugent le plus sensément et avec le plus de sûreté des grandes œuvres d'art. Pascal est encore plus catégorique dans ce passage quelque peu bizarre de forme : « Les cordes qui rattachent le respect des uns envers les

(1) V, 5.
(2) Ceci est du Pascal et non plus du Montaigne.
(3) VI, 7.
(4) VI, 7 *bis*.

autres, en général, sont donc cordes de nécessité ; car il faut qu'il y ait différents degrés, tous les hommes voulant dominer, et tous ne le pouvant pas, mais quelques-uns le pouvant. Figurons-nous donc que nous les voyons commencer à se former. Il est sans doute qu'ils se battront jusqu'à ce que la plus forte partie opprime la plus faible et qu'enfin il y ait un parti dominant. Mais quand cela est une fois déterminé, alors les maîtres qui ne veulent pas que la guerre continue, ordonnent que la force qui est entre leurs mains succédera comme il plaît, les uns la remettant à l'élection des peuples, les autres à la succession de naissance. Et c'est là où l'imagination commence à jouer son rôle. Jusque-là le pouvoir force le fait ; ici c'est la force qui se tient par l'imagination en un certain parti, en France des gentilshommes, en Suisse des roturiers, etc. Ces cordes qui attachent donc le respect à tel ou tel en particulier sont cordes d'imagination » (1).

Mais enfin la force n'a rien d'inviolable en soi. D'où vient donc que l'on respecte les lois, non point comme une émanation de la force, mais comme une émanation de la justice. « Il est juste, dit Pascal, que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. La justice sans la force est impuissante ; la force sans la justice est tyrannique. La justice sans force est contredite, parce qu'il y a toujours des mé-

(1) VI, 62. — On lit V, 8, ces deux lignes : « Les Suisses s'offensent d'être dits gentilshommes, et prouvent la roture de race pour être jugés dignes de grands emplois. » Le fait ne paraît pas exact, mais il explique ce que Pascal écrit à la fin de 62, VI

chants, la force sans la justice est accusée. Il faut donc mettre ensemble la justice et la force, et pour cela faire que ce qui est juste soit fort et que ce qui est fort soit juste. La justice est sujette à des disputes ; la force est très reconnaissable et sans dispute. Ainsi on n'a pu donner la force à la justice, parce que la force a contredit la justice et a dit qu'elle était injuste, et que c'était elle qui était juste ; et ainsi ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le fort et le juste fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le plus grand des biens » (1). Le temps a consolidé et la coutume consacré ce qui était établi de la sorte ; et à force d'y attacher l'opinion de justice, la coutume a fait que la loi fût suivie avec respect, comme si elle était la justice elle-même. Tel est le « fondement mystique » de l'autorité, de toutes les lois et institutions publiques ; il n'y en a point d'autre, et qui les ramène à leur principe les anéantit. Il ne faut donc pas que le peuple sente la vérité de l'usurpation ; elle a été introduite sans raison ; elle est devenue raisonnable ; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement, si on ne veut qu'elle prenne bientôt fin. Voilà pourquoi les lois les plus anciennes sont les meilleures, non parce qu'elles sont les plus justes, mais parce qu'elles sont plus facilement respectées, le temps ayant si bien obscurci les raisons qui les ont fait établir et la manière dont elles se sont établies, qu'on les suit sans réflexion et sans révolte, comme si elles étaient des lois naturelles.

(1) VI, 8. — Même article, n° 7 *bis*.

Supposez que le peuple ne soit pas sot et aveugle, il marchanderait son obéissance et sa soumission aux puissances; il voudrait qu'elles montrassent leurs titres et que ces titres fussent fondés sur la justice ; ce qui amènerait aussitôt le désordre et la confusion dans l'État. Le pouvoir des rois n'est donc fondé que sur la faiblesse et la sottise du peuple : « La puissance des rois est fondée sur la raison du peuple et bien plus sur la folie. La plus grande et importante chose du monde a pour fondement la faiblesse, et ce fondement est admirablement sûr ; car il n'y a rien de plus sûr que cela, que le peuple sera faible. Ce qui est fondé sur la raison est bien mal fondé » (1).

Quelque vérité qu'il y ait dans ces tristes doctrines, elles ne satisfaisaient, ce semble, Pascal qu'à demi. Je le juge non par le raisonnement, parce qu'il devait y avoir déjà, avant les conflits d'où sortirent, selon lui, les premières institutions, des groupes formés ou un embryon de société dont il n'a point donné l'explication, mais parce qu'on lit dans la foule des fragments que Port-Royal n'avait pas recueillis, quatre fragments assez obscurs qui paraissent supposer une explication nouvelle des origines de la société. Je les cite les uns au bout des autres, comme je les trouve dans l'édition Havet :

1° Tous les hommes se haïssent naturellement l'un l'autre. On s'est servi comme on a pu de la concupiscence pour la faire servir au bien public. Mais ce n'est que feinte et une fausse image de la charité (2).

(1) V, 7 *bis*.
(2) XXIV, 80.

2° Les raisons des effets marquent la grandeur de l'homme d'avoir tiré de la concupiscence un si bel ordre (1).

3° Grandeur de l'homme dans sa concupiscence même d'en avoir pu tirer un règlement admirable et en avoir fait un tableau de la charité (2).

4° Ce mauvais fond de l'homme, ce figmentum malum, n'est que couvert ; il n'est pas ôté (3).

Certes, je ne me charge pas de deviner complètement la pensée de Pascal, et moins encore de développer en une claire théorie ces propositions énigmatiques. Je me contente de quelques remarques qui fassent sentir combien la pensée de notre janséniste dépasse ici tout ce qu'il a développé ailleurs si complaisamment.

Que le vilain fond de l'homme soit couvert et non ôté, il n'importe. Il n'en reste pas moins cet aveu considérable que de la concupiscence l'homme a su tirer en se civilisant un « si bel ordre », un « règlement admirable », qui est « une image, un tableau de la charité », c'est-à-dire un échange sans fin de services et de secours mutuels. Mais pour que cela ait été possible, il a fallu qu'il y eût dans la concupiscence autre chose que ce malum figmentum d'injustice, de haine et de férocité. Il fallait qu'il fût resté dans l'homme non des idées sociales qui ne sont dévelop-

(1) XXIV, 80 *bis.*

(2) XXIV, 80 *ter.*

(3) XXIV, 81. — Voir pour l'explication de cette phrase la virulente apostrophe à Miton, VI, 20.



pées que peu à peu, mais des *impulsions* instinctives, facteurs premiers de toute société, l'attrait de l'homme vers la femme et réciproquement, leur amour commun pour leur progéniture, le besoin impérieux de vivre au milieu de leurs semblables, la compassion toute physique et toute machinale d'abord, puis plus morale et plus délicate, qui les faisait entrer dans les souffrances ou les plaisirs des êtres de même nature qu'eux, en un mot tous les traits de l'animal politique (1), de l'animal sociable (2). C'est ainsi qu'il serait sorti de la concupiscence quelque chose d'analogue à la charité. Mais alors toutes les coutumes n'auraient pas été semées dans le monde au hasard ; il y en aurait, et, quoi que Pascal dise des lois non écrites, il y en a qui ont jailli spontanément de la nature humaine et qui, répondant à ce qu'il y a d'immuable dans cette nature, sont devenues par le travail de la réflexion les principes mêmes qui servent à mitiger et à rapprocher de l'équité les restes des coutumes nées de la violence. Voilà pourquoi le peuple suit les lois établies. « Sinon, il ne les suivrait plus, quoiqu'elles fussent coutumes. Car on ne veut être assujetti qu'à la raison ou à la justice. La coutume, sans cela, passerait pour tyrannie ; mais l'empire de la raison et de la justice n'est non plus tyrannique que celui de la délectation : ce sont les principes naturels à l'homme » (3). Je suis bien aise de me servir des termes mêmes du penseur Pascal contre

(1) φύσει πολιτικὸν ζῶον (Aristote).
(2) κοινωνικόν (Stoïciens).
(3) VI, 10.

le janséniste et pessimiste Pascal. Il est vrai qu'il n'en continuera pas moins à soutenir que les lois doivent être observées par cela seul qu'elles sont lois.

Cela ne s'explique pas seulement par les maximes de sa secte. Il semble que la crainte des guerres civiles ait toujours été présente à l'esprit de Pascal, et que le spectacle des désordres de la Fronde n'ait pas moins influé sur sa pensée que celui de la révolution d'Angleterre sur la pensée de Hobbes. Pascal a plus de dédain que Hobbes pour les choses politiques, en sa qualité de janséniste, et, disons-le aussi, en sa qualité de Français déshabitué des vieilles franchises nationales ; il ne fait pas grand cas des rois, des magistrats, des nobles, pour lesquels il réclame cependant le respect le plus absolu et la plus entière soumission ; et ses vues n'ont point la consistance et le dogmatisme tranchant de celles de l'auteur du *Leviathan*. On sent même, comme je le développerai plus loin, que s'il n'était pas pyrrhonien et chrétien, il serait volontiers porté à la résistance et à la rébellion : tant cet esprit bouillant et impérieux était naturellement impatient de tout autre joug que celui de la raison ou de la foi. Mais les principes sont les mêmes dans les deux philosophes : la guerre naturelle des hommes entre eux, la nécessité de sortir de cet état violent, l'empire et le droit de la force. « Les plus grands des maux, dit Pascal, sont les guerres civiles. Elles sont sûres si on veut récompenser les mérites : car tous diront qu'ils méritent » (1). Et la question ne peut se vider que par les coups et la force. C'est là ce qui ex-

(1) V, 3.

plique et justifie les lois qui régissent l'établissement et la succession des rois. « Les choses du monde les plus déraisonnables deviennent les plus raisonnables à cause du dérèglement des hommes. Qu'y a-t-il de moins raisonnable que de choisir pour gouverner un État le premier fils d'une reine? On ne choisit pas pour gouverner un bateau celui des voyageurs qui est de meilleure maison ; cette loi serait ridicule et injuste. Mais parce qu'il est sûr que (les hommes) le seront toujours (ridicules et injustes), elle devient raisonnable et juste. Car qui choisira-t-on? Le plus vertueux et le plus habile? Nous voilà incontinent aux mains : chacun prétend être le plus vertueux et le plus habile. Attachons donc cette qualité à quelque chose d'incontestable. C'est le fils aîné du roi; cela est net; il n'y a point de dispute. La raison ne peut mieux faire, car la guerre civile est le plus grand des maux » (1). Même raison pour l'établissement sur des choses tout extérieures et visibles, de la noblesse à ses divers degrés et de toutes les distinctions et préséances hiérarchiques. « Que l'on a bien fait de distinguer les hommes par l'extérieur plutôt que par les qualités intérieures! Qui passera de nous deux? Qui cédera la place à l'autre? Le moins habile? Mais je suis aussi habile que lui ; il faudra se battre sur cela. Il a quatre laquais et je n'en ai qu'un, cela est visible; il n'y a qu'à compter. C'est à moi de céder et je suis un sot si je conteste. Nous voilà en paix par ce moyen, ce qui est le plus grand des biens » (2).

(1) V, 9.
(2) V, 6.

On a reproché durement ces pensées à Pascal. Je pourrais comme d'autres faire une belle déclamation à ce sujet, mais une considération me retient : ce n'est pas seulement que ces déclamations me paraissent inutiles aujourd'hui ; c'est encore parce que j'ai la persuasion que ceux qui sont les plus vifs à reprendre Pascal auraient été à sa place beaucoup moins hardis que lui, et qu'ils n'auraient point risqué ses témérités généreuses. On le compare à Hobbes et l'on veut faire de ce rapprochement une sorte de flétrissure, comme s'il était un fanatique du despotisme, et l'on ne voit pas qu'en vertu de son pyrrhonisme, Pascal n'est pas plus et ne devait pas plus être pour la monarchie absolue que pour le gouvernement populaire, ou pour l'aristocratie, ou pour les gouvernements mixtes et pondérés, mais simplement pour ce qui est établi, république ou royauté. Non seulement il déclare que la justice est ce qui est établi, comme le font tous les pyrrhoniens véritables ; mais il explique encore comment ceux qui sont les maîtres, après les premières luttes suscitées par des prétentions rivales et contraires « ne voulant pas que la guerre continuât, ordonnèrent que la force qui était entre leurs mains succéderait comme il plaît », c'est-à-dire tournerait d'une façon ou d'une autre, « les uns la remettant à l'élection, les autres à la succession de la naissance, etc. » Voilà un premier point par lequel Pascal se sépare profondément de Hobbes, ce théoricien forcené du despotisme monarchique. Mais c'est surtout par l'esprit général qu'il en diffère. Pascal méprise la raison humaine comme impuissante ; mais où voit-on qu'à l'instar de

Hobbes il la mette tout entière dans les sens? Pascal veut la paix à tout prix comme Hobbes, parce qu'il n'y a rien de pire à ses yeux que les guerres civiles; mais il ne met point sa conscience sous le joug; il n'y soumet que ses actes extérieurs et uniquement ceux qui lui paraissent indifférents; et s'il se plie à l'obéissance autant par humilité religieuse que par dédain des choses de ce monde, on sent chez lui à chaque instant les frémissements d'une âme fière et indomptée, et comme les menaces et les grondements sourds d'une liberté qui se violente pour abdiquer. De tous les hommes de notre France du XVII[e] siècle, il était le moins fait pour la sujétion, quoiqu'il ne prêche que respect et obéissance à l'égard de l'autorité. Je n'entends pas dire seulement qu'il réserva toujours les droits de sa conscience et sa liberté intérieure aussi bien contre le chef de l'Église que contre les pouvoirs laïques. « Mon livre est condamné à Rome; mais ce que j'y condamne est condamné dans le ciel : *ad tuum, domine Jesu, tribunal appello!* » Ce que je veux dire surtout, c'est que sa théorie des gouvernements et de toutes les puissances établies en est la critique la plus libre et la plus sanglante : tant il lui était difficile de contenir sa pensée dans un respect et une soumission qui, ne venant pas de la raison, ne pouvaient parvenir jusqu'à son cœur.

Au lieu de blâmer, chose trop facile, les erreurs de Pascal, il y aurait plus de justice et en même temps de sincérité et de hardiesse à expliquer d'où elles viennent, et à en apprécier la portée, relativement au temps où elles parurent. J'ai déjà fait entrevoir le

rapport de ces idées et du Pyrrhonisme. Il faut montrer qu'elles sont en parfait accord avec la théologie janséniste de Pascal. Dès que cette théologie parut, les mêmes idées politiques se produisirent : on peut déjà les voir dans Augustin, et l'on pourrait citer vingt passages de *la Cité de Dieu* où telle et telle institution déraisonnable et mauvaise en elle-même devient raisonnable et juste par suite de la corruption originelle et foncière des hommes. Qu'on lise, par exemple, le singulier passage sur la *Question*. Augustin y développe avec une remarquable éloquence toutes les atrocités et les absurdités de cette procédure judiciaire. Faut-il donc la supprimer ? Non ; le déréglement des hommes fait de cette monstruosité révoltante une nécessité publique. C'est la même manière de raisonner que celle de Pascal et sur les mêmes principes. Mais où trouverait-on dans Augustin ce frémissement de révolte si frappant sous les soumissions et révérences de Pascal ? Pour le retrouver, il faut remonter aux premiers chrétiens ou aux papes Grégoire VII et Innocent III ; les uns qui tout en protestant de leur dévouement et de leur obéissance aux Césars, comparaient César ou les puissances publiques au prince du siècle ou à Satan, les autres qui, poussés par l'ambition sans doute, mais aussi fidèles aux traditions révolutionnaires du christianisme, déclaraient que toutes les puissances du monde sont filles du diable, et qu'elles ne deviennent légitimes et respectables que lorsqu'elles ont reçu la consécration du pouvoir spirituel, lequel seul a son principe en Dieu. Pascal ne va pas si loin que ces papes. Il se souvient du précepte : « rendez à César ce qui est à César » ; mais il a le même mépris, sinon la

même aversion, que les premiers chrétiens, à l'égard des puissances de la terre. Qu'on le sache ou qu'on l'ignore, que l'on y consente ou qu'on refuse de l'avouer par politique, les idées et les tendances sociales qu'on relève si vertement dans Pascal ont leur principe dans le fond le plus intime de la tradition chrétienne. Le pyrrhonisme et le jansénisme s'accordaient donc en Pascal pour produire ces doctrines dont on feint de s'étonner et qu'on attribue à un manque de rectitude d'esprit, tandis qu'il faudrait les attribuer à la logique et à la foi profonde de Pascal.

Je ne vois en lui qu'une inconséquence, et cette inconséquence était bien naturelle, pour ne pas dire nécessaire. Il avoue que le peuple ne suit les lois que parce qu'il les croit justes, et lui qui veut qu'on les respecte, il n'oublie rien pour leur ôter toute autorité en démontrant qu'elles sont injustes et déraisonnables. « Il serait bon, dit-il, qu'on obéît aux lois et coutumes, parce qu'elles sont lois : que (le peuple sût) qu'il n'y en a aucune vraie et juste à introduire; que nous n'y connaissons rien, et qu'ainsi il faut seulement suivre les reçues ; par ce moyen, on ne les quitterait jamais. Mais le peuple n'est point susceptible de cette doctrine, et ainsi, comme il croit que la vérité se peut trouver et qu'elle est dans les lois et coutumes, il les croit et prend leur antiquité comme une preuve de leur vérité, et non de leur seule autorité sans vérité. Ainsi il y obéit, mais il est sujet à se révolter, dès qu'on lui montre qu'elles ne valent rien ; ce qui se peut faire voir de toutes en les regardant d'un certain côté » (1).

(1) VI, 40.

N'est-ce donc point ce qu'il fait lui-même, au nom du pyrrhonisme, à ce qu'il croit, mais en effet parce qu'il ne peut s'empêcher d'être choqué dans sa fière et rebelle raison de tout ce qu'il y avait d'arbitraire, d'inique et d'insensé dans ces belles lois et coutumes qu'il prétend conserver tout en les méprisant. S'il se fût contenté d'avoir, selon son mot, des pensées de derrière la tête, je comprendrais qu'il eût à la fois et méprisé ce qui était établi et voulu qu'on le respectât. Mais ses pensées de derrière la tête s'étalent en toute liberté dans son livre, qui était destiné au public ; et leur plus grand défaut n'est pas d'être trop respectueuses pour les institutions, pour les magistrats, pour la noblesse, pour la royauté elle-même. Son pyrrhonisme n'est point une ataraxie ou une insensibilité, source d'une lâche complaisance pour les puissances établies. C'est, au contraire, un état violent, gros de révolte. Aussi ce scepticisme me semble bien plus un excitant qu'un narcotique pour les esprits qui ne peuvent s'empêcher de songer, et pour le public, moins exposé à s'engourdir dans le pyrrhonisme que dans l'erreur qu'il prend pour vérité. Voyez quelle position violente Pascal fait aux esprits. « Les vrais chrétiens obéissent aux folies —(N'oublions pas que ces folies sont les lois du monde, les pouvoirs et les rangs établis parmi les hommes), — non parce qu'ils respectent les folies, mais l'ordre de Dieu qui, pour la punition des hommes, les a asservis à ces folies. *Omnis creatura subjecta est vanitati. Liberabitur* » (1). Qu'on suppose que les *pensées* de Pascal

(1) XXV, 103.

fussent tombées dans le public à une autre date que celle de 1670, quand la prospérité et la gloire environnaient de toutes parts le trône de Louis XIV; qu'on suppose qu'elles aient paru dans leur intégrité, et non point adoucies, atténuées, mutilées, châtrées et altérées de toutes façons par les soins timorés des premiers éditeurs; croit-on que le mot qu'elles eussent suscité dans toutes les âmes indépendantes n'eût pas été : *Liberabitur!* non point au sens théologique où l'entend Pascal, mais au sens purement humain, parce que la raison de l'homme ne peut longtemps se soumettre à ce qu'il reconnaît pour des folies?

Jamais, sans doute, la révolte n'entra dans les intentions de Pascal; mais il était révolutionnaire en dépit de ses intentions et par la force même de sa nature. Esprit plus critique que créateur, mais d'une pénétration et d'une puissance extraordinaires, incapable d'ailleurs, comme toutes les âmes altières et ardentes, de ne point produire sa pensée avec la même énergie et le même feu qu'il la concevait, il est soumis dans ses intentions et dans ses doctrines, rebelle dans son accent et dans ses tendances. Il a beau faire, il ne saurait respecter ce qui ne lui paraît pas respectable, et ses vives paroles ne sont que l'expression naturelle de son irrévérence intérieure. Le beau moyen, par exemple, de conserver à la personne des magistrats le respect dû à leur place, que les représenter sous ces piquantes images! « Nos magistrats ont bien connu ce mystère : leurs robes rouges, leurs hermines dont ils s'emmaillottent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lys, tout cet appareil auguste était

fort nécessaire, et si les médecins n'avaient des soutanes et des mules et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés et des robes trop amples de quatre parties, jamais ils n'auraient dupé le monde, qui ne peut résister à cette montre si authentique » (1). Quelle ironie et quel cri sourd de révolte à l'égard d'une noblesse insolente ! « Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelle et suivi de sept ou huit laquais ! Eh quoi ! il me fera donner les étrivières si je ne le salue ! » (2). Nos âmes, imprégnées du sentiment de l'égalité, ont peine à supporter cette amère ironie ! Nous souffrons, comme dit E. Havet, de penser qu'un duc et pair, si Pascal ne l'eût point salué, eût pu le faire insulter, sinon lui faire donner les étrivières par ses laquais ! Et encore pourquoi serait-ce là une hyperbole ? Le duc de Nevers ne menaça-t-il point du bâton Racine et Boileau, qui n'échappèrent à cet ignoble traitement que par la protection déclarée et les menaces du prince de Condé ? Un marquis, gentillâtre de nouvelle fabrique ou gentilhomme de vieille souche, ne déchira-t-il pas le visage de Molière, en feignant de l'embrasser, avec les parements dorés de son habit ? Voltaire, soixante ans après Pascal, n'a-t-il pas été bâtonné par les gens d'un Rohan, qui n'eut point le cœur de lui en faire raison ! Cette ironie si sanglante et si vraie de Pascal était la plus énergique protestation de la conscience contre les inégalités introduites et « semées dans le monde par la témérité du

(1) III, 3.
(2) V, 13.

hasard. » On ne trouverait rien de tel dans Bossuet ni dans aucun autre des grands écrivains du XVII[e] siècle, pas même dans Labruyère, qui s'est donné le plus de licence contre les grands, pas même dans Lafontaine et dans Molière, les plus libres esprits du temps de Louis XIV. Et l'on ne pouvait se tromper sur les sentiments qui se remuaient dans l'âme de Pascal, lorsqu'on lisait dans les discours sur la condition des grands, qui ne nous sont malheureusement parvenus qu'à travers les souvenirs un peu effacés et le style mou de Nicole : « Votre âme et votre corps sont d'eux-mêmes indifférents à l'état de batelier ou à celui de duc ; et il n'y a nul lien naturel qui les attache à une condition plutôt qu'à une autre (1). Il n'est pas nécessaire, parce que vous êtes duc, que je vous estime ; mais il est nécessaire que je vous salue. Si vous êtes duc et honnête homme, je rendrai ce que je dois à l'une et à l'autre de ces qualités. Je ne vous refuserai point les cérémonies que mérite votre qualité de duc, ni l'estime que mérite celle d'honnête homme. Mais si vous étiez duc sans être honnête homme, je vous ferais encore justice, car en vous rendant les devoirs extérieurs que l'ordre des hommes a attachés à votre naissance, je ne manquerais pas d'avoir pour vous le mépris intérieur que mériterait la bassesse de votre cœur... (2). Si, étant duc et pair, vous ne vous contentiez pas que je me tinsse découvert devant vous, et

(1) Havet, *Opuscules de Pascal*, 1[er] discours, p. 352.
(2) Disc. II[e], p. 154.

que vous voulussiez encore que je vous estimasse (1), je vous prierais de me montrer les qualités qui méritent mon estime. Si vous le faisiez, elle vous est acquise et je ne pourrais vous la refuser avec justice. Mais si vous ne le faisiez pas, vous seriez injuste de me la demander, et assurément vous n'y réussiriez pas, fussiez-vous le plus grand prince du monde! » (2). Je ne crois pas que le sentiment de l'égalité se soit jamais exprimé avec une fermeté plus âpre, plus hardie et plus hautaine ; et certes, le timide Nicole ne savait trop ce qu'il faisait, lorsqu'il publiait ces discours en 1670, neuf ou dix ans après les avoir entendus de la bouche véhémente de Pascal.

Même irrévérence, au fond, pour la royauté, quoique Pascal, excellent royaliste, se fût toujours montré fidèle sujet pendant la Fronde. Ce n'est pas assez pour lui d'écrire cette phrase si méprisante, qui devait assez mal sonner à des oreilles royales : « S'ils ont écrit (Platon et Aristote) de la politique, c'était pour régler un hôpital de fous; et s'ils ont fait semblant d'en parler comme d'une grande chose, c'est qu'ils savaient que les fous à qui ils parlaient pensaient être rois ou empereurs » (3) Il explique le respect qu'on porte aux souverains d'une manière tout analogue à ce qu'il dit des magistrats, en faisant venir tout ce respect (4) des

(1) Cette désagréable grammaire doit être de Nicole et non de Pascal.

(2) Havet, *Op. de Pascal*, IIe discours, p. 354-355.

(3) VI, 52.

(4) III, 3.

gardes et des hallebardes qui les entourent, de ces trognes armées qui n'ont de mains et de force que pour eux, des trompettes et des tambours qui marchent au-devant, à grand bruit : explication que le royalisme respectueux de Port-Royal avait supprimée. Pascal fait mieux encore : il reprend les mêmes idées et semble se moquer par avance des adorations qui, tout le demi-siècle suivant, furent prodiguées à Louis le Grand. « La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui plient la machine vers le respect et la terreur, fait que leur visage, quand il est quelquefois seul et sans ces accompagnements, imprime dans leurs sujets le respect et la terreur, parce qu'on ne sépare pas dans la pensée leur personne d'avec la suite qu'on y voit d'ordinaire jointe. Et le monde, qui ne sait pas que cet effet a son origine dans cette coutume, croit qu'il vient d'une force naturelle : et de là viennent ces mots : Le caractère de la divinité est empreint sur son visage, etc. » (1). Je regrette cet *etc.;* pendant qu'il était en train, Pascal aurait pu dire à l'avance toutes les plates emphases des inventeurs et adorateurs du droit divin. Mais comme il se rit intérieurement de l'idole autant que de ses adorateurs ! Et s'il respecte « un sot qui succède par droit de naissance », c'est qu'un sot qui succède par droit de naissance est moins désastreux et vaut mieux que la guerre civile (2). Mais Pascal n'en

(1) V, 7.
(2) V, 3.

a pas moins la franchise d'avouer que ces personnages à qui l'on donne de la divinité et qui ne sont rien que par le hasard de la naissance, peuvent être des sots, tout comme les derniers du peuple.

On juge bien que cela ne parut pas tolérable à MM. de Port-Royal. Louis, quand parut la première édition des *Pensées*, était dans toute la splendeur de son règne ; les poètes, tous les écrivains, les orateurs mêmes de la chaire, l'encensaient à l'envi, paraissant oublier qu'il était un homme : des paroles comme celles que nous venons de citer plus haut, tombant au milieu du public, eussent paru plus qu'un crime de lèse-majesté ; elles auraient paru des blasphèmes. Mais il est bon qu'elles aient précédé de quelques années l'idolâtrie monarchique. Elles peuvent prouver aux esprits faibles et routiniers que la superstition de la royauté n'a pas toujours existé en France, et que ce n'est pas moins une erreur historique qu'une puérilité de s'attacher, comme si c'était la vraie tradition française, aux doctrines tout orientales de Bossuet.

L'esprit logique et intrépide de Pascal est descendu encore plus avant dans la critique de la constitution de la société : il a osé toucher à ce qui en est le premier fondement ; il a mis en doute la légitimité même de la propriété sur laquelle repose et s'élève tout l'édifice social, gouvernement, noblesse, magistrature, lois et institutions de toute nature. C'est de lui qu'est ce mot qui faisait frémir Châteaubriand et qui pourrait servir d'épigraphe aux doctrines les plus radicales du socialisme de nos jours : « Ce chien est à moi, disaient ces enfants ; c'est là ma place au soleil : voilà le com-

mencement et l'image de l'usurpation de toute la terre » (1). Rapprochez cela d'une autre pensée : « Sans doute l'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant faire qu'il soit forcé d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force » (2) : Et vous aurez ce qu'il y a de plus excessif et de plus hasardé dans les plus mauvaises tendances du socialisme moderne. Mais faut-il prendre ces mots à la lettre et absolument, et le pyrrhonisme de Pascal oublie-t-il l'espèce d'antinomie sur laquelle roule presque toute la philosophie des *Pensées?* Pascal, qui pose que l'égalité des biens est juste, avoue d'un autre côté qu'il est nécessaire qu'il y ait de l'inégalité entre les hommes. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Cela étant accordé, voilà la porte ouverte non seulement à la plus haute domination, mais à la plus haute tyrannie » (3). Mais cela ne détruit point l'aveu qu'il est nécessaire, d'après la nature des choses, qu'il y ait de l'inégalité, et par conséquent que l'égalité des biens est impossible ; et par conséquent que, si elle est juste, elle ne peut l'être que d'une justice toute idéale et toute abstraite, sans aucun rapport ni prochain ni éloigné avec le possible et la réalité ; ce qui revient à dire que l'égalité des biens est une pure chimère. Mais, dira-t-on, Pascal aggrave encore son tort en attaquant le droit de succession, qu'il fait reposer entièrement sur la volonté des législateurs et non sur la nécessité et la nature

(1) VI, 50.
(2) VI, 7.
(3) VI, 2.

des choses : « Vous imaginez-vous, dit-il à son duc et pair des *Discours*, que ce soit par voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous ? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs, qui ont pu avoir de bonnes raisons, mais dont aucune n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur ces choses (1). S'il leur avait plu de décider que ces biens, après avoir été possédés par les pères durant leur vie, retourneraient à la république après leur mort, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre de nature, mais d'un établissement humain. Un autre tour d'imagination dans ceux qui ont fait les lois vous aurait rendu pauvre » (2).

Je ne dirai point pour justifier Pascal, qu'il ne fait après tout que répéter ici la pensée de tous les écrivains politiques du XVII[e] siècle, auxquels personne ne s'avise d'en faire un reproche : ce serait une circonstance atténuante et non une justification. Il y a d'ailleurs une grave différence entre Pascal et ceux qui, avant ou après lui, ont dit les mêmes choses que lui. C'est qu'eux, ils n'ont point vu la portée de ce qu'ils disaient ; en considérant la propriété et les successions par lesquelles la propriété existe effective-

(1) Il y a ici un sophisme ou une idée mal démêlée. Sans doute le droit naturel ne dit pas que tel ou tel individu (le duc de Roannes ou tout autre) ait droit sur telle ou telle chose : mais cela empêche-t-il que le droit naturel ne dise, que les biens acquis par les pères doivent passer à leurs enfants?

(2) Havet, *Op. de Pascal*, discours I[er], p. 351-352.



ment, comme de simples établissements humains, ils les considéraient en même temps comme parfaitement justes et légitimes, quoique contraires à l'égalité et à la communauté primitives des liens établis par la nature : ils adoptaient ces deux principes sans s'apercevoir qu'ils se contredisent et se détruisent mutuellement. Pascal ne craint pas de voir cette contrariété, et il la proclame hardiment, parce qu'il ne recule jamais devant sa propre pensée ou devant les conséquences de la logique. C'est là son crime ou son mérite. Mais enfin quel serait au juste le tort de Pascal, si on doit prendre ses idées absolument et sans égard à son scepticisme ? Ce serait uniquement, je crois, d'appeler tour d'imagination et par conséquent fantaisie ou caprice les bonnes raisons que peuvent avoir eues les législateurs dans l'établissement ou la consécration publique du droit de succession. Or, si ces raisons sont bonnes, elles ne peuvent être de pures fantaisies ; et si elles ne sont pas de pures fantaisies ou un simple tour d'imagination, elles doivent reposer sur quelque nécessité naturelle; et dans ce cas, Pascal ne devait pas dire que la propriété, en tant qu'héritage, n'a point de fondement dans la nature. Tout son raisonnement, tel que Nicole nous l'a transmis, n'est qu'une suite de malentendus ou d'idées mal démêlées. Mais considérons ces idées de Pascal, non plus absolument et pour leur valeur intrinsèque, mais relativement soit à la société de son temps, soit aux principes généralement reçus sur ces matières ; et nous ne pourrons contester qu'il n'y ait un grand fonds de vérité dans le discours de Pascal au jeune duc de Luynes, et en général dans tout

ce qu'il a laissé échapper sur la propriété. Je ne perdrai pas mon temps à démontrer que si la nature a réellement établi l'égalité et la communauté des biens, et que si la propriété n'a d'autre fondement que l'autorité publique ou la volonté des législateurs, comme le disaient tous les publicistes, la propriété n'est réellement qu'une usurpation, et que Pascal avait le droit de le dire hautement, parce qu'il n'y a point de convenances qui imposent à l'écrivain et au philosophe l'obligation de mentir ou de ne point dire toute la vérité. Pascal traite la propriété d'usurpation ; absolument, en effet, la propriété suppose, si l'on veut, une usurpation nécessaire ou le droit du premier occupant, que Pascal a cependant tort d'appeler une usurpation, parce qu'il n'y a point proprement d'usurpation, là où il n'y a pas déjà des propriétés établies ; mais relativement, la propriété n'était qu'une simple usurpation ou que le fruit d'une usurpation dans les personnes auxquelles s'adressait Pascal ; car toute grande société a commencé par la violence et par la conquête ; or ces propriétés, celles des nobles et du clergé, continuaient dans notre pays à être de vraies usurpations, étant exemptes de l'impôt ou de la rançon qui peut seule effacer peu à peu l'usurpation ou l'injustice de l'occupation première. Le manque de droit était encore plus évident pour les successions qui, au lieu de reposer sur les droits naturels des enfants et sur l'intérêt social, ne reposaient que sur le soi-disant droit d'aînesse ou sur la vanité des parents, qui, pour perpétuer l'illustration de leur nom, dépouillaient en faveur de l'aîné les cadets et les filles, lesquels rem-

plissaient le clergé et les couvents. Il ne faut donc pas tant se récrier sur les erreurs de Pascal, car elles ne manquaient point de vérité comme critique des institutions existantes. Il ne faut pas non plus exagérer ces erreurs pour rehausser la modération de Bossuet au détriment de ce hardi génie. On fait tort, ce me semble, à Bossuet, de l'opposer à Pascal comme penseur : c'est appeler l'attention sur ce qui manque à son esprit plus oratoire que philosophique. Ce qu'on vante en lui sous le nom de bon sens et ce qui lui a fait décerner par M. Cousin le titre pompeux de docteur infaillible, n'est trop souvent que timidité de logique ; et je ne sais lequel, ou de Bossuet, à qui l'on fait un mérite d'avoir su reconnaître les droits de la raison en la conciliant avec la foi, ou de Pascal, à qui l'on reproche d'avoir méprisé la raison en l'opposant à la foi, a eu au fond le plus de défiance de la raison. Pascal la maudit et l'humilie, mais quoi qu'il fasse, il la suit, et jamais il ne refuse ou ne craint d'elle jusqu'où la logique le conduit : Bossuet exalte par moments la raison, comme pourrait le faire un philosophe, mais il lui prescrit volontairement ou involontairement des bornes qui ne sont pas ses bornes naturelles ; de parti pris ou par le tour même de son génie, il la subordonne tout doucement à des convenances qui ne sont pas ses convenances ; il la suit jusqu'à un certain point ; mais il l'abandonne dès que les conséquences qu'elle lui impose contrarient son tempérament de théologien et d'orateur. Aussi, à la différence de Pascal dont l'esprit a plus de profondeur que d'étendue, plus de vigueur que d'éclat, plus de pénétration inci-

sive que d'ampleur, celui de Bossuet a-t-il plus d'étendue que de profondeur, plus d'éclat que de vigueur, plus d'ampleur que de pénétration incisive. Sa véhémence n'est point, comme celle de Pascal, une véhémence de raisonnement et de passion ; elle n'est le plus souvent qu'une véhémence d'imagination grandiose. Bossuet n'est que l'orateur autorisé et que le docteur de la théologie catholique ; Pascal en est, à ses risques et périls, le philosophe. Aussi me paraît-il de bien peu inférieur à Descartes, s'il ne l'égale ; avec moins d'invention dans l'ensemble, il a plus d'invention dans le détail. Car la logique ou l'esprit de conséquence est invention aussi. De plus, on ne doit pas méconnaître qu'il achève et continue en un certain sens l'œuvre de Descartes. La philosophie ne peut se borner à quelques principes de métaphysique ; elle est incomplète, si elle n'embrasse pas la sphère tout entière de l'âme humaine. Or nous avons vu que Descartes, non par timidité d'esprit, mais par excès de circonspection, comme le lui reproche Bossuet, ou simplement par prudence et parce qu'il connaissait trop bien les autorités ombrageuses de son temps, s'est défendu autant que possible de toucher à la morale et s'est refusé absolument de toucher aux questions politiques. Moins curieux des principes, parce qu'il recevait ou croyait recevoir un dogme tout fait, Pascal n'a pas eu tant d'indifférence et de réserve pour les conséquences, qui lui paraissent le tout de l'être intelligent. Peu s'en faut qu'il ne mette toute la philosophie dans la morale, et il ne pourrait concevoir qu'elle fût pour un être pensant un pays défendu. Il

s'y jette donc avec toute l'impétuosité et toute l'audace obstinée de son génie à la fois passionné et géométrique; et les spéculations morales l'entraînent aux spéculations politiques, qui avaient paru si dangereuses à Descartes. Il servait par là cette philosophie et cette raison humaine qu'il traitait d'ailleurs avec tant de hauteur et de colère méprisante; et comme Descartes avait eu la gloire de séculariser la métaphysique, on peut dire que la gloire d'avoir sécularisé la morale revient surtout à Pascal. Tout janséniste et tout possédé qu'il était d'une foi sombre et fanatique, il introduisit les laïques et les profanes dans le sanctuaire par ses *Pensées* plus encore peut-être que par ses *Provinciales*. Aussi les *Pensées*, malgré toute leur théologie, me paraissent-elles une œuvre éminemment philosophique; et quand je considère que l'audace de Pascal égale et surpasse même celle de Descartes, que Pascal ne portait pas moins de liberté d'esprit dans la théologie morale que Descartes dans la métaphysique, je ne puis comprendre qu'on refuse à Pascal la qualité de philosophe. Si la philosophie est avant tout indépendance de pensée, et qu'elle consiste à voir clair dans ses propres idées, Pascal est philosophe au même titre et au même degré que Descartes

UN

SAUVETEUR DE MONUMENTS

pendant la Révolution

Par M. Gaston LAVALLEY

Comme beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement, qui n'ont pas le prestige d'une situation pittoresque, Bayeux serait certainement aujourd'hui délaissé par les touristes, s'il ne se recommandait à leur attention par la beauté de sa cathédrale et la valeur historique de sa *Tapisserie* dite *de la Reine-Mathilde*.

Cette dernière est surtout estimée des Anglais, qui viennent non seulement l'étudier, mais lui rendre hommage comme à une relique vénérée. A la belle saison, tous les ans, beaucoup d'entre eux font un pèlerinage à Bayeux, devenu ainsi une sorte de petite Mecque où leur patriotisme prétend se retremper à l'une des sources de leur histoire nationale. Car la plupart s'honorent de descendre des fameux compa-

gnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant, dont les hauts faits sont retracés en broderies coloriées sur une large bande de toile blanche, brunie par le temps.

Cette religion des souvenirs a même eu quelquefois ses fanatiques. On raconte en effet qu'à l'époque où son mari était occupé à faire une copie de la célèbre tapisserie, Mme Stothard ne put résister à la tentation d'en enlever un fragment (1). Acheté tout d'abord pour le compte du musée de Kensington, le tissu dérobé fut restitué, par une démarche toute gracieuse, à la ville de Bayeux.

Depuis, pour exaucer sans doute les vœux de ses compatriotes, M. Edouard Dossetter a exécuté, grandeur nature, avec des procédés photographiques, une admirable reproduction coloriée de l'original. De la sorte, les fidèles de ce culte ardent du passé peuvent contempler, sans passer le détroit, une image parfaite de « cette relique extraordinaire et sans prix » comme l'appelait Dibdin, de ce monument « le plus noble du « monde parmi ceux qui intéressent notre ancienne « histoire d'Angleterre », comme le qualifiait Stukeley dans ses *Palaeographia britannica*, avec un enthousiasme qu'on rencontre rarement au bout de la plume d'un antiquaire.

Si l'on ne considérait cette précieuse pièce du moyen âge qu'au point de vue de sa valeur esthétique, elle ne mériterait certainement pas la réputation qu'on lui a faite ; car l'art n'a rien de commun avec les naïfs

(1) Le fait est rapporté dans le *Vetusta monumenta* publié par la Société des Antiquaires de Londres.



tableaux dont elle se compose. Ce ne sont pas à vrai dire des figures, mais plutôt des *bonshommes*, que l'aiguille des brodeuses du XIe siècle a fixées, avec des laines de différentes couleurs, sur une bande de toile blanche, de 70 mètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur. Les hommes qu'on y a représentés semblent plus élevés que les maisons ou les édifices voisins ; quant aux chevaux, on croirait parfois qu'ils sont plantés sur des manches à balai, comme la monture de bois sur laquelle l'infortuné Sancho se réveilla après le vol de son âne. En un mot des dessins qui ont de l'analogie avec ceux que nous faisions sur nos cahiers lorsque, avec notre premier crayon, nous avons essayé de reproduire les traits de notre premier maître.

Mais ce n'est pas la valeur artistique de cette composition qui retient le savant ou l'érudit devant cette incomparable broderie. C'est l'intérêt même du sujet. La *Tapisserie de la reine Mathilde* (1) est en effet une sorte de roman illustré qui retrace les principaux faits de la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Malgré le nombre des scènes représentées, l'œuvre ne manque pas d'unité dramatique. Dans une première partie, on nous raconte les impressions de voyage, souvent désagréables, de Harold, qu'Edouard

(1) Ce nom moderne, respecté par l'usage, est impropre, puisqu'il s'agit ici d'un ouvrage de broderie. Au XIVe et au XVe siècle, on l'appelait avec plus de justesse : *La grande telle* (toile) *du Conquest d'Angleterre.* Plus tard on la nomma *La toilette du duc Guillaume*, ou encore : *La toilette de la Saint-Jean*, parce que, tous les ans, on la tendait, la veille de cette fête, dans la cathédrale de Bayeux.

avait envoyé en Normandie pour apprendre au duc Guillaume qu'il lui avait légué sa couronne... La deuxième partie nous montre Harold accompagnant Guillaume dans son expédition contre le duc de Bretagne. Harold est devenu l'ami du Bâtard; mais le Normand, qui aime les dévouements authentiques et passés par devant prêtre ou tabellion, décide son ami à lui prêter serment de fidélité sur des reliques... Dans la troisième partie, on assiste à la mort et aux funérailles d'Édouard. Tandis qu'on enterre le roi, Harold intrigue et se fait offrir la couronne. Mais voici une comète qui ne présage rien de bon. L'ambitieux n'est pas plutôt assis sur le trône qu'on le voit trembler. Sa conscience est assez large pour absorber encore, sans en être incommodée, plus d'un serment politique. Toutefois il craint la colère de Guillaume. Et sa crainte est bien fondée, car le duc de Normandie, informé de la trahison de son ancien ami, fait d'immenses préparatifs, s'embarque avec son armée et livre le combat à Harold dans les champs d'Hastings. Grands coups de masses et d'épées, péle-mêle effroyable ! Les Normands vont fuir en désordre, lorsque l'évêque de Bayeux, armé de toutes pièces, les ramène à l'ennemi. Harold voit tous ses défenseurs tomber autour de lui. Le parjure est atteint lui-même. Il meurt. Son armée en déroute est poursuivie, et là finit le dernier chapitre du roman historique.

Une vieille tradition, longtemps incontestée, veut que cette broderie soit l'œuvre de Mathilde de Flandre, qui avait épousé Guillaume le Bâtard dix ans avant la victoire d'Hastings. Pendant les absences de Guillaume,

obligé de séjourner en Angleterre pour en achever la pacification, Mathilde, restée seule en Normandie, aurait entrepris, avec les dames de sa cour, cette broderie gigantesque, où devaient se dérouler les péripéties de l'expédition qui avait placé un double sceptre aux mains du conquérant.

Cette légende, favorisée par le silence des documents écrits, fut universellement acceptée. Mais, à partir d'une première communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1724, par Lancelot, qui, après avoir reçu un croquis du monument, se demandait assez naïvement s'il s'agissait d'un bas-relief, d'une sculpture, ou d'une peinture à fresque, voilà que le monde savant commence à s'occuper de ce précieux joyau, tombé si étrangement dans les oubliettes de l'histoire.

Livrée subitement aux controverses, la tapisserie perd bientôt son prestige et se voit contester, non seulement sa filiation, établie par commune renommée, mais encore l'authenticité de son antique origine. Ce fut une véritable rage de polémiques, et, comme dans toutes les discussions de ce genre, l'amour-propre s'en mêlant, on se préoccupa beaucoup plus d'avoir des apparences de raisons que de chercher sincèrement la vérité.

Parmi les arguments, nés de cette bataille à outrance d'érudits, il y en eut souvent de spécieux et parfois de comiques. Tartuffe aussi entre dans la lice. Découvrant sur la tapisserie, surtout dans les bordures qui lui servent d'encadrement, des scènes que la décence aurait dû, suivant lui, proscrire, il en tire cette conclusion

que de tels sujets n'ont pu être exécutés, ou ordonnés, par une femme aussi vertueuse que l'était Mathilde de Flandre, l'épouse impeccable de Guillaume-le-Conquérant.

Pour répondre à cette singulière objection, il n'est pas besoin de remonter jusqu'à l'antiquité où les filles de Sparte voyaient les jeunes gens courir tout nus dans le stade, sans qu'il leur vînt de coupables pensées, et où Lucrèce, dans son *De natura rerum*, célébrait Vénus et le fécond rapprochement des sexes sans que personne songeât à rougir de l'audace de ses vers, qui peignaient tout librement, sans être libres. Au moyen âge, la pudeur des femmes n'avait rien de la pudibonderie qui « fait des tableaux couvrir les nudités », mais « a de l'amour pour les réalités ». Aucune alors ne se sentait révoltée à la vue des images singulièrement fantaisistes que les maîtres de l'œuvre sculptaient sur les murs mêmes des églises. Elles ne s'offensaient pas davantage de cette littérature goliardique où les satires les plus irrévérencieuses fraternisaient avec les chansons dévotes. C'était aussi sans rougir qu'elles écoutaient les sorties violentes de certains prédicateurs, qui pensaient ne pas pouvoir flétrir le vice sans en faire une peinture d'autant plus fidèle qu'elle était plus grossière.

Élevée à cette école, dont le réalisme n'avait pas de sous-entendus malsains, la reine Mathilde, en présidant aux travaux de la *Tapisserie*, put donc rencontrer sous son aiguille, sans que son honnêteté eût à en souffrir, des sujets qui ne manqueraient pas d'effaroucher les savantes hypocrisies d'une époque moins naïve.

Voilà un des échantillons d'arguments employés dans la polémique que souleva la grosse question des origines de la *Tapisserie*. Et la discussion dure encore. Car on ne s'est pas contenté de nier que la reine Mathilde eût imaginé et dirigé ce prodigieux travail où l'on a fixé sur la toile, avec des fils juxtaposés, les principaux épisodes de la conquête ; on a voulu aussi prouver qu'il n'était point contemporain du grand événement qu'il représente et que, loin d'être un produit de l'art normand, il avait dû être exécuté à Londres par des ouvriers anglais.

Depuis les grandes batailles qui se sont livrées entre érudits à ce sujet, il s'est produit un petit événement littéraire qui éclaire d'un jour nouveau le terrain de la controverse.

En 1871, M. Léopold Delisle publiait un poème où Baudri, abbé de Bourgueil et plus tard évêque de Dol, décrivait, en vers latins, l'appartement de la comtesse Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, et plus particulièrement une tapisserie, tendue autour de l'alcôve, dans laquelle était dressé le lit de la princesse :

« La partie du poème de Baudri qui a pour nous le « plus d'importance, disait le savant éditeur, dans sa « préface, est la description de la tapisserie consacrée « à la conquête de l'Angleterre. Cette description rap- « pelle tout naturellement la tapisserie que la ville de « Bayeux est si fière de posséder dans son musée. « Souvent, les vers de Baudri pourraient servir d'ex- « plication aux scènes brodées sur ce précieux monu- « ment. Le poète fait observer que, sur la tapisserie « d'Adèle, chaque tableau était accompagné d'une

« légende. C'est là un trait de ressemblance qui frap-
« pera les esprits les moins prévenus. Est-ce à dire que
« la description de Baudri s'applique à la tapisserie de
« Bayeux ? Assurément non, mais ce qu'on en peut
« légitimement conclure, c'est que, vers le commence-
« ment du XIIe siècle, une tapisserie représentant la
« conquête de l'Angleterre, était considérée comme
« une décoration qui devait occuper la place d'hon-
« neur dans l'appartement d'une fille de Guillaume-
« le-Conquérant. Il faudra désormais tenir compte de
« cette considération quand on discutera l'origine
« d'un monument que toutes les provinces envient à
« la Normandie. »

Ainsi, d'après ce document, on connaissait, quelque quarante ans après la conquête, des sortes de réductions du célèbre original, conservé maintenant dans le musée de Bayeux.

Pour tous les esprits indépendants, qui n'ont pas de thèse à soutenir ni d'amour-propre d'auteur engagé dans la question, il n'est donc pas douteux que la *Tapisserie* dite *de la Reine Mathilde* soit un ouvrage du XIe siècle. Et ce qui étonne, quand on songe à l'âge et surtout à la fragilité d'un tel monument, c'est qu'il ait pu arriver jusqu'à nous presque intact, à travers tous les dangers auxquels il a été exposé.

Une première fois (1), en 1105, lors de la prise et de l'incendie de Bayeux, par les troupes de Henri Ier, roi

(1) Et non en 1106, comme le disent tous les historiens. Voir *Essai historique sur la prise et l'incendie de Bayeux*, par le vicomte de Toustain.

d'Angleterre, il échappe aux flammes et au pillage. Une deuxième fois, il est miraculeusement sauvé, lorsque la malheureuse cité est encore réduite en cendres par l'armée d'Edouard III, grossie des contingents du frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre. De même, pendant les trente-trois années de la domination anglaise, depuis 1417 jusqu'à la victoire de Formigny, on réussit à le dérober aux recherches du vainqueur.

Pendant ces époques tourmentées aucun écrit n'avait fait mention de la Tapisserie. Quelques années après l'occupation anglaise, en 1476, on la voit enfin, pour la première fois, figurer sur un inventaire du trésor de la Cathédrale (1).

« Item, est-il dit dans cet inventaire, une tente très « longue et estroicte de telle (toile) à broderie de « ymages et escripteaulx faisans représentation du « conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ « la nef de l'église le jour et les octaves des reliques. »

A partir de ce jour, la Tapisserie fut, suivant un usage immémorial, périodiquement exposée à la curiosité et à la vénération publiques. On la croyait à l'abri de toute déprédation, lorsque les désordres des guerres religieuses vinrent encore compromettre sa conservation. Dans la funeste journée du 12 mai 1562, les « prétendus Réformés », comme on disait alors, entrèrent tambour battant dans la cathédrale de Bayeux, dont ils pillèrent les trésors, et dans la biblio-

(1) Publié par Lancelot dans son Mémoire soumis à l'Académie des Inscriptions le 21 juillet 1724.

thèque du chapitre, d'où ils enlevèrent tous les manuscrits et titres de propriété. Ce qu'ils ne purent emporter, ils le jetèrent aux flammes « et firent si « grand feu, dit une plainte du chapitre (1), qu'il prit « à une maison et autres lieux circonvoisins ».

Après avoir fait le sac des églises, les forcenés s'attaquèrent aux propriétés privées.

« En quelque lieu secret de l'une des maisons de « l'un d'iceux chanoines, dit la même plainte du Cha-« pitre, avoit été retiré quelques nombres de chappes « et ornemens de drap d'or et velour cramoisi grande-« ment enrichis d'orfrois, lesquels ont été pris par « force et emportés par aulcuns qui les ont appliqué « à leur usage, et en ont fait faire des manteaux, tours « de lit, doublé des chaises, robes de nuit, tiré des « linges et fait faire des chaises de grand prix. »

Pour avoir échappé à une telle rapacité, la tapisserie avait dû être soigneusement cachée dans un lieu sûr.

Après l'apaisement des troubles religieux, on pouvait croire enfin sa conservation définitivement assurée. Mais, pendant la Révolution, au moment du départ des volontaires, l'imprudence impardonnable de la municipalité de Bayeux lui fit courir le plus grand risque auquel elle ait été jamais exposée.

L'Assemblée législative venait de proclamer par un

(1) *Articles présentés le 19 août 1563 à MM. les Commissaires députés par le Roy contre les prétendus Réformés par l'Évêque et les Chanoines de Bayeux.* Extrait des Archives du Chapitre, par Beziers, qui l'a publié à la fin de son *Histoire de Bayeux.*

décret la patrie en danger. En province, comme à Paris, dans toutes les mairies, des registres étaient ouverts pour recevoir les noms des citoyens qui s'enrôlaient. L'enthousiasme fut immense. A Bayeux, où l'on ne demandait que quinze volontaires, il s'en présenta deux cent soixante quatre. Parmi eux, toutes les classes de la société étaient représentées ; mais l'élément populaire avait fourni le plus fort contingent. On y remarquait, entre autres, un ouvrier maçon qui devint baron de l'Empire ; et un tailleur de pierre, qui fut promu sous la République au grade de général de brigade.

Dans cette improvisation d'une armée, où les bonnes volontés et les grands cœurs affluaient, il ne manquait que deux choses : l'argent, qu'on a justement appelé le nerf de la guerre, et l'organisation, qui sait tirer d'une cohue une troupe régulière.

Tous ces braves tendaient les bras pour recevoir des fusils, et l'on n'avait ni assez d'armes, ni assez de vêtements à leur distribuer. Le désarroi était si effroyable dans le Calvados, que le Conseil général du département crut devoir jeter ce cri d'alarme, où il y avait aussi comme une leçon donnée au pouvoir législatif : « Vous avez proclamé le *danger de la patrie*, écrivait-il « à l'Assemblée Nationale, dans une adresse du « 27 juillet ; pourquoi donc ne met on pas en action « les mesures que vous avez décrétées pour la sauver ? « Des milliers de citoyens n'attendent que des armes « et le signal pour voler à sa défense ; pourquoi donc, « par des lenteurs perfides, enchaîne-t-on si longtemps « leur courage qui s'irrite et s'indigne ? Cependant

« l'Empire est menacé d'une dissolution prochaine,
« l'ennemi s'avance et vous délibérez !... »

Cet appel ne fut guère entendu puisque, plus d'un mois après, on ne savait à Bayeux comment achever l'équipement des enrôlés. Une indemnité de 6 livres dut être accordée à chaque homme pour se procurer des sabres et des baudriers. Même pénurie d'uniformes. Comme le drap manquait, il fallut, pour s'en procurer, s'adresser aux communautés, où la municipalité envoya des délégués, chargés de s'y faire livrer « contre rem-« boursement, les pièces d'étoffe blanche (1) qui pour-« raient être employées à l'habillement des volon-« taires. »

En présence d'un tel désordre on se figure aisément quels furent les embarras d'un départ précipité, lorsque le tambour battit le rappel dans les rues de Bayeux pour la levée en masse du 6ᵉ bataillon du Calvados. Tandis que la garde nationale se réunit pour conduire ses frères d'armes jusqu'aux portes de la ville, au milieu des scènes les plus émouvantes, tandis que les femmes font leurs adieux à des volontaires qui laissent des enfants ou des fiancées, l'administration se voit obligée d'improviser, pour ainsi dire, des charrois et des moyens de transport.

A cet instant critique, comme on avait déjà manqué d'étoffes pour habiller les soldats, on ne trouve plus la toile nécessaire pour couvrir les fourgons. La foule s'impatiente, s'irrite. Les uns se moquent, les autres menacent, les esprits forts donnent leur avis. L'un

(1) *Bayeux sous la Révolution*, par Alfred Dédouit, page 71.

d'eux suggère cette idée que l'on pourrait suppléer à la toile qui manque en se servant de la *Tapisserie de la Reine Mathilde*. Le propos court de bouche en bouche, est acclamé. Vite le populaire, prompt à l'action, va indiquer cette ressource à la municipalité. Celle-ci, se sentant à bout d'invention, accueille favorablement le conseil, qu'on lui aurait peut-être d'ailleurs imposé, et donne des ordres pour qu'on délivre la Tapisserie aux délégués (1).

Aussitôt la célèbre broderie est emportée et placée sur un fourgon, qui suit la troupe de volontaires partant pour le camp de Meaux. De là elle va prendre le chemin de la frontière, où elle tombera peut-être, dans le hasard d'une bataille, entre les mains de l'ennemi, heureux d'enlever à la France une pièce historique, que lui envient les Musées les plus riches de l'Etranger.

Au milieu de l'affolement général, un citoyen, qui eut sans doute conscience de la perte irréparable qu'on allait faire, courut avertir un des membres du District. Celui auquel il eut l'idée de s'adresser lui était tout naturellement désigné par les services signalés qu'il avait déjà rendus.

C'était M. Lambert Le Forestier, avocat au bailliage, bien connu pour son patriotisme, puisqu'il avait occupé gratuitement pendant deux ans la chaire de seconde, à la suite du refus de serment des titulaires du collège de Bayeux. Nommé par le suffrage de ses concitoyens capitaine de la compagnie de chasseurs de la

(1) *Rapport sur la conservation de la Tapisserie de la Reine Mathilde*, par M. Pezet.

mencement et l'image de l'usurpation de toute la terre » (1). Rapprochez cela d'une autre pensée : « Sans doute l'égalité des biens est juste; mais ne pouvant faire qu'il soit forcé d'obéir à la justice, on a fait qu'il soit juste d'obéir à la force » (2) : Et vous aurez ce qu'il y a de plus excessif et de plus hasardé dans les plus mauvaises tendances du socialisme moderne. Mais faut-il prendre ces mots à la lettre et absolument, et le pyrrhonisme de Pascal oublie-t-il l'espèce d'antinomie sur laquelle roule presque toute la philosophie des *Pensées?* Pascal, qui pose que l'égalité des biens est juste, avoue d'un autre côté qu'il est nécessaire qu'il y ait de l'inégalité entre les hommes. Il est vrai qu'il ajoute aussitôt : « Cela étant accordé, voilà la porte ouverte non seulement à la plus haute domination, mais à la plus haute tyrannie » (3). Mais cela ne détruit point l'aveu qu'il est nécessaire, d'après la nature des choses, qu'il y ait de l'inégalité, et par conséquent que l'égalité des biens est impossible ; et par conséquent que, si elle est juste, elle ne peut l'être que d'une justice toute idéale et toute abstraite, sans aucun rapport ni prochain ni éloigné avec le possible et la réalité ; ce qui revient à dire que l'égalité des biens est une pure chimère. Mais, dira-t-on, Pascal aggrave encore son tort en attaquant le droit de succession, qu'il fait reposer entièrement sur la volonté des législateurs et non sur la nécessité et la nature

(1) VI, 50.
(2) VI, 7.
(3) VI, 2.

des choses : « Vous imaginez-vous, dit-il à son duc et pair des *Discours*, que ce soit par voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous ? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs, qui ont pu avoir de bonnes raisons, mais dont aucune n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur ces choses (1). S'il leur avait plu de décider que ces biens, après avoir été possédés par les pères durant leur vie, retourneraient à la république après leur mort, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre de nature, mais d'un établissement humain. Un autre tour d'imagination dans ceux qui ont fait les lois vous aurait rendu pauvre » (2).

Je ne dirai point pour justifier Pascal, qu'il ne fait après tout que répéter ici la pensée de tous les écrivains politiques du XVIIe siècle, auxquels personne ne s'avise d'en faire un reproche : ce serait une circonstance atténuante et non une justification. Il y a d'ailleurs une grave différence entre Pascal et ceux qui, avant ou après lui, ont dit les mêmes choses que lui. C'est qu'eux, ils n'ont point vu la portée de ce qu'ils disaient ; en considérant la propriété et les successions par lesquelles la propriété existe effective-

(1) Il y a ici un sophisme ou une idée mal démêlée. Sans doute le droit naturel ne dit pas que tel ou tel individu (le duc de Roannes ou tout autre) ait droit sur telle ou telle chose : mais cela empêche-t-il que le droit naturel ne dise, que les biens acquis par les pères doivent passer à leurs enfants ?

(2) Havet, *Op. de Pascal*, discours 1er, p. 351-352.



ment, comme de simples établissements humains, ils les considéraient en même temps comme parfaitement justes et légitimes, quoique contraires à l'égalité et à la communauté primitives des liens établis par la nature : ils adoptaient ces deux principes sans s'apercevoir qu'ils se contredisent et se détruisent mutuellement. Pascal ne craint pas de voir cette contrariété, et il la proclame hardiment, parce qu'il ne recule jamais devant sa propre pensée ou devant les conséquences de la logique. C'est là son crime ou son mérite. Mais enfin quel serait au juste le tort de Pascal, si on doit prendre ses idées absolument et sans égard à son scepticisme ? Ce serait uniquement, je crois, d'appeler tour d'imagination et par conséquent fantaisie ou caprice les bonnes raisons que peuvent avoir eues les législateurs dans l'établissement ou la consécration publique du droit de succession. Or, si ces raisons sont bonnes, elles ne peuvent être de pures fantaisies ; et si elles ne sont pas de pures fantaisies ou un simple tour d'imagination, elles doivent reposer sur quelque nécessité naturelle; et dans ce cas, Pascal ne devait pas dire que la propriété, en tant qu'héritage, n'a point de fondement dans la nature. Tout son raisonnement, tel que Nicole nous l'a transmis, n'est qu'une suite de malentendus ou d'idées mal démêlées. Mais considérons ces idées de Pascal, non plus absolument et pour leur valeur intrinsèque, mais relativement soit à la société de son temps, soit aux principes généralement reçus sur ces matières ; et nous ne pourrons contester qu'il n'y ait un grand fonds de vérité dans le discours de Pascal au jeune duc de Luynes, et en général dans tout

ce qu'il a laissé échapper sur la propriété. Je ne perdrai pas mon temps à démontrer que si la nature a réellement établi l'égalité et la communauté des biens, et que si la propriété n'a d'autre fondement que l'autorité publique ou la volonté des législateurs, comme le disaient tous les publicistes, la propriété n'est réellement qu'une usurpation, et que Pascal avait le droit de le dire hautement, parce qu'il n'y a point de convenances qui imposent à l'écrivain et au philosophe l'obligation de mentir ou de ne point dire toute la vérité. Pascal traite la propriété d'usurpation ; absolument, en effet, la propriété suppose, si l'on veut, une usurpation nécessaire ou le droit du premier occupant, que Pascal a cependant tort d'appeler une usurpation, parce qu'il n'y a point proprement d'usurpation, là où il n'y a pas déjà des propriétés établies ; mais relativement, la propriété n'était qu'une simple usurpation ou que le fruit d'une usurpation dans les personnes auxquelles s'adressait Pascal ; car toute grande société a commencé par la violence et par la conquête ; or ces propriétés, celles des nobles et du clergé, continuaient dans notre pays à être de vraies usurpations, étant exemptes de l'impôt ou de la rançon qui peut seule effacer peu à peu l'usurpation ou l'injustice de l'occupation première. Le manque de droit était encore plus évident pour les successions qui, au lieu de reposer sur les droits naturels des enfants et sur l'intérêt social, ne reposaient que sur le soi-disant droit d'aînesse ou sur la vanité des parents, qui, pour perpétuer l'illustration de leur nom, dépouillaient en faveur de l'aîné les cadets et les filles, lesquels rem-

plissaient le clergé et les couvents. Il ne faut donc pas tant se récrier sur les erreurs de Pascal, car elles ne manquaient point de vérité comme critique des institutions existantes. Il ne faut pas non plus exagérer ces erreurs pour rehausser la modération de Bossuet au détriment de ce hardi génie. On fait tort, ce me semble, à Bossuet, de l'opposer à Pascal comme penseur : c'est appeler l'attention sur ce qui manque à son esprit plus oratoire que philosophique. Ce qu'on vante en lui sous le nom de bon sens et ce qui lui a fait décerner par M. Cousin le titre pompeux de docteur infaillible, n'est trop souvent que timidité de logique ; et je ne sais lequel, ou de Bossuet, à qui l'on fait un mérite d'avoir su reconnaître les droits de la raison en la conciliant avec la foi, ou de Pascal, à qui l'on reproche d'avoir méprisé la raison en l'opposant à la foi, a eu au fond le plus de défiance de la raison. Pascal la maudit et l'humilie, mais quoi qu'il fasse, il la suit, et jamais il ne refuse ou ne craint d'elle jusqu'où la logique le conduit : Bossuet exalte par moments la raison, comme pourrait le faire un philosophe, mais il lui prescrit volontairement ou involontairement des bornes qui ne sont pas ses bornes naturelles ; de parti pris ou par le tour même de son génie, il la subordonne tout doucement à des convenances qui ne sont pas ses convenances ; il la suit jusqu'à un certain point; mais il l'abandonne dès que les conséquences qu'elle lui impose contrarient son tempérament de théologien et d'orateur. Aussi, à la différence de Pascal dont l'esprit a plus de profondeur que d'étendue, plus de vigueur que d'éclat, plus de pénétration inci-

sive que d'ampleur, celui de Bossuet a-t-il plus d'étendue que de profondeur, plus d'éclat que de vigueur, plus d'ampleur que de pénétration incisive. Sa véhémence n'est point, comme celle de Pascal, une véhémence de raisonnement et de passion ; elle n'est le plus souvent qu'une véhémence d'imagination grandiose. Bossuet n'est que l'orateur autorisé et que le docteur de la théologie catholique ; Pascal en est, à ses risques et périls, le philosophe. Aussi me paraît-il de bien peu inférieur à Descartes, s'il ne l'égale ; avec moins d'invention dans l'ensemble, il a plus d'invention dans le détail. Car la logique ou l'esprit de conséquence est invention aussi. De plus, on ne doit pas méconnaître qu'il achève et continue en un certain sens l'œuvre de Descartes. La philosophie ne peut se borner à quelques principes de métaphysique ; elle est incomplète, si elle n'embrasse pas la sphère tout entière de l'âme humaine. Or nous avons vu que Descartes, non par timidité d'esprit, mais par excès de circonspection, comme le lui reproche Bossuet, ou simplement par prudence et parce qu'il connaissait trop bien les autorités ombrageuses de son temps, s'est défendu autant que possible de toucher à la morale et s'est refusé absolument de toucher aux questions politiques. Moins curieux des principes, parce qu'il recevait ou croyait recevoir un dogme tout fait, Pascal n'a pas eu tant d'indifférence et de réserve pour les conséquences, qui lui paraissent le tout de l'être intelligent. Peu s'en faut qu'il ne mette toute la philosophie dans la morale, et il ne pourrait concevoir qu'elle fût pour un être pensant un pays défendu. Il

s'y jette donc avec toute l'impétuosité et toute l'audace obstinée de son génie à la fois passionné et géométrique; et les spéculations morales l'entraînent aux spéculations politiques, qui avaient paru si dangereuses à Descartes. Il servait par là cette philosophie et cette raison humaine qu'il traitait d'ailleurs avec tant de hauteur et de colère méprisante; et comme Descartes avait eu la gloire de séculariser la métaphysique, on peut dire que la gloire d'avoir sécularisé la morale revient surtout à Pascal. Tout janséniste et tout possédé qu'il était d'une foi sombre et fanatique, il introduisit les laïques et les profanes dans le sanctuaire par ses *Pensées* plus encore peut-être que par ses *Provinciales*. Aussi les *Pensées*, malgré toute leur théologie, me paraissent-elles une œuvre éminemment philosophique; et quand je considère que l'audace de Pascal égale et surpasse même celle de Descartes, que Pascal ne portait pas moins de liberté d'esprit dans la théologie morale que Descartes dans la métaphysique, je ne puis comprendre qu'on refuse à Pascal la qualité de philosophe. Si la philosophie est avant tout indépendance de pensée, et qu'elle consiste à voir clair dans ses propres idées, Pascal est philosophe au même titre et au même degré que Descartes

---

UN

SAUVETEUR DE MONUMENTS

pendant la Révolution

Par M. Gaston LAVALLEY

Comme beaucoup de chefs-lieux d'arrondissement, qui n'ont pas le prestige d'une situation pittoresque, Bayeux serait certainement aujourd'hui délaissé par les touristes, s'il ne se recommandait à leur attention par la beauté de sa cathédrale et la valeur historique de sa *Tapisserie* dite *de la Reine-Mathilde*.

Cette dernière est surtout estimée des Anglais, qui viennent non seulement l'étudier, mais lui rendre hommage comme à une relique vénérée. A la belle saison, tous les ans, beaucoup d'entre eux font un pèlerinage à Bayeux, devenu ainsi une sorte de petite Mecque où leur patriotisme prétend se retremper à l'une des sources de leur histoire nationale. Car la plupart s'honorent de descendre des fameux compa-

gnons d'armes de Guillaume-le-Conquérant, dont les hauts faits sont retracés en broderies coloriées sur une large bande de toile blanche, brunie par le temps.

Cette religion des souvenirs a même eu quelquefois ses fanatiques. On raconte en effet qu'à l'époque où son mari était occupé à faire une copie de la célèbre tapisserie, Mme Stothard ne put résister à la tentation d'en enlever un fragment (1). Acheté tout d'abord pour le compte du musée de Kensington, le tissu dérobé fut restitué, par une démarche toute gracieuse, à la ville de Bayeux.

Depuis, pour exaucer sans doute les vœux de ses compatriotes, M. Edouard Dossetter a exécuté, grandeur nature, avec des procédés photographiques, une admirable reproduction coloriée de l'original. De la sorte, les fidèles de ce culte ardent du passé peuvent contempler, sans passer le détroit, une image parfaite de « cette relique extraordinaire et sans prix » comme l'appelait Dibdin, de ce monument « le plus noble du « monde parmi ceux qui intéressent notre ancienne « histoire d'Angleterre », comme le qualifiait Stukeley dans ses *Palaeographia britannica*, avec un enthousiasme qu'on rencontre rarement au bout de la plume d'un antiquaire.

Si l'on ne considérait cette précieuse pièce du moyen âge qu'au point de vue de sa valeur esthétique, elle ne mériterait certainement pas la réputation qu'on lui a faite ; car l'art n'a rien de commun avec les naïfs

(1) Le fait est rapporté dans le *Vetusta monumenta* publié par la Société des Antiquaires de Londres.

tableaux dont elle se compose. Ce ne sont pas à vrai dire des figures, mais plutôt des *bonshommes*, que l'aiguille des brodeuses du XI[e] siècle a fixées, avec des laines de différentes couleurs, sur une bande de toile blanche, de 70 mètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur. Les hommes qu'on y a représentés semblent plus élevés que les maisons ou les édifices voisins ; quant aux chevaux, on croirait parfois qu'ils sont plantés sur des manches à balai, comme la monture de bois sur laquelle l'infortuné Sancho se réveilla après le vol de son âne. En un mot des dessins qui ont de l'analogie avec ceux que nous faisions sur nos cahiers lorsque, avec notre premier crayon, nous avons essayé de reproduire les traits de notre premier maître.

Mais ce n'est pas la valeur artistique de cette composition qui retient le savant ou l'érudit devant cette incomparable broderie. C'est l'intérêt même du sujet. La *Tapisserie de la reine Mathilde* (1) est en effet une sorte de roman illustré qui retrace les principaux faits de la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Malgré le nombre des scènes représentées, l'œuvre ne manque pas d'unité dramatique. Dans une première partie, on nous raconte les impressions de voyage, souvent désagréables, de Harold, qu'Edouard

(1) Ce nom moderne, respecté par l'usage, est impropre, puisqu'il s'agit ici d'un ouvrage de broderie. Au XIV[e] et au XV[e] siècle, on l'appelait avec plus de justesse : *La grunde telle* (toile) *du Conquest d'Angleterre.* Plus tard on la nomma *La toilette du duc Guillaume*, ou encore : *La toilette de la Saint-Jean*, parce que, tous les ans, on la tendait, la veille de cette fête, dans la cathédrale de Bayeux.

avait envoyé en Normandie pour apprendre au duc Guillaume qu'il lui avait légué sa couronne... La deuxième partie nous montre Harold accompagnant Guillaume dans son expédition contre le duc de Bretagne. Harold est devenu l'ami du Bâtard ; mais le Normand, qui aime les dévouements authentiques et passés par devant prêtre ou tabellion, décide son ami à lui prêter serment de fidélité sur des reliques... Dans la troisième partie, on assiste à la mort et aux funérailles d'Édouard. Tandis qu'on enterre le roi, Harold intrigue et se fait offrir la couronne. Mais voici une comète qui ne présage rien de bon. L'ambitieux n'est pas plutôt assis sur le trône qu'on le voit trembler. Sa conscience est assez large pour absorber encore, sans en être incommodée, plus d'un serment politique. Toutefois il craint la colère de Guillaume. Et sa crainte est bien fondée, car le duc de Normandie, informé de la trahison de son ancien ami, fait d'immenses préparatifs, s'embarque avec son armée et livre le combat à Harold dans les champs d'Hastings. Grands coups de masses et d'épées, pêle-mêle effroyable ! Les Normands vont fuir en désordre, lorsque l'évêque de Bayeux, armé de toutes pièces, les ramène à l'ennemi. Harold voit tous ses défenseurs tomber autour de lui. Le parjure est atteint lui-même. Il meurt. Son armée en déroute est poursuivie, et là finit le dernier chapitre du roman historique.

Une vieille tradition, longtemps incontestée, veut que cette broderie soit l'œuvre de Mathilde de Flandre, qui avait épousé Guillaume le Bâtard dix ans avant la victoire d'Hastings. Pendant les absences de Guillaume,

obligé de séjourner en Angleterre pour en achever la pacification, Mathilde, restée seule en Normandie, aurait entrepris, avec les dames de sa cour, cette broderie gigantesque, où devaient se dérouler les péripéties de l'expédition qui avait placé un double sceptre aux mains du conquérant.

Cette légende, favorisée par le silence des documents écrits, fut universellement acceptée. Mais, à partir d'une première communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1724, par Lancelot, qui, après avoir reçu un croquis du monument, se demandait assez naïvement s'il s'agissait d'un bas-relief, d'une sculpture, ou d'une peinture à fresque, voilà que le monde savant commence à s'occuper de ce précieux joyau, tombé si étrangement dans les oubliettes de l'histoire.

Livrée subitement aux controverses, la tapisserie perd bientôt son prestige et se voit contester, non seulement sa filiation, établie par commune renommée, mais encore l'authenticité de son antique origine. Ce fut une véritable rage de polémiques, et, comme dans toutes les discussions de ce genre, l'amour-propre s'en mêlant, on se préoccupa beaucoup plus d'avoir des apparences de raisons que de chercher sincèrement la vérité.

Parmi les arguments, nés de cette bataille à outrance d'érudits, il y en eut souvent de spécieux et parfois de comiques. Tartuffe aussi entre dans la lice. Découvrant sur la tapisserie, surtout dans les bordures qui lui servent d'encadrement, des scènes que la décence aurait dû, suivant lui, proscrire, il en tire cette conclusion

que de tels sujets n'ont pu être exécutés, ou ordonnés, par une femme aussi vertueuse que l'était Mathilde de Flandre, l'épouse impeccable de Guillaume-le-Conquérant.

Pour répondre à cette singulière objection, il n'est pas besoin de remonter jusqu'à l'antiquité où les filles de Sparte voyaient les jeunes gens courir tout nus dans le stade, sans qu'il leur vînt de coupables pensées, et où Lucrèce, dans son *De natura rerum*, célébrait Vénus et le fécond rapprochement des sexes sans que personne songeât à rougir de l'audace de ses vers, qui peignaient tout librement, sans être libres. Au moyen âge, la pudeur des femmes n'avait rien de la pudibonderie qui « fait des tableaux couvrir les nudités », mais « a de l'amour pour les réalités ». Aucune alors ne se sentait révoltée à la vue des images singulièrement fantaisistes que les maîtres de l'œuvre sculptaient sur les murs mêmes des églises. Elles ne s'offensaient pas davantage de cette littérature goliardique où les satires les plus irrévérencieuses fraternisaient avec les chansons dévotes. C'était aussi sans rougir qu'elles écoutaient les sorties violentes de certains prédicateurs, qui pensaient ne pas pouvoir flétrir le vice sans en faire une peinture d'autant plus fidèle qu'elle était plus grossière.

Élevée à cette école, dont le réalisme n'avait pas de sous-entendus malsains, la reine Mathilde, en présidant aux travaux de la *Tapisserie*, put donc rencontrer sous son aiguille, sans que son honnêteté eût à en souffrir, des sujets qui ne manqueraient pas d'effaroucher les savantes hypocrisies d'une époque moins naïve.

Voilà un des échantillons d'arguments employés dans la polémique que souleva la grosse question des origines de la *Tapisserie*. Et la discussion dure encore. Car on ne s'est pas contenté de nier que la reine Mathilde eût imaginé et dirigé ce prodigieux travail où l'on a fixé sur la toile, avec des fils juxtaposés, les principaux épisodes de la conquête ; on a voulu aussi prouver qu'il n'était point contemporain du grand événement qu'il représente et que, loin d'être un produit de l'art normand, il avait dû être exécuté à Londres par des ouvriers anglais.

Depuis les grandes batailles qui se sont livrées entre érudits à ce sujet, il s'est produit un petit événement littéraire qui éclaire d'un jour nouveau le terrain de la controverse.

En 1871, M. Léopold Delisle publiait un poème où Baudri, abbé de Bourgueil et plus tard évêque de Dol, décrivait, en vers latins, l'appartement de la comtesse Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, et plus particulièrement une tapisserie, tendue autour de l'alcôve, dans laquelle était dressé le lit de la princesse :

« La partie du poème de Baudri qui a pour nous le « plus d'importance, disait le savant éditeur, dans sa « préface, est la description de la tapisserie consacrée « à la conquête de l'Angleterre. Cette description rap- « pelle tout naturellement la tapisserie que la ville de « Bayeux est si fière de posséder dans son musée. « Souvent, les vers de Baudri pourraient servir d'ex- « plication aux scènes brodées sur ce précieux monu- « ment. Le poète fait observer que, sur la tapisserie « d'Adèle, chaque tableau était accompagné d'une

« légende. C'est là un trait de ressemblance qui frap-
« pera les esprits les moins prévenus. Est-ce à dire que
« la description de Baudri s'applique à la tapisserie de
« Bayeux ? Assurément non, mais ce qu'on en peut
« légitimement conclure, c'est que, vers le commence-
« ment du XIIe siècle, une tapisserie représentant la
« conquête de l'Angleterre, était considérée comme
« une décoration qui devait occuper la place d'hon-
« neur dans l'appartement d'une fille de Guillaume-
« le-Conquérant. Il faudra désormais tenir compte de
« cette considération quand on discutera l'origine
« d'un monument que toutes les provinces envient à
« la Normandie. »

Ainsi, d'après ce document, on connaissait, quelque quarante ans après la conquête, des sortes de réductions du célèbre original, conservé maintenant dans le musée de Bayeux.

Pour tous les esprits indépendants, qui n'ont pas de thèse à soutenir ni d'amour-propre d'auteur engagé dans la question, il n'est donc pas douteux que la *Tapisserie* dite *de la Reine Mathilde* soit un ouvrage du XIe siècle. Et ce qui étonne, quand on songe à l'âge et surtout à la fragilité d'un tel monument, c'est qu'il ait pu arriver jusqu'à nous presque intact, à travers tous les dangers auxquels il a été exposé.

Une première fois (1), en 1105, lors de la prise et de l'incendie de Bayeux, par les troupes de Henri Ier, roi

(1) Et non en 1106, comme le disent tous les historiens. Voir *Essai historique sur la prise et l'incendie de Bayeux*, par le vicomte de Toustain.

d'Angleterre, il échappe aux flammes et au pillage. Une deuxième fois, il est miraculeusement sauvé, lorsque la malheureuse cité est encore réduite en cendres par l'armée d'Edouard III, grossie des contingents du frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre. De même, pendant les trente-trois années de la domination anglaise, depuis 1417 jusqu'à la victoire de Formigny, on réussit à le dérober aux recherches du vainqueur.

Pendant ces époques tourmentées aucun écrit n'avait fait mention de la Tapisserie. Quelques années après l'occupation anglaise, en 1476, on la voit enfin, pour la première fois, figurer sur un inventaire du trésor de la Cathédrale (1).

« Item, est-il dit dans cet inventaire, une tente très « longue et estroicte de telle (toile) à broderie de « ymages et escripteaulx faisans représentation du « conquest d'Angleterre, laquelle est tendue environ « la nef de l'église le jour et les octaves des reliques. »

A partir de ce jour, la Tapisserie fut, suivant un usage immémorial, périodiquement exposée à la curiosité et à la vénération publiques. On la croyait à l'abri de toute déprédation, lorsque les désordres des guerres religieuses vinrent encore compromettre sa conservation. Dans la funeste journée du 12 mai 1562, les « prétendus Réformés », comme on disait alors, entrèrent tambour battant dans la cathédrale de Bayeux, dont ils pillèrent les trésors, et dans la biblio-

(1) Publié par Lancelot dans son Mémoire soumis à l'Académie des Inscriptions le 21 juillet 1724.

thèque du chapitre, d'où ils enlevèrent tous les manuscrits et titres de propriété. Ce qu'ils ne purent emporter, ils le jetèrent aux flammes « et firent si « grand feu, dit une plainte du chapitre (1), qu'il prit « à une maison et autres lieux circonvoisins ».

Après avoir fait le sac des églises, les forcenés s'attaquèrent aux propriétés privées.

« En quelque lieu secret de l'une des maisons de « l'un d'iceux chanoines, dit la même plainte du Cha- « pitre, avoit été retiré quelques nombres de chappes « et ornemens de drap d'or et velour cramoisi grande- « ment enrichis d'orfrois, lesquels ont été pris par « force et emportés par aulcuns qui les ont appliqué « à leur usage, et en ont fait faire des manteaux, tours « de lit, doublé des chaises, robes de nuit, tiré des « linges et fait faire des chaises de grand prix. »

Pour avoir échappé à une telle rapacité, la tapisserie avait dû être soigneusement cachée dans un lieu sûr.

Après l'apaisement des troubles religieux, on pouvait croire enfin sa conservation définitivement assurée. Mais, pendant la Révolution, au moment du départ des volontaires, l'imprudence impardonnable de la municipalité de Bayeux lui fit courir le plus grand risque auquel elle ait été jamais exposée.

L'Assemblée législative venait de proclamer par un

(1) *Articles présentés le 19 août 1563 à MM. les Commissaires députés par le Roy contre les prétendus Réformés par l'Évêque et les Chanoines de Bayeux*. Extrait des Archives du Chapitre, par Beziers, qui l'a publié à la fin de son *Histoire de Bayeux*.

décret la patrie en danger. En province, comme à Paris, dans toutes les mairies, des registres étaient ouverts pour recevoir les noms des citoyens qui s'enrôlaient. L'enthousiasme fut immense. A Bayeux, où l'on ne demandait que quinze volontaires, il s'en présenta deux cent soixante quatre. Parmi eux, toutes les classes de la société étaient représentées ; mais l'élément populaire avait fourni le plus fort contingent. On y remarquait, entre autres, un ouvrier maçon qui devint baron de l'Empire ; et un tailleur de pierre, qui fut promu sous la République au grade de général de brigade.

Dans cette improvisation d'une armée, où les bonnes volontés et les grands cœurs affluaient, il ne manquait que deux choses : l'argent, qu'on a justement appelé le nerf de la guerre, et l'organisation, qui sait tirer d'une cohue une troupe régulière.

Tous ces braves tendaient les bras pour recevoir des fusils, et l'on n'avait ni assez d'armes, ni assez de vêtements à leur distribuer. Le désarroi était si effroyable dans le Calvados, que le Conseil général du département crut devoir jeter ce cri d'alarme, où il y avait aussi comme une leçon donnée au pouvoir législatif : « Vous avez proclamé le *danger de la patrie*, écrivait-il « à l'Assemblée Nationale, dans une adresse du « 27 juillet ; pourquoi donc ne met on pas en action « les mesures que vous avez décrétées pour la sauver ? « Des milliers de citoyens n'attendent que des armes « et le signal pour voler à sa défense ; pourquoi donc, « par des lenteurs perfides, enchaîne-t-on si longtemps « leur courage qui s'irrite et s'indigne ? Cependant

« l'Empire est menacé d'une dissolution prochaine ;
« l'ennemi s'avance et vous délibérez !... »

Cet appel ne fut guère entendu puisque, plus d'un mois après, on ne savait à Bayeux comment achever l'équipement des enrôlés. Une indemnité de 6 livres dut être accordée à chaque homme pour se procurer des sabres et des baudriers. Même pénurie d'uniformes. Comme le drap manquait, il fallut, pour s'en procurer, s'adresser aux communautés, où la municipalité envoya des délégués, chargés de s'y faire livrer « contre rem-« boursement, les pièces d'étoffe blanche (1) qui pour-« raient être employées à l'habillement des volon-« taires. »

En présence d'un tel désordre on se figure aisément quels furent les embarras d'un départ précipité, lorsque le tambour battit le rappel dans les rues de Bayeux pour la levée en masse du 6e bataillon du Calvados. Tandis que la garde nationale se réunit pour conduire ses frères d'armes jusqu'aux portes de la ville, au milieu des scènes les plus émouvantes, tandis que les femmes font leurs adieux à des volontaires qui laissent des enfants ou des fiancées, l'administration se voit obligée d'improviser, pour ainsi dire, des charrois et des moyens de transport.

A cet instant critique, comme on avait déjà manqué d'étoffes pour habiller les soldats, on ne trouve plus la toile nécessaire pour couvrir les fourgons. La foule s'impatiente, s'irrite. Les uns se moquent, les autres menacent, les esprits forts donnent leur avis. L'un

(1) *Bayeux sous la Révolution*, par Alfred Dédouit, page 71.

d'eux suggère cette idée que l'on pourrait suppléer à la toile qui manque en se servant de la *Tapisserie de la Reine Mathilde*. Le propos court de bouche en bouche, est acclamé. Vite le populaire, prompt à l'action, va indiquer cette ressource à la municipalité. Celle-ci, se sentant à bout d'invention, accueille favorablement le conseil, qu'on lui aurait peut-être d'ailleurs imposé, et donne des ordres pour qu'on délivre la Tapisserie aux délégués (1).

Aussitôt la célèbre broderie est emportée et placée sur un fourgon, qui suit la troupe de volontaires partant pour le camp de Meaux. De là elle va prendre le chemin de la frontière, où elle tombera peut-être, dans le hasard d'une bataille, entre les mains de l'ennemi, heureux d'enlever à la France une pièce historique, que lui envient les Musées les plus riches de l'Etranger.

Au milieu de l'affolement général, un citoyen, qui eut sans doute conscience de la perte irréparable qu'on allait faire, courut avertir un des membres du District. Celui auquel il eut l'idée de s'adresser lui était tout naturellement désigné par les services signalés qu'il avait déjà rendus.

C'était M. Lambert Le Forestier, avocat au bailliage, bien connu pour son patriotisme, puisqu'il avait occupé gratuitement pendant deux ans la chaire de seconde, à la suite du refus de serment des titulaires du collège de Bayeux. Nommé par le suffrage de ses concitoyens capitaine de la compagnie de chasseurs de la

(1) *Rapport sur la conservation de la Tapisserie de la Reine Mathilde*, par M. Pezet.

garde nationale, puis membre du Directoire exécutif, il avait sauvé la vie à plus d'un proscrit ou soustrait leur fortune, par des mesures ingénieuses, aux confiscations des décrets révolutionnaires Chez cet homme bien doué, le courage avait pour auxiliaire un esprit plein de ressources. Grand, robuste, les traits énergiques, sachant également trouver le geste qui menace ou le jeu de physionomie qui attire, il avait tout ce qu'il fallait pour se faire écouter des foules et, au besoin, les apaiser.

Dès qu'il est instruit de la funeste décision prise par la municipalité, M. Le Forestier quitte précipitamment le siège du Directoire. Il accourt et se jette lui-même, pour les arrêter, à la tête des chevaux qui traînent la voiture, dont les armes étaient recouvertes avec les bandes de la Tapisserie. Puis se faisant reconnaître de la foule, dont il est estimé, en quelques paroles énergiques, il dit ce qu'il vient faire et demande le concours de ceux de ses concitoyens qui veulent, comme lui, réparer l'énorme bévue qu'on avait commise. Sous sa direction, on arrache du fourgon la précieuse broderie, qui est remplacée par une toile d'emballage. S'autorisant enfin de son titre d'administrateur du District, il la fait transporter dans son cabinet de travail, comme dans un dépôt inattaquable, où il saura désormais la protéger contre les tentatives de la violence, ou les complots, non moins périlleux quelquefois, de la sottise (1).

(1) Lors des préparatifs de la fête de la Liberté, célébrée le 10 ventôse an II, il fut proposé de couper la *Tapisserie* par bandes pour en décorer un char mythologique.

Après avoir conservé à sa ville et, on peut le dire, à la France, une pièce historique d'une valeur inappréciable, M. Le Forestier eut bientôt à exercer de nouveau sa courageuse et intelligente initiative pour préserver de la destruction un des plus beaux spécimens de l'architecture du moyen-âge.

Il n'est pas de touriste qui n'ait visité l'admirable cathédrale de Bayeux. Lorsqu'on entre dans l'édifice par une des portes de la façade occidentale, l'impression est profonde ; car, s'il y a des églises plus vastes, il n'y en a pas de mieux proportionnées. La nef et le chœur forment comme une longue avenue, qui commence par des troncs vigoureux, avec les massifs piliers de l'époque romane, pour se terminer par de gracieux embranchements, avec les colonnettes de l'ère ogivale. Puis, dans la partie semi-circulaire du chœur, sous de magnifiques feuillages, chefs-d'œuvre de sculpture, une douce lumière glisse entre les fenêtres de l'abside, comme ces rayons de soleil qui percent le fond des bois.

Sous ces voûtes, élevées par de prodigieux artistes anonymes pour donner asile à la prière et au recueillement, on entendit, à certaines heures troublées de 1793, le bruit de la foule qui envahissait l'église pour déchirer les tableaux, mutiler les sculptures, ou renverser les statues. Ce besoin de détruire ne s'arrêta que lorsqu'on eut converti le chœur en magasin de subsistance, tandis que la nef servait à la célébration des Décades.

Tous les attributs, tous les emblèmes, qui pouvaient porter ombrage à l'intolérance révolutionnaire, avaient

été enlevés ou brisés, sauf les croix qui couronnaient les trois tours de la cathédrale, transformée en *Temple de la Raison*. De la hauteur où elles étaient placées, elles semblaient défier les entreprises des plus forcenés patriotes. Il s'en trouva un cependant, assez audacieux pour proposer à la municipalité *de raser*, comme il est dit au procès-verbal du 19 floréal an II, *les croisillons des croix qui existent encore sur les trois flèches du Temple de la Raison et qui portent des fleurs de lys*.

L'homme qui s'offrait ainsi pour tenter une expédition, que personne n'avait osé entreprendre, était un soldat du bataillon du Morbihan, appelé Fournier, et plus connu sous le nom de guerre de *Barbare*. Il opéra d'abord, sans trop de difficultés, l'enlèvement de la croix fixée au sommet de la tour centrale, et la remplaça par un bonnet rouge en bois.

Mais les hautes pyramides, qui se dressent des deux côtés du portail principal de la cathédrale, paraissaient inaccessibles. Sans se décourager, avec un sang-froid et une agilité prodigieux, Barbare commença par monter, en se suspendant aux crampons de fer extérieurs, ce qu'il lui fallut de planches pour former un léger échafaudage au haut de la tour septentrionale. De là il lança nombre de cordelettes, garnies de plomb à leurs extrémités, qui allaient s'enrouler autour de la croix de la flèche méridionale. Quand il crut en avoir envoyé suffisamment, il tressa toutes ces cordes de manière à n'en faire qu'une, assez solide pour supporter son poids. Et le voilà s'engageant sur ce pont aérien.

Mais, arrivé au milieu de sa course, Barbare sentit la corde fléchir. Il lui sembla même que la tour méridionale se penchait et s'avançait rapidement sur lui. Et ce n'était pas l'effet de la peur, car le haut de la tour qu'il voulait atteindre venait de s'écrouler. Lancé dans le vide, l'étrange aéronaute eut assez de présence d'esprit pour rester cramponné à sa corde et se laisser balancer dans l'air comme la boule d'une pendule immense. Tournant les pieds dans la direction de la tour septentrionale, contre laquelle, sans cette précaution, il eût été infailliblement brisé, il fut renvoyé violemment en arrière. Mais, peu à peu, les oscillations s'apaisant, il remonta le long de la corde et put regagner sain et sauf l'échafaudage d'où il était parti.

Le premier moment d'effroi passé, quelques-uns des spectateurs de cette héroïque imprudence, après avoir applaudi, commencèrent à murmurer. Il y eut des mécontents; on trouvait l'œuvre inachevée, et la municipalité le fit bien sentir à Barbare, qui dut rejoindre son corps sans avoir touché l'intégralité du prix convenu.

C'était mal comprendre le service que ce téméraire aventurier avait rendu au fanatisme révolutionnaire. Comme les foules qui assistent à des scènes de massacre ont l'ivresse du sang, elles peuvent avoir aussi, par contagion, le vertige de la destruction. L'entreprise de Barbare, quoique incomplète, avait réveillé les haines des clubistes contre tout ce qui rappelait, par des signes matériels, une religion qu'on avait proscrite.

Puisqu'on n'avait pu abattre la dernière croix de la *ci-devant* cathédrale, pourquoi ne pas supprimer le

monument lui-même ? On avait bien vendu, ou démoli, à Bayeux, suivant le vœu de la loi, nombre d'églises de peu d'importance. Pourquoi ne pas s'attaquer à la plus grande, à celle qui dominait la cité comme une forteresse, prête à rouvrir ses portes à l'ennemi, c'est-à-dire aux prêtres insermentés ?

Ces propos d'exaltés, sortis d'abord d'une bouche sincère, étaient perfidement répétés par certains meneurs des sociétés populaires, renégats qui avaient à se faire pardonner leur passé monarchique, ou peureux, qui faisaient trembler les autres pour ne pas trembler eux-mêmes. Parmi ces derniers, il y en avait un, sorte de capitaine Fracasse, qui chantait toujours le refrain de la *Marseillaise : Marchons, marchons !* et qui toujours restait en place quand il s'agissait d'aller au feu. On l'avait surnommé *Moustache*, à cause d'une forte barbe qu'il avait sans doute laissé pousser pour se donner une apparence terrible ; et il était l'un des plus militants du comité de surveillance, dont les dénonciations remplissaient les prisons de suspects.

De tels fanfarons de terreur devaient avoir naturellement pour complices ces odieux trafiquants, qui savent se créer une fortune personnelle avec les ruines amoncelées par les troubles civils. On le vit bien à Arras et à Cambrai, dont les antiques églises métropolitaines, vendues comme biens nationaux, tombèrent sous la pioche de spéculateurs hypocrites, qui commencèrent leur vilaine besogne en se donnant pour d'ardents patriotes. Mais, quand ils eurent d'abord tiré tout le parti possible des matériaux qui avaient quelque valeur, on vit bientôt ces prétendus apôtres de

l'idée nouvelle interrompre leur œuvre de destruction, dès qu'ils trouvèrent moins d'avantages à démolir qu'à conserver. A Arras, il fallut un ordre du premier consul pour les obliger, sous peine de séquestre, à achever le déblaiement de la place où ils n'avaient laissé qu'un amas de pierres, sorte de carrières où chacun venait s'approvisionner à sa guise. Restés plus libres à Cambrai, les mêmes industriels se contentèrent de raser les constructions qui entouraient le grand clocher, dont la flèche, privée de ses points d'appui, finit par s'écrouler tout à coup sous l'action du temps.

La même catastrophe pouvait causer la perte de l'admirable cathédrale de Bayeux, menacée par la triple coalition du fanatisme anti-religieux, non moins redoutable que l'autre, de la cupidité et du faux patriotisme.

Mais un homme veillait, étudiant depuis l'origine le mouvement qui s'était fait dans les esprits, connaissant parfaitement son personnel local et sachant faire la part de ce qui était l'œuvre des agitateurs, ou le sentiment vrai de la population. C'était M. Le Forestier, cet homme intelligent et résolu auquel on devait déjà la conservation de la *Tapisserie de la reine Mathilde*.

Quand il vit que l'idée de détruire la cathédrale faisait, de jour en jour, des adeptes, et devenait le sujet de toutes les conversations dans les cabarets ou les ateliers, il jugea prudent de donner une sorte de satisfaction à ce courant de l'opinion, avant qu'il ne prît assez de force pour entraîner l'assentiment de la *Société populaire*. Car si la question eût été soulevée devant cette assemblée et bien accueillie, le *Corps mu-*

nicipal n'aurait pas eu certainement l'autorité nécessaire pour s'opposer à un vœu ainsi formulé. A Bayeux, comme dans toutes les villes où les clubs avaient été régulièrement organisés, ces réunions libres de citoyens étaient devenues un rouage gouvernemental. Elles s'arrogeaient le droit d'initiative et de contrôle en toutes choses. L'organisation de la défense militaire, la police, l'application des décrets de la Convention, les différends même entre particuliers et fonctionnaires, étaient de leur ressort. Et leur volonté faisait loi (1).

Il fallait donc se hâter d'agir, prendre les devants et jouer d'audace. C'est ce que fit M. Le Forestier, avec autant d'esprit que de sang-froid.

Sachant mettre à profit la confiance qu'il inspirait à ses concitoyens, et se prévalant aussi de son titre d'administrateur du District de Bayeux, il eut l'ingénieuse idée de préparer lui-même la rédaction d'un cahier des charges, qui devait servir, en quelque sorte, de préface à l'adjudication définitive de la *ci-devant* cathédrale de Bayeux.

Pour lui, ce n'était qu'une habile comédie, destinée à amuser tout d'abord les impatients, une sorte de pâture jetée, pour les obliger à se taire, dans la bouche des orateurs d'estaminets et de réunions publiques. Mais trop d'habileté nuit quelquefois. Dans son acte

(1) Pour se faire payer de contribuables récalcitrants, un percepteur de la commune de Caen, par exemple, au lieu de demander un appui à ses chefs hiérarchiques, adresse sa plainte à la *Société populaire* dans la séance du 13 pluviôse an II.

préparatoire, le rédacteur avait introduit malicieusement des conditions impossibles à réaliser : une clause, entre autres, qui entraînait pour les soumissionnaires l'obligation de démolir l'église dans le délai de deux mois. Ce subterfuge éloigna naturellement les concurrents ; mais les clameurs recommencèrent. Et, pour avoir été retardé, le danger qui menaçait l'admirable monument n'en parut que plus redoutable.

A ceux qui réclamaient, à grands cris, la destruction de la cathédrale, l'administrateur du District répondit alors résolument qu'il prenait à sa charge les frais de l'entreprise (1). Pour peu que le régime de la Terreur se prolongeât, c'était tout simplement sa fortune et sa vie que risquait le dévoué patriote. Comme on était à une époque toute d'action, où l'on ne se contentait pas de paroles, M. Le Forestier, sous peine de perdre sa popularité, dut aussitôt commencer l'œuvre de destruction. Mais il mit à démolir cette sage lenteur que l'auteur de l'*Art poétique* recommande à ceux qui prétendent édifier en remettant « vingt fois sur le métier » leur ouvrage. Deux maçons bas-nor-

(1) Dans un article nécrologique, publié dans l'*Écho Bayeusain* du 6 mars 1849, M. Georges Villers dit que M. Le Forestier « se rendit adjudicataire de la cathédrale pour le prix de « 280,000 francs ». Nous ne savons dans quel document l'auteur de cet article a pu trouver ce nombre exact ; car tout ce qui concerne les tentatives faites par M. Le Forestier, pour sauver la cathédrale, nous a été conservé seulement par la tradition. Tous les récits, émanant de contemporains dignes de foi, sont certainement concordants ; mais ils n'offrent rien de précis, comme pourrait l'être le montant d'une adjudication qui aurait figuré dans une pièce écrite.

mands, habilement choisis parmi les membres les moins actifs d'une corporation renommée pour son inertie, furent en effet chargés de procéder à la démolition de l'immense édifice!

Grâce à ce stratagème, qui dénotait chez son inventeur autant de finesse que d'audace, on put gagner du temps et préserver le monument, jusqu'au jour où la loi du 11 prairial an III permit aux communes le libre usage des édifices destinés au culte. La cathédrale de Bayeux, cet admirable composé d'architecture romane et gothique, était enfin sauvée!

Après un tel service, rendu non seulement à sa ville, mais au pays entier, M. Le Forestier aurait dû, semble-t-il, mériter la reconnaissance unanime de ses concitoyens. Mais il n'en fut pas ainsi ; et ce qui lui arriva démontre amèrement que, s'il est difficile de « contenter tout le monde », comme l'a dit La Fontaine, cela devient tout-à-fait impossible dans les temps de révolution.

Pour les royalistes exaltés, l'administrateur du Directoire du district de Bayeux avait en effet un tort impardonnable. Il était fonctionnaire de la République et sincèrement dévoué aux idées nouvelles. C'est à ce double titre qu'il reçut la curieuse lettre de menaces (1) que voici :

« Le capitaine Jambe d'argent, commandant le « dix-septième régiment des chasseurs du roy, dans « lequel je sers, ayant appris de quel poste républi- « cain tu étais revêtu à Bayeux, me commande de

(1) Manuscrits de la Bibliothèque de Caen, in-fol. 178.





« t'écrire pour te donner avis que s'il t'arrive de per-
« sécuter les prêtres catholiques qui peuvent être en-
« core dans ta commune, d'après l'ordre de ton pré-
« tendu ministre de l'intérieur et la liste de proscrip-
« tion *que ta lâche municipalité a donnée*, toi et elle
« seres immolés à la juste vengeance que nous scau-
« rons exercer sur vos têtes coupables, quelles que
« soient les précautions que vous preniez pour vous y
« soustraire. Prens garde à cet avertissement et trem-
« ble si tu le trangresses.

« Vive le Roy!

« SANSPEUR.

« 6 janvier 1796,
« du règne de Louis XVIII,
« l'an second. »

Fort heureusement pour M. Le Forestier, l'auteur de cette lettre, qui n'était rien autre que le bourreau des royalistes, tomba, le 27 mars 1796, entre les mains des bleus, qui le fusillèrent le lendemain, sur la route d'Alençon (1).

Après avoir ainsi échappé à la vengeance des chouans, le vaillant fonctionnaire vécut assez pour trouver encore une nouvelle occasion de se dévouer lorsqu'éclatèrent à Bayeux, en 1812, les troubles causés par la cherté des blés. Puis, quelque trente ans plus tard, il s'éteignit, chargé d'années, fort en honneur auprès des rares contemporains qui furent té-

(1) *Louis de Frotté*, par L. de la Sicotière, t. I, p. 533.

moins de ses actes de courage, mais ignoré déjà des nouvelles générations, qui ne savent même pas le nom de l'homme auquel elles doivent la conservation des précieux monuments qu'elles admirent.

DE LA

PARENTÉ DU BASQUE

AVEC

DIVERS IDIOMES DES DEUX CONTINENTS

Par M. le comte de CHARENCEY,

Membre associé correspondant.

Dans de précédents travaux, nous nous sommes spécialement occupés des emprunts faits par l'Euskara à plusieurs langues de l'Ancien Monde. Aujourd'hui, nous traiterons des liens de parenté plus ou moins étroits qui paraissent le rattacher soit aux dialectes du nord de l'Afrique, soit à ceux du Nouveau Monde. Les points de ressemblance que nous aurons à signaler entre eux semblent difficilement s'expliquer par l'influence qu'auraient exercée les uns sur les autres, les peuples qui les parlent, plus difficilement encore par le pur hasard. Dès lors, l'hypothèse la plus acceptable qui s'impose à l'esprit, c'est de voir en eux les preuves d'une communauté d'origine. Sans doute, nous n'osons

nous flatter de l'avoir démontrée d'une façon qui dissipe tous les doutes, c'est que nous avons affaire à des langues séparées les unes des autres depuis l'antiquité la plus reculée et dont les formes primitives ne nous ont été conservées par aucun document écrit ; mais n'est-ce rien que de présenter des probabilités, là précisément où une démonstration en règle ne saurait encore être offerte. Espérons que les progrès ultérieurs de la linguistique et de l'ethnographie finiront par jeter un jour suffisant sur ces obscures questions. La première partie de ce travail sera consacrée à l'étude des rapports existant entre le Basque et les idiomes chamitiques. Dans la seconde, nous nous occuperons surtout des affinités aussi bizarres qu'inexpliquées jusqu'à ce jour qu'offre la langue des Montagnards pyrénéens avec celles de plusieurs tribus de race cuivrée, spécialement avec celles de race algique, telles que les Chippeways, les Délawares, les Lénâpes, etc., etc.

ABRÉVIATIONS.

Aben.	Abénaki.	Ir.	Iroquois.
Alg.	Algonkin.	Irl.	Irlandais.
Aouel.	Aouelimidden.	Kab.	Kabyle.
Beni-Men.	Beni-Menacer.	Lat.	Latin.
Br.	Bas-Breton ou Armoricain.	Mont.	Montagnais.
		Massac.	Massachussets.
Chip.	Chippeway.	Ost-Jén.	Ostyak Jénisséien.
Copt.	Copte.	Pol.	Polonais.
Djerb.	Dialecte de l'île de Djerbi.	Sam.	Samoyède.
		Schell.	Schellouk.
Ec.	Ecossais.	Sémit.	Sémitique.
Eg.	Egyptien.	Suo.	Suomi.
Esth.	Esthonien.	Tamach.	Tamachek.
Fig.	Figuigéen.	Zaou.	Zaouaoua.
Gr.	Grec.	Zénag.	Zenaga.
Hadend.	Hadendoa.		

Commençons par quelques recherches de lexicographie. Il va sans dire que beaucoup de rapprochements ici indiqués ne sont donnés que sous toute réserve. En tout cas, les soumettre à l'examen attentif des amateurs de philologie comparée nous semble chose indispensable. Nous aurons à les étudier de nouveau dans notre dictionnaire étymologique de la langue basque, ouvrage dont la publication, nous osons l'espérer, ne se fera pas beaucoup attendre.

1° *Aita*, « père ». — Copt. *eiôt*. Il convient d'ajouter que ces termes, tant au point de vue phonétique qu'à celui du sens, offrent des analogies avec des langues appartenant aux familles les plus diverses.

2° *Akherra*, « bouc ». Ce terme offre des affinités, mais sans doute purement accidentelles, avec certains dialectes indo-européens; cf. GR. *αἶξ*, « chèvre ». — Ec. *Aighe*, « biche ». — Ir. *Oighe*, « cerf ». — Skr. *aga*, *aja*, « chèvre », d'une racine signifiant « être agile ». Toutefois, la ressemblance avec le Berber paraît beaucoup plus étroite. Cf. Beni-men (environs de Cherchell), *akherri*, « mouton ». — Zouaoua, *ikherri*, id. — Kélouï (oasis d'Asben), *akha*, id. Le savant M. J. Halévy croit les termes berbers eux-mêmes empruntés au sémite. Cf. phénicien, *khar*, « mouton » et assyrien, *kirou* m. s. C'est précisément le même mot que nous trouvons en vieux béarnais, *quirou*, « bouc » qui n'est certes pas d'origine indo-européenne. Si le terme basque, comme presque tous ceux qui désignent des animaux domestiques, a été emprunté, il y aurait

grande probabilité qu'il n'a été pris aux dialectes sémitiques que par l'intermédiaire du berber.

3° *Alaba*, « fille ». — Copt. *alow*, *alowi*, « enfant, jeune homme ». — Tamach, *ili*, « fille ». – Dial de Ghat, *elli*. – Ahogar, *oull*, *ili*. — Aouel, *wolet*. Il est vrai que l'on pourrait être tenté de supposer au mot Basque, une origine celtique et de le rattacher à l'irl. *Alaib*, « beau », d'un vieux thème gaulois *Alabi*. Est-ce qu'en style précieux, toute femme n'est pas une belle?

4° *Anaia*, « frère ». – Tamach, *ani*. Il est vrai que les dialectes ougro-altaïques nous offriraient peut-être quelques analogies. Cf. Esth. *wend*. — Sam. de l'Yenissei, *ina*. — Japonais, *ani* m. s.

5° *Ar*, « faire ». — Eg. *ar*. Nous avons, il est vrai, en irl. *iar*, « faire », et dans les inscriptions gauloises *ievru*, *ieuru*, « fecit » et ειεωρου « struxit, edificavit ». Toutefois la dérivation de l'eg. semble plus admissible que la dérivation celtique.

6° *Axeria* « renard » — Copt. *bascher*, *baschor*. Signalons ici encore une coïncidence entre le vocab. chamitique et le vocable ougro-altaïque. On a en ostyak, *wakshar* pour « renard ».

7° *Belza*, « noir ». — Fig. *berch*???

8° *Beroa* « chaud ». L'affinité avec l'ég. *bòr*, « ebullire, irasci », dont la forme redoublée est *berber*, semble fortuite. Nul doute que le terme basque ne se rattache directement à une forme gauloise *beros*, d'où le br. *bero*, *berv*, « bouilli, bouillant, un bouillon ».

9° *Berria*, « nouveau ». – Copt. *beri*. Signalons ici encore la ressemblance de ce dernier mot avec un

correspondant en lap. *warras*, « nouveau », et en suo. *werres*.

10° *Chumea*, « petit ».— Copt. *chimi*, c. f. le terme ost. Ien. *khômat*.

11° *Egi*, « faire ». — Djerb., *egga*, « facio ». — Chaou, *eg.*, « facere ». — Ait. Kelloum, *iga*. — Keloui, *ekna*, « avoir fait ». Rapprocher également de tous ces termes le lat. *agere*.

12° *Emea*, « femelle ». — Zaou. *imma*, « mère ». — Schell. *emma*. — Syout. *emma*. — Eg. *ma*, « mère ». On sait que ces noms de parenté se retrouvent souvent identiques dans les familles de langues les plus diverses.

13° *Gaua* , « nuit ». — Hadend. *ohaua* , *haua*, « nuit ». – Tamach. *chad, ekhad*.

14° *Guchi*, *guchia*, « petit », cité par Humboldt; cette forme paraît fautive. Il faudrait, sans aucun doute, *kichia* qui, du reste, n'est pas donné par Larramendi. — Eg. *kudchi*. Ici, encore, il y a une affinité à signaler avec la souche augro-altaïque. Cf. turk. *gissa*, « court » et *koutchouk*, « petit ». — Ourankhaï, *kitzik*. — Assane, *kitchigna*.

15° *Hamar*, « dix ». — Kab. *meraou*. — Schell. id. — Copte, *ment* (prob. pour *mert*). Le rapprochement avec les dialectes ougro-finnois nous semble le plus acceptable. Cf. Esth, *kuemme*. — Suo. *kimemen*. — Morduin, *kémen*.

16° *Handia*, « grand ». — Hadend. *wououn??*

17° *Haurra*, « enfant ». — Hadend. *oor*, *or*. — Kab. *rau*. — Tamach, *raur*.

18° *Hiru*, « trois »; la forme primitive devait être

quelque chose comme *kir*, *kiro*. — Kab. *kéret*, *kérat*. — Tamach. *karad*. — Schell. *kerad*, *krad*. Encore ici, signalons une affinité avec les dialectes finnois. — Cf. Hongrois, *Harom*. Toutefois, la ressemblance nous semble plus étroite entre le basque et le chamitique. Cette particularité serait, sans doute, un argument à invoquer en faveur d'un lien de parenté à reconnaître entre les dialectes primitifs de l'Ibérie et de l'Afrique septentrionale.

19° *Horia* « jaune ». — Zenag. *iere*. — Kab. *ieren*. — Devons-nous en rapprocher le sémit. *Karouz*, « jaune, or »?

20° *Khea*, « fumée ». — Hadend. *oegué*, *egué*. — Tamach, *aghgar*??

21° *Kichia*, voy. *guchi*.

22° *Maitha*, *maita*, « aimer », prob. d'un radic. *maï* avec la finale locative ou inessive *ta*. — Eg. *maï*, *meï*. *meri*, « aimer », s'emploie souvent comme composant dans les noms propres; ex. : *méri-ammoun* ou *meï-ammoun*, litt. : « aimé du dieu Ammoun ». De là le nom de *Marie*, litt. : « aimée ».

23° *Mihia*, « langue ». — Tamach. *imi* « bouche ».

24° *Ogia*, « pain, blé ». — Copt et ég. *ak*, *ek*, « pain » — Peut-être convient-il de rattacher à la même racine, le tamach. *tagelt*, « orge », la lettre *t* préfixe et suffixe indiquant le féminin. L'affinité avec le Siryène *rok* « bouillie », qui lui-même a une origine indo-européenne (cf. Skr. védique, *arkha*, « nourriture ». — Pol. *orkhisz*) n'est sans doute due qu'au pur hasard.

25° *Ora*, « chien ». Humboldt rapproche, sans motif suffisant, ce nous semble, ce terme du copt. *oukhor*.

Ainsi que nous l'avons déjà vu dans un précédent travail, *ora* pourrait bien avoir une origine ougro-altaïque.

26° *Oxoa*, « loup ». — Eg. *wounsch*, *ounsch*, sorte de chien à museau effilé, à oreilles droites et à queue en trompette. — Riff. *iouchehen*, « loup, chacal ». — Zouaoua, Chaouia, Mzabite et Aïtkelloua (environs de Bougie), *ouchchen*, « chacal ». — Zénaga, *ouzédi*, « chacal ».

27° *Tegia*, « maison ». — Schell (du Maroc) *tegmi*. Nous avons vu dans un précédent travail, que l'origine du terme Euskarien doit être cherchée soit dans les dialectes celtiques, soit en latin.

28° *Urhea*, « or ». — Gadhamie, *ouragh*. - Kelouï, *ourakh*. — Zenag. *ourhi*. Les termes berbères ne seraient-ils pas empruntés tout comme le mot basque au lat. *aurum?* A coup sûr, le *nub*, « or » de l'ég., qui remonte à la plus haute antiquité, nous présente une racine tout à fait différente.

29° *Zaspi*, « sept », a été rapproché, mais un peu téméraireinent, à notre avis, par Humboldt du copt. *schaschef*. Nous serions plutôt porté, pour notre part, à attribuer au mot basque une origine indo-européenne.

C'est surtout dans les savantes publications de M. Basset que nous avons puisé la plupart de nos éléments de comparaison entre le basque et les dialectes berbères. Une étude plus approfondie de ces derniers nous eût sans doute permis de donner une liste beaucoup plus complète. On ne manquera pas

d'être frappé des nombreuses coïncidences qui se manifestent entre les idiomes chamitiques et ceux de l'Asie boréale aussi bien que de l'Europe orientale. Nous pouvons même à ce propos, citer le sam. *yam*, « mer » qui n'est autre chose que l'hébreu correspondant, aussi bien que l'ég. *yom*. Faudrait-il en tirer cette conclusion qu'à une époque fort reculée, les ancêtres des ougro-finnois tout comme ceux des chamites vivaient côte à côte dans les régions de l'Asie centrale ou du sud de la Sibérie ? Mais c'est là une question dont l'examen nous mènerait trop loin.

En tout cas, on ne saurait se refuser à reconnaître quelques analogies avec l'euskara et les dialectes du nord de l'Afrique au point de vue de la morphologie et du génie grammatical.

Nous avons vu qu'en basque comme dans certains dialectes ougro-altaïques, le génitif est marqué par *n*, *en* et le datif par *i* final. Dans la plupart sinon la totalité des idiomes chamitiques, notre préposition *de* est rendue par *n*, *en*, in, ex :

Eg. *han n' ankhou*, « coffre des vivants » ; *khon en khanew*, « l'esclave de sa majesté. » Parfois même ce *n* ou *en* sert à rendre le datif ; ex : *zod asar en khanew*, « osiris dit à sa majesté ».

Kab. *emnar en tabourt* « seuil de la porte » — Tamach *Aly en tameth*, « mari de la femme ». — Ghat. *amnis en tarik*, « méhari » litt. « chameau de Touareg ». — Kéloui, *aman n' jenna* « pluie » litt. « eau du ciel ». Zénaga, *adar in ichou*, « pied de cheval ».

Quant à *i*, il signifie *à, pour*, vers en Beni-menacer

ainsi que dans la plupart des dial. berbères. En Hadendoa, nous le retrouvons, mais avec le sens de « comme, ainsi ». Enfin, le *ad* « jusqu'à » de Figuig ne nous rappelle pas moins la finale allative *at* du basq. que le *ad* latin.

Nous avons déjà parlé dans un précédent travail de l'affinité possible de quelques noms de nombre, d'une part en basque et de l'autre dans les langues chamitiques, et exposé les motifs qui nous portent à admettre l'existence primitive d'un système de numération quinaire chez les anciens vascons. Que celui des peuples chamitiques ait commencé par être quinaire, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Aujourd'hui encore il s'est maintenu tel en mzabite. en chaamba etc. Le djerbéen dira p. ex. *affous d'iddjem*, litt. « une main + 1 ou 5 + 1 » pour 6 ; le chaamba, *fouss-igham*, litt. « cinq un » pour 6 ; — *fouss-tzem*, litt. « cinq deux » pour sept ; — *fouss-cheret* et *fouss-kkas*, « cinq trois » et « cinq quatre » pour 8 et 9. Remarquons, en un mot, que dans les dialectes berbères, les noms de nombre de 6 à 9 inclus sont ou des composés, lorsqu'ils possèdent une origine indigène ou empruntés à l'arabe.

L'euskara et les dial. chamitiques manifestent une certaine similitude de génie dans l'abondance de leurs voix verbales, bien que de part et d'autre, elles se trouvent formées par des procédés différents. Nous ne prétendons pas d'ailleurs attribuer à ce phénomène plus de portée qu'il ne convient, au point de vue de la classification, car il se manifeste dans des idiomes appartenant à des familles bien diverses. Nous ne

pouvons en ce qui concerne le basque que renvoyer aux exemples cités plus haut.

Quant aux dialectes chamitiques, ils possèdent certaines formes indiquant l'habitude et des factitifs, d'ordinaire marqués par un *s* préfixe ou un *t*; ex :

Eg. *ar*, « faire » et *sar*, « faire faire. » — beni-men. *aoudh*, « arriver » et *sioudh*, « faire arriver »; — figuig. *ali*, « monter » et *sili*, « faire monter »; *azel*, « courir » et *gizel*, « faire courir ».

Beni-men. *hhaous*, « se promener » et *thaous*, « se promener d'habitude »; *ina*, « dire » et *tenne*, « dire habituellement »; — figuig. *zenz*, « vendre » et *zenous*, « vendre d'habitude » etc., etc.

On remarquera que les voix euskariennes résultent de l'intercalation de racines verbales entre le participe et son auxiliaire et constituent ainsi de véritables composés, tandis que celles des dialectes berbères ne peuvent guère passer que pour des formes grammaticales. Il convient de ne point oublier que les idiomes indigènes du nord de l'Afrique ont déjà commencé à s'élever jusqu'à la flexion, tandis que le basque est resté essentiellement agglomérant.

Nous avons vu le basque accoler au verbe les pronoms régimes directs et indirects. Le même phénomène se produit au sein des dialectes berbères, quoique dans des proportions bien plus restreintes; ainsi en Tamach, nous aurons à côté de *serz*, « habiller », *serzek*, « je t'habille », *teserzek*, « tu t'habilles », *teserzet*, « tu l'habilles », forme féminine. De même, dans le dial. de Souss, on trouvera *innam*, « ils disent » et *innanas*, « ils lui disent »; *inrhik*, « il le

tuera » et *attienrhi*, « afin qu'il le tue ». On sait, du reste, que cette union du verbe et du régime pronominal qui paraît avoir plus ou moins complètement disparu dans les idiomes de la vallée du Nil, constitue un procédé très fréquemment employé au sein de la famille sémitique.

Mais c'est surtout par des pronoms que la famille berbère se rapproche de l'euskara et plus encore des dialectes dits *algiques*, c'est-à-dire de ce groupe d'idiomes américains en vigueur chez la plupart des tribus habitant le sud de la Nouvelle-Bretagne et le nord-est des États-Unis, tels que l'Algonkin, le Chippeway ou Otchipwe, le Cree, le Delaware, etc., etc. L'analogie à cet égard est de nature, non pas grammaticale, mais phonétique et ne s'expliquerait pas mieux par le hasard que par l'hypothèse d'un emprunt. En définitive, si malgré la profonde différence morphologique qui sépare l'ancien égyptien des dialectes sémitiques, certains philologues admettent un lien primitif de parenté entre eux, et établi presqu'uniquement sur la ressemblance de leurs formes pronominales, comment ne pas être conduit à porter un jugement analogue en ce qui concerne l'euskara et les idiomes canadiens. Étant donnée la longue série de siècles écoulés depuis que les peuplades qui parlaient ces langues se sont séparées, rien d'étonnant à ce que les traits accusant leur unité originelle se soient à peu près complètement effacés et que le pronom seul ait gardé beaucoup de sa physionomie primitive, car c'est en définitive, de toutes les parties du discours, celle qui paraît la plus résistante à l'action du temps et des

circonstances extérieures. Voici, en tout cas, le tableau des trois premières personnes du sing. dans les principaux représentants des langues en question.

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Dialectes Berbères	Dial. de Bougie	*nek*	*ketch* (fém. kem)	*nettsa* (fém. nettsath)
	Zouaoua	*nekh*	*ketch* (fém. kem)	*netsa* (fém. netsath)
	Chellouh (du Maroc)	*nek*	*kaï*	*netta*, *netham*
	Kelouï (d'Asben)	*nek* (*in* ou *im*) (mien, de moi)	*kaï*	. *netsa*
	Zénaga	*nika*, *nek*	*kouk* (fém. *koum*)	*nenta* (fém. *nentaï*)
	Chaouïa	*netch*	*chek*	*netta*

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Famille Algique	Pénobscot	*nin*	*kil*	*nekham*
	Lénâpe	*ni*, *n'*	*ki*, *k'*	*neka*, *nekhama*
	Chippeway	*nin*, *n'*, *nind* (der. une voyelle)	*ki*, *kin*, *kid*, (der. une voyelle)	*win*, (o, son, sien, le préfixe)
	Algonkin	*ni*, *nind*, *n'*	*ki*, *kit*	*wich*, (*o* possessif)
	Cri	*ni*, *nt*, *nint*, *n'*	*ki*, *k*, der. *o* ; *kit*, (dev. une autr. voyel.)	*wi*, *o*, *ot*
	Piéganic (dial. du pied noir)	*n'*, *nt*	*ki*, *k*, *kita*	*a*, *aw*
F. Euskarienne.	Basque	*ni*, *nik*, (forme active) *ene*, *enea* (de moi, moi)	*Hi*, pour *ki* ; *hik* forme active	*hau*, « ille » *on*, *onek*. — *a* article final

L'analogie de toutes ces formes entre elles est manifeste. On remarquera tout à la fois la ressemblance de la forme possessive de la 1[re] pers. en kéloui et en basque, et d'un autre côté, celle du pronom de la 3[e] pers. dans les dialectes du groupe algique oriental, aussi bien que dans les idiomes berbères, spéc. les chellouh du maroc ; en effet, la transformation du *th* chamitique (nétham) en *kh* (nakhama, nékham) ne saurait constituer une objection.

L'on pourra juger par le tableau suivant de la façon dont s'obtient le pluriel pronominal dans les dialectes berbères.

	SOUSÉEN	CHELLOUH	ZOUAOUA
1[re] pers.	sing. *nek*, pl. *nakni*	sing. *nek*, pl. *nokni*	sing. *nekh*, pl. *noukni*
2[e] pers.	sing. *kü*, pl. *konouï*	sing. *kaï*, pl. *konoui*	sing. *ketch*, pl. *konoui*
3[e] pers.	sing. *netta*, pl. *nettni*	sing. *netta*, pl. *nothni*	sing. *netsa*, pl. *netheni*

On voit que la consonne nasale y paraît toujours comme l'un des éléments essentiels de la formation du nombre pluriel. On sait qu'il en est de même, au moins d'une façon générale pour le substantif. Ainsi, en kabyle du djurdjura, l'on aura *ergaz* « homme » et *irgouzen*, « hommes » ; en schellouh, *aïdi*, « canis » et *idan*, « canes ». Nous ne prétendons sans doute pas rapprocher ces pluriels en *n* du kabyle ou du schoullouh de ceux en *n* qui marquent le genre inanimé pour le substantif en algonkin et en chippeway.

La comparaison avec certains dialectes du sud-est, tel que le pénobscot, démontre que la désinence plurielle primitive devait être en *l* ou *r*, ainsi qu'il sera dit plus loin. Ce qui nous paraît important à signaler, c'est qu'à l'origine, même dans les dialectes algiques, le *n* final a dû indiquer le pluriel pronominal. Nous en avons une preuve dans la forme *nékhamon*, « eux, ils » du pénobscot, du sing. *nékham*. Nous nous croyons d'autant plus en droit d'attacher de l'importance à cette particularité que les affinités pronominales se manifestent nombreuses dans les idiomes par nous comparés en ce moment.

La ressemblance du *win* algique avec le *onek* (forme radicale *on*) du basque, sans être aussi étroite, reste néanmoins sensible encore. Nous objectera-t-on que ces pronoms démonstratifs sont sujets à se ressembler dans des idiomes appartenant à des familles fort différentes, que spéc. le *on* euskarien se rapproche sensiblement et pour le fond et pour la forme de *haen*, « il, celui-ci » du suo ; du *on*, « ille, iste » du pol ? Aucun lien de parenté n'ayant été jusqu'à ce jour établi entre ces différents dialectes, il convient, sans aucun doute, de regarder la presqu'identité de ces trois dernières formes comme due au pur hasard. En effet, lorsqu'il s'agit de pronoms, on ne saurait guère recourir à l'hypothèse d'un emprunt. En revanche, comment nier la ressemblance des pronoms démonstratifs dans divers dialectes chamitiques avec l'article et les pronoms soit du basque, soit des dialectes algiques. Ainsi, nous trouvons en rifféen, *ouin* (*win*) et *a*, « ce, celui, celui-ci » ; en tamach. *awa*, « ce »

wi, « ces », en Hadendoa, *wa*, *a*, *au*, *awa*; « ce, celui, celui-là » et *on*, « ce » ; devons-nous rapprocher le *nor* « qui? lequel? » de l'euskara du *na* « quelque » de l'hadendoa?

En tout cas, certains points de contact méritent d'être signalés entre les dialectes par nous étudiés en ce moment, et les langues sémitiques. Ainsi p. ex. c'est *ni* qui constitue l'affixe régime de la 1re pers. p. ex. dans l'expression syriaque *Sabakhtani*, « tu m'as abandonné », et *o* qui forme la même affixe pour la 3e ; comme dans l'hébreu *qetalo*, « il a tué, il l'a tué ». Cet *o* devient *ou* après un substantif, ex : *benou*, « son fils » ; *ahiou*, « son frère ». Le docte abbé Cuoq a, du reste, déjà fait ressortir l'analogie existant, de ce fait, entre le sémitisme et les idiomes algiques. De même le *k* suffixe de la 2e pers. dans les dialectes sémitiques et chamitiques n'est autre chose que le *k*, lettre initiale du pronom de la 2e personne en algonkin et en basque. En zénaga, nous trouvons p. ex. *temchkimtek*, « ta femme », *ougzenk*, « tes enfants ». La même lettre *k* sert encore de désinence de la 2e personne du sing. dans beaucoup de rejetons du groupe chamitique. L'on a p. ex. en Hadendoa *ok*, « tu » par opposition à *o*, « ego ». Le *okna*, « vous » par opposition à *on*, « nous » contient le même signe pronominal, mais suivi du *na*, marque de pluriel. Enfin nous rencontrerons *hok*, « tibi » en hadendoa et en égypt., aussi bien que *hak* en touareg ou tamachek. Il est remarquable que pour le pr. *o* de la 3e personne, les langues sémitiques offrent plus d'affinités avec celles du Nouveau-Monde que ne font les dialectes des chamites.

Nous avons vu que si le *h* du *hi*, « toi » euskara est pour un *k* primitif, d'un autre côté le *k* final ajouté à la racine pronominale ou au substantif constitue le signe du cas dit « actif », c'est-à-dire régissant un verbe transitif; ainsi l'on dira *nik yaten dut*, « moi, je le mange », mais *ni maithatua naiz*, « je suis aimé »; *aitak egiten da zuen*, « le père faisait ». mais *aita nathor*, « le père vient ». L'origine de cette désinence qui n'a évidemment rien à faire avec le signe de la 2e personne, est assez obscure, cependant étant donnée la ressemblance des formes pronominales, il serait assez difficile de ne pas la rapprocher du *k* final dans le schellouh et dial. de Bougie *nek*, « je, moi; zénaga *kouk* et chaouia *chek*, « toi », seulement en basque, ladite finale est restée marque de cas, ce qu'elle a sans doute été dès l'origine, tandis qu'au sein de la famille berbère, elle paraît se fondre avec le radic. pronominal. Conviendrait-il d'y voir un reste de la postposition *ka*, déjà vue et qui en basque indique une sorte d'instrumental? Nous le croirions d'autant plus volontiers que ce cas dit « actif » du basque sert aussi parfois comme un véritable ablatif ou instrumental, p. ex : *Nik egina*, « fait par moi ».

Est-ce la même désinence enfin que nous retrouvons dans le *k* de l'ég. *anok*, « je, moi », et que M. Maspéro décompose en *an* « être » et *ka* « certainement, certes »; litt. « étant certes, en vérité ». Le basque *ni* comme le berber *nek* aurait laissé tomber la voyelle initiale et *nik* se devrait rendre litt. par « ego certè ».

Les formes du pluriel se ressemblent beaucoup moins dans les idiomes par nous étudiés en ce moment que celles du singulier. Le fait en lui-même n'a rien de

surprenant. N'est-ce pas exactement ce qui se produit également au sein des dialectes indo-européens, si nous voulons les comparer les uns aux autres. Et cependant, quelques coïncidences ne pourraient-elles pas être signalées ? « Nous » se rend en basque par *gu*, *guk*. Or, précisément, une gutturale initiale caractérise le pluriel inclusif de la 1re personne dans les dial. algiques. On a p. ex. pour rendre notre idée de « nous et vous » *kilou* en pénobs. ; *kiluna* en lenâpé ; *ki*, *kinawind* en chippeway ; *kinawint* en algonkin ; *kiaow* en cree, et enfin *k pinnun* en pieganiw. — Il est vrai, toutefois, que le *k* primitif semble plus sujet à devenir un *h* qu'un *g* en euskara. Enfin, il existe en euskara un pronom tant du singulier que du pluriel, qui paraît plus isolé et auquel trouver quelque analogie semble, au premier coup d'œil, assez difficile, c'est *zu*, vous, lequel au sing. correspond au « vous » respectueux du fr. et qui donne *zuek* (pour *zuak*) au pluriel. On ne saurait sérieusement, sans doute, prétendre le rapprocher du σύ grec, au *sodn*, « toi, tu », du Lapon, au suo. *sinae*, *sae*, de l'esth. *sa*, *sinna*. Il est vrai que dans certains dial. berbères, le *k* init. devient volontiers une chuintante. Ainsi, le dial. des K'sours nous offre *chek*, « toi » et *chékoumin*, « vous » pour *kek*, *kékoumin* ou *kékounin*. — Le dial. de Ghadamès *cheg*, « toi » et *cheguanini*, « vous » ; le mzabite *chetch* et *chetchouin*, etc., etc. Toutefois, nous hésiterions beaucoup, pour notre part, à admettre cette transformation du *k* primordial en *z* chez les Basques. Estimerait-on absolument insoutenable l'idée d'un rapprochement entre le *zu* euskarien et le pronom *su*, « il, lui » commun à la fois à l'égyptien et à l'assyrien ?

La 3e pers. s'emploie quelquefois par respect pour exprimer la 2e ; cf. l'allemand *sie sind*, « ils sont » et, par extension, « vous êtes ».

Enfin si nous passons du pronom personnel au démonstratif ou au réfléchi, nous sera-t-il permis de signaler la ressemblance de l'ég. *pe*, *pa*, « le, ce », souvent pris comme article avec le *be* « soi, sien » euskarien qui n'existe plus à l'état isolé, mais se retrouve dans le génitif composé *berea* « le sien, de soi-même », les pronoms démonstratifs *berau*, *beronck*, « celui-ci, celui-ci même ». Ajoutons qu'en hadendoa, il existe un pronom *bero*, « lui, elle », visiblement composé, d'où la forme *berok*, « toi », litt. « tu ille ».

Somme toute, ces ressemblances indéniables entre les pronoms des dialectes sémitiques, chamitiques, basques et canadiens, constituent à nos yeux un fait d'une importance bien réelle au point de vue scientifique. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est la façon, pour ainsi dire complexe, inégale, inattendue dont les affinités se trouvent réparties. Tantôt, ce sera une forme strictement empreinte de sémitisme que nous retrouverons chez les dialectes canadiens et qui fera défaut aux autres idiomes par nous étudiés en ce moment, tantôt, au contraire, il nous faudra nous transporter sur le terrain berber pour trouver quelqu'analogue à une forme existante chez les tribus des rives du Saint-Laurent. L'on avait parlé, jadis, d'emprunts qu'au point de vue des racines pronominales, l'égyptien, p. ex., aurait bien pu faire aux langues de l'Asie occidentale, mais il nous semblerait plus que téméraire

de parler d'emprunts, lorsqu'il s'agit d'idiomes en vigueur sur les rives opposées de l'Atlantique. Si cette ressemblance partielle, nous en convenons, circonscrite à une portion restreinte du vocabulaire et de la grammaire, ne suffit pas à établir l'origine commune des dialectes par nous étudiés en ce moment, serait-ce trop s'avancer que de dire qu'elle la démontre possible et même, jusqu'à un certain point, probable. C'est surtout sur le terrain linguistique, qu'on peut, à notre avis, manifester sans trop d'imprudence quelque penchant au darwinisme. En effet, qui a, jusqu'à ce jour, établi des règles certaines relativement aux modifications dont un idiome est susceptible dans le cours des âges. Nous ne connaissons un peu l'histoire des variations philologiques que par l'étude du sémitisme et de l'indo-germanisme, c'est-à-dire deux formes relativement bien modernes du parler humain. Ce qui est antérieur, ce qui est primitif surtout, nous est encore fort mal connu et à vrai dire nous échappe presqu'entièrement. L'on peut sans doute établir le lien de filiation qui unit le français actuel au sanskrit, bien que ces deux dialectes ne se ressemblent guères, parce que nous possédons une grande partie des formes intermédiaires, que nous pouvons constater quelques-unes des étapes par lesquelles chacun d'eux a passé; mais que sera-ce si l'on a affaire à des langues écrites seulement depuis quelques siècles et dont l'état ancien ne saurait être reconstitué que d'une façon toute conjecturale? Au point de vue de la saine critique et du progrès de la science, il y a certainement, croyons-nous, beaucoup moins d'inconvénients à admettre la

parenté possible de deux dialectes qui ne se ressemblent, pour ainsi dire, que par un tout petit côté, qu'à la rejeter d'une façon à priorique. Les résultats acquis jusqu'à ce jour nous permettent de compter sur les recherches des philologues à venir pour confirmer notre manière de voir.

Quoiqu'il en soit, si le pronom à peu près seul établit un point de contact entre le parler chamitique et celui des Peaux-Rouges, il serait loin d'en être ainsi en ce qui concerne l'euskara. Ce dernier idiome offre une physionomie pour ainsi dire américaine dans une partie au moins de son système grammatical. Ce fait avait déjà été signalé, il y a près d'un siècle par Humboldt ; les conséquences qu'il en voulait tirer ne nous semblent d'ailleurs, avouons-le, pas toutes admissibles. Il y voit purement et simplement la preuve qu'au moment où le basque et les dialectes canadiens se sont formés, les peuples auxquels ils servaient d'organe en étaient parvenus au même point de développement social. Tout cela reste, pour le moins, fort douteux. Sans nier l'influence exercée par le plus ou moins de civilisation d'un peuple sur l'idiome qu'il parle, on ne pourrait pas plus expliquer par elle seule, la création des principaux systèmes grammaticaux qu'on ne saurait attribuer la formation des diverses races humaines à la seule action du climat ou de causes purement physiques. L'étude de la philologie comparée nous fait voir dans la caractérisation des diverses familles de langues, bien plutôt un fait d'éthnographie qu'un fait social, bien davantage la conséquence du génie spécial à chaque groupe humain que le résultat de ses progrès

dans la vie policée. Les Hongrois, les Finlandais qui, aujourd'hui encore, parlent des dialectes agglomérants, sont-ils pour cela inférieurs en civilisation aux Slaves, aux Albanais ou aux Roumains dans le parler desquels domine le principe de la flexion. Une certaine ressemblance générale de physionomie paraît se manifester à un degré plus ou moins prononcé entre les divers idiomes du Nouveau-Monde. Cependant le genre de vie du Mexicain cultivateur et sédentaire ne rappelait, sans doute, en rien celui du chasseur des prairies. Les indigènes de l'Australie ne s'élèvent pas, certes, à un niveau beaucoup plus élevé que celui des Yaganes de la Terre-de-Feu ; néanmoins, leurs idiomes n'offrent rien, nous ne dirons pas d'analogue, mais pas même de comparable entre la façon dont ces peuples ont résolu le problème du langage. Les dialectes australiens ne présenteraient guère, dit-on, d'affinités sensibles qu'avec ceux du midi de l'Inde que parle une race relativement très avancée en fait de civilisation.

Attribuer une haute signification, au point de vue de la classification linguistique, à ces affinités de génie, qui se manifestent entre l'euskara et les dialectes du Nouveau-Monde nous semblerait d'autant moins entaché de témérité, qu'en définitive les ressemblances phonétiques entre les pronoms nous conduisent à la même conclusion. Certes, on ne soutiendra pas que si notre pronom « je, moi, » se rend par *ni* aussi bien en lenâpé qu'en basque, cela tient à ce que les peuples qui parlent ces idiomes avaient, à l'origine, un mode d'existence à peu près identique. Quoi qu'il en soit, voici les principales affinités physiologiques

que nous croyons pouvoir signaler au lecteur dans l'idiome Basque et ceux des Américains indigènes.

1° *Procédé par élimination*. Son emploi semble très familier à un grand nombre de dialectes américains, spéc. à ceux des groupes algique et mohawk-huron; il consiste à supprimer dans un composé, non seulement la désinence, mais encore, au besoin, le radical d'un ou de plusieurs des composants; éclaircissons ceci au moyen d'un exemple. Le Delaware dira *pilape*, « jeune homme, enfant » de *pilsitt*, « castus » et *lénâpé* « homo » d'où *pilawetschitsch*, « adolescent »; *pilawelit*, « petit garçon ». On remarquera que dans tous ces mots la partie radicale de lénâpé est tombée et il ne reste plus que la finale *âpe*. On trouve encore, sans sortir du même idiome, les termes *kitagischgouk*, « espèce de serpent qui ne sort que la nuit », de *kitamen*, « timere », *gischouh*, « sol » et *aschgouk*, réduit à sa dernière syllabe *gouk*, « serpens ». — *Amangamanaschquiminschi*, « chêne à larges feuilles » généralement appelé *spanisch oak*, litt « arbre du fruit à coque, aux grandes mains; id. aux larges feuilles », de *amangi*, « magnus »; *naschk*, « manus », *kim* ou *quim*, « fruit à coque » et *aschpansi*, « arbre, tronc d'arbre », ici écourté en *inschi*. Le même idiome nous donnera l'expression *gétannitowit* « le grand Esprit, Dieu » de *kitschi*, *gitschi* « magnus », *manitou*, réduit à *nito*. « Esprit, être » et de la finale verbale *owit*; litt. « celui qui est le grand Esprit » et *chowosquall*, « vieilles herbes », de *chowiey*, « vieux » et *maskikall*, « herbes ».

Signalons en cree des formes telles que *kiseyiniw*,

« vieillard » de *iyiniw*, « homo » et *kisé*, « bonus, miserator, perfectus ». en algonkin, les composés *nabèsim*, « chien mâle », pour *nabe-asim* de *asim*, « canis » et *nabé*, « masculus »; *okackve*, « femme d'Oka », de *ickve*, « fœmina »; *okimackve*, « reine, cheffesse », de *okima*, « chef, prince »; *nabetik*, « bœuf, bison », pour *nabe abik*, litt. « ruminant mâle »; *non-jetik*, « vache » litt. « bison femelle » de *nondje*, « femelle ».

L'iroquois usera du même procédé pour former le nom de la principale divinité des peuples parlant cet idiome. *Tharoniawakon*, souvent écrit *taroniawagon*, *taroniaouagon* par les écrivains français, où le ciel personnifié signifie litt. « celui qui embrasse le firmament de ses deux mains ». Ce vocable est constitué des éléments suivants : *kienawakon*, « tenir avec les mains », lequel en composition ne conserve que la finale *wakon* ; *karonhia*, « ciel » auquel sa fusion avec le verbe fait perdre son *k* initial, et enfin du *t*, signe de dualité ; ce dernier pourrait bien être une simple abréviation de *tékeni*, « deux ». Le Dacotah ou Sioux fait aussi un usage habituel du même procédé, mais sans lui donner peut-être autant de développement que les idiomes précédemment cités. Cette dernière langue dira p. ex. *hoghanmna*, « sentir le poisson » de *hoghan*, « piscis » et *omna*, « olere ». — *Cahde*, « marcher » de *ca*, « transire » et *ehde*, « superponere ». — *Hoghenstinne*, « pisciculus » de *hoghan*, déjà vu et *cistinna* « parvus », etc.

Si nous passons dans l'Amérique du Sud, nous y verrons encore l'emploi du procédé par brisure ; ainsi

en Chibeha ou Muysca, langue du cundina marca l'on a *yta* « main » et *ata* « sa main » pour *ayta* ; *joque* « papier » et *zoque* « son papier » ; le tupi du Brésil réduit p. ex. la proposition *suké*, « à, vers, dans » à *kè*, lorsqu'elle entre en composition ; ex : *haképé*, « in cœlo » de *haké*, « cœlum » ; *aba*, « chose » en *ba*, etc., etc.

Les dialectes de la famille algique en arrivent à former non seulement des composés, mais encore des membres de phrases entiers, au moyen de la brisure des radicaux. Citons l'expression delaware *nadholinen*, « amenez le canot », de *naten*, « amener, apporter » ; *neen*, forme transitive du verbe, indiquant le pronom de la première personne plur. et *amochol*, « bateau, canot ».

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans certains dialectes des deux Amériques, la racine éliminée n'est pas celle qui se trouve au milieu du mot, mais bien la racine initiale. On ne devine pas bien en vertu de quelle loi phonétique ce phénomène peut se produire ; il convient plutôt d'y reconnaître le résultat d'un procédé grammatical pour ainsi dire, et nous sortons du domaine lexicographique pour entrer dans celui de la grammaire proprement dite. Eclaircissons tout ceci au moyen d'un exemple. Le lenâpé *kikochkis* « puella » nous apparaît formé de *ki*, contract. de *woski*, « nova recens » et *ochkwe*, « femina ». L'abenaki *biretsi*, « main blanche » se décompose en *wanbighem*, « albus » réduit à la syllabe *bi* et *retsi* « manus », d'où le verbe *niouanbirechi*, « j'ai les mains blanches ». De même, en mbaya (langue de l'Amérique du Sud) *kokwidé*, « soir » de *noko*, « jour », abrégé en *ko* et de *kwidé*, « tard, à l'avenir » litt.

« partie tardive du jour »; *nilabwitété*, « il a filé », du radic. *lab.* « filer » et de la préfixe *ni*, abréviat. pour *kwiné*. Ce terme signifie proprement « et, aussi » et semble se prendre ici comme signe du passé. Du reste, l'on pourrait également, sans incorrection, faire usage de la forme non contractée *kwiné-labwitété*. Le Tupi, lui, supprime surtout assez volontiers la syllabe initiale du pronom personnel et dit *xé* pour *ixé*, « ego » — *né* pour *iné*, « tu ». Peut-être trouverait-on l'analogue de ces formes indiennes dans quelques-unes de nos expressions de l'argot parisien, p. ex : « un cipal » pour « un municipal » — « un troquet » pour « un mastroquet » — « un chand de vin » pour « un marchand de vin ».

Duponceau semble avoir parfaitement compris le motif qui poussa l'Indien d'Amérique à donner tant d'extension à un mode de composition si étrange en apparence. C'est que son vocabulaire ne renferme qu'un nombre excessivement restreint de racines. Il devenait nécessaire de recourir non seulement à des dérivés, mais encore à des mots composés. Ainsi, les dialectes algiquès tirent du radic. *ni*, « ego », les termes signifiant « tuer, battre, frapper, délivrer, homme » etc. Le mot *ki* en préganiw voudra dire à la fois, « tu, toi » et « aussi, en outre, et, et puis ». Peut-être est ce le second sens qui est le primitif et sera-t-on passé de celui-ci à la valeur prononominale. Ce serait le premier exemple que nous puissions citer d'un pareil mode de dérivation. Ainsi que le fait observer le savant abbé Cuoq, l'Iroquois manque de racines pour exprimer des idées cependant bien simples, telles

que celles de « soif », de « boire ». Nos expressions françaises « as-tu soif? bois » se rendront dans cet idiome par « est-ce que ton gosier est sec? mets-y de l'eau ». Ce qu'il y a peut-être de plus étrange, c'est la façon dont l'Iroquois exprime les notions de « mère, père » *rakienha*, p. ex. qui signifie « ma mère » ne constitue que le diminutif du verbe passif *rakien*, « j'ai, je suis possesseur de » et devrait se rendre litt. « paucum habet, ea quae me parvum habet ». De même *rahienha*, « pater meus » a pour valeur propre « il m'a eu petit, celui qui m'a eu petit » *takwaienha*, « notre père » se traduirait au pied de la lettre par « il nous a petits, celui qui nous a pour petits ». Ce sont des formes de conjugaison parfaitement déterminées qui s'emploient comme substantifs.

Les dialectes américains, sous ce rapport, constituent, si nous osons nous servir de cette expression, l'antithèse parfaite de ceux de l'Extrême-Orient qui manquent plus ou moins complètement de grammaire et ne possèdent, à vrai dire, que des radicaux.

Quoiqu'il en soit, l'emploi constant de composés dans les langues américaines donne naissance à des mots d'une longueur interminable. Force était pour la commodité de la conversation, de les abréger le plus possible et c'est à quoi l'on est parvenu par l'élimination d'une portion des radicaux.

Le Basque, à cet égard, se rapproche volontiers des dialectes du Nouveau-Monde ; c'est que lui aussi paraît, à l'origine surtout, avoir été très pauvre en racines et n'avoir fait qu'un usage assez restreint de dérivés. Aussi beaucoup d'expressions simples en

français sont-elles rendues en euskara. par l'adjonction de deux racines ; citons p. ex : *hilargia*, « lune » litt. « lumière du mois » — *epurmania*, « fesse »; litt. « mamma posterior ». — *Emakumea*, « épouse » litt. « donne-enfant ». Faisons observer par parenthèse que ce dernier mot nous fournit peut-être le seul exemple existant en Basque, de l'impératif employé dans la composition d'un nom. Au contraire, l'on sait combien ce phénomène est fréquent dans nos langues neolatines, spéc. en français ; nous pouvons citer à ce sujet nos expressions *tourne-broche*, *rince-bouche*, *porte-drapeau*, etc., etc., et les noms propres ou surnoms du bas-latin tels que *porta-gaudium*, etc., etc.

Quoiqu'il en soit, l'Euskara, pour prévenir la trop grande longueur des composés, a naturellement eu recours au même procédé que les dialectes canadiens, à savoir : l'élimination des radicaux. Citons p. ex : *aidea* « cognatus » pour *aita-kidea*, litt. « patri similis ». — *Eguna*, « jour » ; litt. « possesseur du soleil » pour *eki-duna*. — *Hauridea*, « frère, sœur », litt. « puer similis » pour *haur-kidea*. — *Hemeretsi*, « dix-neuf », pour *hamar-bederatsi*. — *Iluna* ou *hiluna*, « crépuscule » litt. « mortua dies », de *hil*, « mori ». — *Mintzoa*, « action de parler, langage » litt. « bruit de la langue » pour *mihi-otzoa*, avec un *n* euphonique intercalé comme dans *phunzela*, « pucelle » *nigorgitea*, « pleurer » pour *nigor-egitea*, litt. « lacrymas facere » de *nigarra*, « lacryma ». — *Orzanza*, « tonnerre » litt. « bruit du nuage », de *ortza*, « nuage » et *azanza*, « éclat, rumeur ». — *Umerria*, « petit d'un animal » litt. « produit nouveau » de *umea*, *humea*,

« parvulus, puerulus » et de *berria*, « novus » — *astezkena*, « mercredi » pour *asta-azkena*, litt. « le dernier de l'*aste* ou période de trois jours » -- *okhila*, « boulanger » pour *ogi egile*, litt. « faiseur de pain » — *artzaina*, « berger » litt. « gardien de brebis », de *ardia*, « ovis » et *zaina*, « custos » — *sogitea* « regarder » pour *so-egitea*, litt. « faire regard » de *so*, *soa*, « regard ». — *Yauregia*, « château » litt. « maison d'un seigneur » contract. pour *yaunaren tegia*. Ajoutons à cette liste certaines formes verbales, telles que *yatent*. « je le mange » et *yatenzu*, « tu le manges, vous le mangez » (dial. de Goizueta), pour *yaten dot*, *yaten duzu*; *Ukhant*., « je l'ai reçu » et *yangot*, « je le mangerai » pour *ukhanen dot* et *yango dot*; etc.

Peut-être nous objectera-t-on que ce procédé par élimination se retrouvant en vigueur au sein de groupes linguistiques sans relation les uns avec les autres, ne saurait avoir de valeur véritable comme élément de classification. L'on ne manquera pas de nous citer, à ce propos, les composés japonais *konata*, « moi » pour *kono-kata*,, litt. « ce côté-ci »; *sonata*, « toi » pour *sona kata* litt. « ce côté là »; *anata*. « il, lui » litt. « ce côté là bas » pour *ano kata*, *koyé*, « cabane », pour *ko iyé*, litt. « petite maison ». Si nous étudions les langues malayo-polynésiennes, l'on trouvera en mariannais *galagou*, « chat », litt. « animal etranger », pour *gaga-lagou*, litt. « trans mare ». Le Taïtien nous offrira bon nombre de composés dans le goût des suivants: *metua*, « parent, père *ou* mère » litt. « semblable à un dieu, à un génie », de *me* « sicut » et *atoua*, « deus, genius, daemon »: *metua*

hiné, « parente » pour *metua vàhiné*, litt. « parent femme » ; *te rii tua* « chefs divins » pour *te arii atoua*.

Nous rencontrerons en arabe, la formule *raçoullah* « prophète de Dieu » pour *raçoul el allah*. Le grec ne nous donne-t-il pas de son côté ζωγρεω, « prendre vivant » pour ζωον αγρεω, τετραχμων « tétradrachmen » pour τετραδραχμων. Ne convient-il pas de rappeler ici les composés allemands *beim, zum*, pour *bei dem*, *zu dem?*

Le latin surtout paraît manifester un certain penchant à user de ce procédé par élimination. Il dit, p. ex. : *malo*, *nolo* pour *magis volo*, *non volo ; debeo* pour *de habeo*, litt. « j'ai en moins » ; *praebeo* pour *prae habeo ; manubrium* pour un ancien composé *manus haberium*. — *Semella* pour *semi libella*. — *Sestertius* pour *semi as tertius*. C'est parfois même la voyelle initiale du mot qui tombe, mais cela pour des raisons phonétiques faciles à comprendre. Ainsi l'on trouve dans Plante *tantu' st,* « c'est tout », pour *tantum est*, et l'on prononçait, paraît-il, vers la fin de la République, *bona' s amica* pour *bona es amica*. L'on peut citer des exemples de l'emploi du procédé en question dans nos langues romanes, spécialement en français, dans le domaine du lexique fantaisiste ou scientifique ; c'est ainsi que nous avons *mélaphyre* pour *mélanoporphyre*, que les directeurs de cafés et restaurants ont inventé les termes *eucalypsinthe*, *eucalypter*, pour « absinthe, bitter d'eucalyptus. » Enfin, il n'est pas jusqu'à la chute de la voyelle ou même de la syllabe initiale qui ne se produise parfois, aussi bien dans nos

dialectes indo-européens qu'en basque ou dans les dialectes algiques du Canada. Si, comme nous le verrons plus loin, la forme *da*, « il est », de l'Euskara est pour un ancien *iz-a*, litt. « esse ille, ille qui est », l'on ne saurait douter que le *smâs*, « sumus » du Skr. ne soit pour un archaïque *asmâs ;* de même que le grec τραπεζα, « table », pour τετραπεζα. Ainsi le suo. *lienen,* « que je sois », nous représente une forme primitive *ollienen*, ainsi que le prouve l'indicat. prés. *ollen*, « je suis. » Nous trouvons une contraction plus considérable encore dans l'Esp. *usted* pour « vuestra merced », *ucencia* pour « vuestra excellencia ». Enfin, le vers du Dante :

« La guistizia mosse 'l mio alto fundatore »

nous présente un cas de voyelle initiale supprimée, mais ici il s'agit évidemment d'un simple fait d'euphonie et jamais le *i* de l'article ne fût tombé s'il s'était trouvé précédé d'une consonne. Enfin dans le patois des nègres d'Haïti on dit *zotes* pour « vous êtes ». En tout cas, pour que nous soyons en droit de déclarer ce procédé de composition des mots, l'un des caractères qui rapprochent l'Euskara des dialectes algiques, il n'est point du tout nécessaire que ces idiomes soient les seuls à l'employer et que l'on n'en rencontre de trace nulle part ailleurs. C'est assez que le mode d'élimination en question joue chez eux un rôle particulièrement important, qu'il y arrive à ne plus constituer un simple artifice lexicographique, mais à influer sur le génie de la langue elle-même. Et de fait, n'avons-nous

pas vu spéc. dans plusieurs idiomes canadiens des membres de phrase entiers formés par la méthode éliminative qui vient d'être indiquée? En définitive, l'harmonie des voyelles cesse-t-elle d'être la marque distinctive des idiomes augro-altaïques parce que quelques rares exemples en ont pu être rencontrés jusqu'au sein du groupe germanique et que le vieil allemand nous donne *aepfil*, « pomme » comme pluriel de *apfel?* Faudra-t-il renoncer à indiquer la mutation interne des voyelles comme caractéristique du parler sémitique, parce que l'angl. nous donne le plur. *men* auprès de *man* ; le participe *broken* auprès de l'infinit. *to break* ; que l'on rencontre en allemand *stehlen*, « voler, dérober » à côté du partic. *gestohlen* et du passé *ich. stahl?* Il n'est pas jusqu'à ce déplacement voyellaire qui donne une physionomie si tranchée à l'hébreu et à l'arabe dont l'analogue ne puisse parfois être cité au sein de la famille indo-européenne ; à preuve l'aoriste grec ἔοργα, de ῥέζω, « faire, travailler ». Seulement tous ces procédés qui sont d'un emploi si indispensable au sein du hongrois, du turc, des dialectes de l'Asie Occidentale, que sans eux la physionomie des idiomes en question se trouverait profondément altérée, n'apparaissent au sein de la famille indo-européenne qu'à l'état, pour ainsi dire, de superfétation. Ainsi l'allemand moderne possédera à la fois les deux formes participielles *verdrehen* et *verdroht* et considérera même l'emploi de la première d'entre elles comme plus élégant.

Ajoutons que si le Basque possède un grand nombre de mots composés par le mode d'élimination dont nous

venons de parler, néanmoins il ne pousse pas à beaucoup près, l'emploi de ce procédé aussi loin que les dialectes du Nouveau-Monde. Il ne s'en servira pas p. ex. pour former des membres de phrases entiers ni même de vocables formés de plus de deux éléments. Il ne paraît point admettre que rarement cette disparition de la syllabe initiale non motivée par une raison phonétique appréciable que nous rencontrons parfois aussi bien en abénaki que dans les dialectes du Sud-Amérique. Mais ne faut-il pas tenir compte de l'influence presque trente fois séculaire exercée sur l'Euskara par des membres de la famille indo-germanique? Son résultat nécessaire a dû être de modifier profondément les traits de l'euskarien primitif et de le forcer, pour ainsi dire, à prendre une physionomie quelque peu européenne.

2° *De l'encapsulation.* — L'emploi de cette méthode est des plus fréquents dans la plupart des idiomes du Nouveau-Monde et contribue singulièrement à leur donner une apparence tout à fait *sui generis.* Il consiste dans la séparation en deux parties du mot principal et l'intercalation entre elles du mot régi. Ex. : en chippeway *nossinanig* « nos pères » pour *ninan ossig*, — en algonkin, *ni sakitawakéna*, « je le tiens par l'oreille », de ni, « moi », *sakéna*, « tenir », et *tawak*, « oreille », non employé seul. Sans doute, l'on pourrait, sans incorrection, recourir à la forme analytique et dire *ni sakéna otawakéng*, litt. « je le tiens par son oreille », mais cela passerait pour moins élégant. Ce dernier procédé était, d'ailleurs, surtout employé par

les *squaws* indiennes. Leur connaissance imparfaite des dialectes indigènes engageait nos officiers et interprètes français à éviter le plus possible ces formes incorporatives. Aussi, les sauvages leur reprochaient-ils de *parler comme des femmes*.

L'emploi de la méthode encapsulante ne semble pas moins fréquent au sein de la famille Mohawke-Haronne. Ainsi, l'on aura en iroquois *shunquétas*, « un homme », de *shétas*, « unus » et *unqué*, « homo. » — *Tekaientoronwé*, « barre de porte », lequel est formé de *tékaronwé*, « de travers, en travers » et *oienté*, « bois » ; *wakwistaien*, « j'ai de l'argent » pour *wakien owista ; sakwistaien*, « tu as de... » pour *sakien owista ; rowistaien*, « il a de... » pour *rowistaien*, etc., etc.

Si nous passons maintenant à la famille Nahuatle, le Mexicain nous offre des formes telles que les suivantes : *nicacchihua*, « je fais des souliers », de *cactli*. « calceamentum » ; *nehuatl* contracté en *ni*, « ego » et *chihua* « faire » ; *ninacaqua*, « je mange de la viande » du pronom *ni*, du substantif *nacatl*, « chair, viande », et du rad. verbal *qua*, « manger. » Passons maintenant aux dialectes de la famille Maya quichée. Le Pokome dira *kitziquintak*, « leur oiseau » pour *kitak tziquin*, de *tziquin*, « avis. » L'on rencontrera en Maya des formes telles que les suivantes : *amehenobex*, « vos fils » pour *aex mehenob*. — *Payuacaxucah*, « il garde la vache » pour *upayic uacax*, de *uacax*, « vacca. » — *Chanmisanahi*, « il a entendu la messe » pour *uchanah misa*.

Remarquons même à ce propos que toutes les fois qu'il y a une incorporation de ce genre, le verbe, qui,

sans cela, serait mis à la voix transitive, doit se conjuguer intransitivement. Nous avons rencontré également dans les dialectes turks l'usage de la méthode incorporative, mais elle y semble bien moins développée que dans les idiomes du Nouveau-Monde et surtout elle y revêt un caractère sensiblement différent. On ne l'y emploie guère que pour former les voix de la conjugaison et elle consiste simplement dans l'insertion d'une ou plusieurs syllabes verbales, lesquelles restent invariables et ne modifient point les éléments du mot principal Au contraire, chez les Indiens d'Amérique, ce sont surtout des substantifs que l'on intercale ainsi, de façon à former un seul mot de tout un membre de phrase ou même d'une phrase entière. Le nom intercalé, d'ailleurs, perd d'ordinaire ses affixes ou suffixes et exige un changement dans le mode de conjugaison du verbe. Il y a donc, pour ainsi dire, simple greffe d'éléments verbaux en turk et véritable agglutination des composés par voie d'intercalation dans les dialectes du Nouveau-Monde.

Les procédés d'intercalation en vigueur au sein de l'Euskara, qui insère tantôt une racine verbale entre le participe et l'auxiliaire, tantôt un pronom régime entre le pronom sujet et la racine verbale, offrent à la fois des analogies et des différences avec les deux familles d'idiomes dont nous venons de parler. Toutefois, hâtons-nous de le répéter ici, la méthode incorporative a, sans aucun doute, été jadis bien plus développée en euskara qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'y apparaît plus actuellement que comme le vestige presque effacé d'un ancien état de choses.

D'ailleurs, les profondes modifications phonétiques qu'y éprouve le pronom régime intercalé nous autorisent suffisamment, ce semble, à rapprocher sur ce point l'Euskara des dialectes du Canada ou de la Nouvelle Espagne.

3° *Le pronom considéré comme simple catégorie grammaticale.* — Nous ne prétendons nullement que le pronom ne puisse pas, dans les dialectes du Nouveau Monde, avoir une existence indépendante, soit du nom, soit du verbe dont il dépend. Au contraire, partout, nous le voyons, au besoin. se présenter sous sa forme isolée ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans beaucoup d'idiomes, spéc. ceux des familles algiques et mohawk-huronne, le substantif ne saurait guère plus que le verbe, être employé sans une affixe ou une suffixe pronominale.

Ainsi, en algonkin, l'on dira *noch*, « mon père ». — *Koch*, « ton père », mais le terme *och* isolé constituerait, pour ainsi dire, un barbarisme. Il en serait de même en cree, pour le mot *kosis*, « fils » bien que les formes *nikosis*, « mon fils ». — *Kikosis* « ton fils » y soient parfaitement correctes. En un mot, les idées générales de « père, fils », ne sauraient se rendre dans ces idiomes d'une façon directe. On dira d'un homme, non pas qu' « il est père », mais qu' « il est le père de quelqu'un, d'un homme, p. ex. » Les missionnaires qui voulaient traduire le *gloria patri* en iroquois furent obligés de le rendre ainsi : « *gloire à* notre *père, et à* son *fils et à* leur Saint-Esprit. » Nous voyons, en tout ceci, une preuve de la répugnance éprouvée par les

races primitives ou sauvages pour les conceptions abstraites. Un vestige de cet état d'esprit se manifeste aujourd'hui encore en euskara. Ainsi, le verbe transitif basque peut subsister sans être accompagné d'un pronom régime. *Yaten dut ogia* signifie litt. non pas « j'ai mangé le pain », mais bien « je l'ai mangé, le pain ». Il en résulte que lorsqu'un Basque parle une langue étrangère, il supprime volontiers ledit pronom qu'il juge *à priori* forcément exprimé par le verbe lui-même. Si vous lui demandez « as-tu fermé la porte? » il vous répondra « j'ai fermé » au lieu de « je l'ai fermée ». Nous voyons dans ce phénomène un résultat de la tendance, sensible surtout chez les peuples primitifs et peu avancés en civilisation, à toujours considérer les choses *in concreto*, et de leur répugnance pour tout ce qui concerne les abstractions. Du reste, ladite tendance peut se manifester de bien des façons différentes. Gaussin, dans son ouvrage sur les langues de l'Océanie, fait cette remarque que si un Polynésien veut vous faire comprendre qu'il va à la pêche, le génie même de sa langue exigera presque impérieusement qu'il vous dise à quel genre de pêche, si c'est à celle des coquillages ou du poisson, et même qu'il indique l'instrument dont il doit se servir.

4° *Les temps nominaux.* — Nous avons vu que dans une certaine limite, le Basque et plusieurs dialectes de la famille augro-altaïque donnent au nom des signes de temps, spéc. ceux du futur, ce qui dans nos idiomes indo-européens ne pourrait guère avoir lieu que pour le verbe. Le même procédé est employé, mais peut-

être avec plus d'extension encore, dans divers dialectes du Nouveau-Monde. Ainsi le Quichura ou Péruvien, du radic. *apak* « porter » formera les dérivés *apasca*, « porteur passé, celui qui a porté. »—*Apascay*, « celui qui a été mon porteur, qui m'a porté ». — *Apanca* ou *apana*, « porteur à venir, celui qui portera ». De même en Guarani, de *téra*, « village », on obtient *térangué*, « village détruit, qui a existé ». — *Térarama*, « village à créer, qui existera ». Tout ceci nous indique des langues encore en voie de formation et au sein desquelles la différenciation des diverses parties du discours est encore restée, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire.

5° *Du pluriel dans les noms.* — Nous avons vu que la finale *k* du Basque sert à la fois à désigner le cas dit *actif* et le pluriel et que *Gisonak*, p. ex. voudra dire aussi bien « l'homme » avec accompagnement du verbe transitif que « les hommes ». Dans les dialectes algiques, il existe une double désinence pour les substantifs : 1° celle en *k* ou *g* soit seule, soit précédée d'une ou plusieurs lettres euphoniques, spéciale à ceux du genre *noble* ou *animé* et 2° celle en *n*, *l*, *m* ou *r*, suiv. les dialectes, qui s'emploie avec le nom du genre *ignoble* ou *inanimé*.

Sans doute, la transition de la notion d'objet animé, doué de vie, à celle de sujet agissant se conçoit assez facilement, puisqu'en définitive les êtres vivants sont les seuls susceptibles d'actes voulus et réfléchis. L'hypothèse d'une commune origine à attribuer sur ce point, à la flexion Euskarienne et à celle des dialectes cana-

	GENRE ANIMÉ.		GENRE INANIMÉ.	
	SINGULIER.	PLURIEL.	SINGULIER.	PLURIEL.
Lenâpe	*tcholens* « oiseau »	*tcholensak*	*achsinn* « pierre » *wikwam* « maison »	*achsinall* *wikwawahirehall*
Abénaki	*sipsis* « oiseau »	*sipsissak*	*wigwam* « maison »	*wigwamar*
Massachusset	*wosketomp* « homme » *mitamwossis* « femme »	*woskotempaog* *mitamwossisog*		
Mohégan	*nemannaw* « homme »	*nemannawk*	*oukisk* « son œil »	*ouskiskwan* « ses yeux »
Chippeway	*animôns* « petit chien » *enamiad* « chrétien » *nébossig* « immortel » *anishinabe* « un indien »	*animonsag* *enamiadjig* *nebossigoq* *anishinabeg*	*sibi* « rivière » *wadjiw* « montagne » *mitigwab* « arc » *wawan* « œuf »	*sibiwan* *wadjiwan* *mitigwabin* *wawanon*

diens, reste donc au rang des choses parfaitement possibles et ne choque en rien les règles de la stricte logique. De peur d'être accusé de trop de témérité, nous n'insisterons pas sur la ressemblance phonétique qui se manifeste entre la désinence en *n* ou *ll* du Mohégan et du Lenâpé et la finale plurielle des dialectes Berbères. Ajoutons que le classement des noms en animés et inanimés offre parfois bien de l'arbitraire et il devient difficile de deviner pourquoi tel mot se trouve rangé dans un genre plutôt que dans un autre. Le cree p. ex. donne la désinence animée à des mots tels que *Kona*, « neige ». — *Iskwessis*, « orge ». — *Pakagn*, « noix, noisette », lesquels désignent cependant des objets essentiellement incapables de sentiment. Les indigènes du Canada n'auraient donc guère lieu de se moquer de la bizarrerie de nos langues indo-européennes faisant pour ainsi dire, au hasard et souvent en dépit de sa signification propre, de chaque substantif un masculin, un féminin ou même un neutre.

6° *Des particules augmentatives, diminutives et préjoratives.* — L'emploi des désinences de cette nature se retrouve, on le sait, dans une foule de langues différentes Il nous sera permis du moins de remarquer l'importance toute particulière du rôle qu'il joue en euskara et même dans certains dialectes de la famille algique. Non seulement le Basque formera fort bien de *gizon*, *gizona*, « homme », les dérivés *gizontto*, « bon petit homme ». — *Gizonni*, « cher petit homme ». — *Gizonago*, « plus homme ». — *Gizoneghi*, « trop homme ». - *Gizonche*, « un peu homme », mais il

pourra encore combiner ces désinences de façon à obtenir des surcomposés tels que *gizoncheti*, « un peu trop homme ». — *Gizonchago*, « un peu plus homme ». — *Gizonchagotto*, « un petit plus homme ». — *Gizonkiago*, « plus en homme ». Ajoutons que dans cette langue, la simple transformation de la sifflante en chuintante au commencement ou dans l'intérieur d'un mot suffira à donner à ce dernier une valeur diminutive ; ainsi, à côté de *gizona* nous aurons *gichona*, « petit homme » — à côté de *zakhurra*, « chien ». *Chakurra*, « petit chien ». — *Zaharra*, « vieux vieillard » et *chaharra*, « petit vieillard. » Mais tout cela ne suffit pas encore et nous découvrons de nouveaux raffinements dans la façon de nuancer la signification des objets. P. ex. la désinence *to* s'appliquera spécialement, comme nous le dit M. Salaberry « au « nom des individus, personnes ou choses qui sont « gros et forts, mais courts ; *Tto* s'ajoute à des noms « d'individus chétifs ou de grandeur moyenne et *nno* « est employé pour les individus chétifs, faibles, « dignes d'affection ou de pitié. »

Enfin, ce qui nous semble mériter par dessus tout le reste, d'attirer l'attention du linguiste, c'est que le verbe est en général susceptible de recevoir les mêmes affixes augmentatives diminutives que le nom. Ainsi l'on dira *yatenago dot*, « je le mange davantage, je mange plus » tout aussi bien que *çhuhurago*, « plus sage, plus économe ». La plupart de ces particularités se retrouvent dans les dialectes algiques et cela à un degré dont nos langues indo-européennes ne sauraient nous donner aucune idée. Le chippeway p. ex. obtient

des péjoratifs par l'emploi de la finale *sch.* ex. *Makak*, « bœuf » et *makakosch,* « mauvais bœuf ». — *Ogima*, « chef » et *ogimawisch*, « mauvais chef ». Quant au diminutif, on l'obtient en ajoutant *on, s* ou *ins* au substantif simple; ex. *Opwagan*, « pipe » et *opwagans*, « petite pipe ». — *Assin*, « pierre » et *assinins*, « petite pierre ». — *Anang*, « étoile » et *anângon*, « astérisque ». Le Lenâpé forme aussi des diminutifs au moyen de la suffixe *tit;* ex. *Tcholens*, « oiseau ». — *Tcholentit*, « petit oiseau » et *tcholentitak*, « aviculi ». Comme exemple des particules de comparaison et de dimension employées avec le verbe, nous pouvons citer la forme chippeway *miwasisinoban,* « c'était un peu beau ».

7° *Des noms de nombre.* — Un des caractères les plus marqués de l'état sauvage, c'est ce que nous pourrions appeler l'atrophie des facultés calculatives et il semble possible, dans une certaine mesure, de juger du degré de civilisation qu'un peuple a atteint par la perfection et l'étendue de son système de numération. Les Iroquois, qui possédaient des termes spéciaux pour compter jusqu'à mille, ne témoignaient pas moins par là que par les raffinements de leur constitution politique, d'une supériorité incontestable sur la plupart des tribus environnantes. Au contraire, les Chiquitos du Pérou ne pouvaient compter au-delà de vingt, et lorsqu'il s'agissait d'un chiffre plus élevé, ils portaient la main au front pour signifier qu'il était aussi impossible à exprimer que la quantité de cheveux qui ornent un crâne humain. Les Australiens du Sud,

une des races les plus barbares qui existent ne possèdent, assure-t-on, de termes spéciaux que pour les nombres *un* et *deux*. Une conséquence de tout ceci, c'est que les substantifs et adjectifs numéraux ne possèdent pas, en général, la même fixité dans les idiomes des peuples primitifs que dans les langues des races policées.

La presque totalité des noms de nombre conservent aujourd'hui encore un air de parenté au sein des groupes indo-européen et sémitique. Il n'en est déjà plus tout à fait ainsi au sein de la famille chamitique. P. ex., il semble bien difficile de ramener à une origine commune le *phtow*, « 4 » de l'égyptien et le terme *cos*, *cost* qui désigne le même nombre en schellouh du Maroc. Nous n'oserions guère soutenir l'affinité du *schomnt* « 3 » de l'égyptien et de son synonyme *karad* en schellouh, *kérat* en kabyle. Nous avons pu constater au sein de la famille nahuatle ou mieux mexico-californienne, de graves divergences en ce qui concerne les noms de nombre, tandis que les pronoms ne subissent généralement, en passant d'un idiome à l'autre, que des modifications assez peu considérables. Malgré tout cela, peut-être une légère affinité se manifeste-t-elle entre le basque et les dialectes algiques, pour ce qui concerne le nom de l'unité. De part et d'autre, il commence par une labiale. Nous n'avons, sur ce point, qu'à renvoyer le lecteur aux tableaux dressés plus haut.

Oserons-nous enfin rapprocher le Canadien propre *Rau*, « quatre » de l'Euskara *lau* qui a la même signification ?

Du reste, dans beaucoup de langues canadiennes, les noms de nombre, du moins de un à dix, commencent par un *n*, lettre qui semble adventice et a dû souvent avoir pour effet de faire disparaître l'ancienne consonne radicale Le *n* adventice initial apparaît quelquefois en Algonkin pour les mots pris au fr. Mais alors il pourrait bien tenir la place de notre article, le son *l* n'existant pas dans ce dialecte, plus que le *r* ; ainsi il fait *neco* (pour nécho), du fr. « chou, un chou, le chou ». – *Napot* de « apôtre, l'apôtre », etc , etc.

	MONTAGNAIS.	SKOFFIE	MINSI
1.	*Pahou*	*paysok*	*necôté*
2.	*nishoish*	*nitchich*	*nisha*
3.	*nest*	*mesth*, prob. fautif pour *nesth*	*nikchoui*
4.	*néou*	*now, nowgh*	*nihoui*
5.	*Péyoumatchoueng*	*Peymaetchouang*	*Kakatsoui*, prob. pour *nkakatsoué*
6.	*nishouasho*	*nichouachou*	*nishoush*
7.	*nestash*	*nichtashkang*	*paraharé* (anormal)
8.	*naousho*	*nawashung*	*notéwi*

L'emploi de cette même préfixe *n* en zenaga devant certains noms de nombres mérite d'être signalée, au moins à titre de curiosité. Il dira, p. ex : *nchinan, n'chinan* pour « deux », tandis que l'on a *sin* en kabyle, *sîn* en chaouia et *snau* en égypt., mots qui se

rapprochent sensiblement de l'Hébreu, *senaïm* (*im* , désin. du pluriel).

La numération paraît être restée au moins en partie quinaire chez les peuples canadiens, ainsi qu'on en pourra juger en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-joint. Si le nom du nombre 8 n'y semble pas dérivé de celui de 2, comme en euskara et dans certains dialectes ongro-altaïques, en revanche, celui de 9 dérive assez fréquemment de celui de l'unité, ainsi que dans les idiomes ci-dessus mentionnés, ex :

	1	9
Miami	*n'gouté*	*ingôte*
Illinois	*necôte*	*nicôtémaniki*
Massachusset	*péçouk*	*paskougun*
Etchemin	*bechkon*	*peshkokem*

8° *Du verbe et de sa conjugaison.* — Le système de la conjugaison en euskara comme dans plusieurs familles de langues américaines, spéc. celles du groupe algique, repose sur la distinction à établir entre le traitement du verbe transitif et celui de l'intransitif. Les idiomes algiques, p. ex. ne conjuguent transitivement que le verbe actif suivi d'un régime direct et considèrent comme intransitifs non seulement les

neutres et les passifs, mais encore les verbes actifs, lorsqu'ils ne sont point accompagnés du régime en question. Du reste, les désinences diffèrent pour les deux conjugaisons. Ainsi l'Algonkin traite *ni sakidjike*, « j'aime » *in abstacto* intransitivement tout comme *picocka*, « c'est cassé » ou *kickowe*, « il se tait » et cela par opposition ni *sakiha*, « je l'aime ». Le passif se distingue de l'actif par la finale, ainsi l'on a en lénâpé *npendamen*, « audio » et *npendaxi*, « audior » ; en chippeway, *ninômdom*, « j'entends » et *ninondago*, « je suis entendu ». En quiché (langue du Guatémala), des formes pronominiales spéciales sont employées pour chacune des deux voix ; ainsi *ca nulogoh*, « je l'aime » litt. « nune meum-amare », forme transitive avec pronom personnel. Le passif a les mêmes préfixes que l'intransitif simple, mais avec une flexion différente, ex : *qu'inlogox*, « je suis aimé » litt. « nune-ego-amatus. »

L'Euskara admet, lui aussi, cette distinction entre le transitif et l'intransitif ou plutôt entre l'actif et l'intransitif, car, chez lui, tout verbe actif, nous l'avons vu plus haut, se trouve forcément uni à un pronom régime et, jamais, ne peut en être séparé. D'un autre côté, la conjugaison dite régulière ou normale en basque consiste dans la combinaison d'un participe ou nom verbal avec un auxiliaire. Ce dernier est l'irrégulier *ukhan*, « avoir » pour la voix active ; ex *ikhusten nuen*, « je le voyais » litt. « Je l'avais en vue, en action de voir. » — *Edan izango dek*, « tu le boiras », litt. « tu l'as pour être en action de boire. »

L'intransitif résulte de l'union au même participe

de l'auxiliaire « être » ex : *ethorten gera*, « nous venons. » — *Egoien zitzaian*, « il demeurait pour toi. »

Le passif, qui n'est qu'une forme de l'intransitif, s'obtient au moyen de l'union du participe passé en *tu* ou en *i* avec le même verbe substantif, ex. : *Maithatua da*, *maithatu da*, « il est aimé ». — *Ikhusi naiz*, « je suis vu ». Nous croyons reconnaître dans ce procédé de former le passif un résultat de l'influence exercée sur l'euskara par les dialectes néo-latins. *Maithatu da* nous semble l'équivalent parfait de l'esp. *io soy querido*, du fr. « je suis aimé ». Nous ne serions même pas trop surpris que le participe *tu* ne soit un emprunt direct au latin *tu*, p. ex. dans *amatus*, *dictus*. Il nous paraît bien probable qu'à l'origine, le passif basque devait se marquer, nous le verrons tout à l'heure, d'une façon absolument différente.

Il y a plus, ces conjugaisons au moyen des auxiliaires ne peuvent guère être considérées comme primitives en basque, et cela pour plusieurs raisons, toutes plus convaincantes, à notre avis, les unes que les autres.

D'abord, la racine *iz*, *izan*, « être » offre, nous l'avons déjà vu, bien de l'analogie avec les racines *as* du skr., εσ du grec, dans l'archaïque εσμι, et pourrait bien être d'origine indo-européenne. Quant à l'auxiliaire *deu*, « il l'a », il se compose indiscutablement du *da*, 3e pers. sing. de l'indicatif de *izan* et du pronom *hau*, « le, cela ». D'ailleurs, l'infinitif de l'auxiliaire avoir, c'est *ukhan* qui, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir, dans un précédent travail, ne constitue peut-être que le locatif du radical que nous retrouvons dans *ukharaia*, *ukhamila*, « poignet », et

dans ce cas-là, signifierait litt. « in manu ». Les deux auxiliaires « être » et « avoir » ne nous semblent donc nullement primitifs en basque. Nous remontons ainsi par voie d'induction à une époque où l'euskara, comme toutes les langues primitives, ne pouvait exprimer le verbe substantif qu'au moyen d'une périphrase. Cela établit un point de contact indiscutable entre lui et les dialectes canadiens. Le verbe *étre* fait si bien défaut à ces dernières que l'on ne peut y rendre d'une façon littérale le fameux passage de la Bible, « je suis celui qui suis ».

Ajoutons à tout ceci que le Basque possède outre cette conjugaison périphrastique ou composée, ce que l'on a appelé la conjugaison syncopée qui elle-même est susceptible du double traitement transitif et intransitif. Ainsi à côté de *Ethorten naiz*, « Je viens » on trouve *nathor* ; *yakiten dut* « Je le sais » aura en quelque sorte comme doublet *Dakit*. Faisons bien observer que dans la conjugaison syncopée intransitive, le sujet pronom précède le radical verbal, tout comme dans le verbe substantif *niz*, *naiz*, « Je suis », litt. *n'iz*, « ego esse ». Au contraire, si le verbe syncopé est au transitif, le pronom sujet sera rejeté à la fin tout comme il l'est dans l'auxiliaire *dut*, de *da haut* et *t*, signe de 1re pers. litt. « Habeo hoc » ou mieux « est hoc mihi ».

Aujourd'hui un petit nombre de verbes seuls sont sujets à se syncoper et encore leur conjugaison reste-t-elle toujours incomplète, ne s'étendant point à tous les modes. Sans nier l'influence qu'a pu exercer depuis un certain nombre de siècles, la conjugaison préri-

phrastique sur la conjugaison syncopée, nous croyons celle-ci la plus ancienne et nous reconnaissons en elle le type primordial plus ou moins fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En définitive, le basque actuel comme toutes nos langues modernes manifeste une tendance évidente à devenir de plus en plus analytique. Ainsi, le labourdin qui au temps d'Oïenhort disait *nazaïte*, « je serai », emploie aujourd'hui plus volontiers le composé *izanen naiz*, litt. « j'ai à être »; la forme primordiale synthétique *nizate* n'existant plus guère aujourd'hui qu'en dial. souletin. Doutera-t-on de la priorité de la forme anglaise *i go* sur *i am going?* Pourra-t-on s'empêcher de reconnaître dans les formes irrégulières du vieux fr. *romanor*, « des Romains ». — *Francor,* « des francs », un vestige de l'ancien génitif pluriel latin? Et de même le mot *greigneur, greignor* qui, dans nos vieux fabliaux, répond au lat. *grandior*, ne constitue-t-il pas un vieux reste des formes du comparatif dans ce dernier idiome? Ainsi donc, chez les montagnards pyrénéens comme chez les autres peuples européens, les formes les plus synthétiques devront en règle générale et sauf un petit nombre de cas tout à fait exceptionnels, être tenues pour primordiales, l'analyse n'est venue qu'après; elle marque un second âge, pour ainsi dire, dans l'histoire du développement linguistique et peut-être ne nous tromperions-nous guère en déclarant les formes périphrastiques du verbe basque, une simple imitation de nos composés néo-latins tels que « je suis venu, j'ai dit, j'ai mangé, je suis mort. » Il faudra reconnaître néanmoins, ce qui ne serait pas

somme toute trop surprenant, que le basque a donné à ce procédé d'emprunt une extension qu'il ne possède pas dans les dialectes d'où il fut tiré.

Enfin, ce qui viendrait encore à l'appui de notre façon de voir, c'est la ressemblance que présente une partie de la consignation syncopée du basque avec la conjugaison normale et plus encore avec le traitement pronominal du nom dans les dialectes algiques. Il semblerait que l'on y retrouve la trace d'une ancienne parenté entre les peuples qui le parlent. On en pourra juger par l'exemple suivant :

		BASQUE.	CHIPPEWAY.		LENAPE.	
SINGULIER	1re pers.	*nabila*. je marche	*ninondom*, je l'entends	*noss*, mon père	*npendamen*, j'entends	*noch*, mon père
	2e pers.	*habila* (primitif *kabila*), tu marches	*kinondom*, tu l'entends	*koss*, ton père	*kpendamen*, tu entends	*kôch*, ton père
	3e pers.	*dabila*, il marche	*nondom*, il l'entend	*ossan*, son père	*pendamen*, il entend	*ochwall*, son père
PLURIEL	1re pers.	*galiltza*, nous marchons		*nossinan*, notre père (excl.) *kossinan* (incl.)	*npendamenin*, nous entendons	*nochena*, notre père (excl.) *kochena* (incl.)
	2e pers.	*zabiltzé*, vous marchez		*kossiwa*	*kpendamenohomo*, vous entendez	*kochuwa*, votre père
	3e pers.	*dabiltza*, ils marchent		*ossiwan*	*pendamenowo*, ils entendent	*kochwawall*, leur père

Nous avons déjà parlé plus haut de la ressemblance entre les 1re et 2e pers. du sing. et peut-être même 1re du plur. Les autres sont trop notablement différentes pour que nous songions à les rattacher les unes aux autres. Par exemple, ce qui nous paraît véritablement digne d'être signalé, c'est l'affinité qui se manifeste entre la conjugaison transitive euskarienne et les formes allocutives du nom en lenâpé. On en pourra juger par l'exemple suivant :

Basque	**Lenâpé**
Dakit, « je le sais ».	*Nihillalid*, « ô mon seigneur, celui qui est mon seigneur ».
Dakik, « tu le sais ».	*Nihillalkonk*, « celui qui est ton seigneur ».
Daki, « il le sait ».	*Nihillalat*, « celui qui est son seigneur ».
Dakigu, « nous le savons ».	*Nihillaliyenk*, « celui qui est notre seigneur ».
Dakiyie, « vous le savez ».	*Nihillakik*, « celui qui est votre seigneur ».
Dakie, « ils le savent ».	*Nihillakichtit*, « celui qui est leur seigneur ».

Nous retrouvons ici, comme dans le tableau précédent, la gutturale prise comme signe de la 2e pers. sing. et de la 1re pers. plur. Mais ce qui nous semble plus important que tout le reste, c'est l'emploi

de la dentale finale pour indiquer la 1re pers. sing. Ne serait-ce pas un indice qu'à une époque fort reculée, il a pu exister aussi bien dans les dial. vascons que dans ceux du Canada une forme à *d* ou *t* initial correspondant à notre pronom « je, moi » ?

Nous avons déjà vu que le berber accole le pronom régime direct au verbe, tandis que le basque y joint également, au besoin, même le pronom régime indirect. Sur ce dernier point, l'euskara se rapproche incontestablement et plus particulièrement des dialectes nord-américains qui unissent au verbe l'une et l'autre sorte de régimes pronominaux. Ainsi, nous avons en chippeway *ki pakité* « tu me frappes », *ki wabans*, « tu me vois ». — En cree, *ni miwayiminowa*, « je le lui estime, je l'estime pour lui ». On aura de même en chérokie *galungiha*, « je l'attache » ; *istalungiha*, « vous deux l'attachez » ; *tégalungiha*, « je les attache » ; *inalungiha*, « toi et moi l'attachons » ; en mexicain, *nimitlacotla*, « je t'aime » ; en iroquois, *rakennhas*, « il m'a battu » ; *8ahekeriio*, « je l'ai trouvé là » ; *8ahiatat8enzi*, « il me le dit », etc., etc.

Faisons observer qu'en basque, il est généralement facile de distinguer les uns des autres les pronoms régimes, en dépit des contractions qui ont pu se produire dans la suite des temps ; la comparaison des nombreux dialectes euskariens nous rend, à cet égard, l'analyse assez facile. Il n'en serait pas toujours de même dans les langues du Nouveau-Monde ; souvent la fusion est tellement étroite entre les divers éléments pronominaux que l'étude la plus attentive ne parvient plus à les séparer. Voici p. ex. le Chérokie qui exprime par *hiyu* la relation de « toi à lui, tu le », et l'iroquois

qui l'indique au moyen par le disyllabe *hia* ; la première de ces deux langues se sert de *yagnke*, et la seconde de *tegawka* pour dire « ils nous », etc., etc. On aurait beau chercher, on ne parviendra pas à déterminer à quel pronom en particulier est affectée telle ou telle partie du composé.

Nous avons déjà parlé des voix verbales de l'Euskara. Elles sont plus nombreuses encore dans les langues américaines ; ainsi, le Chippeway formera de *ninondom* « J'attends », les dérivés potentiel et volitif, *niwinôndom*, « Je veux entendre » ; *nindanodom*, « Je puis entendre », etc. Il fabriquera même au besoin des voix surcomposées, p. ex. : *nindawinôndom*, « Je puis désirer entendre ». La voix négative existe aussi dans les dialectes en question, ex : *minondozi*, « non audio », *ninôndom*, « audior » ; de même en Lénâpé, *atta npendamowi*, « Je n'entends pas » de *npendadem*, « J'entends » et *npendaxi*, « Je suis entendu » par opposit. à *matta npendaxi*, « Je ne suis pas entendu ». On remarquera toutefois que la façon de rendre la voix négative diffère foncièrement en Basque et chez les peuples du Nouveau-Monde. Ces derniers l'indiquent au moyen d'une suffixe, tandis que l'Euskara se borne à insérer la négation entre le participe et son auxiliaire.

Le Basque a de commun avec les dialectes américains, la multiplicité de ses modes. Il en possède beaucoup qui sont inconnus à nos dialectes européens, et dira, p. ex. en un seul mot *nizalarik*, « tandis que je suis » ; *nizalakoz*, « parce que je suis », *nizano*, « Jusqu'à ce que je sois ». Il dira des votit. *ehilitz* « Plût à Dieu qu'il fût » ; au suppositif *hon balitz*,

« s'il était bon », *yoan balitz*, « s'il allait » ; *gal Balédi*, « s'il se perdait » etc.

Les langues du Nouveau-Monde, et en particulier celles du groupe algique manifestent, à cet égard, une grande similitude de génie avec l'Euskara. Ainsi le Chippeway possède des formes telles que *noûandomomi*, « toutes les fois que j'entends » ; *nôndoman* ou *ginondoman*, « si » ou « quand j'entends », *pakiteoseg*, « si vous me frappez » par opp. à *kipakitéog*, « vous me frappez »; nous aurons en cree, *miyéwimaki*, « si je l'estime » ; *miyéwimakkan* « tu l'estimeras alors, à ce moment là ». La désinence *wit* du lenâpé rend à la fois l'idée du participe présent de la 3e pers. et celle qu'expriment nos propositions « puisque, si, alors que », ex : *kitchimanitowit*, « lui étant le grand esprit, puisqu'il est le grand esprit » de *kitchi-manitou* « Dieu le grand esprit ».

Peut-être même quelques ressemblances phonétiques pourraient-elles être signalées entre le basque et les dialectes algiques. Remarquons notamment, que le pronom de la 3e pers. se postpose souvent au verbe et au nom, et cela par opposit. aux 1re et 2e ordinairement préposées ; ex : en chippeway, *nind ikkit*, « je dis » ; *kid ikkit*, « tu dis », mais *ikkito*, « il dit. » Le Lenàpé, de son côté nous offre *nòch*, « pater meus »; *kòch*, « pater tuus », mais *ochwal*, « pater ejus » Nous trouvons, en Algonkin *ni 8agoci8*, « sum vulpes » au figuré et *8agoci8i*, « est vulpes ». Quelquefois le déplacement du pronom s'unit à la 3e pers. à une modification de la voyelle finale. Ainsi, l'on dira en lenàpé, *n'pomauchsi*, « je vis » ; *k'pomauchsi*, « tu vis », mais *pomauchusu*, « il vit ». On ne saurait

guère douter qu'il n'en ait été primitivement même en euskara au moins pour le verbe subst. Il se conjugue ainsi *niz*, *naiz* (*n'iz n'aiz*, je suis) — *Hiz*, *haiz* (pour *k'iz*, *k'aiz*. tu es), mais *da*, « il est ». Le peu d'analogie de cette forme avec les deux précédentes a, depuis longtemps, attiré l'attention des linguistiques. Nous nous étions d'abord demandé si ce *da* ne constituait pas tout bonnement un ancien pronom employé aujourd'hui uniquement comme verbe. Force nous fut de reconnaître ce que cette hypothèse avait de peu soutenable, dès que l'on admet l'origine verbale, non pronominale du radic. *iz* dans les deux premières personnes. *Da* nous semble devoir être tout simplement considéré comme altération d'une forme primitive *iza*, dans laquelle l'article ou plutôt le pronom relatif se trouve juxtaposé.

Peut-être une autre analogie pourrait-elle être signalée en ce qui concerne la formation de l'imparfait, mais elle n'est point absolument certaine et nous n'osons nous prononcer sur ce point que sous toutes réserves. Quoiqu'il en soit, et en dépit de l'allégation de Duponceau qui déclare que les langues algiques emploient le passé en guise d'imparfait, elles forment bel et bien ce temps en ajoutant *ban* à l'ind. prés. Ex. : alg. *ki sakiha*, « tu l'aimes » et *ki sakihaban*, « tu l'aimais ». Faisons observer que cette même finale de suffixe au nom répond alors à nos expressions « feu, défunt », ex : *sabieban*, « feu Xavier » ; *nosiban*, « défunt mon père » etc. Voyons maintenant dans quel rapport l'imparfait du verbe substantif basque se trouve vis-à-vis du présent.

que nous croyons pouvoir signaler au lecteur dans l'idiome Basque et ceux des Américains indigènes.

1° *Procédé par élimination*. Son emploi semble très familier à un grand nombre de dialectes américains, spéc. à ceux des groupes algique et mohawk-huron; il consiste à supprimer dans un composé, non seulement la désinence, mais encore, au besoin, le radical d'un ou de plusieurs des composants; éclaircissons ceci au moyen d'un exemple. Le Delaware dira *pilape*, « jeunehomme, enfant » de *pilsitt*, « castus » et *lénâpé* « homo » d'où *pilawetschitsch*, « adolescent »; *pilawelit*, « petit garçon ». On remarquera que dans tous ces mots la partie radicale de lénâpé est tombée et il ne reste plus que la finale *âpe*. On trouve encore, sans sortir du même idiome, les termes *kitagischgouk*, « espèce de serpent qui ne sort que la nuit », de *kitamen*, « timere », *gischouh*, « sol » et *aschgouk*, réduit à sa dernière syllabe *gouk*, « serpens ». — *Amangamanaschquiminschi*, « chêne à larges feuilles » généralement appelé *spanisch oak*, litt « arbre du fruit à coque, aux grandes mains; id. aux larges feuilles », de *amangi*, « magnus »; *naschk*, « manus », *kim* ou *quim*, « fruit à coque » et *aschpansi*, « arbre, tronc d'arbre », ici écourté en *inschi*. Le même idiome nous donnera l'expression *gétannitowit* « le grand Esprit, Dieu » de *kitschi*, *gitschi* « magnus », *manitou*, réduit à *nito*, « Esprit, être » et de la finale verbale *owit*; litt. « celui qui est le grand Esprit » et *chowosquall*, « vieilles herbes », de *chowiey*, « vieux » et *maskikall*, « herbes ».

Signalons en cree des formes telles que *kiseyiniw*,

« vieillard » de *iyiniw*, « homo » et *kisé*, « bonus, miserator, perfectus ». en algonkin, les composés *nabèsim*, « chien mâle », pour *nabe-asim* de *asim*, « canis » et *nabé*, « masculus »; *okackve*, « femme d'Oka », de *ickve*, « fœmina » ; *okimackve*, « reine, cheffesse », de *okima*, « chef, prince »; *nabetik*, « bœuf, bison », pour *nabe abik*, litt. « ruminant mâle » ; *non-jetik*, « vache » litt. « bison femelle » de *nondje*, « femelle ».

L'iroquois usera du même procédé pour former le nom de la principale divinité des peuples parlant cet idiome. *Tharoniawakon*, souvent écrit *taroniawagon*, *taroniaouagon* par les écrivains français, où le ciel personnifié signifie litt. « celui qui embrasse le firmament de ses deux mains ». Ce vocable est constitué des éléments suivants : *kienawakon*, « tenir avec les mains », lequel en composition ne conserve que la finale *wakon* ; *karonhia*, « ciel » auquel sa fusion avec le verbe fait perdre son *k* initial, et enfin du *t*, signe de dualité ; ce dernier pourrait bien être une simple abréviation de *tékeni*, « deux ». Le Dacotah ou Sioux fait aussi un usage habituel du même procédé, mais sans lui donner peut-être autant de développement que les idiomes précédemment cités. Cette dernière langue dira p. ex. *hoghanmna*, « sentir le poisson » de *hoghan*, « piscis » et *omna*, « olere ». — *Cahde*, « marcher » de *ca*, « transire » et *ehde*, « superponere ». — *Hoghenstinne*, « pisciculus » de *hoghan*, déjà vu et *cistinna* « parvus », etc.

Si nous passons dans l'Amérique du Sud, nous y verrons encore l'emploi du procédé par brisure ; ainsi

en Chibeha ou Muysca, langue du cundina marca l'on a *yta* « main » et *ata* « sa main » pour *ayta* ; *joque* « papier » et *zoque* « son papier » ; le tupi du Brésil réduit p. ex. la proposition *suké*, « à, vers, dans » à *kè*, lorsqu'elle entre en composition ; ex : *haképé*, « in cœlo » de *haké*, « cœlum » ; *aba*, « chose » en *ba*, etc., etc.

Les dialectes de la famille algique en arrivent à former non seulement des composés, mais encore des membres de phrases entiers, au moyen de la brisure des radicaux. Citons l'expression delaware *nadholinen*, « amenez le canot », de *naten*, « amener, apporter » ; *neen*, forme transitive du verbe, indiquant le pronom de la première personne plur. et *amochol*, « bateau, canot ».

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans certains dialectes des deux Amériques, la racine éliminée n'est pas celle qui se trouve au milieu du mot, mais bien la racine initiale. On ne devine pas bien en vertu de quelle loi phonétique ce phénomène peut se produire ; il convient plutôt d'y reconnaître le résultat d'un procédé grammatical pour ainsi dire, et nous sortons du domaine lexicographique pour entrer dans celui de la grammaire proprement dite. Eclaircissons tout ceci au moyen d'un exemple. Le lenâpé *kikochkis* « puella » nous apparaît formé de *ki*, contract. de *woski*, « nova recens » et *ochkwe*, « femina ». L'abenaki *biretsi*, « main blanche » se décompose en *wanbighem*, « albus » réduit à la syllabe *bi* et *retsi* « manus », d'où le verbe *niouanbirechi*, « j'ai les mains blanches ». De même, en mbaya (langue de l'Amérique du Sud) *kokwidé*, « soir » de *noko*, « jour », abrégé en *ko* et de *kwidé*, « tard, à l'avenir » litt.

« partie tardive du jour »; *nilabwitété*, « il a filé », du radic. *lab.* « filer » et de la préfixe *ni*, abréviat. pour *kwiné*. Ce terme signifie proprement « et, aussi » et semble se prendre ici comme signe du passé. Du reste, l'on pourrait également, sans incorrection, faire usage de la forme non contractée *kwiné-labwitété*. Le Tupi, lui, supprime surtout assez volontiers la syllabe initiale du pronom personnel et dit *xé* pour *ixé*, « ego » — *né* pour *iné*, « tu ». Peut-être trouverait-on l'analogue de ces formes indiennes dans quelques-unes de nos expressions de l'argot parisien, p. ex : « un cipal » pour « un municipal » — « un troquet » pour « un mastroquet » — « un chand de vin » pour « un marchand de vin ».

Duponceau semble avoir parfaitement compris le motif qui poussa l'Indien d'Amérique à donner tant d'extension à un mode de composition si étrange en apparence. C'est que son vocabulaire ne renferme qu'un nombre excessivement restreint de racines. Il devenait nécessaire de recourir non seulement à des dérivés, mais encore à des mots composés. Ainsi, les dialectes algiques tirent du radic. *ni*, « ego », les termes signifiant « tuer, battre, frapper, délivrer, homme » etc. Le mot *ki* en préganiw voudra dire à la fois, « tu, toi » et « aussi, en outre, et, et puis ». Peut-être est ce le second sens qui est le primitif et sera-t-on passé de celui-ci à la valeur pronominale. Ce serait le premier exemple que nous puissions citer d'un pareil mode de dérivation. Ainsi que le fait observer le savant abbé Cuoq, l'Iroquois manque de racines pour exprimer des idées cependant bien simples, telles

moins de ses actes de courage, mais ignoré déjà des nouvelles générations, qui ne savent même pas le nom de l'homme auquel elles doivent la conservation des précieux monuments qu'elles admirent.

DE LA

PARENTÉ DU BASQUE

AVEC

DIVERS IDIOMES DES DEUX CONTINENTS

Par M. le comte de CHARENCEY,

Membre associé correspondant.

Dans de précédents travaux, nous nous sommes spécialement occupés des emprunts faits par l'Euskara à plusieurs langues de l'Ancien Monde. Aujourd'hui, nous traiterons des liens de parenté plus ou moins étroits qui paraissent le rattacher soit aux dialectes du nord de l'Afrique, soit à ceux du Nouveau Monde. Les points de ressemblance que nous aurons à signaler entre eux semblent difficilement s'expliquer par l'influence qu'auraient exercée les uns sur les autres, les peuples qui les parlent, plus difficilement encore par le pur hasard. Dès lors, l'hypothèse la plus acceptable qui s'impose à l'esprit, c'est de voir en eux les preuves d'une communauté d'origine. Sans doute, nous n'osons

nous flatter de l'avoir démontrée d'une façon qui dissipe tous les doutes, c'est que nous avons affaire à des langues séparées les unes des autres depuis l'antiquité la plus reculée et dont les formes primitives ne nous ont été conservées par aucun document écrit ; mais n'est-ce rien que de présenter des probabilités, là précisément où une démonstration en règle ne saurait encore être offerte. Espérons que les progrès ultérieurs de la linguistique et de l'ethnographie finiront par jeter un jour suffisant sur ces obscures questions. La première partie de ce travail sera consacrée à l'étude des rapports existant entre le Basque et les idiomes chamitiques. Dans la seconde, nous nous occuperons surtout des affinités aussi bizarres qu'inexpliquées jusqu'à ce jour qu'offre la langue des Montagnards pyrénéens avec celles de plusieurs tribus de race cuivrée, spécialement avec celles de race algique, telles que les Chippeways, les Délawares, les Lénâpes, etc., etc.

ABRÉVIATIONS.

Aben.	Abénaki.	Ir.	Iroquois.
Alg.	Algonkin.	Irl.	Irlandais.
Aouel.	Aouelimidden.	Kab.	Kabyle.
Beni-Men.	Beni-Menacer.	Lat.	Latin.
Br.	Bas-Breton ou Armoricain.	Mont.	Montagnais.
		Massac.	Massachussets.
Chip.	Chippeway.	Ost-Jén.	Ostyak Jénisséien.
Copt.	Copte.	Pol.	Polonais.
Djerb.	Dialecte de l'île de Djerbi.	Sam.	Samoyède.
		Schell.	Schellouk.
Ec.	Ecossais.	Sémit.	Sémitique.
Eg.	Egyptien.	Suo.	Suomi.
Esth.	Esthonien.	Tamach.	Tamachek.
Fig.	Figuigéen.	Zaou.	Zaouaoua.
Gr.	Grec.	Zénag.	Zenaga.
Hadend.	Hadendoa.		

Commençons par quelques recherches de lexicographie. Il va sans dire que beaucoup de rapprochements ici indiqués ne sont donnés que sous toute réserve. En tout cas, les soumettre à l'examen attentif des amateurs de philologie comparée nous semble chose indispensable. Nous aurons à les étudier de nouveau dans notre dictionnaire étymologique de la langue basque, ouvrage dont la publication, nous osons l'espérer, ne se fera pas beaucoup attendre.

1° *Aita*, « père ». — Copt. *eiôt*. Il convient d'ajouter que ces termes, tant au point de vue phonétique qu'à celui du sens, offrent des analogies avec des langues appartenant aux familles les plus diverses.

2° *Akherra*, « bouc ». Ce terme offre des affinités, mais sans doute purement accidentelles, avec certains dialectes indo-européens; cf. GR. *αἴξ*, « chèvre ». — Ec. *Aighe*, « biche ». — Ir. *Oighe*, « cerf ». — Skr. *aga*, *aja*, « chèvre », d'une racine signifiant « être agile ». Toutefois, la ressemblance avec le Berber paraît beaucoup plus étroite. Cf. Beni-men (environs de Cherchell), *akherri*, « mouton ». — Zouaoua, *ikherri*, id. — Kélouï (oasis d'Asben), *akha*, id. Le savant M. J. Halévy croit les termes berbers eux-mêmes empruntés au sémite. Cf. phénicien, *khar*, « mouton » et assyrien, *kirou* m. s. C'est précisément le même mot que nous trouvons en vieux béarnais, *quirou*, « bouc » qui n'est certes pas d'origine indo-européenne. Si le terme basque, comme presque tous ceux qui désignent des animaux domestiques, a été emprunté, il y aurait

grande probabilité qu'il n'a été pris aux dialectes sémitiques que par l'intermédiaire du berber.

3° *Alaba*, « fille ». — Copt. *alow*, *alowi*, « enfant, jeune homme ». — Tamach, *ili*, « fille ». — Dial de Ghat, *elli*. — Ahogar, *oull*, *ili*. — Aouel, *wolet*. Il est vrai que l'on pourrait être tenté de supposer au mot Basque, une origine celtique et de le rattacher à l'irl. *Alaib*, « beau », d'un vieux thème gaulois *Alabi*. Est-ce qu'en style précieux, toute femme n'est pas une belle?

4° *Anaia*, « frère ». — Tamach, *ani*. Il est vrai que les dialectes ougro-altaïques nous offriraient peut-être quelques analogies. Cf. Esth. *wend*. — Sam. de l'Yenissei, *ina*. — Japonais, *ani* m. s.

5° *Ar*, « faire ». — Eg. *ar*. Nous avons, il est vrai, en irl. *iar*, « faire », et dans les inscriptions gauloises *ievru*, *ieuru*, « fecit » et ειεωρου « struxit, edificavit ». Toutefois la dérivation de l'eg. semble plus admissible que la dérivation celtique.

6° *Axeria* « renard » — Copt. *bascher*, *baschor*. Signalons ici encore une coïncidence entre le vocab. chamitique et le vocable ougro-altaïque. On a en ostyak, *wakshar* pour « renard ».

7° *Belza*, « noir ». — Fig. *berch* ???

8° *Beroa* « chaud ». L'affinité avec l'ég. *bòr*, « ebullire, irasci », dont la forme redoublée est *berber*, semble fortuite. Nul doute que le terme basque ne se rattache directement à une forme gauloise *beros*, d'où le br. *bero*, *berv*, « bouilli, bouillant, un bouillon ».

9° *Berria*, « nouveau ». — Copt. *beri*. Signalons ici encore la ressemblance de ce dernier mot avec un

correspondant en lap. *warras*, « nouveau », et en suo. *werres*.

10° *Chumea*, « petit ».— Copt. *chimi*, c. f. le terme ost. Ien. *khômat*.

11° *Egi*, « faire ». — Djerb., *egga*, « facio ». — Chaou, *eg.*, « facere ». — Ait. Kelloum, *iga*. — Kelouï, *ekna*, « avoir fait ». Rapprocher également de tous ces termes le lat. *agere*.

12° *Emea*, « femelle ». — Zaou. *imma*, « mère ». — Schell. *emma*. — Syout. *emma*. — Eg. *ma*, « mère ». On sait que ces noms de parenté se retrouvent souvent identiques dans les familles de langues les plus diverses.

13° *Gaua* , « nuit ». — Hadend. *ohaua* , *haua*, « nuit ». — Tamach. *chad, ekhad*.

14° *Guchi*, *guchia*, « petit », cité par Humboldt; cette forme paraît fautive. Il faudrait, sans aucun doute, *kichia* qui, du reste, n'est pas donné par Larramendi. — Eg. *kudchi*. Ici, encore, il y a une affinité à signaler avec la souche augro-altaïque. Cf. turk. *gissa*, « court » et *koutchouk*, « petit ». — Ourankhaï, *kitzik*. — Assane, *kitchigna*.

15° *Hamar*, « dix ». — Kab. *meraou*. — Schell. id. — Copte, *ment* (prob. pour *mert*). Le rapprochement avec les dialectes ougro-finnois nous semble le plus acceptable. Cf. Esth, *kuemme*. — Suo. *kimemen*. — Morduin, *kémen*.

16° *Handia*, « grand ». — Hadend. *wououn??*

17° *Haurra*, « enfant ». — Hadend. *oor*, *or*. — Kab. *rau*. — Tamach, *raur*.

18° *Hiru*, « trois »; la forme primitive devait être

quelque chose comme *kir*, *kiro*. — Kab. *kéret*, *kérat*. — Tamach. *karad*. — Schell. *kerad*, *krad*. Encore ici, signalons une affinité avec les dialectes finnois. — Cf. Hongrois, *Harom*. Toutefois, la ressemblance nous semble plus étroite entre le basque et le chamitique. Cette particularité serait, sans doute. un argument à invoquer en faveur d'un lien de parenté à reconnaître entre les dialectes primitifs de l'Ibérie et de l'Afrique septentrionale.

19° *Horia* « jaune ». — Zenag. *iere*. — Kab. *ieren*. — Devons-nous en rapprocher le sémit. *Karouz*, « jaune, or »?

20° *Khea*, « fumée ». — Hadend. *oegué*, *egué*. — Tamach, *aghgar*??

21° *Kichia*, voy. *guchi*.

22° *Maitha*, *maita*, « aimer », prob. d'un radic. *maï* avec la finale locative ou inessive *ta*. — Eg. *maï*, *meï*. *meri*, « aimer », s'emploie souvent comme composant dans les noms propres ; ex. : *méri-ammoun* on *meï-ammoun*, litt. : « aimé du dieu Ammoun ». De là le nom de *Marie*, litt. : « aimée ».

23° *Mihia*, « langue ». — Tamach. *imi* « bouche ».

24° *Ogia*, « pain, blé ». — Copt et ég. *ak*, *ek*, « pain » — Peut-être convient-il de rattacher à la même racine, le tamach. *tagelt*, « orge », la lettre *t* pré fixe et suffixe indiquant le féminin. L'affinité avec le Siryéne *rok* « bouillie », qui lui-même a une origine indo-européenne (cf. Skr. védique, *arkha*, « nourriture ». — Pol. *orkhisz*) n'est sans doute due qu'au pur hasard.

25° *Ora*, « chien ». Humboldt rapproche, sans motif suffisant, ce nous semble, ce terme du copt. *oukhor*.

Ainsi que nous l'avons déjà vu dans un précédent travail, *ora* pourrait bien avoir une origine ougro-altaïque.

26° *Oxoa*. « loup ». — Eg. *wounsch*, *ounsch*, sorte de chien à museau effilé, à oreilles droites et à queue en trompette. — Riff. *iouchehen*. « loup, chacal ». — Zouaoua, Chaouia, Mzabite et Aïtkelloua (environs de Bougie), *ouchchen*, « chacal ». — Zénaga, *ouzédi*, « chacal ».

27° *Tegia*, « maison ». — Schell (du Maroc) *tegmi*. Nous avons vu dans un précédent travail, que l'origine du terme Euskarien doit être cherchée soit dans les dialectes celtiques, soit en latin.

28° *Urhea*, « or ». — Gadhamie, *ouragh*. - Kelouï, *ourakh*. — Zenag. *ourhi*. Les termes berbères ne seraient-ils pas empruntés tout comme le mot basque au lat. *aurum?* A coup sûr, le *nub*, « or » de l'ég., qui remonte à la plus haute antiquité, nous présente une racine tout à fait différente.

29° *Zaspi*, « sept », a été rapproché, mais un peu témérairement, à notre avis, par Humboldt du copt. *schaschef*. Nous serions plutôt porté, pour notre part, à attribuer au mot basque une origine indo-européenne.

C'est surtout dans les savantes publications de M. Basset que nous avons puisé la plupart de nos éléments de comparaison entre le basque et les dialectes berbères. Une étude plus approfondie de ces derniers nous eût sans doute permis de donner une liste beaucoup plus complète. On ne manquera pas

d'être frappé des nombreuses coïncidences qui se manifestent entre les idiomes chamitiques et ceux de l'Asie boréale aussi bien que de l'Europe orientale. Nous pouvons même à ce propos, citer le sam. *yam*, « mer » qui n'est autre chose que l'hébreu correspondant, aussi bien que l'ég. *yom*. Faudrait-il en tirer cette conclusion qu'à une époque fort reculée, les ancêtres des ougro-finnois tout comme ceux des chamites vivaient côte à côte dans les régions de l'Asie centrale ou du sud de la Sibérie ? Mais c'est là une question dont l'examen nous mènerait trop loin.

En tout cas, on ne saurait se refuser à reconnaître quelques analogies avec l'euskara et les dialectes du nord de l'Afrique au point de vue de la morphologie et du génie grammatical.

Nous avons vu qu'en basque comme dans certains dialectes ougro-altaïques, le génitif est marqué par *n*, *en* et le datif par *i* final. Dans la plupart sinon la totalité des idiomes chamitiques, notre préposition *de* est rendue par *n*, *en*, in, ex :

Eg. *han n' ankhou*, « coffre des vivants » ; *khon en khanew*, « l'esclave de sa majesté. » Parfois même ce *n* ou *en* sert à rendre le datif ; ex : *zod asar en khanew*, « osiris dit à sa majesté ».

Kab. *emnar en tabourt* « seuil de la porte » — Tamach *Aly en tameth*, « mari de la femme ». — Ghat. *amnis en tarik*, « méhari » litt. « chameau de Touareg ». — Kéloui, *aman n' jenna* « pluie » litt. « eau du ciel ». Zénaga, *adar in ichou*, « pied de cheval ».

Quant à *i*, il signifie *à, pour*, vers en Beni-menacer

ainsi que dans la plupart des dial. berbères. En Hadendoa, nous le retrouvons, mais avec le sens de « comme, ainsi ». Enfin, le *ad* « jusqu'à » de Figuig ne nous rappelle pas moins la finale allative *at* du basq. que le *ad* latin.

Nous avons déjà parlé dans un précédent travail de l'affinité possible de quelques noms de nombre, d'une part en basque et de l'autre dans les langues chamitiques, et exposé les motifs qui nous portent à admettre l'existence primitive d'un système de numération quinaire chez les anciens vascons. Que celui des peuples chamitiques ait commencé par être quinaire, c'est ce qui ne saurait faire de doute. Aujourd'hui encore il s'est maintenu tel en mzabite. en chaamba etc. Le djerbéen dira p. ex. *affous d'iddjem*, litt. « une main + 1 ou 5 + 1 » pour 6 ; le chaamba, *fouss-igham*, litt. « cinq un » pour 6 ; — *fouss-tzem*, litt. « cinq deux » pour sept ; — *fouss-cheret* et *fouss-kkas*, « cinq trois » et « cinq quatre » pour 8 et 9. Remarquons, en un mot, que dans les dialectes berbères, les noms de nombre de 6 à 9 inclus sont ou des composés, lorsqu'ils possèdent une origine indigène ou empruntés à l'arabe.

L'euskara et les dial. chamitiques manifestent une certaine similitude de génie dans l'abondance de leurs voix verbales, bien que de part et d'autre, elles se trouvent formées par des procédés différents. Nous ne prétendons pas d'ailleurs attribuer à ce phénomène plus de portée qu'il ne convient, au point de vue de la classification, car il se manifeste dans des idiomes appartenant à des familles bien diverses. Nous ne

pouvons en ce qui concerne le basque que renvoyer aux exemples cités plus haut.

Quant aux dialectes chamitiques, ils possèdent certaines formes indiquant l'habitude et des factitifs, d'ordinaire marqués par un *s* préfixe ou un *t*; ex :

Eg. *ar*, « faire » et *sar*, « faire faire. » — beni-men. *aoudh*, « arriver » et *sioudh*, « faire arriver » ; — figuig. *ali*, « monter » et *sili*, « faire monter » ; *azel*, « courir » et *gizel*, « faire courir ».

Beni-men. *hhaous*, « se promener » et *thaous*, « se promener d'habitude » ; *ina*, « dire » et *tenne*, « dire habituellement » ; — figuig. *zenz*, « vendre » et *zenous*, « vendre d'habitude » etc., etc.

On remarquera que les voix euskariennes résultent de l'intercalation de racines verbales entre le participe et son auxiliaire et constituent ainsi de véritables composés, tandis que celles des dialectes berbères ne peuvent guère passer que pour des formes grammaticales. Il convient de ne point oublier que les idiomes indigènes du nord de l'Afrique ont déjà commencé à s'élever jusqu'à la flexion, tandis que le basque est resté essentiellement agglomérant.

Nous avons vu le basque accoler au verbe les pronoms régimes directs et indirects. Le même phénomène se produit au sein des dialectes berbères, quoique dans des proportions bien plus restreintes ; ainsi en Tamach, nous aurons à côté de *serz*, « habiller », *serzek*, « je t'habille », *teserzek*, « tu t'habilles », *teserzet*, « tu l'habilles », forme féminine. De même, dans le dial. de Souss, on trouvera *innam*, « ils disent » et *innanas*, « ils lui disent » ; *inrhik*, « il le

tuera » et *attienrhi*, « afin qu'il le tue ». On sait, du reste, que cette union du verbe et du régime pronominal qui paraît avoir plus ou moins complètement disparu dans les idiomes de la vallée du Nil, constitue un procédé très fréquemment employé au sein de la famille sémitique.

Mais c'est surtout par des pronoms que la famille berbère se rapproche de l'euskara et plus encore des dialectes dits *algiques*, c'est-à-dire de ce groupe d'idiomes américains en vigueur chez la plupart des tribus habitant le sud de la Nouvelle-Bretagne et le nord-est des États-Unis, tels que l'Algonkin, le Chippeway ou Otchipwe, le Cree, le Delaware, etc., etc. L'analogie à cet égard est de nature, non pas grammaticale, mais phonétique et ne s'expliquerait pas mieux par le hasard que par l'hypothèse d'un emprunt. En définitive, si malgré la profonde différence morphologique qui sépare l'ancien égyptien des dialectes sémitiques, certains philologues admettent un lien primitif de parenté entre eux, et établi presqu'uniquement sur la ressemblance de leurs formes pronominales, comment ne pas être conduit à porter un jugement analogue en ce qui concerne l'euskara et les idiomes canadiens. Étant donnée la longue série de siècles écoulés depuis que les peuplades qui parlaient ces langues se sont séparées, rien d'étonnant à ce que les traits accusant leur unité originelle se soient à peu près complètement effacés et que le pronom seul ait gardé beaucoup de sa physionomie primitive, car c'est en définitive, de toutes les parties du discours, celle qui paraît la plus résistante à l'action du temps et des

circonstances extérieures. Voici, en tout cas, le tableau des trois premières personnes du sing. dans les principaux représentants des langues en question.

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Dialectes Berbères	Dial. de Bougie	*nek*	*ketch* (fém. kem)	*nettsa* (fém. nettsath)
	Zouaoua	*nekh*	*ketch* (fém. kem)	*netsa* (fém. netsath)
	Chellouh (du Maroc)	*nek*	*kaï*	*netta, netham*
	Kelouï (d'Asben)	*nek* (*in* ou *im*) (mien, de moi)	*kaï*	*netsa*
	Zénaga	*nika, nek*	*kouk* (fém. *koum*)	*nenta* (fém. *nentaï*)
	Chaouïa	*netch*	*chek*	*netta*

		JE, MOI	TU	IL, LUI
Famille Algique	Pénobscot	*nin*	*kil*	*nekham*
	Lénâpe	*ni, n'*	*ki, k'*	*neka, nekhama*
	Chippeway	*nin, n', nind* (der. une voyelle)	*ki, kin, kid,* (der. une voyelle)	*win,* (o, son, sien, le préfixe)
	Algonkin	*ni, nind, n'*	*ki, kit*	*wich,* (*o* possessif)
	Cri	*ni, nt, nint, n'*	*ki, k,* der. *o*; *kit,* (dev. une autr. voyel.)	*wi, o, ot*
	Piéganic (dial. du pied noir)	*n', nt*	*ki, k, kita*	*a, aw*
F. Euskarienne.	Basque	*ni, nik,* (forme active) *ene, enea* (de moi, moi)	*Hi,* pour *ki*; *hik* forme active	*hau,* « ille » *on, onek.* — *a* article final

L'analogie de toutes ces formes entre elles est manifeste. On remarquera tout à la fois la ressemblance de la forme possessive de la 1re pers. en kéloui et en basque, et d'un autre côté, celle du pronom de la 3e pers. dans les dialectes du groupe algique oriental, aussi bien que dans les idiomes berbères, spéc. les chellouh du maroc ; en effet, la transformation du *th* chamitique (nétham) en *kh* (nakhama, nékham) ne saurait constituer une objection.

L'on pourra juger par le tableau suivant de la façon dont s'obtient le pluriel pronominal dans les dialectes berbères.

	SOUSÉEN	CHELLOUH	ZOUAOUA
1re pers.	sing. *nek*, pl. *nakni*	sing. *nek*, pl. *nokni*	sing. *nekh*, pl. *noukni*
2e pers.	sing. *kü*, pl. *konouï*	sing. *kaï*, pl. *konoui*	sing. *ketch*, pl. *konoui*
3e pers.	sing. *netta*, pl. *nettni*	sing. *netta*, pl. *nothni*	sing. *netsa*, pl. *netheni*

On voit que la consonne nasale y paraît toujours comme l'un des éléments essentiels de la formation du nombre pluriel. On sait qu'il en est de même, au moins d'une façon générale pour le substantif. Ainsi, en kabyle du djurdjura, l'on aura *ergaz* « homme » et *irgouzen*, « hommes » ; en schellouh, *aïdi*, « canis » et *idan*, « canes ». Nous ne prétendons sans doute pas rapprocher ces pluriels en *n* du kabyle ou du schoullouh de ceux en *n* qui marquent le genre inanimé pour le substantif en algonkin et en chippeway.

La comparaison avec certains dialectes du sud-est, tel que le pénobscot, démontre que la désinence plurielle primitive devait être en *l* ou *r*, ainsi qu'il sera dit plus loin. Ce qui nous paraît important à signaler, c'est qu'à l'origine, même dans les dialectes algiques, le *n* final a dû indiquer le pluriel pronominal. Nous en avons une preuve dans la forme *nékhamon*, « eux, ils » du pénobscot, du sing. *nékham*. Nous nous croyons d'autant plus en droit d'attacher de l'importance à cette particularité que les affinités pronominales se manifestent nombreuses dans les idiomes par nous comparés en ce moment.

La ressemblance du *win* algique avec le *onek* (forme radicale *on*) du basque, sans être aussi étroite, reste néanmoins sensible encore. Nous objectera-t-on que ces pronoms démonstratifs sont sujets à se ressembler dans des idiomes appartenant à des familles fort différentes, que spéc. le *on* euskarien se rapproche sensiblement et pour le fond et pour la forme de *haen*, « il, celui-ci » du suo ; du *on*, « ille, iste » du pol ? Aucun lien de parenté n'ayant été jusqu'à ce jour établi entre ces différents dialectes, il convient, sans aucun doute, de regarder la presqu'identité de ces trois dernières formes comme due au pur hasard. En effet, lorsqu'il s'agit de pronoms, on ne saurait guère recourir à l'hypothèse d'un emprunt. En revanche, comment nier la ressemblance des pronoms démonstratifs dans divers dialectes chamitiques avec l'article et les pronoms soit du basque, soit des dialectes algiques. Ainsi, nous trouvons en rifféen, *ouin* (*win*) et *a*, « ce, celui, celui-ci » ; en tamach. *awa*, « ce »

wi, « ces », en Hadendoa, *wa*, *a*, *au*, *awa;* « ce, celui, celui-là » et *on*, « ce » ; devons-nous rapprocher le *nor* « qui ? lequel ? » de l'euskara du *na* « quelque » de l'hadendoa ?

En tout cas, certains points de contact méritent d'être signalés entre les dialectes par nous étudiés en ce moment, et les langues sémitiques. Ainsi p. ex. c'est *ni* qui constitue l'affixe régime de la 1re pers. p. ex. dans l'expression syriaque *Sabakhtani*, « tu m'as abandonné », et *o* qui forme la même affixe pour la 3e ; comme dans l'hébreu *qetalo*, « il a tué, il l'a tué ». Cet *o* devient *ou* après un substantif, ex : *benou*, « son fils » ; *ahiou*, « son frère ». Le docte abbé Cuoq a, du reste, déjà fait ressortir l'analogie existant, de ce fait, entre le sémitisme et les idiomes algiques. De même le *k* suffixe de la 2e pers. dans les dialectes sémitiques et chamitiques n'est autre chose que le *k*, lettre initiale du pronom de la 2e personne en algonkin et en basque. En zénaga, nous trouvons p. ex. *temchkimtek*, « ta femme », *ougzenk*, « tes enfants ». La même lettre *k* sert encore de désinence de la 2e personne du sing. dans beaucoup de rejetons du groupe chamitique. L'on a p. ex. en Hadendoa *ok*, « tu » par opposition à *o*, « ego ». Le *okna*, « vous » par opposition à *on*, « nous » contient le même signe pronominal, mais suivi du *na*, marque de pluriel. Enfin nous rencontrerons *hok*, « tibi » en hadendoa et en égypt., aussi bien que *hak* en touareg ou tamachek. Il est remarquable que pour le pr. *o* de la 3e personne, les langues sémitiques offrent plus d'affinités avec celles du Nouveau-Monde que ne font les dialectes des chamites.

Nous avons vu que si le *h* du *hi*, « toi » euskara est pour un *k* primitif, d'un autre côté le *k* final ajouté à la racine pronominale ou au substantif constitue le signe du cas dit « actif », c'est-à-dire régissant un verbe transitif; ainsi l'on dira *nik yaten dut*, « moi, je le mange », mais *ni maithatua naiz*, « je suis aimé »; *aitak egiten da zuen*, « le père faisait ». mais *aita nathor*, « le père vient ». L'origine de cette désinence qui n'a évidemment rien à faire avec le signe de la 2e personne, est assez obscure, cependant étant donnée la ressemblance des formes pronominales, il serait assez difficile de ne pas la rapprocher du *k* final dans le schellouh et dial. de Bougie *nek*, « je, moi; zénaga *kouk* et chaouia *chek*, « toi », seulement en basque, ladite finale est restée marque de cas, ce qu'elle a sans doute été dès l'origine, tandis qu'au sein de la famille berbère, elle paraît se fondre avec le radic. pronominal. Conviendrait-il d'y voir un reste de la postposition *ka*, déjà vue et qui en basque indique une sorte d'instrumental? Nous le croirions d'autant plus volontiers que ce cas dit « actif » du basque sert aussi parfois comme un véritable ablatif ou instrumental, p. ex : *Nik egina*, « fait par moi ».

Est-ce la même désinence enfin que nous retrouvons dans le *k* de l'ég. *anok*, « je, moi », et que M. Maspéro décompose en *an* « être » et *ka* « certainement, certes »; litt. « étant certes, en vérité ». Le basque *ni* comme le berber *nek* aurait laissé tomber la voyelle initiale et *nik* se devrait rendre litt. par « ego certè ».

Les formes du pluriel se ressemblent beaucoup moins dans les idiomes par nous étudiés en ce moment que celles du singulier. Le fait en lui-même n'a rien de

surprenant. N'est-ce pas exactement ce qui se produit également au sein des dialectes indo-européens, si nous voulons les comparer les uns aux autres. Et cependant, quelques coïncidences ne pourraient-elles pas être signalées ? « Nous » se rend en basque par *gu*, *guk*. Or, précisément, une gutturale initiale caractérise le pluriel inclusif de la 1re personne dans les dial. algiques. On a p. ex. pour rendre notre idée de « nous et vous » *kilou* en pénobs. ; *kiluna* en lenâpé ; *ki*, *kinawind* en chippeway ; *kinawint* en algonkin ; *kiaow* en cree, et enfin *k pinnun* en pieganiw. — Il est vrai, toutefois, que le *k* primitif semble plus sujet à devenir un *h* qu'un *g* en euskara. Enfin, il existe en euskara un pronom tant du singulier que du pluriel, qui paraît plus isolé et auquel trouver quelque analogie semble, au premier coup d'œil, assez difficile, c'est *zu*, vous, lequel au sing. correspond au « vous » respectueux du fr. et qui donne *zuek* (pour *zuak*) au pluriel. On ne saurait sérieusement, sans doute, prétendre le rapprocher du σύ grec, au *sodn*, « toi, tu », du Lapon, au suo. *sinae*, *sue*, de l'esth. *sa*, *sinna*. Il est vrai que dans certains dial. berbères, le *k* init. devient volontiers une chuintante. Ainsi, le dial. des K'sours nous offre *chek*, « toi » et *chékoumin*, « vous » pour *kek*, *kékoumin* ou *kékounin*. — Le dial. de Ghadamès *cheg*, « toi » et *cheguanini*, « vous » ; le mzabite *chetch* et *chetchouin*, etc., etc. Toutefois, nous hésiterions beaucoup, pour notre part, à admettre cette transformation du *k* primordial en *z* chez les Basques. Estimerait-on absolument insoutenable l'idée d'un rapprochement entre le *zu* euskarien et le pronom *su*, « il, lui » commun à la fois à l'égyptien et à l'assyrien ?

La 3e pers. s'emploie quelquefois par respect pour exprimer la 2e ; cf. l'allemand *sie sind*, « ils sont » et, par extension, « vous êtes ».

Enfin si nous passons du pronom personnel au démonstratif ou au réfléchi, nous sera-t-il permis de signaler la ressemblance de l'ég. *pe*, *pa*, « le, ce », souvent pris comme article avec le *be* « soi, sien » euskarien qui n'existe plus à l'état isolé, mais se retrouve dans le génitif composé *berea* « le sien, de soi-même », les pronoms démonstratifs *berau*, *beronck*, « celui-ci, celui-ci même ». Ajoutons qu'en hadendoa, il existe un pronom *bero*, « lui, elle », visiblement composé, d'où la forme *berok*, « toi », litt. « tu ille ».

Somme toute, ces ressemblances indéniables entre les pronoms des dialectes sémitiques, chamitiques, basques et canadiens, constituent à nos yeux un fait d'une importance bien réelle au point de vue scientifique. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est la façon, pour ainsi dire complexe, inégale, inattendue dont les affinités se trouvent réparties. Tantôt, ce sera une forme strictement empreinte de sémitisme que nous retrouverons chez les dialectes canadiens et qui fera défaut aux autres idiomes par nous étudiés en ce moment, tantôt, au contraire, il nous faudra nous transporter sur le terrain berber pour trouver quelqu'analogue à une forme existante chez les tribus des rives du Saint-Laurent. L'on avait parlé, jadis, d'emprunts qu'au point de vue des racines pronominales, l'égyptien, p. ex., aurait bien pu faire aux langues de l'Asie occidentale, mais il nous semblerait plus que téméraire

de parler d'emprunts, lorsqu'il s'agit d'idiomes en vigueur sur les rives opposées de l'Atlantique. Si cette ressemblance partielle, nous en convenons, circonscrite à une portion restreinte du vocabulaire et de la grammaire, ne suffit pas à établir l'origine commune des dialectes par nous étudiés en ce moment, serait-ce trop s'avancer que de dire qu'elle la démontre possible et même, jusqu'à un certain point, probable. C'est surtout sur le terrain linguistique, qu'on peut, à notre avis, manifester sans trop d'imprudence quelque penchant au darwinisme. En effet, qui a, jusqu'à ce jour, établi des règles certaines relativement aux modifications dont un idiome est susceptible dans le cours des âges. Nous ne connaissons un peu l'histoire des variations philologiques que par l'étude du sémitisme et de l'indo-germanisme , c'est-à-dire deux formes relativement bien modernes du parler humain. Ce qui est antérieur, ce qui est primitif surtout, nous est encore fort mal connu et à vrai dire nous échappe presqu'entièrement. L'on peut sans doute établir le lien de filiation qui unit le français actuel au sanskrit, bien que ces deux dialectes ne se ressemblent guères, parce que nous possédons une grande partie des formes intermédiaires, que nous pouvons constater quelques-unes des étapes par lesquelles chacun d'eux a passé; mais que sera-ce si l'on a affaire à des langues écrites seulement depuis quelques siècles et dont l'état ancien ne saurait être reconstitué que d'une façon toute conjecturale? Au point de vue de la saine critique et du progrès de la science, il y a certainement, croyons-nous, beaucoup moins d'inconvénients à admettre la

parenté possible de deux dialectes qui ne se ressemblent, pour ainsi dire, que par un tout petit côté, qu'à la rejeter d'une façon à priorique. Les résultats acquis jusqu'à ce jour nous permettent de compter sur les recherches des philologues à venir pour confirmer notre manière de voir.

Quoiqu'il en soit, si le pronom à peu près seul établit un point de contact entre le parler chamitique et celui des Peaux-Rouges, il serait loin d'en être ainsi en ce qui concerne l'euskara. Ce dernier idiome offre une physionomie pour ainsi dire américaine dans une partie au moins de son système grammatical. Ce fait avait déjà été signalé, il y a près d'un siècle par Humboldt ; les conséquences qu'il en voulait tirer ne nous semblent d'ailleurs, avouons-le, pas toutes admissibles. Il y voit purement et simplement la preuve qu'au moment où le basque et les dialectes canadiens se sont formés, les peuples auxquels ils servaient d'organe en étaient parvenus au même point de développement social. Tout cela reste, pour le moins, fort douteux. Sans nier l'influence exercée par le plus ou moins de civilisation d'un peuple sur l'idiome qu'il parle, on ne pourrait pas plus expliquer par elle seule, la création des principaux systèmes grammaticaux qu'on ne saurait attribuer la formation des diverses races humaines à la seule action du climat ou de causes purement physiques. L'étude de la philologie comparée nous fait voir dans la caractérisation des diverses familles de langues, bien plutôt un fait d'éthnographie qu'un fait social, bien davantage la conséquence du génie spécial à chaque groupe humain que le résultat de ses progrès

dans la vie policée. Les Hongrois, les Finlandais qui, aujourd'hui encore, parlent des dialectes agglomérants, sont-ils pour cela inférieurs en civilisation aux Slaves, aux Albanais ou aux Roumains dans le parler desquels domine le principe de la flexion. Une certaine ressemblance générale de physionomie paraît se manifester à un degré plus ou moins prononcé entre les divers idiomes du Nouveau-Monde. Cependant le genre de vie du Mexicain cultivateur et sédentaire ne rappelait, sans doute, en rien celui du chasseur des prairies. Les indigènes de l'Australie ne s'élèvent pas, certes, à un niveau beaucoup plus élevé que celui des Yaganes de la Terre-de-Feu ; néanmoins, leurs idiomes n'offrent rien, nous ne dirons pas d'analogue, mais pas même de comparable entre la façon dont ces peuples ont résolu le problème du langage. Les dialectes australiens ne présenteraient guère, dit-on, d'affinités sensibles qu'avec ceux du midi de l'Inde que parle une race relativement très avancée en fait de civilisation.

Attribuer une haute signification, au point de vue de la classification linguistique, à ces affinités de génie, qui se manifestent entre l'euskara et les dialectes du Nouveau-Monde nous semblerait d'autant moins entaché de témérité, qu'en définitive les ressemblances phonétiques entre les pronoms nous conduisent à la même conclusion. Certes, on ne soutiendra pas que si notre pronom « je, moi, » se rend par *ni* aussi bien en lenâpé qu'en basque, cela tient à ce que les peuples qui parlent ces idiomes avaient, à l'origine, un mode d'existence à peu près identique. Quoi qu'il en soit, voici les principales affinités physiologiques

que nous croyons pouvoir signaler au lecteur dans l'idiome Basque et ceux des Américains indigènes.

1° *Procédé par élimination*. Son emploi semble très familier à un grand nombre de dialectes américains, spéc. à ceux des groupes algique et mohawk-huron; il consiste à supprimer dans un composé, non seulement la désinence, mais encore, au besoin, le radical d'un ou de plusieurs des composants; éclaircissons ceci au moyen d'un exemple. Le Delaware dira *pilape*, « jeune homme, enfant » de *pilsitt*, « castus » et *lénâpé* « homo » d'où *pilawetschitsch*, « adolescent » ; *pilawelit*, « petit garçon ». On remarquera que dans tous ces mots la partie radicale de lénâpé est tombée et il ne reste plus que la finale *âpe*. On trouve encore, sans sortir du même idiome, les termes *kitagischgouk*, « espèce de serpent qui ne sort que la nuit », de *kitamen*, « timere », *gischouh*, « sol » et *aschgouk*, réduit à sa dernière syllabe *gouk*, « serpens ». — *Amangamanaschquiminschi*, « chêne à larges feuilles » généralement appelé *spanisch oak*, litt « arbre du fruit à coque, aux grandes mains ; id. aux larges feuilles », de *amangi*, « magnus »; *naschk*, « manus », *kim* ou *quim*, « fruit à coque » et *aschpansi*, « arbre, tronc d'arbre », ici écourté en *inschi*. Le même idiome nous donnera l'expression *gétannitowit* « le grand Esprit, Dieu » de *kitschi*, *gitschi* « magnus », *manitou*, réduit à *nito*, « Esprit, être » et de la finale verbale *owit* ; litt. « celui qui est le grand Esprit » et *chowosquall*, « vieilles herbes », de *chowiey*, « vieux » et *maskikall*, « herbes ».

Signalons en cree des formes telles que *kiseyiniw*,

« vieillard » de *iyiniw*, « homo » et *kisé*, « bonus, miserator, perfectus ». en algonkin, les composés *nabèsim*, « chien mâle », pour *nabe-asim* de *asim*, « canis » et *nabé*, « masculus »; *okackve*, « femme d'Oka », de *ickve*, « fœmina »; *okimackve*, « reine, cheffesse », de *okima*, « chef, prince »; *nabetik*, « bœuf, bison », pour *nabe abik*, litt. « ruminant mâle »; *non-jetik*, « vache » litt. « bison femelle » de *nondje*, « femelle ».

L'iroquois usera du même procédé pour former le nom de la principale divinité des peuples parlant cet idiome. *Tharoniawakon*, souvent écrit *taroniawagon*, *taroniaouagon* par les écrivains français, où le ciel personnifié signifie litt. « celui qui embrasse le firmament de ses deux mains ». Ce vocable est constitué des éléments suivants : *kienawakon*, « tenir avec les mains », lequel en composition ne conserve que la finale *wakon* ; *karonhia*, « ciel » auquel sa fusion avec le verbe fait perdre son *k* initial, et enfin du *t*, signe de dualité ; ce dernier pourrait bien être une simple abréviation de *tékeni*, « deux ». Le Dacotah ou Sioux fait aussi un usage habituel du même procédé, mais sans lui donner peut-être autant de développement que les idiomes précédemment cités. Cette dernière langue dira p. ex. *hoghanmna*, « sentir le poisson » de *hoghan*, « piscis » et *omna*, « olere ». — *Cahde*, « marcher » de *ca*, « transire » et *ehde*, « superponere ». — *Hoghenstinne*, « pisciculus » de *hoghan*, déjà vu et *cistinna* « parvus », etc.

Si nous passons dans l'Amérique du Sud, nous y verrons encore l'emploi du procédé par brisure ; ainsi

en Chibeha ou Muysca, langue du cundina marca l'on a *yta* « main » et *ata* « sa main » pour *ayta* ; *joque* « papier » et *zoque* « son papier » ; le tupi du Brésil réduit p. ex. la proposition *suké*, « à, vers, dans » à *kè*, lorsqu'elle entre en composition ; ex : *haképé*, « in cœlo » de *haké*, « cœlum » ; *aba*, « chose » en *ba*, etc., etc.

Les dialectes de la famille algique en arrivent à former non seulement des composés, mais encore des membres de phrases entiers, au moyen de la brisure des radicaux. Citons l'expression delaware *nadholinen*, « amenez le canot », de *naten*, « amener, apporter » ; *neen*, forme transitive du verbe, indiquant le pronom de la première personne plur. et *amochol*, « bateau, canot ».

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans certains dialectes des deux Amériques, la racine éliminée n'est pas celle qui se trouve au milieu du mot, mais bien la racine initiale. On ne devine pas bien en vertu de quelle loi phonétique ce phénomène peut se produire ; il convient plutôt d'y reconnaître le résultat d'un procédé grammatical pour ainsi dire, et nous sortons du domaine lexicographique pour entrer dans celui de la grammaire proprement dite. Eclaircissons tout ceci au moyen d'un exemple. Le lenâpé *kikochkis* « puella » nous apparaît formé de *ki*, contract. de *woski*, « nova recens » et *ochkwe*, « femina ». L'abenaki *biretsi*, « main blanche » se décompose en *wanbighem*, « albus » réduit à la syllabe *bi* et *retsi* « manus », d'où le verbe *niouanbirechi*, « j'ai les mains blanches ». De même, en mbaya (langue de l'Amérique du Sud) *kokwidé*, « soir » de *noko*, « jour », abrégé en *ko* et de *kwidé*, « tard, à l'avenir » litt.

« partie tardive du jour »; *nilabwitété*, « il a filé », du radic. *lab.* « filer » et de la préfixe *ni*, abréviat. pour *kwiné*. Ce terme signifie proprement « et, aussi » et semble se prendre ici comme signe du passé. Du reste, l'on pourrait également, sans incorrection, faire usage de la forme non contractée *kwiné-labwitété*. Le Tupi, lui, supprime surtout assez volontiers la syllabe initiale du pronom personnel et dit *xé* pour *ixé*, « ego » — *né* pour *iné*, « tu ». Peut-être trouverait-on l'analogue de ces formes indiennes dans quelques-unes de nos expressions de l'argot parisien, p. ex : « un cipal » pour « un municipal » — « un troquet » pour « un mastroquet » — « un chand de vin » pour « un marchand de vin ».

Duponceau semble avoir parfaitement compris le motif qui poussa l'Indien d'Amérique à donner tant d'extension à un mode de composition si étrange en apparence. C'est que son vocabulaire ne renferme qu'un nombre excessivement restreint de racines. Il devenait nécessaire de recourir non seulement à des dérivés, mais encore à des mots composés. Ainsi, les dialectes algiques tirent du radic. *ni*, « ego », les termes signifiant « tuer, battre, frapper, délivrer, homme » etc. Le mot *ki* en préganiw voudra dire à la fois, « tu, toi » et « aussi, en outre, et, et puis ». Peut-être est ce le second sens qui est le primitif et sera-t-on passé de celui-ci à la valeur pronominale. Ce serait le premier exemple que nous puissions citer d'un pareil mode de dérivation. Ainsi que le fait observer le savant abbé Cuoq, l'Iroquois manque de racines pour exprimer des idées cependant bien simples, telles

que celles de « soif », de « boire ». Nos expressions françaises « as-tu soif? bois » se rendront dans cet idiome par « est-ce que ton gosier est sec ? mets-y de l'eau ». Ce qu'il y a peut-être de plus étrange, c'est la façon dont l'Iroquois exprime les notions de « mère, père » *rakienha*, p. ex. qui signifie « ma mère » ne constitue que le diminutif du verbe passif *rakien*, « j'ai, je suis possesseur de » et devrait se rendre litt. « paucum habet, ea quae me parvum habet ». De même *rahienha*, « pater meus » a pour valeur propre « il m'a eu petit, celui qui m'a eu petit » *takwaienha*, « notre père » se traduirait au pied de la lettre par « il nous a petits, celui qui nous a pour petits ». Ce sont des formes de conjugaison parfaitement déterminées qui s'emploient comme substantifs.

Les dialectes américains, sous ce rapport, constituent, si nous osons nous servir de cette expression, l'antithèse parfaite de ceux de l'Extrême-Orient qui manquent plus ou moins complètement de grammaire et ne possèdent, à vrai dire, que des radicaux.

Quoiqu'il en soit, l'emploi constant de composés dans les langues américaines donne naissance à des mots d'une longueur interminable. Force était pour la commodité de la conversation, de les abréger le plus possible et c'est à quoi l'on est parvenu par l'élimination d'une portion des radicaux.

Le Basque, à cet égard, se rapproche volontiers des dialectes du Nouveau-Monde ; c'est que lui aussi paraît, à l'origine surtout, avoir été très pauvre en racines et n'avoir fait qu'un usage assez restreint de dérivés. Aussi beaucoup d'expressions simples en

français sont-elles rendues en euskara, par l'adjonction de deux racines; citons p. ex : *hilargia*, « lune » litt. « lumière du mois » — *epurmania*, « fesse »; litt. « mamma posterior ». — *Emakumea*, « épouse » litt. « donne-enfant ». Faisons observer par parenthèse que ce dernier mot nous fournit peut-être le seul exemple existant en Basque, de l'impératif employé dans la composition d'un nom. Au contraire, l'on sait combien ce phénomène est fréquent dans nos langues neolatines, spéc. en français ; nous pouvons citer à ce sujet nos expressions *tourne-broche*, *rince-bouche*, *porte-drapeau*, etc., etc., et les noms propres ou surnoms du bas-latin tels que *porta-gaudium*, etc., etc.

Quoiqu'il en soit, l'Euskara, pour prévenir la trop grande longueur des composés, a naturellement eu recours au même procédé que les dialectes canadiens, à savoir: l'élimination des radicaux. Citons p. ex : *aidea* « cognatus » pour *aita-kidea*, litt. « patri similis ». — *Eguna*, « jour » ; litt. « possesseur du soleil » pour *eki-duna*. — *Hauridea*, « frère, sœur », litt. « puer similis » pour *haur-kidea*. — *Hemeretsi*, « dixneuf », pour *hamar-bederatsi*. — *Iluna* ou *hiluna*, « crépuscule » litt. « mortua dies », de *hil*, « mori ». — *Mintzoa*, « action de parler, langage » litt. « bruit de la langue » pour *mihi-otzoa*, avec un *n* euphonique intercalé comme dans *phunzela*, « pucelle » *nigorgitea*, « pleurer » pour *nigor-egitea*, litt. « lacrymas facere » *de nigarra*, « lacryma ».— *Orzanza*, « tonnerre » litt. « bruit du nuage », de *ortza*, « nuage » et *azanza*, « éclat, rumeur ». — *Umerria*, « petit d'un animal » litt. « produit nouveau » de *umea*, *humea*,

« parvulus, puerulus » et de *berria*, « novus » — *astezkena*, « mercredi » pour *asta-azkena*, litt. « le dernier de l'*aste* ou période de trois jours » -- *okhila*, « boulanger » pour *ogi egile*, litt. « faiseur de pain » — *artzaina*, « berger » litt. « gardien de brebis », de *ardia*, « ovis » et *zaina*, « custos » — *sogitea* « regarder » pour *so-egitea*, litt. « faire regard » de *so*, *soa*, « regard ». — *Yauregia*, « château » litt. « maison d'un seigneur » contract. pour *yaunaren tegia*. Ajoutons à cette liste certaines formes verbales, telles que *yatent*, « je le mange » et *yatenzu*, « tu le manges, vous le mangez » (dial. de Goizueta), pour *yaten dot*, *yaten duzu* ; *Ukhant*., « je l'ai reçu » et *yangot*, « je le mangerai » pour *ukhanen dot* et *yango dot* ; etc.

Peut-être nous objectera-t-on que ce procédé par élimination se retrouvant en vigueur au sein de groupes linguistiques sans relation les uns avec les autres, ne saurait avoir de valeur véritable comme élément de classification. L'on ne manquera pas de nous citer, à ce propos, les composés japonais *konata*, « moi » pour *kono-kata*,, litt. « ce côté-ci » ; *sonata*, « toi » pour *sona kata* litt. « ce côté là » ; *anata*, « il, lui » litt. « ce côté là bas » pour *ano kata*, *koyé*, « cabane », pour *ko iyé*, litt. « petite maison ». Si nous étudions les langues malayo-polynésiennes, l'on trouvera en mariannais *galagou*, « chat », litt. « animal etranger », pour *gaga-lagou*, litt. « trans mare ». Le Taïtien nous offrira bon nombre de composés dans le goût des suivants : *metua*, « parent, père *ou* mère » litt. « semblable à un dieu, à un génie », de *me* « sicut » et *atoua*, « deus, genius, daemon » ; *metua*

hiné, « parente » pour *metua vàhiné*, litt. « parent femme » ; *te rii tua* « chefs divins » pour *te arii atoua*.

Nous rencontrerons en arabe, la formule *raçoullah* « prophète de Dieu » pour *raçoul el allah*. Le grec ne nous donne-t-il pas de son côté ζωγρεω, « prendre vivant » pour ζωον αγρεω, τετραχμων « tétradrachmen » pour τετραδραχμων. Ne convient-il pas de rappeler ici les composés allemands *beim, zum*, pour *bei dem*, *zu dem ?*

Le latin surtout paraît manifester un certain penchant à user de ce procédé par élimination. Il dit, p. ex. : *malo*, *nolo* pour *magis volo, non volo ; debeo* pour *de habeo*, litt. « j'ai en moins » ; *praebeo* pour *prae habeo ; manubrium* pour un ancien composé *manus haberium*. — *Semella* pour *semi libella*. — *Sestertius* pour *semi as tertius*. C'est parfois même la voyelle initiale du mot qui tombe, mais cela pour des raisons phonétiques faciles à comprendre. Ainsi l'on trouve dans Plante *tantu' st,* « c'est tout », pour *tantum est*, et l'on prononçait, paraît-il, vers la fin de la République, *bona' s amica* pour *bona es amica*. L'on peut citer des exemples de l'emploi du procédé en question dans nos langues romanes, spécialement en français, dans le domaine du lexique fantaisiste ou scientifique ; c'est ainsi que nous avons *mélaphyre* pour *mélanoporphyre*, que les directeurs de cafés et restaurants ont inventé les termes *eucalypsinthe*, *eucalypter*, pour « absinthe, bitter d'eucalyptus. » Enfin, il n'est pas jusqu'à la chute de la voyelle ou même de la syllabe initiale qui ne se produise parfois, aussi bien dans nos

dialectes indo-européens qu'en basque ou dans les dialectes algiques du Canada. Si, comme nous le verrons plus loin, la forme *da*, « il est », de l'Euskara est pour un ancien *iz-a*, litt. « esse ille, ille qui est », l'on ne saurait douter que le *smâs*, « sumus » du Skr. ne soit pour un archaïque *asmâs ;* de même que le grec τραπεζα, « table », pour τετραπεζα. Ainsi le suo. *lienen,* « que je sois », nous représente une forme primitive *ollienen*, ainsi que le prouve l'indicat. prés. *ollen*, « je suis. » Nous trouvons une contraction plus considérable encore dans l'Esp. *usted* pour « vuestra merced », *ucencia* pour « vuestra excellencia ». Enfin, le vers du Dante :

« La guistizia mosse 'l mio alto fundatore »

nous présente un cas de voyelle initiale supprimée, mais ici il s'agit évidemment d'un simple fait d'euphonie et jamais le *i* de l'article ne fût tombé s'il s'était trouvé précédé d'une consonne. Enfin dans le patois des nègres d'Haïti on dit *zotes* pour « vous êtes ». En tout cas, pour que nous soyons en droit de déclarer ce procédé de composition des mots, l'un des caractères qui rapprochent l'Euskara des dialectes algiques, il n'est point du tout nécessaire que ces idiomes soient les seuls à l'employer et que l'on n'en rencontre de trace nulle part ailleurs. C'est assez que le mode d'élimination en question joue chez eux un rôle particulièrement important, qu'il y arrive à ne plus constituer un simple artifice lexicographique, mais à influer sur le génie de la langue elle-même. Et de fait, n'avons-nous

pas vu spéc. dans plusieurs idiomes canadiens des membres de phrase entiers formés par la méthode éliminative qui vient d'être indiquée ? En définitive, l'harmonie des voyelles cesse-t-elle d'être la marque distinctive des idiomes augro-altaïques parce que quelques rares exemples en ont pu être rencontrés jusqu'au sein du groupe germanique et que le vieil allemand nous donne *aepfil*, « pomme » comme pluriel de *apfel ?* Faudra-t-il renoncer à indiquer la mutation interne des voyelles comme caractéristique du parler sémitique, parce que l'angl. nous donne le plur. *men* auprès de *man* ; le participe *broken* auprès de l'infinit. *to break* ; que l'on rencontre en allemand *stehlen*, « voler, dérober » à côté du partic. *gestohlen* et du passé *ich. stahl ?* Il n'est pas jusqu'à ce déplacement voyellaire qui donne une physionomie si tranchée à l'hébreu et à l'arabe dont l'analogue ne puisse parfois être cité au sein de la famille indo-européenne ; à preuve l'aoriste grec ἔοργα, de ῥέζω, « faire, travailler ». Seulement tous ces procédés qui sont d'un emploi si indispensable au sein du hongrois, du turc, des dialectes de l'Asie Occidentale, que sans eux la physionomie des idiomes en question se trouverait profondément altérée, n'apparaissent au sein de la famille indo-européenne qu'à l'état, pour ainsi dire, de superfétation. Ainsi l'allemand moderne possédera à la fois les deux formes participielles *verdrehen* et *verdroht* et considérera même l'emploi de la première d'entre elles comme plus élégant.

Ajoutons que si le Basque possède un grand nombre de mots composés par le mode d'élimination dont nous

venons de parler, néanmoins il ne pousse pas à beaucoup près, l'emploi de ce procédé aussi loin que les dialectes du Nouveau-Monde. Il ne s'en servira pas p. ex. pour former des membres de phrases entiers ni même de vocables formés de plus de deux éléments. Il ne paraît point admettre que rarement cette disparition de la syllabe initiale non motivée par une raison phonétique appréciable que nous rencontrons parfois aussi bien en abénaki que dans les dialectes du Sud-Amérique. Mais ne faut-il pas tenir compte de l'influence presque trente fois séculaire exercée sur l'Euskara par des membres de la famille indo-germanique? Son résultat nécessaire a dû être de modifier profondément les traits de l'euskarien primitif et de le forcer, pour ainsi dire, à prendre une physionomie quelque peu européenne.

2° *De l'encapsulation.* — L'emploi de cette méthode est des plus fréquents dans la plupart des idiomes du Nouveau-Monde et contribue singulièrement à leur donner une apparence tout à fait *sui generis.* Il consiste dans la séparation en deux parties du mot principal et l'intercalation entre elles du mot régi. Ex. : en chippeway *nossinanig* « nos pères » pour *ninan ossig*, — en algonkin, *ni sakitawakéna*, « je le tiens par l'oreille », de ni, « moi », *sakéna*, « tenir », et *tawak*, « oreille », non employé seul. Sans doute, l'on pourrait, sans incorrection, recourir à la forme analytique et dire *ni sakéna otawakéng*, litt. « je le tiens par son oreille », mais cela passerait pour moins élégant. Ce dernier procédé était, d'ailleurs, surtout employé par

les *squaws* indiennes. Leur connaissance imparfaite des dialectes indigènes engageait nos officiers et interprètes français à éviter le plus possible ces formes incorporatives. Aussi, les sauvages leur reprochaient-ils de *parler comme des femmes*.

L'emploi de la méthode encapsulante ne semble pas moins fréquent au sein de la famille Mohawke-Haronne. Ainsi, l'on aura en iroquois *shunquétas*, « un homme », de *shétas*, « unus » et *unqué*, « homo. » — *Tekaientoronwé*, « barre de porte », lequel est formé de *tékaronwé*, « de travers, en travers » et *otenté*, « bois » ; *wakwistaien*, « j'ai de l'argent » pour *wakien owista ; sakwîstaien*, « tu as de... » pour *sakien owista ; rowistaien*, « il a de... » pour *rowistaien*, etc., etc.

Si nous passons maintenant à la famille Nahuatle, le Mexicain nous offre des formes telles que les suivantes : *nicacchihua*, « je fais des souliers », de *cactli*. « calceamentum » ; *nehuatl* contracté en *ni*, « ego » et *chihua* « faire » ; *ninacaqua*, « je mange de la viande » du pronom *ni*, du substantif *nacatl*, « chair, viande », et du rad. verbal *qua*, « manger. » Passons maintenant aux dialectes de la famille Maya quichée. Le Pokome dira *kitziquintak*, « leur oiseau » pour *kitak tziquin*, de *tziquin*, « avis. » L'on rencontrera en Maya des formes telles que les suivantes : *amehenobex*, « vos fils » pour *aex mehenob*. — *Payuacaxucah*, « il garde la vache » pour *upayic uacax*, de *uacax*, « vacca. » — *Chanmisanahi*, « il a entendu la messe » pour *uchanah misa*.

Remarquons même à ce propos que toutes les fois qu'il y a une incorporation de ce genre, le verbe, qui,

18

sans cela, serait mis à la voix transitive, doit se conjuguer intransitivement. Nous avons rencontré également dans les dialectes turks l'usage de la méthode incorporative, mais elle y semble bien moins développée que dans les idiomes du Nouveau-Monde et surtout elle y revêt un caractère sensiblement différent. On ne l'y emploie guère que pour former les voix de la conjugaison et elle consiste simplement dans l'insertion d'une ou plusieurs syllabes verbales, lesquelles restent invariables et ne modifient point les éléments du mot principal Au contraire, chez les Indiens d'Amérique, ce sont surtout des substantifs que l'on intercale ainsi, de façon à former un seul mot de tout un membre de phrase ou même d'une phrase entière. Le nom intercalé, d'ailleurs, perd d'ordinaire ses affixes ou suffixes et exige un changement dans le mode de conjugaison du verbe. Il y a donc, pour ainsi dire, simple greffe d'éléments verbaux en turk et véritable agglutination des composés par voie d'intercalation dans les dialectes du Nouveau-Monde.

Les procédés d'intercalation en vigueur au sein de l'Euskara, qui insère tantôt une racine verbale entre le participe et l'auxiliaire, tantôt un pronom régime entre le pronom sujet et la racine verbale, offrent à la fois des analogies et des différences avec les deux familles d'idiomes dont nous venons de parler. Toutefois, hâtons-nous de le répéter ici, la méthode incorporative a, sans aucun doute, été jadis bien plus développée en euskara qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'y apparaît plus actuellement que comme le vestige presque effacé d'un ancien état de choses.

D'ailleurs, les profondes modifications phonétiques qu'y éprouve le pronom régime intercalé nous autorisent suffisamment, ce semble, à rapprocher sur ce point l'Euskara des dialectes du Canada ou de la Nouvelle Espagne.

3o *Le pronom considéré comme simple catégorie grammaticale.* — Nous ne prétendons nullement que le pronom ne puisse pas, dans les dialectes du Nouveau Monde, avoir une existence indépendante, soit du nom, soit du verbe dont il dépend. Au contraire, partout, nous le voyons, au besoin. se présenter sous sa forme isolée ; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans beaucoup d'idiomes, spéc. ceux des familles algiques et mohawk-huronne, le substantif ne saurait guère plus que le verbe, être employé sans une affixe ou une suffixe pronominale.

Ainsi, en algonkin, l'on dira *noch*, « mon père ». — *Koch,* « ton père », mais le terme *och* isolé constituerait, pour ainsi dire, un barbarisme. Il en serait de même en cree, pour le mot *kosis*, « fils » bien que les formes *nikosis*, « mon fils ». — *Kikosis* « ton fils » y soient parfaitement correctes. En un mot, les idées générales de « père, fils », ne sauraient se rendre dans ces idiomes d'une façon directe. On dira d'un homme, non pas qu' « il est père », mais qu' « il est le père de quelqu'un, d'un homme, p. ex. » Les missionnaires qui voulaient traduire le *gloria patri* en iroquois furent obligés de le rendre ainsi : « *gloire à* notre *père, et à* son *fils et à* leur Saint-Esprit. » Nous voyons, en tout ceci, une preuve de la répugnance éprouvée par les

races primitives ou sauvages pour les conceptions abstraites. Un vestige de cet état d'esprit se manifeste aujourd'hui encore en euskara. Ainsi, le verbe transitif basque peut subsister sans être accompagné d'un pronom régime. *Yaten dut ogia* signifie litt. non pas « j'ai mangé le pain », mais bien « je l'ai mangé, le pain ». Il en résulte que lorsqu'un Basque parle une langue étrangère, il supprime volontiers ledit pronom qu'il juge *à priori* forcément exprimé par le verbe lui-même. Si vous lui demandez « as-tu fermé la porte ? » il vous répondra « j'ai fermé » au lieu de « je l'ai fermée ». Nous voyons dans ce phénomène un résultat de la tendance, sensible surtout chez les peuples primitifs et peu avancés en civilisation, à toujours considérer les choses *in concreto*, et de leur répugnance pour tout ce qui concerne les abstractions. Du reste, ladite tendance peut se manifester de bien des façons différentes. Gaussin, dans son ouvrage sur les langues de l'Océanie, fait cette remarque que si un Polynésien veut vous faire comprendre qu'il va à la pêche, le génie même de sa langue exigera presque impérieusement qu'il vous dise à quel genre de pêche, si c'est à celle des coquillages ou du poisson, et même qu'il indique l'instrument dont il doit se servir.

4° *Les temps nominaux.* — Nous avons vu que dans une certaine limite, le Basque et plusieurs dialectes de la famille augro-altaïque donnent au nom des signes de temps, spéc. ceux du futur, ce qui dans nos idiomes indo-européens ne pourrait guère avoir lieu que pour le verbe. Le même procédé est employé, mais peut-

être avec plus d'extension encore, dans divers dialectes du Nouveau-Monde. Ainsi le Quichura ou Péruvien, du radic. *apak* « porter » formera les dérivés *apasca*, « porteur passé, celui qui a porté. »—*Apascay*, « celui qui a été mon porteur, qui m'a porté ». — *Apanca* ou *apana*, « porteur à venir, celui qui portera ». De même en Guarani, de *téra*, « village », on obtient *téranguê*, « village détruit, qui a existé ». — *Térarama*, « village à créer, qui existera ». Tout ceci nous indique des langues encore en voie de formation et au sein desquelles la différenciation des diverses parties du discours est encore restée, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire.

5° *Du pluriel dans les noms.* — Nous avons vu que la finale *k* du Basque sert à la fois à désigner le cas dit *actif* et le pluriel et que *Gisonak*, p. ex. voudra dire aussi bien « l'homme » avec accompagnement du verbe transitif que « les hommes ». Dans les dialectes algiques, il existe une double désinence pour les substantifs : 1° celle en *k* ou *g* soit seule, soit précédée d'une ou plusieurs lettres euphoniques, spéciale à ceux du genre *noble* ou *animé* et 2° celle en *n*, *l*, *m* ou *r*, suiv. les dialectes, qui s'emploie avec le nom du genre *ignoble* ou *inanimé*.

Sans doute, la transition de la notion d'objet animé, doué de vie, à celle de sujet agissant se conçoit assez facilement, puisqu'en définitive les êtres vivants sont les seuls susceptibles d'actes voulus et réfléchis. L'hypothèse d'une commune origine à attribuer sur ce point, à la flexion Euskarienne et à celle des dialectes cana-

	GENRE ANIMÉ.		GENRE INANIMÉ.	
	SINGULIER.	PLURIEL.	SINGULIER.	PLURIEL.
Lenâpe	*tcholens* « oiseau »	*tcholensak*	*achsinn* « pierre » *wikwam* « maison »	*achsinall* *wikwawahirehall*
Abénaki	*sipsis* « oiseau »	*sipsissak*	*wigwam* « maison »	*wigwamar*
Massachusset	*wosketomp* « homme » *mitamwossis* « femme »	*woskotempaog* *mitamwossisog*		
Mohégan	*nemannaw* « homme »	*nemannawk*	*oukisk* « son œil »	*ouskiskwan* « ses yeux »
Chippeway	*animôns* « petit chien » *enamiad* « chrétien » *nébossig* « immortel » *anishinabe* « un indien »	*animonsag* *enamiadjig* *nebossigoq* *anishinabeg*	*sibi* « rivière » *wadjiw* « montagne » *mitigwab* « arc » *wawan* « œuf »	*sibiwan* *wadjiwan* *mitigwabin* *wawanon*

diens, reste donc au rang des choses parfaitement possibles et ne choque en rien les règles de la stricte logique. De peur d'être accusé de trop de témérité, nous n'insisterons pas sur la ressemblance phonétique qui se manifeste entre la désinence en *n* ou *ll* du Mohégan et du Lenâpé et la finale plurielle des dialectes Berbères. Ajoutons que le classement des noms en animés et inanimés offre parfois bien de l'arbitraire et il devient difficile de deviner pourquoi tel mot se trouve rangé dans un genre plutôt que dans un autre. Le cree p. ex. donne la désinence animée à des mots tels que *Kona*, « neige ». — *Iskwessis*, « orge ». — *Pakagn*, « noix, noisette », lesquels désignent cependant des objets essentiellement incapables de sentiment. Les indigènes du Canada n'auraient donc guère lieu de se moquer de la bizarrerie de nos langues indo-européennes faisant pour ainsi dire, au hasard et souvent en dépit de sa signification propre, de chaque substantif un masculin, un féminin ou même un neutre.

6° *Des particules augmentatives, diminutives et préjoratives.* — L'emploi des désinences de cette nature se retrouve, on le sait, dans une foule de langues différentes Il nous sera permis du moins de remarquer l'importance toute particulière du rôle qu'il joue en euskara et même dans certains dialectes de la famille algique. Non seulement le Basque formera fort bien de *gizon*, *gizona*, « homme », les dérivés *gizontto*, « bon petit homme ». — *Gizonni*, « cher petit homme ». — *Gizonago*, « plus homme ». — *Gizoneghi*, « trop homme ». - *Gizonche*, « un peu homme », mais il

pourra encore combiner ces désinences de façon à obtenir des surcomposés tels que *gizoncheti*, « un peu trop homme ». — *Gizonchago*, « un peu plus homme ». — *Gizonchagotto*, « un petit plus homme ». — *Gizonkiago*, « plus en homme ». Ajoutons que dans cette langue, la simple transformation de la sifflante en chuintante au commencement ou dans l'intérieur d'un mot suffira à donner à ce dernier une valeur diminutive ; ainsi, à côté de *gizona* nous aurons *gichona*, « petit homme » — à côté de *zakhurra*, « chien ». *Chakurra*, « petit chien ». — *Zaharra*, « vieux vieillard » et *chaharra*, « petit vieillard. » Mais tout cela ne suffit pas encore et nous découvrons de nouveaux raffinements dans la façon de nuancer la signification des objets. P. ex. la désinence *to* s'appliquera spécialement, comme nous le dit M. Salaberry « au « nom des individus, personnes ou choses qui sont « gros et forts, mais courts ; *Tto* s'ajoute à des noms « d'individus chétifs ou de grandeur moyenne et *nno* « est employé pour les individus chétifs, faibles, « dignes d'affection ou de pitié. »

Enfin, ce qui nous semble mériter par dessus tout le reste, d'attirer l'attention du linguiste, c'est que le verbe est en général susceptible de recevoir les mêmes affixes augmentatives diminutives que le nom. Ainsi l'on dira *yatenago dot*, « je le mange davantage, je mange plus » tout aussi bien que *çhuhurago*, « plus sage, plus économe ». La plupart de ces particularités se retrouvent dans les dialectes algiques et cela à un degré dont nos langues indo-européennes ne sauraient nous donner aucune idée. Le chippeway p. ex. obtient

des péjoratifs par l'emploi de la finale *sch.* ex. *Makak*, « bœuf » et *makakosch,* « mauvais bœuf ». — *Ogima*, « chef » et *ogimawisch*, « mauvais chef ». Quant au diminutif, on l'obtient en ajoutant *on, s* ou *ins* au substantif simple; ex. *Opwagan*, « pipe » et *opwagans*, « petite pipe ». — *Assin*, « pierre » et *assinins*, « petite pierre ». — *Anang*, « étoile » et *anângon*, « astérisque ». Le Lenâpé forme aussi des diminutifs au moyen de la suffixe *tit;* ex. *Tcholens*, « oiseau ». — *Tcholentit*, « petit oiseau » et *tcholentitak*, « aviculi ». Comme exemple des particules de comparaison et de dimension employées avec le verbe, nous pouvons citer la forme chippeway *miwasisinoban,* « c'était un peu beau ».

7° *Des noms de nombre.* — Un des caractères les plus marqués de l'état sauvage, c'est ce que nous pourrions appeler l'atrophie des facultés calculatives et il semble possible, dans une certaine mesure, de juger du degré de civilisation qu'un peuple a atteint par la perfection et l'étendue de son système de numération. Les Iroquois, qui possédaient des termes spéciaux pour compter jusqu'à mille, ne témoignaient pas moins par là que par les raffinements de leur constitution politique, d'une supériorité incontestable sur la plupart des tribus environnantes. Au contraire, les Chiquitos du Pérou ne pouvaient compter au-delà de vingt, et lorsqu'il s'agissait d'un chiffre plus élevé, ils portaient la main au front pour signifier qu'il était aussi impossible à exprimer que la quantité de cheveux qui ornent un crâne humain. Les Australiens du Sud,

une des races les plus barbares qui existent ne possèdent, assure-t-on, de termes spéciaux que pour les nombres *un* et *deux.* Une conséquence de tout ceci, c'est que les substantifs et adjectifs numéraux ne possèdent pas, en général, la même fixité dans les idiomes des peuples primitifs que dans les langues des races policées.

La presque totalité des noms de nombre conservent aujourd'hui encore un air de parenté au sein des groupes indo-européen et sémitique. Il n'en est déjà plus tout à fait ainsi au sein de la famille chamitique. P. ex., il semble bien difficile de ramener à une origine commune le *phtow*, « 4 » de l'égyptien et le terme *cos*, *cost* qui désigne le même nombre en schellouh du Maroc. Nous n'oserions guère soutenir l'affinité du *schomnt* « 3 » de l'égyptien et de son synonyme *karad* en schellouh, *kérat* en kabyle. Nous avons pu constater au sein de la famille nahuatle ou mieux mexico-californienne, de graves divergences en ce qui concerne les noms de nombre, tandis que les pronoms ne subissent généralement, en passant d'un idiome à l'autre, que des modifications assez peu considérables. Malgré tout cela, peut-être une légère affinité se manifeste-t-elle entre le basque et les dialectes algiques, pour ce qui concerne le nom de l'unité. De part et d'autre, il commence par une labiale. Nous n'avons, sur ce point, qu'à renvoyer le lecteur aux tableaux dressés plus haut.

Oserons-nous enfin rapprocher le Canadien propre *Rau*, « quatre » de l'Euskara *lau* qui a la même signification ?

Du reste, dans beaucoup de langues canadiennes, les noms de nombre, du moins de un à dix, commencent par un *n*, lettre qui semble adventice et a dû souvent avoir pour effet de faire disparaître l'ancienne consonne radicale Le *n* adventice initial apparaît quelquefois en Algonkin pour les mots pris au fr. Mais alors il pourrait bien tenir la place de notre article, le son *l* n'existant pas dans ce dialecte, plus que le *r* ; ainsi il fait *neco* (pour nécho), du fr. « chou, un chou, le chou ». — *Napot* de « apôtre, l'apôtre », etc , etc.

	MONTAGNAIS.	SKOFFIE	MINSI
1.	*Pahou*	*paysok*	*necôté*
2.	*nishoish*	*nitchich*	*nisha*
3.	*nest*	*mesth*, prob. fautif pour *nesth*	*nikchoui*
4.	*néou*	*now, nowgh*	*nihoui*
5.	*Péyoumatchoueng*	*Peymaetchouang*	*Kakatsoui*, prob. pour *nkakatsoué*
6.	*nishouasho*	*nichouachou*	*nishoush*
7.	*nestash*	*nichtashkang*	*paraharé* (anormal)
8.	*naousho*	*nawashung*	*notéwi*

L'emploi de cette même préfixe *n* en zenaga devant certains noms de nombres mérite d'être signalée, au moins à titre de curiosité. Il dira, p. ex : *nchinan, n'chinan* pour « deux », tandis que l'on a *sin* en kabyle, *sîn* en chaouia et *snau* en égypt., mots qui se

rapprochent sensiblement de l'Hébreu, *senaïm* (*im*, désin. du pluriel).

La numération paraît être restée au moins en partie quinaire chez les peuples canadiens, ainsi qu'on en pourra juger en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-joint. Si le nom du nombre 8 n'y semble pas dérivé de celui de 2, comme en euskara et dans certains dialectes ongro-altaïques, en revanche, celui de 9 dérive assez fréquemment de celui de l'unité, ainsi que dans les idiomes ci-dessus mentionnés, ex :

	1	9
Miami	*n'gouté*	*ingôte*
Illinois	*necôte*	*nicôtémaniki*
Massachusset	*péçouk*	*paskougun*
Etchemin	*bechkon*	*peshkokem*

8° *Du verbe et de sa conjugaison.* — Le système de la conjugaison en euskara comme dans plusieurs familles de langues américaines, spéc. celles du groupe algique, repose sur la distinction à établir entre le traitement du verbe transitif et celui de l'intransitif. Les idiomes algiques, p. ex. ne conjuguent transitivement que le verbe actif suivi d'un régime direct et considèrent comme intransitifs non seulement les

neutres et les passifs, mais encore les verbes actifs, lorsqu'ils ne sont point accompagnés du régime en question. Du reste, les désinences diffèrent pour les deux conjugaisons. Ainsi l'Algonkin traite *ni sakidjike*, « j'aime » *in abstacto* intransitivement tout comme *picocka,* « c'est cassé » ou *kickowe*, « il se tait » et cela par opposition ni *sakiha*, « je l'aime ». Le passif se distingue de l'actif par la finale, ainsi l'on a en lénâpé *npendamen*, « audio » et *npendaxi*, « audior » ; en chippeway, *ninômdom*, « j'entends » et *ninondago*, « je suis entendu ». En quiché (langue du Guatémala), des formes pronominiales spéciales sont employées pour chacune des deux voix ; ainsi *ca nulogoh*, « je l'aime » litt. « nune meum-amare », forme transitive avec pronom personnel. Le passif a les mêmes préfixes que l'intransitif simple, mais avec une flexion différente, ex : *qu'inlogox*, « je suis aimé » litt. « nune-ego-amatus. »

L'Euskara admet, lui aussi, cette distinction entre le transitif et l'intransitif ou plutôt entre l'actif et l'intransitif, car, chez lui, tout verbe actif, nous l'avons vu plus haut, se trouve forcément uni à un pronom régime et, jamais, ne peut en être séparé. D'un autre côté, la conjugaison dite régulière ou normale en basque consiste dans la combinaison d'un participe ou nom verbal avec un auxiliaire. Ce dernier est l'irrégulier *ukhan*, « avoir » pour la voix active ; ex *ikhusten nuen*, « je le voyais » litt. « Je l'avais en vue, en action de voir. » — *Edan izango dek*, « tu le boiras », litt. « tu l'as pour être en action de boire. »

L'intransitif résulte de l'union au même participe

de l'auxiliaire « être » ex : *ethorten gera*, « nous venons. » — *Egoien zitzaian*, « il demeurait pour toi. »

Le passif, qui n'est qu'une forme de l'intransitif, s'obtient au moyen de l'union du participe passé en *tu* ou en *i* avec le même verbe substantif, ex. : *Maithatua da*, *maithatu da*, « il est aimé ». — *Ikhusi naiz*, « je suis vu ». Nous croyons reconnaître dans ce procédé de former le passif un résultat de l'influence exercée sur l'euskara par les dialectes néo-latins. *Maithatu da* nous semble l'équivalent parfait de l'esp. *io soy querido*, du fr. « je suis aimé ». Nous ne serions même pas trop surpris que le participe *tu* ne soit un emprunt direct au latin *tu*, p. ex. dans *amatus*, *dictus*. Il nous paraît bien probable qu'à l'origine, le passif basque devait se marquer, nous le verrons tout à l'heure, d'une façon absolument différente.

Il y a plus, ces conjugaisons au moyen des auxiliaires ne peuvent guère être considérées comme primitives en basque, et cela pour plusieurs raisons, toutes plus convaincantes, à notre avis, les unes que les autres.

D'abord, la racine *iz*, *izan*, « être » offre, nous l'avons déjà vu, bien de l'analogie avec les racines *as* du skr., εσ du grec, dans l'archaïque εσμι, et pourrait bien être d'origine indo-européenne. Quant à l'auxiliaire *deu*, « il l'a », il se compose indiscutablement du *da*, 3e pers. sing. de l'indicatif de *izan* et du pronom *hau*, « le, cela ». D'ailleurs, l'infinitif de l'auxiliaire avoir, c'est *ukhan* qui, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir, dans un précédent travail, ne constitue peut-être que le locatif du radical que nous retrouvons dans *ukharaia*, *ukhamila*, « poignet », et

dans ce cas-là, signifierait litt. « in manu ». Les deux auxiliaires « être » et « avoir » ne nous semblent donc nullement primitifs en basque. Nous remontons ainsi par voie d'induction à une époque où l'euskara, comme toutes les langues primitives, ne pouvait exprimer le verbe substantif qu'au moyen d'une périphrase. Cela établit un point de contact indiscutable entre lui et les dialectes canadiens. Le verbe *étre* fait si bien défaut à ces dernières que l'on ne peut y rendre d'une façon littérale le fameux passage de la Bible, « je suis celui qui suis ».

Ajoutons à tout ceci que le Basque possède outre cette conjugaison périphrastique ou composée, ce que l'on a appelé la conjugaison syncopée qui elle-même est susceptible du double traitement transitif et intransitif. Ainsi à côté de *Ethorten naiz*, « Je viens » on trouve *nathor* ; *yakiten dut* « Je le sais » aura en quelque sorte comme doublet *Dakit.* Faisons bien observer que dans la conjugaison syncopée intransitive, le sujet pronom précède le radical verbal, tout comme dans le verbe substantif *niz*, *naiz*, « Je suis », litt. *n'iz*, « ego esse ». Au contraire, si le verbe syncopé est au transitif, le pronom sujet sera rejeté à la fin tout comme il l'est dans l'auxiliaire *dut*, de *da haut* et *t*, signe de 1re pers. litt. « Habeo hoc » ou mieux « est hoc mihi ».

Aujourd'hui un petit nombre de verbes seuls sont sujets à se syncoper et encore leur conjugaison reste-t-elle toujours incomplète, ne s'étendant point à tous les modes. Sans nier l'influence qu'a pu exercer depuis un certain nombre de siècles, la conjugaison préri-

phrastique sur la conjugaison syncopée, nous croyons celle-ci la plus ancienne et nous reconnaissons en elle le type primordial plus ou moins fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En définitive, le basque actuel comme toutes nos langues modernes manifeste une tendance évidente à devenir de plus en plus analytique. Ainsi, le labourdin qui au temps d'Oïenhort disait *nazaïte*, « je serai », emploie aujourd'hui plus volontiers le composé *izanen naiz*, litt. « j'ai à être »; la forme primordiale synthétique *nizate* n'existant plus guère aujourd'hui qu'en dial. souletin. Doutera-t-on de la priorité de la forme anglaise *i go* sur *i am going?* Pourra-t-on s'empêcher de reconnaître dans les formes irrégulières du vieux fr. *romanor*, « des Romains ». — *Francor*, « des francs », un vestige de l'ancien génitif pluriel latin? Et de même le mot *greigneur, greignor* qui, dans nos vieux fabliaux, répond au lat. *grandior*, ne constitue-t-il pas un vieux reste des formes du comparatif dans ce dernier idiome? Ainsi donc, chez les montagnards pyrénéens comme chez les autres peuples européens, les formes les plus synthétiques devront en règle générale et sauf un petit nombre de cas tout à fait exceptionnels, être tenues pour primordiales, l'analyse n'est venue qu'après; elle marque un second âge, pour ainsi dire, dans l'histoire du développement linguistique et peut-être ne nous tromperions-nous guère en déclarant les formes périphrastiques du verbe basque, une simple imitation de nos composés néo-latins tels que « je suis venu, j'ai dit, j'ai mangé, je suis mort. » Il faudra reconnaître néanmoins, ce qui ne serait pas

somme toute trop surprenant, que le basque a donné à ce procédé d'emprunt une extension qu'il ne possède pas dans les dialectes d'où il fut tiré.

Enfin, ce qui viendrait encore à l'appui de notre façon de voir, c'est la ressemblance que présente une partie de la consignation syncopée du basque avec la conjugaison normale et plus encore avec le traitement pronominal du nom dans les dialectes algiques. Il semblerait que l'on y retrouve la trace d'une ancienne parenté entre les peuples qui le parlent. On en pourra juger par l'exemple suivant :

		BASQUE.	CHIPPEWAY.		LENAPE.	
SINGULIER	1re pers.	*nabila*. je marche	*ninondom*, je l'entends	*noss*, mon père	*npendamen*, j'entends	*noch*, mon père
	2e pers.	*habila* (primitif *kabila*), tu marches	*kinondom*, tu l'entends	*koss*, ton père	*kpendamen*, tu entends	*kôch*, ton père
	3e pers.	*dabila*, il marche	*nondom*, il l'entend	*ossan*, son père	*pendamen*, il entend	*ochwall*, son père
PLURIEL	1re pers.	*galiltza*, nous marchons		***nossinan***, notre père (excl.) ***kossinan*** (incl.)	*npendamenin*, nous entendons	*nochena*, notre père (excl.) *kochena* (incl.)
	2e pers.	*zabiltzé*, vous marchez		*kossiwa*	*kpendamenohomo*, vous entendez	*kochuwa*, votre père
	3e pers.	*dabiltza*, ils marchent		*ossiwan*	*pendamenowo*, ils entendent	*kochwawall*, leur père

Nous avons déjà parlé plus haut de la ressemblance entre les 1re et 2e pers. du sing. et peut-être même 1re du plur. Les autres sont trop notablement différentes pour que nous songions à les rattacher les unes aux autres. Par exemple, ce qui nous paraît véritablement digne d'être signalé, c'est l'affinité qui se manifeste entre la conjugaison transitive euskarienne et les formes allocutives du nom en lenâpé. On en pourra juger par l'exemple suivant :

Basque	Lenâpé
Dakit, « je le sais ».	*Nihillalid*, « ô mon seigneur, celui qui est mon seigneur ».
Dakik, « tu le sais ».	*Nihillalkonk*, « celui qui est ton seigneur ».
Daki, « il le sait ».	*Nihillalat*, « celui qui est son seigneur ».
Dakigu, « nous le savons ».	*Nihillaliyenk*, « celui qui est notre seigneur ».
Dakiyie, « vous le savez ».	*Nihillakik*, « celui qui est votre seigneur ».
Dakie, « ils le savent ».	*Nihillakichtit*, « celui qui est leur seigneur ».

Nous retrouvons ici, comme dans le tableau précédent, la gutturale prise comme signe de la 2e pers. sing. et de la 1re pers. plur. Mais ce qui nous semble plus important que tout le reste, c'est l'emploi

de la dentale finale pour indiquer la 1re pers. sing. Ne serait-ce pas un indice qu'à une époque fort reculée, il a pu exister aussi bien dans les dial. vascons que dans ceux du Canada une forme à *d* ou *t* initial correspondant à notre pronom « je, moi » ?

Nous avons déjà vu que le berber accole le pronom régime direct au verbe, tandis que le basque y joint également, au besoin, même le pronom régime indirect. Sur ce dernier point, l'euskara se rapproche incontestablement et plus particulièrement des dialectes nord-américains qui unissent au verbe l'une et l'autre sorte de régimes pronominaux. Ainsi, nous avons en chippeway *ki pakité* « tu me frappes », *ki wabans*, « tu me vois ». — En cree, *ni miwayiminowa*, « je le lui estime, je l'estime pour lui ». On aura de même en chérokie *galungiha*, « jé l'attache » ; *istalungiha*, « vous deux l'attachez » ; *tégalungiha*, « je les attache » ; *inalungiha*, « toi et moi l'attachons » ; en mexicain, *nimitlacotla*, « je t'aime » ; en iroquois, *rakennhas*, « il m'a battu » ; *8ahekeriio*, « je l'ai trouvé là » ; *8ahiatat8enzi*, « il me le dit », etc., etc.

Faisons observer qu'en basque, il est généralement facile de distinguer les uns des autres les pronoms régimes, en dépit des contractions qui ont pu se produire dans la suite des temps ; la comparaison des nombreux dialectes euskariens nous rend, à cet égard, l'analyse assez facile. Il n'en serait pas toujours de même dans les langues du Nouveau-Monde ; souvent la fusion est tellement étroite entre les divers éléments pronominaux que l'étude la plus attentive ne parvient plus à les séparer. Voici p. ex. le Chérokie qui exprime par *hiyu* la relation de « toi à lui, tu le », et l'iroquois

qui l'indique au moyen par le disyllabe *hia*; la première de ces deux langues se sert de *yagnke*, et la seconde de *tegawka* pour dire « ils nous », etc., etc. On aurait beau chercher, on ne parviendra pas à déterminer à quel pronom en particulier est affectée telle ou telle partie du composé.

Nous avons déjà parlé des voix verbales de l'Euskara. Elles sont plus nombreuses encore dans les langues américaines ; ainsi, le Chippeway formera de *ninondom* « J'attends », les dérivés potentiel et volitif, *niwinôndom*, « Je veux entendre » ; *nindanodom*, « Je puis entendre », etc. Il fabriquera même au besoin des voix surcomposées, p. ex.: *nindawinôndom*, « Je puis désirer entendre ». La voix négative existe aussi dans les dialectes en question, ex : *minondozi*, « non audio », *ninôndom*, « audior » ; de même en Lénâpé, *atta npendamowi*, « Je n'entends pas » de *npendadem*, « J'entends » et *npendaxi*, « Je suis entendu » par opposit. à *matta npendaxi*, « Je ne suis pas entendu ». On remarquera toutefois que la façon de rendre la voix négative diffère foncièrement en Basque et chez les peuples du Nouveau-Monde. Ces derniers l'indiquent au moyen d'une suffixe, tandis que l'Euskara se borne à insérer la négation entre le participe et son auxiliaire.

Le Basque a de commun avec les dialectes américains, la multiplicité de ses modes. Il en possède beaucoup qui sont inconnus à nos dialectes européens, et dira, p. ex. en un seul mot *nizalarik*, « tandis que je suis » ; *nizalakoz*, « parce que je suis », *nizano*, « Jusqu'à ce que je sois ». Il dira des votit. *ehilitz* « Plût à Dieu qu'il fût » ; au suppositif *hon balitz*,

« s'il était bon », *yoan balitz*, « s'il allait » ; *gal Balédi*, « s'il se perdait » etc.

Les langues du Nouveau-Monde, et en particulier celles du groupe algique manifestent, à cet égard, une grande similitude de génie avec l'Euskara. Ainsi le Chippeway possède des formes telles que *noûandomomi*, « toutes les fois que j'entends » ; *nôndoman* ou *ginondoman*, « si » ou « quand j'entends », *pakiteoseg*, « si vous me frappez » par opp. à *kipakitéog*, « vous me frappez »; nous aurons en cree, *miyéwimaki*, « si je l'estime » ; *miyéwimakkan* « tu l'estimeras alors, à ce moment là ». La désinence *wit* du lenâpé rend à la fois l'idée du participe présent de la 3e pers. et celle qu'expriment nos propositions « puisque, si, alors que », ex : *kitchimanitowit*, « lui étant le grand esprit, puisqu'il est le grand esprit » de *kitchi-manitou* « Dieu le grand esprit ».

Peut-être même quelques ressemblances phonétiques pourraient-elles être signalées entre le basque et les dialectes algiques. Remarquons notamment, que le pronom de la 3e pers. se postpose souvent au verbe et au nom, et cela par opposit. aux 1re et 2e ordinairement préposées ; ex : en chippeway, *nind ikkit*, « je dis » ; *kid ikkit*, « tu dis », mais *ikkito*, « il dit. » Le Lenàpé, de son côté nous offre *nòch*, « pater meus »; *kòch*, « pater tuus », mais *ochwal*, « pater ejus » Nous trouvons, en Algonkin *ni 8agoci8*, « sum vulpes » au figuré et *8agoci8i*, « est vulpes ». Quelquefois le déplacement du pronom s'unit à la 3e pers. à une modification de la voyelle finale. Ainsi, l'on dira en lenàpé, *n'pomauchsi*, « je vis » ; *k'pomauchsi*, « tu vis », mais *pomauchusu*, « il vit ». On ne saurait

guère douter qu'il n'en ait été primitivement même en euskara au moins pour le verbe subst. Il se conjugue ainsi *niz*, *naiz* (*n'iz n'aiz*, je suis) — *Hiz*, *haiz* (pour *k'iz, k'aiz*. tu es), mais *da*, « il est ». Le peu d'analogie de cette forme avec les deux précédentes a, depuis longtemps, attiré l'attention des linguistiques. Nous nous étions d'abord demandé si ce *da* ne constituait pas tout bonnement un ancien pronom employé aujourd'hui uniquement comme verbe. Force nous fut de reconnaître ce que cette hypothèse avait de peu soutenable, dès que l'on admet l'origine verbale, non pronominale du radic. *iz* dans les deux premières personnes. *Da* nous semble devoir être tout simplement considéré comme altération d'une forme primitive *iza*, dans laquelle l'article ou plutôt le pronom relatif se trouve juxtaposé.

Peut-être une autre analogie pourrait-elle être signalée en ce qui concerne la formation de l'imparfait, mais elle n'est point absolument certaine et nous n'osons nous prononcer sur ce point que sous toutes réserves. Quoiqu'il en soit, et en dépit de l'allégation de Duponceau qui déclare que les langues algiques emploient le passé en guise d'imparfait, elles forment bel et bien ce temps en ajoutant *ban* à l'ind. prés. Ex. : alg. *ki sakiha*, « tu l'aimes » et *ki sakihaban*, « tu l'aimais ». Faisons observer que cette même finale de suffixe au nom répond alors à nos expressions « feu, défunt », ex : *sabieban*, « feu Xavier » ; *nosiban*, « défunt mon père » etc. Voyons maintenant dans quel rapport l'imparfait du verbe substantif basque se trouve vis-à-vis du présent.

PRESENT.	IMPARFAIT.
niz, « je suis »	*Nintzan* (*nintzen* en Labourdin), j'étais.
hiz, « tu es »	*hintzan*, *hintzen*, tu étais.
da, « il est »	*zan*, *zen*, il était, etc., etc.

Le *n* final comme l'a établi fort bien le Pr. L. L. Bonaparte, constitue, en quelque sorte, une lettre adventice ; elle est, à proprement parler, un indice de subjonctif et n'a, sans doute, été ajoutée au présent que pour imiter les dialectes provençaux, lesquels ajoutent volontiers la préfixe *que* à tout propos. Reste donc, en fait, deux éléments, une finale *ze* ou *za* et les formes du présent *niz*, *hiz*. La rencontre de deux sifflantes aura produit le son *tz*, c. f. *etzen*, « il n'était pas » pour *ez, zen*. Le 2° *n* de *nintzan, hintzan* semble euphonique. Nous avons vu qu'il l'est parfois devant *tz*, p. ex. dans *mintzoa*, « parole » pour *mï-otzoa, mi-tzoa*. Maintenant comment expliquer le monosyllabe *ze, za?* Il existe précisément en labourdin, une sorte d'adjectif *zen*, *zena*, *zan*, *zana*, qui signifie « mort, défunt » et se place après le substantif; ex : *Ertorzena*, « feu le recteur, le curé »; *aitazena*, « feu mon père ». Le *n* final y semble également adventice et il nous reste simplement la syllabe *ze* qui aurait, comme nous le voyons en euskara, juste les deux mêmes valeurs que possède *ban* en chippeway ou en algonkin, c. f. algonkin *ni sakihaban*, « je l'aimais » et *Sabieban*, feu Xavier, Xavier qui fut. Conviendrait-il de rapprocher le *go* signe du futur en basque p. ex. dans *yango det*, « je le mangerai » litt. « je l'ai pour le manger », de la syllabe *go* ou *ga* qui marque le même temps dans plusieurs dialectes al-

giques? Ainsi l'on a en chippeway, *ningonondom* ou *ninganondom*, « j'entendrai » de *ninondom*, « j'entends »; *ningawâbamigo* « je serai vu » de *ninwabamigo*, « je suis vu ». Cette particule devient *ka* en alg. et s'emploie à la 3e personne du futur des verbes transitifs; ex: *okawabaman*, « il le verra », *okawabamawan*, « ils le verront » etc. La syllabe *go* ne paraît pas différer de la flexion prolative *ko* ou *go* déjà examinée plus haut, mais son emploi comme signe du futur pourrait bien être primitif. Il y a lieu de croire que le *k* signe du futur, p. ex. dans *duké*, « il m'aura, je serai à lui » n'en est qu'une contraction.

La syllabe *ki* sert, de son côté, dans plusieurs dialectes canadiens à marquer le passé; ainsi en chippeway *nind ikkit*, « je dis » et *nin gi ikkit*, « j'ai dit »; en alg. *kinépo*, « il est mort »; *ki madji*, « il est parti ». Il y a bien en euskara, une finale *ki* ou *gi*, mais possédant une valeur toute différente. Elle sert, soit à former des adverbes, soit à indiquer la division, le morcellement, ex.: *goraki*, « hautement » de *gora*, « haut, hauteur. » – *Idiki*, « morceau de viande de bœuf », de *idia, idi* « bœuf ». — *Eguzkia*, « soleil », de *eguna*, « dies », litt. « portion du jour » etc., etc. Ce n'est donc qn'à titre de simple curiosité que nous rapprochons ici la particule chippeway de celle de l'euskarien.

Enfin, certaines modifications de voyelles verbales qui nous feraient quelque peu songer à celles des dialectes chamitiques et sémitiques se rencontrent aussi bien en basque que dans les langues algiques. Cela, du reste, n'offre rien de bien étonnant de la part d'idiomes

dont la conjugaison revêt un si grand caractère de richesse et de complication.

Elliot qualifie de *flattened vowels*, les voyelles ainsi modifiées. L'étude des lois qui ont présidé à ces mutations nous entraînerait trop loin; bornons-nous à en citer quelques exemples :

Lenâpé, *épit*, « là » et *ndappin*, « adsum ». — Chippeway, *nind ikkit*, « je dis » et *nind ekkitosiwân*, « moi disant, moi qui dis »; *nind inendamidog*, « peut-être pensai-je » et *enendimowanon*, « si je pensais par hasard »; *nind ikkit*, « je dis » et *win ekkicossigwin*, « il n'est pas disant, il ne dit pas ».

De même en euskara, ex.: *du*, « il a » et *dezan*, « qu'il ait »; *izan*, « être » et *beza*, « qu'il soit ». Ces mutations sont surtout fréquentes pour les divers traitements, c'est-à-dire pour les formes variables suivant la qualité ou le sexe de la personne à laquelle on s'adresse, ex.: (dial. souletin).

TRAITEM. SIMPLE		MASCULIN	FÉMININ	RESPECTUEUX
j'ai	*dut*	diat	dinat	dizit
tu as	*dūk*	duk	dun	duzu
il a	du	dik	din	dizi
je suis	niz, naiz	nu k	nun	nuzu
tu es	hiz, haiz	*caret*	*caret*	*caret*
il est	da	duk	dun	duzu

Nous trouverons également en dialecte labourdin, les traitements simples *zeikun*, « il nous était »; *dakit*, « j aurais »; *duke*, « je serai »; *naike*, « il m'aura » au traitement simple par opposition aux formes respectueuses *zikazun*, *dikel*, *dukezu* et *nikeye*.

Le même dialecte nous fournira encore *da*, « il est »; à côté du pelzi *dela*, « qu'il soit »; *zen*, « il était », à côté de *dute*, « il sera », etc., etc.

8° *De la postposition*. — Le basque, comme les dialectes ongro-altaïques, remplace par la postposition la préposition de nos langues indo-européennes et sémitiques. Le même phénomène se manifeste également dans un grand nombre, nous pourrions dire la majorité des dialectes du Nouveau-Monde. Certaines familles américaines, sans doute, font usage de véritables prépositions. Le maya dira *binelincah ti ho*, « je vais à la ville », litt. « eo ad urbem ». Il en sera de même du botocudo du Brésil, qui dit pour « lune » *tarou té couong*, litt. « soleil de faim », c'est-à-dire « astre éclairant la période pendant laquelle on ne mange pas. » Sans doute, dans les dialectes canadiens, les particules isolées sont assez rares, le plus souvent elles font corps avec le verbe; lorsqu'il en est autrement, elles se trouvent suffixées au nom comme les cas du latin ou du grec ou mieux les postpositions du basque et du finnois; c'est ce qui arrive spéc. pour la marque du locatif, ex : en alg. *oten*, « village » et *otening*, « au village, vers le village ». — *Monia*, « la ville de Montréal » et *moniang*, « à Montréal »; de même en iroquois, *kanatakon*, « au village »; de *kanata*, « village », d'où, suivant M. l'abbé

Cuoq, a vraisemblablement été tiré le nom de *Canada*. Les dialectes denné-dindjés ou athabascans font un usage constant de la postposition. Ainsi en denné peau-de-lièvre, comme le démontre l'étude des textes recueillis par M. l'abbé Petitot, on dira *nda klé*, « au-dessus de l'île », litt. « ile sur ». — *Otsi xhé*, « dans la montagne », litt. « montagne-dans ». Le mexicain, lui, n'emploie guère que des postpositions, lesquelles parfois se réduisent au point de devenir de véritables flexions casuelles; ex. : *Xochicalco*, « nom de ville », litt., « à la maison des fleurs » ; de *xochill*, « flos »; *calli*, « domus » et *co*, « marque du datif ». *Tepec*, « à la montagne »; de *tepetl*, « mons », etc., etc.

Du reste, nous serions tout disposé à admettre que l'usage de la postposition, dans la plupart des circonstances, précède celui de la préposition, qu'il marque une phase plus ancienne du langage humain. Le tibétain p. ex., qui peut être considéré comme un des représentants les plus archaïques de la famille trans-gangétique suffixe des particules, tandis que le chinois dont les formes sont beaucoup plus altérées a presque toujours recours à des préfixes.

Nous n'avons pu rencontrer qu'un petit nombre de ressemblances phonétiques entre l'euskara et les dialectes américains. Les plus fréquentes sont celles qui se manifestent entre les pronoms et les noms de nombre. Voici néanmoins une liste que nous offrons au lecteur sous toutes réserves :

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Agama, nourrice, mère adoptive.	Miami *okemina*, « mère »—Chipp. *Wégimind*, « aïeule, grand-mère ». — Alg. *okomis*, idem.

Basque.	Langues algiques.
Ahispa, sœur (de femme).	Knistineau *n'issini*, « mon sœur cadette ». Chip. *nishimé*, id.
Aita, « père ».	Cree, *otta*, *ottawiy*. — Alg. *noch*, « mon père ». Ce radical paraît se retrouver dans un certain nombre d'autres familles de langues américaines ; ex. : Chippewayan. *zitah*, « mon père ». — Panis, *atiasch*. « père » – Tchinkitane, *ata*. — Tchouktchi, *atta*, *attaka*. — Aléoute, *athak*. — Groënlandais, *attata*. — Othomi, *tah*. — Mexicain, *tatli*.
Aitza, « pierre, caillou ».	Lenâpé, *aschsin*. — Chip., *assin*. – Alg., *asin*. — Cri, *assniy*. Le mot basque offre comme l'on sait une certaine affinité avec l'indo-européen.
Ama, « mère ».	Les affinités avec le basque sur ce point se manifestent spéc. avec certains dialectes n'appartenant pas à la source algique ; ex. : Ouglakmoutsche, *mama*. — Maïpure, *ma*.
Anaia, « frère ».	Alg., *kan*, *kanis*.— Chipp., *kânis*, « ami, frère ». Le mot basque offre des affinités ougro-finnoises.
Anna, « nourrice » (1).	Delaware (dial. de la Nouvelle-Suisse) *anna*, « mère » Potowatomi, *nanna* (terme d'affection), Alg. *Ka* — Chipp. *ga*, « mère », p. ex. dans *minga*, « mater mea ».

(1) Rappelons ici que le double *n* équivaut au *gn* fr. dans *agneau*.

Basque.	Langues algiques.
	Des affinités doivent être signalées avec le mexicain *nantli*, le moxe *nana*, le tuscarora *anah*, le wyandot ou huron *aneheh*, le kinaïtze *anna*.
Azkena, « dernier ».	Alg. *ickwe* (pron. *ichkoué*). —Cree *iskweyateh*, chipp. *ishkwei*, *ishkwai*.
Bat, un.	Massachussetts, *pazuk*, — Mohégan, *pachoûk*, abenaki, *pézékun*. — Alg. *péjik*. — Chipp. *béjig*. — Skoffie, *pagsok*. — Montagnais, *peyok*. — Pénobscott, *pezouk*. — Canadien, *bégou*. — Etchemin, *bechkon*. Le mot basque offre quel ques affinités avec le sémitique et les langues augro-finnoises.
Béderatsi, neuf (novem)	Lenâpé, *Peschkonk*. — Massach., *paskougen*.—Micmac, *peskounadek* Sankhikan, *peskon*.
Begia, œil.	Lenâpé, *wuschkinki*. - Chip., *ishking*?
Bortz, *bost*, cinq.	Etchemin, *prenchk*. —Sankhikan, *parenach*, — Lenâpé, *palénach*. Le mot basque pourrait bien avoir une origine ougro finnoise.
Eskua, main.	Lenâpé et Sankhik. *Nachk*-Shawano, *neshka*. Nous avons vu que le *n* est parfois prosthétique dans les dial. algiq. D'un autre côté, l'on a exposé plus haut les raisons qui militeraient en faveur d'une origine latine à attribuer au mot basque.

Basque.	Langues algiques.
Etchea, maison.	Alg. *viç* (pr. *wich*), hutte de castor. Le mot basque pourrait bien, on l'a vu plus haut, avoir une origine grecque ; cf. toutefois le chipp. *wigiwam*, « maison » ; cree, *iki*, « demeure ».
Gu, *guk*, nous.	Pénobscott, *kinou*, « nous tous ». — Lenâpé, *kiluna*, chipp. *kinowin*, etc., etc.
Haua, (*u*, en composit.); celui-ci, celui, il.	*O* préfixe de la 3e pers. possessive ou régime dans plusieurs langues algiques, ex. en alg. *okwisisan*, « son fils » de *kwisis*, « filius » ; *osakiha* , « il l'aime » de *sakih*, « aime-le » cree *oskât* « sa jambe », de *skât*, « crus » ; *opakwata*, « il le haïssait » de *pakwa* « haïr, détester ». Rappelons-nous le *o* régime de la 3e pers. dans l'hébreu *qetalo*, « occidit eum ».
Hauek, ceux-ci (pl. de *Haua*).	Alg. *okom*, pl. irrég. de *aam;* p. ex. dans *okom asapik*, « haec retia » de *asap*, « rete ».
Haurra, enfant, (peut-être pour un primitif *Habarra* comme *hurra*, noisette du lat. *avellana*).	Abenaki, *awan* montag. *awansis*, (petit enfant).
Hi, tu, toi (primitif *ki*).	Alg. chip. et Cree *ki*. — Lenâpé *k*. — Pénobs., *kil* c. f. aussi le pronom sing. de la 2e pers. en berber et les suffixes pronoms de la même

Basque.	Langues algiques.
	personne en sémitique et en égypt.
Hora, chien.	Naranganset, *arim.*—Alg. *anim*. (prob. pour un primitif *alim*, *arim*, chip. *onim*, prob. pour *olim, orim*. cree, *arim*.
Ibaia, *ibaya*, rivière, fleuve (rac. *ib.*)	Cri, *sipiy*, « rivière ». — Alg, Knistineau et chip. *sipi*.—Lenâpé, *sipouy*. — Mohégan, *sippou*.
Lau, quatre.	Canadien *rau.*—Alg. *new*, prob. pour *Lew*. Le *n* algonkin paraît représenter souvent un *l* primitif. On en peut juger par les mots fr. introduits dans la langue; ex. : *nabien*, du fr. « la bière », — *naminas*, du fr. « la mélasse » ; *Pan* pour Paul, *nékaié* pour « lait caillé ». — Cri, *newo*. — Chip *nio*. — Lenap. *newo*. — abénaki *yéou*.
Legarra, gravier, sable.	Alg. *nékaw*, « sable », chip., *négaw*. — Cree, *yekaw*.
Mia, *mihia*, langue.	Abénaki, *mirarou*. Massach, *minau*.
Mina, mal, douleur.	Alg., *mân*, mal. — Chip. *manâdad*. — Cree, *mag*.
Ni, je, moi.	Alg. chip. et cree, *ni*.— Lenâp. *n'*. — Pénobscott, *nin*, etc. c. f. les formes Berbères et le suffixe sémitique *ni*.
Nor, qui, lequel inter-rog.).	Pénobscott *nékham*, « il, lui » et *nékhamon* « eux ».— Lenâp. *néka*, *nékama* et *nékamawa*.—Cree, *néki*,

BASQUE.	LANGUE ALGIQUE.
	« ceux-là, là-bas » *nema*, « cette chose-là »; *néhi*, « haec negotia ». La racine est visiblement *ni;* cf. les expressions berbères pour « eux, ils ».
Okhitu, vieux, usé par l'âge.	Alg., *kété*, « ancien, vieux, antique ». — Chip., *kitis*. Faut-il rattacher à cette racine, la particule *ki* ou *gi*, marque du passé dans les dial. algiques?
On, *onek*, il, celui-ci.	Alg. et Chip. *win*, « lui, elle ». — Cree, *anah*, « celui-ci ».
Oseba, « oncle ».	Abénaki, *n'esis*, « mon oncle ». — Cree *n'isis*, « frère de ma mère ». — Chip. *yishé* ??
Phitza, *intza*, eau, écume (rac. *Phitz.*)	Alg. *Pita*. — Cree, *pistew*. Le mot basque aurait-il quelque chose à faire avec le terme signifiant « eau » dans la plupart des dialectes algiques. On a en alg. *nipi* (la racine paraît être *bi*). Delaw. (Nouvelle Suède) *bi*.—Lenâpé, *bi*. —Minsi *m'bi*, « l'eau ».—Chip., *nibi*. — Ottawa, *nipisch*. — Mahégan, *n'bi*.
Sua, *Suya*, *chua*, feu.	Alg. *ickoté*, chip. *ashkoté*, *ishkoté*. — Cree. *iskutew*. — Aben. *scoutai*. — Montag. *cchoutou*. — Skoffie, *chkoutou*.
Sugea, « serpent ».	Mohég. *achgouk*. — Chip. *Yishigwé*, « serpent à sonnettes ».

L'euskara, on le voit, se rapproche des langues américaines, surtout par les pronoms, peut-être un peu par son système de numération, mais aussi et à un haut degré, par l'ensemble de sa physionomie et sa structure grammaticale. De telles ressemblances s'expliqueraient difficilement par le hasard ou même l'hypothèse d'un emprunt. Force nous paraît donc de recourir à celle d'une parenté originelle entre l'euskara et les dialectes algiques, mais dont les traces se seraient en grande partie effacées. Il est vrai, d'un autre côté, que les différences apparaissent nombreuses, mais cela n'offre rien de surprenant. Il faut tenir compte de l'énorme espace de temps écoulé depuis que les peuples qui les parlent ont cessé d'avoir la moindre relation les uns avec les autres, songer à quel point les milieux au sein desquels les uns et les autres se sont développés, les influences auxquelles ils ont été soumis apparaissent dissemblables. Le vocabulaire basque, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de ce travail, a dû être renouvelé plus d'une fois et d'autre part, les termes mêmes fondamentaux sont bien autrement sujets à changer de dialecte à dialecte chez des populations sauvages qu'au sein de races civilisées. Et puis, le génie même des langues américaines semble y rendre les racines particulièrement difficiles à reconnaître et à isoler. Tantôt elles se trouvent éliminées en grande partie au moyen des procédés morphologiques dont il a été question plus haut, tantôt au contraire elles se cachent pour ainsi dire, au milieu de leur cortège toujours nombreux d'affixes et de préfixes. C'est un fait bien constaté que

les familles linguistiques du nouveau monde, les plus étroitement apparentées par leur génie grammatical, tels que les idiomes algiques et mohawks-hurons ne possèdent à peu près aucune affinité lexicographique. Cependant les autorités les plus compétentes semblent aujourd'hui disposées à admettre une communauté d'origine pour les dialectes du Nouveau Monde, lesquels apparaissent généralement construits sur un type notablement différent de la plupart de ceux de l'ancien continent. Après tout, même sous le rapport lexicographique, le basque ressemble plus à l'algonkin dont il est séparé par toute l'étendue de l'Océan, que l'iroquois, parlé dans des régions limitrophes.

Un mot maintenant au sujet des dissemblanees qui se manifestent même dans le système grammatical. Sans doute, elles doivent forcément se montrer nombreuses au sein de langues dont les unes, tel que l'euskara ont servi d'organe à des populations depuis longtemps civilisées, tandis que les autres n'ont jamais été parlées que par des tribus de sauvages. Le basque, p. ex., possède un verbe substantif emprunté probablement à la famille indo-européenne; il forme sa conjugaison au moyen d'auxiliaires; ce qui pourrait bien-être simplement une imitation des procédés en vigueur au sein des dialectes romans. Rien d'analogue ne se manifeste p. ex. en algonkin, en lenâpé, en onondaga; c'est que ces derniers dialectes sont restés fidèles à leur génie propre et n'ont pas subi d'influence étrangère. L'euskara n'accole plus le pronom régime au nom comme le fait p. ex. le chippeway dans la phrase citée par Duponceau *Pontiakan womittigojiwog*

ogisakian, « Pontiac aimait les Français », litt. « Pontiac-illos gallos eos-amabat ». Il ne fabrique pas des phrases entières d'un seul mot, par élimination des radicaux, comme ferait le lenâpé, et se borne à employer cet artifice grammatical pour obtenir des mots composés au plus de deux éléments.

Il ne sous-entend pas, non plus, le verbe substantif à la façon du chippeway; p. ex. dans *ni manitou*, « je (suis) un esprit »; *ni addik*, « je (suis) un chef »; du cree, dans *ni miyosin*, « moi beau » pour « je suis beau »; *nikaniyosin*, « je serai beau », litt. « moi beau à l'avenir » ou même comme en latin, dans la phrase « Homo infirmus, deus autem misericors ».

Enfin, ce qui nous semble plus important, le procédé désigné par M. L. Adam du nom de *dérivation verbale spécifique* et qui donne une allure si étrange à certains dialectes du Nouveau-Monde a, ou bien complètement disparu de l'euskara ou n'y a jamais été en vigueur. Ce procédé, on le sait, consiste dans l'adjonction à la racine verbale d'affixes (généralement de préfixes), qui indiquent l'instrument, le mode, l'organe par lequel une action est faite. Lesdites préfixes n'ont d'ordinaire aucune ressemblance avec les termes désignant l'objet ou l'instrument lui-même. Ainsi, en dakotah, nous trouvons :

1° *Pa*, indiquant l'action faite par la main; ex. : *paksa*, « briser avec la main »; *paksan*, « courber avec la main;

2° *Na*, marquant celle qui est faite au moyen du pied, d'où *naktan*, « courber avec les pieds »;

3° *Ya*, celle qui est faite avec la bouche;
4° *Ba*, celle faite avec un instrument tranchant;
5° *Bo*, l'action opérée en tirant ou en perçant.

En cree, l'on rencontre la finale *amew*, laquelle marque que l'action indiquée par le verbe a été faite en se servant des dents ; ex. : *takkwamew*, « il le mord » ; *otamew*, « il le saisit avec les dents ». Quant à la désinence *puyew*, elle désigne l'opération de la scie, de la lime, de la pierre à affiler ; ex. : *kiskipuyew*, « il le coupe en sciant ou en limant » ; *kinipuyew*, « il l'affile » ; *laskipuyew*, « il le divise en sciant ». etc. De même *huyew* sera la suffixe propre aux actions qui s'accomplissent sur ou dans l'eau ; ex. : *ajwahuyew*, « il le traverse, *le fleuve, le lac* ». Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de certaines particules qui indiquent non pas la nature de l'action, mais celle de l'objet. On ne saurait mieux les comparer qu'aux nombreux préfixes génériques des dialectes bantous de l'Afrique australe. Leur emploi, au sein de la famille algique, semble bien moins répandu que celui des dérivés verbaux spécifiques. Cependant, nous pouvons citer en lenâpé les préfixes *as* pour les végétaux, *ga* pour les herbes sèches. Cette dernière syllabe semble, comme le fait observer Duponceau, une abréviation du verbe *gatchatawon*, « être sec ».

Il convient de voir en toutes ces différences le résultat de la culture et le fruit de la civilisation. Nous ne croyons pas mériter le reproche d'exagération en déclarant que le basque offre toute l'apparence d'une langue américaine, soumise depuis une longue suite de siècles à

l'influence des dialectes indo-européens. Nous ne voulons pas entrer du reste dans l'examen de la question de savoir où l'on devrait chercher le point de départ, le berceau primitif de la race euskarienne non plus que de celle du Nouveau-Monde.

L'identité fondamentale d'un certain nombre de mots Basques et Ougro-Altaïques indiquerait-elle un séjour primitif des ancêtres des Vascons dans les plaines de l'Europe Orientale ? Devons-nous admettre, comme le veulent plusieurs savants actuels qu'après la fin de la première période glaciaire, une longue bande de terre s'étendit depuis le nord-ouest de notre continent jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Les aborigènes de l'Europe auraient passé par là pour aller peupler l'Amérique ? La solution de ces divers problèmes est, sans doute, plutôt de la compétence des géologues que des linguistes. Bornons-nous à faire observer qu'à mesure que l'on s'avance de l'Extrême-Orient vers les contrées occidentales, le caractère des idiomes paraît se modifier d'une façon progressive. Les langues de l'Asie orientale, telles que le chinois, n'ont, pour ainsi dire, pas de grammaire, et leur vocabulaire se compose surtout de racines isolées. Un commencement de développement grammatical se manifeste en turk, en mogol, en un mot, dans les dialectes de la Haute-Asie. Plus à l'ouest, nous rencontrons les familles à flexion telles que les dialectes sémitiques et indo-européens.

Enfin, lorsque nous atteignons le rivage de l'Atlantique, nous rencontrons le Basque, type assez bien conservé des dialectes polysynthétiques, remarquable à la fois par le petit nombre de ses racines et la com-

plication de son système grammatical. Enfin, ces derniers caractères se retrouvent plus accentués que partout ailleurs chez les populations primitives du Nouveau Monde.

POÉSIES

LA FÊTE DE LA RENTRÉE

AU LYCÉE MALHERBE (Lycée de Caen)

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A bientôt, jeunes gens, le travail et l'étude !
Des vacances la fête aujourd'hui dure encor :
Et quelqu'un m'a tout bas dit : « En fait de prélude,
Des vers, et, s'il se peut, ornés de rimes d'or ! »

Soit ! Mais par quel prodige et par quelle magie
Faire durer pour vous tous les bonheurs d'hier,
Et vous fortifier contre la nostalgie
Du logis paternel et de son cher foyer ?

Vos cœurs, qui de partout nous reviennent fidèles,
A mille objets aimés pour nous disent adieu.
Par quel charme obtenir qu'à défaut d'hirondelles
Pour vous le ciel d'octobre ait encore du bleu ?

Les vacances pour vous, fils de la Normandie,
Enfants de ce terroir superbe et plantureux,

Ce n'est pas seulement la liberté, grandie
Par dix mois de travail ardent et généreux;

Ce n'est pas seulement d'un père et d'une mère
L'accueil hospitalier fêtant votre retour,
Et le plaisir, au sein d'une famille chère,
De vous sentir l'objet d'un mutuel amour :

C'est encore, à l'aspect de la terre natale,
Ce charme enveloppant, mystérieux, secret,
Qui monte de partout et de partout s'exhale,
Des grèves, des sillons, des bois et du guéret;

C'est la chanson des flots et de la mer immense;
Dont les vagues pour vous ont de doux bercements;
C'est l'odeur des vergers, c'est la fraîche romance
Qui murmure au matin dans les pommiers normands;

C'est, parmi les senteurs de foin, d'herbe sauvage,
Le hennissement fier des poulains de pur sang,
Et la sieste, à l'abri du buisson, dans l'herbage,
A l'aspect du troupeau bêlant ou mugissant;

C'est la fuite insensible et pleine de délices
Des heures, que l'on est tout heureux d'oublier,
En suivant du regard le vol et les caprices
Du papillon, ou bien d'un rêve familier.

Comment donc à vos yeux prolonger le prestige
De ce riant passé, tout plein d'enchantements ?
Comment éterniser la rose sur sa tige
Et soustraire vos cœurs aux découragements ?

Cela pourtant se peut. Une douce pensée
Ici vient tout à coup de s'emparer de moi :
Vous êtes de bons fils, et c'est dans ce Lycée
Que vos pères ont pris le travail pour leur loi.

Oui, sur ces mêmes bancs où, Normands du Bocage,
Des plaines et de Caen, vers nous vous accourez,
Vos pères avant vous sont, dès leur plus jeune âge,
Venus avec entrain s'asseoir en rangs serrés.

Comme vous, ils étaient amateurs de vacance ;
Comme vous, ils savaient en jouir longuement ;
Leur cœur de la nature écoutait l'éloquence,
Puis, quand il le fallait, ils revenaient gaîment.

Ils accceptaient leur tâche en jeunes gens dociles,
Qui savent que l'on doit savoir faire deux parts
Des jours que Dieu nous donne, et qu'aux loisirs faciles
Doit succéder l'effort, les retours aux départs.

Ils savaient que telle est la loi de l'existence,
Que les plaisirs n'y sont sincèrement goûtés
Qu'autant que leur douceur est une récompense
Et que nous les avons par la peine achetés.

Et vos pères étaient des écoliers honnêtes,
Et c'est à leur travail, et c'est à leurs vertus
Qu'aujourd'hui vous devez d'être ce que vous êtes.
Certains maîtres encor sont de ceux qu'ils ont eus.

Cette maison pour vous n'a donc rien de farouche.
Tout conspire, au contraire, à vous la faire aimer,
Vos pères, leur jeunesse et sa voix qui vous touche,
Appel auquel vos cœurs ne peuvent se fermer.

Mais que dis-je ? A côté du souvenir des vôtres,
Cher à vos cœurs pieux de fils reconnaissants,
Dans ces murs vénérés il en est encor d'autres,
Que vous ne pouvez pas ne pas garder présents.

Dans ce parloir antique, où vos sœurs et vos mères
S'en viennent si souvent converser avec vous,
Et vous poétiser ces murailles austères
Par leur chère présence et leurs baisers si doux,

Ces bustes, où d'abord votre regard se pose,
Lorsque d'un pas léger vous franchissez le seuil,
De quoi vous parlent-ils, qui ne soit grandiose,
Et ne doive remplir vos cœurs d'un juste orgueil ?

Près d'un naturaliste à la science nette,
C'est Leverrier, qui seul, dans l'océan des cieux,

Rien que par le calcul, découvrit sa planète,
Et devina Neptune, invisible à ses yeux.

Oui, c'est l'infatigable et célèbre astronome,
Qui consuma ses jours à sonder l'infini ;
Et puis, exemple rare aussi, c'est un jeune homme,
Dont le nom à jamais demeurera béni.

C'est Bérard ! A Saint-Pair, un prêtre et son élève
Se baignent. Tout à coup l'élève est en danger.
Le prêtre en vains efforts s'épuise. De la grève
Bérard a vu le drame, et Bérard sait nager.

Il s'élance. Et d'abord il ravit à la lame
L'écolier, qu'entraînait au large un flot sournois.
Mais à son tour le prêtre en danger le réclame.
Bérard alors s'élance une seconde fois.

Il dispute à la mer cette nouvelle proie.
Il atteint, il saisit enfin le naufragé.
Mais lui-même enlacé par l'homme qui se noie,
Il disparaît et meurt avec lui, submergé.

Eh bien ! ce grand savant, dont l'illustre mémoire,
Comme l'étoile au ciel, vit immortellement,
Ce sauveteur, qui, mieux qu'aux fastes de la gloire,
Au nombre des martyrs est par le dévoûment ;

Ils furent tous les deux enfants de ce Lycée,
Et sublime leçon, vous ne pouvez les voir,
Sans que devant vos yeux leur image placée
Vous dise : « Ayez, comme eux, héroïsme et savoir ! »

BELLÉROPHON

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Bellérophon, héros de gloire revêtu,
S'est — à force d'exploits, à force de vertu —
Concilié le roi de la vaste Lycie
Iobatès l'a pris pour gendre, et l'associe
Aux honneurs comme aux droits de son royal pouvoir.

C'est que Bellérophon, s'essayant au devoir
De sujet, a vaincu de ses mains magnanimes
L'Amazone au trait sûr, le peuple des Solimes,
Et qu'il a, sur Pégase obéissant au frein,
Terrassé de sa lance à la pointe d'airain
L'être vertigineux dont Typhon est le père,
Et noyé dans son sang les feux de la Chimère.

*
* *

Mais voici qu'admiré du peuple qu'il défend,
Cher aux siens, cher à tous, père et roi triomphant,
Bellérophon, pareil à l'homme qui se noie,
Se sent, du faîte auguste où rayonnait sa joie,

Glisser hors de la vie, et sombrer lentement
Aux ots silencieux d'un morne accablement.
Jour à jour, il descend, plus morose et plus sombre,
D'un incurable ennui les échelons sans nombre.
Rien ne le touche plus. Femme, enfants, royauté,
Sont pour lui sans éclat. sans amour, sans beauté ;
Et—comme un fruit trop mûr tombe perdu dans l'herbe—
Tous les beaux sentiments, dont sa vertu superbe
Invoquait, pour agir, le ressort ou l'appui,
Ont roulé de son cœur dans ce néant d'ennui.
La disproportion qu'il a toujours trouvée
Entre la chose atteinte et la chose rêvée,
A pour jamais glacé dans son cœur sans espoir
Jusqu'au désir, jusqu'à la force de vouloir.
C'est ainsi qu'il a pris en un dégoût suprême
Sa maison, sa cité, — les autres et lui-même,
Et qu'il s'est, pour goûter le silence et l'oubli,
Naufragé du destin, dans l'ombre enseveli.

* * *

Il a quitté sa femme, et son trône, et sa ville,
Pour cacher, aux déserts, son désespoir tranquille.
Et là, dans la forêt sinistre d'Aléion
Où jamais du soleil ne perce un clair rayon,
Où hurle, jour et nuit, la louve inassouvie,
Il traîne, triste et seul, sa lamentable vie.
A lui-même odieux, du destin vil rebut,

Il fatigue ses pas sans pensée et sans but, —
Sans autre but, du moins, que d'échapper à l'homme,
— L'homme esclave ou tyran, tigre ou bête de somme,
Plus lâche que le loup qui rôde au fonds des bois ..
Or, un jour qu'enfin las, comme un cerf aux abois
Au bord d'une onde claire il reposait sa course :
« Bellérophon, lui dit la nymphe de la source, —
« Roi cher au peuple, père heureux, heureux époux,
« Ta fortune a contre elle armé les dieux jaloux. »

Le héros l'entendit et secoua la tête.

Pour attirer sur soi la divine tempête,
Sa vie aux longs travaux payés d'un peu d'honneur
N'a jamais étalé l'orgueil de son bonheur.
Non, ce n'est pas cela. La nymphe s'est trompée.

*
* *

Et du ravin profond, à la pente escarpée,
Il se reprit à fuir; et de son cœur meurtri
L'angoisse, à chaque pas, s'exhalait dans un cri.
Il songeait :
« L'homme est vil, — mais la nature est pire...
« Où donc est sa douceur ? Ou donc est son sourire ?
« Où donc s'est envolé, s'il exista jamais,
« Le charme attendrissant des choses que j'aimais ?...
« Où donc, m'abandonnant à mes regrets moroses,
« Ont fui de l'Aube en pleurs la rosée et les roses ;

« Du vent et des ruisseaux les soupirs infinis ;
« Les parfums des grands bois, les chants confus des nids,
« Et dans l'azur profond la nuit aux sombres voiles
« Lâchant et rappelant l'essaim d'or des étoiles ?...
« O désillusion ! Cela n'existait pas.
« Rien n'est réel que la douleur et le trépas.
« Quant à ces vains décors que cieux et terre étalent,
« Mes yeux sont dessillés, — et je sais ce qu'ils valent,
« L'Aube est triste et glacée — ainsi qu'il sied, d'ailleurs ;
« A l'heure qui rappelle aux travaux, aux douleurs
« Les mortels oublieux du joug qu'il faut reprendre ; —
« Le vent me semble fou ; j'écoute, et crois entendre
« Des cris de désespoir dans les bruits du torrent ;
« L'odeur des bois se change en miasme écœurant,
« Et, d'étoiles plaqué, sous la nuit ténébreuse,
« Le ciel morne a l'aspect d'une face lépreuse.
« Tout ment, tout est hideux... »
« — Héros, dit une voix,
« — La grande voix de Pan qui rêvait dans le bois, —
« Héros, ronge ton cœur en ta détresse amère !
« Voilà ce que l'on gagne à tuer la Chimère. »

VIVIANE

Par le Même.

I

Dans la forêt de Brocéliande,
Autour du noir dolmen où dort
Merlin, épargné par la mort,
Les Nains bondissent sur la lande.

Dans la clairière ils vont dansant
Et rasent du pied la bruyère.
Hurlant, riant, dans la clairière
Leur ronde va s'élargissant...

— La vaste enceinte est enfin libre.
Les Nains se sont éparpillés;
Et des bois au loin réveillés
A leurs cris joyeux l'écho vibre.

La vaste enceinte est libre enfin ; —
Et du dolmen resté dans l'ombre
La lune encadre l'arche sombre
D'un mince filet d'argent fin.

II

O Lune, qui portais le doux nom de Diane,
Quand sur le mont Latmos, l'effleurant d'un rayon,
Tu visitais jadis le bel Endymion, —
C'est toi qui viens encor réveiller Viviane !

Car elle n'est pas morte, et ne mourra jamais,
Celle qui des grands bois, des lacs et des sommets
Garde en ses yeux la paix, la transparence et l'ombre ;
La fée aux cheveux blonds comme l'or des moissons,
Qui parle, — et dont la voix fait dans tous les buissons
      Éclore des chansons sans nombre !

Au baiser du rayon, qui touche son beau corps
Diffus, comme un parfum, dans le sommeil des choses,
Viviane s'éveille ; et sur ses lèvres roses
Le bonheur de revivre éclate en frais accords.

Elle rit à la joie, à l'amour, à la vie.
A la nature immense en elle épanouie,
Qui palpite en son cœur, et dont son cœur est plein.
Elle rit... Mais le rire expire sur sa bouche :
La fée a reconnu la lande âpre et farouche
      Et le dolmen où dort Merlin.

« O mon doux enchanteur ! mon amant ! mon poète !
Dit Viviane ; ô toi, qui dors d'un lourd sommeil, —

Que l'appel de ma voix, qui sonne ton réveil,
Rouvre tes yeux fermés et ta bouche muette !

« Entends-moi ! lève-toi ! Sors de l'ombre, et revis !
Revis ! — et que nos cœurs d'amour inassouvis
Battent le même rythme, et s'enivrent encore
Du ciel bleu, de l'étang qui luit au fond des bois,
De l'odeur de la sève, et des bruits et des voix
Que l'auguste Nuit fait éclore ! »

— Et voici qu'émergeant du tombeaux des aïeux
Que couvre le dolmen aux informes pilastres,
Merlin, beau comme un dieu, sous la clarté des astres
Apparaît, évoqué par la fée aux doux yeux.

Sa barbe et ses cheveux sont de neige ; mais l'âge
N'a ni glacé son cœur, ni flétri son visage.
Sa taille est d'un héros ; son front, d'un immortel.
Il s'avance, il regarde, et reconnaît sa fée ;
Il tremble, — et d'une voix par la joie étouffée :
« J'accours, dit-il, à ton appel.

« J'accours, je te revois, — et ce n'est plus un rêve !
Sur ton sein, où la vie afflue en frémissant,
Sur ton cœur, où l'amour palpite avec le sang,
Mon rêve d'outre-tombe en extase s'achève...

« Ma muse aux blanches mains, ma fée aux cheveux d'or!
Réchauffe à tes baisers, pour qu'il te chante encor,

Mon génie assoupi, vibrant sous ton étreinte !
O ma fée ! ô ma muse ! à tes baisers de feu,
Je sens, comme un mortel envahi par un dieu,
Se rallumer mon âme éteinte... »

Et dans ses bras de lys Viviane enfermant
L'enchanteur qui l'implore et qu'enivre sa grâce :
« O mon poète aimé, lui dit-elle à voix basse,
De ce cœur tout à toi sois l'éternel amant !

« Quels que soient nos destins, ta part est la meilleure.
Tu dors, rêvant l'amour ; moi, je veille et je pleure...
Je languis dans l'attente, — et c'est toi que j'attends.
Sans toi, ma vie est triste, obscure, inconsciente,
Et sans toi, ma pensée indécise et fuyante
Naît et s'efface en même temps.

« Ami, viens de ma vie — étrange et vague emblème —
M'interpréter le sens, deviné par ton cœur ;
Viens ! — et que ton amour, d'un autre sphinx vainqueur,
T'explique ma pensée — et l'explique à moi-même...

« O mon doux enchanteur ! dans tes chants, dans tes vers
Peins ma forme ondoyante et mes aspects divers,
Tels qu'on m'admire en eux, et qu'on m'y reconnaisse !
Mais, en joignant ainsi l'idéal au réel,
Garde-moi ton amour, — et pour moi reste tel
Qu'aux jours enfuis de ta jeunesse ! »

Et Merlin à son tour :

« O fée, écoute-moi.
Mon amour est sans borne, et ma science est brève.
Mais tout ce que je sais, et tout ce que je rêve,
C'est toi qui me l'appris, — car je le vois en toi.

« Des ruisseaux et des bois au grave et doux murmure
Tout l'onduleux frisson flotte en ta chevelure ;
L'émeraude des lacs se reflète en tes yeux ;
L'amoureux rossignol et la vive alouette
Ont appris, aux chansons que ta bouche répète,
Leurs chants — ou plaintifs ou joyeux.

« Tout ce qu'ont de douceur, de beauté calme et pure
La montagne, la mer, la plaine et la forêt,
Dans ton charme fluide éclate et m'apparaît, —
Et c'est à travers toi que je vois la nature.

« Et pour tout, c'est ainsi. Le lys c'est ta candeur ;
La rose, en rougissant, se teint de ta pudeur ;
Ton amour resplendit dans le couchant en flamme ;
La mer à son roulis berce tes songes d'or,
Et le ciel n'est si haut que pour qu'en plein essor
S'y puisse déployer ton âme !

« Quand sur les bois mouillés un soleil de printemps
Fait, sous la nue en pleurs qu'un rayon d'or traverse,
Chatoyer l'arc-en-ciel ondulant dans l'averse,
J'y vois, j'y reconnais ta robe aux plis flottants...

« Vois-tu, ma Viviane ! en ce monde où tout passe,
C'est toi, c'est ta splendeur, c'est ton rythme et ta grâce
Qui de ce Tout fuyant font la réalité ;
Plus haute que le ciel, plus douce que la rose,
C'est toi que je retrouve au fond de toute chose, —
Et rien n'est vrai que ta beauté ! »

« — Ah ! comme ton amour, réplique Viviane,
M'entraîne à son élan, m'enchante à sa douceur !
Pour parfumer ta vie et retenir ton cœur,
Je voudrais en retour être fleur et liane !

« Mais ton amour t'égare, — et les beautés qu'en moi
Tu vois s'irradier sur le monde, c'est toi,
Hélas ! qui m'en revêts, aveugle de tendresse.
C'est pure illusion, — je le sais ; et pourtant
Ton erreur est touchante — et, tout en protestant,
Mon cœur l'accueille et la caresse...

« Ah ! pour la prolonger, du moins, jusques au jour,
Bois sur ma lèvre assez d'ivresse, ô mon poète,
Pour voir dans l'univers, ma beauté qu'il reflète,
Et dans moi, l'univers que remplit ton amour ! »

III

Leurs lèvres se cherchaient encore, —
Quand une barre s'allongea,
Première lueur de l'aurore,
Dans le ciel pâlissant déjà.

Sous le ciel pâle, la clairière
D'un brouillard flottant s'argenta ;
Du fond de l'ombre forestière,
Clairon du jour, le coq chanta...

— Et tandis que l'essaim des gnômes
S'enfuit devant l'aube, à grands cris,
Les amants, comme deux fantômes,
S'effacent dans le brouillard gris.

Dans le brouillard gris, Viviane
S'efface, — et de son corps charmant
L'âme en fuite voltige et plane,
Éparse dans le bois dormant;

Et Merlin dans l'ombre étouffée,
Sous le dolmen lourd et trapu,
Pour y revoir sa douce fée,
Reprend son rêve interrompu.

A JEAN-FRANÇOIS MILLET

Par M. Alex. PIEDAGNEL,

Membre correspondant.

Ah ! combien tu l'aimais, cette terre féconde
D'où sortent, radieux, les blonds épis sacrés !
Le chêne t'a parlé, dans la forêt profonde ;
Les oiseaux amoureux te contaient leurs secrets.

La source, le buisson, l'herbe, la fleur champêtre,
Le vieux roc, caressé par le soleil levant,
Quand tu les admirais, semblaient te reconnaître,
Et te dire : Merci ! pour ce culte fervent.

Les humbles t'ont conquis. — Patients, énergiques,
Courbant leurs fronts hâlés, bêchant avec ardeur,
Fanant, sarclant, glanant, tous tes héros rustiques
Apparaissent, remplis d'une austère grandeur.

Ta vie était cachée, et ton puissant génie
S'affirma par ton œuvre et non par des discours ;
Simple et grave, au milieu d'une famille unie,
Tu travaillais pour elle, en observant toujours !

Que de luttes, jadis ; que de rudes épreuves !
La foi te soutenait, ô noble paysan ;
Et, fidèle à l'Art pur, épris des routes neuves,
Du Vrai seul tu voulus te montrer partisan.

Trop longtemps tu semas sans récolter la gerbe,
Maître robuste et fier, ennemi du repos !
Ton habile crayon et ton pinceau superbe
Ont cependant ouvert des horizons nouveaux.

Mais voici la moisson ! Reçois ta récompense :
La gloire arrive enfin... Tu n'entends pas sa voix,
Car tu dors, ô chercheur ! dans l'éternel silence,
Auprès de tes bergers, à l'ombre de tes bois.

AU COMTE DE M***

SUR LA MORT DE SA JEUNE FEMME

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Je préfère aux âmes très fortes
Ceux dont les yeux restent baignés,
Et qui, songeant aux pauvres mortes,
Ne seront pas des résignés.

Ceux-là pleurent, sans qu'on les voie,
Le grand amour, le vrai, — le seul !
Ils ont laissé toute leur joie
Aux plis funèbres du linceul.

Ils avaient fait, devant l'aurore,
Cœur à cœur, des pactes si beaux,
Que les serments durent encore
Dans la nuit froide des tombeaux.

O femme, unique fiancée,
J'ai mon regard sur tes yeux clos ;

Tu m'avais donné ta pensée :
Je te garde tous mes sanglots.

Ange, les mots de pure flamme
Que nous avons dits autrefois,
Toujours élevés vers ton âme,
Feront toujours trembler ma voix.

Et, dans la mort, s'il est possible,
Que ton amour me soit rendu,
Je réclame au monde invisible
Tout le bonheur que j'ai perdu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Sociétés d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.

Havre. Société des sciences et arts agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.

Périgueux. Société hist. et archéolog. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Société libre d'émulation.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique franco-hispano-portugaise.

Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (Le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.

Colombie. Société de médecine.
Colombus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques. (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomica national de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa. (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Prague. Académie tchèque de l'Empereur François-Joseph.
Rio-de-Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco. (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.

Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.

Sidney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.

Torento. (Canada). Canadian Institute.

Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.

Topeka. (Kansas, Am. du N.), Acad. des sciences.

Vienne. (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.

Washington. Institut Smithsonien.

Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1893.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1892-1893

MM.

De SAINT-GERMAIN, *président.*
TRAVERS (Émile), *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

De SAINT-GERMAIN, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
LIGNIER, VILLEY (Edm.), BEAUJOUR (S.), BARETTE, BÜCHNER.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'Ecole de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1878 22 mars.	BERJOT, chimiste.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév.	LE REBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

Date de l'élection	
1891 22 mai.	BRUNEAU, prof. d'hist. au Lycée.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), président de la Soc. d'Agr. et de Com.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.
1893 27 janv.	COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1873 24 juin.	MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.
1853 25 nov.	GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.
1872 26 janv.	CHAUVET (3), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1879 28 fév.	FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (5).

Date de la nomination.	MM.
1851 28 nov.	AKERMANN, ant., à Londres.
1854 24 fév.	ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
1861 29 nov.	ANQUETIL, insp. d'acad. honoraire, à Versailles.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

(5) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.

1864 25 nov. BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.

1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.

1893 22 déc. BERNIER (abbé), prof. à l'institution Sainte-Marie, à Tinchebray.

1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.

1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.

1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.

1862 28 nov. BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.

1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon. à Coutances.

1843 25 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.

1867 28 juin. BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien prem. prés., à Bernay.

1885 26 déc. BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.

1851 25 juill. Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.

1840 27 mars. BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).

1891 27 nov. BOUQUET (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.

1886 28 mai. BOURMONT (Amédée DE), à Paris.

1852 22 nov. BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.

1888 24 fév. BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.

Date de la nomination.

1873 25 avril. BRÉHAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.

1888 28 déc. BRÉARD (G.), à Versailles.

1853 22 juill. BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.

1877 22 mars. BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

1893 28 avril. BRUAS (Alb.), ancien magistrat, à Versailles.

1864 22 avril. CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

1862 28 fév. CAMARA-LEME (DA), à Madère.

1878 28 déc. CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme CAREY, poète angl., à Brixham.

1871 24 avril. CARLEZ (Christian), prof. au lycée de Rennes.

1859 25 nov. CHARENCEY (le comte DE), à Paris.

1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.

1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.

1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (le marquis DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.

1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouvern. du Crédit foncier.

1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.

1886 28 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).

1886 25 juin. COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

Date de la nomination.

1884 22 fév. CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.

1892 22 janv. CROIZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.

1853 23 déc. CUSSON, sec. de la mairie, à Rouen.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.

1855 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, à Paris.

1860 26 déc. DECORDE, ancien sec. de l'Acad. de Rouen.

1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.

1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth, nat., à Paris.

1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.

1890 24 janv. DESDEVISES DU DÉZERT (G.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

1889 28 juin. DESLANDES (l'abbé), curé de Robehomme.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad., à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de médec. de Paris.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

Date de la nomination.

1849 23 mars. ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (le comte D'), avocat à Rouen.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur à Paris.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, arch. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof. à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat à Bayeux.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.

Date de la nomination.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à North-Runcton. (Norfolk).
1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.) h. de lettres, à Paris.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).
1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. adm. de la marine, à Brest.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

Date de la nomination.

1842 24 juin.	LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877 23 mars.	LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov.	LEBRETON (Gaston). dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill.	LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév.	LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai.	LECESNE, cons. de préf.. à Arras.
1881 22 juill.	LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév.	LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars.	LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai.	LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1884 25 avril.	LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.
1852 23 janv.	LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1892 25 mars.	LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars.	LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv.	LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill.	LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).
1858 26 nov.	LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai.	LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril.	LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc.	LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

Date de la nomination

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885 13 mars. MARLIÈRES, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov. MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc. MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière, (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.
1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.

Date de la nomination.

1893	24 nov.	NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.
1887	24 juin.	OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.
1859	26 nov.	OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).
1874	26 juin.	PARROT, antiquaire, à Angers.
1863	19 déc.	PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.
1860	23 nov.	PÉRIN (Jules), avocat, à Paris.
1853	25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq. à Londres.
1871	27 juill.	PÉZERIL, intend. militaire en retraite, à Versailles.
1872	25 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.
1882	28 juin.	PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1853	25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881	24 juin.	POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1862	25 juill.	POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.
1862	24 avril.	POUTHAS, proviseur au Lycée de Valenciennes.
1872	25 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.
1840	27 nov.	RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854	28 avril.	REINVILLIER (Dr) à Paris.
1862	25 juill.	RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.
1867	22 nov.	ROBINOT-BERTRAND, avocat à Nantes.

Date de la nomination.

1851 25 juill. ROZIÈRES (DE), sénateur à Paris.
1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 30 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénat. à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1869 27 févr. TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873 23 déc. VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.
1889 22 nov. VIMONT, ancien prof., à Argentan.
1893 24 nov. VISSIÈRE, premier secrétaire de la légation de France, en Chine.

1869 24 déc. WIESENER, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1892-93)

Membre titulaire

JOLY (A.), doyen honoraire de la Faculté des lettres.

Membres correspondants

BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.
HUE DE CALIGNY (marquis), corresp. de l'Institut.
JOUAUST, éditeur, à Paris.
LENOËL, sénateur, à Paris.
MAURY, direct. honor. des Archives nat., à Paris.
PONTGIBAUD (COMTE DE), à Fontenay (Manche).

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

---

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs,** qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret, autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.

Caen. — Imp. Henri Delesques, rue Froide, 2 et 4



Date de la nomination.	
1842 24 juin.	LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877 23 mars.	LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov.	LEBRETON (Gaston). dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill.	LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév.	LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai.	LECESNE, cons. de préf., à Arras.
1881 22 juill.	LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév.	LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars.	LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai.	LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1884 25 avril.	LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.
1852 23 janv.	LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1892 25 mars.	LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars.	LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv.	LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill.	LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).
1858 26 nov.	LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai.	LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril.	LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc.	LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

Date de la nomination

1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1855 26 janv. MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868 27 nov. MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885 13 mars. MARLIÈRES, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871 24 nov. MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844 23 juill. MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869 24 déc. MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière, (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.
1881 23 déc. MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.

Date de la nomination.

1893 24 nov. NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.

1887 24 juin. OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.

1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.

1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.

1860 23 nov. PÉRIN (Jules), avocat, à Paris.

1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq. à Londres.

1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire en retraite, à Versailles.

1872 25 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.

1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).

1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.

1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1862 24 avril. POUTHAS, proviseur au Lycée de Valenciennes.

1872 25 janv. RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.

1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.

1854 28 avril. REINVILLIER (Dr) à Paris.

1862 25 juill. RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.

1867 22 nov. ROBINOT-BERTRAND, avocat à Nantes.

Date de la nomination.

1851	25 juill.	ROZIÈRES (DE), sénateur à Paris.
1863	23 janv.	SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875	24 déc.	SÉGUIN, anc. recteur à Paris.
1878	27 déc.	SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860	28 déc.	SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840	30 déc.	SICOTIÈRE (DE LA), sénat. à Alençon.
1840	28 fév.	SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872	22 mars.	SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1866	24 juin.	THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868	23 avril.	THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1869	27 févr.	TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873	23 déc.	VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869	26 fév.	VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.
1889	22 nov.	VIMONT, ancien prof., à Argentan.
1893	24 nov.	VISSIÈRE, premier secrétaire de la légation de France, en Chine.
1869	24 déc.	WIESENER, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834	31 juill.	WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851	28 nov.	WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1892-93)

Membre titulaire

JOLY (A.), doyen honoraire de la Faculté des lettres.

Membres correspondants

BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.
HUE DE CALIGNY (marquis), corresp. de l'Institut.
JOUAUST, éditeur, à Paris.
LENOËL, sénateur, à Paris.
MAURY, direct. honor. des Archives nat., à Paris.
PONTGIBAUD (COMTE DE), à Fontenay (Manche).

de la dentale finale pour indiquer la 1re pers. sing. Ne serait-ce pas un indice qu'à une époque fort reculée, il a pu exister aussi bien dans les dial. vascons que dans ceux du Canada une forme à *d* ou *t* initial correspondant à notre pronom « je, moi » ?

Nous avons déjà vu que le berber accole le pronom régime direct au verbe, tandis que le basque y joint également, au besoin, même le pronom régime indirect. Sur ce dernier point, l'euskara se rapproche incontestablement et plus particulièrement des dialectes nord-américains qui unissent au verbe l'une et l'autre sorte de régimes pronominaux. Ainsi, nous avons en chippeway *ki pakité* « tu me frappes », *ki wabans*, « tu me vois ».—En cree, *ni miwayiminowa*, « je le lui estime, je l'estime pour lui ». On aura de même en chérokie *galungiha*, « jé l'attache » ; *istalungiha*, « vous deux l'attachez » ; *tégalungiha*, « je les attache » ; *inalungiha*, « toi et moi l'attachons » ; en mexicain, *nimitlacotla*, « je t'aime » ; en iroquois, *rakennhas*, « il m'a battu » ; *8aheheriio*, « je l'ai trouvé là » ; *8ahiatat8enzi*, « il me le dit », etc., etc.

Faisons observer qu'en basque, il est généralement facile de distinguer les uns des autres les pronoms régimes, en dépit des contractions qui ont pu se produire dans la suite des temps ; la comparaison des nombreux dialectes euskariens nous rend, à cet égard, l'analyse assez facile. Il n'en serait pas toujours de même dans les langues du Nouveau-Monde ; souvent la fusion est tellement étroite entre les divers éléments pronominaux que l'étude la plus attentive ne parvient plus à les séparer. Voici p. ex. le Chérokie qui exprime par *hiyu* la relation de « toi à lui, tu le », et l'iroquois

qui l'indique au moyen par le disyllabe *hia*; la première de ces deux langues se sert de *yagnke*, et la seconde de *tegawka* pour dire « ils nous », etc., etc. On aurait beau chercher, on ne parviendra pas à déterminer à quel pronom en particulier est affectée telle ou telle partie du composé.

Nous avons déjà parlé des voix verbales de l'Euskara. Elles sont plus nombreuses encore dans les langues américaines ; ainsi, le Chippeway formera de *ninondom* « J'attends », les dérivés potentiel et volitif, *niwinôndom*, « Je veux entendre » ; *nindanodom*, « Je puis entendre », etc. Il fabriquera même au besoin des voix surcomposées, p. ex.: *nindawinôndom*, « Je puis désirer entendre ». La voix négative existe aussi dans les dialectes en question, ex : *minondozi*, « non audio », *ninôndom*, « audior » ; de même en Lénâpé, *atta npendamowi*, « Je n'entends pas » de *npendadem*, « J'entends » et *npendaxi*, « Je suis entendu » par opposit. à *matta npendaxi*, « Je ne suis pas entendu ». On remarquera toutefois que la façon de rendre la voix négative diffère foncièrement en Basque et chez les peuples du Nouveau-Monde. Ces derniers l'indiquent au moyen d'une suffixe, tandis que l'Euskara se borne à insérer la négation entre le participe et son auxiliaire.

Le Basque a de commun avec les dialectes américains, la multiplicité de ses modes. Il en possède beaucoup qui sont inconnus à nos dialectes européens, et dira, p. ex. en un seul mot *nizalarik*, « tandis que je suis » ; *nizalakoz*, « parce que je suis ». *nizano*, « Jusqu'à ce que je sois ». Il dira des votit. *ehilitz* « Plût à Dieu qu'il fût » ; au suppositif *hon balitz*,

« s'il était bon », *yoan balitz*, « s'il allait » ; *gal Balédi*, « s'il se perdait » etc.

Les langues du Nouveau-Monde, et en particulier celles du groupe algique manifestent, à cet égard, une grande similitude de génie avec l'Euskara. Ainsi le Chippeway possède des formes telles que *noûandomomi*, « toutes les fois que j'entends » ; *nôndoman* ou *ginondoman*, « si » ou « quand j'entends », *pakiteoseg*, « si vous me frappez » par opp. à *kipakitéog*, « vous me frappez »; nous aurons en cree, *miyéwimaki*, « si je l'estime » ; *miyéwimakkan* « tu l'estimeras alors, à ce moment là ». La désinence *wit* du lenâpé rend à la fois l'idée du participe présent de la 3e pers. et celle qu'expriment nos propositions « puisque, si, alors que », ex : *kitchimanitowit*, « lui étant le grand esprit, puisqu'il est le grand esprit » de *kitchi-manitou* « Dieu le grand esprit ».

Peut-être même quelques ressemblances phonétiques pourraient-elles être signalées entre le basque et les dialectes algiques. Remarquons notamment, que le pronom de la 3e pers. se postpose souvent au verbe et au nom, et cela par opposit. aux 1re et 2e ordinairement préposées ; ex : en chippeway, *nind ikkit*, « je dis » ; *kid ikkit*, « tu dis », mais *ikkito*, « il dit. » Le Lenâpé, de son côté nous offre *nòch*, « pater meus » ; *kòch*, « pater tuus », mais *ochwal*, « pater ejus » Nous trouvons, en Algonkin *ni 8agoci8*, « sum vulpes » au figuré et *8agoci8i*, « est vulpes ». Quelquefois le déplacement du pronom s'unit à la 3e pers. à une modification de la voyelle finale. Ainsi, l'on dira en lenàpé, *n'pomauchsi*, « je vis » ; *k'pomauchsi*, « tu vis », mais *pomauchusu*, « il vit ». On ne saurait

guère douter qu'il n'en ait été primitivement même en euskara au moins pour le verbe subst. Il se conjugue ainsi *niz*, *naiz* (*n'iz n'aiz*, je suis) — *Hiz*, *haiz* (pour *k'iz*, *k'aiz*. tu es), mais *da*, « il est ». Le peu d'analogie de cette forme avec les deux précédentes a, depuis longtemps, attiré l'attention des linguistiques. Nous nous étions d'abord demandé si ce *da* ne constituait pas tout bonnement un ancien pronom employé aujourd'hui uniquement comme verbe. Force nous fut de reconnaître ce que cette hypothèse avait de peu soutenable, dès que l'on admet l'origine verbale, non pronominale du radic. *iz* dans les deux premières personnes. *Da* nous semble devoir être tout simplement considéré comme altération d'une forme primitive *iza*, dans laquelle l'article ou plutôt le pronom relatif se trouve juxtaposé.

Peut-être une autre analogie pourrait-elle être signalée en ce qui concerne la formation de l'imparfait, mais elle n'est point absolument certaine et nous n'osons nous prononcer sur ce point que sous toutes réserves. Quoiqu'il en soit, et en dépit de l'allégation de Duponceau qui déclare que les langues algiques emploient le passé en guise d'imparfait, elles forment bel et bien ce temps en ajoutant *ban* à l'ind. prés. Ex. : alg. *ki sakiha*, « tu l'aimes » et *ki sakihaban*, « tu l'aimais ». Faisons observer que cette même finale de suffixe au nom répond alors à nos expressions « feu, défunt », ex : *sabieban*, « feu Xavier » ; *nosiban*, « défunt mon père » etc. Voyons maintenant dans quel rapport l'imparfait du verbe substantif basque se trouve vis-à-vis du présent.

PRESENT.	IMPARFAIT.
niz, « je suis »	*Nintzan* (*nintzen* en Labourdin), j'étais.
hiz, « tu es »	*hintzan*, *hintzen*, tu étais.
da, « il est »	*zan*, *zen*, il était, etc., etc.

Le *n* final comme l'a établi fort bien le Pr. L. L. Bonaparte, constitue, en quelque sorte, une lettre adventice ; elle est, à proprement parler, un indice de subjonctif et n'a, sans doute, été ajoutée au présent que pour imiter les dialectes provençaux, lesquels ajoutent volontiers la préfixe *que* à tout propos. Reste donc, en fait, deux éléments, une finale *ze* ou *za* et les formes du présent *niz*, *hiz*. La rencontre de deux sifflantes aura produit le son *tz*, c. f. *etzen*, « il n'était pas » pour *ez, zen*. Le 2° *n* de *nintzan, hintzan* semble euphonique. Nous avons vu qu'il l'est parfois devant *tz*, p. ex. dans *mintzoa*, « parole » pour *mï-otzoa*, *mi-tzoa*. Maintenant comment expliquer le monosyllabe *ze, za?* Il existe précisément en labourdin, une sorte d'adjectif *zen*, *zena*, *zan*, *zana*, qui signifie « mort, défunt » et se place après le substantif; ex : *Ertorzena*, « feu le recteur, le curé » ; *aitazena*, « feu mon père ». Le *n* final y semble également adventice et il nous reste simplement la syllabe *ze* qui aurait, comme nous le voyons en euskara, juste les deux mêmes valeurs que possède *ban* en chippeway ou en algonkin, c. f. algonkin *ni sakihaban*, « je l'aimais » et *Sabieban*, feu Xavier, Xavier qui fut. Conviendrait-il de rapprocher le *go* signe du futur en basque p. ex. dans *yango det*, « je le mangerai » litt. « je l'ai pour le manger », de la syllabe *go* ou *ga* qui marque le même temps dans plusieurs dialectes al-

giques? Ainsi l'on a en chippeway, *ningonondom* ou *ninganondom*, « j'entendrai » de *ninondom*, « j'entends »; *ningawâbamigo* « je serai vu » de *ninwabamigo*, « je suis vu ». Cette particule devient *ka* en alg. et s'emploie à la 3e personne du futur des verbes transitifs; ex : *okawabaman*, « il le verra », *okawabamawan*, « ils le verront » etc. La syllabe *go* ne paraît pas différer de la flexion prolative *ko* ou *go* déjà examinée plus haut, mais son emploi comme signe du futur pourrait bien être primitif. Il y a lieu de croire que le *k* signe du futur, p. ex. dans *duké*, « il m'aura, je serai à lui » n'en est qu'une contraction.

La syllabe *ki* sert, de son côté, dans plusieurs dialectes canadiens à marquer le passé; ainsi en chippeway *nind ikkit*, « je dis » et *nin gi ikkit*, « j'ai dit »; en alg. *kinépo*. « il est mort »; *ki madji*, « il est parti ». Il y a bien en euskara, une finale *ki* ou *gi*, mais possédant une valeur toute différente. Elle sert, soit à former des adverbes, soit à indiquer la division, le morcellement, ex.: *goraki*, « hautement » de *gora*, « haut, hauteur. » – *Idiki*, « morceau de viande de bœuf », de *idia, idi* « bœuf ». — *Eguzkia*, « soleil », de *eguna*, « dies », litt. « portion du jour » etc., etc. Ce n'est donc qu'à titre de simple curiosité que nous rapprochons ici la particule chippeway de celle de l'euskarien.

Enfin, certaines modifications de voyelles verbales qui nous feraient quelque peu songer à celles des dialectes chamitiques et sémitiques se rencontrent aussi bien en basque que dans les langues algiques. Cela, du reste, n'offre rien de bien étonnant de la part d'idiomes

dont la conjugaison revêt un si grand caractère de richesse et de complication.

Elliot qualifie de *flattened vowels*, les voyelles ainsi modifiées. L'étude des lois qui ont présidé à ces mutations nous entraînerait trop loin; bornons-nous à en citer quelques exemples :

Lenâpé, *épit*, « là » et *ndappin*, « adsum ». — Chippeway, *nind ikkit*, « je dis » et *nind ekkitosiwân*, « moi disant, moi qui dis »; *nind inendamidog*, « peut-être pensai-je » et *enendimowanon*, « si je pensais par hasard »; *nind ikkit*, « je dis » et *win ekkicossigwin*, « il n'est pas disant, il ne dit pas ».

De même en euskara, ex.: *du*, « il a » et *dezan*, « qu'il ait »; *izan*, « être » et *beza*, « qu'il soit ». Ces mutations sont surtout fréquentes pour les divers traitements, c'est-à-dire pour les formes variables suivant la qualité ou le sexe de la personne à laquelle on s'adresse, ex.: (dial. souletin).

TRAITEM. SIMPLE		MASCULIN	FÉMININ	RESPECTUEUX
j'ai	*dut*	diat	dinat	dizit
tu as	*duk*	duk	dun	duzu
il a	du	dik	din	dizi
je suis	niz, naiz	nuk	nun	nuzu
tu es	hiz, haiz	*caret*	*caret*	*caret*
il est	da	duk	dun	duzu

Nous trouverons également en dialecte labourdin, les traitements simples *zeikun*, « il nous était »; *dakit*, « j aurais »; *duke*, « je serai »; *naike*, « il m'aura » au traitement simple par opposition aux formes respectueuses *zikazun*, *dikel*, *dukezu* et *nikeye*.

Le même dialecte nous fournira encore *da*, « il est »; à côté du pelzi *dela*, « qu'il soit »; *zen*, « il était », à côté de *dute*, « il sera », etc., etc.

8° *De la postposition*. — Le basque, comme les dialectes ongro-altaïques, remplace par la postposition la préposition de nos langues indo-européennes et sémitiques. Le même phénomène se manifeste également dans un grand nombre, nous pourrions dire la majorité des dialectes du Nouveau-Monde. Certaines familles américaines, sans doute, font usage de véritables prépositions. Le maya dira *binelincah ti ho*, « je vais à la ville », litt. « eo ad urbem ». Il en sera de même du botocudo du Brésil, qui dit pour « lune » *tarou té couong*, litt. « soleil de faim », c'est-à-dire « astre éclairant la période pendant laquelle on ne mange pas. » Sans doute, dans les dialectes canadiens, les particules isolées sont assez rares, le plus souvent elles font corps avec le verbe; lorsqu'il en est autrement, elles se trouvent suffixées au nom comme les cas du latin ou du grec ou mieux les postpositions du basque et du finnois; c'est ce qui arrive spéc. pour la marque du locatif, ex : en alg. *oten*, « village » et *otenang*, « au village, vers le village ». — *Monia*, « la ville de Montréal » et *moniang*, « à Montréal »; de même en iroquois, *kanatakon*, « au village »; de *kanata*, « village », d'où, suivant M. l'abbé

Cuoq, a vraisemblablement été tiré le nom de *Canada*. Les dialectes denné-diadjés ou athabascans font un usage constant de la postposition. Ainsi en denné peau-de-lièvre, comme le démontre l'étude des textes recueillis par M. l'abbé Petitot, on dira *nda klé*, « au-dessus de l'île », litt. « ile sur ». — *Otsi xhé*, « dans la montagne », litt. « montagne-dans ». Le mexicain, lui, n'emploie guère que des postpositions, lesquelles parfois se réduisent au point de devenir de véritables flexions casuelles; ex. : *Xochicalco*, « nom de ville », litt., « à la maison des fleurs » ; de *xochill*, « flos »; *calli*, « domus » et *co*, « marque du datif ». *Tepec*, « à la montagne »; de *tepetl*, « mons », etc., etc.

Du reste, nous serions tout disposé à admettre que l'usage de la postposition, dans la plupart des circonstances, précède celui de la préposition, qu'il marque une phase plus ancienne du langage humain. Le tibétain p. ex., qui peut être considéré comme un des représentants les plus archaïques de la famille trans-gangétique suffixe des particules, tandis que le chinois dont les formes sont beaucoup plus altérées a presque toujours recours à des préfixes.

Nous n'avons pu rencontrer qu'un petit nombre de ressemblances phonétiques entre l'euskara et les dialectes américains. Les plus fréquentes sont celles qui se manifestent entre les pronoms et les noms de nombre. Voici néanmoins une liste que nous offrons au lecteur sous toutes réserves :

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Agama, nourrice, mère adoptive.	Miami *okemina*, « mère »—Chipp. *Wégimind*, « aïeule, grand-mère ». — Alg. *okomis*, idem.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Ahispa, sœur (de femme).	Knistineau *n'issini*, « mon sœur cadette ». Chip. *nishimé*, id.
Aita, « père ».	Cree, *otta*, *ottawiy*. —Alg. *noch*, « mon père ». Ce radical paraît se retrouver dans un certain nombre d'autres familles de langues américaines ; ex. : Chippewayan. *zitah*, « mon père ». — Panis, *atiasch*. « père » – Tchinkitane, *ata*. — Tchouktchi, *atta*, *attaka*. — Aléoute, *athak*. — Groënlandais, *attata*. — Othomi, *tah*. — Mexicain, *tatli*.
Aitza, « pierre, caillou ».	Lenâpé, *aschsin*. — Chip., *assin*. – Alg., *asin*. — Cri, *assniy*. Le mot basque offre comme l'on sait une certaine affinité avec l'indo-européen.
Ama, « mère ».	Les affinités avec le basque sur ce point se manifestent spéc. avec certains dialectes n'appartenant pas à la source algique ; ex. : Ouglakmoutsche, *mama*. — Maïpure, *ma*.
Anaia, « frère ».	Alg., *kan*, *kanis*. — Chipp., *kânis*, « ami, frère ». Le mot basque offre des affinités ougro-finnoises.
Anna, « nourrice » (1).	Delaware (dial. de la Nouvelle-Suisse) *anna*, « mère » Potowatomi, *nanna* (terme d'affection), Alg. *Ka* — Chipp. *ga*, « mère », p. ex. dans *minga*, « mater mea ».

(1) Rappelons ici que le double *n* équivaut au *gn* fr. dans *agneau*.

Basque.	Langues algiques.
	Des affinités doivent être signalées avec le mexicain *nantli*, le moxe *nana*, le tuscarora *anah*, le wyandot ou huron *aneheh*, le kinaïtze *anna*.
Azkena, « dernier ».	Alg. *ickwe* (pron. *ichkoué*). —Cree *iskweyateh*, chipp. *ishkwei*, *ishkwai*,
Bat, un.	Massachussetts, *pazuk*, — Mohégan, *pachoûk*, abenaki, *pézékun*. — Alg. *péjik*. — Chipp. *béjig*. — Skoffie, *pagsok*. — Montagnais, *peyok*. — Pénobscott, *pezouk*. — Canadien, *bégou*. — Etchemin, *bechkon*. Le mot basque offre quel ques affinités avec le sémitique et les langues augro-finnoises.
Béderatsi, neuf (novem)	Lenâpé, *Peschkonk*. — Massach., *paskougen*.—Micmac, *peskounadek* Sankhikan, *peskon*.
Begia, œil.	Lenâpé, *wuschkinki*. - Chip., *ishking* ?
Bortz, *bost*, cinq.	Etchemin, *prenchk*. -Sankhikan, *parenach*, — Lenâpé, *palénach*. Le mot basque pourrait bien avoir une origine ougro finnoise.
Eskua, main.	Lenâpé et Sankhik. *Nachk*-Shawano, *neshka*. Nous avons vu que le *n* est parfois prosthétique dans les dial. algiq. D'un autre côté, l'on a exposé plus haut les raisons qui militeraient en faveur d'une origine latine à attribuer au mot basque.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Etchea, maison.	Alg. *viç* (pr. *wich*), hutte de castor. Le mot basque pourrait bien, on l'a vu plus haut, avoir une origine grecque ; cf. toutefois le chipp. *wigiwam*, « maison » ; cree, *iki*, « demeure ».
Gu, *guk*, nous.	Pénobscott, *kinou*, « nous tous ». — Lenâpé, *kiluna*, chipp. *kinowin*, etc., etc.
Haua, (*u*, en composit.); celui-ci, celui, il.	*O* préfixe de la 3ᵉ pers. possessive ou régime dans plusieurs langues algiques, ex. en alg. *okwisisan*, « son fils » de *kwisis*, « filius » ; *osakiha* , « il l'aime » de *sakih*, « aime-le » cree *oskât* « sa jambe », de *skât*, « crus » ; *opakwata*, « il le haïssait » de *pakwa* « haïr, détester ». Rappelons-nous le *o* régime de la 3ᵉ pers. dans l'hébreu *qetalo*, « occidit eum ».
Hauek, ceux-ci (pl. de *Haua*).	Alg. *okom*, pl. irrég. de *aam;* p. ex. dans *okom asapik*, « haec retia » de *asap*, « rete ».
Haurra, enfant, (peut-être pour un primitif *Habarra* comme *hurra*, noisette du lat. *avellana*).	Abenaki, *awan* montag. *awansis*, (petit enfant).
Hi, tu, toi (primitif *ki*).	Alg. chip. et Cree *ki*. — Lenâpé *k*. — Pénobs., *kil* c. f. aussi le pronom sing. de la 2ᵉ pers. en berber et les suffixes pronoms de la même

Basque.	Langues algiques.
	personne en sémitique et en égypt.
Hora, chien.	Naranganset, *arim*.—Alg. *anim*. (prob. pour un primitif *alim*, *arim*, chip. *onim*, prob. pour *olim, orim*. cree, *arim*.
Ibaia, *ibaya*, rivière, fleuve (rac. *ib*.)	Cri, *sipiy*, « rivière ». — Alg, Knistineau et chip. *sipi*.—Lenâpé, *sipouy*. — Mohégan, *sippou*.
Lau, quatre.	Canadien *rau*.— Alg. *new*, prob. pour *Lew*. Le *n* algonkin paraît représenter souvent un *l* primitif. On en peut juger par les mots fr. introduits dans la langue; ex. : *nabien*, du fr. « la bière », — *naminas*, du fr. « la mélasse » ; *Pan* pour Paul, *nékaié* pour « lait caillé ». — Cri, *newo*. — Chip *nio*. — Lenap. *newo*. — abénaki *yéou*.
Legarra, gravier, sable.	Alg. *nékaw*, « sable », chip., *négaw*. — Cree, *yekaw*.
Mia, *mihia*, langue.	Abénaki, *mirarou*. Massach, *minau*.
Mina, mal, douleur.	Alg., *mân*, mal. — Chip. *manâdad*. — Cree, *mag*.
Ni, je, moi.	Alg. chip. et cree, *ni*.— Lenâp. *n'*. — Pénobscott, *nin*, etc. c. f. les formes Berbères et le suffixe sémitique *ni*.
Nor, qui, lequel inter-rog.).	Pénobscott *nékham*, « il, lui » et *nékhamon* « eux ».— Lenâp. *néka*, *nékama* et *nékamawa*.—Cree, *néki*,

Basque.	Langue algique.
	« ceux-là, là-bas » *nema*, « cette chose-là » ; *néhi*, « haec negotia ». La racine est visiblement *ni ;* cf. les expressions berbères pour « eux, ils ».
Okhitu, vieux, usé par l'âge.	Alg., *kété*, « ancien, vieux, antique ». — Chip., *kitis*. Faut-il rattacher à cette racine, la particule *ki* ou *gi*, marque du passé dans les dial. algiques ?
On, *onek*, il, celui-ci.	Alg. et Chip. *win*, « lui, elle ». — Cree, *anah*, « celui-ci ».
Oseba, « oncle ».	Abénaki, *n'esis*, « mon oncle ». — Cree *n'isis*, « frère de ma mère ». — Chip. *yishé* ? ?
Phitza, *intza*, eau, écume (rac. *Phitz*.)	Alg. *Pita*. — Cree, *pistew*. Le mot basque aurait-il quelque chose à faire avec le terme signifiant « eau » dans la plupart des dialectes algiques. On a en alg. *nipi* (la racine paraît être *bi*). Delaw. (Nouvelle Suède) *bi*.—Lenâpé, *bi*. —Minsi *m'bi*, « l'eau ».—Chip., *nibi*. — Ottawa, *nipisch*. — Mahégan, *n'bi*.
Sua, *Suya*, *chua*, feu.	Alg. *ickoté*, chip. *ashkoté*, *ishkoté*. — Cree. *iskutew*. — Aben. *scoutai*. — Montag. *cchoutou*. — Skoffie, *chkoutou*.
Sugea, « serpent ».	Mohég. *achgouk*. — Chip. *Yishigwé*, « serpent à sonnettes ».

L'euskara, on le voit, se rapproche des langues américaines, surtout par les pronoms, peut-être un peu par son système de numération, mais aussi et à un haut degré, par l'ensemble de sa physionomie et sa structure grammaticale. De telles ressemblances s'expliqueraient difficilement par le hasard ou même l'hypothèse d'un emprunt. Force nous paraît donc de recourir à celle d'une parenté originelle entre l'euskara et les dialectes algiques, mais dont les traces se seraient en grande partie effacées. Il est vrai, d'un autre côté, que les différences apparaissent nombreuses, mais cela n'offre rien de surprenant. Il faut tenir compte de l'énorme espace de temps écoulé depuis que les peuples qui les parlent ont cessé d'avoir la moindre relation les uns avec les autres, songer à quel point les milieux au sein desquels les uns et les autres se sont développés, les influences auxquelles ils ont été soumis apparaissent dissemblables. Le vocabulaire basque, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de ce travail, a dû être renouvelé plus d'une fois et d'autre part, les termes mêmes fondamentaux sont bien autrement sujets à changer de dialecte à dialecte chez des populations sauvages qu'au sein de races civilisées. Et puis, le génie même des langues américaines semble y rendre les racines particulièrement difficiles à reconnaître et à isoler. Tantôt elles se trouvent éliminées en grande partie au moyen des procédés morphologiques dont il a été question plus haut, tantôt au contraire elles se cachent pour ainsi dire, au milieu de leur cortège toujours nombreux d'affixes et de préfixes. C'est un fait bien constaté que

les familles linguistiques du nouveau monde, les plus étroitement apparentées par leur génie grammatical, tels que les idiomes algiques et mohawks-hurons ne possèdent à peu près aucune affinité lexicographique. Cependant les autorités les plus compétentes semblent aujourd'hui disposées à admettre une communauté d'origine pour les dialectes du Nouveau Monde, lesquels apparaissent généralement construits sur un type notablement différent de la plupart de ceux de l'ancien continent. Après tout, même sous le rapport lexicographique, le basque ressemble plus à l'algonkin dont il est séparé par toute l'étendue de l'Océan, que l'iroquois, parlé dans des régions limitrophes.

Un mot maintenant au sujet des dissemblanees qui se manifestent même dans le système grammatical. Sans doute, elles doivent forcément se montrer nombreuses au sein de langues dont les unes, tel que l'euskara ont servi d'organe à des populations depuis longtemps civilisées, tandis que les autres n'ont jamais été parlées que par des tribus de sauvages. Le basque, p. ex., possède un verbe substantif emprunté probablement à la famille indo-européenne; il forme sa conjugaison au moyen d'auxiliaires; ce qui pourrait bien-être simplement une imitation des procédés en vigueur au sein des dialectes romans. Rien d'analogue ne se manifeste p. ex. en algonkin, en lenâpé, en onondaga; c'est que ces derniers dialectes sont restés fidèles à leur génie propre et n'ont pas subi d'influence étrangère. L'euskara n'accole plus le pronom régime au nom comme le fait p. ex. le chippeway dans la phrase citée par Duponceau *Pontiakanwomiltigojiwog*

ogisakian, « Pontiac aimait les Français », litt. « Pontiac-illos gallos eos-amabat ». Il ne fabrique pas des phrases entières d'un seul mot, par élimination des radicaux, comme ferait le lenâpé, et se borne à employer cet artifice grammatical pour obtenir des mots composés au plus de deux éléments.

Il ne sous-entend pas, non plus, le verbe substantif à la façon du chippeway; p. ex. dans *ni manitou*, « je (suis) un esprit »; *ni addik*, « je (suis) un chef »; du cree, dans *ni miyosin*, « moi beau » pour « je suis beau »; *nikaniyosin*, « je serai beau », litt. « moi beau à l'avenir » ou même comme en latin, dans la phrase « Homo infirmus, deus autem misericors ».

Enfin, ce qui nous semble plus important, le procédé désigné par M. L. Adam du nom de *dérivation verbale spécifique* et qui donne une allure si étrange à certains dialectes du Nouveau-Monde a, ou bien complètement disparu de l'euskara ou n'y a jamais été en vigueur. Ce procédé, on le sait, consiste dans l'adjonction à la racine verbale d'affixes (généralement de préfixes), qui indiquent l'instrument, le mode, l'organe par lequel une action est faite. Lesdites préfixes n'ont d'ordinaire aucune ressemblance avec les termes désignant l'objet ou l'instrument lui-même. Ainsi, en dakotah, nous trouvons :

1° *Pa*, indiquant l'action faite par la main; ex. : *paksa*, « briser avec la main »; *paksan*, « courber avec la main;

2° *Na*, marquant celle qui est faite au moyen du pied, d'où *naktan*, « courber avec les pieds »;

3° *Ya*, celle qui est faite avec la bouche;
4° *Ba*, celle faite avec un instrument tranchant;
5° *Bo*, l'action opérée en tirant ou en perçant.

En cree, l'on rencontre la finale *amew*, laquelle marque que l'action indiquée par le verbe a été faite en se servant des dents ; ex. : *takkwamew*, « il le mord » ; *otamew*, « il le saisit avec les dents ». Quant à la désinence *puyew*, elle désigne l'opération de la scie, de la lime, de la pierre à affiler ; ex. : *kiskipuyew*, « il le coupe en sciant ou en limant » ; *kinipuyew*, « il l'affile » ; *laskipuyew*, « il le divise en sciant ». etc. De même *huyew* sera la suffixe propre aux actions qui s'accomplissent sur ou dans l'eau ; ex. : *ajwahuyew*, « il le traverse, *le fleuve, le lac* ». Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de certaines particules qui indiquent non pas la nature de l'action, mais celle de l'objet. On ne saurait mieux les comparer qu'aux nombreux préfixes génériques des dialectes bantous de l'Afrique australe. Leur emploi, au sein de la famille algique, semble bien moins répandu que celui des dérivés verbaux spécifiques. Cependant, nous pouvons citer en lenâpé les préfixes *as* pour les végétaux, *ga* pour les herbes sèches. Cette dernière syllabe semble, comme le fait observer Duponceau, une abréviation du verbe *gatchatawon*, « être sec ».

Il convient de voir en toutes ces différences le résultat de la culture et le fruit de la civilisation. Nous ne croyons pas mériter le reproche d'exagération en déclarant que le basque offre toute l'apparence d'une langue américaine, soumise depuis une longue suite de siècles à

l'influence des dialectes indo-européens. Nous ne voulons pas entrer du reste dans l'examen de la question de savoir où l'on devrait chercher le point de départ, le berceau primitif de la race euskarienne non plus que de celle du Nouveau-Monde.

L'identité fondamentale d'un certain nombre de mots Basques et Ougro-Altaïques indiquerait-elle un séjour primitif des ancêtres des Vascons dans les plaines de l'Europe Orientale ? Devons-nous admettre, comme le veulent plusieurs savants actuels qu'après la fin de la première période glaciaire, une longue bande de terre s'étendit depuis le nord-ouest de notre continent jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Les aborigènes de l'Europe auraient passé par là pour aller peupler l'Amérique ? La solution de ces divers problèmes est, sans doute, plutôt de la compétence des géologues que des linguistes. Bornons-nous à faire observer qu'à mesure que l'on s'avance de l'Extrême-Orient vers les contrées occidentales, le caractère des idiomes paraît se modifier d'une façon progressive. Les langues de l'Asie orientale, telles que le chinois, n'ont, pour ainsi dire, pas de grammaire, et leur vocabulaire se compose surtout de racines isolées. Un commencement de développement grammatical se manifeste en turk, en mogol, en un mot, dans les dialectes de la Haute-Asie. Plus à l'ouest, nous rencontrons les familles à flexion telles que les dialectes sémitiques et indo-européens.

Enfin, lorsque nous atteignons le rivage de l'Atlantique, nons rencontrons le Basque, type assez bien conservé des dialectes polysynthétiques, remarquable à la fois par le petit nombre de ses racines et la com-

plication de son système grammatical. Enfin, ces derniers caractères se retrouvent plus accentués que partout ailleurs chez les populations primitives du Nouveau Monde.

POÉSIES

LA FÊTE DE LA RENTRÉE

AU LYCÉE MALHERBE (Lycée de Caen)

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A bientôt, jeunes gens, le travail et l'étude !
Des vacances la fête aujourd'hui dure encor :
Et quelqu'un m'a tout bas dit : « En fait de prélude,
Des vers, et, s'il se peut, ornés de rimes d'or ! »

Soit ! Mais par quel prodige et par quelle magie
Faire durer pour vous tous les bonheurs d'hier,
Et vous fortifier contre la nostalgie
Du logis paternel et de son cher foyer ?

Vos cœurs, qui de partout nous reviennent fidèles,
A mille objets aimés pour nous disent adieu.
Par quel charme obtenir qu'à défaut d'hirondelles
Pour vous le ciel d'octobre ait encore du bleu ?

Les vacances pour vous, fils de la Normandie,
Enfants de ce terroir superbe et plantureux,

Ce n'est pas seulement la liberté, grandie
Par dix mois de travail ardent et généreux ;

Ce n'est pas seulement d'un père et d'une mère
L'accueil hospitalier fêtant votre retour,
Et le plaisir, au sein d'une famille chère,
De vous sentir l'objet d'un mutuel amour :

C'est encore, à l'aspect de la terre natale,
Ce charme enveloppant, mystérieux, secret,
Qui monte de partout et de partout s'exhale,
Des grèves, des sillons, des bois et du guéret ;

C'est la chanson des flots et de la mer immense ;
Dont les vagues pour vous ont de doux bercements ;
C'est l'odeur des vergers, c'est la fraîche romance
Qui murmure au matin dans les pommiers normands ;

C'est, parmi les senteurs de foin, d'herbe sauvage,
Le hennissement fier des poulains de pur sang,
Et la sieste, à l'abri du buisson, dans l'herbage,
A l'aspect du troupeau bêlant ou mugissant ;

C'est la fuite insensible et pleine de délices
Des heures, que l'on est tout heureux d'oublier,
En suivant du regard le vol et les caprices
Du papillon, ou bien d'un rêve familier.

Comment donc à vos yeux prolonger le prestige
De ce riant passé, tout plein d'enchantements ?
Comment éterniser la rose sur sa tige
Et soustraire vos cœurs aux découragements ?

Cela pourtant se peut. Une douce pensée
Ici vient tout à coup de s'emparer de moi :
Vous êtes de bons fils, et c'est dans ce Lycée
Que vos pères ont pris le travail pour leur loi.

Oui, sur ces mêmes bancs où, Normands du Bocage,
Des plaines et de Caen, vers nous vous accourez,
Vos pères avant vous sont, dès leur plus jeune âge,
Venus avec entrain s'asseoir en rangs serrés.

Comme vous, ils étaient amateurs de vacance ;
Comme vous, ils savaient en jouir longuement ;
Leur cœur de la nature écoutait l'éloquence,
Puis, quand il le fallait, ils revenaient gaîment.

Ils accceptaient leur tâche en jeunes gens dociles,
Qui savent que l'on doit savoir faire deux parts
Des jours que Dieu nous donne, et qu'aux loisirs faciles
Doit succéder l'effort, les retours aux départs.

Ils savaient que telle est la loi de l'existence,
Que les plaisirs n'y sont sincèrement goûtés
Qu'autant que leur douceur est une récompense
Et que nous les avons par la peine achetés.

Et vos pères étaient des écoliers honnêtes,
Et c'est à leur travail, et c'est à leurs vertus
Qu'aujourd'hui vous devez d'être ce que vous êtes.
Certains maîtres encor sont de ceux qu'ils ont eus.

Cette maison pour vous n'a donc rien de farouche.
Tout conspire, au contraire, à vous la faire aimer,
Vos pères, leur jeunesse et sa voix qui vous touche,
Appel auquel vos cœurs ne peuvent se fermer.

Mais que dis-je ? A côté du souvenir des vôtres,
Cher à vos cœurs pieux de fils reconnaissants,
Dans ces murs vénérés il en est encor d'autres,
Que vous ne pouvez pas ne pas garder présents.

Dans ce parloir antique, où vos sœurs et vos mères
S'en viennent si souvent converser avec vous,
Et vous poétiser ces murailles austères
Par leur chère présence et leurs baisers si doux,

Ces bustes, où d'abord votre regard se pose,
Lorsque d'un pas léger vous franchissez le seuil,
De quoi vous parlent-ils, qui ne soit grandiose,
Et ne doive remplir vos cœurs d'un juste orgueil ?

Près d'un naturaliste à la science nette,
C'est Leverrier, qui seul, dans l'océan des cieux,

Rien que par le calcul, découvrit sa planète,
Et devina Neptune, invisible à ses yeux.

Oui, c'est l'infatigable et célèbre astronome,
Qui consuma ses jours à sonder l'infini ;
Et puis, exemple rare aussi, c'est un jeune homme,
Dont le nom à jamais demeurera béni.

C'est Bérard ! A Saint-Pair, un prêtre et son élève
Se baignent. Tout à coup l'élève est en danger.
Le prêtre en vains efforts s'épuise. De la grève
Bérard a vu le drame, et Bérard sait nager.

Il s'élance. Et d'abord il ravit à la lame
L'écolier, qu'entraînait au large un flot sournois.
Mais à son tour le prêtre en danger le réclame.
Bérard alors s'élance une seconde fois.

Il dispute à la mer cette nouvelle proie.
Il atteint, il saisit enfin le naufragé.
Mais lui-même enlacé par l'homme qui se noie,
Il disparaît et meurt avec lui, submergé.

Eh bien ! ce grand savant, dont l'illustre mémoire,
Comme l'étoile au ciel, vit immortellement,
Ce sauveteur, qui, mieux qu'aux fastes de la gloire,
Au nombre des martyrs est par le dévoûment ;

Ils furent tous les deux enfants de ce Lycée,
Et sublime leçon, vous ne pouvez les voir,
Sans que devant vos yeux leur image placée
Vous dise : « Ayez, comme eux, héroïsme et savoir ! »

BELLÉROPHON

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Bellérophon, héros de gloire revêtu,
S'est — à force d'exploits, à force de vertu —
Concilié le roi de la vaste Lycie
Iobatès l'a pris pour gendre, et l'associe
Aux honneurs comme aux droits de son royal pouvoir.

C'est que Bellérophon, s'essayant au devoir
De sujet, a vaincu de ses mains magnanimes
L'Amazone au trait sûr, le peuple des Solimes,
Et qu'il a, sur Pégase obéissant au frein,
Terrassé de sa lance à la pointe d'airain
L'être vertigineux dont Typhon est le père,
Et noyé dans son sang les feux de la Chimère.

*
* *

Mais voici qu'admiré du peuple qu'il défend,
Cher aux siens, cher à tous, père et roi triomphant,
Bellérophon, pareil à l'homme qui se noie,
Se sent, du faîte auguste où rayonnait sa joie,

Glisser hors de la vie, et sombrer lentement
Aux ots silencieux d'un morne accablement.
Jour à jour, il descend, plus morose et plus sombre,
D'un incurable ennui les échelons sans nombre.
Rien ne le touche plus. Femme, enfants, royauté,
Sont pour lui sans éclat, sans amour, sans beauté ;
Et—comme un fruit trop mûr tombe perdu dans l'herbe—
Tous les beaux sentiments, dont sa vertu superbe
Invoquait, pour agir, le ressort ou l'appui,
Ont roulé de son cœur dans ce néant d'ennui.
La disproportion qu'il a toujours trouvée
Entre la chose atteinte et la chose rêvée,
A pour jamais glacé dans son cœur sans espoir
Jusqu'au désir, jusqu'à la force de vouloir.
C'est ainsi qu'il a pris en un dégoût suprême
Sa maison, sa cité, — les autres et lui-même,
Et qu'il s'est, pour goûter le silence et l'oubli,
Naufragé du destin, dans l'ombre enseveli.

* * *

Il a quitté sa femme, et son trône, et sa ville,
Pour cacher, aux déserts, son désespoir tranquille.
Et là, dans la forêt sinistre d'Aléion
Où jamais du soleil ne perce un clair rayon,
Où hurle, jour et nuit, la louve inassouvie,
Il traîne, triste et seul, sa lamentable vie.
A lui-même odieux, du destin vil rebut,

Il fatigue ses pas sans pensée et sans but, —
Sans autre but, du moins, que d'échapper à l'homme,
— L'homme esclave ou tyran, tigre ou bête de somme,
Plus lâche que le loup qui rôde au fonds des bois ..
Or, un jour qu'enfin las, comme un cerf aux abois
Au bord d'une onde claire il reposait sa course :
« Bellérophon, lui dit la nymphe de la source, —
« Roi cher au peuple, père heureux, heureux époux,
« Ta fortune a contre elle armé les dieux jaloux. »

Le héros l'entendit et secoua la tête.

Pour attirer sur soi la divine tempête,
Sa vie aux longs travaux payés d'un peu d'honneur
N'a jamais étalé l'orgueil de son bonheur.
Non, ce n'est pas cela. La nymphe s'est trompée.

***

Et du ravin profond, à la pente escarpée,
Il se reprit à fuir; et de son cœur meurtri
L'angoisse, à chaque pas, s'exhalait dans un cri.
Il songeait :
« L'homme est vil, — mais la nature est pire...
« Où donc est sa douceur ? Ou donc est son sourire ?
« Où donc s'est envolé, s'il exista jamais,
« Le charme attendrissant des choses que j'aimais ?...
« Où donc, m'abandonnant à mes regrets moroses,
« Ont fui de l'Aube en pleurs la rosée et les roses ;

« Du vent et des ruisseaux les soupirs infinis ;
« Les parfums des grands bois, les chants confus des nids,
« Et dans l'azur profond la nuit aux sombres voiles
« Lâchant et rappelant l'essaim d'or des étoiles ?...
« O désillusion ! Cela n'existait pas.
« Rien n'est réel que la douleur et le trépas.
« Quant à ces vains décors que cieux et terre étalent,
« Mes yeux sont dessillés, — et je sais ce qu'ils valent,
« L'Aube est triste et glacée — ainsi qu'il sied, d'ailleurs ;
« A l'heure qui rappelle aux travaux, aux douleurs
« Les mortels oublieux du joug qu'il faut reprendre ; —
« Le vent me semble fou ; j'écoute, et crois entendre
« Des cris de désespoir dans les bruits du torrent ;
« L'odeur des bois se change en miasme écœurant,
« Et, d'étoiles plaqué, sous la nuit ténébreuse,
« Le ciel morne a l'aspect d'une face lépreuse.
« Tout ment, tout est hideux... »
« — Héros, dit une voix,
« — La grande voix de Pan qui rêvait dans le bois, —
« Héros, ronge ton cœur en ta détresse amère !
« Voilà ce que l'on gagne à tuer la Chimère. »

VIVIANE

Par le Même.

I

Dans la forêt de Brocéliande,
Autour du noir dolmen où dort
Merlin, épargné par la mort,
Les Nains bondissent sur la lande.

Dans la clairière ils vont dansant
Et rasent du pied la bruyère.
Hurlant, riant, dans la clairière
Leur ronde va s'élargissant...

— La vaste enceinte est enfin libre.
Les Nains se sont éparpillés;
Et des bois au loin réveillés
A leurs cris joyeux l'écho vibre.

La vaste enceinte est libre enfin ; —
Et du dolmen resté dans l'ombre
La lune encadre l'arche sombre
D'un mince filet d'argent fin.

II

O Lune, qui portais le doux nom de Diane,
Quand sur le mont Latmos, l'effleurant d'un rayon,
Tu visitais jadis le bel Endymion, —
C'est toi qui viens encor réveiller Viviane !

Car elle n'est pas morte, et ne mourra jamais,
Celle qui des grands bois, des lacs et des sommets
Garde en ses yeux la paix, la transparence et l'ombre ;
La fée aux cheveux blonds comme l'or des moissons,
Qui parle, — et dont la voix fait dans tous les buissons
Éclore des chansons sans nombre !

Au baiser du rayon, qui touche son beau corps
Diffus, comme un parfum, dans le sommeil des choses,
Viviane s'éveille ; et sur ses lèvres roses
Le bonheur de revivre éclate en frais accords.

Elle rit à la joie, à l'amour, à la vie.
A la nature immense en elle épanouie,
Qui palpite en son cœur, et dont son cœur est plein.
Elle rit... Mais le rire expire sur sa bouche :
La fée a reconnu la lande âpre et farouche
Et le dolmen où dort Merlin.

« O mon doux enchanteur ! mon amant ! mon poète !
Dit Viviane ; ô toi, qui dors d'un lourd sommeil, —

Que l'appel de ma voix, qui sonne ton réveil,
Rouvre tes yeux fermés et ta bouche muette !

« Entends-moi ! lève-toi ! Sors de l'ombre, et revis !
Revis ! — et que nos cœurs d'amour inassouvis
Battent le même rythme, et s'enivrent encore
Du ciel bleu, de l'étang qui luit au fond des bois,
De l'odeur de la sève, et des bruits et des voix
Que l'auguste Nuit fait éclore ! »

— Et voici qu'émergeant du tombeaux des aïeux
Que couvre le dolmen aux informes pilastres,
Merlin, beau comme un dieu, sous la clarté des astres
Apparaît, évoqué par la fée aux doux yeux.

Sa barbe et ses cheveux sont de neige ; mais l'âge
N'a ni glacé son cœur, ni flétri son visage.
Sa taille est d'un héros ; son front, d'un immortel.
Il s'avance, il regarde, et reconnaît sa fée ;
Il tremble, — et d'une voix par la joie étouffée :
« J'accours, dit-il, à ton appel.

« J'accours, je te revois, — et ce n'est plus un rêve !
Sur ton sein, où la vie afflue en frémissant,
Sur ton cœur, où l'amour palpite avec le sang,
Mon rêve d'outre-tombe en extase s'achève...

« Ma muse aux blanches mains, ma fée aux cheveux d'or!
Réchauffe à tes baisers, pour qu'il te chante encor,

dialectes indo-européens qu'en basque ou dans les dialectes algiques du Canada. Si, comme nous le verrons plus loin, la forme *da*, « il est », de l'Euskara est pour un ancien *iz-a*, litt. « esse ille, ille qui est », l'on ne saurait douter que le *smâs*, « sumus » du Skr. ne soit pour un archaïque *asmâs* ; de même que le grec τραπεζα, « table », pour τετραπεζα. Ainsi le suo. *lienen*, « que je sois », nous représente une forme primitive *ollienen*, ainsi que le prouve l'indicat. prés. *ollen*, « je suis. » Nous trouvons une contraction plus considérable encore dans l'Esp. *usted* pour « vuestra merced », *ucencia* pour « vuestra excellencia ». Enfin, le vers du Dante :

« La guistizia mosse 'l mio alto fundatore »

nous présente un cas de voyelle initiale supprimée, mais ici il s'agit évidemment d'un simple fait d'euphonie et jamais le *i* de l'article ne fût tombé s'il s'était trouvé précédé d'une consonne. Enfin dans le patois des nègres d'Haïti on dit *zotes* pour « vous êtes ». En tout cas, pour que nous soyons en droit de déclarer ce procédé de composition des mots, l'un des caractères qui rapprochent l'Euskara des dialectes algiques, il n'est point du tout nécessaire que ces idiomes soient les seuls à l'employer et que l'on n'en rencontre de trace nulle part ailleurs. C'est assez que le mode d'élimination en question joue chez eux un rôle particulièrement important, qu'il y arrive à ne plus constituer un simple artifice lexicographique, mais à influer sur le génie de la langue elle-même. Et de fait, n'avons-nous

pas vu spéc. dans plusieurs idiomes canadiens des membres de phrase entiers formés par la méthode éliminative qui vient d'être indiquée? En définitive, l'harmonie des voyelles cesse-t-elle d'être la marque distinctive des idiomes augro-altaïques parce que quelques rares exemples en ont pu être rencontrés jusqu'au sein du groupe germanique et que le vieil allemand nous donne *aepfil*, « pomme » comme pluriel de *apfel?* Faudra-t-il renoncer à indiquer la mutation interne des voyelles comme caractéristique du parler sémitique, parce que l'angl. nous donne le plur. *men* auprès de *man* ; le participe *broken* auprès de l'infinit. *to break* ; que l'on rencontre en allemand *stehlen*, « voler, dérober » à côté du partic. *gestohlen* et du passé *ich. stahl?* Il n'est pas jusqu'à ce déplacement voyellaire qui donne une physionomie si tranchée à l'hébreu et à l'arabe dont l'analogue ne puisse parfois être cité au sein de la famille indo-européenne ; à preuve l'aoriste grec ἔοργα, de ῥέζω, « faire, travailler ». Seulement tous ces procédés qui sont d'un emploi si indispensable au sein du hongrois, du turc, des dialectes de l'Asie Occidentale, que sans eux la physionomie des idiomes en question se trouverait profondément altérée, n'apparaissent au sein de la famille indo-européenne qu'à l'état, pour ainsi dire, de superfétation. Ainsi l'allemand moderne possédera à la fois les deux formes participielles *verdrehen* et *verdroht* et considérera même l'emploi de la première d'entre elles comme plus élégant.

Ajoutons que si le Basque possède un grand nombre de mots composés par le mode d'élimination dont nous

venons de parler, néanmoins il ne pousse pas à beaucoup près, l'emploi de ce procédé aussi loin que les dialectes du Nouveau-Monde. Il ne s'en servira pas p. ex. pour former des membres de phrases entiers ni même de vocables formés de plus de deux éléments. Il ne paraît point admettre que rarement cette disparition de la syllabe initiale non motivée par une raison phonétique appréciable que nous rencontrons parfois aussi bien en abénaki que dans les dialectes du Sud-Amérique. Mais ne faut-il pas tenir compte de l'influence presque trente fois séculaire exercée sur l'Euskara par des membres de la famille indo-germanique? Son résultat nécessaire a dû être de modifier profondément les traits de l'euskarien primitif et de le forcer, pour ainsi dire, à prendre une physionomie quelque peu européenne.

2° *De l'encapsulation.* — L'emploi de cette méthode est des plus fréquents dans la plupart des idiomes du Nouveau-Monde et contribue singulièrement à leur donner une apparence tout à fait *sui generis*. Il consiste dans la séparation en deux parties du mot principal et l'intercalation entre elles du mot régi. Ex. : en chippeway *nossinanig* « nos pères » pour *ninan ossig*, — en algonkin, *ni sakitawakéna*, « je le tiens par l'oreille », de ni, « moi », *sakéna*, « tenir », et *tawak*, « oreille », non employé seul. Sans doute, l'on pourrait, sans incorrection, recourir à la forme analytique et dire *ni sakéna otawakéng*, litt. « je le tiens par son oreille », mais cela passerait pour moins élégant. Ce dernier procédé était, d'ailleurs, surtout employé par

les *squaws* indiennes. Leur connaissance imparfaite des dialectes indigènes engageait nos officiers et interprètes français à éviter le plus possible ces formes incorporatives. Aussi, les sauvages leur reprochaient-ils de *parler comme des femmes*.

L'emploi de la méthode encapsulante ne semble pas moins fréquent au sein de la famille Mohawke-Haronne. Ainsi, l'on aura en iroquois *shunquétas*, « un homme », de *shétas*, « unus » et *unqué*, « homo. » — *Tekaientoronwé*, « barre de porte », lequel est formé de *tékaronwé*, « de travers, en travers » et *oienté*, « bois » ; *wakwistaien*, « j'ai de l'argent » pour *wakien owista ; sakwistaien*, « tu as de... » pour *sakien owista ; rowistaien*, « il a de... » pour *rowistaien*, etc., etc.

Si nous passons maintenant à la famille Nahuatle, le Mexicain nous offre des formes telles que les suivantes : *nicacchihua*, « je fais des souliers », de *cactli*. « calceamentum »; *nehuatl* contracté en *ni*, « ego » et *chihua* « faire » ; *ninacaqua*, « je mange de la viande » du pronom *ni*, du substantif *nacatl*, « chair, viande », et du rad. verbal *qua*, « manger. » Passons maintenant aux dialectes de la famille Maya quichée. Le Pokome dira *kitziquintak*, « leur oiseau » pour *kitak tziquin*, de *tziquin*, « avis. » L'on rencontrera en Maya des formes telles que les suivantes : *amehenobex*, « vos fils » pour *aex mehenob*. — *Payuacaxucah*, « il garde la vache » pour *upayic uacax*, de *uacax*, « vacca. » — *Chanmisanahi*, « il a entendu la messe » pour *uchanah misa*.

Remarquons même à ce propos que toutes les fois qu'il y a une incorporation de ce genre, le verbe, qui,

sans cela, serait mis à la voix transitive, doit se conjuguer intransitivement. Nous avons rencontré également dans les dialectes turks l'usage de la méthode incorporative, mais elle y semble bien moins développée que dans les idiomes du Nouveau-Monde et surtout elle y revêt un caractère sensiblement différent. On ne l'y emploie guère que pour former les voix de la conjugaison et elle consiste simplement dans l'insertion d'une ou plusieurs syllabes verbales, lesquelles restent invariables et ne modifient point les éléments du mot principal Au contraire, chez les Indiens d'Amérique, ce sont surtout des substantifs que l'on intercale ainsi, de façon à former un seul mot de tout un membre de phrase ou même d'une phrase entière. Le nom intercalé, d'ailleurs, perd d'ordinaire ses affixes ou suffixes et exige un changement dans le mode de conjugaison du verbe. Il y a donc, pour ainsi dire, simple greffe d'éléments verbaux en turk et véritable agglutination des composés par voie d'intercalation dans les dialectes du Nouveau-Monde.

Les procédés d'intercalation en vigueur au sein de l'Euskara, qui insère tantôt une racine verbale entre le participe et l'auxiliaire, tantôt un pronom régime entre le pronom sujet et la racine verbale, offrent à la fois des analogies et des différences avec les deux familles d'idiomes dont nous venons de parler. Toutefois, hâtons-nous de le répéter ici, la méthode incorporative a, sans aucun doute, été jadis bien plus développée en euskara qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle n'y apparaît plus actuellement que comme le vestige presque effacé d'un ancien état de choses.

D'ailleurs, les profondes modifications phonétiques qu'y éprouve le pronom régime intercalé nous autorisent suffisamment, ce semble, à rapprocher sur ce point l'Euskara des dialectes du Canada ou de la Nouvelle Espagne.

3° *Le pronom considéré comme simple catégorie grammaticale.* — Nous ne prétendons nullement que le pronom ne puisse pas, dans les dialectes du Nouveau Monde, avoir une existence indépendante, soit du nom, soit du verbe dont il dépend. Au contraire, partout, nous le voyons, au besoin. se présenter sous sa forme isolée; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans beaucoup d'idiomes, spéc. ceux des familles algiques et mohawk-huronne, le substantif ne saurait guère plus que le verbe, être employé sans une affixe ou une suffixe pronominale.

Ainsi, en algonkin, l'on dira *noch*, « mon père ». — *Koch,* « ton père », mais le terme *och* isolé constituerait, pour ainsi dire, un barbarisme. Il en serait de même en cree, pour le mot *kosis*, « fils » bien que les formes *nikosis*, « mon fils ». — *Kikosis* « ton fils » y soient parfaitement correctes. En un mot, les idées générales de « père, fils », ne sauraient se rendre dans ces idiomes d'une façon directe. On dira d'un homme, non pas qu' « il est père », mais qu' « il est le père de quelqu'un, d'un homme, p. ex. » Les missionnaires qui voulaient traduire le *gloria patri* en iroquois furent obligés de le rendre ainsi : « *gloire à* notre *père, et à* son *fils et à* leur Saint-Esprit. » Nous voyons, en tout ceci, une preuve de la répugnance éprouvée par les

races primitives ou sauvages pour les conceptions abstraites. Un vestige de cet état d'esprit se manifeste aujourd'hui encore en euskara. Ainsi, le verbe transitif basque peut subsister sans être accompagné d'un pronom régime. *Yaten dut ogia* signifie litt. non pas « j'ai mangé le pain », mais bien « je l'ai mangé, le pain ». Il en résulte que lorsqu'un Basque parle une langue étrangère, il supprime volontiers ledit pronom qu'il juge *à priori* forcément exprimé par le verbe lui-même. Si vous lui demandez « as-tu fermé la porte? » il vous répondra « j'ai fermé » au lieu de « je l'ai fermée ». Nous voyons dans ce phénomène un résultat de la tendance, sensible surtout chez les peuples primitifs et peu avancés en civilisation, à toujours considérer les choses *in concreto*, et de leur répugnance pour tout ce qui concerne les abstractions. Du reste, ladite tendance peut se manifester de bien des façons différentes. Gaussin, dans son ouvrage sur les langues de l'Océanie, fait cette remarque que si un Polynésien veut vous faire comprendre qu'il va à la pêche, le génie même de sa langue exigera presque impérieusement qu'il vous dise à quel genre de pêche, si c'est à celle des coquillages ou du poisson, et même qu'il indique l'instrument dont il doit se servir.

4° *Les temps nominaux.* — Nous avons vu que dans une certaine limite, le Basque et plusieurs dialectes de la famille augro-altaïque donnent au nom des signes de temps, spéc. ceux du futur, ce qui dans nos idiomes indo-européens ne pourrait guère avoir lieu que pour le verbe. Le même procédé est employé, mais peut-

être avec plus d'extension encore, dans divers dialectes du Nouveau-Monde. Ainsi le Quichura ou Péruvien, du radic. *apak* « porter » formera les dérivés *apasca*, « porteur passé, celui qui a porté. »—*Apascay,* « celui qui a été mon porteur, qui m'a porté ». — *Apanca* ou *apana*, « porteur à venir, celui qui portera ». De même en Guarani, de *téra*, « village », on obtient *térangué*, « village détruit, qui a existé ». — *Térarama*, « village à créer, qui existera ». Tout ceci nous indique des langues encore en voie de formation et au sein desquelles la différenciation des diverses parties du discours est encore restée, pour ainsi dire, à l'état rudimentaire.

5° *Du pluriel dans les noms.* — Nous avons vu que la finale *k* du Basque sert à la fois à désigner le cas dit *actif* et le pluriel et que *Gisonak*, p. ex. voudra dire aussi bien « l'homme » avec accompagnement du verbe transitif que « les hommes ». Dans les dialectes algiques, il existe une double désinence pour les substantifs : 1° celle en *k* ou *g* soit seule, soit précédée d'une ou plusieurs lettres euphoniques, spéciale à ceux du genre *noble* ou *animé* et 2° celle en *n*, *l, m* ou *r*, suiv. les dialectes, qui s'emploie avec le nom du genre *ignoble* ou *inanimé.*

Sans doute, la transition de la notion d'objet animé, doué de vie, à celle de sujet agissant se conçoit assez facilement, puisqu'en définitive les êtres vivants sont les seuls susceptibles d'actes voulus et réfléchis. L'hypothèse d'une commune origine à attribuer sur ce point, à la flexion Euskarienne et à celle des dialectes cana-

	GENRE ANIMÉ.		GENRE INANIMÉ.	
	SINGULIER.	PLURIEL.	SINGULIER.	PLURIEL.
Lenâpe	*tcholens* « oiseau »	*tcholensak*	*achsinn* « pierre » *wikwam* « maison »	*achsinall* *wikwawahirehall*
Abénaki	*sipsis* « oiseau »	*sipsissak*	*wigwam* « maison »	*wigwamar*
Massachusset	*wosketomp* « homme » *mitamwossis* « femme »	*woskotempaog* *mitamwossisog*		
Mohégan	*nemannaw* « homme »	*nemannawk*	*oukisk* « son œil »	*ouskiskwan* « ses yeux »
Chippeway	*animôns* « petit chien » *enamiad* « chrétien » *nébossig* « immortel » *anishinabe* « un indien »	*animonsag* *enamiadjig* *nebossigoq* *anishinabeg*	*sibi* « rivière » *wadjiw* « montagne » *mitigwab* « arc » *wawan* « œuf »	*sibiwan* *wadjiwan* *mitigwabin* *wawanon*

diens, reste donc au rang des choses parfaitement possibles et ne choque en rien les règles de la stricte logique. De peur d'être accusé de trop de témérité, nous n'insisterons pas sur la ressemblance phonétique qui se manifeste entre la désinence en *n* ou *ll* du Mohégan et du Lenâpé et la finale plurielle des dialectes Berbères. Ajoutons que le classement des noms en animés et inanimés offre parfois bien de l'arbitraire et il devient difficile de deviner pourquoi tel mot se trouve rangé dans un genre plutôt que dans un autre. Le cree p. ex. donne la désinence animée à des mots tels que *Kona*, « neige ». — *Iskwessis*, « orge ». — *Pakagn*, « noix, noisette », lesquels désignent cependant des objets essentiellement incapables de sentiment. Les indigènes du Canada n'auraient donc guère lieu de se moquer de la bizarrerie de nos langues indo-européennes faisant pour ainsi dire, au hasard et souvent en dépit de sa signification propre, de chaque substantif un masculin, un féminin ou même un neutre.

6° *Des particules augmentatives, diminutives et préjoratives.* — L'emploi des désinences de cette nature se retrouve, on le sait, dans une foule de langues différentes Il nous sera permis du moins de remarquer l'importance toute particulière du rôle qu'il joue en euskara et même dans certains dialectes de la famille algique. Non seulement le Basque formera fort bien de *gizon*, *gizona*, « homme », les dérivés *gizontto*, « bon petit homme ». — *Gizonni*, « cher petit homme ». — *Gizonago*, « plus homme ». — *Gizoneghi*, « trop homme ». - *Gizonche*, « un peu homme », mais il

pourra encore combiner ces désinences de façon à obtenir des surcomposés tels que *gizoncheti*, « un peu trop homme ». — *Gizonchago*. « un peu plus homme ». — *Gizonchagotto*, « un petit plus homme ». — *Gizonkiago*, « plus en homme ». Ajoutons que dans cette langue, la simple transformation de la sifflante en chuintante au commencement ou dans l'intérieur d'un mot suffira à donner à ce dernier une valeur diminutive ; ainsi, à côté de *gizona* nous aurons *gichona*, « petit homme » — à côté de *zakhurra*, « chien ». *Chakurra*, « petit chien ». — *Zaharra*, « vieux vieillard » et *chaharra*, « petit vieillard. » Mais tout cela ne suffit pas encore et nous découvrons de nouveaux raffinements dans la façon de nuancer la signification des objets. P. ex. la désinence *to* s'appliquera spécialement, comme nous le dit M. Salaberry « au « nom des individus, personnes ou choses qui sont « gros et forts, mais courts ; *Tto* s'ajoute à des noms « d'individus chétifs ou de grandeur moyenne et *nno* « est employé pour les individus chétifs, faibles, « dignes d'affection ou de pitié. »

Enfin, ce qui nous semble mériter par dessus tout le reste, d'attirer l'attention du linguiste, c'est que le verbe est en général susceptible de recevoir les mêmes affixes augmentatives diminutives que le nom. Ainsi l'on dira *yatenago dot*, « je le mange davantage, je mange plus » tout aussi bien que *çhuhurago*, « plus sage, plus économe ». La plupart de ces particularités se retrouvent dans les dialectes algiques et cela à un degré dont nos langues indo-européennes ne sauraient nous donner aucune idée. Le chippeway p. ex. obtient

des péjoratifs par l'emploi de la finale *sch.* ex. *Makak*, « bœuf » et *makakosch,* « mauvais bœuf ». — *Ogima*, « chef » et *ogimawisch*, « mauvais chef ». Quant au diminutif, on l'obtient en ajoutant *on, s* ou *ins* au substantif simple; ex. *Opwagan*, « pipe » et *opwagans*, « petite pipe ». — *Assin*, « pierre » et *assinins*, « petite pierre ». — *Anang*, « étoile » et *anângon*, « astérisque ». Le Lenâpé forme aussi des diminutifs au moyen de la suffixe *tit;* ex. *Tcholens*, « oiseau ». — *Tcholentit*, « petit oiseau » et *tcholentitak*, « aviculi ». Comme exemple des particules de comparaison et de dimension employées avec le verbe, nous pouvons citer la forme chippeway *miwasisinoban,* « c'était un peu beau ».

7° *Des noms de nombre.* — Un des caractères les plus marqués de l'état sauvage, c'est ce que nous pourrions appeler l'atrophie des facultés calculatives et il semble possible, dans une certaine mesure, de juger du degré de civilisation qu'un peuple a atteint par la perfection et l'étendue de son système de numération. Les Iroquois, qui possédaient des termes spéciaux pour compter jusqu'à mille, ne témoignaient pas moins par là que par les raffinements de leur constitution politique, d'une supériorité incontestable sur la plupart des tribus environnantes. Au contraire, les Chiquitos du Pérou ne pouvaient compter au-delà de vingt, et lorsqu'il s'agissait d'un chiffre plus élevé, ils portaient la main au front pour signifier qu'il était aussi impossible à exprimer que la quantité de cheveux qui ornent un crâne humain. Les Australiens du Sud,

une des races les plus barbares qui existent ne possèdent, assure-t-on, de termes spéciaux que pour les nombres *un* et *deux*. Une conséquence de tout ceci, c'est que les substantifs et adjectifs numéraux ne possèdent pas, en général, la même fixité dans les idiomes des peuples primitifs que dans les langues des races policées.

La presque totalité des noms de nombre conservent aujourd'hui encore un air de parenté au sein des groupes indo-européen et sémitique. Il n'en est déjà plus tout à fait ainsi au sein de la famille chamitique. P. ex., il semble bien difficile de ramener à une origine commune le *phtow*, « *4* » de l'égyptien et le terme *cos*, *cost* qui désigne le même nombre en schellouh du Maroc. Nous n'oserions guère soutenir l'affinité du *schomnt* « 3 » de l'égyptien et de son synonyme *karad* en schellouh, *kérat* en kabyle. Nous avons pu constater au sein de la famille nahuatle ou mieux mexico-californienne, de graves divergences en ce qui concerne les noms de nombre, tandis que les pronoms ne subissent généralement, en passant d'un idiome à l'autre, que des modifications assez peu considérables. Malgré tout cela, peut-être une légère affinité se manifeste-t-elle entre le basque et les dialectes algiques, pour ce qui concerne le nom de l'unité. De part et d'autre, il commence par une labiale. Nous n'avons, sur ce point, qu'à renvoyer le lecteur aux tableaux dressés plus haut.

Oserons-nous enfin rapprocher le Canadien propre *Rau*, « quatre » de l'Euskara *lau* qui a la même signification ?

Du reste, dans beaucoup de langues canadiennes, les noms de nombre, du moins de un à dix, commencent par un *n*, lettre qui semble adventice et a dû souvent avoir pour effet de faire disparaître l'ancienne consonne radicale Le *n* adventice initial apparaît quelquefois en Algonkin pour les mots pris au fr. Mais alors il pourrait bien tenir la place de notre article, le son *l* n'existant pas dans ce dialecte, plus que le *r* ; ainsi il fait *neco* (pour nécho), du fr. « chou, un chou, le chou ». — *Napot* de « apôtre, l'apôtre », etc , etc.

	MONTAGNAIS.	SKOFFIE	MINSI
1.	*Pahou*	*paysok*	*necôté*
2.	*nishoish*	*nitchich*	*nisha*
3.	*nest*	*mesth*. prob. fautif pour *nesth*	*nikchoui*
4.	*néou*	*now, nowgh*	*nihoui*
5.	*Péyoumatchoueng*	*Peymaetchouang*	*Kakatsoui*, prob. pour *nkakatsoué*
6.	*nishouasho*	*nichouachou*	*nishoush*
7.	*nestash*	*nichtashkang*	*paraharé* (anormal)
8.	*naousho*	*nawashung*	*notéwi*

L'emploi de cette même préfixe *n* en zenaga devant certains noms de nombres mérite d'être signalée, au moins à titre de curiosité. Il dira, p. ex : *nchinan*, *n'chinan* pour « deux », tandis que l'on a *sin* en kabyle, *sîn* en chaouia et *snau* en égypt., mots qui se

rapprochent sensiblement de l'Hébreu, *senaïm* (*im*, désin. du pluriel).

La numération paraît être restée au moins en partie quinaire chez les peuples canadiens, ainsi qu'on en pourra juger en jetant un coup d'œil sur le tableau ci-joint. Si le nom du nombre 8 n'y semble pas dérivé de celui de 2, comme en euskara et dans certains dialectes ongro-altaïques, en revanche, celui de 9 dérive assez fréquemment de celui de l'unité, ainsi que dans les idiomes ci-dessus mentionnés, ex :

	1	9
Miami	*n'gouté*	*ingôte*
Illinois	*necôte*	*nicôtémaniki*
Massachusset	*péçouk*	*paskougun*
Etchemin	*bechkon*	*peshkokem*

8° *Du verbe et de sa conjugaison.* — Le système de la conjugaison en euskara comme dans plusieurs familles de langues américaines, spéc. celles du groupe algique, repose sur la distinction à établir entre le traitement du verbe transitif et celui de l'intransitif. Les idiomes algiques, p. ex. ne conjuguent transitivement que le verbe actif suivi d'un régime direct et considèrent comme intransitifs non seulement les

neutres et les passifs, mais encore les verbes actifs, lorsqu'ils ne sont point accompagnés du régime en question. Du reste, les désinences diffèrent pour les deux conjugaisons. Ainsi l'Algonkin traite *ni sakidjike*, « j'aime » *in abstacto* intransitivement tout comme *picocka*, « c'est cassé » ou *kickowe*, « il se tait » et cela par opposition ni *sakiha*, « je l'aime ». Le passif se distingue de l'actif par la finale, ainsi l'on a en lénâpé *npendamen* , « audio » et *npendaxi*, « audior » ; en chippeway, *ninômdom*, « j'entends » et *ninondago*, « je suis entendu ». En quiché (langue du Guatémala), des formes pronominiales spéciales sont employées pour chacune des deux voix ; ainsi *ca nulogoh*, « je l'aime » litt. « nune meum-amare », forme transitive avec pronom personnel. Le passif a les mêmes préfixes que l'intransitif simple, mais avec une flexion différente, ex : *qu'inlogox*, « je suis aimé » litt. « nune-ego-amatus. »

L'Euskara admet, lui aussi, cette distinction entre le transitif et l'intransitif ou plutôt entre l'actif et l'intransitif, car, chez lui, tout verbe actif, nous l'avons vu plus haut, se trouve forcément uni à un pronom régime et, jamais, ne peut en être séparé. D'un autre côté, la conjugaison dite régulière ou normale en basque consiste dans la combinaison d'un participe ou nom verbal avec un auxiliaire. Ce dernier est l'irrégulier *ukhan*, « avoir » pour la voix active ; ex *ikhusten nuen*, « je le voyais » litt. « Je l'avais en vue, en action de voir. » — *Edan izango dek*, « tu le boiras », litt. « tu l'as pour être en action de boire. »

L'intransitif résulte de l'union au même participe

de l'auxiliaire « être » ex : *ethorten gera*, « nous venons. » — *Egoien zitzaian*, « il demeurait pour toi. »

Le passif, qui n'est qu'une forme de l'intransitif, s'obtient au moyen de l'union du participe passé en *tu* ou en *i* avec le même verbe substantif, ex. : *Maithatua da*, *maithatu da*, « il est aimé ». — *Ikhusi naiz*, « je suis vu ». Nous croyons reconnaître dans ce procédé de former le passif un résultat de l'influence exercée sur l'euskara par les dialectes néo-latins. *Maithatu da* nous semble l'équivalent parfait de l'esp. *io soy querido*, du fr. « je suis aimé ». Nous ne serions même pas trop surpris que le participe *tu* ne soit un emprunt direct au latin *tu*, p. ex. dans *amatus*, *dictus*. Il nous paraît bien probable qu'à l'origine, le passif basque devait se marquer, nous le verrons tout à l'heure, d'une façon absolument différente.

Il y a plus, ces conjugaisons au moyen des auxiliaires ne peuvent guère être considérées comme primitives en basque, et cela pour plusieurs raisons, toutes plus convaincantes, à notre avis, les unes que les autres.

D'abord, la racine *iz*, *izan*, « être » offre, nous l'avons déjà vu, bien de l'analogie avec les racines *as* du skr., εσ du grec, dans l'archaïque εσμι, et pourrait bien être d'origine indo-européenne. Quant à l'auxiliaire *deu*, « il l'a », il se compose indiscutablement du *da*, 3[e] pers. sing. de l'indicatif de *izan* et du pronom *hau*, « le, cela ». D'ailleurs, l'infinitif de l'auxiliaire avoir, c'est *ukhan* qui, ainsi que nous nous sommes efforcé de l'établir, dans un précédent travail, ne constitue peut-être que le locatif du radical que nous retrouvons dans *ukharaia*, *ukhamila*, « poignet », et

dans ce cas-là, signifierait litt. « in manu ». Les deux auxiliaires « être » et « avoir » ne nous semblent donc nullement primitifs en basque. Nous remontons ainsi par voie d'induction à une époque où l'euskara, comme toutes les langues primitives, ne pouvait exprimer le verbe substantif qu'au moyen d'une périphrase. Cela établit un point de contact indiscutable entre lui et les dialectes canadiens. Le verbe *être* fait si bien défaut à ces dernières que l'on ne peut y rendre d'une façon littérale le fameux passage de la Bible, « je suis celui qui suis ».

Ajoutons à tout ceci que le Basque possède outre cette conjugaison périphrastique ou composée, ce que l'on a appelé la conjugaison syncopée qui elle-même est susceptible du double traitement transitif et intransitif. Ainsi à côté de *Ethorten naiz*, « Je viens » on trouve *nathor* ; *yakiten dut* « Je le sais » aura en quelque sorte comme doublet *Dakit*. Faisons bien observer que dans la conjugaison syncopée intransitive, le sujet pronom précède le radical verbal, tout comme dans le verbe substantif *niz*, *naiz*, « Je suis », litt. *n'iz*, « ego esse ». Au contraire, si le verbe syncopé est au transitif, le pronom sujet sera rejeté à la fin tout comme il l'est dans l'auxiliaire *dut*, de *da haut* et *t*, signe de 1re pers. litt. « Habeo hoc » ou mieux « est hoc mihi ».

Aujourd'hui un petit nombre de verbes seuls sont sujets à se syncoper et encore leur conjugaison reste-t-elle toujours incomplète, ne s'étendant point à tous les modes. Sans nier l'influence qu'a pu exercer depuis un certain nombre de siècles, la conjugaison préri-

phrastique sur la conjugaison syncopée, nous croyons celle-ci la plus ancienne et nous reconnaissons en elle le type primordial plus ou moins fidèlement conservé jusqu'à nos jours.

En définitive, le basque actuel comme toutes nos langues modernes manifeste une tendance évidente à devenir de plus en plus analytique. Ainsi, le labourdin qui au temps d'Oïenhort disait *nazaïte*, « je serai », emploie aujourd'hui plus volontiers le composé *izanen naiz*, litt. « j'ai à être »; la forme primordiale synthétique *nizate* n'existant plus guère aujourd'hui qu'en dial. souletin. Doutera-t-on de la priorité de la forme anglaise *i go* sur *i am going?* Pourra-t-on s'empêcher de reconnaître dans les formes irrégulières du vieux fr. *romanor*, « des Romains ». — *Francor,* « des francs », un vestige de l'ancien génitif pluriel latin? Et de même le mot *greigneur, greignor* qui, dans nos vieux fabliaux, répond au lat. *grandior*, ne constitue-t-il pas un vieux reste des formes du comparatif dans ce dernier idiome? Ainsi donc, chez les montagnards pyrénéens comme chez les autres peuples européens, les formes les plus synthétiques devront en règle générale et sauf un petit nombre de cas tout à fait exceptionnels, être tenues pour primordiales, l'analyse n'est venue qu'après; elle marque un second âge, pour ainsi dire, dans l'histoire du développement linguistique et peut-être ne nous tromperions-nous guère en déclarant les formes périphrastiques du verbe basque, une simple imitation de nos composés néo-latins tels que « je suis venu, j'ai dit, j'ai mangé, je suis mort. » Il faudra reconnaître néanmoins, ce qui ne serait pas

somme toute trop surprenant, que le basque a donné à ce procédé d'emprunt une extension qu'il ne possède pas dans les dialectes d'où il fut tiré.

Enfin, ce qui viendrait encore à l'appui de notre façon de voir, c'est la ressemblance que présente une partie de la consignation syncopée du basque avec la conjugaison normale et plus encore avec le traitement pronominal du nom dans les dialectes algiques. Il semblerait que l'on y retrouve la trace d'une ancienne parenté entre les peuples qui le parlent. On en pourra juger par l'exemple suivant :

		BASQUE.	CHIPPEWAY.		LENAPE.	
SINGULIER	1re pers.	*nabila*. je marche	*ninondom*, je l'entends	*noss*, mon père	*npendamen*, j'entends	*noch*, mon père
	2e pers.	*habila* (primitif *kabila*), tu marches	*kinondom*, tu l'entends	*koss*, ton père	*kpendamen*, tu entends	*kôch*, ton père
	3e pers.	*dabila*, il marche	*nondom*, il l'entend	*ossan*, son père	*pendamen*, il entend	*ochwall*, son père
PLURIEL	1re pers.	*galiltza*, nous marchons		*nossinan*, notre père (excl.) *kossinan* (incl.)	*npendamenin*, nous entendons	*nochena*, notre père (excl.) *kochena* (incl.)
	2e pers.	*zabiltzé*, vous marchez		*kossiwa*	*kpendamenohomo*, vous entendez	*kochuwa*, votre père
	3e pers.	*dabiltza*, ils marchent		*ossiwan*	*pendamenowo*, ils entendent	*kochwawall*, leur père

Nous avons déjà parlé plus haut de la ressemblance entre les 1re et 2e pers. du sing. et peut-être même 1re du plur. Les autres sont trop notablement différentes pour que nous songions à les rattacher les unes aux autres. Par exemple, ce qui nous paraît véritablement digne d'être signalé, c'est l'affinité qui se manifeste entre la conjugaison transitive euskarienne et les formes allocutives du nom en lenâpé. On en pourra juger par l'exemple suivant :

Basque	**Lenâpé**
Dakit, « je le sais ».	*Nihillalid*, « ô mon seigneur, celui qui est mon seigneur ».
Dakik, « tu le sais ».	*Nihillalkonk*, « celui qui est ton seigneur ».
Daki, « il le sait ».	*Nihillalat*, « celui qui est son seigneur ».
Dakigu, « nous le savons ».	*Nihillaliyenk*, « celui qui est notre seigneur ».
Dakiyie, « vous le savez ».	*Nihillakik*, « celui qui est votre seigneur ».
Dakie, « ils le savent ».	*Nihillakichtit*, « celui qui est leur seigneur ».

Nous retrouvons ici, comme dans le tableau précédent, la gutturale prise comme signe de la 2e pers. sing. et de la 1re pers. plur. Mais ce qui nous semble plus important que tout le reste, c'est l'emploi

de la dentale finale pour indiquer la 1re pers. sing. Ne serait-ce pas un indice qu'à une époque fort reculée, il a pu exister aussi bien dans les dial. vascons que dans ceux du Canada une forme à *d* ou *t* initial correspondant à notre pronom « je, moi » ?

Nous avons déjà vu que le berber accole le pronom régime direct au verbe, tandis que le basque y joint également, au besoin, même le pronom régime indirect. Sur ce dernier point, l'euskara se rapproche incontestablement et plus particulièrement des dialectes nord-américains qui unissent au verbe l'une et l'autre sorte de régimes pronominaux. Ainsi, nous avons en chippeway *ki pakité* « tu me frappes », *ki wabans*, « tu me vois ».—En cree, *ni miwayiminowa*, « je le lui estime, je l'estime pour lui ». On aura de même en chérokie *galungiha*, « je l'attache » ; *istalungiha*, « vous deux l'attachez » ; *tégalungiha*, « je les attache » ; *inalungiha*, « toi et moi l'attachons » ; en mexicain, *nimitlacotla*, « je t'aime » ; en iroquois, *rakennhas*, « il m'a battu » ; *8ahekeriio*, « je l'ai trouvé là » ; *8ahiatat8enzi*, « il me le dit », etc., etc.

Faisons observer qu'en basque, il est généralement facile de distinguer les uns des autres les pronoms régimes, en dépit des contractions qui ont pu se produire dans la suite des temps ; la comparaison des nombreux dialectes euskariens nous rend, à cet égard, l'analyse assez facile. Il n'en serait pas toujours de même dans les langues du Nouveau-Monde ; souvent la fusion est tellement étroite entre les divers éléments pronominaux que l'étude la plus attentive ne parvient plus à les séparer. Voici p. ex. le Chérokie qui exprime par *hiyu* la relation de « toi à lui, tu le », et l'iroquois

qui l'indique au moyen par le disyllabe *hia* ; la première de ces deux langues se sert de *yagnke*, et la seconde de *tegawka* pour dire « ils nous », etc., etc. On aurait beau chercher, on ne parviendra pas à déterminer à quel pronom en particulier est affectée telle ou telle partie du composé.

Nous avons déjà parlé des voix verbales de l'Euskara. Elles sont plus nombreuses encore dans les langues américaines ; ainsi, le Chippeway formera de *ninondom* « J'attends », les dérivés potentiel et volitif, *niwinôndom*, « Je veux entendre » ; *nindanodom*, « Je puis entendre », etc. Il fabriquera même au besoin des voix surcomposées, p. ex. : *nindawinôndom*, « Je puis désirer entendre ». La voix négative existe aussi dans les dialectes en question, ex : *minondozi*, « non audio », *ninôndom*, « audior » ; de même en Lénâpé, *atta npendamowi*, « Je n'entends pas » de *npendadem*, « J'entends » et *npendaxi*, « Je suis entendu » par opposit. à *matta npendaxi*, « Je ne suis pas entendu ». On remarquera toutefois que la façon de rendre la voix négative diffère foncièrement en Basque et chez les peuples du Nouveau-Monde. Ces derniers l'indiquent au moyen d'une suffixe, tandis que l'Euskara se borne à insérer la négation entre le participe et son auxiliaire.

Le Basque a de commun avec les dialectes américains, la multiplicité de ses modes. Il en possède beaucoup qui sont inconnus à nos dialectes européens, et dira, p. ex. en un seul mot *nizalarik*, « tandis que je suis » ; *nizalakoz*, « parce que je suis », *nizano*, « Jusqu'à ce que je sois ». Il dira des votit. *ehilitz* « Plût à Dieu qu'il fût » ; au suppositif *hon balitz*,

« s'il était bon », *yoan balitz*, « s'il allait » ; *gal Balédi*, « s'il se perdait » etc.

Les langues du Nouveau-Monde, et en particulier celles du groupe algique manifestent, à cet égard, une grande similitude de génie avec l'Euskara. Ainsi le Chippeway possède des formes telles que *noûandomomi*, « toutes les fois que j'entends » ; *nôndoman* ou *ginondoman*, « si » ou « quand j'entends », *pakiteoseg*, « si vous me frappez » par opp. à *kipakitéog*, « vous me frappez »; nous aurons en cree, *miyéwimaki*, « si je l'estime » ; *miyéwimakkan* « tu l'estimeras alors, à ce moment là ». La désinence *wit* du lenâpé rend à la fois l'idée du participe présent de la 3e pers. et celle qu'expriment nos propositions « puisque, si, alors que », ex : *kitchimanitowit*, « lui étant le grand esprit, puisqu'il est le grand esprit » de *kitchi-manitou* « Dieu le grand esprit ».

Peut-être même quelques ressemblances phonétiques pourraient-elles être signalées entre le basque et les dialectes algiques. Remarquons notamment, que le pronom de la 3e pers. se postpose souvent au verbe et au nom, et cela par opposit. aux 1re et 2e ordinairement préposées ; ex : en chippeway, *nind ikkit*, « je dis » ; *kid ikkit*, « tu dis », mais *ikkito*, « il dit. » Le Lenàpé, de son côté nous offre *nòch*, « pater meus »; *kòch*, « pater tuus », mais *ochwal*, « pater ejus » Nous trouvons, en Algonkin *ni 8agoci8*, « sum vulpes » au figuré et *8agoci8i*, « est vulpes ». Quelquefois le déplacement du pronom s'unit à la 3e pers. à une modification de la voyelle finale. Ainsi, l'on dira en lenàpé, *n'pomauchsi*, « je vis » ; *k'pomauchsi*, « tu vis », mais *pomauchusu*, « il vit ». On ne saurait

guère douter qu'il n'en ait été primitivement même en euskara au moins pour le verbe subst. Il se conjugue ainsi *niz*, *naiz* (*n'iz n'aiz*, je suis) — *Hiz*, *haiz* (pour *k'iz*, *k'aiz*. tu es), mais *da*, « il est ». Le peu d'analogie de cette forme avec les deux précédentes a, depuis longtemps, attiré l'attention des linguistiques. Nous nous étions d'abord demandé si ce *da* ne constituait pas tout bonnement un ancien pronom employé aujourd'hui uniquement comme verbe. Force nous fut de reconnaître ce que cette hypothèse avait de peu soutenable, dès que l'on admet l'origine verbale, non pronominale du radic. *iz* dans les deux premières personnes. *Da* nous semble devoir être tout simplement considéré comme altération d'une forme primitive *iza*, dans laquelle l'article ou plutôt le pronom relatif se trouve juxtaposé.

Peut-être une autre analogie pourrait-elle être signalée en ce qui concerne la formation de l'imparfait, mais elle n'est point absolument certaine et nous n'osons nous prononcer sur ce point que sous toutes réserves. Quoiqu'il en soit, et en dépit de l'allégation de Duponceau qui déclare que les langues algiques emploient le passé en guise d'imparfait, elles forment bel et bien ce temps en ajoutant *ban* à l'ind. prés. Ex. : alg. *ki sakiha*, « tu l'aimes » et *ki sakihaban*, « tu l'aimais ». Faisons observer que cette même finale de suffixe au nom répond alors à nos expressions « feu, défunt », ex : *sabieban*, « feu Xavier » ; *nosiban*, « défunt mon père » etc. Voyons maintenant dans quel rapport l'imparfait du verbe substantif basque se trouve vis-à-vis du présent.

PRESENT.	IMPARFAIT.
niz, « je suis »	*Nintzan* (*nintzen* en Labourdin), j'étais.
hiz, « tu es »	*hintzan*, *hintzen*, tu étais.
da, « il est »	*zan*, *zen*, il était, etc., etc.

Le *n* final comme l'a établi fort bien le Pr. L. L. Bonaparte, constitue, en quelque sorte, une lettre adventice ; elle est, à proprement parler, un indice de subjonctif et n'a, sans doute, été ajoutée au présent que pour imiter les dialectes provençaux, lesquels ajoutent volontiers la préfixe *que* à tout propos. Reste donc, en fait, deux éléments, une finale *ze* ou *za* et les formes du présent *niz*, *hiz*. La rencontre de deux sifflantes aura produit le son *tz*, c. f. *etzen*, « il n'était pas » pour *ez, zen*. Le 2° *n* de *nintzan, hintzan* semble euphonique. Nous avons vu qu'il l'est parfois devant *tz*, p. ex. dans *mintzoa*, « parole » pour *mï-otzoa, mi-tzoa*. Maintenant comment expliquer le monosyllabe *ze, za?* Il existe précisément en labourdin, une sorte d'adjectif *zen*, *zena*, *zan*, *zana*, qui signifie « mort, défunt » et se place après le substantif; ex : *Ertorzena*, « feu le recteur, le curé » ; *aitazena*, « feu mon père ». Le *n* final y semble également adventice et il nous reste simplement la syllabe *ze* qui aurait, comme nous le voyons en euskara, juste les deux mêmes valeurs que possède *ban* en chippeway ou en algonkin, c. f. algonkin *ni sakihaban*, « je l'aimais » et *Sabieban*, feu Xavier, Xavier qui fut. Conviendrait-il de rapprocher le *go* signe du futur en basque p. ex. dans *yango det*, « je le mangerai » litt. « je l'ai pour le manger », de la syllabe *go* ou *ga* qui marque le même temps dans plusieurs dialectes al-

giques? Ainsi l'on a en chippeway, *ningonondom* ou *ninganondom,* « j'entendrai » de *ninondom*, « j'entends »; *ningawâbamigo* « je serai vu » de *ninwabamigo*, «je suis vu ». Cette particule devient *ka* en alg. et s'emploie à la 3e personne du futur des verbes transitifs; ex: *okawabaman*, « il le verra », *okawabamawan*, « ils le verront » etc. La syllabe *go* ne paraît pas différer de la flexion prolative *ko* ou *go* déjà examinée plus haut, mais son emploi comme signe du futur pourrait bien être primitif. Il y a lieu de croire que le *k* signe du futur, p. ex. dans *duké*, « il m'aura, je serai à lui » n'en est qu'une contraction.

La syllabe *ki* sert, de son côté, dans plusieurs dialectes canadiens à marquer le passé; ainsi en chippeway *nind ikkit*, « je dis » et *nin gi ikkit*, « j'ai dit »; en alg. *kinépo*. « il est mort »; *ki madji*, « il est parti ». Il y a bien en euskara, une finale *ki* ou *gi*, mais possédant une valeur toute différente. Elle sert, soit à former des adverbes, soit à indiquer la division, le morcellement, ex.: *goraki*, « hautement » de *gora*, « haut, hauteur. » – *Idiki*, « morceau de viande de bœuf », de *idia, idi* « bœuf ». — *Eguzkia*, « soleil », de *eguna*, « dies », litt. « portion du jour » etc., etc. Ce n'est donc qn'à titre de simple curiosité que nous rapprochons ici la particule chippeway de celle de l'euskarien.

Enfin, certaines modifications de voyelles verbales qui nous feraient quelque peu songer à celles des dialectes chamitiques et sémitiques se rencontrent aussi bien en basque que dans les langues algiques. Cela, du reste, n'offre rien de bien étonnant de la part d'idiomes

dont la conjugaison revêt un si grand caractère de richesse et de complication.

Elliot qualifie de *flattened vowels*, les voyelles ainsi modifiées. L'étude des lois qui ont présidé à ces mutations nous entraînerait trop loin; bornons-nous à en citer quelques exemples :

Lenâpé, *épit*, « là » et *ndappin*, « adsum ». — Chippeway, *nind ikkit*, « je dis » et *nind ekkitosiwân*, « moi disant, moi qui dis »; *nind inendamidog*, « peut-être pensai-je » et *enendimowanon*, « si je pensais par hasard »; *nind ikkit*, « je dis » et *win ekkicossigwin*, « il n'est pas disant, il ne dit pas ».

De même en euskara, ex.: *du*, « il a » et *dezan*, « qu'il ait »; *izan*, « être » et *beza*, « qu'il soit ». Ces mutations sont surtout fréquentes pour les divers traitements, c'est-à-dire pour les formes variables suivant la qualité ou le sexe de la personne à laquelle on s'adresse, ex.: (dial. souletin).

TRAITEM. SIMPLE		MASCULIN	FÉMININ	RESPECTUEUX
j'ai	*dut*	diat	dinat	dizit
tu as	*duk*	duk	dun	duzu
il a	du	dik	din	dizi
je suis	niz, naiz	nu k	nun	nuzu
tu es	hiz, haiz	*caret*	*caret*	*caret*
il est	da	duk	dun	duzu

Nous trouverons également en dialecte labourdin, les traitements simples *zeikun*, « il nous était »; *dakit*, « j aurais »; *duke*, « je serai »; *naike*, « il m'aura » au traitement simple par opposition aux formes respectueuses *zikazun*, *dikel*, *dukezu* et *nikeye*.

Le même dialecte nous fournira encore *da*, « il est »; à côté du pelzi *dela*, « qu'il soit »; *zen*, « il était », à côté de *dute*, « il sera », etc., etc.

8° *De la postposition*. — Le basque, comme les dialectes ongro-altaïques, remplace par la postposition la préposition de nos langues indo-européennes et sémitiques. Le même phénomène se manifeste également dans un grand nombre, nous pourrions dire la majorité des dialectes du Nouveau-Monde. Certaines familles américaines, sans doute, font usage de véritables prépositions. Le maya dira *binelincah ti ho*, « je vais à la ville », litt. « eo ad urbem ». Il en sera de même du botocudo du Brésil, qui dit pour « lune » *tarou té couong*, litt. « soleil de faim », c'est-à-dire « astre éclairant la période pendant laquelle on ne mange pas. » Sans doute, dans les dialectes canadiens, les particules isolées sont assez rares, le plus souvent elles font corps avec le verbe; lorsqu'il en est autrement, elles se trouvent suffixées au nom comme les cas du latin ou du grec ou mieux les postpositions du basque et du finnois; c'est ce qui arrive spéc. pour la marque du locatif, ex : en alg. *oten*, « village » et *otenang*, « au village, vers le village ». — *Monia*, « la ville de Montréal » et *moniang*, « à Montréal »; de même en iroquois, *kanatakon*, « au village »; de *kanata*, « village », d'où, suivant M. l'abbé

Cuoq, a vraisemblablement été tiré le nom de *Canada*. Les dialectes denné-dindjés ou athabascans font un usage constant de la postposition. Ainsi en denné peau-de-lièvre, comme le démontre l'étude des textes recueillis par M. l'abbé Petitot, on dira *nda klé*, « au-dessus de l'île », litt. « ile sur ». — *Otsi xhé*, « dans la montagne », litt. « montagne-dans ». Le mexicain, lui, n'emploie guère que des postpositions, lesquelles parfois se réduisent au point de devenir de véritables flexions casuelles; ex. : *Xochicalco*, « nom de ville », litt., « à la maison des fleurs » ; de *xochitl*, « flos »; *calli*, « domus » et *co*, « marque du datif ». *Tepec*, « à la montagne » ; de *tepetl*, « mons », etc., etc.

Du reste, nous serions tout disposé à admettre que l'usage de la postposition, dans la plupart des circonstances, précède celui de la préposition, qu'il marque une phase plus ancienne du langage humain. Le tibétain p. ex., qui peut être considéré comme un des représentants les plus archaïques de la famille trans-gangétique suffixe des particules, tandis que le chinois dont les formes sont beaucoup plus altérées a presque toujours recours à des préfixes.

Nous n'avons pu rencontrer qu'un petit nombre de ressemblances phonétiques entre l'euskara et les dialectes américains. Les plus fréquentes sont celles qui se manifestent entre les pronoms et les noms de nombre. Voici néanmoins une liste que nous offrons au lecteur sous toutes réserves :

Basque.	Langues algiques.
Agama, nourrice, mère adoptive.	Miami *okemina*, « mère »—Chipp. *Wégimind*, « aïeule, grand-mère ». — Alg. *okomis*, idem.

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
Ahispa, sœur (de femme).	Knistineau *n'issini*, « mon sœur cadette ». Chip. *nishimé*, id.
Aita, « père ».	Cree, *otta*, *ottawiy*. —Alg. *noch*, « mon père ». Ce radical paraît se retrouver dans un certain nombre d'autres familles de langues américaines ; ex. : Chippewayan. *zitah*, « mon père ». — Panis, *atiasch*. « père » – Tchinkitane, *ata*. — Tchouktchi, *atta*, *attaka*. — Aléoute, *athak*. — Groënlandais, *attata*. — Othomi, *tah*. — Mexicain, *tatli*.
Aitza, « pierre, caillou ».	Lenâpé, *aschsin*. — Chip., *assin*. – Alg., *asin*. — Cri, *assniy*. Le mot basque offre comme l'on sait une certaine affinité avec l'indo-européen.
Ama, « mère ».	Les affinités avec le basque sur ce point se manifestent spéc. avec certains dialectes n'appartenant pas à la source algique ; ex. : Ouglakmoutsche, *mama*. — Maïpure, *ma*.
Anaia, « frère ».	Alg., *kan*, *kanis*.— Chipp., *kânis*, « ami, frère ». Le mot basque offre des affinités ougro-finnoises.
Anna, « nourrice » (1).	Delaware (dial. de la Nouvelle-Suisse) *anna*, « mère » Potowatomi, *nanna* (terme d'affection), Alg. *Ka* — Chipp. *ga*, « mère », p. ex. dans *minga*, « mater mea ».

(1) Rappelons ici que le double *n* équivaut au *gn* fr. dans *agneau*.

Basque.	Langues algiques.
	Des affinités doivent être signalées avec le mexicain *nantli*, le moxe *nana*, le tuscarora *anah*, le wyandot ou huron *aneheh*, le kinaïtze *anna*.
Azkena, « dernier ».	Alg. *ickwe* (pron. *ichkoué*). —Cree *iskweyateh*, chipp. *ishkwei*, *ishkwai*.
Bat, un.	Massachussetts, *pazuk*, — Mohégan, *pachoûk*, abenaki, *pézékun*. — Alg. *péjik*. — Chipp. *béjig*. — Skoffie, *pagsok*. — Montagnais, *peyok*. — Pénobscott, *pezouk*. — Canadien, *bégou*. — Etchemin, *bechkon*. Le mot basque offre quelques affinités avec le sémitique et les langues augro-finnoises.
Béderatsi, neuf (novem)	Lenâpé, *Peschkonk*. — Massach., *paskougen*.—Micmac, *peskounadek* Sankhikan, *peskon*.
Begia, œil.	Lenâpé, *wuschkinki*. - Chip., *ishking* ?
Bortz, *bost*, cinq.	Etchemin, *prenchk*. — Sankhikan, *parenach*, — Lenâpé, *palénach*. Le mot basque pourrait bien avoir une origine ougro finnoise.
Eskua, main.	Lenâpé et Sankhik. *Nachk*-Shawano, *neshka*. Nous avons vu que le *n* est parfois prosthétique dans les dial. algiq. D'un autre côté, l'on a exposé plus haut les raisons qui militeraient en faveur d'une origine latine à attribuer au mot basque.

Basque.	Langues algiques.
Etchea, maison.	Alg. *viç* (pr. *wich*), hutte de castor. Le mot basque pourrait bien, on l'a vu plus haut, avoir une origine grecque ; cf. toutefois le chipp. *wigiwam*, « maison » ; cree, *iki*, « demeure ».
Gu, *guk*, nous.	Pénobscott, *kinou*, « nous tous ». — Lenâpé, *kiluna*, chipp. *kinowin*, etc., etc.
Haua, (*u*, en composit.); celui-ci, celui, il.	*O* préfixe de la 3e pers. possessive ou régime dans plusieurs langues algiques, ex. en alg. *okwisisan*, « son fils » de *kwisis*, « filius » ; *osakiha* , « il l'aime » de *sakih*, « aime-le » cree *oskât* « sa jambe », de *skât*, « crus » ; *opakwata*, « il le haïssait » de *pakwa* « haïr, détester ». Rappelons-nous le *o* régime de la 3e pers. dans l'hébreu *qetalo*, « occidit eum ».
Hauek, ceux-ci (pl. de *Haua*).	Alg. *okom*, pl. irrég. de *aam ;* p. ex. dans *okom asapik*, « haec retia » de *asap*, « rete ».
Haurra, enfant, (peut-être pour un primitif *Habarra* comme *hurra*, noisette du lat. *avellana*).	Abenaki, *awan* montag. *awansis*, (petit enfant).
Hi, tu, toi (primitif *ki*).	Alg. chip. et Cree *ki*. — Lenâpé *k*. — Pénobs., *kil* c. f. aussi le pronom sing. de la 2e pers. en berber et les suffixes pronoms de la même

BASQUE.	LANGUES ALGIQUES.
	personne en sémitique et en égypt.
Hora, chien.	Naranganset, *arim*.—Alg. *anim*. (prob. pour un primitif *alim*, *arim*, chip. *onim*, prob. pour *olim, orim*. cree, *arim*.
Ibaia, *ibaya*, rivière, fleuve (rac. *ib*.)	Cri, *sipiy*, « rivière ». — Alg, Knistineau et chip. *sipi*.—Lenâpé, *sipouy*. — Mohégan, *sippou*.
Lau, quatre.	Canadien *rau*.— Alg. *new*, prob. pour *Lew*. Le *n* algonkin paraît représenter souvent un *l* primitif. On en peut juger par les mots fr. introduits dans la langue; ex. : *nabien*, du fr. « la bière », — *naminas*, du fr. « la mélasse » ; *Pan* pour Paul, *nékaié* pour « lait caillé ». — Cri, *newo*. — Chip *nio*. — Lenap. *newo*. — abénaki *yéou*.
Legarra, gravier, sable.	Alg. *nékaw*, « sable », chip., *négaw*. — Cree, *yekaw*.
Mia, *mihia*, langue.	Abénaki, *mirarou*. Massach, *minau*.
Mina, mal, douleur.	Alg., *mân*, mal. — Chip. *manâdad*. — Cree, *mag*.
Ni, je, moi.	Alg. chip. et cree, *ni*.— Lenâp. *n'*. — Pénobscott, *nin*, etc. c. f. les formes Berbères et le suffixe sémitique *ni*.
Nor, qui, lequel inter-rog.).	Pénobscott *nékham*, « il, lui » et *nékhamon* « eux ».— Lenâp. *néka*, *nékama* et *nékamawa*.—Cree, *néki*,

BASQUE.	LANGUE ALGIQUE.
	« ceux-là, là-bas » *nema*, « cette chose-là »; *néhi*, « haec negotia ». La racine est visiblement *ni ;* cf. les expressions berbères pour « eux, ils ».
Okhitu, vieux, usé par l'âge.	Alg., *kété*, « ancien, vieux, antique ». — Chip., *kitis*. Faut-il rattacher à cette racine, la particule *ki* ou *gi*, marque du passé dans les dial. algiques ?
On, *onek*, il, celui-ci.	Alg. et Chip. *win*, « lui, elle ». — Cree, *anah*, « celui-ci ».
Oseba, « oncle ».	Abénaki, *n'esis*, « mon oncle ». — Cree *n'isis*, « frère de ma mère ». — Chip. *yishé* ? ?
Phitza, *intza*, eau, écume (rac. *Phitz*.)	Alg. *Pita*. — Cree, *pistew*. Le mot basque aurait-il quelque chose à faire avec le terme signifiant « eau » dans la plupart des dialectes algiques. On a en alg. *nipi* (la racine paraît être *bi*). Delaw. (Nouvelle Suède) *bi*. — Lenâpé, *bi*. — Minsi *m'bi*, « l'eau ». — Chip., *nibi*. — Ottawa, *nipisch*. — Mahégan, *n'bi*.
Sua, *Suya*, *chua*, feu.	Alg. *ickoté*, chip. *ashkoté*, *ishkoté*. — Cree. *iskutew*. — Aben. *scoutai*. — Montag. *cchoutou*. — Skoffie, *chkoutou*.
Sugea, « serpent ».	Mohég. *achgouk*. — Chip. *Yishigwé*, « serpent à sonnettes ».

L'euskara, on le voit, se rapproche des langues américaines, surtout par les pronoms, peut-être un peu par son système de numération, mais aussi et à un haut degré, par l'ensemble de sa physionomie et sa structure grammaticale. De telles ressemblances s'expliqueraient difficilement par le hasard ou même l'hypothèse d'un emprunt. Force nous paraît donc de recourir à celle d'une parenté originelle entre l'euskara et les dialectes algiques, mais dont les traces se seraient en grande partie effacées. Il est vrai, d'un autre côté, que les différences apparaissent nombreuses, mais cela n'offre rien de surprenant. Il faut tenir compte de l'énorme espace de temps écoulé depuis que les peuples qui les parlent ont cessé d'avoir la moindre relation les uns avec les autres, songer à quel point les milieux au sein desquels les uns et les autres se sont développés, les influences auxquelles ils ont été soumis apparaissent dissemblables. Le vocabulaire basque, ainsi que nous l'avons indiqué au commencement de ce travail, a dû être renouvelé plus d'une fois et d'autre part, les termes mêmes fondamentaux sont bien autrement sujets à changer de dialecte à dialecte chez des populations sauvages qu'au sein de races civilisées. Et puis, le génie même des langues américaines semble y rendre les racines particulièrement difficiles à reconnaître et à isoler. Tantôt elles se trouvent éliminées en grande partie au moyen des procédés morphologiques dont il a été question plus haut, tantôt au contraire elles se cachent pour ainsi dire, au milieu de leur cortège toujours nombreux d'affixes et de préfixes. C'est un fait bien constaté que

les familles linguistiques du nouveau monde, les plus étroitement apparentées par leur génie grammatical, tels que les idiomes algiques et mohawks-hurons ne possèdent à peu près aucune affinité lexicographique. Cependant les autorités les plus compétentes semblent aujourd'hui disposées à admettre une communauté d'origine pour les dialectes du Nouveau Monde, lesquels apparaissent généralement construits sur un type notablement différent de la plupart de ceux de l'ancien continent. Après tout, même sous le rapport lexicographique, le basque ressemble plus à l'algonkin dont il est séparé par toute l'étendue de l'Océan, que l'iroquois, parlé dans des régions limitrophes.

Un mot maintenant au sujet des dissemblanees qui se manifestent même dans le système grammatical. Sans doute, elles doivent forcément se montrer nombreuses au sein de langues dont les unes, tel que l'euskara ont servi d'organe à des populations depuis longtemps civilisées, tandis que les autres n'ont jamais été parlées que par des tribus de sauvages. Le basque, p. ex., possède un verbe substantif emprunté probablement à la famille indo-européenne; il forme sa conjugaison au moyen d'auxiliaires; ce qui pourrait bien-être simplement une imitation des procédés en vigueur au sein des dialectes romans. Rien d'analogue ne se manifeste p. ex. en algonkin, en lenâpé, en onondaga; c'est que ces derniers dialectes sont restés fidèles à leur génie propre et n'ont pas subi d'influence étrangère. L'euskara n'accole plus le pronom régime au nom comme le fait p. ex. le chippeway dans la phrase citée par Duponceau *Pontiakan womittigojiwog*

ogisakian, « Pontiac aimait les Français », litt. « Pontiac-illos gallos eos-amabat ». Il ne fabrique pas des phrases entières d'un seul mot, par élimination des radicaux, comme ferait le lenâpé, et se borne à employer cet artifice grammatical pour obtenir des mots composés au plus de deux éléments.

Il ne sous-entend pas, non plus, le verbe substantif à la façon du chippeway; p. ex. dans *ni manitou*, « je (suis) un esprit » ; *ni addik*, « je (suis) un chef » ; du cree, dans *ni miyosin*, « moi beau » pour « je suis beau » ; *nikaniyosin*, « je serai beau », litt. « moi beau à l'avenir » ou même comme en latin, dans la phrase « Homo infirmus, deus autem misericors ».

Enfin, ce qui nous semble plus important, le procédé désigné par M. L. Adam du nom de *dérivation verbale spécifique* et qui donne une allure si étrange à certains dialectes du Nouveau-Monde a, ou bien complètement disparu de l'euskara ou n'y a jamais été en vigueur. Ce procédé, on le sait, consiste dans l'adjonction à la racine verbale d'affixes (généralement de préfixes), qui indiquent l'instrument, le mode, l'organe par lequel une action est faite. Lesdites préfixes n'ont d'ordinaire aucune ressemblance avec les termes désignant l'objet ou l'instrument lui-même. Ainsi, en dakotah, nous trouvons :

1° *Pa*, indiquant l'action faite par la main; ex. : *paksa*, « briser avec la main »; *paksan*, « courber avec la main;

2° *Na*, marquant celle qui est faite au moyen du pied, d'où *naktan*, « courber avec les pieds » ;

3° *Ya*, celle qui est faite avec la bouche;
4° *Ba*, celle faite avec un instrument tranchant;
5° *Bo*, l'action opérée en tirant ou en perçant.

En cree, l'on rencontre la finale *amew*, laquelle marque que l'action indiquée par le verbe a été faite en se servant des dents ; ex. : *takkwamew*, « il le mord » ; *otamew*, « il le saisit avec les dents ». Quant à la désinence *puyew*, elle désigne l'opération de la scie, de la lime, de la pierre à affiler ; ex. : *kiskipuyew*, « il le coupe en sciant ou en limant » ; *kinipuyew*, « il l'affile » ; *laskipuyew*, « il le divise en sciant ». etc. De même *huyew* sera la suffixe propre aux actions qui s'accomplissent sur ou dans l'eau ; ex. : *ajwahuyew*, « il le traverse, *le fleuve, le lac* ». Nous ne parlons pas ici, bien entendu, de certaines particules qui indiquent non pas la nature de l'action, mais celle de l'objet. On ne saurait mieux les comparer qu'aux nombreux préfixes génériques des dialectes bantous de l'Afrique australe. Leur emploi, au sein de la famille algique, semble bien moins répandu que celui des dérivés verbaux spécifiques. Cependant, nous pouvons citer en lenâpé les préfixes *as* pour les végétaux, *ga* pour les herbes sèches. Cette dernière syllabe semble, comme le fait observer Duponceau, une abréviation du verbe *gatchatawon*, « être sec ».

Il convient de voir en toutes ces différences le résultat de la culture et le fruit de la civilisation. Nous ne croyons pas mériter le reproche d'exagération en déclarant que le basque offre toute l'apparence d'une langue américaine, soumise depuis une longue suite de siècles à

l'influence des dialectes indo-européens. Nous ne voulons pas entrer du reste dans l'examen de la question de savoir où l'on devrait chercher le point de départ, le berceau primitif de la race euskarienne non plus que de celle du Nouveau-Monde.

L'identité fondamentale d'un certain nombre de mots Basques et Ougro-Altaïques indiquerait-elle un séjour primitif des ancêtres des Vascons dans les plaines de l'Europe Orientale ? Devons-nous admettre, comme le veulent plusieurs savants actuels qu'après la fin de la première période glaciaire, une longue bande de terre s'étendit depuis le nord-ouest de notre continent jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Les aborigènes de l'Europe auraient passé par là pour aller peupler l'Amérique ? La solution de ces divers problèmes est, sans doute, plutôt de la compétence des géologues que des linguistes. Bornons-nous à faire observer qu'à mesure que l'on s'avance de l'Extrême-Orient vers les contrées occidentales, le caractère des idiomes paraît se modifier d'une façon progressive. Les langues de l'Asie orientale, telles que le chinois, n'ont, pour ainsi dire, pas de grammaire, et leur vocabulaire se compose surtout de racines isolées. Un commencement de développement grammatical se manifeste en turk, en mogol, en un mot, dans les dialectes de la Haute-Asie. Plus à l'ouest, nous rencontrons les familles à flexion telles que les dialectes sémitiques et indo-européens.

Enfin, lorsque nous atteignons le rivage de l'Atlantique, nons rencontrons le Basque, type assez bien conservé des dialectes polysynthétiques, remarquable à la fois par le petit nombre de ses racines et la com-

plication de son système grammatical. Enfin, ces derniers caractères se retrouvent plus accentués que partout ailleurs chez les populations primitives du Nouveau Monde.

POÉSIES

LA FÊTE DE LA RENTRÉE

AU LYCÉE MALHERBE (Lycée de Caen)

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A bientôt, jeunes gens, le travail et l'étude !
Des vacances la fête aujourd'hui dure encor :
Et quelqu'un m'a tout bas dit : « En fait de prélude,
Des vers, et, s'il se peut, ornés de rimes d'or ! »

Soit ! Mais par quel prodige et par quelle magie
Faire durer pour vous tous les bonheurs d'hier,
Et vous fortifier contre la nostalgie
Du logis paternel et de son cher foyer ?

Vos cœurs, qui de partout nous reviennent fidèles,
A mille objets aimés pour nous disent adieu.
Par quel charme obtenir qu'à défaut d'hirondelles
Pour vous le ciel d'octobre ait encore du bleu ?

Les vacances pour vous, fils de la Normandie,
Enfants de ce terroir superbe et plantureux,

Ce n'est pas seulement la liberté, grandie
Par dix mois de travail ardent et généreux ;

Ce n'est pas seulement d'un père et d'une mère
L'accueil hospitalier fêtant votre retour,
Et le plaisir, au sein d'une famille chère,
De vous sentir l'objet d'un mutuel amour :

C'est encore, à l'aspect de la terre natale,
Ce charme enveloppant, mystérieux, secret,
Qui monte de partout et de partout s'exhale,
Des grèves, des sillons, des bois et du guéret ;

C'est la chanson des flots et de la mer immense ;
Dont les vagues pour vous ont de doux bercements ;
C'est l'odeur des vergers, c'est la fraîche romance
Qui murmure au matin dans les pommiers normands ;

C'est, parmi les senteurs de foin, d'herbe sauvage,
Le hennissement fier des poulains de pur sang,
Et la sieste, à l'abri du buisson, dans l'herbage,
A l'aspect du troupeau bêlant ou mugissant ;

C'est la fuite insensible et pleine de délices
Des heures, que l'on est tout heureux d'oublier,
En suivant du regard le vol et les caprices
Du papillon, ou bien d'un rêve familier.

Comment donc à vos yeux prolonger le prestige
De ce riant passé, tout plein d'enchantements?
Comment éterniser la rose sur sa tige
Et soustraire vos cœurs aux découragements?

Cela pourtant se peut. Une douce pensée
Ici vient tout à coup de s'emparer de moi:
Vous êtes de bons fils, et c'est dans ce Lycée
Que vos pères ont pris le travail pour leur loi.

Oui, sur ces mêmes bancs où, Normands du Bocage,
Des plaines et de Caen, vers nous vous accourez,
Vos pères avant vous sont, dès leur plus jeune âge,
Venus avec entrain s'asseoir en rangs serrés.

Comme vous, ils étaient amateurs de vacance;
Comme vous, ils savaient en jouir longuement;
Leur cœur de la nature écoutait l'éloquence,
Puis, quand il le fallait, ils revenaient gaîment.

Ils accceptaient leur tâche en jeunes gens dociles,
Qui savent que l'on doit savoir faire deux parts
Des jours que Dieu nous donne, et qu'aux loisirs faciles
Doit succéder l'effort, les retours aux départs.

Ils savaient que telle est la loi de l'existence,
Que les plaisirs n'y sont sincèrement goûtés
Qu'autant que leur douceur est une récompense
Et que nous les avons par la peine achetés.

Et vos pères étaient des écoliers honnêtes,
Et c'est à leur travail, et c'est à leurs vertus
Qu'aujourd'hui vous devez d'être ce que vous êtes.
Certains maîtres encor sont de ceux qu'ils ont eus.

Cette maison pour vous n'a donc rien de farouche.
Tout conspire, au contraire, à vous la faire aimer,
Vos pères, leur jeunesse et sa voix qui vous touche,
Appel auquel vos cœurs ne peuvent se fermer.

Mais que dis-je ? A côté du souvenir des vôtres,
Cher à vos cœurs pieux de fils reconnaissants,
Dans ces murs vénérés il en est encor d'autres,
Que vous ne pouvez pas ne pas garder présents.

Dans ce parloir antique, où vos sœurs et vos mères
S'en viennent si souvent converser avec vous,
Et vous poétiser ces murailles austères
Par leur chère présence et leurs baisers si doux,

Ces bustes, où d'abord votre regard se pose,
Lorsque d'un pas léger vous franchissez le seuil,
De quoi vous parlent-ils, qui ne soit grandiose,
Et ne doive remplir vos cœurs d'un juste orgueil ?

Près d'un naturaliste à la science nette,
C'est Leverrier, qui seul, dans l'océan des cieux,

Rien que par le calcul, découvrit sa planète,
Et devina Neptune, invisible à ses yeux.

Oui, c'est l'infatigable et célèbre astronome,
Qui consuma ses jours à sonder l'infini ;
Et puis, exemple rare aussi, c'est un jeune homme,
Dont le nom à jamais demeurera béni.

C'est Bérard ! A Saint-Pair, un prêtre et son élève
Se baignent. Tout à coup l'élève est en danger.
Le prêtre en vains efforts s'épuise. De la grève
Bérard a vu le drame, et Bérard sait nager.

Il s'élance. Et d'abord il ravit à la lame
L'écolier, qu'entraînait au large un flot sournois.
Mais à son tour le prêtre en danger le réclame.
Bérard alors s'élance une seconde fois.

Il dispute à la mer cette nouvelle proie.
Il atteint, il saisit enfin le naufragé.
Mais lui-même enlacé par l'homme qui se noie,
Il disparaît et meurt avec lui, submergé.

Eh bien ! ce grand savant, dont l'illustre mémoire,
Comme l'étoile au ciel, vit immortellement,
Ce sauveteur, qui, mieux qu'aux fastes de la gloire,
Au nombre des martyrs est par le dévoûment ;

Ils furent tous les deux enfants de ce Lycée,
Et sublime leçon, vous ne pouvez les voir,
Sans que devant vos yeux leur image placée
Vous dise : « Ayez, comme eux, héroïsme et savoir ! »

BELLÉROPHON

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Bellérophon, héros de gloire revêtu,
S'est — à force d'exploits, à force de vertu —
Concilié le roi de la vaste Lycie
Iobatès l'a pris pour gendre, et l'associe
Aux honneurs comme aux droits de son royal pouvoir.

C'est que Bellérophon, s'essayant au devoir
De sujet, a vaincu de ses mains magnanimes
L'Amazone au trait sûr, le peuple des Solimes,
Et qu'il a, sur Pégase obéissant au frein,
Terrassé de sa lance à la pointe d'airain
L'être vertigineux dont Typhon est le père,
Et noyé dans son sang les feux de la Chimère.

*
* *

Mais voici qu'admiré du peuple qu'il défend,
Cher aux siens, cher à tous, père et roi triomphant,
Bellérophon, pareil à l'homme qui se noie,
Se sent, du faîte auguste où rayonnait sa joie,

Glisser hors de la vie, et sombrer lentement
Aux ots silencieux d'un morne accablement.
Jour à jour, il descend, plus morose et plus sombre,
D'un incurable ennui les échelons sans nombre.
Rien ne le touche plus. Femme, enfants, royauté,
Sont pour lui sans éclat, sans amour, sans beauté ;
Et—comme un fruit trop mûr tombe perdu dans l'herbe—
Tous les beaux sentiments, dont sa vertu superbe
Invoquait, pour agir, le ressort ou l'appui,
Ont roulé de son cœur dans ce néant d'ennui.
La disproportion qu'il a toujours trouvée
Entre la chose atteinte et la chose rêvée,
A pour jamais glacé dans son cœur sans espoir
Jusqu'au désir, jusqu'à la force de vouloir.
C'est ainsi qu'il a pris en un dégoût suprême
Sa maison, sa cité, — les autres et lui-même,
Et qu'il s'est, pour goûter le silence et l'oubli,
Naufragé du destin, dans l'ombre enseveli.

*
* *

Il a quitté sa femme, et son trône, et sa ville,
Pour cacher, aux déserts, son désespoir tranquille.
Et là, dans la forêt sinistre d'Aléion
Où jamais du soleil ne perce un clair rayon,
Où hurle, jour et nuit, la louve inassouvie,
Il traîne, triste et seul, sa lamentable vie.
A lui-même odieux, du destin vil rebut,

Il fatigue ses pas sans pensée et sans but, —
Sans autre but, du moins, que d'échapper à l'homme,
— L'homme esclave ou tyran, tigre ou bête de somme,
Plus lâche que le loup qui rôde au fonds des bois ..
Or, un jour qu'enfin las, comme un cerf aux abois
Au bord d'une onde claire il reposait sa course :
« Bellérophon, lui dit la nymphe de la source, —
« Roi cher au peuple, père heureux, heureux époux,
« Ta fortune a contre elle armé les dieux jaloux. »

Le héros l'entendit et secoua la tête.

Pour attirer sur soi la divine tempête,
Sa vie aux longs travaux payés d'un peu d'honneur
N'a jamais étalé l'orgueil de son bonheur.
Non, ce n'est pas cela. La nymphe s'est trompée.

*
* *

Et du ravin profond, à la pente escarpée,
Il se reprit à fuir; et de son cœur meurtri
L'angoisse, à chaque pas, s'exhalait dans un cri.
Il songeait :
« L'homme est vil, — mais la nature est pire...
« Où donc est sa douceur ? Ou donc est son sourire ?
« Où donc s'est envolé, s'il exista jamais,
« Le charme attendrissant des choses que j'aimais ?...
« Où donc, m'abandonnant à mes regrets moroses,
« Ont fui de l'Aube en pleurs la rosée et les roses ;

« Du vent et des ruisseaux les soupirs infinis ;
« Les parfums des grands bois, les chants confus des nids,
« Et dans l'azur profond la nuit aux sombres voiles
« Lâchant et rappelant l'essaim d'or des étoiles ?...
« O désillusion ! Cela n'existait pas.
« Rien n'est réel que la douleur et le trépas.
« Quant à ces vains décors que cieux et terre étalent,
« Mes yeux sont dessillés, — et je sais ce qu'ils valent,
« L'Aube est triste et glacée — ainsi qu'il sied, d'ailleurs ;
« A l'heure qui rappelle aux travaux, aux douleurs
« Les mortels oublieux du joug qu'il faut reprendre ; —
« Le vent me semble fou ; j'écoute, et crois entendre
« Des cris de désespoir dans les bruits du torrent ;
« L'odeur des bois se change en miasme écœurant,
« Et, d'étoiles plaqué, sous la nuit ténébreuse,
« Le ciel morne a l'aspect d'une face lépreuse.
« Tout ment, tout est hideux... »
« — Héros, dit une voix,
« — La grande voix de Pan qui rêvait dans le bois, —
« Héros, ronge ton cœur en ta détresse amère !
« Voilà ce que l'on gagne à tuer la Chimère. »

VIVIANE

Par le Même.

I

Dans la forêt de Brocéliande,
Autour du noir dolmen où dort
Merlin, épargné par la mort,
Les Nains bondissent sur la lande.

Dans la clairière ils vont dansant
Et rasent du pied la bruyère.
Hurlant, riant, dans la clairière
Leur ronde va s'élargissant...

— La vaste enceinte est enfin libre.
Les Nains se sont éparpillés;
Et des bois au loin réveillés
A leurs cris joyeux l'écho vibre.

La vaste enceinte est libre enfin ; —
Et du dolmen resté dans l'ombre
La lune encadre l'arche sombre
D'un mince filet d'argent fin.

II

O Lune, qui portais le doux nom de Diane,
Quand sur le mont Latmos, l'effleurant d'un rayon,
Tu visitais jadis le bel Endymion, —
C'est toi qui viens encor réveiller Viviane !

Car elle n'est pas morte, et ne mourra jamais,
Celle qui des grands bois, des lacs et des sommets
Garde en ses yeux la paix, la transparence et l'ombre;
La fée aux cheveux blonds comme l'or des moissons,
Qui parle, — et dont la voix fait dans tous les buissons
Éclore des chansons sans nombre !

Au baiser du rayon, qui touche son beau corps
Diffus, comme un parfum, dans le sommeil des choses,
Viviane s'éveille; et sur ses lèvres roses
Le bonheur de revivre éclate en frais accords.

Elle rit à la joie, à l'amour, à la vie,
A la nature immense en elle épanouie,
Qui palpite en son cœur, et dont son cœur est plein.
Elle rit... Mais le rire expire sur sa bouche :
La fée a reconnu la lande âpre et farouche
Et le dolmen où dort Merlin.

« O mon doux enchanteur ! mon amant ! mon poète !
Dit Viviane ; ô toi, qui dors d'un lourd sommeil, —

Sous le ciel pâle, la clairière
D'un brouillard flottant s'argenta ;
Du fond de l'ombre forestière,
Clairon du jour, le coq chanta...

— Et tandis que l'essaim des gnômes
S'enfuit devant l'aube, à grands cris,
Les amants, comme deux fantômes,
S'effacent dans le brouillard gris.

Dans le brouillard gris, Viviane
S'efface, — et de son corps charmant
L'âme en fuite voltige et plane,
Éparse dans le bois dormant;

Et Merlin dans l'ombre étouffée,
Sous le dolmen lourd et trapu,
Pour y revoir sa douce fée,
Reprend son rêve interrompu.

A JEAN-FRANÇOIS MILLET

Par M. Alex. PIEDAGNEL,

Membre correspondant.

Ah ! combien tu l'aimais, cette terre féconde
D'où sortent, radieux, les blonds épis sacrés !
Le chêne t'a parlé, dans la forêt profonde ;
Les oiseaux amoureux te contaient leurs secrets.

La source, le buisson, l'herbe, la fleur champêtre,
Le vieux roc, caressé par le soleil levant,
Quand tu les admirais, semblaient te reconnaître,
Et te dire : Merci ! pour ce culte fervent.

Les humbles t'ont conquis. — Patients, énergiques,
Courbant leurs fronts hâlés, bêchant avec ardeur,
Fanant, sarclant, glanant, tous tes héros rustiques
Apparaissent, remplis d'une austère grandeur.

Ta vie était cachée, et ton puissant génie
S'affirma par ton œuvre et non par des discours ;
Simple et grave, au milieu d'une famille unie,
Tu travaillais pour elle, en observant toujours !

Que de luttes, jadis ; que de rudes épreuves !
La foi te soutenait, ô noble paysan ;
Et, fidèle à l'Art pur, épris des routes neuves,
Du Vrai seul tu voulus te montrer partisan.

Trop longtemps tu semas sans récolter la gerbe,
Maître robuste et fier, ennemi du repos !
Ton habile crayon et ton pinceau superbe
Ont cependant ouvert des horizons nouveaux.

Mais voici la moisson ! Reçois ta récompense :
La gloire arrive enfin... Tu n'entends pas sa voix,
Car tu dors, ô chercheur ! dans l'éternel silence,
Auprès de tes bergers, à l'ombre de tes bois.

AU COMTE DE M***

SUR LA MORT DE SA JEUNE FEMME

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Je préfère aux âmes très fortes
Ceux dont les yeux restent baignés,
Et qui, songeant aux pauvres mortes,
Ne seront pas des résignés.

Ceux-là pleurent, sans qu'on les voie,
Le grand amour, le vrai, — le seul !
Ils ont laissé toute leur joie
Aux plis funèbres du linceul.

Ils avaient fait, devant l'aurore,
Cœur à cœur, des pactes si beaux,
Que les serments durent encore
Dans la nuit froide des tombeaux.

O femme, unique fiancée,
J'ai mon regard sur tes yeux clos ;

Tu m'avais donné ta pensée :
Je te garde tous mes sanglots.

Ange, les mots de pure flamme
Que nous avons dits autrefois,
Toujours élevés vers ton âme,
Feront toujours trembler ma voix.

Et, dans la mort, s'il est possible,
Que ton amour me soit rendu,
Je réclame au monde invisible
Tout le bonheur que j'ai perdu.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor. au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Sociétés d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.

Havre. Société des sciences et arts agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.

Périgueux. Société hist. et archéolog. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (le). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Société libre d'émulation.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Société des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc., de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique franco-hispano-portugaise.

Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (*Le*). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Christiania. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.

Colombie. Société de médecine.
Colombus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. Danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques. (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomica national de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa. (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franç. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sc. naturelles, etc.
— Américan philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Prague. Académie tchèque de l'Empereur François-Joseph.
Rio-de-Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco. (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.
St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.

Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sidney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Torento. (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka. (Kansas, Am. du N.), Acad. des sciences.
Vienne. (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1893.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1892-1893

MM.

De SAINT-GERMAIN, *président*.
TRAVERS (Émile), *vice-président*.
GASTÉ (A.), *secrétaire*.
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire*.
HETTIER, *trésorier*.

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

De SAINT-GERMAIN, *président*, GASTÉ, *secrétaire*, CARLEZ, *vice-secrétaire*,	membres de droit.
LIGNIER, VILLEY (Edm.), BEAUJOUR (S.), BARETTE, BÜCHNER.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'Ecole de médecine.
1866 24 juin.	DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.	
1878 22 mars.	BERJOT, chimiste.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.
1881 24 juin.	HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.
1881 24 juin.	GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.
1882 28 déc.	VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.
1884 22 fév.	TESNIÈRE, artiste peintre.
1884 25 avril.	BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.
1886 26 mars.	LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.
1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, avocat général.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	BOURIENNE (Dr), directeur de l'Éc. de médecine.
1887 25 fév.	FAUVEL (L.), président du Tribunal civil.
1889 25 janv.	LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.
1889 22 fév.	LETELLIER, prof. au Lycée.
1889 22 mars.	SAUTEREAU, prof. au Lycée.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 27 fév.	LE REBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

Date de l'élection	
1891 22 mai.	BRUNEAU, prof. d'hist. au Lycée.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (COMTE DE), président de la Soc. d'Agr. et de Com.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.
1893 27 janv.	COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.
1893 24 mars.	BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.	MM.
1850 25 nov.	LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.
1869 22 janv.	Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1873 24 juin.	MAHEUT (1), prof. honoraire à l'École de médecine.
1853 25 nov.	GIRAULT (2), prof. honoraire à la Fac. des sciences.
1872 26 janv.	CHAUVET (3), prof. hon. à la Fac. des lettres.
1879 28 fév.	FAUVEL (Adolphe) (4), juge de paix.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (5).

Date de la nomination.	MM.
1851 28 nov.	AKERMANN, ant., à Londres.
1854 24 fév.	ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.
1861 29 nov.	ANQUETIL, insp. d'acad. honoraire, à Versailles.

(1) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(4) Date de l'élection de M. A. Fauvel, comme membre titulaire.

(5) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1875 28 mai.	BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.
1864 25 nov.	BEAUNE, anc. proc. gén. à la Cour de Lyon.
1861 26 avril.	BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.
1893 22 déc.	BERNIER (abbé), prof. à l'institution Sainte-Marie, à Tinchebray.
1862 25 juill.	BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 fév.	BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov.	Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1862 28 nov.	BIGOT, homme de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill.	BLIER (Paul), prof. hon. à Coutances.
1843 25 mars.	BOCHER, sénateur, à Paris.
1867 28 juin.	BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien prem. prés., à Bernay.
1885 26 déc.	BOREUX, ingénieur des ponts et ch., à Paris.
1851 25 juill.	Mlle BOSQUET, femme de lettres, à Paris.
1840 27 mars.	BOULATIGNIER, anc. prés. de section au Conseil d'État, à l'Étoile (Jura).
1891 27 nov.	BOUQUET (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.
1886 28 mai.	BOURMONT (Amédée DE), à Paris.
1852 22 nov.	BOUTMY, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.
1888 24 fév.	BOVET (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.

Date de la nomination.

1873 25 avril.	BRÉHAL (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.
1888 28 déc.	BRÉARD (G.), à Versailles.
1853 22 juill.	BREIL DE MARZAN (DU), littérateur, à Marzan.
1877 22 mars.	BUCHÈRE, cons. à la Cour d'appel, à Paris.
1893 28 avril.	BRUAS (Alb.), ancien magistrat, à Versailles.
1864 22 avril.	CAILLEMER, doyen de la Faculté de droit de Lyon.
1862 28 fév.	CAMARA-LEME (DA), à Madère.
1878 28 déc.	CANIVET (Ch.), journaliste, à Paris.
1858 26 nov.	Mme CAREY, poète angl., à Brixham.
1871 24 avril.	CARLEZ (Christian), prof. au lycée de Rennes.
1859 25 nov.	CHARENCEY (le comte DE), à Paris.
1864 22 avril.	CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881 27 mai.	CHEVALIER (l'abbé Ul.), à Valence.
1851 23 mai.	CHENNEVIÈRES (le marquis DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.
1888 28 déc.	CHRISTOPHLE, gouvern. du Crédit foncier.
1872 22 nov.	COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.
1886 28 fév.	COULLOY (Marcel), à Fourchambault (Nièvre).
1886 25 juin.	COURAYE DU PARC, sous-biblioth. à la Bibl. nat.

Date de la nomination.

1884 22 fév. CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.
1892 22 janv. CROIZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, sec. de la mairie, à Rouen.
1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.
1855 27 nov. DANBÉ, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, à Paris.
1860 26 déc. DECORDE, ancien sec. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.
1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth, nat., à Paris.
1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1890 24 janv. DESDEVISES DU DÉZERT (G.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
1889 28 juin. DESLANDES (l'abbé), curé de Robehomme.
1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).
1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.
1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.
1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad., à Strasbourg.
1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de médec. de Paris.
1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

Date de la nomination.

1849 23 mars. ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (le comte D'), avocat à Rouen.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.

1856 25 janv. FERRIÈRE (Hect. DE LA), littérateur à Paris.

1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.

1883 25 mai. FINOT, arch. du dép. du Nord.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.

1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof. à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).

1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat à Bayeux.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.

Date de la nomination.

1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan.), à North-Runcton. (Norfolk).
1849 23 nov. HALLIWELL (J.-O), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1851 23 mai. HAURÉAU, membre de l'Institut, à Paris.
1869 22 janv. HÉBERT-DUPERRON (l'abbé), anc. insp. d'acad.
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.
1860 23 nov. HUARD (Ad.) h. de lettres, à Paris.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).
1883 28 déc. JACQUEMART (D^r), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. adm. de la marine, à Brest.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.

Date de la nomination.

1842 24 juin. LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov. LEBRETON (Gaston). dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf.. à Arras.
1881 22 juill. LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1884 25 avril. LEMAITRE, président du Tribunal, à Argentan.
1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.
1892 25 mars. LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars. LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1855 27 juill. LE VAVASSEUR (Gustave), à la Lande-de-Lougé (Orne).
1858 26 nov. LE VÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1853 27 mai. LIAIS (Em.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).

Date de la nomination

1857	24 juill.	LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851	28 nov.	LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.
1855	26 janv.	MARCHAND, pharm., à Fécamp.
1861	27 déc.	MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1868	27 nov.	MARIE, prof. à l'Éc. de dr. de Rennes.
1885	13 mars.	MARLIÈRES, anc. préf., à St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
1871	24 nov.	MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'Archéol., à Compiègne.
1856	25 janv.	MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848	22 déc.	MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1844	23 juill.	MERGET, ancien professeur à la Fac. des sc. de Lyon.
1869	24 déc.	MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865	27 janv.	MILLIEN. à Beaumont-la-Ferrière, (Nièvre).
1885	27 nov.	MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840	24 janv.	MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.
1881	23 déc.	MONOD (H.-C.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.
1882	24 nov.	MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.
1856	26 mai.	NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
1893	28 juill.	NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.

Date de la nomination.

1893 24 nov.	NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.
1887 24 juin.	OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.
1859 26 nov.	OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).
1874 26 juin.	PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc.	PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.
1860 23 nov.	PÉRIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov.	PETIT (J.-L.), antiq. à Londres.
1871 27 juill.	PÉZERIL, intend. militaire en retraite, à Versailles.
1872 25 mai.	PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.
1882 28 juin.	PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1853 25 nov.	POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin.	POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1862 25 juill.	POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.
1862 24 avril.	POUTHAS, proviseur au Lycée de Valenciennes.
1872 25 janv.	RAMBAUD, prof. à la Fac. des lettres, à Paris.
1840 27 nov.	RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.
1854 28 avril.	REINVILLIER (Dr) à Paris.
1862 25 juill.	RIBEYRE (F.), h. de lettres, à Paris.
1867 22 nov.	ROBINOT-BERTRAND, avocat à Nantes.

Date de la nomination.

1851 25 juill. ROZIÈRES (DE), sénateur à Paris.
1863 23 janv. SAUVAGE, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. SÉGUIN, anc. recteur à Paris.
1878 27 déc. SERVOIS, garde général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. SEZZI (Mme Esther), à Paris.
1840 30 déc. SICOTIÈRE (DE LA), sénat. à Alençon.
1840 28 fév. SIMON (J.), de l'Acad. fr., à Paris.
1872 22 mars. SOREL (Alb.), économiste, à Paris.
1866 24 juin. THEUREAU, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. THIELENS, naturaliste, à Tirlemont.
1869 27 févr. TROCHON, avocat, anc. mag., à Tours.
1873 23 déc. VALLÈS, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. VAN BASTELAER, nat., à Bruxelles.
1889 22 nov. VIMONT, ancien prof., à Argentan.
1893 24 nov. VISSIÈRE, premier secrétaire de la légation de France, en Chine.

1869 24 déc. WIESENER, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill. WOLF (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. WRIGHT (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1892-93)

Membre titulaire

JOLY (A.), doyen honoraire de la Faculté des lettres.

Membres correspondants

BURKE (sir Bernard), roi d'Armes d'Irlande, à Dublin.
HUE DE CALIGNY (marquis), corresp. de l'Institut.
JOUAUST, éditeur, à Paris.
LENOËL, sénateur, à Paris.
MAURY, direct. honor. des Archives nat., à Paris.
PONTGIBAUD (COMTE DE), à Fontenay (Manche).

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret, autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

POÉSIES.

Caen. — Imp. Henri Delesques, rue Froide, 2 et 4




Princeton University Library
32101 064257098

